

Intervenir sur les édifices historiques en Belgique au XIX^e siècle

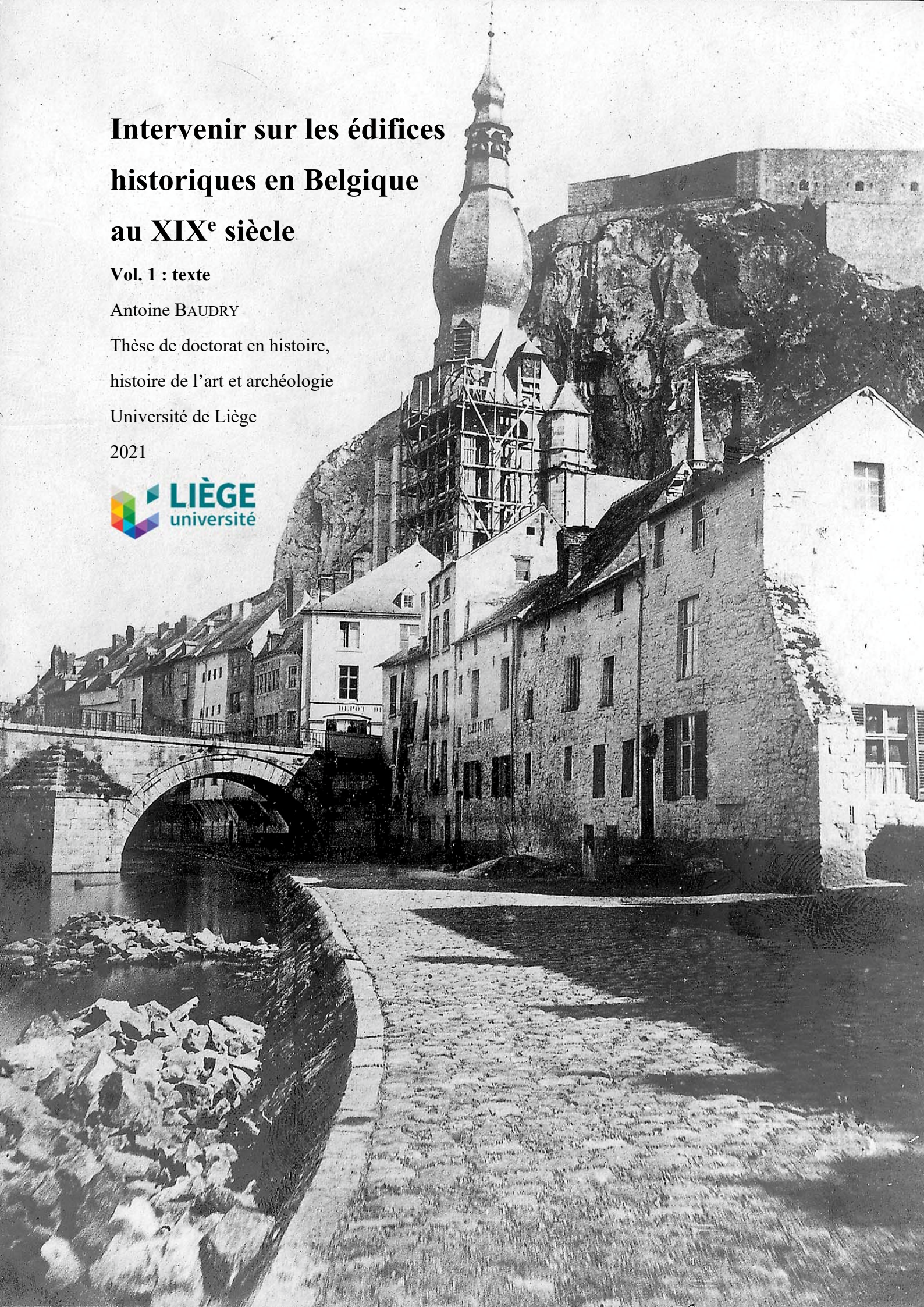
Vol. 1 : texte

Antoine BAUDRY

Thèse de doctorat en histoire,
histoire de l'art et archéologie

Université de Liège

2021



« J'ai toujours attaché – personnellement – à la restauration de notre église la plus haute importance [...]. Pour moi : qui dit renaissance dit désordre et c'est une satisfaction bien douce pour un chrétien de prier là où ses pères ont pratiqué sa foi. Je ne suis pas archéologue mais cette raison là est pour moi de la plus haute importance. Quand je regarde les vieux murs de mon église il me semble qu'ils parlent à mon cœur »

Nicolas Lenoir, bourgmestre de Villers-l'Évêque, 1890.

Cadre administratif

Cette thèse de doctorat en histoire, histoire de l'art et archéologie a été réalisée à l'aide d'une bourse NON-FRIA au sein de la Faculté d'Architecture de l'Université de Liège, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020. Elle a été effectuée sous l'égide d'un comité d'accompagnement composé de Claudine Houbart (promotrice, ULiège), Mathieu Piavaux (co-promoteur, UNamur), Arnaud Timbert (Université de Picardie), Patrick Hoffsummer (ULiège) et Daniela N. Prina (ULiège puis ULB). À la suite des remarques dudit comité transmises au début du mois de février 2021, le manuscrit a été retravaillé sur fonds propres de l'auteur et officiellement déposé le 28 avril cette même année.

Coordonnées de l'auteur

Antoine Baudry, rue Saint-Antoine n°1 bis, 7601 Roucourt

Antoine.baudry@uliege.be ; baudryantoine@hotmail.fr

0477/823216

Table des matières

Liste des abréviations, p. 10

Avant-propos : une thèse en chantier, p. 11

Introduction, p. 18

- I. Les restaurations du XIX^e siècle en Belgique dans les écrits scientifiques belges après la Première Guerre mondiale, p. 24
 - L'entre-deux-guerres : des études pionnières, p. 25
 - L'après-Seconde Guerre mondiale : à l'ouest rien de nouveau, p. 27
 - Du dernier quart du XX^e siècle à aujourd'hui : une revalorisation progressive, p. 28
 - Conclusions et perspectives, p. 32
- II. Financer les interventions sur les édifices du culte catholique, p. 35
 - Devoirs et obligations des Fabrique d'églises et des Communes, p. 37
 - L'administration provincial, p. 39
 - L'Administration des cultes, p. 41
 - L'administration des sciences, des lettres et des beaux-arts, p. 44
 - Négocier, planifier, p. 46
 - Le financement intégral sur fonds propres, p. 49
 - Les fabriques déchues, p. 51
 - Participations populaires et particulières, p. 54
 - Sources de financement particulières, p. 58
 - De l'utilité d'un bon carnet d'adresse, p. 59
 - Conclusions et perspectives, p. 61
- III. Échafaudages et restaurations au XIX^e siècle, p. 63
 - Approches monographiques, p. 65
 - Le beffroi de Tournai (1844-1847), p. 65
 - L'église Saint-Pierre à Saint-Hubert (1844), p. 66
 - L'église Saint-Martin à Liège, les parties orientales (1844-1866), p. 68
 - Le beffroi de Mons (1850-1865), p. 69
 - L'église Saint-Loup à Namur (1862-1867), p. 75

	L'église Saint-Martin à Liège, la tour occidentale (1868-1871), p. 76
	L'église Notre-Dame à Dinant (1863-1876), p. 79
	L'église Notre-Dame à Fontenelle (1892), p. 83
	La cathédrale Notre-Dame à Tournai (1895-1896), p. 83
	Première tentative de synthèse, p. 84
	Objectifs, gestion et réflexions sur l'emploi des échafaudages, p. 84
	Coûts et propriété matérielle, p. 88
	Matériaux, techniques, approvisionnement et main-d'œuvre, p. 90
	Protection, p. 95
	Réemplois, p. 96
	Jugements, p. 97
	Conclusions et perspectives, p. 99
IV.	La nomination des architectes-dirigeants, p. 101
	Le cas de la collégiale Notre-Dame à Dinant, p. 104
	Les nominations de Léopold Schoonejans et Jules-Jacques Van Ysendyck, p. 104
	Les nominations d'Auguste Van Assche, Jules Helbig et Jean-Baptiste Béthune, p. 106
	Le cas de l'église Saint-Hadelin à Celles, p. 107
	La nomination de Léopold Schoonejans, p. 107
	La nomination d'Adolphe-Louis Samyn, p. 109
	Le cas de l'église Saint-Pierre à Saint-Hubert, p. 111
	La nomination de Joseph Jonas Dumont, p. 111
	La nomination de Jaques Trouet, p. 115
	La nomination de Charles Bouvrie, p. 116
	La nomination d'Eugène Carpentier, p. 117
	Les premiers pas de Jean-Charles Delsaux, p. 120
	La réputation, p. 122
	Des stratégies particulières pour un attachement particulier, p. 123
	Le cas de l'église Notre-Dame du Sablon à Bruxelles, p. 124
	Le cas de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul à Saint-Séverin-en-Condroz, p. 126

- Le cas de l'église Saint-Pierre à Xhignesse, p. 127
 - Conclusions et perspectives, p. 129
 - V. Les surveillants et conducteurs des travaux, un rouage essentiel du chantier de restauration en Belgique au XIXe siècle, p. 129
 - Missions, p. 131
 - L'embauche, p. 136
 - Rémunérations, p. 146
 - Mobilité professionnelle, p. 149
 - Des dérives, p. 150
 - Conclusions et perspectives, p. 152
 - VI. Les ouvriers, ces grands oubliés de l'histoire, p. 154
 - Des discours, p. 155
 - Procurer un travail, p. 156
 - Conserver l'atelier, p. 160
 - Réalités socio-professionnelles, p. 165
 - Salaire et temps de travail, p. 165
 - Mobilité spatiale, p. 169
 - Les accidents : le cas du charpentier Nicolas Joseph Leclercq, p. 171
 - Moments conviviaux et de solidarité, p. 177
 - Conclusions et perspectives, p. 179
 - VII. Experts et expertises, p. 182
 - Les expertises préalables, p. 183
 - Bruxelles, Saints-Michel-et-Gudule, p. 184
 - L'église Sainte-Croix à Liège, p. 188
 - Saint-Paul à Liège, p. 190
 - Saint-Martin à Liège, p. 193
 - Les expertises en cours de chantier, p. 194
 - Les commissions spéciales, p. 195
 - La tour de l'église Saint-Jean-Baptiste à Namur, p. 196
 - La façade de la cathédrale Saint-Aubain à Namur, p. 199
 - Conclusions et perspectives, p. 201

- VIII. Consolider ou démolir ? Le clocher bulbeux de la collégiale Notre-Dame de Dinant à l'épreuve du XIX^e siècle (1853-1903), p. 205
- Les premiers constats et travaux envisagés (1853-1866), p. 206
 - Des inquiétudes, des incertitudes et des conflits (1868-1873), p. 208
 - La création d'une commission spéciale et la consolidation du clocher (1874-1875), p. 215
 - La restauration du clocher (1897-1903), p. 218
 - Synthèse, p. 220
 - Conclusions et perspectives, p. 222
- IX. Agrandir et restaurer l'église Saint-Martin à Avennes (1899-1911), p. 223
- L'église, avant les restaurations, p. 224
 - Aux origines de l'intervention et du premier projet de restauration, p. 226
 - Les premières négociations budgétaires, p. 231
 - Accords budgétaires, début du chantier et second projet, p. 237
 - Bilan et synthèse des opérations, p. 243
 - Bilan et perspectives, p. 245
- X. Vie et mort d'un projet de tour occidentale pour l'église Saint-Christophe à Liège (1853-1865), p. 248
- Historiographie et présentation des sources, p. 249
 - La genèse du projet (1853-1857), p. 249
 - L'argent, le nerf de la guerre (1857-1860), p. 252
 - 1865, un cru décisif, p. 254
 - Jules Helbig, personnage-clé de cette histoire ?, p. 257
 - Conclusion et perspectives, p. 260
- XI. Agrandir, maintenir ou reconstruire ? À la recherche d'un consensus pour moderniser l'église Notre-Dame de Bon-Secours à Péruwelz au XIX^e siècle (1858-1883), p. 262
- La chapelle primitive, p. 262
 - L'expansion des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, p. 264
 - Premiers projets, premiers débats (1858-1861), p. 265
 - Une volonté religieuse qui tente de s'affirmer (1862-1866), p. 271
 - Le projet parallèle de la Commission royale des Monuments (1871-1873), p. 275

- Les projets Duray-Van de Wiele (1873-1878), p. 276
 - Vers un projet définitif (1879-1883), p. 280
 - Synthèse et conclusions, p. 284
- XII. La restauration de l'église Saint-Martin à Liège au XIX^e siècle : des acteurs, des projets, un chantier (1804-1877), p. 287
- Historiographie et sources, p. 288
 - Chute et redressement (fin du XVIII^e siècle-1839), p. 291
 - Vers une restauration : les premières expertises de bâti (1839-1841), p. 293
 - La restauration du chœur et du transept (1844-1866), p. 296
 - La mise en place du chantier et les premières interventions (1844-1846), p. 296
 - Drames et expertises de la voûte du chœur (1849-1850), p. 299
 - La consolidation du chœur et du transept (1851-1866), p. 303
 - Une fâcheuse discorde (1855-1860), p. 304
 - La restauration du portail du bras sud du transept (1860-1866), p. 310
 - Un contrefort « défectueux » (1863), p. 312
 - La restauration de la tour et de la nef (1864-1877), p. 314
 - La restauration de la tour (1864-1871), p. 314
 - La restauration du collatéral nord de la nef (1866-1877), p. 317
 - Synthèse, conclusions et perspectives, p. 319
 - De la stratégie d'intervention, p. 319
 - Du caractère collectif et collaboratif du projet de restauration, p. 320
 - Perspectives, p. 323
- XIII. Du dessin au mur : la chaîne opératoire de la pierre à bâtir sur le chantier de restauration de l'église Saint-Martin à Liège durant le XIX^e siècle, p. 324
- Historique des expertises et des opérations, p. 325
 - Approvisionnement du chantier, p. 331
 - Main d'œuvre à pied d'œuvre, p. 333
 - Les vestiges matériels, p. 334
 - Conclusion, p. 335
- XIV. La ressource humaine sur le chantier de restauration de l'église Sainte-Croix à Liège (1845-1856), p. 336

Les documents, p. 337
Chronologie générale du chantier, p. 338
La localisation de l'atelier, p. 339
Le choix du surveillant et conducteur des travaux, p. 340
Les tailleurs de pierres, p. 340
Les sculpteurs, p. 345
Les maçons, p. 346
Les charpentiers, p. 347
Les vitriers, p. 349
Les charretiers, p. 349
Les serruriers, p. 349
Les plombiers, p. 350
Le batelier, p. 350
Le cloutier, p. 350
Les cordiers, p. 350
La marchande d'huile, p. 350
Les marchands de bois, p. 351
Les marchands de pierres, p. 351
L'embauche, p. 353
Les filiations, p. 354
Mobilité spatiale, p. 355
Conclusions et perspectives, p. 356
Conclusions et Perspectives, p. 358
Bibliographie, p. 364

Liste des abréviations

- ACRMSF : Archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.
- AÉL : Archives de l'État à Liège.
- AÉM : Archives de l'État à Mons.
- AÉN : Archives de l'État à Namur.
- AÉSH : Archives de l'État à Saint-Hubert.
- AÉT : Archives de l'État à Tournai.
- AFÉND BSP : Archives de la Fabrique d'Église de Notre-Dame de Bon-Secours à Péruwelz
- AFÉSCL : Archives de la Fabrique d'Église de Sainte-Croix à Liège.
- AFÉSGL : Archives de la Fabrique d'Église de Saint-Georges à Limbourg.
- AFÉSGL : Archives de la Fabrique d'Église de Saint-Gilles à Liège.
- AFÉSMA : Archives de la Fabrique d'Église de Saint-Martin à Avennes.
- AFÉSML : Archives de la Fabrique d'Église de Saint-Martin à Liège.
- AGR : Archives générales du Royaume.
- APL : Archives de la Province de Liège.
- APSJBN : Archives de la Paroisse de Saint-Jean-Baptiste à Namur.
- BAVL : Bulletin administratif de la Ville de Liège.
- BCRAA : Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie.
- CRM : Commission royale des Monuments.
- CRMS : Commission royale des Monuments et des Sites.
- CRMSF : Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.
- MVW : Musée de la Vie wallonne.
- TPVM : Travaux publics, Ville de Mons.
- TPVT : Travaux publics, Ville de Tournai.
- VMSC : Ville de Mons, Section contemporaine.

Avant-propos : une thèse en chantier

« De la douceur, de la douceur, de la douceur ! »

Paul Marie Verlaine, Lassitude

Cette thèse, comme tant d'autres, ne fut pas un long fleuve tranquille. Conquis par les récents travaux de Françoise Waquet sur l'aspect émotionnel des praticiens de la recherche en sciences humaines¹, j'ai posé par écrit, le plus honnêtement possible, le quotidien qui fut le mien ces quatre dernières années : des doutes, des succès, des errances, des fulgurances, des échecs, des explorations, des tâtonnements, des creux, des vides, des trop-pleins, des frustrations, des joies, des peines. Le récit qui s'ensuit déroule le fil de ma pensée et de mes initiatives au cours de ma recherche doctorale. J'espère qu'il trouvera un accueil bienveillant auprès du lecteur, qui pourra grâce à cet exercice soupeser le résultat qu'il tient aujourd'hui entre les mains à l'aune de ce qui le précède. Non, cette thèse, comme tant d'autres, ne fut pas un long fleuve tranquille. Puisse les lignes suivantes en témoigner.

En tant qu'archéologue médiéviste spécialisé dans le bâti, l'idée d'une thèse portant sur la restauration des édifices historiques au XIX^e siècle m'est venue en travaillant sur deux églises sous-étudiées en la matière : Notre-Dame à Dinant et Saint-Martin à Avennes. Les réflexions développées au cours de ces enquêtes, par ailleurs réalisées par simple curiosité scientifique, m'ont amené à élaborer un projet doctoral avec Claudine Houbart, Mathieu Piavaux et Arnaud Timbert, axé sur les chantiers de restauration menés au sein de la Ville de Liège au cours du long XIX^e siècle. À ce projet jugé prometteur, une bourse de doctorat fut attribuée par l'Université de Liège, de 2017 à 2020.

Durant la première année de ma thèse, mon attention se focalise principalement sur les édifices liégeois, conformément au projet doctoral initial, et pour lequel je pars dès les premiers jours de ma mandature en quête d'archives, la fleur au fusil, l'enthousiasme dans la musette. Pour m'emparer le plus rapidement possible de mon sujet, j'investis plus particulièrement un fonds

¹ WAQUET Françoise, 2019.

documentaire accessible et susceptible de délivrer des informations abondantes et pertinentes, soit celui de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, conservé à Liège. J'y découvre des dossiers aussi disparates que désopilants en raison du caractère aléatoire de la masse d'archives conservées et de leur contenu. À l'exaltation provoquée par la vue des deux épaisses boîtes du dossier du Palais des Princes-Évêques s'oppose la déception de la maigre farde dédiée à la pourtant très restaurée cathédrale Saint-Paul. Le dépouillement et le classement de ces documents, long et fastidieux, était tout aussi désarçonnant, tant les informations se révélaient pauvres, hors propos ou ne trouvaient pas d'équivalents nécessaires pour nourrir l'approche comparative souhaitée. Ainsi, quelle jubilation de dégoter un devis extrêmement détaillé pour la reconstruction d'un contrefort de l'église Saint-Denis en 1840, mais quel sentiment d'inconfort de constater l'isolement de ce document dans la vingtaine de dossiers liégeois pris en compte.

Pour conjurer ce mauvais coup du sort, une fois le fonds de la Commission épuisé en matière d'édifices liégeois – ce qui absorba des mois de recherche –, je décide de frapper à de nouvelles portes, animé par la volonté tenace de mettre la main sur les documents qui me permettraient de coller au projet de recherche initial. Dans un premier temps, je demeure entre les quatre murs de la Commission et, pour répondre aux interrogations nouvelles qui lentement se faisaient jour, j'explore deux beaux dossiers qui allaient m'être des plus utiles par la suite : ceux de l'église Saint-Georges de Limbourg et de l'abbatiale de Saint-Hubert. Il s'agit là de ma première incartade au cadre géographique initialement défini. Je confesse qu'en égard à ma formation de médiéviste et d'archéologue du bâti, la puissance d'attraction de ces deux édifices était beaucoup trop grande pour que mon esprit aventureux et curieux de tout ne puisse y résister.

Parallèlement à ces investigations, je découvre aux Archives de l'État à Liège, dans le fonds des cures de Liège, des documents plus pertinents pour ma recherche initiale, quoique toujours aléatoires, partiels, ponctuels ou encore esseulés. Me rendant aux Archives de l'État à Namur pour reconsulter des archives sur l'église Notre-Dame à Dinant, aux restaurations de laquelle j'avais déjà consacré un article monographique, quelle ne fut pas ma surprise de découvrir le fonds des archives provinciales, récemment trié et inventorié par Julie Godinas. Le fonds en question n'étant pas accessible pour la Province de Liège, et l'administration provinciale ayant joué un rôle primordial dans la restauration des monuments historiques en Belgique au XIX^e siècle, j'entrepris le dépouillement des dossiers relatifs l'ancienne collégiale dinantaise. En bon

éclaireur, je dépouille tous les dossiers pour sonder au mieux le potentiel du fonds. Le résultat de cette démarche surpasse toutes mes attentes : plus de 1 800 courriers excessivement riches sur l'histoire du bâtiment et dont la lecture éclaire d'un jour nouveau certains de mes questionnements. Revers de la médaille, ce dépouillement absorbe un temps précieux, et fait naître progressivement en moi un sentiment d'auto-culpabilité. Car, en effet, je suis « hors sujet ».

Cette année-là, j'accède également à deux fonds privés, ceux des fabriques d'églises de Saint-Martin et Sainte-Croix à Liège. Jackpot ! Dans les greniers des presbytères sont conservées des dizaines de boîtes, correctement triées, rangées et inventoriées dans le premier cas, recelant de fabuleux trésors sur les restaurations de ces deux édifices au cours du XIX^e siècle : correspondance abondante, contrats, devis, cahiers des charges, factures de matériaux livrés, quittances d'ouvriers, etc. La joie extrême que suscite la découverte de ces documents est néanmoins drastiquement tempérée par l'aspect chronophage de leur dépouillement ainsi que par leur caractère quasi exceptionnel, qui n'autorise toujours pas une approche globale à l'échelle de la ville.

Bref, au terme de ma première année de recherche, ma pensée est tiraillée entre deux options. D'une part, se conformer au mieux au projet doctoral de base, en exploitant notamment les archives des fabriques d'églises de Saint-Martin et de Sainte-Croix, ce qui revient à accepter l'idée de centrer mon labeur sur une, voire deux monographies, dans un contexte strictement liégeois, et en sachant pertinemment que Sainte-Croix avait fait l'objet d'une solide monographie quelques années auparavant. D'autre part, continuer à explorer le potentiel des archives du XIX^e siècle, en cherchant de nouveaux fonds, en investiguant de nouveaux bâtiments, en me laissant rêver à d'autres thématiques. La seconde option, sans écarter toutefois entièrement la première, emporte ma préférence.

Au cours de ma deuxième année de thèse, je m'aventure dans de nouveaux fonds d'archives à Bruxelles, tels les Travaux publics et les Ponts et Chaussées, l'Administration des Cultes, l'Administration des Beaux-Arts ou encore les archives des administrations communales et provinciales de Liège et de Namur. J'aspire alors, par cette démarche, sinon à mettre la main sur des documents inédits et exploitables qui entreraient en résonance avec mes dépouillements précédents, à cerner au mieux le rôle des différents acteurs et institutions impliqués dans le phénomène de la restauration architecturale au XIX^e siècle. Dans cette même

optique, j'explore également de nouveaux édifices et territoires, situés dans la province de Liège pour certains (Huy, Saint-Séverin-en-Condroz, Glain, Xhignesse, Othée, Villers-l'Évêque, etc.), et pour d'autres, dans les provinces du sud du pays (Namur, Walcourt, Hastière, Mons, Péruwelz, Nivelles, etc.). Je jette mon dévolu sur tel ou tel édifice non pas de manière aléatoire, mais toujours pour répondre à des interrogations, en guettant aussi bien les rapprochements et les analogies que les situations vivement contrastées : la petite église rurale vs. le colossal monument historique urbain, le médiéval vs. le moderne, le roman vs. le gothique, la région riche en ressources lithiques et desservie par un fleuve ou un chemin de fer vs. la contrée dénuée de ces avantages, l'édifice restauré à grands renforts de subsides étatiques vs. l'édifice méconsidéré par l'administration et par la suite détruit, etc. L'idée de tirer des conclusions à l'échelle nationale sur la seule base du cas liégeois m'insupporte effectivement de plus en plus, puisqu'elle fait fi des particularismes législatifs des communes et des provinces, de la géographie, des infrastructures et ressources disponibles dans les territoires, etc. Avouons également que le refus d'une excellente revue d'histoire de la construction de publier mes recherches axées sur Liège parce qu'elles confinaient à de l'histoire locale érudite et non à un travail académique d'ampleur nationale, voire internationale, me jette le trouble et accélère indubitablement mon besoin d'exotisme. Le tropisme évident pour la Wallonie que tout lecteur peut constater dans mes choix s'explique quant à lui par de multiples facteurs, comme l'accessibilité aux archives – allant de pair avec un gain de temps non négligeable –, le confort de la langue française, les opportunités professionnelles que m'offrent – ou que pourraient m'offrir – les institutions wallonnes, une meilleure connaissance de l'architecture du sud du pays dû à mes études et mon parcours professionnel, ou encore la possibilité d'être épaulé par certains collègues ou contacts.

Si, au cours de cette période, une dizaine d'édifices tombent ainsi dans mon escarcelle, cette recherche me mène également dans des impasses. De nombreux dossiers, malgré leur intitulé, leur ampleur ou les travaux auxquels ils se rapportent, se révèlent des plus décevants. Cette déception est néanmoins contrebalancée par des cas très divers qui, malgré les connexions difficiles à établir, m'offrent une vue certes incomplète à l'échelle locale, mais enrichissante de diversité à l'échelle nationale. Ces découvertes s'accompagnent d'une lente, très lente réflexion, souvent malaisante, sur le fil conducteur qui devra se dégager de ces dépouillements, dépouillements qu'un œil extérieur pourrait qualifier, probablement à raison, de compulsif. À

ce sujet, je confesse à ma promotrice ne pas me sentir à l'aise pour ordonner mes recherches selon une thématique logique et académiquement bien ficelée. Je souhaite au contraire profiter pleinement de ce travail exploratoire à grande échelle pour articuler des thématiques peu traitées par le passé, bigarrées quoique toujours liées d'une façon ou d'une autre. En quelque sorte, une « thèse à tapas », pour reprendre ici une expression cocasse employée à l'époque. Les articles rédigés au cours de cette deuxième année trahissent cette approche kaléidoscopique. Ils exploitent des cas ponctuels où des fonds d'archives importants, et offrent un éclairage certain sur des thématiques variées. Dans une démarche expérimentale, je consacre par ailleurs un temps considérable – presque deux mois – à explorer les multiples potentialités des factures des ouvriers ayant œuvré à la restauration de la collégiale Sainte-Croix à Liège, en me focalisant sur le fonctionnement de l'atelier des tailleurs de pierres, et dont le résultat cristallise très rapidement dans deux actes de colloque. À n'en pas douter, la liesse du médiéviste devant des documents aussi détaillés évoquant la main d'œuvre du bâtiment à une époque où l'industrialisation du métier en était encore à ses premiers balbutiements, n'est pas innocente dans ce choix.

Au cours de cette deuxième année, la lecture deux livres engendrent en particulier de lentes et profondes mutations dans ma pensée. Le premier est *Des Valeurs*, de Nathalie Heinich, qui me force à opérer une première réflexion globale sur tous les sites investigués jusqu'à lors, que l'on peut trivialement résumer par « quelles valeurs projettent quels hommes, sur quel patrimoine, dans quel contexte, avec quel discours, et dans quel but ? ». J'en retire un axe de recherche sur la perception de l'architecture et des procédures de classement au XIX^e siècle, dans le milieu opérationnel, que je souhaite mener à bien. Le second livre est *Viollet-le-Duc et Pierrefonds. Histoire d'un chantier*, d'Arnaud Timbert. Outre les perspectives réjouissantes qu'offre un tel ouvrage, ce dernier achève de me convaincre sur deux points. Premièrement, les documents en ma possession ne me permettent pas une approche semblable à l'échelle de la ville de Liège. Deuxièmement, l'histoire du chantier de restauration en Belgique doit impérativement avoir recours à des approches monographiques.

Au début de ma troisième année de thèse, j'avais accumulé suffisamment de données pour me lancer dans la rédaction de monographies, activité qui m'occupe jusqu'à la mi-juillet cette année-là. Outre que cette démarche me permet de faire un premier tri dans mes idées, en articulant et en mettant en forme des informations pléthoriques et complexes, j'avoue être alors

intimement persuadé qu'elle me révélerait, par accumulation et superposition des études de cas, les thèmes majeurs de mon manuscrit final. À titre privé, cette initiative me permet également de rester désespérément accroché à mon sujet et d'avoir l'agréable et facile impression d'avancer en pleine période de rupture et renouveau sentimental. Le geste salutaire vient cependant de ma promotrice et de mon co-promoteur, que je remercie vivement au passage, inquiets à raison devant mes envies d'aligner des dizaines et des dizaines de monographies chronophages. Procrastination ! Le terme est lancé, et à juste titre. Sur leurs bons conseils, je stoppe non sans beaucoup de douleurs et d'interrogations cette pratique et passe le restant de l'été à définir clairement les contours de mon travail. Il en ressort une historiographie, un état de la question, un titre provisoire et un plan, ce dernier étant axé sur le projet de restauration au XIX^e siècle, thématique la plus régulièrement discutée dans tous les fonds d'archives investigués. Une fois ce travail éprouvant effectué, je prends le temps de décanter et, conformément à des engagements pris par le passé, je consacre septembre à la rédaction d'un long article monographique sur la restauration de la collégiale Saint-Martin à Liège – il faut bien se faire connaître ! Ce travail de longue haleine me fait prendre conscience que les autres monographies rédigées jusqu'alors ne sont en aucun cas publiables en leur état, et qu'elles resteraient donc des documents de travail – forts utiles au cours des mois suivants.

Dans le courant de la deuxième quinzaine d'octobre 2019, j'entame enfin la rédaction du manuscrit, en essayant de me conformer au projet défini à peine quelques mois auparavant. Ces quelques semaines d'essai s'apparentent à de la torture mentale que je m'inflige volontairement. Outre de graves lacunes ou silences dans les archives qui me font douter de la moindre hypothèse, je découvre, ou plus honnêtement je mets enfin des mots précis sur une réalité toute personnelle. Au vu des antécédents de la recherche et des données pléthoriques disponibles, mon esprit n'est pas câblé pour se conformer à un plan défini en amont. Ce dernier m'apparaît en effet non pas comme un fil d'Ariane sécuritaire et académique, mais plutôt comme un corset contraignant, une palissade barrant l'accès à une prairie bien verte et face à laquelle il me prend soudain des envies d'escalade. D'où un blocage, une angoisse de la thèse blanche, d'une thèse peu plaisante et qui allait m'occuper pendant encore plus d'un an, quotidiennement.

Le 18 novembre, constatant une surchauffe de mon esprit et le piètre résultat de ma redoutable inefficacité des dernières semaines, je stoppe les machines et inverse la vapeur. J'accepte enfin le caractère intuitif de mon cerveau, et pour me sortir du borbier dans lequel je me suis

empêtré, je me lance dans la rédaction d'un chapitre qui me tient à cœur, pour lequel mes idées sont claires, mais qui n'entre pas dans mon plan de bataille défini durant l'été. Une tentative de remise en selle pourrait-on dire. Pendant deux semaines, j'écris avec passion et fluidité sur le financement des opérations. Une première mouture arrêtée, je bascule sur un autre sujet qui m'enthousiasme au plus haut point, mais qui lui aussi, sort du cadre prédéfini : les échafaudages. Même constat. Outre combler une lacune criante dans l'historiographie, ces deux chapitres m'offrent l'immense soulagement de croire en ma capacité d'analyse, d'articulation et de rédaction, et valident au passage les recherches effectuées au cours des trois années précédentes. Si d'autres tourments agitent désormais mon esprit – tu sors du cadre, tu n'as pas de fil rouge –, cette première volée de rédaction m'enlève un poids considérable. Après de sereines fêtes de fin d'année, je reprends la rédaction de mon travail sur base de cette courte expérience, et trouve, au cours des mois suivants, mon rythme de croisière.

Du moins, jusqu'en mars 2020. À ce jour, je n'ai pas encore le recul nécessaire pour évoquer la terrible année qui vient de s'écouler, particulièrement douloureuse et angoissante en ce qui me concerne. Sur le plan de la recherche, j'ai tenté un compromis entre ce qu'on m'autorisait à faire, ce que j'étais capable de faire, ce que j'avais envie de faire et ce dont j'avais besoin de faire. J'ai continué, arrêté, repris, mis en pause, bidouillé, adapté, cannibalisé, renoncé, arrangé, toujours pour un mieux.

Assurément, la thèse ici présentée ne correspond pas au projet défini initialement, ni même aux divers projets évoqués au cours de ces quatre dernières années. Elle a évolué au gré des interrogations, des découvertes, des opportunités, des contraintes et des contingences. Un peu comme les chantiers qu'elle se propose d'étudier...

Introduction

Il sera majoritairement question, dans cette thèse, d'hommes et de femmes, d'acteurs, d'institutions et d'administrations, que l'histoire a réunis autour d'un ou de plusieurs événement(s) aussi anodin(s) que singulier(s) : la restauration d'un édifice historique en Belgique au cours d'un long XIX^e siècle, que l'on peut situer entre 1830 et 1914, sans exclure toutefois les périodes française et hollandaise post-concordataires. Il s'agit là, en effet, du fil conducteur principal, mais non exclusif, de notre recherche doctorale : appréhender et comprendre les interventions réalisées à cette époque sur le bâti « patrimonial » et ce, par le biais des divers protagonistes impliqués, des missions et des rôles qui leur sont assignés, des rapports qu'ils entretiennent entre eux, avec le(s) monument(s) et le monde de la construction en général, des travaux auxquels ils participent, etc. Autour de ce fil d'Ariane se tresse une réflexion sur trois aspects fondamentaux liés à l'acte d'intervenir : la gestion du bâti ancien à différents échelons, l'évolution du projet au long cours et enfin, les rouages et incidences multiples d'un chantier. Une telle approche peut en apparence paraître des plus triviales, dans la mesure où elle nourrit depuis des décennies des questionnements et des approches sur l'architecture et la construction anciennes. Nous aurons cependant l'occasion d'aborder ce point en détail au cours d'un premier chapitre faisant office d'état de la question (chapitre I), la littérature scientifique, si elle a effectivement consacré de nombreuses études sur le phénomène de la restauration architecturale en Belgique au XIX^e siècle, ne se cantonne pour l'heure qu'à certains axes de recherches très spécifiques et en aucun cas exhaustifs.

Pour appuyer nos dires, prenons un exemple, des plus concrets. Quels noms surgissent si l'on pense à la restauration des édifices historiques à Liège au XIX^e siècle ? Assurément Jean-Charles Delsaux², Évariste et Eugène Halkin, Julien-Étienne Rémont³ ou encore Jean-Noël

² L'architecte sera régulièrement cité dans cette thèse. Formé à l'Académie des Beaux-Arts de Liège et architecte provincial de 1845 à 1865, Jean-Charles Delsaux restaure la plupart des grands monuments liégeois : Saint-Jacques, Saint-Paul, Saint-Martin, Sainte-Croix, le palais des Princes-Évêques, etc. Il est par ailleurs l'auteur de plusieurs ouvrages renseignés dans le présent article. Sur l'architecte, consulter DI CAMPLI Flavio, 1988.

³ L'architecte sera régulièrement cité dans cette thèse. Formé à l'école gratuite de dessin à Liège en 1824, Julien-Étienne Rémont est ingénieur architecte. Attaché à l'administration communale l'année suivante, il est nommé directeur du service actif du bureau des travaux publics de la Ville de Liège en 1833 et architecte de la Ville en 1837, fonction qu'il exerce ensuite à titre consultatif de 1857 à 1867. Il est par ailleurs professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Liège et membre de la Commission royale des Monuments au moins depuis 1856 (DOMINIQUE Fanny, 2003, p. 8-14).

Chevron. Tous sont de brillants architectes et architectes-restaurateurs, et l'historiographie leur a concédé, pour la plupart, une place de premier choix (cf. chapitre I). Essayons désormais de citer, toujours pour la sphère liégeoise, le nom d'un entrepreneur du bâtiment, d'un fournisseur de matériaux, d'un surveillant et conducteur des travaux, de définir combien d'ouvriers travaillaient sur les sites restaurés, d'identifier les experts qui auraient pu être mobilisés ici et là, de comprendre les aspects matériels, techniques et logistiques des chantiers concernés, etc. ? L'exercice est assurément moins aisé... En l'occurrence, il ne s'agit pas d'une spécificité propre à la Ville de Liège : en ce qui concerne les interventions réalisées sur les édifices historiques en Belgique au XIX^e siècle, rares sont les études et les travaux qui élargissent leur champ d'investigation au-delà de la figure, de la pensée et du travail de l'architecte-dirigeant ou d'une instance de contrôle aussi reconnue et importante que la Commission royale des Monuments.

Et c'est là un constat qui sera développé plus longuement dans le chapitre suivant : si la recherche a conféré aux architectes-restaurateurs et à certaines institutions en charge des édifices historiques leurs lettres de noblesses, elle laisse aujourd'hui en friche des réalités pourtant cruciales à investiguer. En effet, une intervention ne se résume pas à la pensée d'un architecte et au suivi d'une ou plusieurs instances de contrôle. Une intervention, ce sont des administrations qui se mobilisent, se « *sacrifient* » économiquement (cf. *infra*) pour financer les travaux, ce sont des matériaux qui sont sélectionnés, testés, approvisionnés, mis en forme et mis en œuvre, ce sont des corps de métiers qui se déploient, s'abîment et se consomment, ce sont des chantiers que l'on doit organiser socio-économiquement, des discours idéologiques ou pragmatiques qu'on se doit de tenir pour légitimer certaines actions, ce sont des citoyens qui se dressent pour affirmer leur attachement au patrimoine et leur volonté de le préserver, ce sont des conflits et des rapports de force tantôt personnels, tantôt institutionnels, ce sont des réseaux professionnels, des manigances politiques, ce sont des lois, des habitudes, des règlements, des procédures, des entorses à la règle. Autant de sujets qui, aujourd'hui, restent en grande partie obscurs. C'est précisément sur ces multiples zones d'ombres, et bien d'autres, qu'il convient dès à présent de porter une vive lumière.

Ce travail, dont on estimera le caractère exploratoire au vu de l'historiographie, se base sur des fonds d'archives dont la majeure partie demeure ou bien inédite, ou bien sous-exploitée – nous aborderons les raisons de cet état de fait dans le premier chapitre. Les sites sur lesquels il s'appuie, seulement pour un petit nombre d'entre eux, ont été définis en amont de la recherche.

Ceci explique la prédominance des édifices liégeois dans le corpus établis. D'autres en revanche, l'écrasante majorité, ont été sélectionnés au gré des interrogations, opportunités, disponibilités et impasses apparues au cours de nos investigations. Cette prospection en *terra incognita* est mise en récit en avant-propos, et nous ne pouvons qu'encourager le lecteur à s'y perdre. On en retiendra environ septante édifices publics, soit des églises aux statuts variés, ainsi que quelques bâtiments civils – palais, beffrois – répartis principalement au sud du pays et dans la capitale (cf. annexe 1). Notre recherche ne prend pas en compte les édifices privés, tels des châteaux, dont la restauration répond à des mécanismes *a priori* distincts (législations, conservation des archives, etc.), bien que certaines réalités soient néanmoins communes (matériaux, main-d'œuvre, architectes, etc.).

Plusieurs thématiques sont abordées au fil de notre étude. En apparence disparates, elles gravitent néanmoins autour d'un même sujet central et sont toutes étroitement interconnectées. Les archives disponibles conditionnent les aspects ici privilégiés. En effet, en fonction des sites, ces documents peuvent se révéler tout aussi bien excessivement abondants et généreux que particulièrement pauvres et arides. Le seul facteur stable en la matière demeure la surprise, qui elle, bonne ou mauvaise, est toujours au rendez-vous. En réalité, ce n'est qu'après avoir parcouru, durant des années, des fonds d'archives variés, mis la main sur des milliers de documents, compris les logiques et les pratiques de l'époque étudiée, mais également celles qui la suit et qui en conserve aléatoirement les traces, que nous sommes désormais en mesure, au crépuscule de cette recherche, de distinguer plus assurément les pistes prometteuses des impasses vouées à l'échec. C'est le prix à payer de toute exploration ; il fallait en passer par là.

Une première partie de ce travail s'attache à cerner des questions transversales : la réception des restaurations dans la littérature scientifique d'après-guerre (chap. I), le financement des opérations (chap. II), l'utilisation des échafaudages (chap. III), le rôle des architectes (chap. IV) et des surveillants et conducteurs des travaux (chap. V), la main-d'œuvre du bâtiment (chap. VI) ou encore les expertises et les experts mobilisés (chap. VII). Une seconde partie développe quant à elle plusieurs approches monographiques relatives au clocher de l'église Notre-Dame à Dinant (chap. VIII), à la restauration et l'agrandissement de l'église Saint-Martin à Avennes (chap. IX), à un projet de tour occidentale pour l'église Saint-Christophe à Liège (chap. X), aux différents projets visant la reconstruction de la chapelle Notre-Dame de Bon-Secours à Péruwelz (chap. XI), au chantier de restauration de l'église Saint-Martin à Liège (chap. XII), à

divers aspects liés aux matériaux lithiques sur ce même chantier (chap. XIII) et aux ouvriers du chantier de restauration de l'église Sainte-Croix à Liège (chap. XIV). Nous le verrons, les développements monographiques, outre combler des lacunes au demeurant hautement préjudiciables pour l'histoire de ces sites et, plus largement, pour l'historiographie, permettent de nourrir les approches transversales examinées auparavant, et vice-versa. Enfin, des annexes reproduisent des documents, courriers, schémas ou graphiques, qu'une synthèse ou une citation partielle auraient par trop dénaturé, et dont la reproduction *in extenso* pourrait intéresser d'autres chercheurs. Dans le présent manuscrit, le lecteur constatera la présence régulière de « codes » surlignés, composés de lettres et de chiffres, après le référencement des sources (ex : DO306, JZ56, etc.). Ces codes font références aux copies numériques des archives évoquées et conservées par l'auteur. Le choix est fait de les maintenir dans le manuscrit final afin de faciliter drastiquement toute demande ou travail postérieur.

En raison de leur grande diversité, tant du point de vue des thématiques traitées que des acteurs en présence et des aires géographiques investiguées, les différents chapitres proposés dans cette thèse ont été conçus pour être lus de manière autonome et indépendante les uns des autres. Ils comprennent, pour ce faire, un focus historiographique précis en introduction, ainsi qu'une conclusion générale synthétisant les apports et les perspectives de nos recherches. Le lecteur peut donc s'intéresser aux chapitres dans l'ordre qu'il souhaite, ou bien privilégier une thématique qu'il affectionne particulièrement sans devoir lire l'intégralité de l'étude (le cas échéant, des renvois réguliers aux autres chapitres lui suggéreront d'approfondir telle ou telle thématique). Nous ne saurions toutefois trop lui conseiller de prendre connaissance des deux premiers chapitres, car ceux-ci lui présentent le cadre historiographique global de cette étude (cf. chapitre I), donnée importante pour juger de la pertinence des sujets ici traités, et permettent de le familiariser avec la majeure partie des institutions et administrations qu'il rencontrera au fil de ses lectures (cf. chapitre II).

D'autres thématiques auraient dû être traitées pour offrir une vue kaléidoscopique, systémique et relativement complète des interventions et des modes de gestion du patrimoine bâti et de l'organisation des chantiers au XIX^e siècle, et offrir ainsi une plus grande cohérence aux chapitres existants. Certains acteurs – le lecteur constatera facilement leur nombre élevé et leur diversité –, par le biais de recherches complémentaires, auraient également pu bénéficier d'une approche biographique ou prosopographique plus soutenue. L'année 2020 en a toutefois décidé

autrement. Aussi, dans le cadre du présent travail, ces aspects sont-ils relégués à des perspectives de recherches (cf. conclusions et perspectives), des recherches qui par ailleurs, se poursuivent en fonction des opportunités de l'auteur.

Au terme de ce travail, j'ai à cœur de remercier toutes les personnes qui, ces dernières années, m'ont fait la faveur d'une aide, d'un conseil, d'un document, d'une épaule bienveillante, d'une bonne discussion, celles grâce à qui des portes se sont ouvertes et des doutes, refermés. Aussi, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance envers Emmanuel Bodart, Caroline Bolle, Enda Breen, Aurore Carlier, Carole Carpeaux, Claudine Cattoor, Marie-Christine Claes, Thérèse Cortembos, Geneviève Coura, Julien Creuels, Stéphane Dawans, Laetitia Delvoie, Thibaut Dhont, Fanny Dominique, Anne Drechsel, Christine Exsteen, Julie Godinas, Emmanuelle Grosjean, Guy de Groulart, Pierre Hallot, Nathalie Heinich, Patrick Hoffsummer, Claudine Houbart, Pascal Hubaut, Martin Jamar de Bolsée, Emmanuel Joly, Jean-Louis Joris, Philippe Joris, Richard Jusseret, Pavel Kunysz, Alexandre Lilien, Marianne Lonhay, Aleuna Macarenko, Mathilde Macaux, Christophe Mahy, Sébastien Mainil, Julien Maquet, Camille Meessen, Monique Merland, Céline Moureau, Pol Mourin, Mathieu Piavaux, Florance Pirard, Charline Piscart, Bruno Poswick, Daniela Prina, François Remy, Stéphanie Reynders, Martine Rowier, Thierry Scholtes, Jean-Marie Schreuer, Luc Spyckerelle, Anne Stiernet, Catherine Thonnard, Arnaud Timbert, Xavier Tonon, Francis Tourneur, Pierre Vandormael, Anne Van Espen, Muriel Verbeeck, Stéphanie Wey et Aline Wilmet. Je tiens également à remercier chaleureusement le personnel des Archives de l'État en Belgique, des Archives générales du Royaume, de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, du Musée de la Vie wallonne et du Musée Wittert.

Première partie : études transversales

I

Les restaurations du XIX^e siècle en Belgique dans les écrits scientifiques belges après la Première Guerre mondiale

« Le XIX^e siècle est une époque de castrats. Son architecture est froide, elle n'a pas de sève. On voit dans les églises des scènes bien peintes, mais mortes, des matériaux de qualité, travaillés avec soin, mais par des mains qui sont incapables d'en faire sortir la vie. Prétendre reconstruire le passé, c'est une voie sans issue »⁴

Chanoine André Lanotte

Entamons ce premier chapitre par une mise en garde. L'objectif des lignes qui suivent n'est pas d'établir une historiographie exhaustive des interventions réalisées sur ce que d'aucuns nommeraient aujourd'hui le « patrimoine » architectural en Belgique au XIX^e siècle. En effet, une telle démarche présuppose d'embrasser toute la production scientifique du long XX^e siècle, tâche outrepassant de loin le cadre du présent chapitre et constituant, en raison de son ampleur, un sujet de recherche à part entière. En effet, les pistes à suivre sont trop nombreuses, notamment car elles doivent s'aventurer dans un corpus littéraire considérable, et pour cause : la majeure partie des édifices historiques est passée entre les mains des restaurateurs du siècle romantique, et ces opérations ont-elles-mêmes fait couler beaucoup d'encre au siècle suivant. À la difficulté de sélectionner des cas pertinents et suffisamment représentatifs s'ajoutent de nombreux écueils : identifier, pour une période longue et particulièrement productive, les auteurs de ces études, leurs méthodologies, leurs formations et parcours tant professionnels qu'idéologiques, les conditions dans lesquelles ces enquêtes furent réalisées et les objectifs qu'elles poursuivaient. Il faut également contextualiser les propos tenus à l'aune de l'évolution des regards patrimoniaux, les jauger selon leurs géographies administratives et institutionnelles spécifiques. Sans oublier d'appréhender les actes en eux-mêmes (démolition, abandon,

⁴ ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, *Un monument exceptionnel du patrimoine wallon : la basilique Notre-Dame de Bon-Secours*, p. 23 : IT30.

valorisation, prise ou non prise en compte dans un projet, etc.), car ceux-ci sont le reflet opérationnel de la réception idéologique des interventions du XIX^e siècle aux siècles suivants. Cette approche apparaît d'autant plus fondamentale qu'en Belgique, de nombreux historiens de l'architecture furent également d'importants restaurateurs – on pensera, par exemple, aux architectes Simon Brigode, Victor-Gaston Martiny ou au chanoine André Lanotte⁵.

Le présent chapitre, pour ne pas s'égarer dans une enquête trop ambitieuse et se perdre dans des considérations hasardeuses, se contente de données partielles et factuelles. Son objectif est d'identifier, dans un corpus représentatif de la littérature scientifique belge du XX^e et du début du XXI^e siècle, les prismes de lecture généraux par lesquels les interventions du XIX^e siècle sont abordées. En somme, répondre à une première question, pour mieux en poser une seconde : comment parlait-on des restaurations du XIX^e siècle hier, et comment en parler autrement aujourd'hui ? En soulignant ces acquis, cet exercice méthodologique doit notamment permettre de faire émerger les manques, les lacunes et les zones d'ombres que nous investiguerons prioritairement. Car nous le verrons plus bas, si de nombreux ouvrages traitent des interventions du XIX^e siècle, ces dernières sont examinées sous des angles spécifiques, si bien que certains domaines restent encore en friche à l'heure actuelle.

Le dépouillement d'un certain nombre de contributions concernant de près ou de loin les interventions sur le patrimoine bâti en Belgique au cours du XIX^e siècle (ouvrages spécialisés ou généraux sur l'architecture ancienne, monographies d'édifices ou d'architectes, etc.) laisse esquisser trois tendances générales qui se développent durant l'entre-deux-guerres, dans l'après Seconde Guerre mondiale et enfin, à partir du dernier quart du XX^e siècle.

L'entre-deux-guerres : des études pionnières

Dans le champ patrimonial, la première décennie de l'entre-deux-guerres est marquée par une intense activité de restauration et de reconstruction des édifices meurtris durant la Première Guerre mondiale⁶. C'est dans ce contexte, particulièrement douloureux, que surgissent les premières études rétrospectives sur les restaurations du XIX^e siècle. Ces publications, qui s'avèrent essentiellement être des monographies ponctuelles mâtinées d'idéologie, sont majoritairement destinées à nourrir les projets de restauration contemporains des édifices

⁵ Voir par exemple DELFERIÈRE L., 1978, p. 20-22.

⁶ Sur ce sujet, consulter notamment SMETS Marcel (dir.), 1985.

sinistrés. De ce fait, elles ne se focalisent que sur quelques thématiques ciblées : comprendre la philosophie et les choix des architectes-dirigeants et identifier les opérations réalisées sous leur férule, pour ainsi dégager une meilleure connaissance du bâti ancien à restaurer.

Les propos de ces études pionnières évoluent de la neutralité bienveillante à la critique particulièrement incisive selon les auteurs et leur position partisane. Analysée sous ce prisme, cette matière doit en réalité faire l'objet d'un examen particulier, qui ne sera toutefois possible qu'en étudiant, de manière transversale, les restaurations des XIX^e et XX^e siècles⁷. À titre illustratif, mesurons l'accueil réservé aux restaurations de l'église Notre-Dame à Dinant par un de leur plus virulent détracteur de l'entre-deux-guerres, l'historien de l'art dinantais Joseph Destrée, très attaché à l'histoire et à la « médiévalité » de son église, et fervent opposant aux projets historicistes la visant. D'après cet auteur, ces restaurations sont « *brutalement greffé[s] sur cette construction si remarquable* », sont l'œuvre d'un « *procédé radical* », de « *purisme* », d'un architecte « *froissé* », « *hanté[s] si souvent par des idées fausses* » ; elles ne sont que « *mutilation* »⁸. Eugène Dhucque n'est pas moins critique lorsqu'il évoque, par exemple, les restaurations du portail occidental de cette ancienne collégiale, désormais orné d'« *une madone pseudo-gothique sortie d'un quelconque de nos ateliers* » ; « *je ne sais pas ce que le portail y a gagné ; mais je perçois fort bien ce qu'il a perdu* »⁹. On en convient aisément, l'optique avec laquelle sont réalisées ces études, de même que le vocabulaire déployé, qui « *hantera* » les écrits postérieurs, rend en réalité un bien triste hommage aux restaurations du XIX^e siècle.

Débarassée de ce filtre idéologique, la littérature de l'entre-deux-guerres peut néanmoins réserver d'agréables surprises, si ponctuelles soient-elles. Ainsi en 1927, le curé de Laminne Jean-Mathias Lechanteur, dans sa *Monographie de l'église Saint-Martin à Liège*, publie une courte chronique des restaurations, très factuelle, dans laquelle il aborde ces opérations selon un schéma que l'on peut qualifier d'habituel : identifier les architectes, les travaux qu'ils exécutent, et l'année de leur réalisation. L'auteur manifeste également un goût prononcé pour le coût financier de ces restaurations, et fait même quelques allusions anecdotiques sur les ouvriers, les entrepreneurs et les artistes¹⁰.

⁷ Recherches en cours.

⁸ DESTRÉE Joseph, 1923, p. 9-19.

⁹ DHUCQUE Eugène, 1935, p. 23.

¹⁰ LECHANTEUR Jean-Mathias, 1927, p. 50-56.

Autre cas de figure des plus intéressants, celui de l'article signé par l'abbé Louis Hendrix en 1929 dans la revue *Leodium* au titre évocateur : *Comment fut conçue la restauration de la cathédrale de Liège vers 1850*. Partant du constat que le chanoine O. Thimister, dans ses ouvrages sur l'église Saint-Paul¹¹, non content de survoler les travaux de restauration de l'architecte Jean-Charles Delsaux, s'est fendu d'une vive critique à leur égard, Louis Hendrix prend le parti d'expliquer, de long en large, la naissance et l'élaboration du projet de restauration, en prenant pour fil conducteur les interactions entre l'architecte-dirigeant et les architectes-consultants¹². En chaussant les lunettes de l'historien du XXI^e siècle, les propos particulièrement modérés de l'abbé, de même que le sujet évoqué, confèrent à ce court article le statut de contribution avant-gardiste.

L'après-Seconde Guerre mondiale : à l'ouest rien de nouveau

Une fois révolue cette première période d'effervescence se dresse un constat saisissant : jusqu'au cours du dernier quart du XX^e siècle, la période n'est pas des plus fertiles pour les études sur les restaurations du XIX^e siècle. La « mode » est aux monographies d'édifices médiévaux et aux contributions transversales traitant d'un style d'architecture régional où les restaurations sont abordées de manière très inégale. Dans certains cas, elles sont passées sous silence et ce, alors même que les édifices analysés avaient été drastiquement impactés par des travaux au XIX^e siècle. Tel est par exemple le cas des églises Sainte-Gertrude à Nivelles, Saint-Léonard à Zoutleeuw, ou encore de Saint-Pierre à Saint-Hubert, pourtant considérés comme des monuments historiques de premier plan¹³.

Lorsque ces restaurations sont néanmoins évoquées, la critique d'authenticité prime : les auteurs se bornent à identifier les travaux réalisés selon le schéma habituel évoqué plus haut, sans opérer une réflexion profonde sur ce phénomène¹⁴. Souvent, ces opérations ont modifié les structures anciennes, et comme les auteurs qui les analysent sont principalement des médiévistes ou des modernistes convaincus, les jugements de valeur négatifs sont légion. Simon

¹¹ THIMISTER Olivier-Joseph, 1890.

¹² HENDRIX Louis, 1929, p. 7-18.

¹³ MOTTART Alphonse, 1957a, 293-316 ; MOTTART Alphonse, 1957b, p. 317-353 ; BRANNER Robert, 1963, p. 257-268 ; LANOTTE André & GENICOT Luc Francis, 1964, p. 159-205 ; GENICOT Luc Francis, 1969, p. 41-82 ; DUPONT Pierre-Paul, 1971.

¹⁴ DEGAND Albert, 1948, p. 47-159 ; BRIGODE Simon, 1949, p. 85-353 ; LEMAIRE Raymond, 1949, p. 41-83 ; HAYOT Évariste, 1950, p. 8-75 ; BRIGODE Simon, 1952, p. 81-117 ; VAN MOLLE F., 1952, p. 21-79 ; FRAIKIN Nicolas, 1954, p. 7-140 ; FORGEUR Richard, 1956 ; FORGEUR Richard, 1969, p. 15-38 ; JOSIS-ROLAND Françoise, 1970, p. 63-106 ; FORGEUR Richard, 1979, p. 15-38.

Brigode est parmi les plus virulents à l'égard des restaurations du XIX^e siècle auquel il est lui-même confronté sur ses propres chantiers de restauration. Il n'hésite pas à les qualifier de « *pastiche* », quand il n'évoque pas leur « *misérable mobilier néo-gothique* »¹⁵. Les expressions « *dénaturer le monument* » et « *subir une restauration* », que les praticiens du XIX^e siècle employaient déjà pour qualifier les aménagements du XVIII^e siècle, connaissent dans ces écrits une seconde heure de gloire.

Des exceptions existent cependant. Il faut par exemple épinglez les écrits de Victor Gaston Martiny¹⁶. Ce dernier rédige plusieurs monographies d'églises sinistrées durant la Seconde Guerre mondiale au sein desquelles il accorde une place de premier choix aux restaurations du XIX^e siècle, traitées sans animosité : chronologie fine des opérations, évocation des entrepreneurs et des ouvriers, des subsides octroyés, etc¹⁷. Toutefois, ces thématiques demeurent anecdotiques et son approche sert essentiellement à la critique d'authenticité du bâti.

Du dernier quart du XX^e siècle à aujourd'hui : une revalorisation progressive

C'est à compter du dernier quart du XX^e siècle que les recherches spécifiquement axées sur les restaurations du XIX^e siècle s'intensifient et prennent leur envol, dynamique s'inscrivant par ailleurs dans un élan de revalorisation largement européen de l'architecture du XIX^e siècle¹⁸. Plusieurs études font office d'éclaireur dans ce processus, comme par exemple l'article de M. Dessaer-De Maesschalck et R. Geeraerts spécifiquement dédié aux restaurations de l'église Notre-Dame du Sablon à Bruxelles¹⁹. Si cette contribution poursuit principalement une critique d'authenticité du bâti médiéval, elle ne se réduit pas qu'à cette approche ; y sont en effet abordées des thématiques telles que l'évolution de la Commission royale des Monuments, les projets non-réalisés et les structures disparues, ou encore, les aspects techniques que sont les peintures murales et les matériaux de substitution – la pierre, exclusivement. En somme, l'article s'attache à comprendre les raisons et les choix opérés par les architectes du XIX^e siècle,

¹⁵ BRIGODE Simon, 1952.

¹⁶ MARTINY Victor Gaston, 1959, p. 247-345 ; MARTINY Victor Gaston, 1962, p. 1-298.

¹⁷ Albert Degand avait déjà eu cette posture plus respectueuse dans son article sur l'église de Saint-Séverin-en-Condroz (DEGAND Albert, 1948, p. 47-159).

¹⁸ La matière étant vaste, nous ne citons ici que quelques ouvrages représentatifs : JOKILEHTO Jukka, 1986 ; CHOAY Françoise, 1992 ; LENIAUD Jean-Michel, 1993 ; LENIAUD Jean-Michel, 1994 ; DIERKENS-AUBRY Françoise & VANDENBREEDEN Jos, 1994 ; COOMANS Thomas, 2002a, p. 131-160 ; COOMANS Thomas, 2002b, p. 38-61 ; COLMAN Pierre, 1986, p. 18-35 ; VAN CLEVEN Jean *et alii*, 1994.

¹⁹ DESSAER-DE MAESSCHALCK M. & GEERAERTS R., 1976, p. 17-80. Il s'agit, à notre connaissance, du premier article intégralement dédié à une restauration du XIX^e siècle depuis l'article de Louis Hendrix de 1929.

même s'il ne fait pas l'économie des traditionnels jugements de valeur négatifs – « *subir une restauration* », « *pastiche* », « *copie* »... D'autres publications, contemporaines de celle-ci, participent de cet engouement naissant²⁰.

Il est à noter qu'au cours de cette période, la recherche décline son offre en diverses approches qui sont significativement impactées par la régionalisation du pays. En forçant légèrement le trait, on peut constater que dans la partie francophone prévalent les monographies d'architectes-restaurateurs et d'édifices restaurés, souvent réalisées au sein d'une université dans le cadre d'un mémoire de fin d'étude. La partie néerlandophone souscrit également à ce schéma, mais développe par ailleurs au sein de ses universités de véritables programmes de recherches transversaux sur l'architecture du XIX^e siècle, aboutissant à de nombreuses publications dont le KADOC de Leuven constitue à bien des égards le fer de lance (cf. *infra*). Une initiative encourageante avait pourtant vu le jour à Liège avec, en 1986, la publication d'un premier ouvrage de synthèse au titre alléchant : *La restauration des monuments à Liège et dans sa province depuis 150 ans*, dirigé Pierre Colman²¹. Si l'ouvrage n'est pas dénué de qualité, son approche demeure cependant assez classique. Catalogue d'exposition oblige, les travaux de restauration y sont abordés site après site, par entrées chronologiques et par architectes. Quant à la conclusion, elle assassine plus qu'elle ne cherche à comprendre ces restaurations ; idéologiquement marquée, elle incite les restaurateurs contemporains à porter une main sacrée sur des édifices historiques sanctuarisés, ce qui doit d'abord interroger le contexte patrimonial et politique dans lequel cette publication fut réalisée.

Au cours de cette période, on assiste à la floraison progressive de publications focalisées sur des architectes-restaurateurs²², auxquelles s'ajoutent des monographies d'architectes²³, un

²⁰ NORRO K., 1972, p. 91-107 ; WITTEVRONGEL K., 1975, p. 139-166 ; JACOBS Marcel, 1977, p. 255-280.

²¹ COLMAN Pierre (dir.), 1986.

²² DI CAMPLI Flavio, 1984 ; DI CAMPLI Flavio, 1988 ; COOMANS Thomas, 1991, p. 117-140 ; ANCION Laurence, 1995 ; ANCION Laurence, 1997, p. 57-106 ; ANCION Laurence, 1999 ; BAVAY Gérard & MERLAND Monique, 2013, p. 93-116 ; BAVAY Gérard & MERLAND Monique, 2017, p. 1271-1284 ; BAUDRY Antoine, 2018a, p. 141-156.

²³ ZURSTRASSEN Yolande, 1989 ; MARTHUS Patrick, 1991 ; DE MAEYER Jan & VAN MOLLE Leen (dir.), 1998 ; MAES Krista (dir.), 1998 ; ZURSTRASSEN Yolande, 2001, p. 32-37 ; DOMINIQUE Fanny, 2003 ; MOÏS Christian, 2008, p. 374-483 ; CHARLIER Sébastien & MICHA Édith (dir.), 2010 ; GUISSSET-LEMOINE Catherine, 2005 ; CORNILLY Jeroen, 2009a, p. 3-9 ; CORNILLY Jeroen, 2009b, p. 97-102 ; CORNILLY Jeroen, 2011, p. 95-109 ; TORDOIR Joseph, 2008, p. 3-18 ; BEERNAERT Brigitte, 2009, p. 14-22 ; BAECK Mario, 2008, p. 11-16 ; LEDERER A., 1988, p. 157-173 ; VALCKE Sibylle, 1994, p. 41-47 ; VLEESHOUWERS J.M.E., 1997, p. 35-62 ; LE BAILLY DE TILLEGHEM Serge, 2006, p. 20-30 ; FEYAERTS Jozefien, 2014, p. 145-162 ; LIBAUT Hilaire, 1995, p. 183-325 ; CIERKENS P.-J., 2018.

dictionnaire de l'architecture²⁴, des recherches sur les architectes provinciaux²⁵, sur des acteurs spécifiques²⁶ et sur des institutions telle que la Commission royale des Monuments²⁷. Toutes ces contributions témoignent d'un engouement prononcé de la recherche pour la figure de l'architecte qui, dans la littérature scientifique, domine largement les débats.

Parallèlement à ces entreprises émergent plusieurs contributions transversales. Celles-ci se focalisent sur la formation des architectes²⁸, notamment le rôle des écoles Saint-Luc²⁹, l'introduction de nouveaux matériaux et modes de construire – notamment le fer, la fonte et l'acier³⁰ – sur les peintures murales³¹ – avec, soulignons-le, une première approche archéologique des restaurations – ou encore sur les contextes philosophiques, sociétaux et religieux globaux, les échanges d'idées, etc.³²

On voit également se multiplier les monographies spécifiquement dédiées à des cas de restauration ou des articles leur offrant une belle reconnaissance, mais qui, malgré leurs grandes qualités, peinent à se départir d'une approche trop imprégnée de la critique d'authenticité du bâti ancien, donnant *de facto* l'impression d'une recherche « hybride »³³. On observe toutefois dans les monographies plus récentes une approche historique (matinée parfois d'archéologie) nettement plus contextuelle, faisant la part belle aux différents acteurs, à leurs choix, aux vues des institutions, souvent en épingleant les facteurs économiques, techniques et les rapports de

²⁴ VAN LOO Anne (dir.), 2003.

²⁵ CORNILLY Jeroen, 2010, p. 557-601 ; CORNILLY Jeroen, 2016.

²⁶ BERGMANS Anna, DECONINCK Els, SMEYERS Maurits & VERMEIREN Rie, 1996 ; BERGMANS Anna, 2008a, p. 380-393 ; BERGMANS Anna, 2008b, p. 49-66.

²⁷ STYNEN Herman, 1985, p. 6-33 ; STYNEN Herman, 1998.

²⁸ MIDANT Jean-Paul, 1989 ; VERPOEST Luc, 1984.

²⁹ DE MAEYER Jan (éd.), 1988.

³⁰ DE KEYSER Bart, 1997.

³¹ BERGMANS Anna, 1998 ; pour les approches archéologiques, voir également DEGARD Marie-Sophie, 2004, p. 25-70 ; PIAVAUX Mathieu et ROUSSEAU Valérie, 2009, p. 207-214 ; PIAVAUX Mathieu, 2013.

³² BERGMANS A. *et alii*, 1999 ; DE MAEYER Jan & VERPOEST Luc (éd.), 2000, p. 19-34.

³³ PAULUS Guy, 1980, p. 9-122 ; MARTINY Victor-Gaston, 1981, p. 185-218 ; DUMOULIN J. & PYCKE J., 1983, p. 141-145 ; LOIX J., 1989, p. 163-194 ; GUERIN Pierre, 1990, p. 35-52 ; AERTS Willem & GRIETEN Stefaan, 1993, p. 266-279 ; AERTS Willem & DE CEULAER Roeland, 1993, p. 280-303 ; JACOBS MARCEL, 1993, p. 29-39 ; VAN ACKER Jan, 1993, p. 3-32 ; *De restauraties van het historisch stadhuis...*, 1996 ; DE WILDE Peter J., 1997, p. 1-9 ; WOUTERS Wilfried, 1998 ; VANDEKERCHOVE Veronique, 1998, p. 83-94 ; WILLAERT Carine, 1998, p. 159-172 ; WILLAERT Carine, 1999, p. 27-41 ; PITTIE Véronique, 1999, p. 67-78 ; DEGARD Marie-Sophie, 2003 ; BODIAUX Christian *et alii*, 2004 ; DEGARD Marie-Sophie, 2004, p. 25-70 ; DEGARD Marie-Sophie, 2006 ; LAYEUX Maud, 2006 ; COOMANS Thomas, 2006, p. 359-376 ; LAYEUX Maud, 2009, p. 9-58 ; DEGARD Marie-Sophie, 2010 ; HENRION Marie, 2010, p. 383-424 ; BAUDRY Antoine, 2013, p. 7-65 ; DEMEURE Quentin, LAMBERT Cécile, MARTOU Marie-Noëlle, 2013.

force à l'œuvre³⁴. Cette démarche était déjà en germe dans les contributions de Flavio di Campli, notamment sur la collégiale Saint-Martin à Liège (cf. chapitre XII)³⁵. Bref, une véritable compréhension globale des restaurations est en marche ; les jugements de valeur négatifs s'amenuisent d'ailleurs progressivement dans les publications, mais sans jamais malheureusement disparaître totalement. Cette valorisation progressive des restaurations et, plus généralement, de l'architecture au XIX^e, transparait par ailleurs dans quelques ouvrages généralistes ou destinés à promouvoir des fonds documentaires, des expositions, les journées du patrimoine, etc³⁶.

Notons également qu'au cours de cette période, les études sur les matériaux de substitution ont fait florès, avec un focus quasi-exclusif sur la pierre³⁷. Plusieurs publications parmi les plus récentes abordent également la question du chantier de restauration, en investiguant notamment les approvisionnements en matériaux ou son organisation socio-économique³⁸. Cette approche des restaurations par le prisme du chantier demeure toutefois marginale à l'échelle du pays, tout comme l'approche archéologique, trop souvent mise à l'arrière-plan de l'approche historique. Les freins à systématiser ou privilégier de telles approches sont d'abord et avant tout documentaires, logistiques et opérationnels. Documentaires, car les archives liées à ces aspects n'ont que rarement été conservées puisqu'elles étaient principalement détenues par des Fabriques d'églises peu soucieuses de leur conservation – pourquoi conserver des caisses de factures alors qu'un registre de comptabilité générale glissé dans une armoire suffit ? Logistiques et opérationnels, car l'archéologie du bâti telle qu'elle se pratique en Belgique ne se donne que rarement les moyens et le temps d'aborder ces questions – dans une course contre

³⁴ PIAVAUX Mathieu et ROUSSEAU Valérie, 2009, p. 207-214 ; PIAVAUX Mathieu, 2013 ; BAUDRY Antoine, 2015, p. 31-72 ; COURA Geneviève & GILLES Isabelle, 2016, p. 278-287 ; GILLES Isabelle & TONON Xavier, 2016, p. 288-304 ; BAUDRY Antoine, 2017, p. 227-265 ; DELVILLE Jean-Pierre, JACQUES Yves & TONON Xavier, 2017, p. 53-76 ; BAUDRY Antoine, 2019c, p. 257-283.

³⁵ DI CAMPLI Flavio, 1990a, p. 259-270 ; DI CAMPLI Flavio, 1990b, p. 271-274.

³⁶ PÉRIER-D'ETEREN Catherine, 1991 ; DIERKENS-AUBRY Françoise & VANDENBREEDEN Jos, 1994 ; *Vers la modernité*, 2001 ; l'intégralité du dix-huitième tome du *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, 2005.

³⁷ DESSAER-DE MAESSCHALCK M. & GEERAERTS R., 1976, p. 17-80 ; TOURNEUR Francis, 1994, p. 103-118 ; DUCARME Pierre, GOHY Françoise & TOURNEUR Francis, 1999, p. 84-85 ; TOURNEUR Francis, 1999a, p. 79-83 ; TOURNEUR Francis, 1999b, p. 7-44 ; TOURNEUR Francis, 2014, p. 83-90 ; TOURNEUR Francis & BOSSIROY Dominique, 2019, p. 51-82 (liste non exhaustive).

³⁸ BAUDRY Antoine, 2018a, p. 141-156 ; BAUDRY Antoine, 2018b, p. 413-424 ; BAUDRY Antoine, 2019a, p. 377-391.

la montre, il est difficile de se focaliser sur les restaurations « récentes » d'un monument, dont les parties les plus anciennes requièrent déjà toutes les attentions.

Conclusions et perspectives

Que conclure de ce rapide tour d'horizon ? Longtemps laissées en friche ou stigmatisées, les recherches sur les restaurations du XIX^e siècle ont pris leur envol en Belgique au cours du dernier quart du XX^e siècle, avec un traitement inégal selon la région du pays – toujours en forçant le trait, une approche monographique sans visée à long terme au sud, une approche transversale et planifiée au nord. De nombreux sites, à l'heure actuelle, sont ainsi encore démunis d'un regard pertinent sur la question ; en témoignent à titre illustratif les églises Saint-Georges à Limbourg, Saint-Materne à Walcourt, Saint-Michel-et-Gudule à Bruxelles ou Sainte-Gertrude à Nivelles qui, malgré leur caractère exceptionnel, voient l'histoire de leurs restaurations expédiée en un ou deux paragraphes, quand elle n'est pas simplement esquivée. Cette situation est particulièrement notable pour l'église Sainte-Gertrude à Nivelles. La restauration de cet édifice après la Seconde Guerre mondiale a eu tellement de résonance³⁹ qu'elle en a occulté les restaurations du XIX^e siècle et ce, malgré l'existence d'un important chantier et l'érection d'une flèche en fonte qui, outre Quiévrain, aurait déjà galvanisé la recherche scientifique depuis des années⁴⁰.

Le constat est encore moins avantageux si l'on s'intéresse à la question du projet architectural et non de l'œuvre architecturale. Souvent en effet, les études ne s'intéressent qu'aux projets réalisés, car ce faisant, elles participent à la compréhension du bâti ancien, selon l'approche traditionnelle de la critique d'authenticité. Avant d'être reconstruite en style néogothique en 1885, la chapelle Notre-Dame de Bon-Secours à Péruwelz a ainsi fait l'objet de huit projets d'agrandissement ou de reconstruction, peu détaillés par l'historiographie⁴¹, alors que paradoxalement, l'étude de ces projets est révélatrice pour l'histoire du site, de la restauration architecturale et, plus globalement, de la société belge au XIX^e siècle (cf. chapitre XI)⁴².

Un autre biais important, directement lié à la question du projet architectural, est celui des acteurs. L'historiographie, en effet, confère une importance considérable à la figure de

³⁹ MARTINY Victor Gaston, 1982, p. 117-123 ; LADRIÈRE Gh. & DONNAY-ROCMANS C., 1982, p. 97-116.

⁴⁰ BELHOSTE Jean-François, 2009, p. 197-204 ; AMIC Sylvain & LE MEN Ségolène, 2014.

⁴¹ BAUDELET Louis, 1869, p. 252-296 ; PHILIPPART Solange, 1985, p. 100-113.

⁴² Voir à ce titre DI CAMPLI Flavio, 1990a, p. 259-270 ; DI CAMPLI Flavio, 1990b, p. 271-274 ; PIAVAUX Mathieu et ROUSSEAU Valérie, 2009, p. 207-214 ; PIAVAUX 2013 ; BAUDRY Antoine, 2019c, p. 257-283.

l'architecte-restaurateur auteur de projet, ainsi qu'à certaines institutions de contrôle, au premier plan desquelles figure la Commission royale des Monuments, bien connue grâce aux travaux de son porte-étendard Herman Stynen. C'est, en outre, gravement sous-estimer le rôle pourtant effectif et crucial d'une quantité d'acteurs intervenant dans les processus décisionnels – fabriques d'églises et pouvoir religieux, architectes communaux et provinciaux, experts-consultants, membres correspondants de la Commission royale des Monuments, ingénieurs des ponts et chaussées, entrepreneurs ou maîtres ouvriers qualifiés, décideurs politiques, etc. À ce titre, la question des rapports entre ces individus, leurs missions, connaissances et expertises demeure une donnée souvent négligée et pourtant hautement révélatrice de sens, si l'on en croit la recherche française actuelle⁴³. Pour cette thématique comme pour celle du projet de restauration, quantité d'archives sont aujourd'hui conservées et en grande partie inexploitées.

Un autre aspect largement sous-exploité⁴⁴ est la question du financement de ces restaurations, qu'il est par ailleurs possible de traiter avec diverses focales – à l'échelle du site, d'une ville, d'une province ou du pays – pour ainsi plonger dans une histoire pragmatique et économique des premières politiques patrimoniales. De telles démarches ont pourtant déjà fait leurs preuves à l'étranger, en France notamment⁴⁵. Elles requièrent cependant l'utilisation d'archives spécifiques qui s'éloignent souvent des documents contenus dans les fonds documentaires habituellement exploités par les chercheurs en histoire de l'architecture.

Enfin, il est frappant de constater que l'étude des restaurations, non contente d'être encore très souvent inféodée à la critique d'authenticité du bâti ancien, reste avant tout l'apanage de l'histoire des idées et des philosophies de la restauration au travers de ses acteurs principaux – les architectes. Les études sur le chantier de restauration et ses multiples aspects matériels – en dehors de la pierre – techniques, sociaux ou encore économiques, demeurent un champ d'investigation récent en Belgique⁴⁶. Cependant, nous l'avons évoqué, ces thématiques et

⁴³ HAUGOMMARD Stéphane, 2015 ; NÈGRE Valérie, 2016 ; TIMBERT Arnaud, 2017 ; DUBOURG GLATIGNY Pascal, 2017.

⁴⁴ Voir néanmoins OGONOVSKY Judith, 2001, p. 63-71.

⁴⁵ AUDUC Arlette, 2002, p. 75-102 ; LENIAUD Jean-Michel (dir.), 2007.

⁴⁶ Contrairement en France ; voir à ce titre CARVAIS Robert, 2010, p. 31-43 ; LUNEAU Jean-François & PHALIP Bruno (dir.), 2012 ; TIMBERT Arnaud, 2013 ; TIMBERT Arnaud, 2014 ; BERTELS Inge, DENEWETH Heidi, HOREMANS Boris & VAN DE VOORDE Stephanie, 2016, p. 1189-1199 ; TIMBERT Arnaud, 2017 ; ROTOLO Émeline, 2017, p. 117-146. Se référer également aux séminaires de l'INHA ainsi qu'au colloque international « Matériaux, métiers et techniques. Vers une histoire matérielle du chantier de restauration (1830-1914) », organisé conjointement par l'INHA, l'Université de Namur et l'Université de Liège (actes en cours de publication).

approches subissent de plein fouet les lacunes documentaires, les contraintes logistiques et les choix opérationnels de l'archéologie.

II

Financer les interventions sur les édifices du culte catholique

« Toute cathédrale est un milliard. Qu'on se représente maintenant quelle mise de fonds il faudrait pour récrire le livre architectural ; pour faire fourmiller de nouveau sur le sol des milliers d'édifices ; pour revenir à ces époques où la foule des monuments était telle qu'au dire d'un témoin oculaire, « on eut dit que le monde en se secouant avait rejeté ses vieux habillements pour se couvrir d'un blanc vêtement d'églises »

Victor Hugo, Notre-Dame de Paris, chapitre V.

Le financement des interventions réalisées sur les édifices historiques en Belgique au XIX^e siècle demeure à l'heure actuelle un sujet largement laissé en friche par la recherche historique. Ces dernières décennies, plusieurs études transversales se sont certes focalisées sur les politiques publiques et la promotion des arts par l'État belge au cours de cette période, sans toutefois aborder spécifiquement ou de manière systémique cette question sous l'angle de l'architecture et du bâti que l'on qualifierait de « patrimonial »⁴⁷. Les travaux dédiés aux institutions mises en place peu après l'Indépendance pour préserver et valoriser les édifices historiques du pays n'envisagent quant à eux que très peu cette thématique⁴⁸, alors que de telles études ont déjà fait l'objet d'une attention soutenue à l'étranger, en France notamment⁴⁹. Quant aux approches monographiques ou aux publications ménageant une place de choix aux chantiers du XIX^e siècle, elles n'envisagent que de manière anecdotique cette problématique et

⁴⁷ Voir KURGAN-VAN HENTENRYK Ginette & MONTENS Valérie (éd.), 2001, et plus particulièrement, dans cet ouvrage, MONTENS Valérie, 2001, p. 9-24, DUMONT Hugues, 2001, p. 25-42 et OGOVOSZKY Judith, 2001, p. 63-71. Valérie Montens dresse notamment le constat suivant : « *En Belgique, l'histoire de la politique des autorités publiques en matière culturelle reste à faire : il n'y a pas d'étude systématique du « système des beaux-arts » belge. Il suffit cependant de parcourir les travaux d'un certain nombre de spécialistes de disciplines diverses (telle l'histoire, l'histoire de l'art, la musicologie ou la littérature) pour se rendre compte du rôle des pouvoirs publics et des institutions officielles dans la structuration du champ artistique en Belgique. Mais ce rôle n'y a jamais été étudié qu'indirectement ou de façon allusive* » (MONTENS Valérie 2001, p. 9). Plus récemment, et pour un projet relativement tardif, consulter CREUSEN Alexia, 2003, p. 11-39.

⁴⁸ STYNEN Herman, 1998 ; YANTE Jean-Marie, 2008, p. 50-62 ; VAN IMPE Ellen, 2015 ; YANTE Jean-Marie, 2001.

⁴⁹ AUDUC Arlette, 2002, p. 75-102 ; LENIAUD Jean-Michel (dir.), 2007.

se contentent généralement de citer le montant d'un devis, le détail d'un ouvrage spécifique, ou encore le coût total des travaux⁵⁰.

Malgré un intérêt croissant depuis une vingtaine d'année, force est de constater qu'une histoire du financement des projets et des chantiers relatifs aux édifices historiques en Belgique au XIX^e siècle reste à écrire. Cette analyse apparaît d'autant plus pertinente et cruciale à entreprendre qu'elle permet d'affiner notre connaissance des premières politiques patrimoniales du pays, mais aussi, de cerner l'impact des budgets et des stratégies de financement sur les interventions réalisées ou rejetées.

L'objectif du présent chapitre n'est pas d'investiguer la répartition et l'évolution des budgets propres aux administrations et aux acteurs engagés dans le processus global d'une intervention, ni même de définir précisément les montants injectés pour tel ou tel monument, bien que ce dernier aspect soit un indice certain à prendre en compte pour évaluer la reconnaissance patrimoniale d'un bien architectural et comprendre comment les opérations s'y sont déroulées⁵¹. Il s'agit en revanche d'identifier les acteurs, les administrations et les institutions impliqués dans ces financements, de comprendre leurs négociations et les rapports de force qu'ils entretiennent, et enfin, de cerner les stratégies, ruses et astuces déployées pour dégager les budgets nécessaires à l'entretien, la restauration, la démolition, la conservation ou la reconstruction d'un édifice. Il s'agit également de saisir l'impact de tous ces facteurs sur la conduite opérationnelle des interventions et les choix réalisés. Car, comme l'écrivaient les membres correspondants Jules Helbig, Émile Vierset-Godin et Lambert Noppius au sujet de la restauration de l'église Saint-Servais à Liège en 1887 : « *Il est une autre considération qui, dans cette circonstance, domine impérieusement les questions d'esthétiques et d'archéologie. C'est la question financière* »⁵².

⁵⁰ La littérature est néanmoins de plus en plus attentive à ces aspects (cf. chapitre I). À titre d'exemple, consulter PIAVAUX Mathieu, 2013, p. 78-110 ; BAUDRY Antoine, 2015, p. 31-72 ; GILLES Isabelle et TONON Xavier, 2016, p. 289-304 ; cf. chapitre IX ; etc.

⁵¹ Les demandes de subsides ont entraîné une abondante correspondance, généralement des plus poussives à investiguer en raison de son caractère répétitif et strictement administratif. Les résolutions de ces demandes ne sont généralement conservées que dans les fonds propres des administrations sollicitées à cet égard et dans les comptabilités détaillées des Fabriques d'églises, si bien qu'en l'absence d'une recherche exhaustive, il est difficile d'appréhender le financement d'un monument dans sa totalité, et ce, même pour les édifices bénéficiant de fonds documentaires conséquents.

⁵² AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 3281, lettre du Comité provincial des monuments au Gouverneur de Liège, 19 janvier 1887 : [KP64](#).

Les sources de financement variant selon la nature des bâtiments historiques et de leurs propriétaires – édifices privés ou publics, édifices culturels ou civils, sans compter les statuts particuliers tel que la ruine – nous oblige cependant, par soucis de cohérence, à circonscrire nos investigations sur une catégorie bien précise : les édifices du culte catholique, pour lesquels les archives aujourd’hui disponibles demeurent particulièrement généreuses. Les propos se borneront, pour l’essentiel, au financement des travaux constructifs (gros œuvre, second œuvre). Le mobilier (vitraux, bancs, confessionnaux, etc.), quant à lui, doit faire l’objet d’une instruction séparée. En effet, en raison de son statut particulier, il est souvent commandé à la fin des opérations et financé avec des sources et des stratégies spécifiques⁵³.

Enfin, précisons l’importance méthodologique de cette démarche pour l’ensemble de notre recherche doctorale : comprendre qui finance à l’époque, c’est comprendre où sont potentiellement conservées les archives de ces interventions aujourd’hui...

Devoirs et obligations des Fabriques d’églises et des Communes

Les devoirs et obligations des Fabriques d’églises et des Communes en Belgique au XIX^e siècle sont règlementés par plusieurs textes de lois déjà largement commentés par la littérature⁵⁴. Nous n’en délivrons ici que les données pertinentes pour aborder la question du financement.

Le décret français du 30 décembre 1809 dispose que les fabriques d’églises sont chargées de l’entretien et des réparations des monuments religieux dont elles sont gestionnaires, les édifices demeurant toutefois la propriété de l’État, les Communes généralement⁵⁵. Ces dernières, en vertu de l’article 92, paragraphe 3, dudit décret, sont chargées d’assurer les dépenses qui ne peuvent pas être prises en charge par les fabriques⁵⁶.

⁵³ Recherches en cours.

⁵⁴ Les principales lois sont évoquées dans les *Bulletin des Commissions royales d’Art et d’Archéologie* publiés par le Ministère de l’Intérieur à partir de 1862 (BCRAA, t. 1, 1862, p. III). Elles sont abordées de manière approfondie dans l’ouvrage d’Adrien-Jean-Lambert De Corswarem (DE CORSWAREM Adrien-Jean-Lambert, 1904) et brièvement rappelées dans diverses contributions relatives à l’histoire de la Commission royale des Monuments (STYNEN Herman, 1998, p. 20-26 ; GILISSEN Pierre, 1999, p. 151-152). Consulter également SÄGESSER Caroline, 2009, p. 91-108 ; SCHREIBER Jean-Philippe & SÄGESSER Caroline, 2010 ; WYNANTS Paul, 2012.

⁵⁵ BCRAA, t. 1, 1862, p. 226-227 ; STYNEN Herman, 1998, p. 21.

⁵⁶ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2411, note anonyme, 28 juin 1851 : HX22 ; *Idem*, dossier 3266, lettre du Gouverneur de Liège au ministre de la Justice, 3 janvier 1845 : CR100. Les communes sont effectivement chargées « de fournir aux grosses réparations des édifices consacrés au culte » et de « suppléer à l’insuffisance des revenus de la fabrique, pour les charges portées en l’article 37 », soit « de pourvoir à la

L'arrêté royal hollandais du 16 août 1824 restreint drastiquement les libertés d'action de ces institutions sur le bâti, en soumettant au consentement de l'autorité royale et de l'Administration provinciale l'aliénation du mobilier, de même que les démolitions, les constructions neuves et les travaux visant à modifier en profondeur la physionomie de ces édifices⁵⁷.

Enfin, la loi communale du 30 mars 1836, éditée par le gouvernement belge, oblige les conseils de fabrique à soumettre leurs délibérations à l'approbation du Roi et de la Députation permanente du conseil provincial, lorsque celles-ci concernent « *la démolition des monuments de l'antiquité et les réparations [...] de nature à changer le style ou le caractère des monuments* »⁵⁸.

Concrètement, les fabriques d'églises ne peuvent procéder à des transformations ou des aménagements d'envergure sans l'accord du Gouvernement belge. Pour la majorité d'entre elles, cette option n'est de toute manière pas envisageable depuis leur déclin économique faisant suite aux saisies de la période révolutionnaire⁵⁹. Si les communes sont chargées par le décret du 30 décembre 1809 de pallier les fabriques lors de passes financières complexes, elles-mêmes se révèlent néanmoins rarement capables d'assurer intégralement les frais des « *grosses réparations* » que réclament les édifices historiques⁶⁰. C'est pourquoi, peu après l'indépendance, sera mis sur pied un système de financement articulé selon le principe d'une Justice distributive et reposant sur quatre piliers fondamentaux : la fabrique, la commune, la province, et le Gouvernement (cf. *infra*). On notera l'usage quasi systématique du terme

décoration et aux dépenses relatives à l'embellissement intérieur de l'église [...] [et] de veiller à l'entretien des églises » (décret du 30 décembre 1809).

⁵⁷ BCRAA, t. 1, 1862, p. 228-230 ; STYNEN Herman, 1998, p. 23. « *L'on ne pourra élever ou bâtir de nouvelles églises ou de nouveaux édifices destinés à l'exercice du culte public, reconstruire ceux qui existent, ou en changer l'ordonnance, sans avoir obtenu préalablement Notre consentement [...] L'on ne pourra également, sans Notre consentement, ou celui des autorités publiques que Nous trouverons bon de désigner à cet effet, détacher, emporter ou aliéner des objets d'arts ou monumens historiques placés dans les églises, de quelque nature qu'ils soient, ou en disposer en aucune manière, à moins qu'ils ne soient la propriété de particuliers ou de sociétés particulières* » (Arrêté royal du 24 août 1824).

⁵⁸ BCRAA, t. 1, 1862, p. 231-232.

⁵⁹ À titre illustratif, et ce pour le cas du département de l'Ourthe, consulter DELATTE Ivan, 1949, p. 391-402.

⁶⁰ Les grandes agglomérations, outre avoir une gestion onéreuse, recèlent souvent de nombreux édifices historiques coûteux à entretenir ou restaurer (Liège, par exemple, possède une vingtaine d'églises datant des périodes médiévale et moderne). Les communes plus petites, aux revenus modestes, doivent quant à elle faire face à des impératifs dispendieux, comme par exemple, l'entretien des voiries ou la construction d'une école. Il est impossible, pour une commune tel Saint-Hubert, d'assurer les travaux de l'imposante abbatale Saint-Pierre.

« *sacrifice* », tout au long de la période étudiée, pour désigner les budgets dégagés par les administrations fabriennes et communales⁶¹.

Pour pouvoir prétendre à des subsides, le conseil de fabrique doit tenir à jour une comptabilité annuelle, en indiquant les rentrées et les dépenses inhérentes aux travaux de restauration, et les soumettre à l'approbation des autorités supérieures⁶². Ces documents ont une double finalité. D'une part, la prévision du budget que pourra dégager la fabrique pour l'année à venir, condition *sine qua non* pour que les autorités publiques puissent négocier au mieux leurs contributions respectives. D'autre part, le contrôle d'un emploi judicieux desdits subsides par ces mêmes instances (cf. *infra*). Un « *receveur* » ou « *trésorier* » est généralement désigné parmi les membres du conseil de fabrique afin de s'assurer, au quotidien, de la comptabilité des travaux : quantités de matériaux livrés, rémunération des ouvriers, des fournisseurs et des experts, etc.⁶³

La propension de certaines fabriques d'églises à ne pas soumettre leurs comptes et leurs budgets au contrôle des autorités civiles entraîne le vote d'une loi le 4 mars 1870, dont le quinzième article déchoit de leurs droits aux financements étatiques lesdites fabriques, à l'exception de celles gérant un édifice classé au rang de « *monument* » (cf. annexes 2-4). Ces « moutons noirs » sont alors désignés, dans la correspondance administrative, de « *fabriques déchues* ». Divers artifices seront déployés au cours des décennies suivantes pour contourner cette juridiction contraignante et préjudiciable à la conservation de nombreux sites (cf. *infra*).

L'administration provinciale

Conformément à certaines législations remontant à la période française⁶⁴, l'Administration provinciale est tenue de pallier la fabrique d'église ou la Commune si celles-ci se révèlent incapable de financer la totalité des opérations. En fonction des provinces, de leur santé

⁶¹ ACRMSF, dossier Tournai 1.7, lettre de la CRM au Gouverneur du Hainaut, 31 octobre 1859 : IJ125 ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2846, lettre du Gouverneur de Hainaut au ministre de la Justice, 30 août 1860 : JR28 ; *Idem*, dossier 3185, lettre de Toussaint-Isidore Jamolet à un destinataire non précisé, 3 juillet 1839 ; notes anonymes, 29 décembre 1845 ; lettre du Gouverneur de Liège au ministre de la Justice, 21 janvier 1863 : CV2 ; CV28 ; CV82 ; *Idem*, dossier 31, lettre du ministre de la Justice au Gouverneur de Brabant, 9 septembre 1855 : JO41.

⁶² AÉL, fonds des cures, Saint-Servais à Liège, dossier 1 (histoire de la paroisse, p. 62 : AR38).

⁶³ ACRMSF, dossier Liège 1.4, lettre du 16 juillet 1854.

⁶⁴ Notamment l'organisation du culte catholique, régie par la loi du 17 germinal an X (8 avril 1802) et l'arrêté du 26 juillet 1803 (SIX Caroline, 2003, p. 93 ; STYNEN Herman, 1998, p. 21-26).

financière et de leur politique à l'égard du patrimoine et/ou des cultes, les implications se révéleront plus ou moins importantes et, nous l'aborderons plus bas, en lien étroit avec l'Administration des Cultes. D'ordinaire, les provinces concèdent facilement leur concours financier aux fabriques d'églises rurales ou situées dans une ville économiquement peu développée. On peut remarquer cependant une tension plus forte au sein de villes « riches », en particulier au cours de la période de peu postérieure à l'Indépendance, lorsque les administrations tâtonnent sur les modes de financement. À Bruxelles, l'Administration provinciale du Brabant rechigne par exemple à subsidier les travaux des églises des Riches Claires et de Notre-Dame du Sablon, aux motifs que la Ville de Bruxelles est suffisamment aisée pour y subvenir seule : « *en thèse générale, nous pensons que les fonds dont dispose la province ne peuvent pas être affectés aux dépenses de restauration des édifices du culte dans une ville de premier ordre, dans une ville qui offre autant de ressources que la capitale* »⁶⁵.

L'État ne peut toutefois souscrire à un tel retrait, et ce, pour des motifs très compréhensibles, comme en témoigne ces deux passages, extraits du dossier de restauration de l'église Notre-Dame du Sablon à Bruxelles : « *Toujours le Gouv^t a exigé, avant d'allouer des subsides, la preuve que la fabrique et la commune sont dans l'impossibilité de pourvoir seules à la dépense que les lois mettent à leur charge et lorsque, cette preuve a été acquise, il a subordonné son concours à celui de la province. Il serait dangereux de dévier de cette règle ; car alors les provinces rejettent partout sur l'État seul une charge qu'elles ont jusqu'à présent partagée avec lui et il lui sera impossible d'y faire face* »⁶⁶. « [nda : dans un courrier du même dossier] *Jusqu'à ce jour aucun subside n'a été accordé sans l'intervention de la Province, et il serait dangereux pour le Gouvernement de poser un précédent, qui changeât, en cette matière, sa règle de conduite* »⁶⁷.

De telles manifestations ne sont pas propres à la Province de Brabant. On retrouve par exemple des discours similaires concernant la restauration de l'église Saint-Jacques à Liège. Sur ce site, la Ville de Liège, à l'origine très généreuse, demande à l'Administration provinciale une

⁶⁵ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 27, lettre du Gouverneur de Brabant au ministre de la Justice, 23 avril 1842 : JP98.

⁶⁶ *Idem*, dossier 36, lettre du ministre de la Justice à la députation permanente du conseil provincial de Brabant, 4 novembre 1844 : JQ35.

⁶⁷ *Idem*, lettre du ministre de la Justice à la députation permanente du conseil provincial de Brabant, 8 novembre 1844 : JQ37.

intervention égale à sa contribution. Celle-ci ne peut souscrire à cette proposition, attendu qu'elle doit intervenir financièrement pour de nombreuses églises rurales de la région. Elle n'en délivrera pas moins d'importants subsides⁶⁸. Nous l'avons cependant déjà signalé, l'implication financière des provinces varie d'une administration à l'autre et, en fonction de l'époque, de leur santé financière, de leur positionnement politique et de leur sensibilité.

L'Administration des Cultes

Conformément à la législation hollandaise du 16 août 1824 (cf. *supra*), les fabriques d'églises doivent soumettre certains actes à l'approbation de l'autorité supérieure (alinéation de mobilier, travaux modifiant la physionomie d'un édifice, etc.), soit le Roi ou la Province. À l'origine, les cas relevant de l'autorité royale en matière de cultes sont traités par le Ministère de l'Intérieur. Le 4 juin 1840, cette compétence est néanmoins transférée au Ministère de la Justice, conformément aux habitudes héritées de la période française. Le fonds d'archives de ce ministère est aujourd'hui entièrement accessible aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles⁶⁹. Les dossiers qu'il contient mettent en lumière les pratiques budgétaires de cette administration centrale.

Au cours de la première décennie du pays, des sommes souvent colossales sont dégagées pour financer des opérations sur des édifices qualifiés d'exceptionnels et dont la restauration est une « *question nationale* »⁷⁰ : Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles, Saint-Jacques à Liège, Notre-Dame à Tournai, etc. (cf. annexe 5). Des sommes nettement plus modestes peuvent néanmoins être pourvues à des fabriques possédant un bien architectural particulièrement notable : Saint-Antoine à Liège, Saint-Pierre à Xhignesse, Saint-Denis à Saint-Denis, etc.⁷¹. Les choix opérés et montants dégagés à cette époque apparaissent d'autant plus significatifs pour la reconnaissance patrimoniale et les projections nationalistes des biens architecturaux qui

⁶⁸ *Idem*, dossier 3266, lettre de l'administration provinciale de Liège au ministre de l'intérieur, 25 juillet 1835 : **CR11**.

⁶⁹ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte.

⁷⁰ *Idem*, dossier 3266, lettre du conseil de fabrique à la chambre des représentants, 16 décembre 1836 : **CR22**.

⁷¹ Voir *Idem*, dossiers 3246, 3128 et 4470 : **FM8**, **IR5**.

peuvent en bénéficier que le budget annuel est des plus restreint ; en 1835, il ne serait que de 90 000 francs !⁷²

À compter de 1840, l'implication du Ministère de la Justice est étroitement subordonnée à celle des administrations provinciales, si bien que cette haute administration refuse en général catégoriquement d'intervenir si les autorités provinciales s'abstiennent de prêter leur concours aux projets⁷³. Au cours des premières décennies, le Ministère déclare s'engager à proportion égale avec les provinces si l'église est « *ordinaire* », c'est-à-dire qu'elle n'est pas « *monumentale* »⁷⁴. Si l'église est en revanche reconnue de la sorte, le Ministère accepte de financer jusqu'au double des subsides engagés par les provinces (cf. annexe 6)⁷⁵. Il est difficile, pour l'heure, de cerner avec exactitude l'évolution de cette répartition.

De telles procédures entraînent *de facto* des stratégies de contournement des règles établies. « *Quand la réponse [des subsides] viendra, insister auprès de M. le Ministre, sur le caractère monumental de l'église* », précise une note marginale dans le dossier de l'église Saint-Hadelin

⁷² *Idem*, dossier 3266, lettre du ministre de l'intérieur à la chambre des représentants, 12 janvier 1837 : CR26. Cette somme ne comprendrait pas les subsides versés par la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule. Pour rappel, des démarches doivent encore être entreprises pour cerner l'évolution du budget de l'Administration des Cultes au cours du XIX^e siècle (recherches en cours).

⁷³ *Idem*, dossier 2979, notes du ministère de la Justice, 20 juin 1885 : HG27 ; *Idem*, dossier 3185, lettre du Gouverneur de Liège au ministre de la Justice, 3 août 1885 : CV140 ; notes anonymes, non datées : CV33. Ce phénomène était déjà en germe au cours des années précédentes. Se référer également au chapitre dédié à Saint-Christophe à Liège (cf. chapitre X).

⁷⁴ « Il y a une règle adoptée et qui a toujours été suivie ; c'est de donner invariablement un subside égal à celui de la province et si l'on voulait ici en devier la ville et la province ne manqueraient pas de réclamer, et avec raison, contre cette exception faite à leur préjudice » (*Idem*, dossier 31, lettre du ministre de la Justice au Gouverneur de Brabant, 13 juillet 1855 : JO40) ; *Idem*, lettre du ministre de la Justice au Gouverneur de Brabant, 13 juillet 1855 : JO39 ; *Idem*, dossier 2129, lettre du Gouverneur de Brabant au ministre de la Justice, 22 octobre 1841 : IO28 ; *Idem*, dossier 223, notes anonymes, non datées ; lettre du ministre de la Justice à la députation permanente du conseil provincial, 14 décembre 1857 : JW30, JW62 ; *Idem*, dossier 3620, lettre du ministre de la Justice au Gouverneur de Luxembourg, 28 novembre 1882 : KS18 ; *Idem*, dossier 2661, lettre du ministre de la Justice à la députation permanente du conseil provincial, 18 mai 1847 : CU87 ; *Idem*, dossier 4440, lettre anonyme à la députation permanente du conseil provincial, 14 décembre 1857 : IC34 ; AÉN, Administration provinciale, culte catholique, édifices de culte, dossier 888, lettre du ministre de la Justice au Gouverneur de Namur, 19 novembre 1875 : JZ58.

⁷⁵ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 3252, lettre du Gouverneur de Liège au ministre de la Justice, 19 juin 1875 : DH26. Un courrier de 1882 relatif à l'église Saint-Donat à Arlon précise qu'en matière de « *monuments* », le gouvernement précédent avait pour habitude de financer, proportionnellement aux subsides provinciaux, 100% pour les monuments de première classe (soit le double), 66,66% pour les monuments de deuxième classe et enfin, 33,33% pour les édifices de troisième classe. Le Ministre en charge marque son désaccord avec ces pratiques : « *je ne vois aucune utilité et je trouve des inconvénients à maintenir une règle aussi absolue. Il me paraît préférable d'examiner chaque cas en particulier. Il peut parfaitement arriver que, par suite de circonstances spéciales le gou' soit amené à donner des subsides plus élevés à un édifice non monumental qu'à une église monumentale* » (*Idem*, dossier 3620, lettre du ministre de la Justice au Gouverneur de Luxembourg, 28 novembre 1882 : KS18).

à Celles en 1857⁷⁶. Pour faire reconnaître cette église au rang de « monument », les administrations locales mobilisent un spécialiste, Nicolas Hauzeur-Henin⁷⁷. Outre les enjeux économiques, il est spécifiquement signalé à l'intéressé qu'il doit insister « *particulièrement sur le caractère monumental de l'église de ladite localité, sur son ancienneté et l'utilité de sa conservation au point de vue artistique et historique* »⁷⁸. Malgré un rapport des plus élogieux sur le bâtiment⁷⁹, la démarche n'aboutit toutefois pas aux objectifs poursuivis⁸⁰. Ce cas, bien documenté, n'est pas isolé.

Ces habitudes administratives susmentionnées constituent en réalité une lame à double tranchant. En effet, si elles permettent une répartition plus ou moins harmonieuse des financements entre l'État central et l'Administration provinciale, un refus de cette dernière peut dès lors entraîner un blocage des projets de restauration. L'église Saint-Christophe à Liège, traitée dans un chapitre à part entière, en constitue un exemple magistral (cf. chapitre X).

Certains problèmes sont propres à la haute administration et à son budget, certes important, mais toujours insuffisant. Les promesses d'engagement du Ministère engendrent souvent un « encombrement »⁸¹ du budget et entraînent parfois des reports de subvention de plusieurs années (jusqu'à cinq, six ans) pouvant être préjudiciables à la bonne tenue du projet ou des travaux. Ainsi, le ministre de la Justice se voit-il contraint, en 1856, de freiner sa participation à la restauration de l'église Sainte-Waudru à Mons, car son budget est engagé jusqu'en 1860⁸². Le même discours est tenu plusieurs fois pour la restauration de l'église Saint-Hadelin à

⁷⁶ *Idem*, dossier 223, lettre du Gouverneur au commissaire d'arrondissement de Dinant, 29 décembre 1857 : JW64.

⁷⁷ « Il résulte [...] que *mr le m^{re}* refuse d'accorder ce subside parce que l'église à Celle ne présente aucun caractère monumental – si la députation désirait avoir des renseignements détaillés sur cet ancien édifice, renseign^{ts} qu'elle adresserait à Bruxelles, elle pourrait prier *mr Hauzeur-Henin*, propriétaire rentier à Ciney, de se rendre sur les lieux et de lui faire un rapport - *mr Hauzeur* a des connaissances artistiques spéciales et l'on est persuadé qu'il se ferait un véritable plaisir de se charger de cette mission – *mr Hauzeur* a déjà été chargé de deux ou trois missions spéciales de ~~ee genre~~ l'espèce – Ciney est à deux petits lieux de Celles – Que faire ? » (*Idem*, dossier 223, notes anonymes, non datées : JW67).

⁷⁸ *Idem*, lettre du Gouverneur de Namur à Nicolas Hauzeur, 29 janvier 1858 : JW71.

⁷⁹ *Idem*, lettre de Nicolas Hauzeur au Gouverneur de Namur, 11 mars 1858 : JW78.

⁸⁰ *Idem*, notes anonymes, non datées : JW88.

⁸¹ L'expression est employée dans le dossier de l'église Notre-Dame-et-Saint-Domitien à Huy : « Si le budget est moins encombré, il pourra sans doute y avoir lieu d'aviser à consacrer à cette restauration des sommes annuelles plus importantes » (*Idem*, dossier 3185, lettre du ministre de la Justice au Gouverneur de Liège, 14 avril 1853 : CV69).

⁸² *Idem*, dossier 2661, lettre du ministre de la Justice à la députation permanente du conseil provincial, 11 août 1856 : CU141.

Celles⁸³. À Saint-Christophe à Liège, le projet de tour occidentale arrêté en 1860 est reporté en 1866 par le Ministre et ne sera, en partie pour cette raison, jamais réalisé (cf. chapitre X). Lors de la restauration de l'église Saint-Géry à Aubechies en 1901, le ministre déclare que son budget a été revu à la hausse (de 675 000 à 700 000 francs), mais que ce dernier est déjà engagé pour plusieurs années ; l'édifice n'est donc restauré qu'en 1904⁸⁴.

À noter, également, que certains travaux demeurent peu propices à être financés en fonction du Gouvernement au pouvoir. Ainsi, en 1879, le ministre de la Justice n'intervient pas pour la reconstruction de la flèche de l'église Notre-Dame-et-Saint-Domitien à Huy – qui ne sera d'ailleurs jamais reconstruite – aux motifs qu'une telle entreprise « *dans les rapports avec les besoins du culte, offre une utilité assez contestable* »⁸⁵. Une telle démarche doit néanmoins être replacée dans le fort contexte anticlérical de l'époque (recherches en cours).

L'administration des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts

Dans le dernier quart du XIX^e siècle⁸⁶ se systématisent une « nouvelle » source de financement pour la restauration des édifices historiques. Il s'agit du modeste portefeuille annuel de 100 000 francs mis à la disposition de l'Administration des Lettres, des Sciences et des Beaux-Arts, elle-même rattachée successivement à plusieurs ministères au cours de son existence⁸⁷. Cette somme est destinée à financer des travaux urgents et offrant « *un caractère artistique certain* » sur des édifices ou parties d'édifices classés⁸⁸, bien que les critères désignant ce caractère soient largement sujets à discussion, notamment en fonction des contraintes financières du projet global.

Si le rôle d'appoint peut apparaître évident au premier abord en raison de la faible puissance économique de ce fonds, il doit cependant être relativisé. Pour certains sites en effet, notamment

⁸³ *Idem*, dossier 4440, lettre du ministre de la Justice à la députation permanente du conseil provincial, 25 octobre 1856 : [IC28](#) ; *Idem*, dossier 223, lettres du ministre de la Justice à la députation permanente du conseil provincial, 25 octobre 1856 et 16 avril 1858 : [JW27](#), [JW85](#).

⁸⁴ *Idem*, dossier 2194, lettre du ministre de la Justice au ministre de l'agriculture, 2 mai 1901 : [HQ55](#).

⁸⁵ *Idem*, dossier 3185, lettre du ministre de l'intérieur au Gouverneur de Liège, 1^{er} juillet 1879 : [CV103](#).

⁸⁶ Cette administration finance des projets depuis 1847. Néanmoins, son implication dans la réalisation de travaux de « gros œuvre » se manifeste de manière soutenue à compter des deux dernières décennies du XIX^e siècle.

⁸⁷ Une histoire de l'institution reste à écrire. À l'origine rattachée au Ministère de l'Intérieur, l'Administration des Beaux-Arts est ensuite inféodée au Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics, peut-être au cours de la décennie 1880, avant d'être institué Ministère des Sciences et des Beaux-Arts en 1906-1907.

⁸⁸ *Idem*, dossier 3620, lettre du Gouverneur de Luxembourg au ministre de la Justice, 5 juillet 1898 : [KS32](#).

les petites églises rurales qui ne bénéficient que d'un soutien très modéré de la part des pouvoirs locaux (fabrique et Commune), l'intervention de cette administration, si minime soit-elle à l'échelle des devis, permet de décharger l'Administration provinciale et le Ministère de la Justice, peu enclins à soutenir économiquement la majeure partie des opérations. Elle permet également d'établir, de ce fait, un consensus budgétaire plus « égalitaire » ou « proportionnel ». Dans d'autres cas, plus rares toutefois, la participation financière de l'Administration des Beaux-Arts est si importante qu'elle pallie largement le manque d'implication d'institutions dont les finances sont en bernés. Ainsi, à la fin du XIX^e siècle, une grande partie des frais relatifs à la restauration des églises Sainte-Gertrude à Nivelles et Saint-Pierre-et-Saint-Paul à Saint-Séverin-en-Condroz est supportée par le Ministère de l'Agriculture, par le biais de cette administration⁸⁹. C'est notamment suite à cet épisode, douloureux pour les fonds de l'institution, que le ministre de l'Agriculture décide de restreindre à l'avenir sa participation financière ; elle ne pourra ni dépasser les subventions du Ministère de la Justice, ni excéder un sixième de la dépense totale des travaux⁹⁰. Une telle implication s'observe effectivement sur la plupart des sites restaurés au début du XX^e siècle : Saint-Pierre à Xhignesse, Saint-Denis à Saint-Denis, etc⁹¹. Des exceptions subsistent néanmoins en fonction des dossiers critiques. À Saint-Géry à Aubechies, église romane « *présentant une importance considérable au point de vue artistique et archéologique* » et dont la conservation est « *en grand péril* », le ministre de l'Agriculture accepte de financer le déficit budgétaire – 29 000 francs – à part égale avec le ministre de la Justice⁹². Nous ignorons, cependant, la résolution de cette proposition généreuse⁹³. À Avennes, le prélat acceptera *in fine* de couvrir un tiers des dépenses relatives à

⁸⁹ À Saint-Séverin-en-Condroz, la première phase des travaux est financée pour moitié par l'Administration des Beaux-Arts, soit 34 668,48 francs sur un devis de 69 336,97 francs daté de 1899. Idem lors de la seconde phase, entamée en 1905, soit 6 874,44 francs sur un devis de 13 748,88 francs. Ces chiffres ne sont pas connus pour Nivelles (*Idem*, dossier 2571, lettre du ministre de la Justice au ministre de l'agriculture, 22 avril 1899 ; lettre du ministre de la Justice au Gouverneur de Liège, 17 janvier 1905 : [JL38](#), [JL47](#)).

⁹⁰ *Idem*, dossier 2194, notes pour le ministre de la Justice, 23 février 1901 ; lettre du ministre de l'agriculture au ministre de la Justice, 11 mai 1901 : [HQ57](#), [HQ46](#). Ces engagements sont manifestement subordonnés à une circulaire ministérielle du 19 juillet 1893 dont nous ne connaissons pas la teneur (*Idem*, dossier 3128, lettre du ministre de l'agriculture au ministre de la Justice, 26 juin 1903 : [FM18](#) ; *Idem*, dossier 3620, lettre du Gouverneur de Luxembourg au ministre de la Justice, 16 avril 1851 : [KS10](#)).

⁹¹ *Idem*, dossier 4470, lettre du ministre de l'Agriculture au ministre de la Justice, 14 juin 1904 : [IR83](#). En 1903, le Ministre déclarait que « *la situation de mon budget m'oblige à réserver mes encouragements pécuniaires aux seuls travaux artistiques offrant un caractère d'urgence incontestable* » (ACRMSF, dossier La Bruyère 1.5, lettre du ministre de l'agriculture à la CRM, 12 novembre 1903 : [HD39](#)).

⁹² ACRMSF, dossier Huy 1.1, compte rendu de la séance du conseil de fabrique du 9 septembre 1839 : [H44](#), [H46](#), [H48](#).

⁹³ N'ayant pas eu accès aux fonds de l'Administration des Beaux-Arts pour ce site, nous ignorons la résolution de ces débats, très intéressants au demeurant.

la restauration de l'église Saint-Martin, entreprise difficile à concrétiser et développée au sein d'un chapitre spécifique (cf. chapitre IX).

Négociier, planifier

Les négociations budgétaires préalables à l'ouverture d'un chantier s'étalent généralement sur une durée variant d'un à trois ans, bien que certains sites accusent presque une décennie avant qu'un accord ne soit conclu entre toutes les parties impliquées⁹⁴. Le processus est sensiblement homogène : après qu'un premier devis ou une estimation plus ou moins précise ait été arrêté(e), la fabrique d'église et l'Administration communale fixent leur part d'intervention, suivies ensuite par l'Administration provinciale, le Ministère de la Justice et, quand la situation l'impose, le ministère dont dépend l'Administration des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts. L'implication des quatre premières parties constitue en quelque sorte un « contrat » synallagmatique, terme ici employé sans notion juridique. Chacune des parties en présence finance, en fonction de ses moyens, la restauration d'édifices dont les enjeux de la conservation outrepassent souvent la simple sphère locale. Chaque ventilation des subsides est unique même si, nous l'avons souligné, des lignes directrices théoriques sont établies au sein des diverses administrations.

Notons qu'au cours de ces négociations, la comparaison avec d'autres sites pour lesquels d'importants subsides sont débloqués est monnaie courante, dans la mesure où elle constitue un instrument de pression auprès des autorités publiques, soucieuses de répartir équitablement les efforts. Ainsi, à Mons, les fabriciens de Sainte-Waudru lorgnent-ils sur les subsides octroyés à Notre-Dame à Tournai⁹⁵. À Liège, le financement de Sainte-Croix est mis en parallèle avec celui de Saint-Martin et de Saint-Jacques dans la même ville⁹⁶. À Bruxelles, le chantier-référence en la matière est incontestablement celui de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule, pour lequel d'importants subsides sont engagés⁹⁷. En Province de Namur, ce sont les

⁹⁴ À titre illustratif, les négociations concernant la restauration de l'église Saint-Pierre à Xhignesse, entamées en 1898, ne s'achèvent que dix ans plus tard (cf. *infra*).

⁹⁵ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2661, lettre du ministre de la Justice à la députation permanente du conseil provincial, 18 mai 1847 : **CU87**.

⁹⁶ AFÉSCL, correspondance 1850-1881, lettre du conseil de fabrique à l'Administration communale, 6 juillet 1851 : **DR22**.

⁹⁷ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 31, lettre du Gouverneur de Brabant au ministre de la Justice, 8 octobre 1852 : **JO25**.

chantiers des anciennes collégiales de Dinant et de Walcourt qui mobilisent l'attention⁹⁸. À Saint-Jacques à Liège, on s'offusque des sommes délivrées aux restaurations des cathédrales de Bruxelles et de Tournai⁹⁹, tandis que sur le chantier de l'église Notre-Dame-et-Saint-Domitien à Huy, c'est la situation de Saint-Jacques que l'on envie...¹⁰⁰

Les premières années d'un chantier entraînent souvent des investissements conséquents impossibles à échelonner dans le temps (établir les ateliers, commander les matériaux en quantité suffisante, dresser les échafaudages, etc.), si bien que la délivrance d'importants subsides dès le début des opérations apparaît cruciale pour offrir à l'entreprise générale un socle stable et en assurer la bonne marche. Cette donnée est d'autant plus sensible pour les fabriques d'églises aux revenus modestes, puisque celles-ci, sur la base des promesses d'engagement des pouvoirs publics, sont pour la plupart obligées d'emprunter de fortes sommes aux banques pour payer les matériaux et les ouvriers, les subsides n'étant délivrés, sauf cas exceptionnel – et, nous le verrons, régulièrement problématique (cf. *infra*) – qu'au cours des années suivantes, après vérification des comptes¹⁰¹. Le Gouvernement, par le biais du Ministère de l'Intérieur et ensuite du Ministère de la Justice (Administration des Cultes), joue souvent un rôle moteur au cours de cet épisode, en délivrant parfois dès les premières années à des chantiers ambitieux de grandes sommes qui peuvent couvrir plusieurs années d'engagement.

Aux premières lueurs du Royaume, les négociations démontrent un certain tâtonnement. Ce phénomène se comprend aisément à l'aune des premiers instants de la Belgique : les administrations doivent expérimenter, trouver leurs marques, mettre en place un système économiquement viable. Qui plus est, elles sont confrontées à l'ouverture de chantiers de restauration colossaux, pratique qui était en grande partie tombée dans l'oubli au cours des décennies précédentes¹⁰². Il faut donc tout réinventer. La crise économique des années 1840 ne sera pas propice à l'établissement de lignes de conduite clairement définies en amont. On observe que des accords budgétaires sur des périodes relativement étendues – dix années,

⁹⁸ AÉN, Administration provinciale, culte catholique, édifices de culte, dossier 888, compte-rendu du 12 juillet 1875 : JZ29.

⁹⁹ ACRMSF, dossier Liège 1.2, lettre du ministre de la Justice à la CRM, 28 juin 1843.

¹⁰⁰ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 3185, lettre du Gouverneur de Liège au ministre de la Justice, 21 novembre 1845 ; notes anonymes du 29 décembre 1845 : CV24 ; CV28 ; CV30.

¹⁰¹ AÉN, Administration provinciale, culte catholique, édifices de culte, dossier 574, lettre du curé à l'architecte provincial, 16 mai 1890 : GS151.

¹⁰² Une histoire des chantiers de restauration menés au cours des périodes française et hollandaise reste néanmoins à écrire.

maximum – commencent à se systématiser, au moins pour les grands chantiers, à compter des années 1850.

Les refus émanant des autorités publiques, s'ils sont rares, n'en demeurent pas moins prégnants et largement problématiques pour la sauvegarde des bâtiments qu'ils concernent. Divers motifs sont alors avancés pour justifier ce refus d'engagement. Le plus courant est l'insolvabilité dû à un épuisement des ressources financières, parfois sur plusieurs années, du budget dédié aux travaux de restauration. Nous l'avons déjà mentionné, tel est notamment le cas du Ministère de la Justice au cours des années 1857-1865 (cf. *supra*)¹⁰³, dont l'insolvabilité s'avère problématique à l'échelle du pays entier, ou encore, à une échelle moindre mais néanmoins importante, de l'Administration provinciale de Liège au tournant des XIX^e et XX^e siècles (cf. chapitre IX), bien qu'il ne faille pas considérer ces deux épisodes comme uniques¹⁰⁴. Le refus de financer les opérations est parfois clairement annoncé car l'intervention projetée déplait à l'une des administrations concernées. Ainsi, l'Administration communale de Liège s'oppose-t-elle à plusieurs reprises à des projets visant la conservation de structures anciennes méritoires. L'ancienne salle capitulaire de l'abbatiale Saint-Jacques, dont la nécessité de la sauvegarde et l'intérêt patrimonial sont reconnus par la plupart des institutions, et notamment la Commission royale des Monuments, fait les frais de la politique de la Ville, qui souhaite démolir cet édifice pour y aménager l'actuelle place Émile Dupont¹⁰⁵. Quelques années plus tard, c'est le projet de tour occidentale de l'église Saint-Christophe à Liège, pourtant avalisé par toutes les institutions impliquées dans son processus, qui subit de plein fouet le refus de l'Administration provinciale, qui apparaît motivé par une divergence de point de vue sur la restauration du monument (cf. chapitre X). À Saint-Gilles enfin, la Ville de Liège refuse son concours, aux motifs que les travaux visés constituent un gouffre financier¹⁰⁶. En l'occurrence, peut-être ce refus témoigne-t-il d'un retour d'expérience coûteux, au sens financier du terme, de la restauration de l'église Saint-Christophe quelques années auparavant, édifice qui présentait des pathologies analogues ?

¹⁰³ Voir également le cas de l'église Notre-Dame à Dinant (BAUDRY Antoine, 2015, p. 32-71).

¹⁰⁴ Recherches en cours.

¹⁰⁵ COURA Geneviève & GILLES Isabelle, 2016, p. 284-287 ; cf. chapitre X.

¹⁰⁶ ACRMSF, dossier Liège 1.31, lettre de l'Administration communale de Liège au conseil de fabrique, 19 septembre 1887 ; lettre de la CRM à l'Administration communale de Liège, 5 novembre 1887 : [G53](#), [G57](#).

Notons également le cas particulier de l'église Saint-Pierre à Xhignesse, dont la situation pourrait sans doute être transposée à de nombreux autres sites au bénéfice de recherches complémentaires. Cette église romane, aujourd'hui bien connue des historiens de l'architecture, a été délaissée à compter de 1840, année au cours de laquelle la paroisse est démantelée et la cure transférée à l'église Notre-Dame de Hamoir, érigée en chapelle par Arrêté royal du 3 août 1899. Un chapelain, l'abbé Nagant, est nommé le 2 octobre de cette même année pour desservir le monument¹⁰⁷. En tant que chapelle toutefois, l'église ne possède pas de gestionnaire propre ; elle est gérée par la fabrique d'église de Hamoir, qui s'avère peu enthousiaste à l'idée de s'impliquer financièrement dans la restauration coûteuse d'un édifice à ses yeux secondaire¹⁰⁸. La question du financement sera débattue pendant plusieurs années avant que l'église ne soit effectivement restaurée entre 1908 et 1910¹⁰⁹.

Mais en dehors de ces initiatives pilotées par l'État ou une institution de gouvernance, d'autres mécanismes sont également observables.

Le financement intégral sur fonds propres

Certaines fabriques d'églises peuvent assurer intégralement le coût des opérations qu'elles prévoient de réaliser sur leur édifice, bien que ce schéma spécifique demeure limité à de rares cas, d'autant plus intéressants à investiguer. Au cours de nos recherches, trois dossiers protéiformes ont été identifiés. En raison d'une spécificité législative ayant conduit à ce processus, l'un de ces cas sera traité dans la partie dédiée aux fabriques déchues (cf. *infra*).

Le premier cas est celui de la chapelle Notre-Dame de Bon-Secours à Péruwelz (cf. chapitre XI). Construite dans la première moitié du XVII^e siècle pour célébrer un culte marial qui se mue très rapidement en un pèlerinage important, la chapelle en question se montre de plus en plus exigüe au fil du temps. Au cours des années 1840, des tractations sont engagées entre les diverses administrations concernées afin qu'émerge une solution pour résoudre ce problème. Ce n'est toutefois qu'en 1885, après de nombreuses et lourdes négociations qui aboutissent à la nomination de Frans Baeckelmans, qu'un projet de reconstruction se concrétise. La Commune, d'obédience libérale et anticléricale, qui fait opposition depuis des décennies au moindre projet proposé par la fabrique, accepte *in fine* le projet de reconstruction en question, à la seule

¹⁰⁷ *Idem*, dossier Hamoir 1.1, lettre des habitants de Xhignesse au ministre de la Justice, 31 janvier 1903 : X43.

¹⁰⁸ *Idem*, lettre de Jules Helbig au secrétaire de la CRM, 3 octobre 1900 : X24.

¹⁰⁹ Se référer à *Idem*, dossier Hamoir 1.1.

condition que les opérations soient financées intégralement sur fonds propres, stratégie proposée par la fabrique pour ainsi contourner les contraintes communales. Si le projet en question est pharamineux (863 830 francs), il apparaît néanmoins finançable en grande partie grâce aux dons des pèlerins, le site faisant l'objet d'un important pèlerinage marial, et dans une moindre mesure, par un soutien financier de l'Évêché et quelques avoirs de la fabrique. L'emprunt qui sera réalisé pour construire la nouvelle église ne sera d'ailleurs remboursé qu'après la Première Guerre mondiale, en 1922¹¹⁰ !

Le deuxième cas de figure rencontré dans le corpus étudié est celui de la cathédrale Saint-Paul à Liège, dont la restauration, estimée en 1850 entre 300 000 et 350 000 francs, est intégralement assurée financièrement par l'Administration de la cathédrale, avec le soutien financier aisément compréhensible de l'Évêché. Un courrier de 1854, soit à peine quatre années après le début des opérations, laisse deviner la puissance financière à l'œuvre : « *La dépense s'élève exactement à 182,195 fr 38 c qui ont été payés par la cathédrale au moyen d'économies faites depuis plusieurs années sur des revenus ordinaires, pour cette restauration* »¹¹¹. Ce constat est d'autant plus flagrant que les autres fabriques de la ville de Liège peinent à réunir annuellement quelques milliers de francs pour la restauration de leur monument : Sainte-Croix, Saint-Martin, Saint-Jacques, etc.

De telles situations extrêmement favorables auxquelles les pouvoirs publics ne peuvent qu'économiquement souscrire peuvent cependant provoquer des dérives lorsqu'elles sont couplées à d'autres circonstances. Ainsi, la restauration de la cathédrale Saint-Paul à Liège, dirigée par Jean-Charles Delsaux et ensuite par Évariste Halkin et Lambert Jaminé, puisqu'elle s'effectue sur les fonds propres de la fabrique, ne fait que très peu l'objet de contrôles et de suivis. Cette situation est d'ailleurs vivement critiquée par la Commission royale des Monuments lorsque le dossier refait surface... en 1875-1876 ! Elle est notamment favorisée par plusieurs conflits d'intérêts entre les responsables de cette restauration et les organes habituellement chargés d'en contrôler la teneur. Ainsi, l'auteur de projet Jean-Charles Delsaux est-il également architecte provincial, tandis que le président de la fabrique, Joseph-Théodore Devroye, est membre correspondant de la Commission royale des Monuments et vice-président

¹¹⁰ PHILIPPART Solange, 1985, p. 100-113.

¹¹¹ ACRMSF, dossier Liège 1.4, lettre du chanoine Théodore-Joseph Devroye à un destinataire non précisé, 2 novembre 1854 : P122.

de la chambre provinciale. Lorsqu'ils seront appelés à rendre un rapport sur la restauration de l'église en 1875-1876, les membres correspondants ne cacheront d'ailleurs pas leur malaise face à cette situation délicate : « *Aujourd'hui la nouvelle dépêche de la Commission royale des Monuments [...] ne modifie pas l'opinion que nous avons émise* [nda : que l'intervention des membres correspondants est trop tardive et ne peut changer le parti de la restauration]. *Cependant l'insistance de ce collège ne nous permet pas de nous soustraire à la tâche qui nous est imposée, bien que, pour notre comité, son accomplissement soit d'autant plus délicat qu'il s'agit ici d'examiner principalement le travail de deux de ses anciens collègues* » (cf. annexe 7)¹¹².

Les fabriques déchuës

Conformément à l'article 15 de la loi du 4 mars 1870 portant sur les fabriques d'églises déchuës (cf. *supra*), nombreux sont les gestionnaires d'un édifice du culte à ne pouvoir prétendre aux subsides délivrés par les pouvoirs publics pour l'entretien, la restauration, l'agrandissement ou la reconstruction des bâtiments dont la gestion leur incombe. Afin de contourner cette loi préjudiciable à la sauvegarde d'édifices dont l'utilité au sein de la commune et/ou la valeur patrimoniale sont attestées, certaines initiatives, décrites ci-dessous, sont mises en œuvre. En outre, trois procédés se dévoilent dans le corpus étudié.

Le premier, en apparence le plus simple, est de réussir à financer la totalité des travaux sur fonds propres, ce qui n'est pas une mince affaire, en particulier pour les fabriques rurales disposant de revenus modestes. Le seul cas documenté à ce jour est celui de l'église Saint-Rémy à Liers¹¹³. Après une quinzaine d'années de tractations diverses – un rapport des membres correspondants de la Province de Liège daté de 1878 met en évidence la nécessité de restaurer l'édifice¹¹⁴ –, la fabrique d'église entérine en 1893 la décision de concrétiser un ambitieux projet. Ce dernier, chiffré à 42 202 francs, consiste à agrandir la nef médiévale et à ériger une tour occidentale¹¹⁵. L'institution, qui tombe sous le joug de l'article 15 de la loi du 4 mars 1870, ne peut toutefois prétendre à une participation financière des pouvoirs publics. La Commune se

¹¹² *Idem*, rapport des membres correspondants, 18 mars 1876 : P85.

¹¹³ La fabrique de l'église Saint-Michel à Oteppe semble également opter pour une solution analogue au cours des années 1880 (recherches en cours ; voir AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2979, lettres du Gouverneur au ministre de la Justice, 8 février 1886 et 12 juillet 1886 ; arrêté royal du 29 avril 1887 : HG53, HG69, HG82).

¹¹⁴ ACRMSF, dossier Herstal 1.4, rapport des membres correspondants au Gouverneur, 20 juin 1878 : HC2.

¹¹⁵ *Idem*, fiche signalétique des travaux, 27 septembre 1895 : HC30.

révélant par ailleurs opposée à cette démarche¹¹⁶, la fabrique se voit contrainte d'assurer le financement intégral des opérations sur fonds propres, en procédant pour ce faire à la vente de phosphates issus de terrains dont elle est propriétaire à concurrence de 40 000 francs, ce qui représente une somme non négligeable¹¹⁷. Une telle source de financement invite à entreprendre une étude plus approfondie de cette restauration car, comme nous l'avons évoqué plus haut, le financement sur fonds propres peut avoir des répercussions notables sur la teneur des projets et la surveillance des opérations.

Une autre stratégie, impossible dans le cas précédent, consiste à faire porter la responsabilité des travaux – et, en corollaire, leur coût – sur une tierce institution qui n'est pas sanctionnée pas la loi en question. En l'occurrence, il s'agit de la Commune, propriétaire du bâtiment. Une telle situation ne semble toutefois pas courante ; au sein de notre corpus, elle n'a été observée que lors de la reconstruction de l'église Notre-Dame à Braives, opérée entre 1906 et 1908¹¹⁸.

La troisième stratégie consiste à reconnaître, intégralement ou partiellement, l'intérêt historique, archéologique ou architectural de l'édifice sur lequel une intervention est projetée, et ranger celui-ci dans une des trois classes des édifices monumentaux du culte en vigueur depuis le dernier quart du XIX^e siècle (cf. annexe 2)¹¹⁹. Cette démarche, si elle s'inscrit dans l'inventaire général des objets d'art et d'antiquité confié à la Commission royale des Monuments par arrêté royal du 23 février 1861¹²⁰, poursuit également un autre objectif aux retombées immédiates : faire bénéficier la fabrique déchuée de subsides officiels et ainsi assurer la viabilité économique de l'intervention projetée. Nombreuses sont ainsi les petites églises rurales, principales victimes de la loi de 1870, à avoir été classées peu de temps avant leur restauration.

¹¹⁶ Outre le fait que la Commune souhaiterait une construction neuve, les raisons ne sont pas détaillées (*Idem*, fiche signalétique des travaux, 2 février 1880 : **HC11**).

¹¹⁷ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2006, lettre de la CRM au Gouverneur du Brabant, 9 mars 1895 : **HU12**.

¹¹⁸ *Idem*, dossier 2952, lettre du Gouverneur de Liège au ministre de la Justice, 4 mars 1908 ; engagement du trio mentionné dans le texte, 28 juillet 1907 ; notes du ministère, 11 avril 1908 ; lettre du ministre de la Justice au Gouverneur, 2 mai 1908 : **FP1**, **FP8**, **FP25**, **FP46**. Notons par ailleurs que le terrain sur lequel s'élève la nouvelle construction appartient au villageois Alfred Cartuyvels, père du bourgmestre Paul Cartuyvels, tous deux favorables à cette démarche.

¹¹⁹ Édifices de première, deuxième et troisième classe selon leur importance. Voir STYNEN Herman, 1998.

¹²⁰ La Commission royale des monuments est notamment chargée de dresser « *un inventaire général des objets d'art et d'antiquité, appartenant à des établissements publics, et dont la conservation intéresse l'histoire de l'art et l'archéologie nationale. La Commission royale rédigera le plan de cet inventaire qui sera soumis à l'approbation du Ministre de l'Intérieur* » (GILISSEN Pierre, 1999, p. 152).

Ce phénomène, toutefois, n'est pas l'apanage des églises aux fabriques « déchuées », même s'il est particulièrement prégnant pour cette catégorie. En effet, le classement d'un bien architectural constitue souvent une démarche préalable à la restauration d'un édifice du culte, comme l'attestent de nombreuses études de cas : Saint-Georges à Limbourg, Saint-Antoine à Liège, Saint-Pierre à Huy, etc. Ces dossiers, comme tant d'autres, contiennent effectivement de nombreux passages où les administrations mettent en évidence la nécessité de classer l'édifice avant d'entamer sa restauration afin de bénéficier de subsides plus importants. De telles initiatives mériteraient une étude approfondie et systématique, car elles permettraient de comprendre plus finement les premières politiques de reconnaissance et de protection patrimoniales en Belgique au XIX^e siècle.

Soulignons par ailleurs le rôle très important de la Commission royale des Monuments dans ce processus. L'institution, chargée de se prononcer sur le classement des édifices, vante souvent les mérites d'un édifice remarquable auprès des diverses administrations concernées, pour ainsi tenter de débloquer des négociations difficiles et permettre ainsi la restauration d'un bien de haute valeur. À titre illustratif, la Commission déclarait au bourgmestre de Bonsin en 1887 au sujet de la restauration de la petite et pittoresque église Nativité de la Sainte-Vierge à Chardeneux : « *nous avons l'honneur de vous faire connaître que en adressant à Mr le Gouverneur de la province de Namur notre rapport favorable sur la restauration précitée, nous avons exprimé l'avis que si l'église de Chardeneux n'avait pas une importance assez considérable pour qu'on pût l'admettre dans une des catégories établies pour le classement des monuments, nous estimions cependant que l'ancienneté et le caractère de sa construction lui donnent une valeur suffisante pour déterminer le Gouvernement à accorder pour la restauration de cet édifice un subside plus élevé que ceux qu'il alloue dans les cas ordinaires* »¹²¹. La proposition est manifestement acceptée, puisque les travaux sont financés à parts égales entre la Province de Namur et le Ministère de la Justice selon le schéma des églises « ordinaires » (cf. *supra*)¹²². Le cas de Chardeneux ne constitue ici qu'un cas parmi d'autres¹²³.

¹²¹ ACRMSF, dossier Somme-Leuze 1.3, lettre de la CRM au bourgmestre de Bonsin, 22 mars 1887 : IF60.

¹²² AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4652, lettre du ministre de la Justice au Gouverneur de Namur, 20 mars 1890 : IG27. La fabrique, quant à elle, ne peut participer financièrement à cette aventure. Une proposition de ce courrier consiste à solliciter une aide pécuniaire auprès du Ministère de l'Intérieur, mais nous ignorons si une telle démarche a été réalisée. Dans ce cas, la commune supporte la majeure partie des dépenses (3 924,20 francs).

¹²³ *Idem*, dossier 2022, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 16 avril 1887 : JV19 ; *Idem*, dossier 2194, lettre de la CRM au Gouverneur de Hainaut, 10 mai 1900 ; lettre de la CRM au ministre de la Justice, 5 janvier 1901 :

Participations populaires et particulières

Si les interventions demeurent *a priori* en grande partie supportées et financées par les pouvoirs publics (cf. *supra*), dans de très nombreux cas, elles le sont également grâce à la générosité de particuliers, générosité couramment désignée par les termes « *dons* », « *dons volontaires* », « *dons citoyens* », « *souscription populaire* », « *particulière* », « *volontaire* », « *participation populaire* », etc. Cette réalité prégnante, à laquelle la littérature doit encore conférer ses lettres de noblesse¹²⁴, apparaît d'autant plus intéressante à investiguer qu'elle interroge le rapport entre la population, ou du moins une frange de celle-ci, avec son patrimoine. Il ne faut toutefois pas perdre de vue la dimension de charité chrétienne à laquelle peuvent également correspondre ces dons. Quoiqu'il en soit, ce phénomène met néanmoins en lumière l'incapacité récurrente des pouvoirs publics – ou l'absence de leur bon vouloir – à prendre économiquement en charge l'intégralité des opérations. Presque tous les sites étudiés, qu'il s'agisse d'églises rurales ou urbaines, de monuments d'envergure ou de modestes bâtisses, localisées dans des agglomérations aux revenus restreints ou dans des villes économiquement florissantes, attestent de cette réalité qui, nous allons le voir immédiatement, peut revêtir des formes diverses.

Il n'est pas rare qu'un appel aux dons de plus ou moins grande envergure, souvent nommé « *tombola* », « *loterie nationale* » ou encore « *charité privée* », soit lancé à la suite d'une catastrophe particulièrement sévère pour un édifice, ou lorsque le financement d'un projet demeure si problématique que son retard d'exécution met en péril le monument. Ainsi une collecte est-elle organisée dans la province de Liège à la suite de l'incendie ravageant l'église Saint-Georges de Limbourg le 21 juin 1834¹²⁵ et dont les résultats, couplés néanmoins à une intervention financière du Ministère de l'Intérieur et de la Province, permet de réaliser une restauration de fortune et de préserver l'édifice d'une ruine certaine¹²⁶. Une tombola ou loterie

HQ36, HQ41 ; ACRMSF, dossier Awans 1.2, lettre de la Commission royale des Monuments au ministre de l'Intérieur, 25 janvier 1890 : VE77.

¹²⁴ L'historiographie concède que le mobilier par destination est souvent financé sur fonds privés et non publics. Cette catégorie n'est toutefois pas évoquée dans la présente étude.

¹²⁵ ACRMSF, dossier Limbourg 1.1, *Mémoire devant servir à l'histoire de la ville de Limbourg, capitale du duché de ce nom* : G68.

¹²⁶ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 3320, lettre de l'administration provinciale au ministre de l'intérieur, 12 septembre 1834 ; lettre du ministre de l'intérieur au roi, 18 septembre 1834 ; lettre de Nicolas Roget au ministre de l'intérieur, 1834 : FO5, FO6, FO9, FO1.

nationale est également organisée à la suite de l'incendie de l'église Saint-Pierre à Huy en avril 1852¹²⁷.

Des tombolas sont également sollicitées par les fabriques des églises Saint-Gilles et Saint-Christophe à Liège dans les dernières décennies du XIX^e siècle, période au cours de laquelle ces deux édifices sont particulièrement et soudainement fragilisés par l'exploitation des houillères¹²⁸. Une importante loterie est également organisée en 1890 par les fabriciens de l'église Saint-Jean-Baptiste à Namur, dans l'optique de sauver la tour de l'édifice qui, depuis des décennies, menace ruine (cf. chapitre VII)¹²⁹. En 1879, une proposition de tombola nationale pour reconstruire les flèches de l'église Notre-Dame-et-Saint-Domitien à Huy est rejetée par le Ministre de l'Intérieur et l'Administration provinciale, aux motifs qu'une telle entreprise doit rester circonscrite au territoire communal (à noter, le climat anticlérical de l'époque ; cf. *supra*)¹³⁰. Car en effet, toute « loterie » ou « tombola » doit être avalisée au préalable par la Députation permanente de l'Administration provinciale ainsi que par Arrêté royal¹³¹. Le procédé reste, au demeurant, peu apprécié par les pouvoirs publics, appelés à définir des budgets clairement circonscrits, dans la mesure où les gains financiers que promettent d'obtenir les fabriques d'églises par ce moyen restent hautement incertains.

Dans un registre d'idée relativement proche, un appel à une souscription volontaire peut également être lancé à grande échelle, à l'instar de celui, bien documenté, lancé pour la restauration et l'agrandissement de l'église Saint-Martin à Avennes par le curé Théophile Hamoir en 1903-1904 (cf. chapitre IX et annexe 8).

Il est par ailleurs fréquent, dans des régions modestes ou sur des sites pour lesquels le financement des interventions par les pouvoirs publics n'est pas intégralement assuré, qu'une partie des opérations soit financée par des particuliers nantis, par une partie de la population

¹²⁷ ACRMSF, dossier Huy 1.2, lettre du Gouverneur à la CRM, 1^{er} septembre 1852 : [GT8](#).

¹²⁸ AFÉSGiL, compte rendu de la séance du conseil de fabrique du 5 juillet 1885 (et suivants) ; compte-rendu de la séance du conseil de fabrique du 15 janvier 1893 : [AQ18s](#), [AQ45](#) ; ACRMSF, dossier Liège 1.18, fiche signalétique des travaux, 3 octobre 1885 : [C280](#).

¹²⁹ AÉN, Administration provinciale, culte catholique, édifices de culte, dossier 888, lettre du chanoine Descamps au Gouverneur de Namur, 19 mai 1890 : [JZ60](#) ; AÉN, archives de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste à Namur, dossier 291, note anonyme, 1889 : [KC102](#) ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4529, lettre du Gouverneur de Namur au ministre de la Justice, 1^{er} décembre 1888 ; [KA53](#).

¹³⁰ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 3185, lettre du ministre de l'intérieur au Gouverneur de Liège, 1^{er} juillet 1879 ; notes anonymes pour le ministre de la Justice, 12 juillet 1879 : [CV103](#) ; [CV105](#).

¹³¹ *Idem*, dossier 3263, lettre du Gouverneur au ministre de la Justice, 9 novembre 1877 : [FQ10](#).

locale ou encore, par des membres du conseil de fabrique, et notamment par le curé desservant les lieux. Ces contributions peuvent parfois prendre des proportions insoupçonnées.

Ainsi, lors de la restauration et l'agrandissement de l'église Saint-Martin à Avennes au début du XX^e siècle, une somme conséquente est fournie par le curé Théophile Hamoir et deux autres membres du conseil de Fabrique, soit Émile Royer et Théophile Schyrgens (cf. chapitre IX). Un schéma similaire s'observe dans la ville voisine de Braives en 1908, lorsque le curé Émile Lacanne et les fabriciens Léon de Marotte de Montigny et Nestor Jeanette s'engagent à combler le déficit si les subsides octroyés pour la reconstruction de l'église Notre-Dame s'avéraient insuffisants¹³². À Bois-et-Borsu, Vaux-sous-Chèvremont ou encore Clermont-sur-Berwinne, les curés prennent à leur charge une partie des opérations¹³³. Le « beau geste » par excellence est néanmoins détenu par le curé de l'église Saint-Michel à Oteppe qui, en 1832, finance intégralement la reconstruction partielle de son temple¹³⁴.

Le projet de reconstruction de la nef, du transept et du chœur de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul à Othée, arrêté en 1911 par l'architecte Louis Corthouts¹³⁵ et chiffré à 100 200 francs, est financé pour moitié par des souscriptions privées (50 000 francs)¹³⁶. Cette participation colossale s'explique probablement par l'intervention d'un Othéen de renom (et peut-être celle de son réseau professionnel) à la veille de son trépas, Léon Pety de Thozée (1841-1912), successivement Gouverneur de la province de Namur (1881-1882) et de Liège (1882-1908) (cf. annexe 9)¹³⁷. À Celles, le comte Auguste de Liedekerke Beaufort, dont nous verrons ultérieurement que la famille est étroitement liée à l'église Saint-Hadelin (cf. chapitres IV et V), procède également à des dons importants pour cet édifice, quoique d'une toute autre échelle¹³⁸. À Limbourg, des sommes importantes sont octroyées à la fabrique de l'église Saint-Georges par Claudine d'Andrimont, qui se plaint d'ailleurs de la lenteur des travaux de

¹³² *Idem*, dossier 2952, lettre du Gouverneur de Liège au ministre de la Justice, 4 mars 1908 ; engagement du trio mentionné dans le texte, 28 juillet 1907 : [FP1](#), [FP8](#).

¹³³ Voir *Idem*, dossiers 3015 et 3014 : [KU17](#), [KU18](#), [KU19](#), [KU37](#), [KU41](#), [KU46](#), [FN44](#).

¹³⁴ *Idem*, dossier 2979, lettre de l'administration provinciale de Liège au ministre de l'intérieur, 11 juillet 1832 ; compte rendu de la séance du conseil de fabrique du 5 juillet 1885 : [HG4](#), [HG84](#).

¹³⁵ *Idem*, dossier 2912, lettre d'Edmond Jamar au Gouverneur, 23 janvier 1911 ; arrêté royal du 6 juillet 1911 : [FL22](#), [FL16](#).

¹³⁶ *Idem*, lettre du Gouverneur au ministre de la Justice, 22 février 1911 : [FL19](#).

¹³⁷ ACRMSF, lettre de Léon Pety de Thozée à Charles Lagasse de Locht, 28 janvier 1911 : [FG8](#) ; BECHET Christophe, 2015, p.98-111.

¹³⁸ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4440, notes du 25 mai 1856 : [IC24](#).

restauration¹³⁹. Une certaine mademoiselle Maisier prête également de l'argent à la fabrique pour concrétiser cette entreprise¹⁴⁰. Enfin, les archives de la restauration de l'église Nativité de la Sainte-Vierge à Chardeneux précisent que des dons sont effectués par les habitants du bourg, mais également par des « *seigneurs des environs* » ; il s'agit probablement du compte Xavier Van den Steen de Jehay et, plus hypothétiquement, du comte de Beaufort¹⁴¹.

Des contreparties sont parfois demandées en l'échange de monnaies sonnantes et trébuchantes pour le projet, d'un don ou d'un échange de parcelle. Ainsi, après avoir contribué à la restauration et l'agrandissement de l'église Saint-Nicolas de Le Roeulx en 1838¹⁴², le Prince de Croÿ-Solre demande en 1841 aux autorités concernées à ce que deux médaillons en marbre soient placés dans le monument, à la mémoire de deux membres de sa famille¹⁴³. Décédé le 25 janvier 1842, le Prince, ou du moins sa mémoire, bénéficie du même traitement de faveur, un courrier stipulant que « *D'après la notoriété publique, feu le Prince de Croy-Solre a puissamment contribué à l'agrandissement et à la restauration de l'Eglise par des dons d'une valeur de sept mille francs, au moins ; aussi les habitans lui avaient ils voué un attachement inviolable à sa personne* »¹⁴⁴.

Autre exemple qui heureusement ne dépassa pas le stade des idées, celui de la reconstruction totale de l'église romane Saint-Pierre à Xhignesse en 1847, et dont les accords prévoient un financement intégral par un certain « *sieur De Donéa* », à la condition exclusive qu'une tribune pour lui et ses descendants soit aménagée dans le nouvel édifice¹⁴⁵. Le manque de fond apparaît comme la raison la plus probable de l'échec du projet, alors que ce dernier était avalisé par toutes les autorités publiques compétentes¹⁴⁶.

¹³⁹ AFÉSGL, dossier E5, lettre de Claudine d'Andrimont au juge Thisquen, 12 juin 1872 : [KM200](#).

¹⁴⁰ *Idem*, registre aux procès-verbaux de la fabrique, procès-verbal de la séance du 2 octobre 1864 (et suivants) : [JH126s](#).

¹⁴¹ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4652, lettre du curé au ministre de la Justice, 10 juillet 1888 : [IG3](#).

¹⁴² ACRMSF, dossier Le Roeulx 1.1, lettre du ministre de l'Intérieur, 16 août 1835 ; lettre de la CRM au ministre de l'Intérieur, 24 juin 1839 : [HM2](#), [HM3](#).

¹⁴³ « *à la mémoire de la Dame Amélie-Marie-Constance-Mélanie, princesse de Ligne, née Marquise de Conflans et de la Dame Marquise de Lede, née Princesse de Croy* » (AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2568, arrêté du ministre de la Justice, 28 août 1841 : [HY2](#)).

¹⁴⁴ *Idem*, lettre du Gouverneur au ministre de la Justice, 8 avril 1843 : [HY7](#).

¹⁴⁵ *Idem*, dossier 3128, lettre de Jean-Charles Delsaux au Gouverneur de Liège, 19 avril 1847 : [FM1](#).

¹⁴⁶ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 30 avril 1847 ; arrêté royal du 25 mars 1847 : [FM3](#), [FM4](#).

Enfin, lorsqu'en 1864 s'enclenchent progressivement les mécanismes administratifs qui mèneront à la restauration complète de l'abbatiale d'Hastière, le dénommé Jean Perpète-Sarton, détenteur d'« *une partie du transept et de la nef latérale du chœur du côté du couchant* »¹⁴⁷, accepte de céder ces parties gratuitement « *dans le but de relever un monument aussi précieux* », à condition qu'un banc soit aménagé pour sa famille dans cette partie de l'église¹⁴⁸.

Quant aux « *dons* », « *participation populaire* » et « *souscription populaire* » réalisés à l'échelon local et sans aucune contrepartie, ils sont légion et concernent aussi bien les travaux du gros œuvre que les commandes de mobilier.

Notons que les pouvoirs publics ont pleinement conscience des avantages qu'offre, pour le budget dont ils sont responsables, ce financement populaire. Une note (probablement de l'Administration provinciale) de 1851 relative à la restauration de l'église Saint-Nicolas d'Enghien, conservée dans les archives du Ministère de la Justice, stipule ainsi qu'au cours de la reconstruction d'une partie de la tour de l'église au cours des années précédentes, les autorités ont délivré des subsides jugés *a posteriori* trop importants, dans la mesure où les habitants de la commune n'ont, dès lors, pas dû contribuer financièrement à ces opérations. La note insiste notamment sur le fait que la Ville d'Enghien n'est pas dénuée de ressources, et que le Duc d'Arenberg, qui y réside, possède au sein de cette ville d'importantes et riches propriétés. La note conclue en stipulant que « *la Justice distributive ne permet guère de donner de nouvelles sommes à cette localité pour cet objet* » (cf. annexe 10)¹⁴⁹. La participation populaire ayant été une réalité concrète dans de nombreux cas (cf. *supra*), il n'est pas hasardeux de supposer que de telles réflexions ont également dû nourrir les stratégies de financement des administrations publiques, en particulier lorsque leurs portefeuilles étaient dégarnis.

Sources de financement particulières

Dans le cadre de notre recherche, nous avons pu identifier certaines sources de financement insoupçonnées qu'il nous est malheureusement impossible d'approfondir en l'état. Ainsi, on note par exemple l'intervention du Gouvernement anglais dans les travaux destinés à magnifier l'église Saint-Joseph à Waterloo entre 1839-1846 et 1854-1857, aux motifs que celle-ci abrite

¹⁴⁷ AÉN, Administration provinciale, cultes, dossier 573, compte-rendu de la séance de la Commission provinciale des Monuments, 2 mars 1864 : GR63.

¹⁴⁸ *Idem*, lettre de Jean Perpète-Sarton à Nicolas Hauzeur, 29 mars 1866 : GR70.

¹⁴⁹ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2411, note anonyme, 28 juin 1851 : HX22.

plusieurs monuments commémorant la grande bataille de 1815¹⁵⁰. À Nivelles, une partie des restaurations réalisées sur les toitures de l'église Sainte-Gertrude après l'incendie du 8 mars 1859 est manifestement financée par une assurance qu'avait au préalable contractée la Fabrique d'église. Ce cas n'est pas unique, puisqu'il se rencontre également pour l'église Saint-Pierre à Huy, ravagée par les flammes le 8 avril 1852. Enfin, on signalera une implication financière importante de la part du Ministère des Travaux publics et de l'Administration des Mines, lorsque les travaux réalisés sous leur férule sont reconnus coupables de certains dégâts causés aux églises : Saint-Pierre-et-Saint-Paul à Châtelet, Notre-Dame des Lumières à Glain, Saint-Gilles, Sainte-Walburge, Saint-Christophe, Saint-Servais et Saint-Antoine à Liège, etc.

De telles sources de financement impactent-elles la nature des opérations ?

De l'utilité d'un bon carnet d'adresse

Une intervention sur un édifice historique étant intimement subordonnée aux subsides engagés par les autorités politiques, il n'est pas surprenant de constater des sollicitations diverses auprès de personnes influentes pour défendre un dossier, accélérer les démarches ou emporter une décision. Cette thématique mériterait à elle seule un approfondissement, notamment par le biais d'une étude des réseaux privés et professionnels, que la présente étude ne peut malheureusement fournir. On se bornera pour l'heure à quelques exemples « triés sur le volet » où cette thématique affleure.

On remarque ainsi des sollicitations particulièrement nombreuses à Charles Lagasse de Loch, président de la Commission royale des Monuments de 1897 à 1937¹⁵¹ qui, il est vrai, possède un statut et une place privilégiée pour interagir avec les diverses administrations concernées. Des courriers lui sont régulièrement adressés pour le prier d'user de son influence auprès des pouvoirs politiques et dont, à titre illustratif, nous ne sélectionnons ici que les passages les plus percutants : « *La commune est pauvre, la fabrique ne possède rien, nous avons besoin de bons subsides pour mener la chose à bonne fin. Un bon mot de votre part à Monsieur le Ministre suffira pour que notre vieux sanctuaire soit rétabli* »¹⁵², lui proposait en 1887 le bourgmestre de Bonsin pour favoriser la restauration de l'église Nativité de la Sainte-Vierge à Chardeneux.

¹⁵⁰ ACRMSF, dossier Waterloo 1.1 ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2129.

¹⁵¹ STYNEN Herman, 1998, p. 368.

¹⁵² ACRMSF, dossier Somme-Leuze 1.3, lettre du bourgmestre de Bonsin à Charles Lagasse de Loch, 29 janvier 1887 : **IF58**.

« *Mon cher Monsieur Lagasse, Vous êtes la Providence de nos églises délabrées. Hélas il n'en manque pas dans l'arrondissement de Nivelles !* », lui écrivait un membre de la chambre des représentants, pour évoquer le cas de l'église Saint-Bavon à Chaumont-Gistoux¹⁵³. « *J'espère, Monsieur le Président, que vous daignerez me continuer votre haut et bienveillant appui auprès de M.M. les Ministres des Beaux-Arts et de la Justice et seconder un petit curé qui a fait de la restauration de sa respectable église le rêve de sa vie* », lui confiait R. Pirotte, curé de Saint-Séverin-en-Condroz.

D'autres personnes influentes, bien placées dans l'administration de l'État, peuvent également être sollicitées ou s'impliquer dans des dossiers. Tel est le cas de l'architecte Henri Maquet pour les églises Saint-Martin à Avennes et Notre-Dame à Braives, qu'un chapitre spécifique s'attache à mettre en lumière (cf. chapitre IX). On peut également citer la famille De Croÿ, dont certains membres semblent particulièrement attachés à la reconstruction de l'église Saint-Nicolas à Le Roeulx, au point de très certainement y « imposer » un architecte allemand, originaire de Cologne : un certain Stolz, à en croire la littérature¹⁵⁴ ; il s'agit en réalité du célèbre et prolifique Vincent Statz (cf. annexe 11)¹⁵⁵. Citons enfin, pour une seconde fois, Léon Pety de Thozée, entre autres gouverneur de la province de Liège de 1882 à 1908 et qui, en 1911¹⁵⁶, s'adresse à Charles Lagasse de Locht au sujet de la reconstruction de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul d'Othée : « *Mon cher Président, C'est au Président de la commission royale des monuments que le Gouverneur honoraire de la province de Liège adresse une supplique en sa qualité d'Othéen. Les plans de la reconstruction de notre église vous sont parvenus ou vous parviendront très-prochainement approuvés par le Comité provincial¹⁵⁷, que j'ai eu l'honneur de présider pendant plus d'un quart de siècle ; si vous pouviez presser leur approbation, je vous en serais très-reconnaissant. Mon brave curé voudrait démolir sa vieille église dans le courant de février, afin que son temple (illisible) soit sous toit avant l'hiver, et je le voudrais*

¹⁵³ *Idem*, dossier Chaumont-Gistoux 1.1, lettre à Charles Lagasse de Locht, 20 octobre 1910 : **GW29**.

¹⁵⁴ BALaT.

¹⁵⁵ ACRMSF, dossier Le Roeulx 1.1, lettre du commissaire d'arrondissement au Gouverneur, 4 juillet 1862 : **HM7** (recherches en cours).

¹⁵⁶ BECHET Christophe, 2015, p. 98-111.

¹⁵⁷ Les Comités provinciaux des Monuments, ou Membres correspondants de la Commission royale des Monuments, sont institués le 31 mai 1860 pour aider la Commission centrale. Rattachés aux administrations provinciales, ils se réunissent sous la présidence des gouverneurs (BCRAA, t. 1, 1862, p. 235-236).

comme lui. Veuillez agréer, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de ma sympathique considération »¹⁵⁸.

Bien qu'une étude circonstanciée fasse défaut, ne reléguons pas ces passages au rang de l'anecdote. Ceux-ci constituent l'invitation la plus pertinente à entreprendre une étude sur les réseaux des acteurs du monde de la restauration au XIX^e siècle.

Conclusions et perspectives

Cette étude met en évidence la grande diversité des acteurs et des institutions impliqués dans le financement des interventions, les procédés administratifs habituellement à l'œuvre, ou encore, les stratégies, ruses et astuces déployées pour contourner ici une législation, ici une situation spéciale. Par ailleurs, elle met en exergue des schémas de financement particuliers, tel le financement intégral sur fonds propres, qui mériterait une étude approfondie au regard des quelques cas observés et des questions qu'ils soulèvent. Elle dévoile également des schémas méconnus, tel les participations populaires, actes aussi anodins en apparence que cruciaux. Des études complémentaires doivent être entreprises sur de nombreux aspects, notamment sur les « bailleurs de fonds » spéciaux que cette enquête n'a pu couvrir : les gouvernements étrangers, le Ministère des Travaux publics, les assurances privées, l'autorité diocésaine, etc. Il conviendrait également d'affiner les politiques patrimoniales des autorités publiques en investiguant de nouveaux dossiers, car c'est en effet dans la matière première des archives que transparaissent les débats, les négociations et les habitudes des administrations. À ce titre, une étude comparative du financement des chantiers d'édifices reconnus « *monumentaux* » s'avèrerait pertinente.

Régi par plusieurs documents législatifs, le financement des interventions réalisées sur les édifices du culte catholique en Belgique constitue un jeu d'équilibriste peu évident entre de nombreuses administrations qui, outre gérer des portefeuilles séparés, défendent souvent des enjeux différents et accusent, chacune, des habitudes qui leur sont propres. Les consensus, difficiles à établir, doivent faire la synthèse de ces contraintes et les adapter, au mieux, aux nécessités du terrain. Un tel constat invite notamment à examiner les choix patrimoniaux et la conduite opérationnelle des travaux en regard des budgets dégagés et des prévisions établies à plus ou moins long terme. Il s'agit là, en réalité, d'une conclusion comme d'une perspective :

¹⁵⁸ ACRMSF, lettre de Léon Pety de Thozée à Charles Lagasse de Loch, 28 janvier 1911 : **FG8**.

les opérations réalisées sur les édifices historiques en Belgique doivent impérativement être comprises, soupesées et appréciées à l'aune des spécificités financières, budgétaires et économiques évoquées tout au long de ce chapitre.

III

Les échafaudages sur les grands chantiers de restauration en Belgique au XIX^e siècle

« Une étude manque sur l'échafaudage du XIX^e siècle appliqué à la restauration des monuments historiques »¹⁵⁹. Ce constat, dressé par Arnaud Timbert pour la sphère française dans sa récente étude dédiée à la restauration du château de Pierrefonds par Eugène Viollet-le-Duc¹⁶⁰, peut également être établi pour la Belgique. À ce jour, il n'existe en effet aucune analyse, même partielle ou fragmentaire, de l'emploi des échafaudages sur les chantiers de restauration menés dans le plat pays au XIX^e siècle¹⁶¹.

Paradoxalement pourtant, ces structures sont indissociables des travaux de restauration avec lesquels ils évoluent étroitement et conjointement. Symboles de la vie quotidienne du chantier et fidèles compagnons des ouvriers, les échafaudages habillent temporairement le monument, enveloppent celui-ci de bois et de ferrailles, en occultent les détails tout en préservant les volumes, laissent entrapercevoir ici une portion de parement dénudée, là, un maçon à la besogne. Éphémères, ils constituent un aspect matériel et un intervalle temporel particuliers lors d'une restauration et ne cessent, par leur aspect pittoresque, d'attirer aujourd'hui nos regards curieux et amusés sur les photographies anciennes. Mais que savons-nous de leurs matériaux, de leurs techniques, de leurs coûts, de leurs acteurs ou encore de leurs usages ? Assurément, bien peu... Il convient dès à présent de craqueler ce vernis d'émerveillement pour investir la matière historique sous-jacente.

Si cette lacune s'explique partiellement par l'engouement encore récent de la communauté scientifique pour les chantiers de restauration du XIX^e siècle et leurs aspects matériels¹⁶², elle

¹⁵⁹ TIMBERT Arnaud, 2017, note 329.

¹⁶⁰ *Idem*, p. 205-210.

¹⁶¹ Plusieurs études françaises sont à signaler concernant les échafaudages traditionnels. Outre la référence précédente, on consultera : BAUD Anne, BERNARDI Philippe, HARTMANN-VIRNICH Andreas *et alii*, 1996 ; BAUDEZ B., 2010, p. 88-95 ; PILLET E., 2015, p. 87-100.

¹⁶² Notons par ailleurs que la recherche scientifique belge s'est récemment emparée du rôle du bois dans la construction au XIX^e siècle. Pour se cantonner à quelques récentes contributions : VANDENABEELE Louis, BERTELS Inge & WOUTERS Ine, 2016a, 2016, p. 612-619 ; VANDENABEELE Louis, BERTELS Inge & WOUTERS Ine, 2016b, p. 157-175 ; VANDENABEELE Louis, 2018 ; DEGRAEVE Matthijs, VANDYCK Frederik, BERTELS Inge,

se comprend d'autant mieux à l'aune des maigres données conservées sur les échafaudages. Par essence, les vestiges de ces structures éphémères ne sont *a priori* pas légion, car la pratique architecturale en Belgique à cette époque n'encourage pas l'ostension de reliquats tels des ancrés ou des trous de boulin¹⁶³. Une étude de cas le démontrera, l'archéologie du bâti doit néanmoins impérativement s'emparer de ce sujet recelant des trésors insoupçonnés. Les iconographies anciennes, quant à elles, si elles peuvent être relativement abondantes pour certains sites, demeurent cependant peu fréquentes et assez mal détaillées. Ces clichés délivrent néanmoins des informations essentielles sur les agencements de ces ouvrages. À ce titre, notons que des photographies prises durant le XX^e siècle sont ici mobilisées avec prudence pour illustrer la matière du siècle précédent. En effet, certains échafaudages érigés durant l'entre-deux-guerres, ou après la Seconde Guerre mondiale, perpétuent manifestement des pratiques plus anciennes¹⁶⁴. Quant aux sources écrites, ressource principale de notre étude, elles s'avèrent souvent fragmentaires, éparpillées dans des fonds multiples, et hasardeuses à dénicher. Au sein du *corpus* ici retenu, seuls les beffrois de Mons et de Tournai bénéficient de fonds spéciaux pour lesquels, grâce au remarquable travail des archivistes de l'État, des données sur les échafaudages sont clairement annoncés dans les inventaires. Pour les autres édifices, la récolte est nettement plus laborieuse¹⁶⁵.

Tributaire de ces facteurs, une recherche spécifiquement axée sur les échafaudages trouve rapidement ses limites, car elle ne peut à ce jour qu'offrir des éclairages partiels sur une vaste zone d'ombre dont les contours sont, qui plus est, mal définis. Aussi, le présent article ne constitue-t-il qu'un premier essai que des recherches futures devront enrichir.

Les propos ici exposés se focalisent sur les grands chantiers de restauration d'édifices religieux ou civils, dont les fonds d'archives conséquents fournissent des informations pertinentes et étoffées sur le sujet. Les fonds documentaires dédiés à des chantiers plus modestes, quant à eux, n'ont pas livré suffisamment de données. Qui plus est, les iconographies anciennes laissent

DENEWETH Heidi, VAN DE VOORDE Stephanie, 2018, p. 427-442 ; VANDENABEELE Louis, BERTELS Inge & WOUTERS Ine, 2029, p. 819-830.

¹⁶³ Au demeurant, les trous de boulin apparaissent peu dans les édifices médiévaux et modernes de nos contrées, alors qu'ils sont très présents dans certaines régions de France par exemple (voir les nombreux exemples dans : BAUD Anne, BERNARDI Philippe, HARTMANN-VIRNICH Andreas *et alii*, 1996).

¹⁶⁴ Tel est notamment le cas en France, où certains échafaudages en bois étaient encore employés au cours de la seconde moitié du XX^e siècle (BAUD Anne, BERNARDI Philippe, HARTMANN-VIRNICH Andreas *et alii*, 1996, p. 17-24).

¹⁶⁵ À titre illustratif, sur les onze dossiers relatifs à la restauration de l'église Notre-Dame à Dinant conservés aux AÉN, seule une quinzaine de courriers évoque les échafaudages...

sous-entendre d'importantes différences, bien compréhensibles au demeurant, entre les échafaudages déployés sur des monuments colossaux (cathédrales, collégiales, *etc.*) et ceux mis en œuvre sur des édifices moins ambitieux (églises paroissiales rurales, par exemple). Ces constats invitent donc à séparer ces investigations.

Ce chapitre est scindé en deux parties. Un premier volet envisage plusieurs approches monographiques des sites les mieux documentés, pour que le lecteur puisse ainsi embrasser toutes les données relatives à un édifice et saisir, au travers des quelques cas sélectionnés, le caractère disparate des informations et la difficulté de pouvoir interconnecter celles-ci. Un second volet se risque à une première synthèse transversale sur diverses thématiques, en amalgamant toutes les données récoltées au cours de nos recherches.

Approches monographiques

Le beffroi de Tournai (1844-1847)

L'échafaudage dressé en 1844 pour restaurer le beffroi de Tournai est documenté par un relevé général des sommes versées pour cette entreprise au cours des années 1844 à 1847¹⁶⁶. Si les informations contenues dans cette archive demeurent synthétiques, elles offrent néanmoins l'avantage de renseigner et ce, de manière claire, le coût et les matériaux d'une telle structure au cours d'une période relativement ancienne pour l'histoire belge (**cf. annexe 12**).

Ainsi, l'ouvrage met en œuvre des bois de sapin, fournis par le marchand de bois Claes, et du bois blanc, délivré par le maître-charpentier et entrepreneur Amé Payen (1796-?)¹⁶⁷. Ce dernier est également rémunéré à forfait « *pour façon et montage de l'échafaud* ». Le terme « *façon* » désigne certainement la mise en forme des bois et non la conception de la structure qui, elle, est confiée à l'architecte de la Ville Bruno Renard (1781-1861), le beffroi étant un bien communal. On remarque également l'intervention du serrurier Lor, qui réalise une grande quantité

¹⁶⁶ Cette pièce s'accompagne d'un devis estimatif pour les travaux à effectuer au cours des années suivantes. Nous ne prenons pas en compte ce deuxième document, car il ne constitue qu'une évaluation et non un compte précis des travaux réalisés (AÉT, TPVT., dossier 1298, relevé du montant des états payés jusqu'à ce jour pour les travaux exécutés au beffroi, mai 1848 ; devis estimatif des travaux restant à effectuer pour la complète restauration du beffroi, 29 novembre 1847 : **JM1-16**).

¹⁶⁷ LEFÈBVRE Gaston, 1990, p. 197. Il s'agit probablement d'un membre de la « dynastie » des architectes tournaisiens Payen (voir : SOIL E. J., 1901, col. 773-776).

d'éléments métalliques, soit « *boulons, tirants, étriers, etc.* », de même que l'utilisation d'un *goudronnage*, probablement pour protéger les bois des intempéries.

En 1844, le coût total de la construction s'élève à environ 5.713,12 francs, somme à laquelle il faut peut-être ajouter une expertise chiffrée à 255 francs, mais dont l'objet reste inconnu. Au cours des années suivantes, des compléments sont apportés à la structure en place par divers acteurs¹⁶⁸ et des déplacements sont opérés au gré de l'évolution du chantier, ce qui entraîne une hausse des coûts : au moins 770,46 francs en 1845-1846 et 349,39 francs en 1846-1847. Notons qu'une fois les travaux de restauration effectués, l'échafaudage est démonté et entreposé dans un magasin, pour un peu moins de 539,37 francs (il s'agit là de la dernière mention le concernant). Le coût des échafaudages est ainsi évalué à un peu moins d'un quart de la dépense totale (env. 7.372,34 francs sur 30.504,04 francs, soit 24,16 %), ce qui représente une part non négligeable de cette courte campagne de travaux échelonnée sur quatre années.

L'église Saint-Pierre à Saint-Hubert (1844)

En 1844, un important échafaudage est dressé contre la façade occidentale de l'église Saint-Pierre à Saint-Hubert. À cette occasion, l'administration communale offre « gracieusement » les bois nécessaires à la confection de la structure, ce qui peut être perçu comme une contribution financière à la restauration du monument, par ailleurs réclamée par les autres administrations impliquées¹⁶⁹. La coupe des arbres, réalisée dans la commune par un négociant du cru dénommé Duchesne Haquin, demeure cependant aux frais de la fabrique¹⁷⁰. La commande comprend « *la quantité de 236 mètres cubes de bois dont 16 de bois de chêne, le tout sur pied et en grume* »¹⁷¹. Compte tenu des autres cas évoqués dans le présent article, on

¹⁶⁸ Le charbon Yseux, le marchand de bois Mambour-Levasseur, le serrurier Bocquet et un certain Duvinage sont rémunérés pour « *supplément d'échafaudage* », fourniture de menus matériels (cordes, échelles), « *changements apportés à l'échafaudage* » et « *démontage d'une partie de l'échafaudage* ». Notons qu'un plombier intervient également sur le chantier, mais son travail n'est pas précisé. Nous le verrons, une mention relative à l'échafaudage de l'église Saint-Martin à Liège, contemporain de celui du beffroi de Tournai, mentionne des éléments de plomb à destination de ces structures (cf. *infra*).

¹⁶⁹ Un passage contenu dans un courrier de l'administration communale va dans ce sens, puisqu'il précise que ce bois « *a été mis à la disposition de la fabrique de l'Eglise de cette ville et du Gouvernement, à l'effet de servir à la confection des échafaudages pour les restaurations à faire à la dite église* » (AÉSH, AFÉSPSH, registre des délibérations 1842-1878, lettre de la fabrique au ministre de la Justice, 22 janvier 1861 : C86).

¹⁷⁰ AÉSH, AFÉSPSH, registre des délibérations 1842-1878, compte-rendu de la séance du 21 avril 1859 ; lettre de la fabrique au ministre de la Justice, 22 janvier 1861 ; ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre de la fabrique à la CRM, 15 mars 1844 : R33, C79, C80, C86.

¹⁷¹ AÉSH, AFÉSPSH, registre des délibérations 1842-1878, lettre de la fabrique au ministre de la Justice, 22 janvier 1861 : C86.

peut raisonnablement déduire de ce passage que l'essence principale, non mentionnée, demeure le sapin. Ces bois sont travaillés et assemblés à pied d'œuvre cette même année par une main-d'œuvre abondante composée de quatorze charpentiers et de dix-huit scieurs de long¹⁷². Le relevé des ouvriers demeure général pour des besoins administratifs ; l'on se gardera donc de croire que tous ces hommes travaillaient simultanément sur le chantier (cf. chapitre VI).

En outre, ces opérations sont effectuées sous la direction du surveillant et conducteur des travaux « *Limonier (père)* », un maître-menuisier originaire de Bouillon et résidant à Saint-Hubert. Au moins deux raisons semblent aiguiller ce choix. D'une part, la présence de Limonier (père) dans une région peu fournie en main-d'œuvre du bâtiment est des plus appréciées par les administrations locales qui emploient l'homme de l'art à des travaux divers. En outre, lorsqu'il est nommé surveillant et conducteur des travaux de restauration de l'église, l'intéressé est déjà chargé de l'appropriation des anciens bâtiments abbatiaux en pénitencier ainsi que de la construction de la caserne de gendarmerie du village¹⁷³. D'autre part, sa qualification de maître-menuisier le place certainement comme un candidat de premier choix pour superviser les travaux d'échafaudage de la façade occidentale.

Une photographie malheureusement non datée a immortalisé ces échafaudages (fig. 1). Ces derniers ne semblent toutefois pas être complets au regard de l'important cubage susmentionné, si bien qu'il est difficile, pour l'heure, de situer précisément ce cliché dans la chronologie du chantier ; retenons la fourchette, large, de 1844-1868¹⁷⁴. On y aperçoit une structure composée de perches verticales (ou *échasses, tandières, esparres*) installées en léger retrait des parements. Ces éléments sont régulièrement encastés dans la maçonnerie à l'aide d'ancres métalliques. De nombreux étriers les parsèment. Les platelages, quant à eux, ont déjà été enlevés, signe que la besogne touche à sa fin. Une observation minutieuse de cette photographie révèle certains désaxements dans les perches. Il s'agit manifestement de plusieurs pièces aboutées, c'est-à-dire fixées ensemble, par chevauchement, avec des ligatures, pratique courante dans l'échafaudage traditionnel. Des moises (ou *traverses, longrines*) relient horizontalement les perches. Outre leur rôle de raidissement, peut-être servent-elles également à la fixation des boulins et/ou à la

¹⁷² BAUDRY Antoine, 2018a, p. 151 et 153.

¹⁷³ AÉSH, AFÉSPSH, délibérations 1842-1878, compte-rendu de la séance du 10 juin 1844. Sur le pénitencier, voir : DUPONT-BOUCHAT Marie-Sylvie, 1981, p. 161-182.

¹⁷⁴ Les travaux de la façade, entamés en 1844, sont achevés sous l'architecte Charles Bouvrie, peut-être en 1867-1868 (PITTIE Véronique, 1999, p. 67-69).

protection des ouvriers ? Au-dessus du second entablement de la façade, des madriers fortement saillants rigidifient la structure¹⁷⁵. On note l'installation d'un engin de levage dans l'angle sud-ouest de la tour méridionale, pratique usuelle à cette époque (cf. *infra*).

L'église Saint-Martin à Liège – les parties orientales (1844-1866)

Après une première expertise inquiétante réalisée en 1839 et quelques années d'après négociations budgétaires, la restauration de l'église Saint-Martin à Liège est entamée au cours du printemps 1844. Cette année-là, un échafaudage est dressé contre une portion du bras nord du transept et ensuite, contre un des contreforts du chœur. Cette structure de base, entretenue et modifiée au fil du temps, est employée jusqu'à l'achèvement des travaux des parties orientales du monument, en 1866. Elle n'est à ce jour documentée que par la comptabilité générale de la fabrique ainsi que par quelques courriers échangés entre celle-ci et les fournisseurs.

Les échafaudages sont établis en avril 1844 par une main-d'œuvre dirigée par Libert Bayet et Ferdinand Barbier, respectivement maître-maçon et maître-tailleur de pierres, le premier assurant également la tâche de surveillant et conducteur des travaux. La chronologie détaillée du chantier invite à croire qu'un de ces deux protagonistes, probablement Libert Bayet, est à l'origine des échafaudages (cf. chapitre XII). Au 7 septembre, la « *dépense faite pour achat de bois, madriers, planches, treuil, poulies, échelles et autres objets pour les échafaudages* » s'élève à 2.534,61 francs¹⁷⁶. Cette somme relativement faible trahit l'ampleur modeste de cet ouvrage qui, par ailleurs, est destiné à effectuer des travaux ciblés : un contrefort, chaque année.

Le sapin de la Baltique semble être l'essence principale employée pour réaliser ces échafaudages. En effet, entre 1844 et 1851, et même jusqu'en 1862, la fabrique passe d'importantes commandes d'*esparres* aux négociants anversoises N. Josson & C. Josson, qui se les procurent sur les quais du port avant de les envoyer à bonne destination par le biais du chemin de fer (cf. annexes 13-14)¹⁷⁷. Les échelles, planches, horrons et wères « *de bois blanc* »¹⁷⁸, des petites livraisons de madriers « *de bois blanc* » et de perches « *de sapin* » ou

¹⁷⁵ Sur ces éléments de vocabulaire et la pratique de l'aboutement, voir : BAUD Anne, BERNARDI Philippe, HARTMANN-VIRNICH Andreas *et alii*, 1996, p. 18-19, 79-84 ; *De la charpente (...)*, 1852, p. 126-129.

¹⁷⁶ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre de la fabrique au ministre de la Justice, 5 septembre 1844 : S135.

¹⁷⁷ *Idem*, lettres du négociant Josson à Henri Magis, 12 juillet 1849 et 17 avril 1850 ; lettre de la fabrique au négociant Josson, 28 août 1849 ; dossier VII.A.2, lettre de la fabrique au négociant Josson, 8 avril 1845 ; prix-courant des bois de sapin du nord et de chêne chez N. Josson : S292, S295, S318, K156, K151.

¹⁷⁸ Il s'agit de termes wallons désignant des refendages pour le premier, des chevrons pour le second.

« *du pays* », partiellement destinées aux échafaudages, sont quant à elles commandées à des acteurs locaux : Henin d'Angleur, Joseph Grisard, Beudrihayé, Mottard, Happart, ou encore Benoît Lafleur, Jean-Pierre Georis et Groven¹⁷⁹.

La comptabilité générale ne délivre pas d'autres détails sur le caractère matériel de ces structures. Tout au plus peut-on souligner l'utilisation de plomb, en très faibles quantités, pour couvrir certaines pièces¹⁸⁰. Il s'agit sans doute d'une mesure destinée à protéger les bois des intempéries.

Notons que sur le chantier de restauration de l'église Sainte-Croix, situé à quelques encablures du précédent, les premières commandes de bois passées du 20 mai au 23 août 1845, pour une somme totale de 774,24 francs, et que l'on peut légitimement supposer être destinées au moins en partie aux échafaudages de la tour du *Westbau*, comprennent des wères, des refendages, des perches et des vernes de sapin. Le schéma d'approvisionnement diffère cependant radicalement. En effet, ces éléments arrivent débités par la firme « *Veuve Ch. P. de Borre et compagnie, société des scieries mécaniques de Sclessin* », et sont acheminés via la Meuse par le truchement du batelier Benoît Lafleur. La comptabilité détaillée de l'entreprise renseigne quant à elle que le serrurier Jean Quidonne réalise en 1846 des boulons de 12 pouces ainsi que des tirants de 10 et 17 pieds pour l'échafaudage¹⁸¹.

Ces réalités croisées correspondent aux prescriptions générales pour l'établissement d'un échafaudage en vue de la reconstruction d'un contrefort du chœur de l'église Saint-Denis à Liège en 1840. Ce document précise que l'ouvrage doit être établi en bois de sapin et rigidifié par des boulons en fer¹⁸².

Le beffroi de Mons (1850-1865)

¹⁷⁹ Un des courriers au sieur Grisard s'apparente assez explicitement à un premier contact : « *Nous avons besoin le plus tôt possible, de plusieurs planches de 8 pieds de longueur. Veuillez nous envoyer la charge d'une voiture à deux chevaux & nous mesurerons ici la contenance. Ayez soin de faire un bon choix car cette fourniture nous engagera de faire plusieurs autres sous peu de tems* » (AFÉSML, dossier VII.A.2, lettres de la fabrique à Joseph Grisard, 1^{er} et 8 avril 1845 ; lettres du négociant Josson à Lavalleye, avril et 19 avril 1845: **K167, K152-154**).

¹⁸⁰ AFÉSML, dossier VII.A.2.

¹⁸¹ AFÉSCL, factures 1844-1846.

¹⁸² ACRMSF, dossier Liège 1.19, devis estimatif des ouvrages à faire pour reconstruire le contrefort qui périlclite au transept de l'église Saint Denis à Liège, 22 septembre 1840 : **A21**.

Des quelques sites sélectionnés pour les données qu'ils contiennent sur les échafaudages, celui du beffroi de Mons peut se targuer d'être le mieux documenté par des courriers, des devis, des cahiers des charges, des comptabilités générales et détaillées, etc. Ces précieuses archives offrent l'opportunité d'étudier en détail plusieurs aspects de la structure dressée de 1851 à 1865 pour restaurer cette tour, tels sa commande, son prix et son impact sur le budget global des opérations, ou encore sa matérialité, même si très peu de documents iconographiques viennent aujourd'hui enrichir visuellement cette problématique.

L'état de conservation du beffroi de Mons est signalé comme inquiétant en 1844 et des travaux de consolidation urgents à la charpente sont effectués quatre ans plus tard¹⁸³. Ce n'est qu'à partir de 1850 que la Ville de Mons, propriétaire du bâtiment, initie une importante campagne de restauration. Parmi les démarches et réflexions prioritaires engagées à l'époque figurent celles relatives à l'établissement d'un échafaudage devant couvrir simultanément une face et un angle de l'édifice, sur une hauteur de 50 m / 170 pieds¹⁸⁴.

Le 6 juin 1850, le marché visant la fourniture du matériel ainsi que la construction de l'échafaudage du beffroi est mis en adjudication publique¹⁸⁵. Les soumissionnaires, pour concourir, doivent satisfaire à un devis et un cahier des charges dressé par l'architecte communal Charles-François Sury (1814-1865)¹⁸⁶. Au stade actuel de nos recherches, il s'agit de l'unique document de ce genre pour la commande d'un échafaudage débusqué à ce jour. Seul un entrepreneur se manifeste : le dénommé Ph. Hallard, qui remet une offre à 11.000 francs¹⁸⁷. Cette dernière, jugée trop onéreuse par rapport aux estimations de 8.600 francs de Charles-François Sury, est rejetée par la Ville, qui décide d'acquérir elle-même les matériaux et ustensiles nécessaires, qu'elle confiera par la suite à un entrepreneur¹⁸⁸. L'administration communale est confortée dans ce schéma par les prix avantageux des bois de sapin de la

¹⁸³ *Idem*, dossier Mons 2.71, lettre de la CRM au ministre de l'Intérieur, 19 avril 1844 : JD6 ; compte sommaire des dépenses faites pour la restauration de la tour du château à Mons, jusqu'au 31 décembre 1855 : JD69.

¹⁸⁴ Ces mesures sont mentionnées dans le courrier suivant : AÉM, TPVM, 775.2, lettre de l'entrepreneur Ph. Hallard à l'administration communale de Mons, 7 juin 1850 : KP16.

¹⁸⁵ ACRMSF, dossier Mons 2.71, lettre du ministre de l'Intérieur à la CRM, 10 août 1850 : JD10.

¹⁸⁶ AÉM, VMSC, dossier 775.2, devis et cahier des charges pour la construction d'un échafaudage devant servir à la restauration de la tour du château, 8 avril 1850 : KP29 (cf. annexe 17). Sur l'architecte, consulter : MATTHIEU Ernest, 1929, col. 277-279.

¹⁸⁷ AÉM, VMSC, dossier 775.2, lettre de l'entrepreneur Ph. Hallard à l'administration communale de Mons, 7 juin 1850 : KP16.

¹⁸⁸ ACRMSF, dossier Mons 2.71, lettre du ministre de l'Intérieur à la CRM, 10 août 1850 ; AÉM, registre des résolutions du conseil communal de la Ville de Mons, séance du 22 juin 1850 : JD10, JE5.

Baltique que pourraient lui procurer certains fournisseurs, notamment Jean-Baptiste-Vincent Cousin-Duchâteau¹⁸⁹ et l'anversois N. Josson, que nous avons déjà rencontré sur le chantier de Saint-Martin à Liège¹⁹⁰. Les soumissions pour la confection de l'échafaudage étant elles aussi trop élevées, la Ville décide *in fine* de prendre intégralement les choses en main et de procéder en régie¹⁹¹. À ce sujet, Charles-François Sury devait d'ailleurs y aller d'un commentaire soulignant la spécificité d'un tel travail : « *L'échafaudage dont il s'agit est un travail qui n'est pas à la portée de la plupart des entrepreneurs de notre ville en ce sens que fort peu d'entre eux ont à leur disposition un matériel convenable et des ouvriers habitués à ce genre d'ouvrage* »¹⁹². Issu d'une lignée de maîtres-charpentiers montois, l'architecte apparaît comme un candidat de premier choix pour poser ce diagnostic.

Le 15 septembre, l'ouvrage est attribué à l'entrepreneur Jean Joseph Greuse¹⁹³. L'année étant déjà bien avancée, les travaux ne sont toutefois entamés qu'après l'hiver, au début de l'année 1851¹⁹⁴. Les « *bois de sapin du nord* »¹⁹⁵ sont fournis par le marchand de bois Jean-Baptiste-Vincent Cousin-Duchâteau (1797-1884¹⁹⁶), principalement entre le 16 septembre 1850 et le 14 janvier 1851, bien que plusieurs livraisons soient à signaler en mai cette deuxième année¹⁹⁷. Un courrier du 19 mai 1851 précise que la partie supérieure est sur le point d'être achevée¹⁹⁸. Le 23 juin, la Commission royale des Monuments déclare que « *Les échafaudages qui viennent d'être établis pour la restauration extérieure sur toute la hauteur du monument*¹⁹⁹, sont bien

¹⁸⁹ AÉM, VMSC, dossier 775.1, lettre de Jean-Baptiste-Vincent Cousin-Duchâteau à Charles-François Sury, 14 juillet 1850 : [KO61](#).

¹⁹⁰ *Idem*, dossier 775.2, lettres du négociant Josson à Charles-François Sury, 11 et 14 juin 1850 ; lettre de Charles-François Sury à l'échevin des travaux publics de Mons, 21 juin 1851 ; AÉM, registre des résolutions du conseil communal de la Ville de Mons, séances des 15 et 22 juin 1850 : [KP8](#), [KP10](#), [KP20](#), [JE3](#), [JE5](#).

¹⁹¹ Il n'est question que d'une soumission, à 30 francs le m³, alors que les estimations de Charles-François Sury étaient de 22 francs par m³ (AÉM, registre des résolutions du conseil communal de la Ville de Mons, séance du 24 août 1850) : [JE7](#).

¹⁹² AÉM, VMSC, dossier 775.2, lettre de Charles-François Sury à l'administration communale de Mons, non datée : [KP23](#).

¹⁹³ *Idem*, dossier 775.1, cahier des charges pour l'entreprise de la main d'œuvre et pose d'un échafaudage devant servir à la restauration de la tour du château, 5 juillet 1850 : [KO148](#).

¹⁹⁴ ACRMSF, dossier Mons 2.71, lettre de l'administration communale de Mons à la CRM, 28 août 1850 : [JD11](#).

¹⁹⁵ *Idem*, compte sommaire des dépenses faites pour la restauration de la tour du château à Mons, jusqu'au 31 décembre 1855 : [JD69](#).

¹⁹⁶ Jean-Baptiste-Vincent Cousin-Duchâteau est propriétaire d'une importante scierie dans la périphérie montoise (Pont canal). Il fut par ailleurs conseiller communal de 1836 à 1848 (LEFÈVRE Patrick, 1989, p. 80).

¹⁹⁷ AÉM, VMSC, dossier 775.1, certificat de paiement pour bois livrés pour l'échafaudage de la tour du château, 23 juillet 1851 : [KO46](#).

¹⁹⁸ ACRMSF, dossier Mons 2.71, lettre de l'administration communale de Mons à la CRM, 19 mai 1851 : [JD15](#).

¹⁹⁹ Le dernier étage ne semble pas couvert (cf. *infra*).

combinés ; ils ont couté 8.600 francs, mais les matériaux qui les composent conserveront une valeur assez importante après l'achèvement des travaux »²⁰⁰.

Comme évoqué précédemment, les échafaudages sont effectivement établis de manière à pouvoir restaurer une face et un angle de la tour simultanément (fig. 2). Tout comme l'indique le courrier de la Commission royale des Monuments évoqué ci-dessus, leur coût exact se chiffre à 8.633,46 francs, répartis sur plusieurs postes : 5.859,52 francs pour les bois de sapin livrés par Jean-Baptiste-Vincent Cousin-Duchâteau, 711,58 francs pour les ferrures fournies par le serrurier Lessigne, 183 francs pour les « *planches praticables* » de Latour, 77,02 francs pour des clous et des lattes de Dusart et enfin, 1.802,34 francs pour la main-d'œuvre employée par Jean-Joseph Greuse. Il s'agit d'un des postes financiers les plus élevés de l'année (8.633,46 francs sur 21.580,30 francs dépensés en 1851, soit 40 % des dépenses). La structure comprend 12 étages²⁰¹.

La vie de l'échafaudage postérieure à sa phase de construction, si elle est effectivement documentée par diverses pièces comptables, demeure plus ambiguë à interpréter, car ces dernières ne précisent pas toujours la destination des commandes, ou englobent ces travaux avec d'autres postes (charpente, planchers, etc.).

Après la reconstruction de l'angle sud-ouest et de sa face adjacente en 1851-1852, l'échafaudage est déplacé à l'angle nord-ouest pour que celui-ci soit restauré en 1853²⁰². La structure est démontée à la fin de l'année 1855 et un courrier de 1856 précise qu'il faudrait l'exhausser de 13 m et la reconstruire sur les faces sud et est, mais également veiller à remplacer les bois « *hors de service* ». Pour ce faire, il est question de l'asseoir dans le jardin d'un particulier, madame Vanderstraeten²⁰³, aussi dénommée la veuve Fremiet, qui introduit certaines réclamations auprès de l'administration communale²⁰⁴. L'échafaudage est une

²⁰⁰ ACRMSF, dossier Mons 2.71, lettre de la CRM au ministre de l'Intérieur, 21 juin 1851 : JD17.

²⁰¹ AÉM, VMSC, dossier 775.1, compte de Jean-Joseph Greuse pour l'échafaudage de la tour du château, 1856 : KO168 ; dossier 775.2, notes sur les coûts de l'échafaudage, non datées : KP51 ; relevé des sommes dépensées de 1851 à 1859 : KP75 ; ACRMSF, dossier Mons 2.71, état indicatif des travaux exécutés pour la restauration du beffroi de Mons, 19 novembre 1853 : JD31.

²⁰² ACRMSF, dossier Mons 2.71, état indicatif des travaux exécutés pour la restauration du beffroi de Mons, 19 novembre 1853 : JD31 ; AÉM, VMSC, dossier 775.2, note de Charles-François Sury pour la CRM, 19 novembre 1853 : KP66.

²⁰³ AÉM, VMSC, dossier 775.1, lettres de Charles-François Sury à l'administration communale de Mons, 3 et 13 décembre 1855 : KO68 KO67. De nombreuses commandes de bois sont par ailleurs à signaler en 1855-1856 (AÉM, VMSC, dossier 775.1, notes sur la livraison des bois, 1855-1856 : KO87as).

²⁰⁴ AÉM, registre des résolutions du conseil communal de la Ville de Mons, séance du 22 février 1856.

nouvelle fois démonté en 1860²⁰⁵, année au cours de laquelle les travaux sont interrompus en raison d'un litige avec ladite propriétaire²⁰⁶. Fin février-début mars 1861, la construction à un nouvel endroit est entamée²⁰⁷, et le 28 mars, la Ville de Mons lance un marché public « *pour la fourniture de bois de Sapin du Nord (pièces de charpente et poutrelles) nécessaires au renouvellement d'une partie de l'échafaudage employé à la restauration du beffroi* » (fig. 3)²⁰⁸. Cette année-là, d'importantes livraisons de bois, englobant 84,492 m³ pour un total de 3.170,82 francs (soit 2.027,81 pour les matériaux et 1.143,01 pour la main-d'œuvre) attestent d'un développement conséquent de la structure²⁰⁹. Par après, les données font malheureusement défaut. En 1865, sur proposition de Charles-François Sury qui précise que « *le moment est favorable pour obtenir le prix le plus avantageux des bois* »²¹⁰, une grande partie des matériaux et du matériel est mis en vente publique par l'administration communale²¹¹, par le biais du notaire Degand²¹².

Jean-Baptiste-Vincent Cousin-Duchâteau et Jean-Joseph Greuse demeurent les entrepreneurs principaux de cette aventure pour ce qui retourne de la livraison des bois et de leur mise en œuvre. On peut néanmoins citer l'intervention, plus ponctuelle, d'un autre marchand de bois dénommé Loiseaux. On remarque des commandes annuelles de ferrures et ancrages, de clous et de pointes²¹³. Le détail d'une facture du serrurier Jules Fontaine précise la nature des ferrailles employées à l'échafaudage, probablement au cours des années 1851-1852 : il s'agit d'étriers, de tirants, de clavettes et de flatts (?)²¹⁴.

Notons que le démontage de l'échafaudage du 5 avril au 14 juillet 1860 est lui aussi documenté par un état des ouvriers, ce qui permet d'appréhender la composition des équipes dévolues à un

²⁰⁵ AÉM, VMSC, dossier 775.1, note de journées pour démonter l'échafaudage du château, 1860 : [KO96](#).

²⁰⁶ ACRMSF, dossier Mons 2.71, lettre de la CRM à l'administration communale de Mons, 8 décembre 1860 ; lettre de l'administration communale de Mons à la CRM, 4 mars 1861 : [JD54](#), [JD58](#).

²⁰⁷ *Idem*, lettre de l'administration communale de Mons à la CRM, 4 mars 1861 : [JD58](#).

²⁰⁸ AÉM, VMSC, dossier 775.2, appel à soumission pour la fourniture de bois de sapin pour l'échafaudage du beffroi, 28 mars 1861 : [KP3](#).

²⁰⁹ *Idem*, dossier 775.1, compte de Jean-Joseph Greuse, 1861 : [KO175](#).

²¹⁰ *Idem*, dossier 775.2, lettre de Charles-François Sury à l'administration communale de Mons, 14 mars 1865 : [KP54](#).

²¹¹ AÉM, registre des résolutions du conseil communal de la Ville de Mons, séance du 6 mai 1865.

²¹² AÉM, VMSC, dossier 775.2, lettre de Charles-François Sury à l'administration communale de Mons, 14 mars 1865 : [KP54](#).

²¹³ ACRMSF, dossier Mons 2.71, compte sommaire des dépenses faites pour la restauration de la tour du château à Mons, jusqu'au 31 décembre 1855 : [JD70s](#) ; AÉM, VMSC, dossier 775.1, lettre de Charles-François Sury à l'administration communale de Mons, 13 décembre 1855 : [KO67](#).

²¹⁴ AÉM, VMSC, dossier 775.2, notes sur le coût de l'échafaudage, non datées : [KP52](#).

tel travail. Au cours des sept premières semaines (5 avril-19 mai), celles-ci se composent majoritairement de neuf individus, soit sept manœuvres et deux charpentiers²¹⁵. S'ensuivent trois semaines (21 mai-12 juin) au cours desquelles l'équipe est réduite à quatre à cinq individus, soit trois manœuvres et un ou deux charpentier(s) et enfin, cinq semaines avec trois personnes, soit deux manœuvres et un charpentier²¹⁶. On remarque par ailleurs qu'au cours des travaux des années précédentes, le charpentier Jean-Joseph Greuse est rémunéré à plusieurs reprises pour le montage des pierres²¹⁷ et que la « *manœuvre des échafaudages* » s'effectue de concert avec les tailleurs de pierres²¹⁸, ce qui sous-entend un travail collaboratif bien compréhensible entre ces deux corps de métier²¹⁹.

Les échafaudages du beffroi sont immortalisés sur une photographie prise durant la démolition des fortifications montoises, en face de la porte de Bertaimont en cours de démantèlement, en 1861-1862 (fig. 4). Le cliché ne permet pas d'approfondir la structure. Tout au plus peut-on y deviner les longues perches verticales, les boulins successifs et, peut-être, des pièces qui pourraient s'apparenter à des aisseliers ou des croix de saint André. À ce titre, notons qu'un croquis de Charles-François Sury dessiné à la suite d'un brouillon de cahier des charges pour la confection de l'échafaudage du beffroi représente une structure charpentée dotée de tels organes (aisseliers). Peut-être s'agit-il d'un détail de l'ouvrage (fig. 5) ? Certains documents comptables laissent sous-entendre la diversité et le caractère complexe de cet échafaudage ; en effet, on y retrouve des poutrelles, des sablières, des gitages, des croix de saint André, des contrefiches, des moises, des chaines, des mainils, des arbalétriers, des blochets, des sommiers ou encore des poussarts²²⁰. Ces documents ayant été rédigés de la main de l'architecte Charles-François Sury, pour rappel issu d'une lignée de maîtres-charpentiers, on peut présumer de leur exactitude. Gageons que des photographies inédites puissent à l'avenir permettre d'appréhender plus finement la structure et l'articulation de ces pièces.

²¹⁵ Excepté la première semaine, au cours de laquelle l'équipe comprend quatre manœuvres et deux charpentiers.

²¹⁶ AÉM, VMSC, dossier 775.1, note de journées pour démonter l'échafaudage du château, 1860 : KO99.

²¹⁷ ACRMSF, dossier Mons 2.71, état indicatif des travaux exécutés pour la restauration du beffroi de Mons, 19 novembre 1853 : JD31.

²¹⁸ *Idem*, compte sommaire des dépenses faites pour la restauration de la tour du château à Mons, jusqu'au 31 décembre 1855 : JD71.

²¹⁹ En 1849, c'est à un ardoisier que revient la tâche de réparer les échafaudages existants sur le chantier de l'église Saint-Martin à Liège.

²²⁰ AÉM, VMSC, dossier 775.2, notes brouillonnes anonymes, non datées ; dossier 775.1, compte de Jean-Joseph Greuse, 1856 : KP15, KO168.

L'église Saint-Loup à Namur (1862-1867)

En 1861, l'architecte Théophile Fumière met sur pied une double étude visant la reconstruction complète ou la restauration partielle de la façade de l'église Saint-Loup à Namur, dont l'état de dégradation inquiète les autorités publiques depuis des dizaines d'années. Ces deux solutions sont respectivement chiffrées à 137.000 et 57.000 francs²²¹. Le Ministre de la Justice demande alors à la Commission royale des Monuments de départager les deux projets²²². L'institution opte pour le moins dispendieux, mais précise qu'il ne sera pas possible de connaître le coût exact des opérations avant de mettre la main à l'œuvre et de réaliser une expertise plus détaillée à l'aide d'un échafaudage *ad hoc*²²³. Ce dernier est achevé en août 1862²²⁴.

De cette structure, qui doit être « *suffisamment solide pour la démolition et la reconstruction de la façade* »²²⁵, peu de données émergent dans les archives : les matériaux sont fournis par le marchand de bois Jacobs-Muys, demeurant à Sainte-Croix, tandis que la construction est assurée par les entrepreneurs Victor Blanpain de Marcinelle et Nicolas Joseph Golenvaux, maître-menuisier à Namur, l'ensemble coûtant 9.661,85 francs²²⁶. La pose de cet échafaudage révèle une façade particulièrement meurtrie par le temps, si bien qu'une intervention lourde est finalement privilégiée. Le chantier ne débute toutefois qu'au printemps 1865, après plusieurs années d'âpres débats sur le financement des opérations, le choix des matériaux et les modes d'entreprise²²⁷, ainsi que de multiples plaintes de la fabrique qui voit pourrir sur place son investissement²²⁸.

²²¹ AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 894, lettre du Gouverneur de Namur à la CRM, 23 avril 1862 : GP7 ; ACRMSF, dossier Namur 1.6, notes de l'administration communale, 19 novembre 1861 : EM208.

²²² ACRMSF, dossier Namur 1.6, lettre du curé Colot à Jules Dugniolle, 8 mai 1862 : EM215.

²²³ *Idem*, lettre de la CRM au Gouverneur de Namur, 30 avril 1862 : EM218.

²²⁴ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 12 août 1862 : EM222.

²²⁵ AÉN, archives ecclésiastiques, dossier 2355, compte-rendu de la séance de la fabrique du 22 février 1861 et du 6 août 1862 : JY9.

²²⁶ Ces derniers attenteront d'ailleurs un procès à la fabrique d'église au cours des années suivantes en raison du non-versement des impayés, l'institution se révélant incapable de répondre financièrement à ce devoir (AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 894, lettre du conseil de fabrique à un destinataire non précisé, 23 décembre 1863 ; lettre du curé Colot au Gouverneur de Namur, 20 septembre 1864 ; AÉN, archives ecclésiastiques, dossier 2355, comptes-rendus de la séance du conseil de fabrique des 31 mars 1865 et 26 août 1866 : 1866 : GP111 ; GP141 ; JY24 ; JY32).

²²⁷ Nous publierons sous peu un article dédié à cet épisode de la vie de l'église.

²²⁸ ACRMSF, dossier Namur 1.6, lettre de la fabrique au ministre de la Justice, 5 juillet 1863 ; lettre de la CRM au Gouverneur de Namur, 28 juillet 1863 ; lettre du curé Colot à la CRM, 26 janvier 1864 ; AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 894, lettre du Gouverneur de Namur au ministre de la Justice, 17 juillet 1863 : EM272 ; GP95 ; EM262 EM311.

À l'ouverture des hostilités, l'ouvrage est complété par l'architecte Ladislas Degreny et l'entrepreneur Isidore Evrard, ce qui porte son coût à 15.542,74 francs. Il comprend une « *cheminée destinée aux manœuvres* », dont l'usage n'est pas précisé²²⁹, ainsi qu'une plateforme établie dans le prolongement de la nef centrale, à hauteur du faîte de la toiture, où est positionnée une grue à engrenage manipulée par deux hommes. L'échafaudage comprend des ferrures, garde-corps, lisses, croix de saint André, entretoises, poutrelles, etc., des éléments typiques des grands échafaudages de l'époque²³⁰. Le cahier des charges stipule que l'entrepreneur doit assurer lui-même la structure contre les incendies, et s'engage à racheter celle-ci à la fin des opérations pour la moitié de sa valeur d'achat, ce qui sera fait (7.771,37 francs)²³¹.

L'église Saint-Martin à Liège – la tour occidentale (1868-1871)

Au cours de l'été 1868, un impressionnant échafaudage d'environ 37 m de haut est érigé contre les versants ouest et sud de la tour occidentale de l'église Saint-Martin à Liège. La structure doit permettre un reparalementage drastique des maçonneries jusqu'à une hauteur correspondant au faîte de la nef, ainsi qu'une reconstruction totale de la partie sommitale de la tour, démontée à cette occasion. Elle doit donc présenter « *une grande solidité pour permettre la démolition du revêtement extérieur et sa reconstruction* »²³². L'échafaudage est déplacé peu avant ou au cours de l'hiver 1869-1870 sur le flanc nord de la tour, à en croire un rapport d'inspection de l'architecte-dirigeant Évariste Halkin (1815-1870)²³³. Une fois ces opérations achevées, les bois sont démontés, stockés dans un dépôt au cours de l'hiver 1870-1871 et ensuite, revendus après trois années de bons et loyaux services²³⁴. Ces échafaudages sont documentés par la comptabilité générale de la fabrique, mais surtout par le témoignage du fabricant Nicolas Rigo qui, en janvier 1872, relate son travail de long en large dans un précieux rapport adressé à ses

²²⁹ Peut-être s'agit-il de la même structure visible sur l'échafaudage contemporain de la façade occidentale de l'église Notre-Dame à Dinant (cf. *infra*) ?

²³⁰ ACRMSF, dossier Namur 1.6, cahier des charges pour l'entreprise des travaux, 28 juin 1864 ; lettre de l'administration provinciale à la CRM, 21 mai 1867 ; devis du parachèvement des échafaudages, 22 juin 1864 : **EM9 ; EM88 ; EM44 ; EM312**.

²³¹ *Idem*, notes anonymes, non datées.

²³² AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre de Nicolas Rigo au conseil de fabrique de Saint-Martin à Liège, 6 janvier 1872.

²³³ *Idem*, rapport d'Évariste Halkin, 16 avril 1870.

²³⁴ Une partie des bois est néanmoins conservée en prévision de la restauration de la nef et des collatéraux.

collègues²³⁵. En outre, ils sont immortalisés sur plusieurs photographies prises depuis le boulevard de la Sauvenière et la place de la République française (fig. 6²³⁶). On peut y apercevoir le beffroi des cloches, offert à la vue des passants suite à l'arasement des maçonneries, et protégé au cours des travaux par des planchettes, ce qui lui délivre un aspect trompeur de cabane de chantier et lui attire les moqueries des Liégeois²³⁷.

Grâce au rapport de Nicolas Rigo, les tractations préalables à la commande des échafaudages sont connues. La rareté de tels témoignages mérite d'être soulignée et invite au développement. Parallèlement à la démolition de la partie sommitale de la tour, entamée le 15 juin 1868, l'architecte Évariste Halkin dessine la structure et approche des maîtres charpentiers *connus* afin que ces derniers soumissionnent pour la main-d'œuvre. Plusieurs propositions comprises entre 8.200 et 9.000 francs sont reçues, mais sont toutefois écartées en raison de leur caractère onéreux et d'une suspicion de collusion sur les prix. Par après, un candidat émerge : le maître-charpentier Andrien, domicilié au Faubourg d'Amersœur, qui accepte la mission à raison de 25 francs le mètre cube mis en œuvre, pour une évaluation globale d'environ 3.000 francs. De son côté, Nicolas Rigo, qui se réserve le droit « *de procurer le bois nécessaire, ainsi que les broches en fer, les étriers, etc.* »²³⁸, contacte plusieurs négociants. Un accord est alors passé avec le plus avantageux, soit le marchand Alexandre Mercier, domicilié à Ouffet, qui peut fournir 127 à 128 m³ de bois à 55 francs l'unité²³⁹. Une fois ces commandes passées et conformément aux conditions imposées aux entrepreneurs, l'ouvrage est exécuté et réceptionné en deux mois et dix jours²⁴⁰. Il « *fait l'admiration de toutes les personnes compétentes* », précise Nicolas Rigo.

²³⁵ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre de Nicolas Rigo au conseil de fabrique de Saint-Martin à Liège, 6 janvier 1872 : CSS13. En l'absence de référence, les données proviennent de ce document.

²³⁶ Pour la seconde illustration, se référer au cliché n° 1113983 conservé au Musée de la Vie wallonne.

²³⁷ « *Cette partie [sommitale] enlevée, il fallut garantir la charpente du beffroi contre les intempéries. A cet effet on l'entoura de quatre cloisons en planches surmontées d'une toiture provisoire et recouverte en plaques de zinc, assujetties par des lattes fortement clouées. Cette construction, malgré les prévisions contraires et les plaisanteries des gens qui en jugeaient à distance, résista, pendant deux étés et trois hivers, aux orages et aux ouragans qui éclatèrent, à diverses reprises, avec une force peu commune* ».

²³⁸ L'intéressé précise également que « *je mettrai en outre à la disposition de l'entrepreneur les échelles et notre petit cabestan avec deux manœuvres pour monter les poutres* ».

²³⁹ Nicolas Rigo ne précise pas le biais par lequel il entre en rapport avec les marchands. Pour Alexandre Mercier, il écrit que celui-ci « *venait d'établir un chantier en cette ville* ». Notons par ailleurs que l'entrepreneur se révèle d'abord frileux, « *parceque, disait-il, on devait souvent attendre fort longtemps le payement des fournitures faites aux établissements publics, mais lorsque j'eus pris l'engagement, comme je l'avais fait près des autres, de le payer dans la huitaine de la livraison dûment vérifiée et acceptée, il consentit à me fournir* ».

²⁴⁰ Les conditions imposent deux mois pour la confection.

Le coût de l'ouvrage est ventilé en quatre postes principaux. Le marchand de bois Alexandre Mercier est rémunéré 6.356,54 francs et 1.784,31 francs. À cela s'ajoute la participation, nettement plus modeste, d'un certain Werson, rémunéré 243,2 francs pour avoir livré des vernes en sapin. Peut-être s'agit-il d'un sous-traitant du premier, ou bien, d'une commande d'appoint. Le sieur Andrien, quant à lui, perçoit une somme de 3.149,25 francs pour la main-d'œuvre. Enfin, les serruriers Laguesse et Warnant-Renonprez sont respectivement rétribués 387,9 et 670,83 francs pour avoir réalisé et livré des « *ferailles* »²⁴¹. Le coût total de la structure comprenant matériaux et main-d'œuvre se chiffre donc *a minima* à 12.592,13 francs, soit 43,13 % des 29.162,53 francs de frais totaux cette année-là²⁴². Comme énoncé ci-dessus, une grande partie des bois est revendue le 8 avril 1871 pour 1.841,1 francs, à un destinataire non précisé.

Notons par ailleurs que Nicolas Rigo évoque les mesures de protection déployées sur les échafaudages en vue de protéger les ouvriers : « *Un plancher, formé de solides madriers, fut placé au sommet de l'échafaudage pour recevoir les ouvriers, puis un deuxième et enfin un troisième, à mesure qu'ils descendaient et cela de manière à ce qu'il y eut toujours immédiatement au dessus des travailleurs, deux planchers superposés pour les abriter contre les pierres qui pourraient se détacher de la muraille dénudée ; des madriers furent en outre relevés sur le devant de ces planchers pour y retenir ces pierres et les empêcher de venir atteindre les manœuvres travaillant au pied de l'échafaudage. Par surcroit de précaution j'avais en outre fait établir un 4me plancher au dessus de ces derniers ouvriers. Ces précautions n'ont pas été inutiles si l'on en juge par la grande quantité de pierres qui seront arrêtées, particulièrement à l'étage supérieur* ».

Conformément à ce que révèlent les photographies prises pendant les travaux, les platelages ne sont pas systématiques sur l'ensemble de l'ouvrage, mais déployés uniquement aux hauteurs où la main est à l'œuvre, ce qui permet une économie d'argent et de poids bien compréhensible. Ces mêmes illustrations offrent un aperçu de la structure : un échafaudage de pied, composé de hautes perches verticales solidarisées par des moises. Ces perches sont situées en léger retrait

²⁴¹ AFÉSML, dossier VII.A.1, compte particulier des recettes et dépenses pour la reconstruction de la tour St Martin à Liège, entrées des 24 juillet, 4 novembre, 24 décembre et 31 décembre 1868 : B67s.

²⁴² Son coût pourrait par ailleurs être supérieur à cette somme. En effet, d'autres fournitures de bois sont effectuées par les sieurs Andrien et Werson au cours de cette période, mais la comptabilité générale ne précise pas leur destination, qui pourrait être multiple : échafaudages, ateliers, fermetures et toitures provisoires, couverture du beffroi, etc.

des maçonneries et reliées à ces dernières par des boulins. Ces derniers sont plus importants à l'arase des murs, à l'instar de l'échafaudage établi contre le mur-pignon du bras sud du transept de l'église quelques années plus tôt (fig. 7), ou encore, de celui dressé contre la façade occidentale de l'ancienne abbatale de Saint-Hubert (cf. *supra*). L'ensemble est rigidifié par d'imposantes croix de saint André couvrant systématiquement une travée et deux niveaux de platelage. Des liens diagonaux sont visibles à l'angle sud-ouest. Pour autant que le laissent supposer les clichés, des perches obliques semblent épauler les parties basses de l'ouvrage. De tels contrebutements, quoique d'une facture et d'une articulation certainement différente, s'observent également sur les échafaudages dressés contre la tour occidentale et le bras nord du transept de l'église Notre-Dame à Walcourt dans le dernier quart du XIX^e siècle (fig. 8-9)²⁴³. Cet épaulement se justifie probablement par la hauteur imposante de l'ouvrage ainsi que par la nature des travaux qui s'y effectuent. Enfin, on notera la présence d'une plinthe de protection sur le premier platelage, mesure qui contraste avec la hardiesse de l'échelle déployée dans l'angle sud-est.

L'église Notre-Dame à Dinant (1863-1878)

En 1863, « un fort échafaudage de 35 mètres de hauteur, qui est combiné de façon à pouvoir servir également pour la restauration des autres parties du monument », est érigé contre le flanc nord de la tour septentrionale de l'église Notre-Dame à Dinant²⁴⁴. À compter de cette date, l'échafaudage sera déplacé à de multiples reprises ; il fera le tour du bâtiment jusqu'à l'arrêt des restaurations vers 1893²⁴⁵. Si l'ouvrage est abondamment illustré par des photographies anciennes en raison de l'attrait touristique et du caractère pittoresque de la ville, il demeure cependant assez peu documenté par les sources comptables et textuelles. Ces dernières délivrent néanmoins de menues informations de première importance, notamment pour la période comprise entre 1863 et 1876.

²⁴³ JOSIS-ROLAND Françoise, 1971, p. 99-103.

²⁴⁴ AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, ancien dossier 25039, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 21 novembre 1863 : 9303 ; dossier 312, lettre du bureau des marguilliers au Gouverneur de Namur, 11 février 1863 : DU418.

²⁴⁵ Sur ce chantier tumultueux, consulter : BAUDRY Antoine, 2015, p. 31-72.

L'auteur des plans et des dessins de cet imposant ouvrage n'est autre que Lambert Hayne²⁴⁶, le conducteur et surveillant des travaux du chantier de restauration²⁴⁷. L'identité de l'entrepreneur à qui est confiée l'exécution de l'ouvrage demeure quant à elle inconnue : « *C'est un entrepreneur des plus honorables qui a fournit et construit non seulement l'échaffaudage, mais encore les ateliers et autres accessoires que le trésorier a compris sous le poste global de 9691fr91 centimes. Cet entrepreneur, habitant Dinant, a reçu ses paiements par la Banque Henry Libert* »²⁴⁸.

Le prix avancé dans ce courrier doit être nuancé car, lors sa séance du 10 août 1872 destinée à faire le point sur les problèmes de comptabilité du chantier, la Commission royale des Monuments déclare que les « *échaffaudages [ont été] payés 7000 f au lieu de 9000 f. Il est vrai que l'atelier est compris dans ce dernier chiffre* »²⁴⁹. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'une somme importante pour un début de chantier. Les coûts liés à l'entretien et les déplacements de la structure ne sont pas renseignés par la suite, si ce n'est par un courrier de 1875, qui affirme que 12.000 francs ont été injectés dans les échafaudages depuis le début des opérations²⁵⁰.

Les nombreuses photographies prises entre 1863 et 1875 offrent un bel aperçu de l'ouvrage et de ses déplacements (fig. 10-16). L'échafaudage de pied comprend au moins douze niveaux et est fort similaire aux précédents : perches verticales en retrait des maçonneries, moises, boulines, platelages. On note un contreventement réalisé à l'aide d'imposantes croix de saint André ou de liens obliques traversant plusieurs niveaux et travées. La plupart des platelages bénéficie de barrières de protection. Notons que dans l'angle de l'échafaudage enveloppant la tour sud s'observe une structure verticale qui pourrait s'apparenter à une protection spécifique ou une descente de déchets de construction (fig. 12 et 16).

L'aspect matériel de l'échafaudage ne transparaît pas dans les archives du chantier. Tout au plus, des courriers de 1875 précisent que la structure est en bois de sapin (cf. *infra*) et comporte

²⁴⁶ Hayne ou Haine.

²⁴⁷ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4260, notes anonymes, non datées : CT185 ; AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 317, procès-verbal de la séance de la CRM du 10 août 1872 : ET87.

²⁴⁸ *Idem*, lettre de Henri Pierlot au ministre de la Justice, 7 mars 1873 : CT208.

²⁴⁹ AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 317, procès-verbal de la séance de la CRM du 10 août 1872 : ET87.

²⁵⁰ *Idem*, lettre de Henri Pierlot à Marique, 23 février 1875 : ET71. Un courrier précise d'ailleurs que lors du remontage de l'échafaudage contre le portail occidental et le flanc sud de la façade au cours de l'hiver 1871-1872, l'ouvrage est « *renforcé et complété* » (AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4260, lettre de Jules Jacques Van Ysendyck à la CRM, 13 janvier 1873 : CT186).

des « *ferrures et ancrages* », à l'instar des autres ouvrages observés jusqu'à présent. Les ancrages boulonnés aujourd'hui situés au revers de la façade occidentale (fig. 17), dans les étages supérieurs des deux tours, alignés et régulièrement espacés d'environ 2 m, constituent manifestement un vestige de la fixation des boulins susmentionnés servant à maintenir les perches et à poser les platelages.

En réalité et ce, de manière quelque peu surprenante, il ne s'agit pas du seul vestige de ce « *fort échafaudage* » encore conservé dans l'église de nos jours. Un courrier au contenu excessivement précieux nous le renseigne. Le 9 février 1876, Charles Houba, curé-doyen de l'église, écrivait au directeur général des cultes que : « *Nous avons absolument besoin pour les échafaudages de l'intérieur, des poutres de sapin, qui étaient à l'extérieur et qui deviendront, vers juin ou juillet, la charpente neuve d'au dessus des basses nefs du pourtour ou ambulacre du chœur*²⁵¹. *Cette partie est perdue, et doit être faite complètement neuve. Et bien nous la ferons avec ces bois qui nous serviront nécessairement pour les échafaudages de l'intérieur, après avoir servi à l'extérieur* »²⁵².

Le chantier de restauration de l'église dinantaise est alors arrêté depuis plusieurs années et témoigne d'une situation économique désastreuse faisant suite à une mauvaise gestion financière des subsides octroyés. L'économie est dès lors de mise et se concrétise, comme le stipule l'architecte Auguste Van Assche (1826-1907²⁵³), par le réemploi de tous les matériaux viables²⁵⁴. Les échafaudages placés à l'extérieur du monument, et dont un courrier affirme en 1875 qu'ils pourrissent et subissent des dégâts²⁵⁵, ce que confirme par ailleurs le témoignage d'un habitant de la ville (cf. *infra*), sont alors démontés et remontés à l'intérieur de l'édifice pour en débadigeonner les parements – sans l'accord de la Commission royale des Monuments. L'objectif avoué de la manœuvre est alors de fournir du travail aux ouvriers durant la saison rigoureuse. Mais la démarche peut également se comprendre comme une volonté de préserver les bois et, peut-être, de les sécher pendant un an en prévision de leur utilisation dans les combles du déambulatoire.

²⁵¹ Déambulatoire.

²⁵² AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4260, lettre de Charles Houba au directeur des cultes, 9 février 1876.

²⁵³ Sur l'architecte, consulter : MAERE René, 1936, col. 131-132 ; COOMANS Thomas, 2006, p. 374.

²⁵⁴ BAUDRY Antoine, 2015, p. 46-58.

²⁵⁵ AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 317, lettre de Henri Pierlot à Marique, 23 février 1875 : ET71.

Si les charpentes de l'église ont brûlé en août 1914, les combles du déambulatoire ont néanmoins été préservés de la catastrophe, comme l'a révélé une étude archéologique de la chapelle de la compagnie des Anglais, menée par les archéologues de la Région wallonne en 2013-2014. Les nombreux réemplois signalés dans cet espace, de même que la présence de résineux²⁵⁶, laissent croire qu'une partie des bois mis en œuvre dans les combles du déambulatoire provient effectivement des échafaudages établis en 1863 contre la façade occidentale du monument. À l'aune de ces nouvelles données, une étude de terrain ciblée se révélerait des plus pertinentes pour appréhender la matérialité de ces (très) précieux éléments...

Notons que si ce réemploi peut paraître aussi rare que singulier, il ne demeure pas un cas isolé. Au palais des Princes-Évêques à Liège, l'idée avait déjà été avancée, en 1842, d'utiliser une partie des échafaudages « *considérables & fort coûteux* »²⁵⁷ employés pour la reconstruction d'une voûte écroulée, afin de réaliser un nouveau plancher à l'intérieur du monument. Une telle pratique s'observe également en France, sur les chantiers d'Eugène Viollet-le-Duc²⁵⁸.

Plusieurs photographies renseignent que les échafaudages établis au cours des années suivantes peuvent présenter des compositions différentes que celle précédemment observée. Ainsi, l'ouvrage dressé contre les maçonneries supérieures des parties orientales en 1876-1878 (fig. 18) doit s'adapter à une configuration des lieux peu évidente en raison du déambulatoire et de la falaise proche²⁵⁹. Les perches verticales prennent appui dans les combles du déambulatoire (sur une sablière ?) et sont épaulées par des perches obliques elles-mêmes solidarisées. Une tour s'observe sur le flanc nord ; sans doute est-elle employée pour hisser matériels et matériaux. La sécurité, quant à elle, est moins à l'honneur qu'avant, sinon à l'intersection du chœur et du transept, où la main est peut-être à l'œuvre. Les échafaudages érigés contre le mur-gouttereau du bas-côté sud de la nef entre 1883 et 1885 (fig. 19²⁶⁰) ainsi que contre le flanc nord de la tour nord après cet épisode (fig. 20) arborent quant à eux une structure plus classique. On notera cependant que le premier possède un étage sommital

²⁵⁶ VERBEEK Marie, HARDY Carole, DOPERÉ Frans, FRAITURE Pascale, CREMER Sarah, DE GROOTE Estelle & STUYCK Sofie, 2015, p. 279-280 ; VERBEEK Marie, HARDY Carole, GOEMAERE Éric, DOPERÉ Frans, DE GROOTE Estelle, STUYCK Sofie, CREMER Sarah & FRAITURE Pascale, 2016, p. 148.

²⁵⁷ AÉL, Ponts et Chaussées, dossier 4217, lettre anonyme au directeur de l'enregistrement des domaines de Liège, 14 septembre 1842 : DW47, DW81.

²⁵⁸ TIMBERT Arnaud, 2013, p. 158.

²⁵⁹ Plusieurs contreforts du chœur s'appuient d'ailleurs directement sur le promontoire.

²⁶⁰ Sur cette structure, voir également les clichés n° 1016141-186 et 1016235-183 au Musée de la Vie wallonne.

restreint et renforcé – peut-être pour abriter un engin de levage ? – tandis que le second ne lésine pas avec les lisses de sécurité.

L'église Notre-Dame à Fontenelle (1892)

Modeste chapelle érigée durant les Temps modernes, l'église Notre-Dame à Fontenelle est intégralement reconstruite entre 1874 et 1878. Dès 1883, des courriers dénoncent des vices de construction dans la tour, infiltrée par les eaux pluviales ; il faut restaurer la flèche et rejointoyer les parements. Cette opération est réalisée en 1892²⁶¹. À cette occasion, deux photographies immortalisent les échafaudages dressés contre les parties occidentales de l'église (fig. 21-22). Ces deux clichés relativement détaillés permettent d'appréhender la structure de cet ouvrage, que ne renseigne malheureusement aucune archive à ce jour.

L'échafaudage, qui contrairement aux précédents n'est pas destiné à de lourds travaux de reparationage, comporte plusieurs hautes perches verticales irrégulièrement espacées. Ces perches, constituées de plusieurs pièces distinctement aboutées, sont régulièrement solidarisées aux maçonneries par des boulins et des ancrs sur lesquelles sont disposés les platelages (notamment dans l'angle sud-ouest), eux-mêmes composés de plusieurs longues planches épaisses. L'ensemble est rigidifié par des croix de saint André et des moises qui participent à la protection des ouvriers. On note l'aménagement de très longues échelles en saillie, dont l'assise consiste en une planche posée sur les boulins, ainsi que l'installation d'une poulie de levage dans les combles de la tour. Cette dernière pratique est des plus courante ; déjà observée à Saint-Hubert (cf. *supra*), elle se rencontre par exemple lors de la restauration de la tour de l'église Saint-Jean-Baptiste à Namur l'année précédente (fig. 23)²⁶² et se devine sur certains chantiers de restauration mosans des Temps modernes²⁶³.

La cathédrale Notre-Dame à Tournai (1895-1896)

En 1895-1896, un important échafaudage est dressé contre la tour Marie-Pontoise de la croisée du transept de la cathédrale Notre-Dame à Tournai. La structure doit permettre la restauration des charpentes, des toitures et peut-être un reparationage des maçonneries²⁶⁴. À l'instar du cas

²⁶¹ Pour l'histoire de cette construction, se référer à : ACRMSF, dossier Walcourt 1.2 ; AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 453.

²⁶² ACRMSF, dossier Namur 1.3, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 9 mai 1891 : KB67.

²⁶³ BAUDRY Antoine, 2017c, p. 458.

²⁶⁴ Voir : ACRMSF, dossier Tournai 1.3 ; DELEHOUEZEE Laurent, 2016, p. 55-56.

précédent, elle est documentée par plusieurs photographies très détaillées, ce qui compense partiellement le manque d'archive (fig. 24-26).

L'ouvrage diffère quelque peu des précédents, dans la mesure où il constitue un échafaudage de pied indépendant, c'est-à-dire non ancré, à double rangée de perches : une première au ras de la maçonnerie et une seconde en retrait, des boudins et des moises solidarisant l'ensemble. Les perches sont constituées de bois de section rectangulaire, aboutés à l'aide de boulons. Leurs parties basses traversent la toiture de la chapelle des prières où un système a dû être mis en place pour les soutenir – peut-être une sablière ? Des croix de saint André et des liens obliques renforcent ponctuellement les travées. Deux platelages permettent de circuler au sommet de la tour et au pied de la flèche ; ils sont dotés d'un garde-fou garni de croix de saint André et de plinthes pour éviter la chute d'ardoises. À la différence du cas précédent, les échelles sont situées à l'intérieur de la structure. On notera que la zone où un ouvrier met la main à l'œuvre est particulièrement protégée.

Essai de synthèse

Objectifs, gestion et réflexions sur l'emploi des échafaudages

Les échafaudages employés sur les grands chantiers de restauration poursuivent plusieurs objectifs qui impactent leurs aspects aussi bien matériels, structurels, logistiques que financiers. En effet, ces structures sont mises en œuvre pour permettre aux ouvriers, architectes et experts d'accéder à tous les parements d'une maçonnerie et des toitures et ce, pour effectuer des tâches multiples : réaliser un diagnostic sanitaire plus précis que lors du devis initial²⁶⁵, prendre des gabarits pour reproduire à l'identique certaines pierres²⁶⁶ et enfin, mettre la main à l'œuvre. Les

²⁶⁵ Le devis initial des travaux de restauration est d'ordinaire effectué avant l'établissement des échafaudages car ces derniers doivent être budgétisés lors des négociations préliminaires. Les praticiens rappellent d'ailleurs souvent aux autorités publiques que les coûts des travaux ne pourront qu'être revus à la hausse lorsque les échafaudages seront posés. Sans viser ici l'exhaustivité, de tels discours sont tenus pour les restaurations des églises Saint-Martin à Liège en 1865, Saint-Loup et Saint-Aubain à Namur en 1862 et 1880, et Notre-Dame à Dinant en 1885 (ACRMSF, dossier Namur 1.1, lettre de Emmanuel Cels au conseil de fabrique de la cathédrale de Namur, 3 août 1880 ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre du Gouverneur de Liège au ministre de la Justice, 31 juillet 1865 ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4260, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 19 septembre 1885 ; ACRMSF, dossier Namur 1.6, lettre du curé Colot à Dugniolle, 8 mai 1862 ; lettre de la CRM au Gouverneur de Namur, 30 avril 1862 ; lettre de la CRM au curé Colot, 2 août 1862 ; lettre de la CRM au ministre de la Justice, 12 août 1862 ; lettre de Culot à la CRM, 19 septembre 1862 : CS64, HH200, CT563, EM215-225).

²⁶⁶ En particulier lorsque l'ornementation est abondante, comme à Saint-Loup et Saint-Aubain à Namur (ACRMSF, dossier Namur 1.1, lettre d'Emmanuel Cels au conseil de fabrique de la cathédrale de Namur, 3 août 1880 : HH200).

échafaudages sont également conçus pour assurer le maintien des maçonneries lors des travaux délicats de reparationage, probablement par le biais de renforts en bois reposant ou s'appuyant sur les platelages, les boulins et les perches. Enfin, ils doivent permettre le levage des blocs neufs et anciens, tout comme leur stockage provisoire et leur déplacement. Pour ces raisons, « *ils doivent être extrêmement solides et importants, ils sont donc très coûteux* » (cf. annexe 15)²⁶⁷. Cet usage se distingue des chantiers plus modestes, que pour rappel nous n'approfondissons pas, où des structures plus légères pouvaient être mobilisées (fig. 27-31)²⁶⁸. Par ailleurs, il contraste avec certaines traditions des architectes-restaurateurs français, à en croire quelques récentes recherches dédiées au sujet²⁶⁹. En effet, les grands échafaudages belges ne font pas usage des « sapines » et des « équipes » indépendantes vouées au levage des matériaux, alors que certaines photographies attestent pourtant de leur présence sur les chantiers de construction en Belgique (fig. 32). Ce choix est-il contraint par des législations communales relatives à la voirie publique ? On notera toutefois l'aménagement de « tour » servant manifestement au levage des matériaux sur les échafaudages des parties orientales de l'église Notre-Dame à Dinant en 1876-1878 (fig. 18) et de l'église Saint-Charles Borromée à Anvers dans le premier tiers du XX^e siècle (cf. *infra* ; fig. 39). Sans doute l'exiguïté des abords de ces édifices (îlot urbain dense, falaise proche) ainsi que la configuration des structures à restaurer (chœur à déambulatoire pour Dinant) justifient-elles le recours à de tels ouvrages.

Le coût élevé des échafaudages et leur « ampleur restreinte »²⁷⁰ amènent souvent les architectes-dirigeants ou les experts chargés du suivi du projet ou du chantier à opérer une

²⁶⁷ « *Il arrive fréquemment que l'on se voit forcé de maintenir les parements extérieurs et les pierres en général pour éviter des accidents et pour empêcher les démolitions de s'étendre au-delà de la partie dont on poursuit la restauration ; les échafaudages doivent donc servir à la fois à descendre et à monter les pierres et à maintenir la construction, ils doivent être extrêmement solides et importants, ils sont donc très coûteux, la restauration ne marchant que très lentement, ils se détériorent beaucoup* » (AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4260, lettre de Jules Jacques Van Ysendyck à la CRM, 25 juin 1872 : CT181/ET110). Un discours similaire est tenu en 1861-1862 pour l'échafaudage à employer en vue de restaurer la façade de l'église Saint-Loup à Namur (AÉN, archives ecclésiastiques, dossier 2355, séance du conseil de fabrique, 22 février 1861 : JY9) et pour le grand échafaudage de la tour de l'église Saint-Martin à Liège en 1868-1870 (AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre de Nicolas Rigo au conseil de fabrique de Saint-Martin à Liège, 6 janvier 1872 : CSS13).

²⁶⁸ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4260, lettre de Henri Pierlot au ministre de la Justice, 7 mars 1873 ; ACRMSF, dossier Liège 1.9, notes anonymes, non datées : CT213, Q4.

²⁶⁹ Voir à ce sujet : TIMBERT Arnaud, 2017, p. 205-210.

²⁷⁰ En 1856, l'architecte Charles-François Sury précise que les échafaudages à dresser pour la restauration de l'église Sainte-Waudru à Mons ne peuvent avoir qu'un « développement » restreint, soit le « contour » d'un contrefort, et devront être déplacés cinq fois (AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2661, église de S^{te} Waudru à Mons, devis estimatif des travaux urgents et indispensables restant à faire pour la conservation de cet édifice, 8 juin 1856 : CU137). La situation est analogue à Saint-Martin à Liège (cf. *supra*).

réflexion sur la stratégie adéquate à adopter. Faut-il profiter des échafaudages dressés contre une partie d'un monument pour y effectuer tous les ouvrages, mêmes ceux jugés secondaires ou strictement ornementaux, pour ainsi être quitte d'une zone et opérer une économie substantielle sur les déplacements des structures ou, au contraire, se borner aux travaux confortatifs les plus urgents et reporter les travaux ne mettant pas la sécurité de l'édifice en porte-à-faux²⁷¹ ? Dans un contexte financier souvent constitué d'une ressource immédiate insuffisante et d'un horizon prévisionnel incertain, les vues sont partagées, en opposition et aucune doctrine ne semble être arrêtée à l'échelon national. Ce choix, bien qu'étant soumis à divers contrôles, demeure propre à la situation particulière de chaque site. La tension entre une volonté d'optimisation à long terme et un pragmatisme à court terme est de mise et se voit alimentée par des considérations économiques et sécuritaires. Notons par ailleurs que ces échafaudages sont souvent *combinés* (agencés, aménagés, articulés) pour permettre un

²⁷¹ La question est fréquemment posée et anime certaines discussions autour du chantier de restauration de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles en 1842 et 1862, notamment, pour la restauration des pinacles du chevet (AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 15, lettre du conseil de fabrique au ministre de la Justice, 6 juillet 1842 ; ACRMSF, dossier Bruxelles 1.3, farde II, lettre du conseil de fabrique à la CRM, 9 septembre 1862 ; BCRAA, t. 1, 1862, p. 428-429 : [JB11](#), [KR108](#)). Idem à la cathédrale de Tournai en 1842, quand le ministre de la Justice demande l'avis de la CRM « *sur le mode proposé [...] pour l'échafaudage nécessaire à la restauration de celle des tours de la cathédrale de Tournai, qui menace ruine* » (ACRMSF, dossier Tournai 1.3, lettre du ministre de la Justice à la CRM, 22 mars 1842 : [IQ28](#)). À Notre-Dame-et-Saint-Domitien à Huy, la CRM fait remarquer que la marche des travaux proposée par l'architecte Jean-Charles Delsaux en 1852 aurait pour effet négatif de replacer les échafaudages plusieurs fois aux mêmes endroits, ce qui augmenterait les coûts d'une sensible manière (ACRMSF, dossier Huy 1.1, lettre de la CRM au Gouverneur de Liège, 1^{er} mai 1852 : [H67](#)). En 1863, les fabriciens de Saint-Pierre à Saint-Hubert se plaignent du déplacement des échafaudages dressés contre le chevet de l'église, alors que les gargouilles et les pinacles ne sont pas achevés. Deux ans plus tard, ils évoquent un « *mouvement* » dans la structure des échafaudages en raison de leurs trop nombreux déplacements (ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre de Charles Bouvrie au Gouverneur de Luxembourg, 7 janvier 1865 : [R184](#)). Sur le chantier de Notre-Dame à Dinant, on précise que les opérations se sont en grande partie concentrées sur la tour sud à compter de 1869, pour ainsi ne pas devoir y revenir et « *tirer tout le parti possible du placement des échafaudages* » (AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4260, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 4 janvier 1873 : [CT171](#)). À Saint-Jean-Baptiste à Namur, il est question de profiter des échafaudages dressés pour restaurer les maçonneries de la tour pour refaire la croix de la toiture (AÉN, archives de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste à Namur, 291, contrat entre le bureau des marguilliers du conseil de fabrique de Saint-Jean-Baptiste à Namur et l'entrepreneur Joseph Procès, 21 avril 1887 : [KC92](#)). Lors de la restauration de l'abbatiale d'Hastière, la CRM conseille à l'architecte Auguste Van Assche en 1889 de reconstruire la tour occidentale, alors en ruine, non pas jusqu'à hauteur de la nef comme prévu, mais bien jusqu'à celle de la future flèche, soit quelques mètres plus haut. Ce conseil peut surprendre à la lecture des autres courriers de l'institution, qui plaide pour de stricts travaux de consolidation effectués dans un contexte économique tendu ; il vise en réalité à opérer une économie sur le prix et le déploiement des échafaudages (ACRMSF, dossier Hastière 1.3, lettre du conseil de fabrique au Gouverneur de Namur, 12 juin 1889 ; lettre de la CRM au conseil de fabrique et à Auguste Van Assche, 3 juillet 1889 ; notes de la CRM, non datées : [FT245](#), [248](#), [250](#)). Enfin, lors de la restauration de la cathédrale de Tournai, il est question, en 1896, de profiter des échafaudages pour réaliser les travaux en une seule volée (ACRMSF, dossier Tournai 1.3, lettre de la CRM au ministre de l'agriculture, 29 août 1896 : [IQ306](#)).

développement utile à moindre coût, comme sur les chantiers de l'église Notre-Dame à Dinant et du beffroi de Mons.

La gestion de ces échafaudages apparaît d'autant plus délicate que leurs bois, soumis aux rudesses du climat et à l'alternance des saisons pendant des années, peuvent se détériorer rapidement, obligeant ainsi le chantier à renouveler progressivement les parties périlicantes et entraînant en corollaire une augmentation des coûts de la restauration²⁷². Ainsi, les courriers alertent souvent les pouvoirs politiques, qui tiennent entre leurs mains les cordons de la bourse, sur le pourrissement et la dégradation des échafaudages lorsque les chantiers se sclérosent²⁷³. En 1856 par exemple, l'architecte Charles-François Sury, évoquant l'église Sainte-Waudru à Mons, précise que : « *Si les travaux de restauration, actuellement en voie d'exécution doivent être interrompus pendant la campagne prochaine, il en résulterait d'abord que tout le matériel composant les échafaudages devant rester exposé à l'intempérie de l'air, se détériorera sans utilité aucune, et qu'on sera forcé, lorsqu'on devra s'en servir d'y faire des réparations dispendieuses* »²⁷⁴. En 1872, alors que les travaux de restauration de l'église Saint-Georges à Limbourg sont bloqués, la fabrique se plaint du pourrissement des échafaudages dressés contre le portail occidental et s'inquiète qu'il faille les renouveler après l'hiver²⁷⁵. Ces faits ne sont pas rares, dans la mesure où ils s'observent régulièrement sur d'autres chantiers²⁷⁶.

Notons que l'installation de ces échafaudages impose le dégagement des abords des monuments²⁷⁷, ceinturés par diverses demeures au fil des siècles, pour des raisons techniques,

²⁷² En 1852, il faut par exemple restaurer les échafaudages de l'église Saint-Jacques à Liège (ACRMSF, dossier Liège 1.2, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 21 décembre 1852).

²⁷³ Lors de la restauration de la cathédrale Saint-Aubain à Namur, l'architecte Emmanuel Cels fait remarquer qu'au plus les travaux se dérouleront rapidement, au moins les échafaudages perdront de leur valeur matérielle, incluant dès lors ce facteur dans sa stratégie d'intervention (ACRMSF, dossier Namur 1.1, fiche signalétique des travaux, 19 janvier 1883 ; note anonyme à monsieur Rousseau, non datée ; lettre de la CRM à Emmanuel Cels, 29 mai 1883 ; lettre d'Emmanuel Cels à la CRM, 30 mai 1883 : [HH258-262-263-264](#)).

²⁷⁴ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2661, rapport de Charles-François Sury, 17 juillet 1856 : [CU116](#).

²⁷⁵ ACRMSF, dossier Limbourg 1.1, lettre de Théodore-Joseph Devroye à la CRM, 26 mai 1872 : [G408](#). Un courrier similaire concerne le portail occidental de l'église Sainte-Waudru à Mons en 1868, dont les échafaudages pourrissent depuis six années (ACRMSF, dossier Mons 1.1, lettre de la CRM au conseil de fabrique, 11 décembre 1872 : [DE172](#)).

²⁷⁶ Ainsi, à Sainte-Croix à Liège en 1846, Saint-Loup à Namur en 1863 ou encore Notre-Dame à Dinant en 1875 (AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 317, lettre de Henri Pierlot à Marique, 25 février 1875 ; ACRMSF, dossier Liège 1.11, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 13 août 1846 ; *Idem*, dossier Namur 1.6, lettre du conseil de fabrique de Saint-Loup à Namur au ministre de la Justice, 5 juillet 1863 : [ET71](#), [C94](#), [EM274](#)).

²⁷⁷ D'autres raisons sont mobilisées pour dégager ces édifices. Elles touchent aux mœurs, à la sécurité publique, à la circulation ou encore à l'esthétique du site (isoler pour monumentaliser).

économiques et sécuritaires évidentes, ce qui n'est pas sans avoir de lourdes conséquences sur la bonne marche des opérations. À Dinant, le chantier de restauration de l'église Notre-Dame est régulièrement sclérosé par les longues et coûteuses procédures judiciaires visant l'expropriation des bâtisses enclavées entre les contreforts de la façade occidentale de 1855 à 1871 – la dernière expropriation d'une maison lovée contre le bras sud du transept, « *l'immeuble Raulin* », ne sera effectuée qu'en 1890. Ces démarches, qui accompagnent le chantier, sont difficiles à anticiper correctement en raison des fluctuations budgétaires et entraînent inexorablement des retards. Ces derniers participent à la dégradation des échafaudages et obligent souvent les architectes à opérer des travaux improvisés. En 1871 par exemple, alors qu'une maison établie au pied de la tour sud de l'ancienne collégiale dinantaise entrave toute manœuvre, les échafaudages sont démontés et placés contre le portail occidental « *pour en préparer et en étudier la restauration* »²⁷⁸, notamment en réalisant une série de moulages²⁷⁹, alors que la restauration du portail ne sera effectuée qu'une vingtaine d'année plus tard. Nous l'avons vu, en 1875-1876, l'architecte Auguste Van Assche fera remonter les échafaudages à l'intérieur de l'église, pour ainsi éviter leur dégradation, confiant par la même occasion aux ouvriers le soin de débadigeonner l'édifice, alors que l'opération n'est pas avalisée par la Commission royale des Monuments (cf. *supra*).

La gestion des échafaudages apparaît donc comme des plus délicates eu égard aux imprévus du chantier, aux contraintes techniques, aux restrictions budgétaires, aux prévisions difficiles et aux problèmes que pose leur conservation, des facteurs qui la plupart du temps s'enchevêtrent dans une même réalité. Ne l'oublions pas : c'est à l'aune de ces nombreux défis, relevés avec panache, qu'il convient en partie d'estimer les restaurations du XIX^e siècle.

Coûts et propriété matérielle

La question de la propriété des échafaudages ne se pose pas pour les édifices communaux tels les beffrois de Mons et de Tournai, dont les restaurations sont effectuées en régie par la Ville. Pour ce qui est des églises, dans la plupart des cas observés²⁸⁰, les échafaudages sont achetés par la fabrique qui en demeure propriétaire (cf. annexe 16). Le concours financier de la

²⁷⁸ AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, ancien dossier 25041, rapport des membres correspondants, 12 juillet 1871 : 9464.

²⁷⁹ ACRMSF, dossier Dinant 1.1, rapport de Jules Jacques Van Ysendyck, 25 novembre 1871 : GG117.

²⁸⁰ Saint-Martin et Sainte-Croix à Liège, Notre-Dame à Dinant, Saint-Loup et Saint-Aubain à Namur, Saint-Pierre à Saint-Hubert.

Commune, de la Province et de l'État demeure néanmoins indispensable pour assurer l'achat, dans un court délai, de structures si onéreuses (cf. *infra*)²⁸¹. Des exceptions existent cependant. Ainsi, les échafaudages utilisés pour la restauration de la cathédrale Saint-Aubain à Namur en 1887-1889 demeurent la propriété de l'entrepreneur, pour des raisons que nous ignorons. Déjà en 1862-1863, lorsqu'il est question de renouveler la couverture et les châssis du dôme, les courriers indiquent que l'ouvrage souhaité est si complexe qu'il serait préférable qu'il appartienne à l'entrepreneur²⁸².

Une telle situation offre plusieurs avantages. D'une part, elle assure au chantier de disposer des structures souhaitées dans les temps les plus opportuns, les échafaudages n'étant pas inféodés au bon vouloir d'un entrepreneur ou d'un corps de métier, mais chevillés au site sur lesquels ils sont déployés. D'autre part, elle permet d'éviter des conflits si plusieurs entrepreneurs sont appelés à restaurer un édifice de manière concomitante ou successive, ou si l'ouvrage subit des dommages imprévus à la suite de travaux s'éternisant, situation habituelle au XIX^e siècle. En corollaire de ces deux facteurs, des économies substantielles peuvent donc être réalisées à court, moyen et long termes, en se procurant des matériaux qui devront certes être entretenus et progressivement renouvelés au fil du temps (cf. *infra*) mais surtout, en évitant d'onéreuses locations auprès d'entrepreneurs.

Ainsi, lors de la restauration de l'église Sainte-Waudru à Mons en 1846, l'architecte tournaisien Bruno Renard, œuvrant pour la Commission royale des Monuments, se plaint du devis dressé par l'architecte de la ville et auteur de projet Charles-François Sury, car celui-ci comprend une location d'échafaudage à un entrepreneur : « *nous remarquons à la première catégorie, la construction d'un échafaudage au portail de l'église*²⁸³ *dont les bois retourneraient à l'entrepreneur ; et pour la moins value desquels il lui serait alloué une somme de huit mille francs. Plus loin article 2 des réparations au pourtour*²⁸⁴ *il est dit, que l'entrepreneur pourra*

²⁸¹ Cette aide entre par ailleurs dans les prérogatives de ces administrations. ACRMSF, dossier Dinant 1.1, rapport de Léopold Schoonejans, 20 novembre 1863 : GG60 ; dossier Namur 1.6, lettre du curé Colot à la CRM, 26 janvier 1864 ; dossier Namur 1.1, lettre d'Emmanuel Cels au conseil de fabrique de la cathédrale de Namur, 3 août 1880 ; lettre d'Emmanuel Cels à la CRM, 30 mai 1883 : HH200 ; HH264 ; AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 894, lettre du curé Colot au ministre de la Justice, 3 octobre 1862 ; lettre du Gouverneur de Namur au bureau des marguilliers de Saint-Loup à Namur, 30 octobre 1864 : EM310, GP28, GP146.

²⁸² ACRMSF, dossier Namur 1.1, lettre anonyme au Gouverneur de Namur, 17 août 1863 ; lettre de Ladislav Degreny à la CRM, 14 octobre 1863 : HH25, HH34.

²⁸³ Le portail occidental.

²⁸⁴ Il pourrait s'agir du déambulatoire.

faire usage des bois provenant du portail de l'église, pour la moins value desquels il lui sera compté une somme de trois mille cinq cent francs. Voilà donc des échafaudages dont les matériaux appartiennent à l'entrepreneur qui couteront une somme de onze mille cinq cent francs. L'échafaudage du beffroy de Tournai à 44 mètres d'élévation, il est construit avec la plus grande solidité, ses bois et ses fers appartiennent à la ville et il n'a pas coûté six mille francs²⁸⁵. Si le reste du devis ressemble à cette partie que nous venons de juger par analogie, il doit s'y trouver de graves erreurs »²⁸⁶.

Les échafaudages constituent un coût conséquent pour le chantier, une épreuve financière particulièrement impactante, d'une part lors de l'achat initial des matériaux et de leur mise en œuvre, d'autre part, lors de leurs entretiens et de leurs déplacements ultérieurs²⁸⁷. Nous l'avons aperçu, la comptabilité, qu'elle soit générale ou détaillée, compte tenu de son imprécision descriptive, ne permet cependant que rarement d'en apprécier les coûts exacts ; les approximations suffisent néanmoins pour être convaincu de leur caractère dispendieux : à Tournai, l'échafaudage du beffroi constitue 24,16 % des dépenses réalisées entre 1844 et 1847 (7.372,34/30.504,04 francs). À Mons, celui du beffroi établi en 1851 constitue, pour cette année, 40 % des dépenses (8.633,46/21.580,30 francs). Un constat similaire peut être dressé pour l'échafaudage de la tour de l'église Saint-Martin à Liège en 1868, dont le coût s'élève cette année-là à 43,13 % des dépenses totales (12.592,13/29.162,53 francs). Quant à l'ouvrage déployé pour restaurer la façade de l'église Saint-Loup à Namur, il a coûté 15.542,74 francs, pour des travaux chiffrés à environ 112.840,41 francs, soit 13,77 % du coût total de la restauration²⁸⁸. Il n'est donc pas étonnant de constater l'existence d'un marché de seconde main et de seconde vie (réemplois, locations, reventes), par ailleurs parfois exigé par les cahiers des charges.

Matériaux, techniques, approvisionnements et main-d'œuvre

À en croire les études de cas envisagées, le sapin constitue l'essence principale employée pour la confection des échafaudages en Belgique au XIX^e siècle. Le bois semble majoritairement

²⁸⁵ Notre approche du beffroi de Tournai confirme ces dires.

²⁸⁶ ACRMSF, dossier Mons 1.1, lettre de Bruno Renard au ministre de la Justice, non datée : **DE13**.

²⁸⁷ Leur caractère onéreux est régulièrement évoqué dans les BCRAA, puisqu'ils englobent une partie notable des fonds alloués à certains chantiers, comme lors de la restauration de la tour de la cathédrale Saint-Bavon à Gand ou de celle de la façade de l'église Notre-Dame-Saint-Pierre à Gand (BCRAA, t. 4, p. 412 ; t. 11, p. 476).

²⁸⁸ Le prix de revente, soit 7.771,37 francs, est décompté du total.

être importé des rives de la Baltique, si l'on se réfère aux nombreux qualificatifs « *du nord* », « *de Riga* » ou encore « *de Russie* » présents dans les documents comptables et la correspondance administrative. Cette filière spécifique, connue depuis la fin de la période médiévale et solidement ancrée depuis la fin du XVIII^e siècle dans nos régions, connaît effectivement un succès retentissant à partir des années 1850 dans le vaste domaine de la construction²⁸⁹. Dans son courrier daté du 9 avril 1845 (cf. annexe 14), le négociant anversois N. Josson précise d'ailleurs qu'un certain gabarit d'esparre de sapin du Nord est « [celui] *que l'on emploie généralement pour échafaudages* », passage qui tend à confirmer une habitude déjà bien établie.

Le sapin indigène, ou du moins qualifié *du pays*, peut également être sollicité. On note également l'utilisation de « *bois blanc* », terminologie désignant peut-être du peuplier destiné à des structures légères, ainsi que du chêne et du hêtre, dans des proportions toutefois plus anecdotiques²⁹⁰. On ignore si ces essences étaient destinées à un usage spécifique.

Les filières d'approvisionnement diffèrent quant à elles selon les chantiers. Mobilisons, pour l'exemple, trois commandes réalisées en 1844. À Saint-Hubert, les arbres sont coupés dans la commune, ce qui explique la présence de nombreux scieurs de long sur le chantier de l'église Saint-Pierre. À Sainte-Croix à Liège, les bois sont commandés aux scieries mécaniques de Sclessin, débités aux dimensions exactes à l'usine et livrés sur le chantier par le biais de la Meuse. Quant à Saint-Martin à Liège, dont la proximité géographique avec l'église précédente aurait pu faire croire à un schéma analogue, il n'en est rien : les bois sont commandés aux fournisseurs anversois Josson et acheminés à Liège par le biais du chemin de fer. Ces données laissent apparaître combien il importe de ne pas généraliser des schémas sur la base d'un cas correctement documenté, même à l'échelle d'une ville²⁹¹. Quant aux essences « minoritaires », les documents font aujourd'hui défaut pour comprendre leur filière. Excepté pour Saint-Hubert, la provenance de ces bois n'est jamais précisée – on notera que ceux-ci sont toujours livrés par des acteurs locaux, ce qui ne garantit en rien une provenance locale.

²⁸⁹VANDENABEELE Louis, BERTELS Inge, WOUTERS Ine, 2016, p. 159-160.

²⁹⁰ Du hêtre est présent dans la comptabilité de l'église Sainte-Croix en 1844 mais sa destination n'est pas précisée.

²⁹¹ L'organisation des chantiers de restauration en Belgique au XIX^e siècle reste fluctuante en fonction des cas, à l'instar des chantiers médiévaux et modernes.

Il faut également noter l'usage, bien compréhensible au demeurant, de renforts métalliques, souvent qualifiés globalement de « *fer* », de « *ferailles* » ou encore de « *ferrures* » par les sources comptables. Il s'agit principalement d'ancres, de tirants, d'étriers, de clavettes et de boulons. Ces éléments métalliques poursuivent deux objectifs. D'une part, solidariser et renforcer entre elles les diverses pièces de charpenterie (fig. 33). D'autre part, encastrier l'échafaudage dans la maçonnerie du bâti pour ainsi stabiliser la structure, en proie à des vents violents et soumis à d'importantes charges. Lors d'opérations plus modestes, ces ancres peuvent directement servir à établir des platelages (fig. 34-35).

Sur les photographies prises au cours de la première moitié du XX^e siècle, souvent plus précises ou plus rapprochées, il est néanmoins fréquent de constater des bois ligaturés dans des échafaudages modestes (fig. 36). Sans doute cette pratique était-elle aussi de mise sur les grands chantiers au XIX^e siècle, pratique par ailleurs courante dans l'échafaudage traditionnel. Clous et pointes demeurent quant à eux légion pour fixer le matériel.

Enfin, au moins en deux occasions, d'autres matières sont apparues dans les comptabilités, probablement à des fins protectrices envers les intempéries : le goudron et le plomb²⁹².

La structure des grands échafaudages demeure sensiblement identique d'un site à l'autre, du moins, lorsque les travaux impliquent un reurement conséquent. De hautes perches de pied placées en retrait des murs, régulièrement espacées, connectées à l'aide de moises et solidarisées aux maçonneries par des ancres et des boulons sur lesquels sont disposés des « *planches praticables* » (platelages). Des madriers plus importants peuvent être mis en œuvre pour rigidifier l'ouvrage. L'ensemble est contreventé par des liens obliques ou des croix de saint André qui peuvent aussi bien embrasser une travée et un niveau de platelage (fig. 37-39) qu'en traverser plusieurs (fig. 40). Des perches obliques peuvent venir épauler les parties basses de la structure, bien que cette pratique ne soit pas systématique ; peut-être dépend-t-elle des règlements communaux sur l'utilisation de la voirie ? Quant à l'ancrage au sol, il n'est visible sur aucune iconographie ancienne. Un traité de charpenterie de 1852 précise que les perches sont enfoncées dans la terre et consolidées à l'aide de pierres, de plâtre ou de mortier – en somme, une pratique usuelle dans l'échafaudage traditionnel ; des sablières peuvent également

²⁹² Le cahier des charges de Saint-Loup stipule que les bois – mais sans préciser s'il s'agit des échafaudages – doivent être enduits avec du « *goudron dit de Stockholm* » appliqué bouillant.

être mobilisées²⁹³. D'autres solutions ont certainement dû être mises en œuvre ; à ce titre, le traité de charpenterie stipule qu'« *En bonne construction, un échafaudage doit être simple, solide et proportionné en tout à l'usage auquel on le destine (...) leurs combinaisons peuvent varier à l'infini, selon la nature des réparations à faire, le poids des matériaux, le nombre des ouvriers, et la disposition des localités* ».

Notons qu'excepté les aboutements avérés par les iconographies anciennes, aucune archive ne précise quels assemblages étaient employés ou si le recours à des marques d'assemblages était une pratique usuelle. À ce titre, le cahier des charges de l'échafaudage du beffroi de Mons fait laconiquement appel aux habitudes du métier : « *La charpente (...) sera proprement et solidement assemblée et travaillée dans toute la perfection possible, d'après les meilleurs principes de la charpenterie* »²⁹⁴. Sur les photos détaillées de l'échafaudage de la cathédrale de Tournai, dont il faut souligner le caractère tardif et certaines évolutions pour le XIX^e siècle, on constate des chevauchements boulonnés. De nombreux assemblages moisés sont également observables sur des échafaudages dressés durant l'entre-deux-guerres (fig. 41). Ces pratiques étaient-elles en vigueur au cours de la période précédente ? On notera que le traité de 1852 précise que les bois d'un échafaudage peuvent être moisés, assemblés à mi-bois ou à tenons et mortaises, mais qu'il faut éviter de « *trop découper les pièces, afin qu'elles puissent servir à d'autres usages* »²⁹⁵. Enfin, remarquons la présence de marques d'assemblages sur des pièces chevauchées et boulonnées de l'échafaudage dressé contre le mur-pignon du bras nord du transept de l'église Notre-Dame à Dinant dans l'immédiat après-guerre (fig. 42). La photographie est un témoin précieux mais on se gardera de généraliser sur ce seul et unique cas.

Les perches, qui constituent les éléments les plus imposants et les plus difficiles à mettre en œuvre dans un échafaudage, peuvent présenter des gabarits variés. À en croire le catalogue du négociant Josson (cf. annexe 14), les *esparres* habituellement employées pour ces ouvrages mesurent 50 à 55 pieds de long sur 5 à 6 pouces de diamètre, pour un poids moyen de 200 à 250 kg. Quant aux perches livrées au chantier du beffroi de Mons, leur longueur varie entre 5 et 10,1 m, pour une section de 17 x 28 cm. Le traité de charpenterie susmentionné précise que

²⁹³ BAUD Anne, BERNARDI Philippe, HARTMANN-VIRNICH Andreas *et alii*, 1996, p. 79-84 ; *De la charpente (...)*, 1852, p. 126-129.

²⁹⁴ AÉM, VMSC, dossier 775.2, devis et cahier des charges pour la construction d'un échafaudage devant servir à la restauration de la tour du château, 8 avril 1850 (cf. annexe 17).

²⁹⁵ *De la charpente (...)*, 1852, p. 128.

pour les échafaudages destinés à soutenir des charges considérables, il convient d'utiliser des bois de 21 à 27 cm d'équarrissage.

Les données relatives à la main-d'œuvre demeurent des plus ténues à l'heure actuelle et doivent être manipulées avec prudence. Les archives des restaurations du beffroi de Mons en 1851 et de la tour de l'église Saint-Martin à Liège en 1868 sont suffisamment explicites pour attribuer le dessin des échafaudages aux architectes-dirigeants Charles-François Sury et Évariste Halkin. Le cahier des charges réalisé par l'architecte montois précise d'ailleurs que l'entrepreneur doit se conformer « *aux plans, coupes et élévations dressés à cet effet* » (cf. annexe 17), preuve que de tels documents existaient²⁹⁶. Mais cette tâche peut également être confiée au surveillant et conducteur des travaux, à l'instar de Lambert Hayne sur le chantier de l'église Notre-Dame à Dinant en 1863 et, peut-être, à Libert Bayet et Limonier (père) sur les chantiers de Saint-Martin à Liège et Saint-Pierre à Saint-Hubert en 1844.

La manipulation des bois en vue du montage ou du démontage de la structure nécessite des équipes de manœuvres et de charpentiers rompus à cet exercice que l'on sait délicat²⁹⁷. À Sainte-Croix, l'échafaudage établi autour de la tour de croisée du *Westbau* en 1845 requiert la présence d'une équipe composée quotidiennement de quatre à cinq ouvriers qui travaillent sur le site du 3 mai au 14 juin, accumulant 91 journées de labeur²⁹⁸. Il s'agit manifestement d'une structure relativement modeste si on la compare au grand échafaudage de la façade occidentale de l'église Saint-Pierre à Saint-Hubert, établie l'année précédente sur un chantier où œuvrent 14 charpentiers et 18 scieurs de long, peut-être mobilisés à d'autres postes également. À Mons, si le montage de l'échafaudage du beffroi en 1851 ne précise ni la main-d'œuvre employée, ni la période au cours de laquelle les travaux sont effectués²⁹⁹, le démontage de la structure en

²⁹⁶ À Saint-Hubert, un courrier de 1843 précise qu'il faut impérativement s'occuper du dessin des échafaudages et de la livraison des bois, mais sans mentionner qui doit en être l'auteur (ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 1^{er} décembre 1843 : [R29](#)).

²⁹⁷ Se référer au témoignage de Charles-François Sury. Un discours similaire est tenu sur le chantier de restauration de la cathédrale de Bruxelles : « *quant au bois, (...) il ne s'agit guère plus que d'échaffaudages, qui exigent des bois de différentes qualités et dimensions, qui varient d'après les échaffaudages à construire, et dont le choix doit rester au maître charpentier, qui doit être seul responsable de la solidité de ces importants travaux, dont la mauvaise construction, ou l'emploi de mauvais matériaux pourrait entraîner de grands malheurs, que nous avons évité jusqu'à présent* » (AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2661, lettre du conseil de fabrique au ministre de la Justice, 3 février 1841 : [JB594/597](#)).

²⁹⁸ AFÉSCL, factures 1845.

²⁹⁹ Seul le cahier des charges précise que les travaux doivent débiter le 1^{er} mai, sous peine d'une amende de 50 francs par journée de retard (AÉM, VMSC, dossier 775.1, cahier des charges pour l'entreprise de la main d'œuvre et pose d'un échaffaudage devant servir à la restauration de la tour du château, 5 juillet 1850 : [KO157](#)).

1860 s'effectue en quinze semaines avec une équipe composée successivement de neuf, quatre-cinq et trois individus. Quant au grand échafaudage de la tour de l'église Saint-Martin à Liège, il est établi en moins de deux mois et dix jours. On note par ailleurs des mentions de collaboration avec d'autres corps de métier lors de la « *manœuvre* » des échafaudages.

Nous l'avons entraperçu, la fourniture des matériaux, la mise en forme des bois et le montage de l'échafaudage peuvent être effectués selon des schémas administratifs variés ; à Saint-Hubert, c'est la commune qui se charge elle-même de la coupe des bois, par le biais d'un négociant dont n'est connu que le nom, mais le coût relatif à la mise en forme des pièces et leur montage demeure à charge de la fabrique. À Mons, l'administration communale passe par des adjudications publiques et des travaux en régie en fonction des périodes et des opportunités qui se présentent³⁰⁰. À Liège, les fabriciens de Sainte-Croix et Saint-Martin, épaulés par leurs architectes, contactent eux-mêmes les entrepreneurs pour dégoter les plus avantageux d'entre eux. Contrairement aux pierres, au plomb et au fer³⁰¹, ces bois ne semblent pas devoir passer obligatoirement entre les mailles d'une procédure négociée en marché public, alors que paradoxalement, ils constituent un poste financier important.

Une fois la construction de l'échafaudage achevée, on remarque que la structure est souvent inspectée par une instance de contrôle ; il peut s'agir de l'architecte communal, de l'architecte provincial, de la Commission royale des Monuments ou encore, de l'Administration des Ponts et Chaussées.

Protection et mesures sécuritaires

Compte tenu du travail effectué, certaines structures peuvent être déployées afin de garantir la sécurité du monument, des passants et de la main-d'œuvre. Il est cependant rarissime que de tels aspects soient abordés par les archives. Tout au plus peut-on noter l'installation, comme l'indique très clairement le fabricant Nicolas Rigo, de plusieurs niveaux de planchers au-dessus des ouvriers, comprenant des parois pour stopper la chute des pierres, ainsi que l'existence de « *plancher[s] préserveur[s] des toitures* » tels que mentionnés dans le dossier de restauration

³⁰⁰ De telles questions se sont également posées pour Saint-Loup à Namur (AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 894, lettre du conseil de fabrique à un destinataire non précisé, 23 décembre 1863 : GP111).

³⁰¹ Pour ces aspects encore mal connus, se référer aux chapitres XII et XIII.

de l'église Notre-Dame à Walcourt³⁰². Même si leur étude reste à faire, on notera des circulations verticales parfois peu évidentes, comme l'indiquent les photographies des églises Saint-Martin à Liège et Notre-Dame à Fontenelle ; les ouvriers pouvaient cependant arpenter les espaces intérieurs des édifices, moins dangereux.

Notons que les cahiers des charges pour une entreprise générale ou particulière (celle de l'échafaudage du beffroi de Mons, par exemple) laissent la question de la sécurité à l'appréciation de l'entrepreneur, qui demeure l'unique responsable en cas d'accident. Aussi celui-ci a-t-il tout intérêt à s'assurer que les mesures adéquates soient prises. L'iconographie ancienne nous renseigne que des plinthes, des barrières, des parois et des garde-fous peuvent être aménagés et participer au raidissement de l'ouvrage. Quant aux platelages, ils semblent relativement robustes. L'aspect sécuritaire devait être d'autant plus strict pour les édifices urbains à deux pas desquels circulent les foules.

Les accidents étaient-ils monnaie courante ou relevaient-ils de l'exception ? La réponse se fait attendre...

Réemplois et reventes

En raison de leur caractère onéreux, une fois les opérations achevées, les échafaudages briguent souvent une seconde jeunesse auprès d'entrepreneurs qui se portent acquéreurs pour leurs matériaux – citons les cas, déjà évoqués, de Saint-Martin à Liège, de Saint-Loup à Namur et du beffroi de Mons et très certainement, du beffroi de Tournai, attendu que l'ouvrage est entreposé dans un magasin. En 1865, la fabrique de l'église Sainte-Croix à Liège perçoit quant à elle une somme, certes modique (140 francs), de la fabrique de l'église Saint-Pholien « *pour loyer des échaffaudages* »³⁰³, preuve que de telles structures peuvent s'échanger d'un chantier à l'autre. À ce titre, notons que l'entrepreneur C. Loyens, lorsqu'il termine la restauration de la façade de la cathédrale Saint-Aubain à Namur en 1889, n'hésite pas à demander à la fabrique de l'église Saint-Jean-Baptiste en cette même ville de hâter le marché de la restauration, en précisant que

³⁰² ACRMSF, dossier Walcourt 1.1, restauration de l'église de Walcourt, façade sud, devis-détail-estimatif spécial de quelques-uns des travaux de première urgence, repris du devis de la restauration générale et exécutables en une seule année, 23 septembre 1874 : [DG347](#). Dans certains cas, comme par exemple celui de l'église Saint-Jean-Baptiste à Namur, les autorités publiques réclament l'installation pressante d'échafaudages pour garantir la sécurité publique autour du monument (AÉN, APSJBN, dossier 291, lettre de l'administration communale de Namur à la fabrique d'église, 14 avril 1887 : [KC87](#)).

³⁰³ AFÉSCL, registre de comptabilité 1859-1865, entrée du 1^{er} juillet 1865 : [AD127](#).

s'il remporte l'adjudication, il pourra réemployer à moindre cout l'échafaudage de la cathédrale³⁰⁴. Nous l'avons également souligné pour l'église Notre-Dame à Dinant et le palais des Princes-Évêques à Liège, des pièces d'échafaudages peuvent également être transformées et servir une nouvelle destination – des charpentes et des planchers, le cas échéant.

Pour autant, existe-t-il un marché spécifique de réemploi des échafaudages, avec conservation de la fonction initiale ? Voilà une question qui invite à investiguer plus en détail les chantiers et le monde du bâtiment et des travaux publics au XIX^e siècle...

Jugements

Si les échafaudages peuvent faire l'admiration des praticiens et des personnes compétentes, à l'instar du grand échafaudage de la tour de Saint-Martin à Liège en 1868-1870 (cf. *supra*), cette impression n'est pas unanimement partagée. En effet, des critiques à leur encontre émanent souvent des fabriciens ou de personnes étrangères au chantier tels que certains journalistes ou férus du patrimoine local, dont l'identité fait malheureusement souvent défaut et le profil, de ce fait, impossible à saisir³⁰⁵. Ces individus n'hésitent pas à souligner le caractère disgracieux des échafaudages, qui « *obstruent* », « *occulent* » et « *défigurent* » de « *si beaux et vénérables* » monuments et qui, de surcroît, entravent l'exercice du culte et des cérémonies religieuses – sans oublier les bris de vitraux qu'ils provoquent à la suite de manipulations maladroites³⁰⁶. Aussi le souhait de les voir disparaître avec diligence est-il souvent exprimé, sinon dénoncé³⁰⁷.

³⁰⁴ Dans le cas contraire, l'entrepreneur déclare devoir renvoyer son matériel « *vu l'approche des mauvais temps* ». Dans un courrier ultérieur, l'intéressé déclare : « *Je me permets d'attirer votre sérieuse attention sur le prix exceptionnel que j'ai fait attendu que je n'ai rien compté pour l'échafaudage à ériger vu que j'avais les bois sur place et que je possède encore environ 200 mètres carrés de pierre comme il doit en être placé à la réfection de votre église* ». L'adjudication n'étant pas effectuée à temps, l'entrepreneur déclinera finalement son offre en raison du coût des échafaudages (AÉN, APSJBN, dossier 291, lettres de C. Loyens à l'administration communale de Namur et à la fabrique d'église, 25 novembre et 4 décembre 1889 : [KC112](#) ; [KC113](#) ; [KC114](#)).

³⁰⁵ Par exemple, les échafaudages de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre à Paris font l'objet de moqueries (BENOIST J., 1992, p. 439, cité dans : TIMBERT Arnaud, 2017, p. 210, note 325).

³⁰⁶ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 15, lettre de la CRM au ministre de l'Intérieur, 10 juillet 1834 ; AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 314, compte-rendu des travaux de reconstruction exécutés à l'église collégiale, pendant l'année 1875 : [JB463](#), [DJ50](#).

³⁰⁷ En 1841, les fabriciens de l'ancienne abbatale de Saint-Hubert, anticipant la venue prochaine du roi, écrivent que « *se serait facheux que lors de son arrivée le maître autel soit encore obstrué par les échaffaudages qui attendent depuis près d'un an le retour des ouvriers* ». En 1874, les fabriciens de l'église Notre-Dame à Dinant prient pour que des subsides soient octroyés au chantier économiquement sclérosé depuis quelques années, « *Pour que nous puissions mettre sans retard, la main à l'œuvre, et faire disparaître avant l'hiver les échafaudages qui défigurent notre église et entravent l'exercice du culte* ». Deux ans plus tard, ces fabriciens déclarent, à la suite de la reprise des travaux, que les échafaudages de la tour sud « *qui masquaient cette partie de l'édifice* » ont été enlevés. En 1885, ce sont les fabriciens de l'église Saint-Pierre d'Hastière-par-delà qui se plaignent des travaux invasifs : « *cette église se trouve dans un état tout à fait indigne du culte : pas de fenêtres au chœur, pas de*

Deux exemples sont particulièrement savoureux pour leur puissance illustratrice. Le 25 février 1875, le dénommé Didot de Bruges, las des échafaudages qui ceignent l'église Notre-Dame à Dinant depuis près de douze ans sans interruption, envoie une supplique particulièrement lyrique au gouverneur de la Province de Namur : « *Cher gouverneur. J'aime beaucoup Dinant et chaque fois que je traverse son vieux marché je ne puis regarder sans pitié, laissez moi dire sans colère, ce colossal échafaudage destiné à réparer des ruines et qui lui aussi se fait ruine. Devant ces amas de poutres, de planches noircies dans l'immobilité et qui, comme un squelette sans vie étreint de ses bras décharnés, impuissants les tourelles décrépites de notre antique collégiale, les étrangers s'arrêtent et sourient de l'un de ces sourires des cruels reproches qui mettent la rage au cœur* »³⁰⁸.

Un article anonyme paru dans la revue *Journal de Namur* en date du 17 novembre 1887 au sujet des récents travaux effectués à la façade de la cathédrale Saint-Aubain à Namur, est du même acabit : « *Dix à quinze ouvriers maçons et tailleurs de pierres sont occupés, depuis plusieurs semaines, à débarrasser des épaisses couches de couleur qui recouvrent la façade de notre cathédrale. Une grande quantité de belles pierres sont ainsi traitées ; la plupart pourront être conservées. Des surfaces déjà mises à nu on peut voir, jusqu'à présent, des chapiteaux, une niche et des parties de colonne aussi belles et aussi fraîches que si elles avaient été renouvelées. Ce résultat inattendu fera, nous l'espérons, qu'aucun obstacle ne viendra plus entraver la continuation du travail de restauration et que les parties à refaire, si elles sont vaillamment attaquées au printemps prochain, se termineront promptement, à la grande joie des Namurois. Combien de grands enfants déjà ne connaissent la Cathédrale que par le hideux échafaudage qui a hanté, un an durant, l'esprit fécond des rédacteurs de Namur-Revue* »³⁰⁹ !

pavement ; a l'intérieur des échafaudages, des monceaux de briques et de mortier, des fosses ouvertes à l'emplacement de l'ancienne crypte... ». Enfin, lors des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre à Huy en 1912, la fabrique d'église s'exclame « *Les travaux de restauration sont absolument arrêtés et le service du culte souffre de la présence permanente d'échafaudages inutiles et encombrants* » (ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre du conseil de fabrique au ministre de l'Intérieur, 6 mai 1841 : [R2](#) ; dossier Huy 1.2, lettre du conseil de fabrique à la CRM, 30 novembre 1912 : [GT70](#) ; AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 317, lettre du conseil de fabrique de Notre-Dame à Dinant à l'administration communale de Dinant, 10 août 1874 : [ET116](#) ; dossier 573, lettre du curé de Hastière à l'évêque de Namur, 14 février 1885 : [GR380](#) ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4260, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 12 avril 1876 : [CT331](#)).

³⁰⁸ AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 317, note de Didot de Bruges au Gouverneur de Namur, 25 février 1875 : [ET222](#).

³⁰⁹ ACRMSF, dossier Namur 1.1, lettre du ministre de l'Intérieur et de l'instruction publique à la CRM, 28 avril 1890 : [HH325](#).

Il ne faut cependant pas se méprendre sur la cible de ces critiques, qui demeure moins les échafaudages en eux-mêmes que la lenteur des travaux menés par les administrations concernées. Sinon, pourquoi s'en plaindre publiquement ou aux autorités compétentes ?

Conclusions et perspectives

Appréhender les échafaudages employés sur les grands chantiers de restauration au XIX^e siècle était une gageure compte tenu des maigres données qui affleuraient dans les inventaires avant le début de cette enquête. Cette dernière, en ciblant des études de cas et en interconnectant des informations éparses, permet néanmoins d'en comprendre de multiples aspects, à la fois matériels, techniques, économiques ou encore humains – la main-d'œuvre, les modes de gestion, *etc.* Elle révèle ainsi qu'à bien des égards, à l'heure où sonne une industrialisation croissante, ces ouvrages perpétuent dans leur grande majorité des pratiques traditionnelles tout en bénéficiant ponctuellement d'innovations certaines.

Il ne s'agit toutefois que d'une première approche, sans doute moins destinée à faire le tour de la question que de susciter l'attention des chercheurs qui seraient amenés, au fil de leurs études, à croiser des documents relatifs à ces structures, et questionner les acquis ici présentés. En effet, de nombreuses facettes de ces échafaudages restent à préciser, notamment pour ce qui retourne de leur conception structurelle, de la main-d'œuvre, de la destination des essences de bois, des accidents, des circulations et de l'usage quotidien qu'en font les ouvriers, d'un éventuel marché de reventes et de réemplois, des législations en vigueur, *etc.* Sans oublier une approche archéologique des vestiges, dont on soulignera vigoureusement les pistes soulevées pour l'église Notre-Dame à Dinant.

Il faudrait poursuivre ces recherches en investiguant d'autres chantiers de restauration, notamment les plus modestes, mais aussi en englobant les chantiers de construction, ainsi que de nouvelles typologies d'édifices ou d'infrastructures : châteaux, palais, ouvrages de génie civil, *etc.* Du reste, il faut s'intéresser à d'autres catégories d'échafaudages, tels les échafaudages volants ou encore les échafaudages employés par les artistes.

Confronter les usages selon les pays et les administrations apparaît également être une perspective réjouissante, qui s'inscrirait pleinement dans une meilleure connaissance de l'histoire de la construction en Europe occidentale au XIX^e siècle. Il faudrait également mener une enquête plus approfondie sur les structures étroitement liées à ces échafaudages : engins de

levage, échelles et petit matériel, équipes et sapines, cabanes de chantier, magasins, dépôts, ateliers, etc.

Enfin, il conviendrait de poursuivre les recherches ici entamées par une approche diachronique de l'échafaudage au cours des XIX^e et XX^e siècles, en investiguant tout particulièrement l'entre-deux-guerres et l'après-Seconde Guerre mondiale (fig. 43-45), pour ainsi saisir en nuance le crépuscule des échafaudages traditionnels et l'avènement des structures tubulaires standardisés en acier et aluminium.

IV

La nomination des architectes-dirigeants³¹⁰

Confier à un architecte la direction d'un chantier de restauration constitue un acte particulier, dans la mesure où celui-ci doit faire la synthèse d'exigences multiples. En effet, le prétendant doit autant satisfaire les ambitions pratiques, esthétiques et politiques des commanditaires que garantir la viabilité technique des opérations, en plus d'endosser la responsabilité de ces dernières à titre personnel. Ce choix, théoriquement laissé à la libre appréciation des propriétaires ou des conseils de fabrique, apparaît d'autant plus crucial lorsque l'édifice à restaurer est auréolé de prestige, qu'il requiert des travaux coûteux et techniquement délicats et qu'il cristallise de multiples enjeux sociétaux, à la fois identitaires, religieux, politiques, mémoriels, sécuritaires, économiques ou encore scientifiques. S'intéresser aux mécanismes et aux motifs régissant ces désignations revient précisément à mettre en lumière un caractère foncièrement intime et significatif de la restauration architecturale, notamment pour ce qui relève des acteurs, de leurs réseaux et de leurs relations professionnels ainsi que de leur marge de manœuvre.

Malgré un engouement prononcé de la recherche contemporaine pour la figure de l'architecte-restaurateur (cf. chapitre I), cette thématique reste très peu abordée dans la littérature spécialisée, à l'exception de quelques récents essais à caractère monographique³¹¹. Il faut cependant bien avouer que les sources écrites susceptibles d'apporter un éclairage sur ces actions demeurent rarement conservées pour le XIX^e siècle et ce, malgré un legs documentaire souvent très important pour les sites majeurs. Qui plus est, les formules lapidaires employées par les administrations de l'époque se bornent à un champ lexical restreint qui ne laisse que rarement percevoir les raisons sous-jacentes d'une nomination. À en croire la majeure partie des documents aujourd'hui en notre possession, les architectes sont choisis parce qu'ils

³¹⁰ Ce chapitre devait à l'origine traiter du rôle des architectes-dirigeant et aborder des thématiques analogues aux ouvriers et aux surveillants et conducteurs des travaux (cf. chapitres V et VI). *In fine*, nous ne délivrons ici qu'un seul de ces aspects : l'embauche.

³¹¹ BAUDRY Antoine, 2018a, p. 142-147 ; cf. chapitre IV. Les traditionnelles monographies d'architectes ne se sont pas penchées sur ces mécanismes, probablement pour les raisons expliquées dans l'introduction de ce chapitre.

demeurent des hommes « *capables* »³¹², « *expérimentés* »³¹³, « *intelligents* »³¹⁴ ou encore « *spéciaux* »³¹⁵, un champ lexical en tout point analogue à celui mobilisé pour qualifier les ouvriers et les surveillants et conducteurs des travaux (cf. chapitres V et VI). Il conviendrait de « *faire le choix d'un architecte de talent pour dresser un projet complet de restauration* », peut-on lire dans le dossier relatif à la chapelle Saint-Pierre à Xhignesse³¹⁶. À l'aune de ce constat, une question légitime affleure : quels rouages et mécanismes se dissimulent derrière ce registre de termes positifs qui n'offre à voir qu'une vision rhétorique, méritoire et performative de ces désignations ? C'est précisément sur cette interrogation que s'épanche le présent chapitre.

En dehors des concours publics organisés pour la reconstruction ou la restauration d'un monument historique de grande envergure, au cours desquels les architectes candidats doivent élaborer un projet complet en amont de leur éventuelle nomination et donc être sélectionnés à l'aune de ce travail³¹⁷, il est rare, voire même exceptionnel, qu'un projet de restauration soit proposé avant que son auteur n'ait été embauché³¹⁸. La raison d'un tel procédé est avant tout d'ordre pragmatique. Dans le cas contraire en effet, l'architecte devrait démontrer une implication conséquente – par exemple, en termes d'appropriation et de relevés préalables du bâti ancien – pour laquelle il ne bénéficierait d'aucune certitude professionnelle ni garantie financière. Ce constat invite d'autant plus à interroger les rares sources aujourd'hui conservées sur les critères pris en compte par les propriétaires ou les conseils de fabrique pour désigner un auteur de projet.

À ce titre, une note anonyme interne du Ministère de la Justice conservée dans le dossier de restauration de l'église Saint-Pierre à Saint-Hubert, écrite peu après le décès de l'architecte-

³¹² AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 2846, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 29 août 1861 : **JR33** ; *Idem*, dossier 2871, lettre du Gouverneur de Liège au Ministre de la Justice, 7 janvier 1865 : **GA2**.

³¹³ *Idem*, dossier 2846, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 27 août 1845 : **JR4**.

³¹⁴ ACRMSF, dossier Nandrin 1.1, lettre de Julien-Étienne Rémond à la CRM, 25 janvier 1857 : **DI28**.

³¹⁵ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4052, note anonyme, 12 avril 1859 : **BA258**.

³¹⁶ *Idem*, dossier 3218, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 24 novembre 1898 : **FM10**.

³¹⁷ La restauration du Palais des Princes-Évêques à Liège – comprenant également la construction de l'aile du Gouverneur – est ainsi attribuée à l'architecte Jean-Charles Delsaux à la suite d'un concours public organisé en 1847-1848 (DUCHESNE Jean-Patrick & GRAULICH Isabelle, 2008, p. 145).

³¹⁸ De rares exceptions existent cependant. Ainsi, l'artiste Jules Helbig et l'architecte Auguste Van Assche publient-ils, en 1877, une monographie de l'église Saint-Christophe à Liège dans laquelle ils proposent une restauration complète du bâtiment, accompagnée de tous les relevés graphiques nécessaires pour y arriver (HELBIG Jules & VAN ASSCHE Auguste, 1877). Ce projet est d'ailleurs mis en oeuvre par ses auteurs dix ans plus tard, moyennant de légères modifications, ce qui pousse d'ailleurs Thomas Coomans à qualifier le document de véritable « *pré-étude à compte d'auteur visant à obtenir le marché de la restauration* » (COOMANS Thomas, 2006, p. 363-364). Nous l'évoquerons plus bas.

dirigeant Joseph Jonas Dumont en 1859, offre un bémol sur la « liberté » supposée des administrations fabriennes : « *Les fabriques chargées de veiller à l'entretien des édifices du culte, semblent naturellement devoir être entendues d'abord* [nda : pour la nomination d'un architecte] » ; « [nda : il s'agit d'un commentaire marginal du passage précédent] *oui, sans doute, sur tout ce qui touche les intérêts qui lui sont confiés ; mais dans le cas actuel la fabrique de l'Eglise de St Hubert serait, sans doute, fort embarrassée si elle devait spontanément indiquer un architecte digne de l'importante mission de diriger la restauration de ce monument. Les hommes spéciaux et véritablement capables sont fort rares dans cette partie des arts* »³¹⁹. Ce passage offre un premier point d'ancrage à notre réflexion : si les fabriques d'églises ne disposent pas des compétences nécessaires pour choisir un architecte compétent, alors, qui en dispose, et comment ?

Le choix d'un architecte-restaurateur ne peut par ailleurs se comprendre finement qu'à l'aune de critères multiples qu'une patiente et laborieuse collecte d'information ne laisse appréhender souvent que partiellement. En cerner les motifs, c'est avant tout interroger des réalités et des statuts divers, comme ceux d'un praticien, d'un conseil de fabrique, d'un monument, d'une administration ou encore d'une région. C'est également s'intéresser aux relations humaines entre les différents protagonistes de l'époque, qu'elles soient distinctement annoncées par les archives (une correspondance entre le conseil de fabrique et l'architecte par exemple) ou au contraire, et là réside toute la difficulté d'une telle approche, perceptibles « en filigrane » (les liens qui unissent l'architecte avec une autorité politique, un entrepreneur ou un maître de carrière, ce qui peut lui octroyer des avantages certains). La situation personnelle de l'architecte doit également être prise en compte, notamment sa renommée au sein d'une ville ou d'une région, la promotion – réalisée de multiples manières – autour de son œuvre ou encore sa mobilité spatiale professionnelle.

Pour appréhender cette matière, l'exemple est roi. Aussi, le présent chapitre s'articule-t-il autour de plusieurs cas bien éclairés par les archives et présentés de manière flexible selon la nature de leur source et leur cohésion. Tout d'abord, les nominations successives effectuées sur les chantiers des églises Notre-Dame à Dinant, Saint-Hadelin à Celles et Saint-Pierre à Saint-Hubert. Ces dossiers, outre leur complémentarité, ont été sélectionnés pour les données abondantes contenues dans les archives, de même que pour la connaissance aujourd'hui bien

³¹⁹ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4052, note anonyme, 12 avril 1859 : [BA258](#).

établie des contextes locaux et des acteurs en présence. Étant donné les liens qui unissent ces nominations, il convient effectivement d'appréhender ces dernières sous une focale monographique. Ensuite, un court développement sur deux mentions dévoilant partiellement le début de la carrière de l'architecte Jean-Charles Delsaux à Liège. Par après, plusieurs passages démontrant clairement l'importance de la réputation propre à l'architecte sont exposés. Enfin, un dernier volet thématique s'attache à détailler des stratégies particulières mises en place par des praticiens pour obtenir le marché d'une restauration.

Ce premier tour d'horizon, nous l'espérons, offrira une vue kaléidoscopique d'une question qui est ici moins posée en termes de formation et de compétence qu'en termes de relations humaines, de réseaux d'influences, de contextes locaux, d'ambitions professionnelles, mais aussi de rapports de force institutionnels et individuels.

Le cas de la collégiale Notre-Dame à Dinant

Les nominations de Léopold Schoonejans et de Jules-Jacques Van Ysendyck

Dès 1841, les autorités dinantaises plaident pour que d'importants fonds soient dégagés pour restaurer le fleuron de la cité mosane, l'ancienne et prestigieuse collégiale Notre-Dame. Si quelques subsides sont effectivement dévolus à cette tâche peu après³²⁰, il faut cependant attendre les années 1853-1855 pour que soit amorcée une restauration de grande ampleur³²¹.

En 1853, la Commission royale des Monuments accepte de prendre en charge la « *haute surveillance* » du chantier de restauration de l'église³²², comme à l'accoutumée³²³. Cette mission est dès lors confiée à Léopold Schoonejans, élève-architecte de l'institution³²⁴. Toutefois, à défaut de ressources financières suffisantes, l'intéressé ne réalise que de menus travaux sur le site³²⁵. À sa mort, le chantier est confié en mars 1865 à l'ancien élève-architecte Jules-Jacques Van Ysendyck³²⁶. Une question soulevée lors de cette succession, à savoir si le

³²⁰ AÉN, Administration provinciale, culte catholique, édifices du culte, dossier 311.

³²¹ BAUDRY Antoine, 2015, p. 39.

³²² AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4260, lettre du Ministre de la Justice à la CRM, non datée : CT32.

³²³ Cette expression pour le moins ambiguë doit faire l'objet d'une recherche plus approfondie sur ce qu'elle implique. Notons qu'elle est mobilisée sur la plupart des grands chantiers étudiés.

³²⁴ STYNEN Herman, 1998, p. 342.

³²⁵ BAUDRY Antoine, 2015, p. 39-41.

³²⁶ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4260, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 31 mars 1865 : CT91.

praticien accepte les évaluations de son prédécesseur³²⁷, ce qu'il fera³²⁸, dévoile une relation professionnelle entre les deux hommes, jusqu'alors ignorée par la littérature : « *Par sa lettre du 16, ce même conseil nous fait connaître qu'il n'y a pas de doutes que M. l'architecte Van Ysendyck ne prenne sous sa responsabilité les évaluations du devis de son prédécesseur M. Schoonejans, attendu qu'il a été associé aux travaux de ce dernier* »³²⁹. Quant à la Commission royale des Monuments, elle ne peut qu'entériner ce choix, « *attendu que dans la localité, il ne se trouve aucun artiste offrant les garanties de talent et d'expérience spéciales qui sont indispensables* »³³⁰. Aucun indice ne précise toutefois la nature de cette collaboration.

La nomination de ces deux architectes semble donc répondre à plusieurs critères : l'absence de praticiens locaux « capables », la volonté de la part de la Commission royale des Monuments de placer ses pions sur l'échiquier de la restauration architecturale, en particulier sur un monument de cette envergure, ou encore, les liens professionnels existants entre les deux praticiens. Si d'autres facteurs peuvent éventuellement entrer en ligne de compte, tels la politique ou les réseaux de connaissance (cf. *infra*), ils ne sont à ce jour pas perceptibles dans le dossier dinantais. À ce titre, notons que les deux autres cas d'étude présentés ci-dessous permettent d'approfondir ces réflexions.

Il est par ailleurs cocasse de constater que dans une lettre adressée au ministre de Justice en janvier 1873 faisant suite à plusieurs plaintes particulièrement incisives des administrations dinantaises sur la gestion des opérations³³¹, la Commission royale des Monuments se défend sur son implication dans la nomination de Léopold Schoonejans : « *Quant à l'architecte précité [nda : Léopold Schoonejans], il n'était en aucune manière le délégué de notre collègue, qui, en vertu même de son règlement organique, n'intervient pas dans le choix des architectes chargés des travaux de ce genre. [...] Notre collègue n'impose pas plus les sculpteurs qu'il ne désigne des architectes* »³³². Pourtant, en 1863, le conseil de fabrique précisait au Gouverneur de Namur

³²⁷ AÉN, Administration provinciale, culte catholique, édifices du culte, dossier 312, lettre du Ministre de la Justice au Gouverneur de Namur, 6 juin 1865 : [DU595](#).

³²⁸ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4260, lettre de Jules-Jacques Van Ysendyck à la CRM, 12 juillet 1865 : [CT95](#).

³²⁹ AÉN, Administration provinciale, culte catholique, édifices du culte, dossier 312, lettre du Bourgmestre et des Échevins de Dinant au Gouverneur de Namur, 19 juin 1865 : [DU599](#).

³³⁰ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4260, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 31 mars 1865 : [CT92](#).

³³¹ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 23 janvier 1873 : [CT204](#).

³³² *Idem*, dossier 4260, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 4 janvier 1873 : [CT172](#).

que « *Nous avons confié la direction de ces travaux à Mr Schoonejans architecte à Bruxelles avec lequel la Commission des Monuments nous avait mis en rapport* »³³³.

Les propos tenus par la Commission royale des Monuments dix ans plus tard doivent donc se comprendre à l'aune de leur époque. D'une part, ils interviennent après la signature d'une charte déontologique en 1866, que la Commission s'évertuera à respecter autant que faire se peut (cf. *infra* et annexe 18). D'autre part, ils sont avant tout destinés à défendre la Commission auprès du Ministre de la Justice, alors que la situation de l'institution est particulièrement défavorable (cf. chapitre VIII)³³⁴.

Les nominations d'Auguste Van Assche, Jules Helbig et Jean-Baptiste Béthune

Comme évoqué ci-dessus, le chantier dinantais subit de nombreux revers sous la direction de Jules-Jacques Van Ysendyck, ce qui entraîne de vives tensions relationnelles³³⁵, aboutissant au renvoi ou à la démission du praticien³³⁶. En séance du 10 octobre 1873, le conseil de fabrique précise qu'il commande à Jean-Baptiste Béthune et Jules Helbig un plan d'ameublement complet de l'église³³⁷. Le compte-rendu de cette séance s'achève sur un dernier point : « *Qu'en ce qui concerne l'extérieur il est urgent d'achever la tour [nda : méridionale], avec escalier, du côté de la place Notre Dame, puis de commencer immédiatement à restaurer le chœur de l'église qui menace ruines ; que tel est l'avis de Mr l'architecte Van Assche, de Gand, auquel le conseil se rallie* ».

À la différence des deux premiers acolytes, ce document ne mentionne aucune sollicitation directe de la part du conseil de fabrique envers l'architecte Auguste Van Assche. Sans doute ce dernier est-il proposé audit conseil par l'entremise de Jules Helbig et Jean-Baptiste Béthune, compte tenu des relations très étroites qu'entretiennent ces trois personnalités influentes du

³³³ AÉN, Administration provinciale, culte catholique, édifices du culte, dossier 312, lettre du bureau des marguilliers au Gouverneur de Namur, 11 février 1863 : [DU419](#).

³³⁴ BAUDRY Antoine, 2015, p. 41-45.

³³⁵ *Idem*.

³³⁶ Deux courriers précisent que Jules-Jacques Van Ysendyck « *s'est retiré* », « *a renoncé* » à la direction des travaux (AÉN, Administration provinciale, culte catholique, édifices du culte, dossier 318, note anonyme, non datée, n°100390 : [EY116](#) ; AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4260, lettre du Bourgmestre de Dinant au Ministre de la Justice, 7 mars 1873 : [CT230](#)).

³³⁷ Le projet comprend du mobilier liturgique, mais aussi des peintures murales.

mouvement des écoles Saint-Luc³³⁸. Leur nomination officielle est entérinée le 2 février 1874³³⁹.

Cette triple nomination peut s'expliquer par un contexte local des plus particuliers. En effet, depuis 1853, la Commission royale des Monuments a pris en charge la restauration de l'église et, à ce titre, y a placé consécutivement deux élèves-architectes. Or, la direction de Jules-Jacques Van Ysendyck est marquée par une divergence de point de vue entre l'architecte et la fabrique, mais aussi par une gestion désastreuse, en partie imputable au surveillant et conducteur des travaux Lambert Haine³⁴⁰. En s'orientant vers des praticiens du mouvement des écoles Saint-Luc, sans doute le conseil de fabrique souhaitait-il marquer une rupture avec les pratiques douloureuses du passé. À ce titre, notons qu'en décembre 1873, le projet de restauration intérieure de Jules-Jacques Van Ysendyck, pourtant accepté quelques années auparavant, est rejeté par l'institution au prétexte qu'il « *ne répond pas aux vues du Conseil de fabrique ; que les travaux proposés, consistant en un simple badigeonnage, ne donnent que des résultats provisoires et incomplets ; qu'il est préférable d'entreprendre une restauration définitive et plus en rapport avec la valeur artistique du monument, que pareille restauration nécessite des peintures murales* »³⁴¹.

Le cas de l'église Saint-Hadelin à Celles

La nomination de Léopold Schoonejans

En mai 1854, deux membres de la Société archéologique de Namur³⁴² avertissent la Commission royale des Monuments que le conseil de fabrique de l'église Saint-Hadelin à Celles ambitionne de modifier certaines fenêtres du bâtiment. Les membres de ladite Société sont inquiets de ces éventuels changements, « *car l'église de Celles est sans doute le plus curieux et le plus complet monument de l'époque romane qui existe dans la province, et il serait déplorable que l'on y pratiquât des modifications qui puissent nuire au caractère de cette*

³³⁸ AÉN, Administration provinciale, culte catholique, édifices du culte, dossier 315, compte-rendu de la séance du Conseil de Fabrique du 10 octobre 1873 : **DR25**.

³³⁹ *Idem*, dossier 317, compte-rendu de la séance du Conseil de Fabrique du 2 février 1874 : **ET4**.

³⁴⁰ Des recherches sont en cours sur cet individu et cet épisode.

³⁴¹ *Idem*, dossier 315, compte-rendu de la séance du Conseil de Fabrique du 12 décembre 1873 : **DR28**. Il est par ailleurs possible que cette nomination ait été encouragée par le nouveau curé-doyen de l'église, Charles Houba, dont la nomination semble être contemporaine (recherches en cours).

³⁴² Jules Borgnet et Eugène del Marmol.

architecture »³⁴³. Peu de temps après cet avertissement, une délégation de la Commission³⁴⁴ inspecte l'édifice. Il est alors décidé, en accord avec les autorités locales, que l'église sera maintenue intacte et que des travaux d'entretien y seront réalisés sous peu³⁴⁵. Le 15 novembre 1854, la Commission est invitée par le comte Hadelin de Liedekerke-Beaufort (1816-1890)³⁴⁶, bourgmestre du village et président du conseil de fabrique³⁴⁷, à réaliser les plans et les devis de la restauration. Cette démarche est notamment encouragée par le Gouverneur de Namur, le comte Charles de Baillet de Latour (1812-1875)³⁴⁸, qui à l'instar du précédent, est rattaché au Parti catholique. À la suite de cette demande, la Commission charge son élève-architecte Léopold Schoonejans de dresser le projet en question « *sous notre direction spéciale* »³⁴⁹.

Il convient dès à présent d'interpréter ces faits pour clarifier cette nomination. Le choix de l'architecte bruxellois Léopold Schoonejans semble satisfaire plusieurs exigences. Tout d'abord, l'absence de praticiens locaux au sein de la petite bourgade rurale qu'est Celles force les autorités locales à se tourner vers des architectes extérieurs. Nous le verrons dans les chapitres suivants, cette pénurie en ressource humaine qualifiée touche également les surveillants et les conducteurs de travaux ainsi que les ouvriers (cf. chapitres V et VI).

Pour la Commission royale des Monuments, qui aurait pu déléguer cette tâche à l'architecte provincial, il s'agit également de s'assurer d'une certaine mainmise sur un édifice de premier plan, et dont les enjeux de la restauration dépassent le territoire strictement local, comme l'attestent les notes de Jules Borgnet, Eugène del Marmol et De Doncker (cf. note 343). En y plaçant son élève-architecte, elle évite ainsi le risque que les travaux soient confiés à une

³⁴³ ACRMSF, dossier Houyet 1.3, lettre de Jules Borgnet et Eugène del Marmol à la CRM, 18 mai 1854 : [HT53](#). Une note d'un certain De Doncker souscrit à cette analyse : « *l'église de Celles est du style roman, le plus ancien et remarquable surtout en ce que rien n'a été modifié à la construction primitive – tout l'édifice jusqu'à la crypte qui se trouve dans le chœur a gardé son caractère original – le mobilier de l'église c'est-à-dire les stalles, fonts baptismaux, bénitier, pupitre à lire l'évangile et quelques statues méritent aussi l'attention et il serait à désirer que des réparations devenues urgentes conservent un édifice presque unique en Belgique* » (ACRMSF, dossier Houyet 1.3, note de De Doncker, non datée : [HT68](#)).

³⁴⁴ Le comte de Beaufort et Tilman-François Suys (*Idem*, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 3 juillet 1861 : [HT19](#)).

³⁴⁵ *Idem*, lettre de la CRM à la Société archéologique de Namur, 17 juin 1854 : [HT54](#).

³⁴⁶ DOUXCHAMP-LEFÈVRE Cécile, 1997, p. 104-107.

³⁴⁷ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4440, lettre de l'Administration communale au Roi, 9 août 1854 : [IC21](#).

³⁴⁸ *Idem*, lettre du Gouverneur de Namur au Ministre de la Justice, 15 novembre 1854 : [IC10](#).

³⁴⁹ *Idem*, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 16 janvier 1855 : [IC11](#). Un ordre de service, document rarement conservé, précise que « *M. Léopold Schoonejans est invité à se rendre prochainement à Celle et d'y faire les levées nécessaires pour dresser [illisible] un projet complet pour les restaurations de l'église de cette commune. Avant son départ M. Schoonejans prendra les instructions de M. l'architecte Suys* » (ACRMSF, dossier Houyet 1.3, ordre de service, non daté : [HT63](#)).

personne qui ne répond aux exigences de la restauration et qui, *in fine*, pourrait effectuer des opérations peu souhaitables eu égard à l'importance du monument. Ce choix serait d'autant plus compréhensible que l'architecte provincial François Blanpain se montre assez peu sensible à la question de la conservation des édifices historiques pour leur valeur patrimoniale³⁵⁰.

En outre, notons que Léopold Schoonejans, cette même année ou peu avant, est désigné pour diriger le chantier de restauration de l'église Notre-Dame à Dinant, villégiature située à quelques kilomètres de Celles (cf. *infra*). En couplant ces deux chantiers géographiquement proches, la Commission entend probablement réaliser des économies sur les trajets effectués par le praticien. L'institution se plaint en effet régulièrement du budget peu garni dévolu à ses déplacements.

Enfin, notons que ce choix s'explique également par la volonté de satisfaire les souhaits de deux personnalités politiques influentes, soit le comte de Liedekerke-Beaufort et le comte Charles de Baillet de Latour. Il s'agit sans doute d'un critère décisif pour la Commission royale des Monuments, qui accepte de prendre les opérations sous sa coupe et en confie les rênes à un architecte « en vogue » ou en phase de le devenir. En effet, lors de sa nomination à Celles, Léopold Schoonejans est depuis peu en charge des deux plus grands chantiers de restauration de la province de Namur : les anciennes collégiales Notre-Dame à Dinant et Saint-Materne à Walcourt.

La nomination d'Adolphe-Louis Samyn

Pour remplacer Léopold Schoonejans qui décède au début de l'année 1865, le comte de Liedekerke-Beaufort, par ailleurs désormais membre correspondant de la Commission royale des Monuments pour la Province de Namur³⁵¹, propose le prestigieux architecte Alphonse Balat (1818-1895)³⁵². La Commission lui répond en des termes très positifs : « *La Commission R^{le} des M^{ts} ne peut qu'approuver le choix que vous avez fait de cet architecte : à des études complètes de l'art architectonique il unit une grande expérience des travaux et j'espère que ses nombreuses occupations ne s'opposeront pas à ce qu'il satisfasse à votre demande. La Commission a été à même d'apprécier déjà, l'intérêt archéologique que présente l'église de*

³⁵⁰ Se référer à GODINAS Julie, 2013, p. 101-128.

³⁵¹ *Idem*, lettre du président de la CRM au comte de Liedekerke-Beaufort, 12 mai 1865 ; lettre du comte de Liedekerke-Beaufort au président de la CRM, 25 mars 1866 : **HT127, HT131**.

³⁵² Sur l'architecte, consulter CLÉMENT Jules, 1956, p. 3-69 ; MARTINY Victor-Gaston, 1971, col. 15-18. Se référer également aux récentes recherches en cours (voir notamment DE SEJOURNET Donatienne, 2019, p. 913-923).

Celles et vous secondera, M. le C^{te}, dans les efforts que vous faites pour tacher de la restaurer entièrement »³⁵³.

Toutefois, malgré un enthousiasme prononcé³⁵⁴, la Commission, en date du 2 juillet 1866, déclare qu'elle ne peut désigner d'architecte pour les travaux de restauration, invoquant en cela un article de son règlement intérieur³⁵⁵. Aussi, stipulant qu'il n'agit « *que d'une façon tout à fait personnelle et officieuse* » pour satisfaire la demande du comte, le président de la Commission royale des Monuments François-Joseph-Albert Wellens (1812-1897) délivre néanmoins son avis sur le praticien à désigner : « *J'avais cru d'abord que M. l'architecte Van Ysendyck pourrait se charger d'examiner les travaux qui doivent être exécutés à l'église de Celles*³⁵⁶ *mais des occupations absorbantes lui sont survenues*³⁵⁷. *Je crois, M. le comte, qu'on ne pourrait lui donner de meilleur remplaçant que M. Samyn, demeurant à Bruxelles, rue verte 215. C'est un jeune architecte qui a fait, je crois, des études sous la direction de M. Balat, et dont j'ai eu personnellement l'occasion d'apprécier le talent* »³⁵⁸. Le courrier ne précise toutefois pas que Jules-Jacques Van Ysendyck est un ancien élève-architecte de l'institution (1859-1865³⁵⁹) et que Adolphe-Louis Samyn l'est quant à lui bel et bien (1864-1868³⁶⁰). À la suite du courrier précité, l'intéressé est effectivement sélectionné pour assurer la tâche souhaitée³⁶¹.

³⁵³ ACRMSF, dossier Houyet 1.3, lettre du président de la CRM au comte de Liedekerke-Beaufort, 12 mai 1865 : [HT127](#).

³⁵⁴ *Idem*, lettre du président de la CRM à Alphonse Balat, 12 mai 1865 : [HT126](#).

³⁵⁵ Cette réserve constitue manifestement les prémices de la charte déontologique qui sera collectivement adoptée lors de la séance du 8 septembre 1866 (cf. annexe 18, citée dans BAUDRY Antoine, 2020a, p. 124).

³⁵⁶ Dans un courrier précisant que les plans de Léopold Schoonejans ont été perdus suite au décès du praticien, figure la note marginale « *M^r Balat se charge de s'entendre avec M^r Van Ysendyck* ». (ACRMSF, dossier Houyet 1.3, lettre de l'Administration communale au vice-président de la CRM, 3 mai 1866 : [HT137](#)). Cette note semble attester de la collaboration entre Schoonejans et Van Ysendyck sur ce chantier, comme tel est le cas sur le chantier de la collégiale de Dinant (cf. *supra*).

³⁵⁷ En outre, suite au décès de Léopold Schoonejans, Jules Jacques Ysendyck reprend les rênes de l'important et complexe chantier de la collégiale Notre-Dame de Dinant (BAUDRY Antoine, 2015, p. 41).

³⁵⁸ ACRMSF, dossier Houyet 1.3, lettre de la CRM au comte de Liedekerke-Beaufort, 2 juillet 1866 : [HT142](#). Une note marginale anonyme précise « *Je ne pense pas que mr Samyn travaille chez mr Balat. J'en causerai avec monsieur Rousseau* ».

³⁵⁹ STYNEN Herman, 1998, p. 342.

³⁶⁰ *Idem*.

³⁶¹ En 1871, le comte de Liedekerke-Beaufort précise dans un de ses courriers qu'Adolphe-Louis Samyn a été désigné par la Commission royale des Monuments (AÉN, Administration provinciale, culte catholique, édifices du culte, dossier 223, lettre du Bourgmestre de Celles au Commissaire d'arrondissement de Dinant, 21 novembre 1871 : [JW192](#)).

Si cette seconde nomination présente des analogies avec la première, elle répond à d'autres dynamiques. Tout d'abord, il est important de constater le lien qu'entretiennent le comte de Liedekerke-Beaufort et l'architecte Alphonse Balat. Outre que ce dernier témoigne d'une renommée nationale en raison de son statut d'architecte du duc de Brabant et de ses réalisations bruxelloises prestigieuses, notamment les serres de Laeken, il travaille également pour le comte, étant l'auteur de son hôtel particulier dans la capitale³⁶².

Si à la suite de cette demande, la Commission stipule qu'elle ne peut désigner d'architectes en raison de son règlement intérieur, son président n'hésite cependant pas à délivrer son avis personnel et officieux au comte de Liedekerke-Beaufort, avis effectivement suivi par ce dernier.

Si l'architecte Jules-Jacques Van Ysendyck est d'abord pressenti par Wellens, pour des raisons plus ou moins similaires à celles qui avaient aiguillé le choix de Léopold Schoonejans, mais aussi parce qu'il travailla avec ce dernier sur le chantier de Celles et Dinant (cf. supra), Adolphe-Louis Samyn bénéficie néanmoins de la préférence du président de la Commission. Ancien élève d'Alphonse Balat, élève-architecte de la Commission royale des Monuments, Adolphe-Louis Samyn apparaît comme le candidat idéal aux yeux des deux parties en présence pour ménager la chèvre royale et le chou communal.

Ces deux cas illustrent quelques dynamiques sous-jacentes qui précèdent et président à la nomination d'un architecte-dirigeant : satisfaire les pouvoirs politiques, s'assurer du contrôle, faire des économies, ou encore pallier l'absence de praticiens locaux. Ces dynamiques peuvent également être clairement identifiées au sein du troisième cas d'étude abordé ci-dessous.

Le cas de l'église Saint-Pierre à Saint-Hubert

La nomination de Joseph Jonas Dumont

Les premiers travaux de restauration de l'église sont exécutés en 1839 à l'initiative et sous la férule exclusive du conseil de fabrique³⁶³, sans qu'aucun architecte n'en assure la

³⁶² DOUXCHAMP-LEFEVRE Cécile, 1997, p. 104-107.

³⁶³ L'institution se compose de messieurs Ancelon (président), Schmidt (curé doyen), Bochkoltz, Dechesne, Degandenne, Dufour et Léguÿ (membres). Dufour, Dechesne, Léguÿ sont par ailleurs également membres de l'Administration communale.

surveillance³⁶⁴. Ils se déclinent en divers aménagements intérieurs, notamment aux autels, ainsi qu'en réfections relativement importantes aux toitures et à la façade occidentale³⁶⁵.

Ces opérations, dont le devis est dressé par Jacques Trouet (dates inconnues), ingénieur des Ponts et Chaussées de la Province de Luxembourg³⁶⁶, sont stoppées net l'année suivante par la Commission royale des Monuments. L'institution, tenue à l'écart du projet, est en effet amèrement mise devant le fait accompli lors d'une inspection du quartier abbatial, dont l'« *appropriation* » en pénitencier est en cours³⁶⁷.

Jugeant cette situation intolérable pour un monument historique de l'envergure de l'abbatiale, véritable « *monument national [...], orgueil de la ville* »³⁶⁸, « *un des plus beaux édifices du royaume [...], un édifice qui fait toute sa gloire et qu'il lui importe de conserver à tant de titres* »³⁶⁹, la Commission royale des Monuments prend dès lors les opérations sous sa coupe³⁷⁰. La fabrique, quant à elle, « *désirant n'en confier le travail qu'à une personne qui ait une complète expérience dans ces sortes d'ouvrages* »³⁷¹, demande à ce que lui soient adressés les services de l'architecte Jacques Louis Charles Spaak (1804-1893), ou « *tout autre homme de l'art que vous jugerez le plus capable de remplir cette mission* »³⁷².

Dès juillet 1841, la Commission charge son architecte-dessinateur Joseph Jonas Dumont (1811-1859)³⁷³, « *un jeune homme capable qui est ordinairement employé pour les ouvrages qui doivent être exécutés sous notre direction* »³⁷⁴, « *et dont toujours, nous avons été complètement*

³⁶⁴ Ce phénomène, quoique peu fréquent pour des sites de cet acabit, n'est cependant pas atypique. Voir notamment GILLES Isabelle & TONON Xavier, 2016, p. 289-292. Le contexte particulier de la construction et de la restauration architecturale au cours des années 1830-1840 mériterait une étude approfondie.

³⁶⁵ ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettres de la Fabrique au Ministre de la Justice, 14 avril et 6 mai 1841 ; lettre de Willebrant à la CRM, 15 mai 1841 ; AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4052, lettre de la Fabrique au Bourgmestre de Saint-Hubert, 6 septembre 1840 ; AÉSH, Commune de Saint-Hubert, registre de correspondance n°3, lettre au commissaire d'arrondissement de Neufchâteau, 14 juillet 1840.

³⁶⁶ AÉSH, Commune de Saint-Hubert, registre de correspondance n°3, lettre au commissaire d'arrondissement de Neufchâteau, 14 juillet 1840.

³⁶⁷ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4052, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 21 août 1840 ; lettre du commissaire d'arrondissement de Neufchâteau au Gouverneur de Luxembourg, 31 mars 1842. Pour la question du pénitencier, voir DUPONT-BOUCHAT Marie-Sylvie, 1981, p. 161-182.

³⁶⁸ *Idem*, lettre du commissaire d'arrondissement de Neufchâteau au Gouverneur de Luxembourg, 31 mars 1842.

³⁶⁹ AÉSH, Commune de Saint-Hubert, registre de correspondance n°4, lettre au commissaire d'arrondissement de Neufchâteau, 6 avril 1848

³⁷⁰ ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettres de la Fabrique au Ministre de la Justice, 14 avril et 6 mai 1841 ; lettres de la CRM au Ministre de la Justice, 30 novembre 1840 et 21 août 1841.

³⁷¹ *Idem*, lettre du Conseil de Fabrique à la CRM, 27 juillet 1841.

³⁷² *Idem*.

³⁷³ PITTIE Véronique, 1999, p. 67.

³⁷⁴ ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre de la CRM au Conseil de Fabrique, 12 juillet 1841.

satisfait »³⁷⁵, de dresser le projet de restauration, tâche dont l'intéressé s'acquitte promptement³⁷⁶. Notons qu'une telle pratique est monnaie courante au sein des communes modestes possédant un monument historique de grande valeur pour la construction identitaire de la nation et dont la restauration, à défaut de pouvoir s'appuyer sur un praticien local estimé, est prise en charge par la Commission royale des Monuments. Comme évoqué précédemment, les chantiers des églises médiévales de Celles, Dinant et Walcourt sont ainsi confiés aux élèves-architectes bruxellois Léopold Schoonejans (1832-1865) et Jules-Jacques Van Ysendyck (1836-1901)³⁷⁷. Dans des agglomérations plus importantes, ces chantiers sont au contraire confiés à des architectes du cru – Jean-Charles Delsaux, Julien-Étienne Rémond ou encore Évariste Halkin à Liège, Émile Vierset-Godin à Huy, Ladislas Degreny à Namur, Charles-François Sury à Mons, Bruno Renard à Tournai, etc.

Lorsque les travaux prennent leur essor en 1844 suite à l'octroi d'importants subsides³⁷⁸, la question de la direction des travaux refait surface. Le Gouverneur de Luxembourg Jean-Baptiste Smits (1792-1857) souhaite la confier à l'ingénieur Jacques Trouet, qui présente l'avantage de résider à Saint-Hubert et qui, par ailleurs, surveille depuis l'année précédente les travaux d'appropriation du pénitencier³⁷⁹. La Commission n'est toutefois pas de cet avis, et expose ses vues au ministre de la Justice Jules d'Anethan (1803-1888), en charge de l'Administration des Cultes : « *Depuis 1830, il n'a pas été exécuté en Belgique de travaux de restauration plus délicats et plus dangereux que ceux qu'il s'agit de faire à St Hubert. Il faut donc pour conduire la réparation de l'église de St Hubert un homme de talent et ayant l'expérience de semblables ouvrages. Nous ignorons quel est le mérite de M. Trouet, mais dans une aussi grave affaire nous serons à regret obligés de décliner toute responsabilité si nous n'avons sous nos ordres un architecte dont l'expérience et le mérite nous soient connus, qui nous offre toutes les*

³⁷⁵ *Idem*, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 1^{er} décembre 1843. Sur la carrière de l'architecte, voir MIHAIL Benoît, 2003, p. 289-290.

³⁷⁶ *Idem*, lettre de la CRM au Conseil de Fabrique, 12 juillet 1841 ; AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4052, rapport et devis du 19 janvier 1842.

³⁷⁷ BAUDRY Antoine, 2015, p. 39-45. Nous tenons à remercier Francis Tourneur, qui prépare un article sur les restaurations de la collégiale de Walcourt, de nous avoir transmis les informations relatives aux travaux de Léopold Schoonejans sur ce site.

³⁷⁸ ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre du Ministre de la Justice à la CRM, 31 décembre 1842 ; AÉSH, Archives de la Fabrique d'église de Saint-Hubert, délibérations 1842-1878, lettre du Conseil de Fabrique au Bourgmestre de Saint-Hubert, 25 juin 1843.

³⁷⁹ *Annales des Travaux publics de Belgique*, 1843, p. 20 ; AÉSH, Archives de la Fabrique d'église de Saint-Hubert, délibérations 1842-1878, compte rendu de la séance du 18 avril 1848 ; AÉSH, Commune de Saint-Hubert, registre de correspondance n°3, lettre au Gouverneur de Luxembourg, 9 janvier 1844 ; ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre du Ministre de la Justice à la CRM, 26 janvier 1844.

garanties possibles et qui puisse en outre, fréquemment et verbalement, nous faire des rapports et nous consulter »³⁸⁰.

Le tour de force s'avère payant ; le ministre, constatant que « *la Commission refuse toute intervention de sa part si les travaux ne sont pas confiés à Dumont, pour qui d'ailleurs cette mission sera aussi fatigante, difficile et pénible que peu lucrative* »³⁸¹, entérine le choix de l'architecte au début du mois de mai 1844³⁸².

Cet épisode au cours duquel la Commission royale des Monuments se retire sur l'Aventin n'est pas exceptionnel pour l'époque³⁸³. Il incarne la volonté de l'institution de placer ses pions sur l'échiquier de la restauration architecturale, dans un paysage national où celle-ci peine parfois à s'imposer – les architectes ne disposant pas encore d'un diplôme spécifique et étant mis en concurrence immédiate avec les ingénieurs et les entrepreneurs³⁸⁴. En 1842, ses membres déclaraient d'ailleurs que : « *le premier venu peut exercer l'architecture, ruiner les particuliers, entraîner les administrations dans des dépenses inutiles et compromettre la sûreté publique. Aujourd'hui point d'entrepreneur qui ne prenne le titre d'architecte ; point d'arpenteur qui n'ajoute à son nom le titre d'architecte juré [...]. En général, les communes et les conseils de fabrique emploient pour les constructions de toute nature des hommes d'une incapacité notoire. Souvent les administrations provinciales elles-mêmes ne se montrent guère plus difficiles sur le choix de leurs architectes. Il leur arrive de nommer à ces places, qui exigent tant de garanties de la part des titulaires, de simples arpenteurs d'une ignorance complète en architecture [...]. Quant aux travaux pour lesquels l'État accorde des subsides, le Gouvernement sera en droit d'exiger qu'il soit fait choix d'architectes diplômés* »³⁸⁵.

³⁸⁰ ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 22 février 1844. Ces propos doivent toutefois être nuancés ; la Commission royale des Monuments développe un discours similaire pour les autres sites majeurs du pays (recherches en cours).

³⁸¹ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4052, lettre du Ministre de la Justice à la Députation permanente du Conseil provincial de Luxembourg, 9 mai 1844.

³⁸² ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre du Ministre de la Justice à la CRM, 9 mai 1844.

³⁸³ Un épisode similaire se produit lors de la désignation du restaurateur du Palais des Princes-Évêques à Liège en 1844-1845 (*Idem*, dossier Liège 2.3 ; recherches en cours). *Idem* en 1842 à Tournai, où se fait jour un conflit, malheureusement peu compréhensible à l'aune des archives conservées, concernant la surveillance et la direction des travaux de restauration de la cathédrale. La Commission royale des Monuments déclare à cet effet qu'elle ne pourra continuer ses inspections et ses examens « *que lorsque nous aurons sur les lieux un directeur des travaux désigné par nous, et en qui nous puissions avoir une confiance entière* » (*Idem*, dossier Tournai 1.3, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 25 avril 1842 : IQ35).

³⁸⁴ CORNILLY Jeroen, 2019, p. 79-94 ; PRINA Daniela N., 2019, p. 125-144.

³⁸⁵ BCRAA, t. 1, 1862, p. 218-219 (propos datés du 7 mars 1842).

Dans un tel contexte, il n'est donc guère étonnant que la Commission ait fait pression sur son ministre de tutelle afin d'évincer Jacques Trouet qui, d'une part, ne faisait pas partie du « sérail » officiel et, d'autre part, présentait manifestement à ses yeux un « défaut » majeur pour diriger un tel chantier : celui d'être ingénieur, et non pas architecte. Des débats similaires sont tenus à la même époque pour la direction de la restauration du Palais des Princes-Évêques à Liège³⁸⁶.

La nomination de Jacques Trouet

Au 1^{er} mars 1845, le souverain Léopold I^{er} (1790-1865) annonce qu'il compte offrir à l'ancienne abbatale un mausolée à la gloire de saint Hubert, dont le choix de l'emplacement et la réalisation sont confiés à son sculpteur officiel, Guillaume Geefs (1805-1883). Réalisée en atelier, l'œuvre est placée dans la chapelle Saint-Bérégise au cours des mois de mai et juin 1848 et est inaugurée le 17 septembre de cette même année³⁸⁷.

Dès le 18 avril 1848, date à laquelle les dernières pièces du mausolée sont transférées à Saint-Hubert, la fabrique met un point d'honneur à ce que les travaux de restauration de ladite chapelle soient achevés dans les plus brefs délais. D'autorité, elle confie cette mission à l'ingénieur précité Jacques Trouet, sans en avertir au préalable la Commission royale des Monuments³⁸⁸. Cette dernière ne fait toutefois aucune vague, car la mission en question n'est que temporaire et se justifie par l'urgence des réparations à entreprendre en prévision de l'inauguration du cénotaphe. Ces opérations requièrent un responsable sur place et disponible à souhait, deux qualités que ne peut offrir Joseph Jonas Dumont depuis sa résidence bruxelloise³⁸⁹. L'architecte ne se rend effectivement à Saint-Hubert qu'en de rares occasions, pour s'assurer du bon

³⁸⁶ Recherches en cours.

³⁸⁷ Les pièces sont transférées à Saint-Hubert entre le 6 et le 18 avril 1848. L'édification du mausolée s'achève le 10 juin, alors que le roi Léopold I^{er} et la reine Louise-Marie résident dans la ville depuis le 8 juin. Les pavés de la chapelle ne seront toutefois posés que durant les premiers jours de septembre (DIERKENS Alain, 1991, p. 495 et 501 ; AÉSH, Archives de la Fabrique d'église de Saint-Hubert, délibérations 1842-1878, lettre de Mr. Conway, intendant de la liste civile de S.M. le Roi au Bourgmestre de Saint-Hubert, 5 avril 1848 ; compte rendu de la séance du 18 avril 1848 ; AÉSH, Commune de Saint-Hubert, registre de correspondance n°4, lettres à l'artiste Geefs et à l'architecte Dumont, 7 septembre 1848 ; lettre de la Fabrique à Mr. Conway, intendant de la liste civile de S.M. le Roi, 4 décembre 1848).

³⁸⁸ AÉSH, Archives de la Fabrique d'église de Saint-Hubert, délibérations 1842-1878, compte rendu de la séance du 18 avril 1848. Aucun document concernant cette affaire n'a été retrouvé dans les archives du Ministère de la Justice et de la Commission royale des Monuments

³⁸⁹ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4052, lettre de Joseph Jonas Dumont au Ministre de la Justice, 19 avril 1848.

déroulement des travaux et effectuer des tâches telles que le choix des matériaux³⁹⁰. Passé ce bref épisode, le chantier est à nouveau placé sous l'égide de Dumont.

La nomination de Charles Bouvrie

Après la mort de Joseph Jonas Dumont le 29 mars 1859³⁹¹, la fabrique souhaite que les travaux soient désormais dirigés par un des architectes de la province. De prime abord, seules des considérations économiques semblent aiguiller ce choix. Quelques années plus tôt, un arrêté ministériel du 2 juillet 1847 avait fixé les émoluments annuels de Dumont à 1 200 francs, entièrement à charge de la fabrique, dont le coût se justifiait en grande partie par ses frais de voyage depuis Bruxelles. En optant pour un architecte provincial, la fabrique entendait donc diminuer sensiblement ses dépenses, impérieuse mesure compte tenu des difficultés qu'avaient les pouvoirs publics à financer le chantier.

Deux candidats entrent en lice pour reprendre les rênes du chantier : Charles Bouvrie (dates inconnues) et Albert-Jean-Baptiste Jamot (1808-1874)³⁹², résidant respectivement à Marche-en-Famenne et Arlon. La fabrique s'estimant incompétente pour trancher la question, elle s'en réfère au choix de la Commission royale des Monuments³⁹³. Si cette dernière reconnaît la capacité des deux hommes à mener à bien cette mission, elle octroie néanmoins ses faveurs à Charles Bouvrie, « *parce que sa résidence est plus rapprochée et qu'il est formellement proposé par le Conseil Communal* »³⁹⁴, ce dernier espérant probablement réaliser lui-aussi de menues économies.

Deux notes de service jettent néanmoins le discrédit sur cet argumentaire. Le 6 avril 1859, soit 8 jours seulement après le décès de Dumont, le chef de cabinet du ministre de l'Intérieur écrit à la Commission royale des Monuments que « *Mr Bouverie, architecte qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre, est présenté, comme 1^{er} candidat, tant par le conseil de fabrique que par la Députation permanente, pour remplacer feu Mr Dumont, dans la direction des travaux*

³⁹⁰ Les archives renseignent respectivement 4 et 7 voyages en 1845 et 1846 (ACRMSF, lettres de la CRM au Ministre de la Justice, 29 décembre 1845 et 1^{er} juillet 1846 ; lettre de Joseph Jonas Dumont au Ministre de la Justice, 24 décembre 1846.

³⁹¹ PITTIE Véronique, 1999, p. 69.

³⁹² Pour Albert-Jean-Baptiste Jamot, consulter MOÏS Christian, 2008, p. 374-483. Aucune étude spécifiquement dédiée à Charles Bouvrie ne semble avoir été publiée à ce jour.

³⁹³ AÉSH, Archives de la Fabrique d'église de Saint-Hubert, délibérations 1842-1878, compte-rendu de la séance du 21 avril 1859.

³⁹⁴ ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre de la CRM au Gouverneur de Luxembourg, 15 juin 1859. Aucune donnée n'a été décelée concernant le choix des autorités communales.

*d'entretien et de surveillance de l'Eglise de St. Hubert. Mr Bouverie est le gendre de Mr Bonjean, conseiller à la cour d'appel de Liège ; je le connais sous les rapports les plus honorables ; il a fait m'assurer-t-on, ses preuves comme architecte. Je me permets donc d'appeler votre puissant intérêt sur les titres qu'il a à votre bienveillance »*³⁹⁵.

Le passage peut prêter à sourire, puisqu'il sous-entend que son rédacteur n'a en réalité aucune idée des compétences réelles de l'architecte, et que la plus grande qualité de ce dernier est d'être le gendre d'une personne occupant une place de choix dans l'administration de l'État. Une piquère de rappel est faite avec la même teneur le 25 septembre : « *Pouvez-vous, sans inconvénient, me dire si la nomination de l'architecte chargé de la surveillance des travaux de l'Eglise de St Hubert, se fera prochainement et si Bouverie a toujours ses chances d'être nommé. Je me permets de le recommander de nouveau à votre bienveillance »*³⁹⁶.

Notons que ledit ministre de l'Intérieur n'est autre que Charles Rogier (1800-1885)³⁹⁷, dont les origines liégeoises et la formation de juriste éclairent cette préférence.

Sans surprise aucune, Charles Bouverie est effectivement propulsé à la tête du chantier de restauration de l'abbatiale de Saint-Hubert³⁹⁸. Si cette nomination semble s'être décidée par un argument économique couplé à la préférence des édiles communaux, elle apparaît surtout influencée par un puissant piston politique émanant des hautes sphères ministérielles.

La nomination d'Eugène Carpentier

En Septembre 1877, l'architecte Eugène Carpentier (1819-1886) rejoint les rangs de la Commission royale des Monuments et inspecte dans la foulée le chantier de restauration de l'abbatiale, qu'il surveilla pour le compte de Joseph Jonas Dumont au cours des années 1846-1847³⁹⁹. Constatant divers problèmes dans le reparalementage du mur-pignon nord du transept, le praticien avertit son institution qui, suite à une nouvelle inspection et divers échanges épistolaires, se révèle fort mécontente du travail de Charles Bouverie⁴⁰⁰. Conséquence de ce

³⁹⁵ *Idem*, lettre du chef de cabinet du ministre de l'Intérieur à la CRM, 6 avril 1859.

³⁹⁶ *Idem*, lettre du chef de cabinet du ministre de l'Intérieur à la CRM, 25 septembre 1859.

³⁹⁷ OGONOVSKY Judith, 2001, p. 63-71.

³⁹⁸ PITTIE Véronique, 1999, p. 69

³⁹⁹ *Idem*, p. 70 ; STYNEN Herman, 1998, p. 351 ; ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, rapport non daté ; lettre du conseil de fabrique à la CRM, 16 septembre 1877.

⁴⁰⁰ ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre du conseil de fabrique à la CRM, 16 septembre 1877 ; lettre de la CRM à Charles Bouverie, 12 septembre 1877 ; rapport non daté.

fâcheux épisode, la fabrique émet le souhait de remplacer l'architecte provincial par Eugène Carpentier, compte tenu de son expérience du site et de sa renommée⁴⁰¹. D'autres griefs envers Bouvrie s'ajoutent à cette pomme de discorde : « 1° il ne peut, d'après son propre aveu, monter sur les échafaudages afin de s'assurer des travaux à faire, ainsi que de ceux en exécution, il doit toujours s'en référer (sic) aux rapports des ouvriers et du surveillant des travaux qui tous ont intérêt à les prolonger [...]. 2° Monsieur l'architecte Bouvrie a fait exécuter des travaux de revêtement aux murs extérieurs du transept du côté nord, sans l'autorisation de la Commission royale des monuments qui les a critiqués lors de sa dernière visite en 1877, et 3° l'emploi de pierres schisteuses dans la confection des contreforts et revêtement des murs extérieurs, surtout du côté du midi et du levant, ont partie commencé (sic) à se décomposer »⁴⁰².

Au cours des années suivantes, la fabrique et le conseil communal tentent à plusieurs reprises d'évincer Charles Bouvrie au profit d'Eugène Carpentier pour les raisons évoquées ci-dessus⁴⁰³. À l'unisson, la Commission royale des Monuments refuse toutefois catégoriquement ces propositions. En effet, l'institution estime que remplacer par un de ses membres, un architecte dont elle a auparavant contrôlé et critiqué les projets, contrevient aux principes fixés dans un passage rédigé en 1866 et faisant office de « charte déontologique » (cf. Annexe 18)⁴⁰⁴.

Si Eugène Carpentier accepte bien volontiers les règles du jeu, les rapports stipulant la dégradation progressive du monument et l'absence effective d'un architecte directeur des travaux se succèdent, accentuant la pression autour de sa nomination⁴⁰⁵. La Commission, toujours réfractaire à l'idée, confie finalement au ministre de la Justice Jules Bara (1835-1900)

⁴⁰¹ *Idem*, lettre du ministre de la Justice à la CRM, 10 août 1877 ; lettre du conseil de fabrique à la CRM, 16 septembre 1877 ; lettre d'Eugène Carpentier au Bourgmestre de Saint-Hubert, 1^{er} décembre 1882. Sur la carrière d'Eugène Carpentier, voir BCRAA, t. 31, 1892, p. 147-161.

⁴⁰² *Idem*, lettre du conseil de fabrique au Gouverneur de Luxembourg, 3 septembre 1882. De nombreux courriers évoquent la maladresse d'exécution au mur-pignon du bras nord du transept.

⁴⁰³ *Idem*, lettre du conseil de fabrique au Gouverneur de Luxembourg, 19 novembre 1878 ; lettres du ministre de la Justice à la CRM, 10 février et 29 mai 1879 ; lettre du Commissaire d'Arrondissement de Neufchâteau au Gouverneur de Luxembourg, 7 juillet 1881.

⁴⁰⁴ *Idem*, lettres de la CRM au ministre de la Justice, 25 février, 25 juin et 31 juillet 1879 ; lettre du ministre de la Justice à la CRM, 4 juillet 1879 ; lettre du ministre de la Justice au ministre de l'Intérieur, 18 janvier 1883.

⁴⁰⁵ *Idem*, lettres du ministre de la Justice à la CRM, 29 juillet 1880, 20 mai et 18 juillet 1881 ; lettres de la CRM au ministre de la Justice, 26 août 1880, 22 juin 1881 et 17 novembre 1881 ; lettre du Commissaire d'Arrondissement de Neufchâteau au Gouverneur de Luxembourg, 7 juillet 1881 ; lettre du Gouverneur de Luxembourg au ministre de la Justice, 13 juillet 1881 ; lettre du conseil de fabrique au Gouverneur de Luxembourg, 3 septembre 1882 ; lettre du Conseil de Fabrique au ministre de la Justice, 5 décembre 1881. Peut-être l'âge avancé de Charles Bouvrie l'empêche-t-il de se rendre sur chantier (sa carrière d'architecte provincial débuta en 1842 ; CORNILLY Jeroen, 2005, p. 598).

le soin de trancher le nœud gordien, après avoir au préalable exposé ses vues à de multiples reprises⁴⁰⁶.

Malgré le refus persistant de ses collègues⁴⁰⁷, Eugène Carpentier finit par signaler qu'il accepterait la mission que souhaite lui confier la Fabrique si le ministre de la Justice la lui confiait expressément, à condition de n'« *assumer aucune responsabilité au sujet des faits accomplis résultants d'un système de restaurer qui a coûté plus de cinq cent mille francs et qui a pour effet d'amener partout les eaux à l'intérieur du monument* »⁴⁰⁸.

L'affaire est soumise au ministre de l'Intérieur Gustave Rolin-Jaequemyns (1835-1902), qui ne peut « *qu'applaudir à la décision spontanée par laquelle les membres architectes de la commission royale des Monuments se sont interdit de succéder à d'autres architectes dans des travaux qui auraient fait antérieurement l'objet de leurs critiques. Cette résolution ne peut évidemment qu'ajouter à la bonne renommée de ce collège et fortifier l'autorité de ses avis en les mettant à l'abri de tout soupçon d'intérêt personnel. Mais il va de soi que cette convention ne peut obliger les membres de la commission qu'en tant et aussi longtemps qu'ils s'y soumettent eux-mêmes volontairement. Il appartient en effet aux communes de désigner, en toute liberté, les architectes qu'elles entendent charger de leurs travaux ; la commission royale des monuments, en vertu de son règlement organique, n'a pas à y intervenir, et le gouvernement lui-même intervenant dans les dépenses n'aurait à réformer les choix locaux qu'en cas d'insuffisance ou d'indignité. Aucune de ces objections n'étant alléguée dans l'espèce contre Mr Carpentier, j'estime, Monsieur le Ministre, que le choix fait de cet architecte par les autorités communales et fabriennes de St Hubert est parfaitement correcte, et que votre département n'a aucune raison de le récuser. C'est à M Carpentier seul, selon moi, qu'il appartient d'apprécier si en présence de l'opposition de ses collègues et d'une convention à laquelle il semble lui-même avoir adhéré, il entend accepter le mandat que veulent lui confier les autorités de St Hubert* »⁴⁰⁹.

⁴⁰⁶ ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 25 juin 1879 ; lettres du ministre de la Justice à la CRM, 4 et 21 juillet 1879.

⁴⁰⁷ *Idem*, lettre du ministre de la Justice au ministre de l'Intérieur, 18 janvier 1883 ; lettre du ministre de l'Intérieur au Ministre de la Justice, 9 février 1883.

⁴⁰⁸ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4052, lettre d'Eugène Carpentier au Bourgmestre de Saint-Hubert, 1^{er} décembre 1882.

⁴⁰⁹ ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre du ministre de l'Intérieur au ministre de la Justice, 9 février 1883.

Suite à cet épisode, la nomination d'Eugène Carpentier est entérinée par le ministre de la Justice le 16 février 1883⁴¹⁰. La Commission royale des Monuments transmet dans la foulée cette missive à Eugène Carpentier, en insistant précisément sur la dernière phrase, afin de souligner, une ultime fois, le fait que ses proches collègues réprouvent à l'unanimité ce choix⁴¹¹.

Est-ce dû à son âge avancé (64 ans) ou à cette ultime levée de boucliers de la part de ses collègues, toujours est-il qu'Eugène Carpentier ne semble pas accepter le poste en question. Sa notice nécrologique ne mentionne d'ailleurs aucune intervention de l'architecte sur le chantier de Saint-Hubert en dehors de sa collaboration avec Joseph Jonas Dumont, si bien que les églises Saint-Remacle de Spa et Saint-Martin d'Awenne, dont les projets sont respectivement arrêtés en 1880 et 1881, passent pour les deux dernières réalisations de sa carrière, ouvrant ainsi le champ des possibles à ces deux hypothèses⁴¹². En outre, un nouveau directeur des travaux, l'ingénieur des Ponts et Chaussées Joris Helleputte (1852-1925)⁴¹³, est nommé à la tête du chantier de restauration en juin 1884⁴¹⁴, bien que celui-ci semble déjà avoir œuvré aux plans de l'édifice l'année précédente⁴¹⁵, renforçant ainsi l'idée selon laquelle Eugène Carpentier n'a jamais pris ses fonctions à Saint-Hubert. Peut-être la pression et le regard de ses confrères a-t-elle eu raison des ambitions professionnelles de l'architecte...

Les premiers pas de Jean-Charles Delsaux

La présente étude, en portant une attention soutenue aux chantiers de restauration situés en province de Liège, a mis en exergue deux mentions pertinentes pour éclairer les premiers pas de l'architecte Jean-Charles Delsaux. Compte tenu de l'importance du praticien pour l'histoire de la restauration architecturale à Liège au XIX^e siècle et, plus généralement, pour la Belgique, un focus particulier lui est ici consacré. En outre, cette partie s'attache à cerner les mécanismes de nomination d'un jeune architecte récemment diplômé qui, après avoir été promu à la tête de

⁴¹⁰ *Idem*, lettre du ministre de la Justice à la CRM, 16 février 1883.

⁴¹¹ *Idem*, lettre de la CRM à Eugène Carpentier, 8 mars 1883.

⁴¹² BCRAA, t. 31, 1892, p. 147-161. Plusieurs publications affirment cependant qu'Eugène Carpentier est nommé à la tête du chantier de restauration de l'abbatiale en 1883, sans toutefois préciser la nature des travaux effectués (MAES Krista (dir.), 1998, p. 248 ; PITTIE Véronique, 1999, p. 70-71). Nous n'avons retrouvé aucun document corroborant cette nomination dans les archives dépouillées à ce jour.

⁴¹³ Sur Joris Helleputte, consulter DE MAEYER Jan & VAN MOLLE Leen (dir.), 1998 ; MAES Krista (dir.), 1998. Aucun document ne renseigne toutefois les mécanismes de sa nomination.

⁴¹⁴ ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre de la CRM au Gouverneur de Luxembourg, 28 juin 1884.

⁴¹⁵ Un dessin daté du 24 août 1883 est signé de sa main (MAES Krista (dir.), 1998, p. 248).

deux chantiers prestigieux, ne cesse de gagner en renommée jusqu'à son retrait de la vie professionnelle en 1865⁴¹⁶.

La première mention concerne l'église Sainte-Croix à Liège. En 1839 en effet, un certain « *Mr Delsaux* » est rémunéré la modique somme de 25 francs par la fabrique de cette église « *pour plan de la Maison a batir derier le clocher* »⁴¹⁷. Il pourrait s'agir du maître-maçon Jean-Nicolas Delsaux (1794-1870) ou de son fils, l'architecte Jean-Charles Delsaux (1821-1893), qui vient de recevoir le premier prix du concours de l'Académie des Beaux-Arts de Liège⁴¹⁸. Si cette mention succincte ne permet pas de trancher la question⁴¹⁹, elle laisse néanmoins envisager des perspectives intéressantes dans l'amorce de la carrière de l'architecte. En effet, la littérature affirme que celui-ci débute son activité professionnelle en 1843, en dressant un plan de restauration pour la tour de l'église Sainte-Croix. Or, il appert que la famille Delsaux a en réalité déjà noué des liens professionnels avec la fabrique de cette église quelques années auparavant, un critère qui peut éventuellement expliquer la nomination de l'individu⁴²⁰. Notons par ailleurs que cette mention esseulée est d'autant moins évidente à cerner qu'un autre maître-maçon, Henri Ernotte, semble être l'entrepreneur principal de la fabrique à cette époque (cf. chapitre XIV). Ce constat plaide en faveur d'une attribution à Jean-Charles Delsaux, et non à son père Jean-Nicolas Delsaux.

Un second document permet quant à lui d'éclairer la nomination de Jean-Charles Delsaux à son deuxième poste, tout aussi prestigieux que le précédent : architecte-dirigeant des travaux de restauration de l'église Saint-Martin à Liège, en 1844⁴²¹. Aujourd'hui glissée parmi une liasse de courriers échangés en 1849, une note d'un fabricant, non datée mais remontant très certainement à 1844, précise que : « *Les ~~travaux~~ réparations extérieures que l'on fait en ce moment à notre église sont d'une importance trop majeure pour que nous puissions seuls résoudre les difficultés qui surviennent dans l'exécution des travaux : quoique les conseils & bons avis de m. l'architecte de la ville [nda : Julien-Étienne Rémond] ne nous aient pas manqués nous avons néanmoins, sur sa proposition, choisi m. Delseaux [jeune ou Jean], architecte, pour*

⁴¹⁶ Sur l'architecte et sa carrière, consulter DI CAMPLI Flavio, 1988.

⁴¹⁷ AFÉSCL, comptes 1837-1844, entrée du 29 mars 1839 : C18.

⁴¹⁸ DI CAMPLI Flavio, 1988, p. 8. Les détails de ce prix ne sont pas connus.

⁴¹⁹ À cette époque, de tels plans peuvent aussi bien être dressés par des personnes qualifiées de maître-maçon ou d'architecte.

⁴²⁰ *Idem*, p. 7-8.

⁴²¹ *Idem*, p. 8.

dresser les plans & mesures afin de rétablir dans le style primitif les différentes parties à reconstruire de ce beau monumens. M. Delseaux, aux talens duquel nous venons de rendre hommage, viens de nous transmettre un rapport accompagné d'un plan pour la reconstruction du contrefort du transept nord. Les motifs qu'il fait valoir sous péremptoires & nous n'avons pas hésité d'y donner notre assentimens. [...]»⁴²².

Contrairement au document précédent, l'interprétation de cette note est sans appel ; Jean-Charles Delsaux est en effet recommandé par l'architecte communal Julien-Étienne Rémont (1800-1883), qui fut par ailleurs son professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts de Liège⁴²³. Le praticien estimait manifestement les compétences de son ancien élève au point de recommander celui-ci à la direction de ce chantier excessivement délicat (cf. chapitre XII).

Plusieurs « étapes » dans son parcours professionnel achèveront de faire de Jean-Charles Delsaux un architecte « en vogue » à Liège, ce qui, par un effet d'emballement bien compréhensible, vaudra au praticien d'être nommé à la tête de nombreux chantiers : sa nomination en tant qu'architecte provincial en 1845, la publication de deux ouvrages, *L'église Saint-Jacques à Liège. Plans, coupes, ensembles, détails intérieurs et extérieurs* et *L'architecture et les monuments du Moyen Âge à Liège*, respectivement en 1845 et 1847, et enfin, le concours pour la construction du Palais provincial de Liège, qu'il remporte en 1848⁴²⁴.

La réputation

Dans de nombreux cas, la réputation de l'architecte apparaît comme un facteur décisif dans le choix des fabriciens, comme l'attestent les quelques exemples renseignés ci-dessous.

À Huy, le conseil de fabrique de l'église Notre-Dame-et-Saint-Domitien désigne en 1839 l'architecte Pierre Joseph Vierset pour diriger les restaurations de l'édifice, aux motifs que celui-ci est un « *architecte distingué de cette ville* »⁴²⁵, sans toutefois être rompu à l'exercice de constructions ou de restaurations néogothiques⁴²⁶. Son fils, Émile Vierset-Godin, lui succèdera.

⁴²² AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre du Conseil de Fabrique au Collège des Bourgmestre et Échevins de Liège, 12 juin. **S282**

⁴²³ DI CAMPLI Flavio, 1988, p. 8 ; DEPAIRE Jean-Paul, 1995, p. 69-78.

⁴²⁴ DI CAMPLI Flavio, 1988, p. 8.

⁴²⁵ ACRMSF, dossier Huy 1.1, compte rendu de la séance du Conseil de Fabrique, 9 septembre 1839 : **H41**. Un courrier des fabriciens sollicite d'ailleurs la Commission royale des Monuments de s'annoncer avant leur inspection car « *Ce monsieur est si chargé de besogne et fait si souvent des excursions lointaines, que vous nous rendriez un important service d'accéder à sa demande [nda : de prévenir leur arrivée]* » : **H23**.

⁴²⁶ Sur cet architecte, consulter ANCIEN Laurence, 1995, p. 16-18 et ANCIEN Laurence, 1999, p. 5.

À Bruxelles, l'architecte Henri Raeymaekers est désigné en 1860 pour diriger le chantier de restauration de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule. Le courrier officialisant sa nomination précise que « *Le bureau [des marguilliers] a été déterminé dans son choix par la réputation méritée de M. Rayemakers professeur à l'Athénée et à l'Académie royale de Bruxelles et par la considération que chargé de la direction des travaux de construction des deux nouvelles sacristies dont le plan est son œuvre sa mission de surveillance sera facilité par sa présence fréquente sur les lieux* »⁴²⁷.

La même année à Liège, le conseil de fabrique de l'église Saint-Martin désigne Évariste Halkin pour succéder à Jean-Charles Delsaux, qui ne satisfait pas aux exigences de l'institution depuis plusieurs années (cf. chapitre XII). La lettre alors adressée au praticien souligne la réputation de ce dernier : « *Le conseil de fabrique de l'église de St Martin a résolu de vous proposer de vouloir bien vous charger des études et de la confection des plans, devis etc que nécessite la restauration de l'édifice, confié à ses soins. Il a l'espoir que vous voudrez bien accepter cette mission dont vous saurez apprécier toute l'importance. Il compte pour cela sur le zèle et le talent donc vous avez fait preuve en d'autres circonstances [nda : notamment à Saint-Jacques et Saint-Christophe à Liège]*»⁴²⁸.

Enfin, les motifs conduisant les fabriciens de l'église Saint-Servais à Liège à solliciter Auguste Van Assche sont eux aussi clairement exposés : « *Dans le but d'arriver à une prompt solution, nous avons demandé un nouvel examen de l'état de l'église à un architecte spécialiste bien connu. M. [Auguste]Van Assche doit une réputation méritée à l'habilité éprouvée et à l'art parfait qu'il déploie à restaurer des églises de la façon la plus correcte et la plus économique. Nul ne pouvait nous conseiller dans la circonstance, avec plus d'expérience et plus d'autorité* »⁴²⁹.

Des stratégies particulières pour un attachement particulier

Certains architectes ou artistes n'hésitent pas à s'investir plus que de raison dans l'étude, la sauvegarde ou la restauration d'un édifice dont ils n'ont pas encore obtenu la direction des

⁴²⁷ ACRMSF, dossier Bruxelles 1.3, lettre du bureau des marguilliers au ministre de la Justice, 1^{er} juin 1860 : KR130.

⁴²⁸ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre du Conseil de Fabrique à Évariste Halkin, 5 mai 1860.

⁴²⁹ AÉL, Cures, Saint-Servais à Liège, dossier 41, rapport faisant suite à la délibération du conseil de fabrique du 13 février 1885 : AZ83.

travaux. Si l'on peut y percevoir un certain attachement émotionnel au patrimoine⁴³⁰, phénomène encore brûlant d'actualité de nos jours, cet investissement peut également se comprendre au moins partiellement comme relevant d'une stratégie professionnelle de « démarchage » ou de « verrouillage » en vue de s'assurer le marché de la restauration. Ces stratégies peuvent revêtir des formes variées en fonction des acteurs, des administrations et des bâtiments concernés. Au cours de nos investigations, quatre cas ont particulièrement attiré notre attention, dans la mesure où les archives dépouillées, une fois interconnectées, laissent percevoir assez finement ce phénomène. Aussi, cette dernière partie s'attache à décortiquer les stratégies mises en place par plusieurs praticiens pour s'assurer de la direction ou du suivi des travaux de trois églises : Saint-Pierre à Xhignesse, Saints-Pierre-et-Saints-Paul à Saint-Séverin-en-Condroz et enfin, Notre-Dame du Sablon à Bruxelles. Nous invitons également le lecteur à se référer à l'étude de cas relative à l'église Saint-Christophe à Liège, dans laquelle, au terme d'une approche monographique, nous émettons l'hypothèse d'une stratégie particulière de Jules Helbig pour que la restauration du monument prenne la tournure qu'il désire (cf. chapitre X).

Le cas de l'église Notre-Dame du Sablon à Bruxelles

En 1842, le ministre de la Justice Jean-Baptiste Nothomb (1805-1881) prie la Commission royale des Monuments d'inspecter l'église Notre-Dame du Sablon en prévision de sa restauration future⁴³¹. L'institution demande alors que des plans, coupes et élévations soient réalisés par son élève-architecte Joseph Jonas Dumont, pour une somme de 1 000 francs, arguant que l'intéressé s'occupe déjà de la restauration de la prestigieuse abbatale de Saint-Hubert⁴³². Le ministre, cependant, rejette cette proposition pour des motifs budgétaires, aux motifs qu'aucun plan n'a été dressé pour les restaurations des églises Saint-Michel-et-Gudule à Bruxelles, Saint-Jacques à Liège et Notre-Dame à Tournai, qui constituent des chantiers-phares⁴³³. Deux notes marginales trahissent par ailleurs la perception de l'édile : « [dresser un plan :] *Impossible ces M.M. sont sur les lieux et peuvent voir l'édifice même ; ce qui vaut encore*

⁴³⁰ Voir notamment FABRE Daniel (dir.), 2013.

⁴³¹ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 36, lettre du ministre de la Justice à la CRM, 16 juillet 1842 : JQ6.

⁴³² *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 24 janvier 1843 : JQ7.

⁴³³ *Idem*, lettre du ministre de la Justice à la CRM, 3 février 1843 : JQ9.

mieux que les plans »⁴³⁴ ; « 1000 fr ! pour un dessin dont l'utilité est fort incertaine c'est en vérité beaucoup trop. Mais M^{rs} les architectes sont habitués à agir ainsi largement »⁴³⁵.

La Commission, après avoir inspecté l'église et avancé quelques propositions pour sa restauration, argumente sur la nécessité de disposer de relevés précis⁴³⁶, mais n'obtient pas les bonnes grâces du Ministère⁴³⁷. Cependant, aux termes de tractations qui ne sont connues que par des courriers postérieurs, autorisation est finalement donnée par le ministre de la Justice à Joseph Jonas Dumont de réaliser des relevés de l'église, à concurrence de 300 francs. Cette nuance, toutefois, ne semble pas avoir été communiquée à l'architecte intéressé...⁴³⁸

En 1848, alors que des interventions ponctuelles ont été réalisées sur l'édifice au cours des années précédentes⁴³⁹, Joseph Jonas Dumont envoie sept dessins de l'église à la Commission royale des Monuments, en précisant à celle-ci que ces relevés résultent de trois années d'étude et que pour pouvoir rentrer dans les fonds avancés, il conviendrait de mettre ces plans sous les yeux des ministres de la Justice et de l'Intérieur (cf. annexe 19). En outre, ces relevés ont notamment permis à leur auteur de recevoir la médaille d'or à l'Exposition nationale des beaux-arts cette année-là. Aussi, la Commission informe le ministre de la Justice qu'il faudrait allouer à l'intéressé une indemnité proportionnelle à son investissement⁴⁴⁰. En outre, Joseph Jonas Dumont réclame la somme conséquente de 5 000 francs⁴⁴¹, alors que le ministre n'est prêt qu'à lui délivrer la somme convenue quelques années auparavant, soit 300 francs⁴⁴². Bien évidemment, l'auteur refuse une somme si dérisoire, et précise qu'il accepterait 3 500 francs, réparti également entre les fonds du Ministère et de la fabrique⁴⁴³. Si le ministre précise qu'il ne conteste ni le prix des œuvres, ni la qualité du travail effectué, toujours est-il qu'il ne peut

⁴³⁴ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 24 janvier 1843 : JQ7.

⁴³⁵ *Idem*, lettre du ministre de la Justice à la CRM, 3 février 1843 : JQ9.

⁴³⁶ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 6 mars 1843 : JQ14.

⁴³⁷ *Idem*.

⁴³⁸ *Idem*, note anonyme, non datée ; lettre de Joseph Jonas Dumont au baron de Crassier, 19 mai 1849 : JQ73 ; JQ87.

⁴³⁹ En 1845-1846, des travaux de restauration « *qui ne pouvaient souffrir aucun retard sans compromettre la sécurité publique* » sont réalisés dans l'église. Une nouvelle sacristie est également érigée en 1846. *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 19 août 1846 ; Arrêté royal du 9 avril 1846 : JQ28, JQ50.

⁴⁴⁰ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 7 novembre 1848 : JQ55.

⁴⁴¹ *Idem*, note anonyme, non datée : JQ60.

⁴⁴² *Idem*, lettre du ministre de la Justice à la CRM, 16 novembre 1848 : JQ59.

⁴⁴³ *Idem*, lettre de Joseph Jonas Dumont au ministre de la Justice, 22 décembre 1848 : JQ61.

offrir plus de 2 400 francs, arguant qu'il s'agit là d'un travail non demandé⁴⁴⁴. « *c'est déjà bien payer la faute d'autrui* », précise-t-il⁴⁴⁵.

Joseph Jonas Dumont demande alors au baron de Crassier, secrétaire général du département de la Justice, de prendre sa défense. L'intéressé s'exécute, arguant que ces plans sont nécessaires et qu'ils ne pourraient être reproduits pour moins de 3 500 francs⁴⁴⁶. Des craintes de reventes en Angleterre sont mêmes avancées, compte-tenu de la reconnaissance des plans à l'Exposition nationale des beaux-arts⁴⁴⁷.

Le 26 mai 1849, la somme exigée ne pouvant être rassemblée malgré les sollicitations de la Ville, de la Province, de la fabrique et du Ministère de la Justice⁴⁴⁸, ce dernier se résout à renvoyer les plans à l'architecte⁴⁴⁹.

Si cet épisode anecdotique n'aboutit pas aux résultats escomptés par l'architecte et par la Commission royale des Monuments, il met cependant en lumière les pratiques audacieuses de Joseph Jonas Dumont afin d'imposer son travail pour la restauration de l'église Notre-Dame du Sablon. En effet, celui-ci, après avoir été récompensé d'une médaille d'or à l'Exposition nationale des beaux-arts, n'hésite pas à contacter directement le ministre de la Justice et son cabinet afin de valoriser des relevés pour lesquels il n'avait pas été sollicité ou, du moins, avec une implication moindre que celle dont il témoigna. Si l'affaire demeure aujourd'hui historiquement orientée en raison des archives restreintes la concernant – seul le fonds du Ministère de la Justice évoque cet épisode –, toujours est-il qu'elle peut être interprétée, au moins en partie, comme une stratégie particulière de la part de Joseph Jonas Dumont et, plus généralement, de la Commission royale des Monuments, afin de s'assurer de leurs vues de la restauration soient acceptés pour ce site majeur de la capitale.

Le cas de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul à Saint-Séverin-en-Condroz

⁴⁴⁴ *Idem*, lettre de Joseph Jonas Dumont au ministre de la Justice, 27 décembre 1848 : JQ68.

⁴⁴⁵ *Idem*, note anonyme, non datée : JQ73.

⁴⁴⁶ *Idem*, lettre de Joseph Jonas Dumont au baron de Crassier, 19 mai 1849 : JQ84.

⁴⁴⁷ *Idem*, lettre du ministre de la Justice au Gouverneur de Brabant, 11 mars 1849 : JQ76.

⁴⁴⁸ *Idem*, lettre du ministre de la Justice au Gouverneur de Brabant, 14 juin 1849 ; lettre du conseil de fabrique au bourgmestre de Bruxelles, 7 juillet 1849 ; lettre du Gouverneur de Brabant au ministre de la Justice, 31 juillet 1849 : JQ89, JQ96, JQ102.

⁴⁴⁹ *Idem*, lettre de Joseph Jonas Dumont au ministre de la Justice, 26 mai 1849 ; lettre du ministre de la Justice à la CRM, 9 août 1849 : JQ81 ; JQ104.

En 1856-1857, à la demande des autorités locales qui souhaitent restaurer leur église périlissant, l'architecte liégeois Julien-Étienne Rémont est sollicité par la Commission royale des Monuments pour inspecter l'église Saints-Pierre-et-Paul à Saint-Séverin-en-Condroz. Dans son rapport, celui-ci déclare qu'« *Un architecte intelligent, qui était sur les lieux, a été chargé de faire un projet de restauration et le devis* »⁴⁵⁰, sans toutefois préciser l'identité du praticien. Ce dernier, à en croire l'ouvrage *Une perle archéologique*, originellement publié dans *La Gazette de Liège* en 1857, n'est autre que Joseph Rémont, fils de Julien-Étienne Rémont⁴⁵¹, « *jeune architecte d'avenir et de talent* »⁴⁵².

Ainsi, Julien-Étienne Rémont n'hésite-t-il pas à convier son fils à cette inspection. Cette démarche est décisive, puisque Joseph Rémont dirige effectivement la restauration des parties orientales du monument entre 1858 et 1864⁴⁵³. Cette situation devait être tout autant profitable aux parties intéressées. En effet, le conseil de fabrique s'assurait ainsi du suivi officieux du père, dont l'aura était importante en province de Liège, tandis que celui-ci, tout en mettant un pied à l'étrier à son fils, intervenait sur un édifice qui ne le laissait pas de marbre, comme en témoigne une déclaration du praticien en 1858 : « *je porte le plus grand intérêt [...] à la restauration de l'ancienne église romane de St Séverin, en Condroz* »⁴⁵⁴.

Le cas de l'église Saint-Pierre à Xhignesse

En 1900, la restauration de l'église romane Saint-Pierre de Xhignesse est confiée à l'architecte Fernand Lohest, à la demande expresse du praticien auprès de l'Administration communale de Hamoir⁴⁵⁵, sous des conditions officieuses : « *Le conseil communal de Hamoir est convenu verbalement avec m. l'architecte Lohest que celui-ci ferait à ses frais les plans de restauration de l'église de Xhignesse, et qu'il n'aurait droit à une rémunération que lorsqu'on mettrait la main à l'œuvre* »⁴⁵⁶. L'intéressé a manifestement l'édifice chevillé au corps, puisqu'en 1902, il déclare au président de la Commission royale des Monuments Charles Lagasse de Locht : « *je*

⁴⁵⁰ ACRMSF, dossier Nandrin 1.1, lettre de Julien-Étienne Rémont à la CRM, 25 janvier 1857 : **DI28**.

⁴⁵¹ DOMINIQUE Fanny, 2003, p. 15.

⁴⁵² *Une perle archéologique*, 1857, p. 18.

⁴⁵³ ACRMSF, dossier Nandrin 1.1, rapport des Membres correspondants au Gouverneur, 29 janvier 1874 : **DI60** ; DEGAND Albert, 1948, p. 75.

⁴⁵⁴ ACRMSF, dossier Nandrin 1.1, lettre de Julien-Étienne Rémont au Comte de Beaufort, 16 avril 1858 : **DI34**.

⁴⁵⁵ *Idem*, dossier Hamoir 1.1, lettre de Pieret-Bidlot à Charles Lagasse de Locht, 20 août 1900 : **X21**.

⁴⁵⁶ *Idem*, lettre de Jules Helbig à la CRM, 3 octobre 1900 : **X24**.

cherche à assurer la conservation [de l'église] depuis plus de vingt ans !»⁴⁵⁷. Une fois les subsides arrêtés, il sera effectivement chargé des opérations de 1908 à 1910⁴⁵⁸.

Conclusions et perspectives

En nous bornant à des mentions objectives et pragmatiques que nous avons tenté de ne pas surinterpréter, nous avons mis en évidence des rouages – multiples, variés et souvent complémentaires – permettant de comprendre pourquoi, comment, et dans quelles circonstances, un architecte peut être amené à prendre la direction d'un chantier de restauration. À des critères bien compréhensibles, comme par exemple la bonne réputation et la visibilité bien marquée d'un praticien, un avantage économique certain à embaucher un tel plutôt qu'un autre, ou encore la disponibilité des architectes « *capables* » au sein d'une région, se superposent des relations professionnelles entre praticiens, institutions, administrations et personnalités politiques influentes, qui ne sont pas dénuées d'objectifs privés, de conflits, de pressions, de flatteries, de rapports de force et de manœuvres officieuses, des thématiques souvent délaissés par l'historiographie. Nous l'avons entraperçu, certains architectes ou praticiens peuvent également développer des stratégies toutes particulières pour tenter de remporter le précieux sésame d'un marché de restauration. En outre, cette enquête souligne, une fois de plus, la nécessité de garder un regard critique sur les discours officiels contenus dans les archives, mais aussi, de comprendre un événement – ici une nomination – à l'aune de ceux qui le précèdent, en opérant pour ce faire une approche monographique globale d'un chantier ou d'un dossier de restauration, qui demeure, avant toute chose, une aventure humaine. Elle met aussi en exergue l'importance des réseaux, ce redoutable écheveau dont nous n'avons ici tiré que les fils les plus apparents, et qui gagnerait en compréhension grâce à une contextualisation globale des données. Il conviendrait, à l'avenir, d'intégrer cette grille de lecture pour comprendre plus finement les nombreuses réalités qui se rapportent de près ou de loin à la restauration d'un édifice historique au XIX^e siècle.

⁴⁵⁷ *Idem*, lettre de Fernand Lohest à Charles Lagasse de Loch, 4 mars 1902 : X29.

⁴⁵⁸ Un arrêté royal du 9 mars 1908 autorise les travaux de restauration (AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du culte, dossier 3128, lettre du ministre de la Justice à la Commission royale des Monuments, 14 mars 1908 : FM24). Pour la fin des travaux, voir BCRAA, 1910, p. 274.

V

Les surveillants et conducteurs des travaux, un rouage essentiel du chantier de restauration en Belgique au XIX^e siècle

« La réussite de Viollet-le-Duc est d'avoir su s'entourer d'inspecteurs capables, prompts à réagir aux ordres et soucieux de la qualité. Sans ces hommes d'action, aucun des multiples chantiers qu'il mena simultanément [...] n'aurait abouti avec la qualité requise ».

Arnaud TIMBERT, *Viollet-le-Duc et Pierrefonds. Histoire d'un chantier*, Villeneuve d'Ascq, 2017, p. 115 (Documents et témoignages, 1749).

Parmi les acteurs de la restauration architecturale largement délaissés par l'historiographie belge figurent les surveillants et conducteurs des travaux, parfois désignés « *piqueur* »⁴⁵⁹, « *maître-ouvrier* »⁴⁶⁰, ou plus rarement « *chef d'atelier* »⁴⁶¹, « *appareilleur* »⁴⁶², « *inspecteur-comptable* »⁴⁶³, « *sous-architecte* »⁴⁶⁴, ou encore « *contremaître* »⁴⁶⁵, des termes qui peuvent par ailleurs prêter à confusion car ils se réfèrent parfois à des réalités distinctes et difficiles à appréhender en l'état de la recherche⁴⁶⁶. Ce manque d'intérêt peut s'expliquer par des mentions

⁴⁵⁹ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 15, lettre du Conseil de Fabrique de Saints-Michel-et-Gudule au Conseil communal de Bruxelles (?), 27 juin 1840 : **JB561** ; note anonyme du Ministère de la Justice, non datée : **JB582** ; AÉM, Fabrique d'église Mons. Sainte-Waudru, dossier 166, procès-verbal de la séance du comité de surveillance du 13 mai 1848 : **DV7** ; AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre du Conseil de Fabrique de Saint-Martin au Collège des Bourgmestre et Échevins de Liège, 18 mars 1848 : **S205** ; AFÉSCL, factures 1845 : **CL146**.

⁴⁶⁰ ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 1^{er} juillet 1846.

⁴⁶¹ *Idem*, lettre de Charles Bouvrie à la CRM, 17 février 1868 : **R477**.

⁴⁶² *Idem*, dossier Namur 1.6, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 15 mars 1865 : **EM51** ; AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 312, lettre du bureau des Marguilliers de Saint-Loup au Gouverneur de Namur, 11 février 1863 : **DU418**.

⁴⁶³ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 15, lettre du Gouverneur du Brabant au Ministre de la Justice, 7 mai 1863 : **JB259**.

⁴⁶⁴ AÉM, Section contemporaine, liasse 963, courrier d'Adolphe Jacques au Conseil d'Administration de la Ville de Mons, 4 septembre 1836.

⁴⁶⁵ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4052, comptes de l'année 1844 : **BA174** ; AÉSH, Archives de la Fabrique d'église de Saint-Pierre, délibérations 1842-1878, lettre du Conseil de Fabrique à l'Administration communale de Saint-Hubert, 4 février 1861 : **CA90**.

⁴⁶⁶ Ces termes peuvent déterminer des fonctions identiques ou différentes d'un chantier à l'autre, mais également au sein d'un même chantier. Ces nuances peuvent toutefois échapper au personnel administratif qui rédige les courriers et n'est pas au courant de ces subtilités. Couplé avec des graves lacunes sur l'organisation de ces chantiers, cet écueil ne peut qu'inciter l'historien à la plus grande prudence et à se garder de conclusions. À titre

archivistiques souvent partielles, hasardeuses et peu fréquentes les concernant, tout au moins dans les fonds habituellement exploités à ce jour⁴⁶⁷. À titre illustratif, les archives relatives aux restaurations de l'église Notre-Dame-et-Saint-Domitien à Huy, pourtant riches de plusieurs centaines de courriers et pièces administratives, ne contiennent qu'une mention, unique et laconique, sur ce poste : un compte-rendu des travaux daté de 1885-1886 et signé « *Le surveillant des travaux Bovy Moha* »⁴⁶⁸. Un bien maigre témoignage qui, s'il permet d'attribuer un nom à une fonction et constitue un point de départ certain, ne permet pas à l'historien de développer davantage cette matière pour le cas hutois. Mais ce manque d'intérêt est surtout le reflet d'une recherche scientifique prompte à magnifier la « geste » des architectes et des institutions en charge de l'élaboration et du suivi du projet de restauration, au détriment de la ressource humaine qui en assure le volet matériel et opérationnel, bien qu'il faille signaler de récentes avancées sur cette question, notamment sur les ouvriers et les entrepreneurs du bâtiment⁴⁶⁹. Plus généralement, cette lacune témoigne d'une absence de réflexion sur l'organisation des chantiers de restauration ou de construction en Belgique au XIX^e siècle (cf. chapitre I).

illustratif, notons que sur le chantier de restauration de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles, lors de la démission du surveillant et conducteur des travaux Jean-François Vanden Branden en 1863, le Gouverneur de la province de Brabant propose de répartir sa charge « *d'inspecteur-comptable* » sur l'architecte Henri Raeymaekers ainsi que sur le maître-ouvrier Benjamin Paul, tout en attribuant à ceux-ci une augmentation. Il propose également de revoir le salaire du piqueur Dejonghe à la hausse, bien qu'il précise *in fine* que « *Quant à l'augmentation du traitement du conducteur des travaux [Dejonghe], elle semble ne devoir être admise qu'à titre personnel. L'administration communale ne voit pas la nécessité de conserver, par la suite, un emploi qui semble inutile alors qu'il y aura pour la direction d'un seul et même travail, un architecte et un maître ouvrier* » (AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 15, lettre du Gouverneur de Brabant au Ministre de la Justice, 7 mai 1863 : [JB259](#)).

⁴⁶⁷ Les mentions relatives aux surveillants et conducteurs des travaux se limitent habituellement à quelques mentions éparses dans la plupart des fonds d'archives. Les dérives, manquements et réformes offrent souvent des données généreuses, quoique toujours parcellaires, sur ces individus.

⁴⁶⁸ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 15, lettre de Bovy Moha au Conseil de Fabrique, non datée : [CV135](#).

⁴⁶⁹ Les surveillants et conducteurs des travaux ne sont évoqués que dans quelques publications, de manière toutefois anecdotique ou peu développée (voir, par exemple, BAUDRY Antoine, 2015, p. 42 ; BAUDRY Antoine, 2018a, p. 147-149 ; BAUDRY Antoine, 2018b, p. 421 ; BAUDRY Antoine, 2019a, p. 381-382 ; BAUDRY Antoine, 2020b, p. 48-50). Les études relatives à la main-d'œuvre et aux entrepreneurs du bâtiment en Belgique au XIX^e siècle sont relativement récentes et ne concernent, pour l'heure, qu'une littérature restreinte. Pour les entrepreneurs, le lecteur peut consulter JAVAUX Jean-Louis, 2005, p. 129-140 ; BERTELS Inge, 2006, p. 379-391 ; BERTELS Inge, 2008 ; BERTELS Inge, 2011, p. 1-18 ; CORNILLY Jeroen, 2012, p. 519-526 ; BERTELS Inge & DOBBELS Jelena, 2015, p. 211-218 ; DOBBELS Jelena, BERTELS Inge & WOUTERS Ine, 2016, p. 309-320 ; DOBBELS Jelena, 2018 ; DOBBELS Jelena, 2020, p. 31-45. Sur les ouvriers, cf. chapitre VI.

Les surveillants et conducteurs de travaux spécifiquement attachés aux chantiers⁴⁷⁰ constituent en réalité un rouage primordial de la restauration architecturale en Belgique. Nous le verrons, leur présence quotidienne *in situ* est essentielle pour garantir la cohésion et le bon déroulement des opérations⁴⁷¹, et ce d'autant plus que les architectes-dirigeants en charge des travaux ne peuvent pour la plupart assurer cette tâche. En effet, ceux-ci se partagent souvent entre plusieurs sites géographiquement dispersés et parfois éloignés de leur domicile⁴⁷², rendant *de facto* inconciliables les fonctions de direction et de surveillance (cf. chapitre IV).

Ce chapitre entend apporter un premier éclairage sur ces hommes aux carrières souvent brillantes et qu'un tropisme historiographique a rejeté dans l'ombre. Outre identifier les protagonistes et leur parcours professionnel quand les documents l'autorisent (cf. annexe 20), il lève un coin du voile occultant ces acteurs de premier plan, révélant tour à tour leurs missions, les conditions de leur embauche, leurs compétences ou encore leurs rémunérations. Il met également en exergue l'attractivité d'un métier inclinant ses postulants à une mobilité professionnelle plus ou moins prononcée, ou encore les dérives induites par une grande autonomie et une position hiérarchique privilégiée au sein du chantier.

Missions

La mission principale dévolue au surveillant et conducteur des travaux est de veiller à la bonne exécution *in situ* de l'entreprise de restauration, ce qui implique des tâches multiples et variées, parfois clairement stipulées en amont ou au cours des opérations (cf. annexes 21-22). L'intéressé est chargé de contrôler la qualité, la quantité et les dimensions des matériaux livrés

⁴⁷⁰ Certains surveillants et conducteurs des travaux sont attachés à des administrations telles les services communaux de Travaux publics ou encore les Ponts et Chaussées. La présente étude ne se focalise que sur les surveillants et conducteurs attachés spécifiquement à un chantier de restauration, bien que les frontières soient perméables, certaines administrations autorisant leurs surveillants et conducteurs à prendre en charge certains chantiers. Tel est par exemple le cas d'Adolphe Fonson, surveillant et conducteur des travaux attaché au service des travaux publics de la Ville de Mons et nommé à la surveillance des travaux de restauration de la collégiale Sainte-Waudru de cette ville, sur proposition de l'architecte Charles-François Sury, en 1848 (AÉM, Fabrique d'église Mons. Sainte-Waudru, dossier 166, procès-verbal de la séance du comité de surveillance du 25 mars 1849 : DV10).

⁴⁷¹ Propos d'ailleurs rappelé dans le courrier suivant : AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 312, lettre du Bureau des Marguilliers de Notre-Dame au Gouverneur de Namur, 11 février 1863 : DU418.

⁴⁷² Les exemples sont nombreux. À titre illustratif, en 1845, l'architecte bruxellois Joseph Jonas Dumont ne se rend que quatre fois sur le chantier de restauration de l'abbatiale Saint-Pierre à Saint-Hubert. Son successeur, Charles Bouvrie, résidant à Marche-en-Famenne, procède à des visites plus régulières ; en 1862 lui sont comptés onze déplacements sur le site (ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 29 décembre 1845 ; état des voyages de Charles Bouvrie, 15 avril 1863).

à pied d'œuvre⁴⁷³, d'en enregistrer les réceptions et les dépenses ainsi que d'en gérer les dépôts⁴⁷⁴. Dans certains cas, il visite les carrières pour sélectionner les matériaux les plus appropriés⁴⁷⁵ et réalise divers déplacements en lien avec son activité professionnelle⁴⁷⁶. Il doit également organiser les ateliers de restauration⁴⁷⁷ et surveiller les ouvriers, en vérifiant quotidiennement leur présence et leur temps de travail. *In fine*, cette surveillance de tous les instants lui permet de dresser les « *bordereaux de quinzaine* » ou « *état des ouvriers* », deux appellations courantes pour désigner les documents référençant nominalement les prestations et les salaires de la main-d'œuvre (cf. chapitre XIV). En outre, à l'aune de ces tâches, le terme d'« *inspecteur-comptable* » évoqué en introduction gagne ainsi en compréhension. Si un ouvrier manifeste un comportement peu satisfaisant ou inapproprié (violence, insubordination, alcoolisme⁴⁷⁸), le surveillant et conducteur des travaux peut, le cas échéant, licencier le fautif. Il peut également être chargé de relever les modénatures et le décor de l'édifice à restaurer, pour ensuite fournir aux ouvriers adéquats les calibres, les épures et les modèles de sculpture (cf. *infra*). En fonction des injonctions de l'architecte-dirigeant ou des autorités publiques, il est parfois amené à réaliser un état trimestriel de l'avancement du chantier, qui consiste à répertorier les opérations réalisées et projetées, mais aussi à formuler des observations et des

⁴⁷³ AFÉSGL, dossier E1, note des vacations due à Nicolas Belleflamme pour surveillance et conduite des travaux de la tour de l'église primaire de Limbourg, 7 septembre 1836 : [KN474](#).

⁴⁷⁴ Qu'il s'agisse d'éléments neufs ou déposés.

⁴⁷⁵ Tels à Sainte-Croix à Liège (cf. chapitre XIV), Saint-Pierre à Saint-Hubert (AÉSH, Archives de la Fabrique d'église de Saint-Pierre, délibérations 1842-1878, lettre du Conseil de Fabrique à l'Administration communale, 4 février 1861 : [CA90](#)) ou Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles (AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 15, lettre du Ministre de la Justice au Conseil de Fabrique de Saints-Michel-et-Gudule, 11 février 1841 : [JB607](#)). Sur le chantier de l'église Saint-Georges à Limbourg, Martin Chatorier est également rémunéré pour des voyages (AFÉSGL, dossier D30, détail des recettes et des dépenses, exercice 1865, entrée du 1^{er} juillet 1865 : [KI256](#)), dont plusieurs à Liège pour se rendre chez l'architecte Évariste Halkin (*Idem*, dossier E6bis, comptabilité générale 1862-1885, entrée du 16 juin 1867 : [KJ48](#)).

⁴⁷⁶ Sur le chantier de restauration de la collégiale Saint-Materne à Walcourt, un courrier évoque le déplacement jugé peu habituel mais légitime du surveillant et conducteur des travaux François Baclène : « *Le voyage du conducteur surveillant des travaux dont les frais sont portés en compte à fr. 12.80 est exceptionnel. Il a eu pour but des négociations qui devaient être verbales et pour effet la réalisation d'une économie d'environ fr. 100 par suite d'une réduction de prix obtenu sur certain marché* » (ACRMSF, dossier Walcourt 1.1, lettre de Louis Pavot à la CRM, 22 octobre 1874 : [DG366](#)). D'autres surveillants et conducteurs des travaux sont amenés à voyager pour rencontrer l'architecte-dirigeant à son domicile, à l'instar de Lambert Haine, qui se déplace de Dinant à Bruxelles pour converser avec Léopold Schoonejans (AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 4260, lettre de H. Pierlot au Ministre de la Justice, 7 mars 1873 : [CT205](#)), ou encore Martin Chatorier (cf. note précédente).

⁴⁷⁷ AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 312, lettre du bureau des marguilliers de Notre-Dame au Gouverneur de Namur, 11 février 1863 : [DU418](#).

⁴⁷⁸ À ce titre, se référer au document suivant : AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre de Nicolas Rigo au Conseil de Fabrique de Saint-Martin, 6 janvier 1872 : [CSS10](#).

propositions sur le fonctionnement du chantier⁴⁷⁹. Enfin, il peut aussi effectuer certaines tâches spécifiques telles que la conception des échafaudages, bien que ce cas ne soit clairement attesté que pour la restauration de la collégiale Notre-Dame à Dinant (cf. chapitre III). Sur le chantier de restauration de l'église Sainte-Croix à Liège, le surveillant et conducteur des travaux dresse quant à lui plusieurs devis pour la « *Démolition et Reconstruction d'un fronton à ogives et de deux contre-forts, au dessus de l'ancien portail* » en 1860⁴⁸⁰. Il n'est toutefois pas certain que cette démarche ait été appréciée, ni même suivie (cf. *infra*).

Sur le chantier de restauration de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles, dont il faut souligner le caractère précoce et expérimental⁴⁸¹, le surveillant et conducteur des travaux Jean-François Vanden Branden, dont la fonction a été instituée sur ordre du Ministre de la Justice Mathieu Leclercq (1796-1889)⁴⁸², envoie à ce dernier plusieurs missives pour proposer des mesures visant à optimiser la marche des travaux, à réformer l'organisation du chantier, à signaler certaines irrégularités ou démarches douteuses, voire même à dénoncer les arrêts de travail et les revendications sociales des ouvriers (cf. annexes 23-25). Le Ministre en question semble particulièrement apprécier ces démarches, comme en témoigne une note marginale dans un courrier du 6 avril 1841 : « *Ce surveillant est le véritable directeur des travaux et jamais ils n'ont été aussi bien conduits que depuis qu'il est là. En effet avec une dépense d'un tiers moins élevée ont fait presque le double du travail précédent. Avant, il y avait 14 ouvriers sur le papier, aujourd'hui il y en a réellement 26 qui travaillent constamment, hyver & été* »⁴⁸³.

⁴⁷⁹ Les surveillants et conducteurs des travaux Lambert Haine et François Baclène ont produit de tels documents pour les restaurations des églises Notre-Dame à Dinant et Saint-Materne à Walcourt. Les rapports trimestriels de Dinant n'ont pas été conservés (*Idem*, dossier 4260, extrait du procès-verbal de la séance du Conseil de Fabrique de Notre-Dame du 10 août 1872 : **CT183**), à la différence de ceux de Walcourt, admirablement conservés (ACRMSF, dossier Walcourt 1.1). De tels rapports sont également conservés pour Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles et Saint-Pierre à Saint-Hubert, mais de manière plus lacunaire (ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2 ; dossier Bruxelles 1.3).

⁴⁸⁰ AFÉSCL, carnet sans titre, devis d'Hubert Joseph Plomteux pour la démolition et reconstruction d'un fronton à ogives et de deux contre-forts, au dessus de l'ancien portail, 20 décembre 1860 ; devis d'Hubert Joseph Plomteux, 27 juin 1863 : **AC10, AC12**.

⁴⁸¹ À ce sujet, se référer au fond suivant, et notamment aux courriers des années 1833-1841 : AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 15.

⁴⁸² Ce dernier est soucieux de la bonne tenue du chantier bruxellois en vertu d'un arrêté royal de 1834 chargeant son prédécesseur, le Ministre de l'Intérieur, de s'assurer du bon emploi des subsides et de l'exécution des travaux de restauration (AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 15, note anonyme, non datée (1840) : **JB568**).

⁴⁸³ *Idem*, lettre du trésorier de la Fabrique de Saints-Michel-et-Gudule au Ministre de la Justice, 6 avril 1841 : **JB620**.

Aux conducteurs et surveillants des travaux sont également parfois réservées des besognes délicates, prestigieuses et souvent hautement rémunératrices. Ainsi, sur le chantier de restauration de l'église Saint-Martin à Liège, le maître tailleur de pierres Martin Chatorier est rémunéré à forfait pour la confection des pinacles et des fleurons⁴⁸⁴. L'homme est payé pour des tâches analogues sur le chantier de restauration de l'église Saint-Georges à Limbourg, notamment « *pour son entreprise de la sculpture du chou gothique en pierre à placer au dessus de la clef de l'archivolte de la grande fenêtre de la tour, suivant modèle en plâtre* »⁴⁸⁵, mais aussi pour la confection de moulures⁴⁸⁶, pour le déchargement des pierres⁴⁸⁷ ou encore « *pour 36 trous de louve aux pierres d'encadrement de la grande fenêtre de la façade de la tour* »⁴⁸⁸. La comptabilité du chantier de restauration de la collégiale Sainte-Croix à Liège, dont les travaux sont contemporains des précédents, laisse sous-entendre que des tâches similaires étaient confiées au surveillant et conducteur des travaux Hubert Joseph Plomteux, lui-aussi maître tailleur de pierres. Des rondes-bosses leur sont parfois attribuées, à l'instar de la grande sculpture de saint Martin destinée à couronner le pignon du bras sud du transept de la collégiale Saint-Martin à Liège, et dont l'exécution est confiée en 1864 au surveillant et conducteur des travaux Chatorier (Martin ou Constant, cf. *infra*)⁴⁸⁹. Notons que les œuvres sculptées évoquées ci-dessus requièrent habileté et maîtrise techniques, ce pourquoi elles sont hautement rémunératrices et payées à forfait (cf. chapitre XIV)⁴⁹⁰. Il n'est donc guère surprenant qu'elles soient confiées à ces hommes expérimentés, bien qu'il soit par ailleurs possible qu'une partie du travail soit sous-traité à un ou plusieurs collaborateur(s) ou confiée à des sculpteurs chevronnés.

⁴⁸⁴ AFÉSML, dossier II.A.15 (comptabilité 1850-1862), entrée des 12 octobre et 9 novembre 1852, 10 mai, 5 juin, 2 et 16 septembre, 9 et 23 décembre 1854, 28 février et 17 mars 1855.

⁴⁸⁵ AFÉSGL, dossier E6bis, comptabilité générale 1862-1885, entrée du 1^{er} mars 1871 : **KJ65**.

⁴⁸⁶ *Idem*, dossier E5, lettre de Fraineux au président du Conseil de Fabrique de Saint-Georges, 20 octobre 1876 : **KM225**.

⁴⁸⁷ *Idem*, dossier E6bis, comptabilité générale 1862-1885, entrée du 20 août 1870 : **KJ62**.

⁴⁸⁸ *Idem*, entrée du 25 juillet 1871 : **KJ69**. Il s'agit d'une des rares mentions consignées dans des archives de chantier évoquant le façonnage de trous de louve, et il serait impertinent de généraliser sur la base d'un seul cas. Notons néanmoins qu'une grande responsabilité repose sur la personne réalisant ces cavités, qui doivent assurer le levage des blocs achevés, puisqu'une mauvaise estimation peut entraîner des fissures ou un accident durant la manutention (ADAM Jean-Pierre, 1984, p. 50).

⁴⁸⁹ AFÉSML, dossier II.A.17 (comptabilité 1863-1877), entrées des 3, 17 et 31 décembre 1864, 14 et 28 janvier 1865.

⁴⁹⁰ Ce mode de rémunération est en outre attesté par la comptabilité détaillée des chantiers de restauration de Sainte-Croix et Saint-Martin à Liège ainsi que de Saint-Georges à Limbourg.

Enfin, il faut souligner que le surveillant et conducteur des travaux est parfois mis à contribution lors d'une expertise technique, comme celle réalisée le 7 août 1844 sur un des contreforts du chœur de l'église Saint-Martin à Liège, à laquelle participent les architectes Jean-Charles Delsaux et Julien-Étienne Rémont, mais aussi le maître maçon et directeur des travaux Libert Bayet ainsi que le maître tailleur de pierres Ferdinand Barbier (cf. chapitre VII)⁴⁹¹. En 1833, quand un comité d'expert est mis sur pied pour désigner les pierres à employer pour la restauration de la cathédrale Saint-Michel-et-Gudule à Bruxelles (cf. chapitre VII), un dénommé Stielemans est nommé par la fabrique de l'église. Il s'agit probablement du Stillemans, identifié comme étant « sous-architecte » des palais royaux et des bâtiments de l'État à Bruxelles en 1830, c'est-à-dire surveillant et conducteur des travaux⁴⁹². Cette situation d'expertise technique devait être nettement plus fréquente que ce que ne laissent aujourd'hui clairement transparaître ces archives esseulées⁴⁹³.

Compte tenu des missions qui lui sont assignées, le conducteur et surveillant des travaux se révèle être un individu hautement qualifié sur les épaules duquel reposent de lourdes responsabilités, plus ou moins équivalentes à celles de la fonction d'« inspecteur » dans la sphère française, bien que des différences notables soient à signaler⁴⁹⁴. C'est notamment à l'aune de ce constat que le terme parfois employé de « sous-architecte »⁴⁹⁵ gagne lui aussi en compréhension. Plusieurs surveillants et conducteurs des travaux identifiés voient d'ailleurs leur carrière évoluer en ce sens : Nicolas Belleflamme, Eugène Carpentier, Ladislav Degreny,

⁴⁹¹ *Idem*, dossier VII.A.3, rapport de visite des travaux du Conseil de Fabrique de Saint-Martin, 7 août 1844.

⁴⁹² Cité dans PHILIPPART Robert, 2013, p. 92. Le dénommé Stillemans est d'ailleurs sollicité à titre d'expert par le Gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg pour le logement de diverses administrations et le bâtiment de l'assemblée des États.

⁴⁹³ Fréquentant le site au quotidien, le surveillant, en fin connaisseur du bâtiment, peut également proposer des travaux ou des constats à l'architecte-dirigeant. En 1860, sur le chantier de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles, Jean-François Vanden Branden propose à l'architecte-dirigeant de démolir et reconstruire intégralement certains contreforts de l'église, aux motifs que ceux-ci sont dans un état déplorable (AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 15, note anonyme, 18 mai 1860 : [JB207](#)).

⁴⁹⁴ Sur le chantier pétrifontain, l'inspecteur des travaux est chargé « de procéder à la transmission des ordres, à la vérification ainsi qu'à la pesée des matériaux livrés [...], au tracé des épures « à genoux sous le hangar », à celui de certains motifs du décor peint, aux attachements figurés et écrits, à l'émargement des métrés et à la surveillance disciplinaire. [...] C'est également lui qui remet les attachements et documents comptables relatifs aux travaux à son vérificateur [...] ». Le Vérificateur doit également tenir l'architecte informé de l'évolution du chantier, prospecte les carrières, conçoit le petit matériel et gère les hommes et les venues de l'architecte. À en croire les archives aujourd'hui conservées, la tenue d'un cahier de chantier, courante en France, ne semble pas être une nécessité ou une tradition en Belgique, bien que de tels documents existent néanmoins (TIMBERT Arnaud, 2017, 112-118, et notamment p. 112-113 pour les citations). Voir également TIMBERT Arnaud, 2013, p. 107-119 ; DELPECH Vivianne, 2014, p. 86-98 ; LENIAUD Jean-Michel, 2012, p. 271-276 ; FOUCAUD Odile, 1989, p. 123-130.

⁴⁹⁵ AÉM, Section contemporaine, liasse 963, courrier d'Adolphe Jacques au Conseil d'Administration de la Ville de Mons, 4 septembre 1836.

François Baclène ou encore Charles-François Sury passent ainsi par la « case » surveillant et conducteur avant d’œuvrer avec la qualification d’architecte⁴⁹⁶.

L’embauche

Théoriquement, le surveillant et conducteur des travaux demeure indépendant de l’entrepreneur général ou des divers entrepreneurs œuvrant sur le site lorsque les opérations sont effectuées en régie (recherches en cours)⁴⁹⁷. Plusieurs courriers rappellent d’ailleurs que l’individu ne doit prendre ses ordres que de l’architecte-dirigeant ou, le cas échéant, de l’administration dont il dépend⁴⁹⁸. Lors de la restauration de l’église Saint-Gilles à Liège à la fin du XIX^e siècle, les archives précisent clairement que le surveillant et conducteur des travaux doit être choisi de commun accord entre l’architecte Auguste Van Assche et le Conseil de Fabrique⁴⁹⁹. Ce constat invite *de facto* à interroger le processus de nomination de ces hommes de métier si recherchés, en pistant pour ce faire la moindre mention les concernant, le moindre discours accompagnant leur embauche. Ce n’est qu’après un tel exposé qu’une première synthèse pourra être avancée. Les mentions suivantes, glânées dans plusieurs dossiers de restauration, en offrent un premier aperçu.

Sur le chantier de restauration de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles, un rapport anonyme de 1840 précise que l’architecte-dirigeant Tilman-François Suys⁵⁰⁰ n’assiste

⁴⁹⁶ Sur Nicolas Belleflamme et François Baclène, se référer aux fonds d’archives liés aux églises Saint-Georges à Limbourg et Saint-Materne à Walcourt, ainsi qu’à la base de données de l’IRPA (BALaT). Pour Ladislav Degreny, voir la thèse, en cours, de Julie Godinas aux Archives de l’État à Namur. La biographie et le parcours d’Eugène Carpentier sont détaillés dans BCRAA 1892, p. 147-161 ; MIDANT Jean-Paul, 1989, p. à déterminer ; STYNEN 1998, p. 330, 351 ; PITTIE 1999, p. 70 ; BAUDRY 2020a, p. 120 ; base de données de l’Irpa (BALaT). Sur Charles-François Sury, se référer à MATTHIEU Ernest, 1938.

⁴⁹⁷ Des exceptions sont cependant à signaler. En 1869 et 1873, le dénommé Pirnay fils est rémunéré pour « *surveillance de travaux* » sur le chantier de restauration de la collégiale Sainte-Croix à Liège, dont une partie des travaux est assurée par l’entrepreneur-menuisier A. H. Pirnay, qui est probablement son père (AFÉSCL, comptabilité 1866-1872, entrée du 31 décembre 1869 ; idem, comptabilité 1873-1880, entrée du 1^{er} juillet 1873. Cet état de fait tient peut-être au mode d’exécution de ces travaux (recherches en cours).

⁴⁹⁸ AÉN, Archives de la paroisse Saint-Jean-Baptiste à Namur, lettre du Collège du Bourgmestre et des Échevins de Namur au Conseil de Fabrique de Saint-Jean-Baptiste, 17 mai 1890 : [KC131](#). La Commission royale des Monuments précise d’ailleurs que son rôle est « *de seconder l’architecte dans la surveillance et la direction des travaux* », la responsabilité des opérations revenant à l’architecte (ACRMSF, dossier Namur 1.6, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 10 novembre 1864 : [EM48](#)). L’architecte Ladislav Degreny précise quant à lui que « *d’après l’article 24 du règlement provincial [de Namur] en date du 12 juillet 1861, celui-ci doit se conformer aux instructions de l’architecte, d’où il résulte que sa mission étant ainsi limitée, sa responsabilité ne peut aller au-delà* » (AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 894, lettre de Ladislav Degreny au Gouverneur de Namur, 27 mars 1865 : [GP182](#)). Voir aussi AFÉSGiL, dossier 59 (registre des délibérations), compte-rendu de la séance du 11 décembre 1890 : [AQ36](#).

⁴⁹⁹ AFÉSGL, dossier 59, compte-rendu de la séance du conseil de fabrique du 11 décembre 1892 : [AQ36](#).

⁵⁰⁰ Formé aux Académies des Beaux-Arts de Bruges et de Paris, Tilman-François Suys est l’un des architectes néoclassiques les plus importants et les plus influents de la première moitié du XIX^e siècle en Belgique. Sa fonction

ni à la réception des matériaux de construction, ni au contrôle de leur quantité, de leur qualité et de leurs prix. Considérant la situation inacceptable pour un chantier d'une telle envergure, dont la portée symbolique et les enjeux économiques sont loin d'être négligeables, un rédacteur anonyme, membre du Ministère de la Justice, précise qu'il serait bénéfique de nommer un surveillant « *probe, capable, dévoué & ferme [...] car en réalité, si les travaux dont il s'agit, sont bien faits, il paraît qu'on les exécute avec lenteur & sans y apporter toute l'économie nécessaire* »⁵⁰¹.

C'est dans cette optique que le Ministre de la Justice Mathieu Leclercq entérine le 1^{er} novembre la nomination du sieur Jean-François Vanden Branden, « *considérant les renseignements très favorables reçus sur la probité & le zèle [de l'intéressé] et les capacités dont il a fait preuve, pendant plusieurs années, dans la direction & la surveillance d'autres travaux considérables de construction, exécutés pour le compte de l'Etat* »⁵⁰². Le document ne précise toutefois pas le biais par lequel Jean-François Vanden Branden s'est distingué à la vue des administrations concernées. L'intéressé ne démissionnera de ce poste qu'en 1863⁵⁰³.

À Saint-Hubert, la direction des travaux de l'abbatiale Saint-Pierre est confiée en mai 1844 au maître-menuisier Limonier (père), originaire de Bouillon et résidant à Saint-Hubert. Deux raisons semblent aiguiller ce choix. D'une part, la présence du menuisier Limonier dans une région peu fournie en main d'œuvre du bâtiment est des plus appréciées par les administrations locales qui emploient l'homme à des travaux divers. En outre, lorsqu'il est nommé surveillant et conducteur des travaux de restauration de l'église, Limonier est déjà chargé de l'appropriation des anciens bâtiments abbatiaux en pénitencier ainsi que de la construction de la caserne de gendarmerie du village⁵⁰⁴. D'autre part, sa qualification de maître-menuisier le place comme un candidat de premier choix pour superviser les travaux d'échafaudage de la

d'architecte du roi sous Guillaume II et ensuite Léopold I^{er} lui assure de nombreuses et prestigieuses commandes. En tant que professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, il a formé de nombreux architectes. Membre fondateur de la Commission royale des Monuments, son activité de restaurateur se concentre essentiellement sur Bruxelles (CONDE REIS Guy, p. 526-528).

⁵⁰¹ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 15, note anonyme, non datée (1840) : [JB568](#).

⁵⁰² *Idem*, arrêté ministériel du 30 novembre 1840 : [JB579](#).

⁵⁰³ *Idem*, lettre du Gouverneur de Brabant au Ministre de la Justice, 7 mai 1863 : [JB259](#). Notons qu'une rhétorique similaire est employée dans le dossier de restauration de l'église Saint-Géry à Aubechies : « *Il importera, en outre, que les ouvrages soient surveillés par un conducteur capable et expérimenté qui sera en permanence au chantier* » (ACRMSF, dossier Beloeil 1.13, lettre de la CRM au Gouverneur du Hainaut, 9 juin 1899 : [HI55](#)).

⁵⁰⁴ AÉSH, Archives de la Fabrique d'Église Saint-Pierre, délibérations 1842-1878, compte-rendu de la séance du 10 juin 1844. Sur le pénitencier, voir DUPONT-BOUCHAT Marie-Sylvie, 1981, p. 161-182.

façade occidentale⁵⁰⁵. Une fois ce travail effectué, de nouveaux conducteurs sont renseignés dès 1846-1847, notamment un dénommé Jouirs (?) et Eugène Carpentier⁵⁰⁶. L'Administration communale, au départ de ce dernier, priera l'architecte-dirigeant Joseph Jonas Dumont de désigner un nouveau conducteur⁵⁰⁷, tâche dont l'intéressé s'acquittera⁵⁰⁸.

Sur le chantier de restauration de l'église Sainte-Croix à Liège, le chef d'atelier des tailleurs de pierres et le « *picoeur* »⁵⁰⁹, soit le surveillant-conducteur des travaux, se confondent dans la même personne : Hubert Joseph Plomteux. Ce maître tailleur de pierres est originaire de Lavoir, un village de la Hesbaye situé à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Liège (nord-ouest de Huy) et dont une partie importante de la population exerce une activité économique liée au travail de la pierre⁵¹⁰. L'intéressé rencontre les membres de la Fabrique d'église quelques mois avant l'ouverture du chantier, en janvier 1845, par un procédé qui n'est malheureusement pas précisé – publicité dans la presse régionale⁵¹¹, bouche à oreille, réseau de connaissances, etc. Cette rencontre s'apparente à un entretien d'embauche à la suite duquel l'ouvrier exprime se « *tenir prêt à partir quand vous me commanderez* »⁵¹². Embauché en mai cette année-là, il travaille quotidiennement sur ce site jusqu'à sa démission pour raisons médicales en 1868 (cf. chapitre XIV)⁵¹³.

⁵⁰⁵ Sur ces travaux, se référer à PITTIE Véronique, 1999, p. 67-68 ; BAUDRY Antoine, 2018, p. 151.

⁵⁰⁶ En janvier 1846, le maître ouvrier Jouirs (?) vérifie les bordereaux et la comptabilité courante (ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 1^{er} juillet 1846). Un an plus tard, la surveillance du chantier est assurée par l'architecte Eugène Carpentier pour le compte de Joseph Jonas Dumont (AÉSH, Commune de Saint-Hubert, registre de correspondance n°4, lettre de l'Administration communale à Joseph Jonas Dumont, 17 avril 1847 ; lettre de l'Administration communale au Commissaire d'arrondissement de Neufchâteau, 15 août 1847).

⁵⁰⁷ AÉSH, Commune de Saint-Hubert, registre de correspondance n°4, lettre de l'Administration communale de Saint-Hubert à Joseph Jonas Dumont, 17 avril 1847 : C90. Lors de la restauration de l'abbatiale Saint-Gilles à Liège, le Conseil de Fabrique précise qu'il nommera un surveillant et conducteur des travaux en concertation avec l'architecte-dirigeant Auguste Van Assche (AFÉSGiL, dossier 59 (registre des délibérations), compte-rendu de la séance du 11 décembre 1890 : AQ36).

⁵⁰⁸ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4052, lettre du Gouverneur du Luxembourg au Ministre de la Justice, 23 décembre 1867 : BA339. Il s'agit peut-être du sieur Philippart mentionné dans un courrier de 1866 (cf. *infra*).

⁵⁰⁹ AFÉSCL, factures 1845 : CL146.

⁵¹⁰ Plan Popp, Lavoir, n°119.

⁵¹¹ Une rapide recherche sur le site Belgica Press de la KBR confirme que de telles annonces pouvaient effectivement être publiées dans les organes de presses régionaux.

⁵¹² AFÉSCL, correspondance varia, lettre de Hubert Joseph Plomteux au curé de Sainte-Croix, 13 avril 1845 : AM208.

⁵¹³ *Idem*, factures 1845-1868. Un courrier du 28 avril 1868 précise que la santé d'Hubert Joseph Plomteux ne permet plus à ce dernier d'assurer la surveillance des travaux (*Idem*, correspondance 1850-1881, lettre du Conseil de Fabrique de Sainte-Croix à Évariste Halkin, 28 avril 1868). Hubert Joseph Plomteux, domicilié rue Saint-Séverin à Liège, se marie le 14 avril 1864 avec A.M. Dauzenberg, charcutière située rue du Pot d'or à Liège (journal *La Meuse*, 15 avril 1864). En 1866, les époux Plomteux sont qualifiés de « *négociants* » (AFÉSCL,

Adolphe Fonson, surveillant et conducteur des travaux du service des travaux publics de la ville de Mons⁵¹⁴, se voit confier la gestion du chantier de restauration de la collégiale Sainte-Waudru en 1848, sur proposition de l'architecte communal Charles-François Sury⁵¹⁵. En 1856, année au cours de laquelle s'arrête le carnet dédié à la surveillance des travaux de l'église, il exerce toujours cette activité⁵¹⁶.

Pour la restauration de l'église Saint-Hadelin à Celles, le comte Hadelin de Liedekerke-Beaufort (1816-1890)⁵¹⁷, en sa qualité de bourgmestre du village et président honoraire du Conseil de Fabrique, propose en 1857 d'embaucher le conducteur des travaux « *fort habile* » qu'il emploie déjà personnellement à Noizy⁵¹⁸, au motif de réaliser une économie substantielle à l'Administration communale⁵¹⁹, argument entendu par l'Administration provinciale qui avalise ce choix⁵²⁰. L'intéressé, anonyme à cette heure, réalise ensuite un long séjour dans la commune pour « *sonder toutes les parties du vieux temple* »⁵²¹.

Lors de la restauration de la façade de l'église Saint-Loup à Namur en 1864, le marbrier Adolphe Balat est désigné par le Conseil de Fabrique pour seconder l'architecte provincial Ladislas Degreny⁵²². Il est ainsi choisi, car « *Les travaux susmentionnés exigent une*

correspondance 1850-1881, lettre du Conseil de Fabrique à l'Administration communale, 20 juin 1866 : [DR105](#)). La base de données de l'IRPA (BALaT) renseigne qu'un certain Plomteux, entrepreneur à Liège, est l'auteur de l'église Saint-Martin de Vyle-et-Tharoul en 1859-1860. Il pourrait s'agir de l'individu en question ou bien d'un membre de sa famille (recherches en cours).

⁵¹⁴ Voir le mémoire de Charline Piscart à l'Université Libre de Bruxelles portant sur l'architecte communal Charles-François Sury (en cours).

⁵¹⁵ AÉM, Fabrique d'église Mons. Sainte-Waudru, dossier 166, procès-verbal de la séance du comité de surveillance du 25 mars 1849 : [DV10](#).

⁵¹⁶ Aucune mention de renvoi n'est à signaler jusqu'en 1856 dans le fonds d'archives précité.

⁵¹⁷ DOUXCHAMP-LEFEVRE Cécile, 1997, p. 104-107.

⁵¹⁸ Le village jouxte Celles et le comte y possède plusieurs propriétés (*Idem*, p. 104-107).

⁵¹⁹ AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 223, procès-verbal de la séance du conseil communal de Celles, 19 mars 1857 : [JW41](#).

⁵²⁰ *Idem*, lettre de la Députation permanente au Commissaire d'arrondissement de Dinant, 9 avril 1857 : [JW47](#).

⁵²¹ *Idem*, lettre de Hadelin de Liedekerke-Beaufort au Ministre de la Justice, 25 septembre 1857 : [JW49](#).

⁵²² ACRMSF, dossier Namur 1.6, lettre du Ministre de la Justice à la CRM, 2 novembre 1864 : [EM40](#). Cette nomination est d'ailleurs soumise à l'approbation de l'architecte provincial (AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 894, note anonyme du 6 octobre 1864 : [GP159](#)) et de la députation permanente (*Idem*, note anonyme du 27 octobre 1864 : [GP176](#)) en vertu de l'article 24 du règlement provincial du 12 juillet 1861 (« *Art. 24. – La surveillance continue des travaux est exercée par une personne déléguée à cet effet par l'administration intéressée après avoir été envoyée à l'avis de l'architecte compétent, cette délégation sera soumise à l'approbation de la Députation. Le surveillant doit se conformer aux instructions de l'architecte* » (ACRMSF, dossier Namur 1.6, lettre du Gouverneur de Namur au Ministre de la Justice, 29 mars 1865 : [EM53](#))).

surveillance continue et une aptitude spéciale pour la taille des pierres ; il était donc urgent [...] d'appeler à cette fonction une personne expérimentée et offrant les garanties voulues »⁵²³.

Notons que ce choix recoupe l'avis de la Commission royale des Monuments et de l'architecte communal Théophile Fumière (1828-1904), qui considéraient que de telles opérations ne pouvaient être exécutées que sous la houlette d'un « *artiste-ornemaniste* »⁵²⁴. Adolphe Balat, ou du moins sa famille, n'est par ailleurs pas étranger aux fabriciens. Vers 1845-1849, l'intéressé réalise en effet l'imposant jubé de la cathédrale Saint-Aubain à Namur aux côtés de son renommé frère Alphonse Balat (1819-1895⁵²⁵), œuvre qui ne devait pas laisser de marbre les édiles catholiques de la ville⁵²⁶. Des travaux sont également réalisés en l'église Saint-Loup en 1844 par « *deux architectes de cette ville* », soit un certain Balat et D. J. Bolle⁵²⁷. Enfin, lors de la première adjudication organisée par l'administration fabricienne en 1863, un certain « *Balat de Namur* » soumissionne aux côtés de « *Mrs Leane* »⁵²⁸, sans succès, pour les pierres de taille.

Lambert Haine, quant à lui, est propulsé surveillant et conducteur des travaux de restauration de l'église Notre-Dame à Dinant en 1863 sur les recommandations de l'architecte-dirigeant Léopold Schoonejans (1833-1865⁵²⁹), qui le qualifie d'« *appareilleur, porteur des meilleurs certificats* »⁵³⁰. Lorsqu'il est renvoyé en 1873 (cf. *infra*), la Commission royale des Monuments éprouve le besoin de justifier certaines accusations à son encontre, consignand de ce fait un écrit

⁵²³ AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 894, lettre de Ladislav Degreny au Gouverneur de Namur, 24 octobre 1864 : [GP175](#).

⁵²⁴ ACRMSF, Namur 1.6, lettre de la CRM au Gouverneur de Namur, 12 mai 1863 (brouillon) : [EM252](#) ; voir aussi *Idem*, lettre de Théophile Fumière à André Colot, 10 juin 1863 : [EM255](#). Théophile Fumière est par ailleurs l'auteur de plusieurs ouvrages postérieurs à cet épisode traitant de l'importance des arts décoratifs en Belgique dans la seconde moitié du XIX^e siècle (FUMIERE Théophile, 1880, 1883). Au cours de sa carrière, il sera notamment professeur à l'École des Beaux-Arts de Tournai ainsi qu'à l'École des Arts décoratifs de Bruxelles (PRINA Daniela N., 2012, p. 265-267, 273 ; PRINA Daniela N., 2018, p. 267-269). Il n'est donc pas étonnant qu'il accorde une place importante au choix d'un artiste-ornemaniste. En outre, la façade baroque de l'édifice impose d'elle-même le recours à des sculpteurs et tailleurs de pierre expérimentés. Nous remercions par ailleurs Daniela N. Prina pour nous avoir indiqué les références précitées.

⁵²⁵ Sur l'architecte, consulter CLEMENT Jules, 1956, p. 3-69.

⁵²⁶ Base de données de l'IRPA (BALaT).

⁵²⁷ AÉN, Archives ecclésiastiques, dossier 2349, compte-rendu des subsides perçus par le Conseil de Fabrique de Saint-Loup, 24 novembre 1846 : [JX8](#).

⁵²⁸ Également orthographié Leanne (*Idem*, dossier 894, lettre du Gouverneur de Namur au Ministre de la Justice, 27 novembre 1863 : [GP52](#)).

⁵²⁹ Sur cet architecte, voir STYNEN Herman, 1998, p. 53, 131-132, 153 et 177 ; BAUDRY Antoine, 2015, p. 39-41, notamment la note 22.

⁵³⁰ AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 312, lettre du bureau des marguilliers de Notre-Dame au Gouverneur de Namur, 11 février 1863 : [DU418](#).

sur l'individu : « Notre collègue n'impose pas plus des sculpteurs qu'il ne désigne des architectes [...]. Mais nous sommes informés que deux de nos délégués ont engagé officieusement la fabrique à conserver le sieur Haine, ici désigné, comme un employé dont l'expérience en matière de restauration était grande, et qu'il eut été difficile de remplacer. On ne peut dire d'ailleurs que ce sculpteur ne travaille pas alors qu'il prépare dans l'atelier les épures nécessaires aux travaux futurs »⁵³¹.

Le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Jean-Baptiste à Namur propose en 1890 de confier les rênes du chantier à Jean-Baptiste Bastin de Salzennes⁵³² car ses « aptitudes ont été appréciées pendant la restauration de la façade de l'église St Aubain »⁵³³, choix entériné par après par l'Administration communale⁵³⁴.

La surveillance et la direction des premiers travaux de restauration de l'église Saint-Martin à Liège, qui aux dires de l'architecte communal Julien-Étienne Rémond « exigent un travail de main d'œuvre soigné [...], de bons ouvriers et [...] une surveillance permanente par un piqueur intelligent »⁵³⁵, sont confiées au maître-maçon Libert Bayet, désigné par le Conseil de Fabrique le 22 avril 1844⁵³⁶. Si aucun document n'explique ce choix, il faut néanmoins souligner qu'un certain Simon Hairs-Bayet, maître-maçon, est employé par l'institution aux travaux d'entretien des bâtiments de l'institution de 1833 à 1842⁵³⁷. Il pourrait s'agir du même individu ou d'un membre de son cercle familial. Libert Bayet n'est cependant employé que durant une courte période, puisqu'il n'apparaît plus dans la comptabilité générale après le 31 octobre 1846, sauf pour des travaux réalisés aux maisons de la Fabrique⁵³⁸.

⁵³¹ AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 4260, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 4 janvier 1873 : **CT173**.

⁵³² Le Conseil de Fabrique de Saint-Jean-Baptiste le prénomme Hyacinthe (AÉN, Archives de la paroisse Saint-Jean-Baptiste à Namur, lettre du Conseil de Fabrique de Saint-Jean-Baptiste au Bourgmestre de Namur, 17 mai 1890 : **KC130**), mais une lettre signée du principal intéressé atteste du prénom ici retenu (AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 883, note de Jean-Baptiste Bastin, 30 novembre 1888 : **KE6**).

⁵³³ AÉN, Archives de la paroisse Saint-Jean-Baptiste à Namur, lettre du Conseil de Fabrique de Saint-Jean-Baptiste au Bourgmestre de Namur, 17 mai 1890 : **KC130**.

⁵³⁴ *Idem*, lettre du Collège du Bourgmestre et des Échevins de Namur au Conseil de Fabrique de Saint-Jean-Baptiste, 24 mai 1890 : **C131**.

⁵³⁵ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre du Collège des Bourgmestre et Échevins au Conseil de Fabrique de Saint-Martin, 7 juin 1843 : **S106**.

⁵³⁶ *Idem*, dossier VII.A.2, note anonyme du 22 avril 1844.

⁵³⁷ *Idem*, dossiers II.A.11 (comptabilité 1831-1839) et II.A.12 (comptabilité 1840-1844), entrées des 12 février 1833, 31 décembre 1836, 1837, 1839, 1840, 1841 et 1842. Ces mentions concernent des fournitures, livraisons et journées de travail pour l'église et le presbytère.

⁵³⁸ *Idem*, dossiers II.A.14 (comptabilité 1845-1849), entrée du 31 octobre 1846.

Lorsque le chantier de restauration de ladite église reprend après un arrêt de deux ans (cf. chapitre XII), le poste est pourvu au maître tailleur de pierres Martin Chatorier, dont la première occurrence dans les archives comptables remonte au 26 mai 1849⁵³⁹, voire, peut-être, 1844⁵⁴⁰. Dans ces documents, le nom de Constant Chatorier apparaît également le 30 septembre 1857, individu qui semble lui aussi jouer un rôle prépondérant sur le chantier, à l'instar du précédent dont il est évident qu'ils soient unis par les liens du sang. Martin Chatorier est mentionné une dernière fois le 16 avril 1859. Après cette date, le nom « *Chatorier* » est invariablement utilisé, sans aucune différenciation, si bien qu'il est impossible d'affirmer lequel des deux est le surveillant et conducteur des travaux. Du moins, jusqu'en 1863. En effet, un document rédigé le 15 janvier cette année-là par l'architecte Évariste Halkin au Conseil de Fabrique de l'église Saint-Georges à Limbourg précise que : « *J'ai l'honneur de vous informer que j'ai trouvé un maître ouvrier pour la surveillance des travaux de la restauration de votre église. Cet homme est parfaitement au courant de la besogne ; il a dirigé pendant une 10^e d'années les travaux de l'église St Martin à Liège ; il demande pour salaire 3fr50 par jour. Veuillez me faire connaître si je puis aller vous le présenter le mardi 3 février prochain* »⁵⁴¹.

Martin Chatorier est effectivement nommé surveillant et conducteur des travaux sur ce site auquel il est attaché jusqu'en 1877, année au cours de laquelle un dénommé Terwagne lui succède⁵⁴². Au cours de cette période, Martin Chatorier travaille cependant sur d'autres sites pour pallier les arrêts de chantier, comme l'atteste une note de l'architecte Eugène Halkin, fils du précédent, en 1871 : « *M. Lefèbvre, entrepreneur à Amay veut bien employer Martin à la construction de son église à Ombret, il aura 3.5 par jour, de plus il lui procurera un logement à très bon compte* »⁵⁴³. Notons que les plans de cette église néogothique sont réalisés par l'architecte en question⁵⁴⁴.

Quant à Constant Chatorier, un précieux témoignage du trésorier de la Fabrique de Saint-Martin daté du 6 janvier 1872, soit après les travaux de restauration de la tour, précise que « *Avant*

⁵³⁹ AFÉSML, dossiers II.A.14 (comptabilité 1845-1849), entrée du 26 mai 1849.

⁵⁴⁰ Une note du 22 avril 1844 et renseignant les salaires des ouvriers mentionne un tailleur de pierres prénommé Martin (cf. annexe 26).

⁵⁴¹ AFÉSGL, dossier D30, lettre d'Évariste Halkin à Thisquen, 15 janvier 1863 : **KI157**.

⁵⁴² *Idem*, dossier E5, lettre de Fraineux au président du Conseil de Fabrique de Saint-Georges, 20 octobre 1876. Ce document mentionne par ailleurs que Martin Chatorier œuvre sur le chantier limbourgeois avec son fils, même si l'identité de ce dernier n'est pas précisée : **KM225**.

⁵⁴³ *Idem*, dossier E6bis, lettre d'Eugène Halkin au président du Conseil de Fabrique de Saint-Georges, 3 juillet 1871 : **KJ13**.

⁵⁴⁴ Base de données de l'IRPA (BALaT).

d'aborder le détail de la dépense, je ne puis le dispenser de vous signaler de nouveau notre maître ouvrier, le sieur Constant Chatorier, qui, par son intelligence, son zèle et son activité, m'a si bien secondé dans l'accomplissement de ma tâche. Il est vivement à regretter que le gouvernement n'ait pas jugé à propos d'accorder à cet ouvrier modèle sous tous les rapports, la décoration instituée par le Roi en faveur des travailleurs qui se distinguent et que vous aviez cru juste de solliciter pour lui [cf. infra] »⁵⁴⁵.

Ces quelques exemples illustrent que les « bons » conducteurs et surveillants de travaux sont des hommes hautement qualifiés, recherchés tant pour leur expérience, leur probité et leur dévouement que pour leur capacité à répondre à un besoin spécifique du chantier sur lequel ils sont employés⁵⁴⁶ – ce qui n'interdit pas les dérives (cf. *infra*). La Commission royale des Monuments n'hésite d'ailleurs pas à monter au créneau pour signaler l'absence de tels postes sur des chantiers importants⁵⁴⁷ ou pour défendre un emploi menacé, à l'instar de Lambert Haine (cf. *supra*). Les administrations n'hésitent d'ailleurs pas à les récompenser pour leur travail et leur implication en leur octroyant, souvent sur proposition de la Commission royale des Monuments ou de ses membres correspondants⁵⁴⁸, la Médaille des travailleurs, « *Décoration instituée par arrêté Royal du 7 novembre 1847 en faveur des travailleurs qui à une habilité*

⁵⁴⁵ AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre de Nicolas Rigo au Conseil de Fabrique de Saint-Martin, 6 janvier 1872 : **CSS10**.

⁵⁴⁶ La Commission royale des Monuments souhaite conserver le maître ouvrier de l'abbatiale Saint-Jacques à Liège, un tailleur de pierres « *offrant toute garantie de probité* », aux motifs qu'il « *travaille avec intelligence à des réparations de détail* » ; son salaire est de 1060 francs (*Idem*, dossier 3266, lettres de Théodore-Joseph Devroye au Gouverneur de Liège, 13 juin 1865 et 23 avril 1866 : **CR167** ; **CR171**). Il offre, de plus « *toutes les garanties de probité* » (*Idem*, dossier 3266, lettre de Théodore-Joseph Devroye au Gouverneur de Liège, 13 juin 1865 : **CT167**).

⁵⁴⁷ « *Les délégués ont signalé l'absence d'un surveillant des travaux. Ce fait paraît regrettable. Il serait extrêmement utile qu'un homme capable et expérimenté fût constamment sur les lieux pour diriger les ouvriers, car on se trouve ici en présence d'un des monuments les plus remarquables du pays et les travaux qu'on y exécute présentent des complications et des difficultés de plus d'un genre* » (BCRAA, t. 5, p. 390). Une situation analogue s'observe en 1866 à Saint-Hubert (BCRAA, t. 7, p. 519-520), et une nouvelle fois en 1879 ; cette année-là, la Commission stipule au Conseil de Fabrique, qui souhaite « *ne pas conserver un surveillant permanent lorsque les travaux de restauration seront mis en adjudication publique* », « *qu'il est indispensable en tous cas, et n'importe le mode d'exécution des ouvrages, que la fabrique ait toujours sur place un agent chargé du contrôle permanent des travaux et des fournitures* » (ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 12 mars 1879 : **R561**).

⁵⁴⁸ « *Le Gouvernement, sur notre proposition, a bien voulu accorder la décoration des travailleurs à quelques-uns des chefs d'atelier et des ouvriers les plus habiles qui sont attachés aux travaux de restauration des édifices publics. Nous nous empresserons de recommander à sa haute bienveillance les hommes d'une conduite irréprochable qui nous seront signalés comme ayant rendu les services exceptionnels voulus par l'arrêté royal du 7 novembre 1847* » (BCRAA, t. 3, p.39).

reconnue joignent une conduite irréprochable »⁵⁴⁹. Une « gratification » de quelques centaines de francs leur est par ailleurs parfois octroyée pour les remercier et les encourager⁵⁵⁰.

Les exemples développés ci-dessus témoignent que le processus d'embauche est facilité autant par de bonnes références personnelles et une visibilité professionnelle bien marquée – pensons à Jean-Baptiste Bastin de Salzennes ou Jean-François Vanden Branden à Bruxelles – que grâce à un contact et/ou une collaboration favorable(s) avec un architecte, des recommandations décisives ou d'éventuels liens familiaux. Le courrier du surveillant Eugène Baclène à la Commission royale des Monuments anticipant l'arrêt imminent des travaux de restauration de l'abbatiale Saint-Pierre à Saint-Hubert est éloquent sur ce point, et nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à sa consultation (cf. annexe 27)⁵⁵¹. Enfin, il convient également de mesurer les choix effectués à l'aune de deux critères essentiels, soit la nature des travaux à effectuer, mais aussi la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée aux échelons local et régional.

Notons également que les surveillants et conducteurs des travaux mis en exergue au cours de cette étude, lorsque leur métier est renseigné, proviennent majoritairement du « monde de la

⁵⁴⁹ AFÉSML, dossier VII.A.2, lettre de la CRM au Conseil de Fabrique de Saint-Martin, 6 juillet 1865 : [K112](#). Sont ainsi récipiendaires de la médaille le chef-ouvrier Joseph Gibert de Nivelles en 1862, qui « *Depuis vingt-six ans [...] a exécuté de nombreux ouvrages de menuiserie et de sculpture sur les églises du Brabant et s'est toujours distingué par son intelligence, son activité et sa probité* » (BCRAA, t. 1, p. 502). Ou encore les sieurs D. Van Duyfhuys et J. Flémal, respectivement chef d'atelier de la restauration de l'église Saint-Martin à Alost et chef ouvrier sur les chantiers de restauration de l'hôtel de ville et de l'église Saint-Léonard à Zoutleeuw, qui se distinguent « *par un zèle et une intelligence exceptionnels* », font montre d'une « *conduite [...] irréprochable* », et qui reçoivent semblable décoration sur proposition de la Commission royale des Monuments cette même année (BCRAA, t. 1, p. 421). Idem pour le chef d'atelier Melon, récompensé en 1865 pour « *la conduite [...] irréprochable* » dont il fait montre sur le chantier de restauration de l'église Saint-Jacques à Liège : « *Le maître ouvrier Melon a souvent travaillé seul pendant les moments des plus grands dangers, alors que les autres ouvriers n'osaient plus le suivre. Son courage et son dévouement ont été récompensés par la médaille honorifique des travailleurs* » (BCRAA, t. 9, p. 419). Le cas de François Baclène est également connu : « *Le traitement du conducteur des travaux F. Baclène est de fr. 71.00 par quinzaine, c'est-à-dire un peu plus que salaire d'un premier ouvrier. Depuis l'entrée en fonction de cet employé le 10 Mai 1864 ce traitement n'a pas été changé alors que les salaires d'ouvriers ont été incessamment et partout augmentés. Le sieur Baclène n'a jamais reçu la moindre gratification et pourtant la décoration industrielle qui lui a été décernée par arrêté royal du 28 août 1871 comme conducteur de travaux atteste assez qu'il rend des services et si une récompense ou un encouragement serait mal à propos* » (ACRMSF, dossier Walcourt 1.1, lettre de Louis Pavot à la CRM, 22 octobre 1874 : [DG365](#) ; voir aussi *Idem*, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 11 février 1875 : [DG387](#)). Voir, également, le passage de 1872 concernant Constant Chatorier (cf. *supra*).

⁵⁵⁰ AFÉSCL, factures 1852.

⁵⁵¹ En écho à ce courrier, notons que lorsqu'il est question de renvoyer le piqueur Dejonghe du chantier de la cathédrale de Bruxelles en 1863 (cf. *supra*), le Ministre de la Justice précise qu'il a demandé à l'Administration communale de cette ville « *s'il ne serait pas possible d'utiliser ailleurs les services de cet employé* » (AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 15, lettre du Ministre de la Justice au Conseil de Fabrique, 30 juin 1863 : [JB264](#)). L'interprétation de cette mention est pour l'heure ambiguë ; il pourrait s'agir d'une volonté du Ministre de replacer un bon élément sur un autre chantier de Bruxelles, mais aussi, une demande plus « administrative » auprès de l'institution au sein de laquelle est éventuellement rattaché le sieur Dejonghe.

Pierre » : Adolphe Fonson est issu de l'école provinciale des Mines du Hainaut⁵⁵², Adolphe Balat est marbrier, Lambert Haine est sculpteur, Hubert Joseph Plomteux, Martin Chatorier et le maître ouvrier Melon (cf. notes 546 et 549) sont maîtres tailleurs de pierres. Constant Chatorier est probablement lui aussi maître tailleur de pierres ou sculpteur, eu égard aux travaux de sculpture qui lui incombent sur le chantier de Saint-Martin à Liège. Quant à Eugène et François Baclène (1838-1912)⁵⁵³, peut-être sont-ils apparentés à Jean-Joseph, Medart-Joseph et Noé-Joseph Baclène, tailleurs de pierre à Melin et Gobertange⁵⁵⁴. D'autres en revanche travailleront au cours de leur carrière en tant qu'architecte, comme évoqué plus haut : François Baclène, Nicolas Belleflamme, Eugène Carpentier, Ladislav Degreny, Charles-François Sury, etc. (cf. annexe 20).

À l'instar de ce qui peut être observé pour les ouvriers (cf. chapitre VI), le lien familial semble être également des plus importants, bien que la plupart des indices actuels se limitent aux noms des intéressés. Hubert Joseph Plomteux travaille sur le chantier de Sainte-Croix à Liège avec Clément, Hubert et Théodore Plomteux, tous tailleurs de pierre⁵⁵⁵. Martin et Constant Chatorier besognent à Saint-Martin à Liège⁵⁵⁶, et les frères Philippart à l'abbatiale de Saint-Hubert. Peut-être Eugène et François Baclène sont-ils issus du même cercle familial, bien qu'œuvrant respectivement à Saint-Hubert et Walcourt, à l'exemple aussi de Henri Flémal et J. Flémal, que l'on retrouve respectivement à Notre-Dame à Dinant et Saint-Léonard à Zoutleeuw, deux édifices par ailleurs restaurés par le même architecte, Auguste Van Assche, qui n'est certainement pas étranger dans cette « coïncidence »⁵⁵⁷. Adolphe Balat est quant à lui le frère d'Alphonse Balat vu son origine namuroise et sa profession. La dénomination Limonier (père) induit qu'il y ait un Limonier (fils) œuvrant lui aussi dans le milieu de la construction. Enfin, peut-être Adolphe Fonson est-il quant à lui relié à Emmanuel-Henri Fonson, grande figure de l'architecture montoise de la seconde moitié du XVIII^e siècle⁵⁵⁸.

⁵⁵² AÉM, Section contemporaine, liasse 963, lettre d'Adolphe Fonson au Collège des Bourgmestres et Échevins, 19 juillet 1841.

⁵⁵³ <https://gw.geneanet.org/jguyaux?n=baclene&oc=&p=francois>.

⁵⁵⁴ Se référer au site [geneanet.org](http://www.geneanet.org).

⁵⁵⁵ AFÉSCL, factures 1845-1859 ; cf. chapitre XIV.

⁵⁵⁶ Et Martin Chatorier avec son fils sur le chantier de l'église Saint-Georges à Limbourg (cf. *supra*).

⁵⁵⁷ BCRAA, t. 1, 421 ; AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 4260, lettre de Charles Houba au directeur général des cultes, 7 juin 1875 : CT325. Il est par ailleurs possible que ces deux individus ne soient en réalité qu'une seule et même personne. Pour l'heure, nous sommes tributaires de quelques documents qui identifient deux initiales différentes (recherche en cours).

⁵⁵⁸ A déterminer.

Ces constats, de même que les recommandations à l'embauche évoqués ci-dessus, invitent à entreprendre une enquête plus vaste sur les réseaux et les relations professionnels au sein du secteur de l'architecture, de la construction et du bâtiment au XIX^e siècle, démarche toutefois trop ambitieuse pour la présente étude. Nous n'en poserons donc, ici, que les premiers jalons.

Rémunérations

Le peu de documents évoquant le salaire des surveillants et conducteurs des travaux débusqués à ce jour invite à la prudence et à considérer toute tentative de synthèse comme excessivement prématurée. En effet, une vue d'ensemble est difficile à obtenir, car la rémunération de ces hommes diffère en fonction des aires géographiques, des administrations concernées, des chantiers et bien évidemment de l'époque. Qui plus est, et il s'agit là d'un écueil supplémentaire, les archives ne renseignent pas ces informations de façon homogène. Les institutions en charge du volet opérationnel du chantier évoquent plus volontiers la paie journalière, adaptée à leur gestion quotidienne des travaux, sans toutefois préciser les jours ouvrables. Les pouvoirs publics et subsidiaires, quant à eux, mentionnent habituellement le salaire annuel, car ils doivent budgétiser celui-ci. Dans de rares cas, la rémunération peut également être évoquée par quinzaine⁵⁵⁹, par trimestre⁵⁶⁰ ou encore par pourcentage⁵⁶¹. La difficulté d'interprétation réside dans le fait que ces documents ne s'accordent que rarement. Compte tenu de ces obstacles, les quelques paragraphes développés ci-dessous n'ont donc pour seul objectif que de démontrer l'attractivité pécuniaire de l'emploi.

Sur le chantier de restauration de l'église Sainte-Croix à Liège, Hubert Joseph Plomteux est payé à la journée, à l'instar de tous les ouvriers du site, à raison de six jours par semaine, du lundi au samedi. De mai 1845 à mai 1849, sa paie quotidienne fluctue en fonction des saisons et de la durée du jour solaire : 2,25 francs en hiver, 3 francs en été et 2,5 francs au cours des saisons intermédiaires. À compter de mai 1849, ces taux augmentent nettement (2,75, 3,5 et 3 francs), s'harmonisent autour de deux cycles en 1850 (3 et 3,5 francs) pour ensuite se stabiliser à un taux unique de 3,5 francs à partir d'avril 1851⁵⁶². Cette dernière rémunération est peut-être

⁵⁵⁹ ACRMSF, dossier Walcourt 1.1, lettre de Louis Pavot à la CRM, 22 octobre 1874 : [DG365](#).

⁵⁶⁰ AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 883, note de Jean-Baptiste Bastin, 30 novembre 1888 : [KE6](#).

⁵⁶¹ Lors de la restauration de l'abbatiale Saint-Gilles à Liège, le Conseil de Fabrique précise que le surveillant et conducteur des travaux sera rémunéré à hauteur de 1% du montant total des opérations (AFÉSGL, dossier 59 (registre des délibérations), compte-rendu de la séance du 11 décembre 1890 : [AQ36](#)).

⁵⁶² AFÉSCL, factures 1845-1851 ; cf. chapitre XIV.

celle en vigueur au sein de la région liégeoise, puisqu'elle correspond aux émoluments de Martin Chatorier lorsque celui-ci travaille à Limbourg et Ombret entre 1863 et 1871 (cf. *supra*).

À Saint-Hubert, le taux journalier, quoique d'abord identique au « tarif liégeois » en 1844⁵⁶³, se révèle par après plus avantageux, puisqu'il est porté, à une date non précisée, à 4,5 francs. Ce taux est augmenté à 5 francs qu'en août 1866, à la suite de la nomination d'Eugène Baclène⁵⁶⁴, soit 1 825 francs par an⁵⁶⁵, une somme importante et méritée car « *on impose à cet employé un service fort compliqué* »⁵⁶⁶. Idem dans la capitale, puisqu'en 1840-1841, Jean-François Vanden Branden est rémunéré 1 200 francs annuellement pour la direction du chantier de la cathédrale de Bruxelles⁵⁶⁷. Une somme qui semble bien supérieure à la rémunération d'Hubert Joseph Plomteux (cf. *infra*). À l'instar de Saint-Hubert, cette rémunération n'est augmentée qu'au bénéfice d'un renouvellement du poste, en 1863⁵⁶⁸.

À Dinant, Lambert Haine est théoriquement rémunéré 4,5 francs par jour de 1863 à 1873, ce qui correspond plus ou moins aux taux évoqués ci-dessus. Sur le chantier de l'église Saint-Loup à Namur, la rémunération d'Adolphe Balat en 1864 donne lieu à quelques débats. En effet, le Conseil de Fabrique désire lui offrir une rémunération annuelle de 2 000 francs, proposition à laquelle souscrivent l'architecte provincial et le Conseil Communal, alors que la députation permanente n'offre quant à elle que 1 500 francs⁵⁶⁹. Le Ministre de la Justice précise que conformément à une décision prise pour Notre-Dame du Lac à Tirlemont, les honoraires de l'architecte et du conducteur ne peuvent dépasser ensemble 5% du montant total des travaux, et propose dès lors une rémunération de 2% à l'architecte et un traitement fixe de 2 000 francs

⁵⁶³ AÉSH, Archives de la Fabrique d'église de Saint-Pierre, délibérations 1842-1878, compte-rendu de la séance du 10 juin 1844 : CA25.

⁵⁶⁴ BCRAA, t. 7, 519-520 ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4052, lettre du Gouverneur du Luxembourg au Ministre de la Justice, 23 décembre 1867 : BA339.

⁵⁶⁵ ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre de Charles Bouvrie à la CRM, 17 février 1868 : R461.

⁵⁶⁶ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4052, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 27 février 1868 : BA343.

⁵⁶⁷ *Idem*, dossier 15, arrêté ministériel du 30 novembre 1840 : JB581. Lorsqu'il démissionne en 1863 pour des raisons non précisées, ses fonctions d'« inspecteur-comptable » sont réparties sur l'architecte Raeymakers, le maître ouvrier Paul Benjamin et le piqueur conducteur des travaux Dejonghe, ce dernier se voyant octroyer pour l'occasion une rémunération annuelle supplémentaire de 150 francs (*Idem*, lettre du Gouverneur du Brabant au Ministre de la Justice, 7 mai 1863 : JB259). Nous ne connaissons ni le salaire annuel de Vanden Branden à cette époque, ni celui dudit Dejonghe.

⁵⁶⁸ Le sieur Benjamin Paul, qui reprend la moitié de la charge d'inspecteur-comptable, et le piqueur Dejonghe voient leur salaire annuel respectivement augmenter de 200 et 150 francs (*Idem*, lettre du Gouverneur de Brabant au Ministre de la Justice, 7 mai 1863 : JB259).

⁵⁶⁹ AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 894, lettre de Ladislas Degreny au Gouverneur de Namur, 24 octobre 1864 : GP175.

pour le conducteur⁵⁷⁰. Même si la Commission royale des Monuments proteste contre ce chiffre qu'elle estime trop bas « *lorsqu'il s'agit de travaux de restauration offrant de grandes difficultés & exigeant une surveillance de tous les instants* »⁵⁷¹, le Ministre entérine cette dernière proposition⁵⁷². Dans un rapport estimatif des travaux à réaliser à la collégiale Saint-Materne à Walcourt en 1874, l'architecte Louis Pavot inscrit 1 950 francs pour le « *Traitement du conducteur des travaux : surveillance et comptabilité* »⁵⁷³, soit 71 francs par quinzaine, « *c'est-à-dire un peu plus que le salaire d'un premier ouvrier* »⁵⁷⁴. À Namur, le surveillant Jean-Baptiste Bastin se voit gratifier d'un traitement annuel de 2 500 francs à la fin de la décennie 1880 lorsqu'il supervise la reconstruction de la façade de la cathédrale Saint-Aubain⁵⁷⁵.

La forte rémunération des surveillants et conducteurs de travaux se justifie autant par les lourdes responsabilités qui pèsent sur leurs épaules que par leur haut degré de qualification (cf. *infra*). Elle permet aussi d'ancrer économiquement cette précieuse main-d'œuvre à des chantiers qui requièrent souvent des travaux étalés sur plusieurs décennies, techniquement complexes et « épiés » par la société, et ainsi, s'assurer du bon usage des deniers publics.

Notons qu'excepté les sculpteurs hautement rémunérés⁵⁷⁶ et les architectes-dirigeants payés sur pourcentage, les surveillants et conducteurs de travaux bénéficient du salaire le plus élevé parmi la main d'œuvre du bâtiment présent sur le chantier. Ainsi, et à titre illustratif, en 1846, le tailleur de pierres François Lejeune, l'un des ouvriers les plus assidus de l'atelier de restauration de l'église Sainte-Croix à Liège, perçoit un salaire de 537,74 francs (pour 259 jours présents sur 306 ouvrables), alors qu'Hubert Joseph Plomteux, quant à lui, gagne 809,25 francs, soit un rapport non négligeable de 1/1,5⁵⁷⁷.

Enfin, il est aussi cocasse que révélateur de constater que parallèlement aux propositions de distinction et de décoration (cf. *supra*), les architectes n'hésitent pas à monter au créneau pour

⁵⁷⁰ ACRMSF, dossier Namur 1.6, lettre du Ministre de la Justice à la CRM, 2 novembre 1864 : **EM40**.

⁵⁷¹ AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 894, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 15 mars 1865 : **GP180**.

⁵⁷² ACRMSF, dossier Namur 1.6, lettre du Ministre de la Justice à la Députation permanente du Conseil provincial de Namur, 27 mai 1865 : **EM60**.

⁵⁷³ *Idem*, dossier Walcourt 1.1, devis de Louis Pavot, 23 septembre 1874 : **DG348**.

⁵⁷⁴ *Idem*, lettre de Louis Pavot à la CRM, 22 octobre 1874 : **DG365**.

⁵⁷⁵ *Idem*, dossier Namur 1.1, lettre de Emmanuel A. J. Cels à la CRM, 30 mai 1883 : **HH264**. Notons qu'un autre courrier évoque une rémunération de 450 francs par trimestre.

⁵⁷⁶ cf. chapitre XIV.

⁵⁷⁷ *Idem*, p. 384.

défendre la rémunération de ces hommes, rémunération que les administrations tentent souvent de minorer. Le cas de Saint-Loup à Namur évoqué ci-dessus le démontre, tout comme ce courrier de l'architecte Jules Jacques Van Ysendyck concernant Lambert Haine, lorsque le traitement de ce dernier est remis en question par les autorités publiques : « *L'appareilleur est à la fois sculpteur et conducteur des travaux. Il dirige l'atelier des tailleurs de pierres et surveille en même temps l'exécution de tous les ouvrages en général, charpenterie, maçonnerie, etc. J'ai toujours constaté qu'il fait preuve de beaucoup d'intelligence et de zèle dans l'accomplissement de la mission que le conseil de fabrique lui a confiée bien avant ma nomination. En raison de ses capacités, des difficultés qui se présentent continuellement et des dangers fréquents auxquels l'exposent les travaux qu'il dirige, son salaire n'est pas exagéré* »⁵⁷⁸.

Mobilité professionnelle

La rémunération élevée, la stabilité du poste malgré de nombreux arrêts imprévus de chantier, la reconnaissance professionnelle de même que les opportunités futures découlant de ces expériences (cf. *supra*) confèrent au poste de surveillant et conducteur de travaux une grande attractivité. Il n'est donc pas étonnant de constater une certaine mobilité professionnelle de la part de ces prétendants.

Originaire de Lavoir, village à l'économie essentiellement tourné vers les métiers de la pierre et au sein duquel il devait y avoir du travail rémunérateur, Hubert Joseph Plomteux n'hésite pas à migrer à Liège pour travailler sur le chantier de restauration de l'église Sainte-Croix, dont il assure la surveillance pendant vingt-trois ans. Le père Limonier, qui travaille à l'abbaye de Saint-Hubert, est quant à lui originaire de Bouillon. Lorsqu'il œuvre sur le chantier de Saint-Martin à Liège, Martin Chatorier réside dans une maison située « *sur le Trixhay* » qu'il loue à la Fabrique d'église⁵⁷⁹. Il s'établit ensuite à Limbourg à un domicile non renseigné ; toujours est-il qu'il est rémunéré plusieurs fois pour se rendre de Limbourg à Liège afin d'y rencontrer l'architecte-dirigeant en son domicile⁵⁸⁰, preuve que l'intéressé réside à proximité du chantier. Enfin, comme évoqué précédemment, un courrier de l'architecte Eugène Halkin précise que

⁵⁷⁸ AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 4260, lettre de Jules Jacques Van Ysendyck à la CRM, 13 janvier 1873 : **CT190**.

⁵⁷⁹ AFÉSML, dossier II.A.15 (comptabilité générale 1850-1862), entrée du 10 mai 1854.

⁵⁸⁰ AFÉSGL, dossier E6bis, comptabilité générale 1862-1885, entrée du 16 juin 1867 : **KJ48**.

l'entrepreneur Lefèbvre d'Amay déniche à Martin Chatorier « *un logement à très bon compte* » pour assurer la surveillance du chantier de construction de l'église d'Ombret⁵⁸¹.

Si les exemples précédents attestent d'une mobilité régionale de plusieurs dizaines de kilomètres, certains conducteurs et surveillants de travaux n'hésitent pas se déplacer sur des distances plus longues, à l'instar d'Eugène Carpentier, originaire de Courtrai⁵⁸², mais travaillant à Saint-Hubert – et résidant peut-être à Bruxelles puisqu'il travaillait avec l'architecte Joseph Jonas Dumont –, ou encore Lambert Haine, qui réside à Dinant mais aussi à Ixelles⁵⁸³ où il possède un atelier de sculpture⁵⁸⁴. La supplique d'Eugène Baclène évoquée ci-dessus ne renseigne quant à elle aucune limite géographique, l'intéressé se bornant à demander à la Commission royale des Monuments de le replacer sur un autre chantier (annexe 27).

Des dérives

Souvent loués pour leur probité (cf. *supra*), les conducteurs et surveillants de travaux peuvent être amenés à certaines dérives induites par leur autonomie et leur position hiérarchique privilégiée au sein du chantier de restauration.

À Sainte-Croix à Liège, l'architecte Julien-Étienne Rémont constate en 1863 qu'un nouvel autel a été installé dans la chapelle de la Vierge par Hubert Joseph Plomteux, sans l'accord du Gouvernement, situation qu'aggrave aux yeux du praticien la piètre qualité de l'œuvre : « *Le surveillant des travaux de l'église, tailleur de pierre de son métier, et de concert avec M^r le curé, a fait un dessin d'autel en style ogival, pour la chapelle de la vierge, située au fond de la petite nef de gauche de l'église de S^{te} Croix ; ils ont chargé un artiste (de talent du reste) d'en faire un modèle en plâtre sur petite échelle, après quoi, une convention a été faite, et la construction a commencé. J'ai vu ce plan, ce modèle et la construction en grandeur naturelle commencée en pierre blanc-jaunâtre, dans les ateliers du sculpteur. D'après ce qui m'a été affirmé, il n'existe aucune autorisation de la part du gouvernement ; on va plus loin, il paraîtrait que la fabrique ne s'est pas occupée de cette affaire. Je crois devoir vous dire que l'examen, superficiel il est vrai, que j'ai fait de ces travaux, n'a pas été favorable, tant sous le*

⁵⁸¹ *Idem*, lettre d'Eugène Halkin au président du Conseil de Fabrique de Saint-Georges, 3 juillet 1871 : **KJ13**.

⁵⁸² Sur le parcours de l'architecte, se référer à BCRAA, 1892, p. 147-161.

⁵⁸³ AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 318, compte-rendu de l'audience publique du 7 août 1874 : **EY29**.

⁵⁸⁴ *Idem*, procès-verbal de la séance du Conseil de Fabrique de Notre-Dame du 10 octobre 1873 : **EY33**.

rapport du sujet que sous le rapport du style et encore moins sous le rapport de la structure générale, qui ne me paraissent pas en harmonie avec l'édifice »⁵⁸⁵.

Pourtant si affable dans ses courriers, Julien-Étienne Rémont se fend alors d'une remarque des plus cinglantes à l'égard du surveillant : *« Il se trouve attaché aux travaux de cet édifice un surveillant qui n'a jamais fait aucune étude d'art, une espèce de spectateur qui se mêle de tout, qui dessine tout ce qu'on veut et qui gâtera tout si l'on n'y prend garde. Il faut couper cette plante parasite ; il en est temps. J'appelle sur ce point votre plus sérieuse attention »⁵⁸⁶.*

L'intéressé ne semble toutefois pas avoir été inquiété et restera en poste jusqu'à sa démission cinq ans plus tard pour raison médicale⁵⁸⁷.

En mai 1866, un courrier de l'architecte Charles Bouvrie en charge des travaux de restauration de l'abbatiale Saint-Pierre à Saint-Hubert stipule que le chef d'atelier Philippart est décédé depuis peu et est provisoirement remplacé par son frère, *« qui ne me paraît posséder ni les connaissances ni l'expérience requise pour la conduite de travaux de l'importance de ceux en voie d'exécution à l'église de Saint-Hubert. Il met peu d'empressement à exécuter les ordres que je lui donne, et s'est même permis, sans ordre aucun de ma part, de faire démolir à la fois 2 contreforts et de faire toucher à un 3^e, vers la façade latérale de gauche de l'édifice donnant vers le préau du pénitencier »⁵⁸⁸.*

Un nouveau chef d'atelier, Eugène Baclène, est donc nommé le 1^{er} août de cette année par la Fabrique⁵⁸⁹ à la demande de la Commission royale des Monuments⁵⁹⁰. Si ce choix apparaît satisfaisant dans un premier temps, certaines critiques émergent progressivement⁵⁹¹. Ainsi en 1873, l'institution se plaint que *« depuis quelques temps, le sieur Eugène Baclène chef d'atelier et surveillant des travaux, s'est trop souvent absenté sans raison légitime, que pendant son absence, les travaux ne sont pas exécutés avec toute l'activité désirable »*. Elle rappelle alors le fautif à l'ordre, en l'obligeant à être à l'heure sur chantier et à ne plus s'absenter sans raison

⁵⁸⁵ ACRMSF, dossier Liège 1.11, lettre de Julien-Étienne Rémont à la CRM, 3 juin 1863 : C131.

⁵⁸⁶ *Idem*, lettre de Julien-Étienne Rémont à la CRM, 6 septembre 1863 : C163.

⁵⁸⁷ AFÉSCL, correspondance 1850-1881, lettre du Conseil de Fabrique de Sainte-Croix à Évariste Halkin, 28 avril 1868.

⁵⁸⁸ ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre de l'architecte Charles Bouvrie à la CRM, 7 mai 1866.

⁵⁸⁹ *Idem*, rapport du Conseil de Fabrique de Saint-Pierre, 27 octobre 1867 ; note anonyme, 1868 ; lettre de Charles Bouvrie à la CRM, 17 février 1868.

⁵⁹⁰ BCRAA, t. 7, 519-520.

⁵⁹¹ ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre de l'architecte Charles Bouvrie à la CRM, 17 février 1868.

légitime. Le commissaire de police Eugène Dufour et le vicaire aumônier Charles Chille sont par ailleurs priés de surveiller l'individu⁵⁹² qui reste en poste au moins jusqu'en 1877⁵⁹³.

La dérive la plus importante ayant été observée dans les archives à ce jour est néanmoins celle du surveillant et conducteur des travaux Lambert Haine sur le chantier de restauration de la collégiale Notre-Dame à Dinant, dont il est renvoyé en 1873 après dix ans de service et une procédure judiciaire⁵⁹⁴. Parmi les cas que nous avons étudiés, il s'agit du seul cas de surveillant et conducteur bien établi renvoyé au terme d'une longue activité sur un même site.

Conclusions et perspectives

À ce jour, les surveillants et conducteurs des travaux sont au mieux méconnus, sinon ignorés, en raison d'un tropisme historiographique bien identifié. Cette « chasse » aux mentions les concernant, si elle partait avec le désavantage d'être confrontée à des données lacunaires, partielles et fragmentées, a néanmoins porté ses fruits, même si, rappelons-le vigoureusement, toute tentative de synthèse reste encore prématurée. En effet, nos investigations permettent de découvrir, sous de multiples facettes, ce rouage humain essentiel à la cohésion et au bon déroulement d'un chantier de restauration, en définissant clairement le rôle et les missions assignées à ces hommes hautement qualifiés, en prospectant les critères de leur embauche, en identifiant leur « valeur » salariale (encore balbutiante), leur mobilité, leurs reconnaissances officielle et officieuse, etc. Ces résultats invitent autant à continuer notre traque historique, en « ouvrant » de nouveaux fonds, que de réexaminer, à l'aune des données ici mises en exergue, le rôle précis et les fonctions exactes des architectes-dirigeants. Outre identifier des acteurs nominalement, ce qui constitue déjà une première étape en soi, nos recherches font également émerger, lentement, patiemment, des réseaux, des contacts humains, des parcours professionnels, des liens familiaux, autant d'indices invitant à entreprendre une approche prosopographique de ces acteurs de premier plan et qui nous semble être la perspective majeure sur laquelle appuyer des démarches futures. Gageons qu'avec cette matière désormais sommairement dégrossie, d'autres chercheurs seront à l'avenir attentifs à ces praticiens lorsqu'ils les débusqueront dans des fonds d'archives, et contribueront eux aussi à façonner une

⁵⁹² AÉSH, Archives de la Fabrique d'église de Saint-Pierre, délibérations 1842-1878, compte-rendu de la séance du 29 juillet 1873.

⁵⁹³ ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre d'Eugène Baclène à la CRM, 1^{er} décembre 1877.

⁵⁹⁴ Recherches en cours.

image, sinon moins floue, plus nette, de cette profession et de ces hommes qui gagnent à être (re)connus.

VI

Les ouvriers, ces grands oubliés de l'histoire

« il faut s'intéresser aux petites gens, aux inventeurs anonymes, aux découvreurs d'astuces, aux personnages relais de trouvailles. En histoire de la construction, à côté d'entrepreneurs et d'architectes provinciaux méconnus, on trouve une main d'œuvre muette, celle qui fait grève, celle que l'on retrouve dans les procès de masse pour défaut de paiement de salaires, les petits entrepreneurs qui ont fait faillite, les anonymes des chantiers, les émigrés-immigrés »⁵⁹⁵.

Robert Carvais

Le constat historiographique dressé pour les surveillants et les conducteurs des travaux peut être intégralement transposé à la main d'œuvre du bâtiment, qui demeure elle aussi oubliée des études dédiées aux restaurations belges du XIX^e siècle (cf. chapitre I)⁵⁹⁶. Plus généralement, les approches historiques et archéologiques focalisées sur les ouvriers du bâtiment, pourtant prisées depuis des décennies par la recherche scientifique européenne pour les périodes antiques, médiévales et modernes⁵⁹⁷, et plus récemment pour l'époque contemporaine⁵⁹⁸, demeurent largement absents des travaux dédiés à l'histoire de la construction et l'histoire ouvrière du XIX^e siècle dans le plat pays⁵⁹⁹.

⁵⁹⁵ CARVAIS Robert, 2010, p. 38-40.

⁵⁹⁶ À l'exception cependant de BAUDRY Antoine, 2018a, p. 149-152 ; BAUDRY Antoine, 2018b, p. 421 ; BAUDRY Antoine, 2019a, p. 377-391 ; BAUDRY Antoine, 2020b, p. 56-86. D'ordinaire, lorsque les ouvriers du bâtiment sont évoqués dans un ouvrage traitant des restaurations au XIX^e siècle, ils ne le sont que de manière aléatoire et bien souvent anecdotique (cf. chapitre I).

⁵⁹⁷ Pour la Belgique, consulter notamment SOSSON Jean-Pierre, 1979, p. 557-575 ; SOSSON Jean-Pierre, 1986, p. 111-121 ; MARTENS Pieter, 2006, p. 2111-2123 ; WILMET Aline, 2017. Ces références doivent être étoffées, notamment par toutes les études archéologiques s'intéressant à la main-d'œuvre du bâtiment.

⁵⁹⁸ Sans viser l'exhaustivité, voir notamment GOURDEN Jean-Michel, 1992 ; TIMBERT Arnaud, 2013, p. 130-134 ; TIMBERT Arnaud, 2017, p. 128-148 ; TERRIER Didier & MAITTE Corine (dir.), 2014 ; ROTOLO Émeline, 2017, p. 117-146. Dans un article paru en 2010, Robert Carvais explique qu'en raison de cette lacune historiographique, il conviendrait de multiplier les études historiques, et notamment sociales, sur les ouvriers du bâtiment (CARVAIS Robert, 2010, p. 38-40).

⁵⁹⁹ Les récents articles faisant le bilan de l'histoire de la construction en Belgique ne mentionnent aucune étude dédiée aux ouvriers du bâtiment du XIX^e siècle (VAN DE VIJVER Dirk, 2004, p. 157-196 ; BERTELS Inge, 2018, p. 47-70). De nombreuses études ont été consacrées aux aspects sociaux, économiques ou encore sanitaires des ouvriers belges au XIX^e siècle. Celles-ci sont majoritairement tributaires de vastes enquêtes réalisées à cette

Il faut cependant bien avouer que les historiens, dans leur tâche, ne sont pas aidés par les archives mises à leur disposition. En effet, la correspondance technique et administrative des diverses administrations en charge de la restauration d'un édifice historique n'évoque que très rarement cette main-d'œuvre, sinon en des termes laconiques ou rhétoriques que nous aborderons sous peu (cf. *infra*). Les archives des entrepreneurs du bâtiment, quant à elles, ne sont que très rarement conservées⁶⁰⁰, tout comme les factures détaillées servant à établir la comptabilité générale d'un chantier⁶⁰¹.

À l'aune de ce constat, et malgré l'absence de documents pléthoriques, ce chapitre entend observer les ouvriers du bâtiment sous des focales variées, régies par la nature des sources aujourd'hui disponibles. Plusieurs thématiques sont ainsi mises à l'honneur. D'une part, les discours consignés dans les courriers administratifs tenus par les autorités publiques sur les ouvriers-restaurateurs, qui malgré leur caractère rhétorique⁶⁰², apportent un timide éclairage sur la dimension sociale des chantiers ainsi que sur les difficultés rencontrées pour embaucher ou conserver une main-d'œuvre qualifiée. D'autre part, certaines réalités socio-professionnelles sont abordées, tel le salaire et le temps de travail, la mobilité spatiale, les accidents de chantier, les moments conviviaux et les instants où la solidarité affleure. Aborder de telles thématiques, nous le verrons, constitue un travail indissociable d'une approche critique et méthodologique. Enfin, une étude de cas est consacrée aux ouvriers du chantier de restauration de l'église Sainte-Croix à Liège (1845-1856). En raison de son caractère monographique et de sa spécificité méthodologique, celle-ci est développée dans un chapitre spécifique (cf. chapitre XIV).

Des discours

époque, notamment au cours des années 1840 et 1880-1890. Toutefois, ces enquêtes et la production scientifique qu'elles ont engendrée ne prennent en compte que le milieu industriel, soit les usines, carrières, mines, ateliers, manufactures, etc. Les ouvriers du bâtiment et des travaux publics en sont donc largement absents. Sans viser l'exhaustivité, car la liste des contributions est conséquente, voir notamment NEUVILLE Jean, 1976 ; GEERKENS Éric, 2016, p. 154-164 ; GEERKENS Éric, 2017, p. 169-178 ; GEERKENS Éric, 2019, p. 67-79 ; DUCASTELLE Jean-Pierre, 2020, p. 191-207.

⁶⁰⁰ Arnaud Timbert dresse le même constat pour la Bourgogne (TIMBERT Arnaud, 2013, p. 131). Les entrepreneurs du bâtiment en Belgique au XIX^e siècle demeurent un champ d'investigation particulièrement récent (cf. chapitre I).

⁶⁰¹ Cet aspect est développé dans le chapitre suivant.

⁶⁰² Ces discours peuvent être qualifiés de la sorte dans la mesure où ils poursuivent un objectif bien défini : rendre pérenne le chantier en autorisant l'amorce de nouveaux travaux ou la poursuite d'opérations déjà entamées, en accélérant pour se faire une prise de décision. Il s'agit surtout d'arracher une autorisation, comme par exemple celle d'un arrêté royal ou d'une adjudication publique, ou encore de réussir à desserrer les cordons de telle ou telle bourse, ce qui, nous le verrons, doit incliner le chercheur à une posture critique.

Procurer un travail

Le premier discours évoqué en introduction est surtout employé dans les trois premières décennies qui suivent l'indépendance du pays et, plus particulièrement, lors des années 1844-1849⁶⁰³. Au cours de cette période, une sévère crise économique frappe la Belgique, plongeant une grande partie de la population ouvrière dans l'extrême pauvreté, provoquant une hausse notable de la mortalité et déclenchant des émeutes dites « de la faim » dans plusieurs grandes villes. La situation, socialement catastrophique et politiquement dangereuse, pousse le Gouvernement à adopter une politique de travaux publics visant à endiguer la massification du chômage. Cette politique englobe *de facto* les chantiers de restauration⁶⁰⁴. C'est dans cette optique qu'une circulaire du Ministre de la Justice François de Haussy (1789-1869), datée du 24 mars 1848, recommande aux fabriques d'églises « *d'employer les subsides [versés] à procurer immédiatement du travail aux ouvriers* »⁶⁰⁵. Cette circulaire devra d'ailleurs être âprement défendue sur certains sites ; à Saint-Jacques à Liège par exemple, le Conseil de Fabrique prévoit de consacrer les 6 000 francs versés par l'État dans ce cadre si particulier à épurer les dettes contractées les années précédentes pour la restauration du monument...⁶⁰⁶

Ce premier discours consiste à souligner le fait que les chantiers de restauration fournissent un travail rémunérateur à une abondante main-d'œuvre ou, pour reprendre une terminologie

⁶⁰³ L'on retrouve notamment ce discours dans les dossiers relatifs à Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles, Saint-Pierre à Saint-Hubert, Sainte-Croix, Saint-Martin et Saint-Jacques à Liège, ainsi que pour le Palais des Princes-Évêques de cette ville (AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 31, note anonyme, 6 octobre 1852 : [JO31-32](#) ; ACRMSF, dossier Liège 2.3, lettre de la CRM au Ministre de l'Intérieur, 13 décembre 1849 : [PPE295](#) ; ACRMSF, dossier Liège 1.2, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 31 mars 1846 ; AFÉSCL, correspondance varia, lettre de l'Administration provinciale de Liège au Conseil de Fabrique, 4 décembre 1845 : [AM171](#) ; AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre du Collège des Bourgmestres et Échevins de Liège aux Conseil des Fabriques des églises de Liège, 27 mars 1848 : [S210](#) ; ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre de l'Administration provinciale du Luxembourg au Ministre de la Justice, 26 novembre 1845 : [R46](#) ; AÉSH, Archives de la Fabrique d'église de Saint-Pierre, délibérations 1842-1878, compte-rendu de la séance du 25 novembre 1855 : [CA70](#) ; lettre du Conseil de Fabrique au Ministre de la Justice, 22 janvier 1861 : [CA86](#) ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4052, lettre de Joseph Jonas Dumont au Ministre de la Justice, 4 avril 1848 : [BA128](#)).

⁶⁰⁴ Sur la situation économique du pays à cette époque, se référer notamment à WITTE Els, 2018, p. 139-161.

⁶⁰⁵ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 3266, lettre du Ministre de la Justice au Gouverneur de la Province de Liège, 11 avril 1848 : [CR104](#). « *En accordant récemment des subsides assez considérables pour restaurer les anciens édifices du Culte, le Gouvernement s'est particulièrement proposé de procurer du travail à de nombreux ouvriers, dans un moment où tant de bras restent inoccupés* », peut-on lire dans un courrier de la CRM adressée au Ministre de la Justice quelques jours plus tard, pour alerter ce dernier que la Fabrique d'église de Saint-Jacques à Liège compte employer cette manne financière nouvellement mise à sa disposition pour épurer les comptes des années précédentes (AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 3266, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 11 avril 1848 : [CR102](#)).

⁶⁰⁶ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 3266, lettre du ministre de la Justice au Gouverneur de Liège, 11 avril 1848 : [CR104](#).

souvent invoquée, à « *la classe ouvrière* »⁶⁰⁷. Les lettres concernées mettent en exergue le nombre d'ouvriers présents sur les sites ainsi que les familles financièrement dépendantes de ce labeur, tout en épinglant l'épineux problème posé par la saison hivernale pour les métiers du bâtiment⁶⁰⁸. Ainsi, en 1845, le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Martin à Liège précise au Ministre de la Justice Jules d'Anethan (1803-1888) que : « *Si contre notre attente vous veniez à rejeter notre demande [de subside], le Conseil de fabrique se trouverait dans la rigoureuse nécessité de renvoyer immédiatement les quatre vingt dix ouvriers, qui sont exclusivement occupés aux travaux de l'Eglise, tous hommes très capables formés spécialement pour ces restaurations, dont les sept huitièmes sont mariés, chargés de nombreuses familles & qui par l'effet de la cessation des travaux se trouveraient avec leurs femmes et leurs enfants, s'élevant à plus de 400 personnes, dans une profonde misère* »⁶⁰⁹.

Un discours similaire est tenu l'année suivante par le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Quentin à Tournai : « *Notre position de plus en plus embarrassante, nous ne pouvons faire aucune demande de fonds au Gouvernement sans être appuyés par un rapport favorable. Force nous est donc de suspendre tous nos travaux en renvoyant nos ouvriers, tous pères de famille, dans une saison où l'ouvrage manque généralement par ici ou bien en continuant nos travaux de charger la fabrique d'une dépense qu'elle ne pourra pas s'acquitter, car le proverbe dit, qui commande paye* »⁶¹⁰.

Ces suppliques peuvent par ailleurs être émises ou encouragées par d'autres institutions éloignées de la gestion quotidienne des bâtiments concernés. En 1848 par exemple, c'est la Commission royale des Monuments qui presse à son tour le Ministre de l'Intérieur Charles Rogier (1800-1885) d'avaliser l'adjudication publique visant le marché de la construction de l'hôtel du gouverneur à Liège, aux motifs qu'une telle démarche mettra en à peine quelques jours une centaine d'ouvriers à la besogne, mesure « *qui dans les circonstances actuelles serait*

⁶⁰⁷ AFÉSCL, registre de correspondance 1850-1881, lettre du Conseil de Fabrique au Collège des Bourgmestre et Échevins de Liège, 20 novembre 1855 : [DR55](#) ; AFÉSCL, correspondance varia, lettre de l'Administration provinciale de Liège au Conseil de Fabrique, 4 décembre 1845 : [AM171](#) ; AÉSH, Commune de Saint-Hubert, registre de correspondance n°4, lettre de l'Administration communale de Saint-Hubert au Commissaire d'arrondissement, 8 mars 1847 : [C88](#).

⁶⁰⁸ À titre d'exemple, AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 15, lettre du Ministre de la Justice au Roi, 6 décembre 1841 : [JB3](#).

⁶⁰⁹ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre du Conseil de Fabrique au Ministre de la Justice, 18 novembre 1845 : [S178](#).

⁶¹⁰ ACRMSF, dossier Tournai 1.7, lettre du curé de Saint-Quentin au comte Amédée de Beaufort, 24 mai 1846 : [IJ29](#).

d'une grande [le terme est rogné : utilité ? intelligence ? nécessité ?] »⁶¹¹. Cette même année, l'Administration communale liégeoise adresse une supplique au Conseil de Fabrique de l'église Sainte-Croix d'une teneur toute patriotique : « *A l'approche du jour où vous allez être appelés à arrêter les budgets de vos établissements pour l'année courante, nous croyons de notre devoir d'attirer votre attention sur une des plus impérieuses nécessités du moment ; à savoir : du travail pour les ouvriers. Nous sommes convaincus, Messieurs, que ce simple appel fait à votre patriotisme éclairé suffira pour nous faire rechercher scrupuleusement tous ce qui, de vos revenus de 1848, pourra être consacrés en travaux ou fournitures utiles à votre église. Indépendamment de leurs propres ressources plusieurs fabriques de cette ville ont obtenu des subsides de l'Etat pour la restauration de leurs églises. Si ces subsides se trouvaient insuffisants, par rapport à l'objet de leur destination, nous sommes disposés à appuyer leurs nouvelles réclamations et à user de toute notre influence pour les faire réussir auprès du Gouvernement* »⁶¹².

Si, comme évoqué plus haut, ces discours sont majoritairement tenus au cours de la période 1844-1849, ils peuvent également être mobilisés dans les décennies suivantes, avec cependant moins de force et de récurrence, ce qui témoigne, au moins en partie, d'une situation économique apaisée. En 1861, le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Pierre à Saint-Hubert écrit néanmoins au Ministre de la Justice Victor Tesch (1812-1892) un passage du même acabit que les précédents, reflet de la situation économique ardue de cette région rurale : « *Un atelier de neuf ouvriers tailleurs de pierre continuent à préparer les moëlons pour recommencer la maçonnerie au printemps prochain, ces ouvriers tous pères de famille, ont besoin du produit de leur salaire pour vivre comme il n'y a plus de fonds en caisse il est impossible de les payer* »⁶¹³.

Ce petit florilège des passages les plus « percutants » (car il en existe effectivement bien d'autres, plus laconiques) nous amène à un constat et une interrogation. En premier lieu, les édifices historiques, en dépit de leur caractère spécifique, sont également englobés dans la politique gouvernementale de travaux publics visant à endiguer la misère sociale, à tel point

⁶¹¹ ACRMSF, dossier Liège 2.3, lettre de la CRM au Ministre de l'Intérieur, 31 mars 1848 : PPE306. Nous avons déjà insisté sur les liens qui unissent les édiles liégeois au ministre Charles Rogier (cf. chapitre IV).

⁶¹² AFÉSCL, correspondance varia, lettre de l'Administration provinciale de Liège aux Conseil des Fabriques des églises de Liège, 27 mars 1848 : AM141.

⁶¹³ AÉSH, Archives de la Fabrique d'église de Saint-Pierre, délibérations 1842-1878, lettre du Conseil de Fabrique au Ministre de la Justice, 22 janvier 1861 : CA86.

que durant une courte période, leurs charges historique et symbolique semblent s'effacer face à cette nécessité. En d'autres termes, la restauration est provisoirement moins un objectif en soi qu'un prétexte pour assurer la vitalité économique et la sécurité du pays. L'on notera par ailleurs que ces injonctions ne sont pas l'apanage d'un acteur ou d'une institution, mais sont partagées par tous, puisque nourrissant des enjeux collectifs. L'on notera, par ailleurs, que cet épisode dramatique permettra de relancer, pour des années ou des décennies, de nombreux chantiers qui, à défaut de ressources financières satisfaisantes, avaient dû réduire la voilure ou mettre en panne il y a peu.

En second lieu, il convient d'interroger certains courriers sur le nombre d'ouvriers qu'ils avancement. Les chantiers de restauration de l'église Saint-Martin et du Palais des Princes-Évêques à Liège, dont il faut pour ce dernier noter les caractères prescriptif et estimatif du courrier, abritent-ils autant d'ouvriers, ou bien ces chiffres sont-ils revus à la hausse à dessein ? L'idée d'une fourmilière humaine est séduisante, dans la mesure où certains chantiers de restauration étrangers bien documentés, notamment ceux du château de Pierrefonds et de la cathédrale de Cologne, ont effectivement accueilli plusieurs centaines d'ouvriers – jusqu'à 500, prétend-t-on pour cette dernière⁶¹⁴. Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'à bien des égards, ces deux chantiers demeurent exceptionnels par leurs commanditaires, l'ampleur des travaux effectués et leurs enjeux symboliques.

Si les archives ne dévoilent que rarement le nombre d'ouvriers présents sur les chantiers, toujours est-il que les quelques cas relativement bien documentés, et offrant une comparaison pertinente avec Saint-Martin et le Palais des Princes-Évêques, permet de tempérer ces données chiffrées, qui ne sont avancées que pour convaincre l'autorité publique et forcer cette dernière à desserrer les cordons de sa bourse. Ainsi, le nombre d'ouvrier mis en lumière pour les travaux de l'église Sainte-Croix (cf. chapitre XIV) ne coïncide guère avec ces deux chantiers, pourtant sensiblement identiques sur les plans économiques et matériels. En effet, si plus de 120 ouvriers et fournisseurs différents sont effectivement répertoriés entre 1844 et 1849, ils ne sont que rarement plus de 35-40 à officier en même temps sur le chantier, et encore moins à être « économiquement ancrés » au site⁶¹⁵. À Saint-Hubert, les travaux de restauration de l'église

⁶¹⁴ TIMBERT Arnaud, 2017, p. 101-162 ; WOLFF Arnold, 1983, p. 37.

⁶¹⁵ Le courrier ne précise d'ailleurs pas si ce chiffre englobe également les fournisseurs, eux aussi nombreux ; on en retrouve au moins 27 à Sainte-Croix de 1844 à 1849 (AFÉSCL, factures 1844-1849).

Saint-Pierre exécutés entre 1844 et 1849 sont assurés par une main-d'œuvre composée de 15 à 34 ouvriers, à l'exception de l'année 1844, où les 62 ouvriers répertoriés s'expliquent par la présence importante de charpentiers (14), de scieurs en long (18) et de manœuvres (14), notamment en raison de la confection de l'important échafaudage de la façade occidentale (cf. chapitre III)⁶¹⁶. En 1841, 26 ouvriers travaillent sur le chantier de restauration de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles, alors que les opérations demeurent elles aussi importantes⁶¹⁷. Les « fourmilières humaines » englobant une centaine d'individus semblent donc, pour autant que ces comparaisons puissent être solides, éloignées des réalités de terrain.

Conserver l'atelier

Le second discours très fréquemment tenu aux autorités publiques appuie sur la rareté de la main-d'œuvre « capable », « qualifiée », « expérimentée », « habile », « disciplinée » disponible⁶¹⁸. Il consiste à mettre en garde les institutions sur les conséquences néfastes que peuvent entraîner, et ce dans un avenir proche, le démantèlement des ateliers de restauration déjà établis. En effet, aux dires de ces courriers, ces ateliers sont composés d'ouvriers « spéciaux »⁶¹⁹ qui ont acquis « une grande expérience » ou « une expérience spéciale » dans le domaine particulier de la restauration⁶²⁰ ; « d'anciens ouvriers habiles et entièrement initiés

⁶¹⁶ BAUDRY Antoine, 2018a, p. 149-153. À Saint-Martin, tout comme à Sainte-Croix, les bois d'échafaudages arrivent déjà mis en forme sur le chantier (AFÉSCL, factures 1844-1849 ; AFÉSML, dossier VII.A.2).

⁶¹⁷ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 15, lettre du trésorier de la Fabrique de Saints-Michel-et-Gudule au Ministre de la Justice, 6 avril 1841 : [JB620](#).

⁶¹⁸ Ces adjectifs sont souvent mobilisés en amont d'un chantier (AÉL, cure de Sainte-Croix à Liège, rapport de Jean-Charles Delsaux au Gouverneur de Liège, 20 mai 1859 : [DW47](#) ; ACRMSF, dossier Liège 2.3, lettre du Ministre de l'Intérieur à la CRM, 30 mai 1861 : [PPE34](#) ; AFÉSCL, registre de correspondance 1827-1180, lettre du Conseil de Fabrique au Ministre de la Justice, 26 novembre 1845 : [AK145](#) ; AFÉSCL, registre de correspondance 1850-1881, lettre du Conseil de Fabrique au Collège des Bourgmestre et Échevins de Liège, 20 novembre 1855, lettre du Conseil de Fabrique au Ministre de la Justice, 7 janvier 1856 : [DR55](#), [DR57](#) ; AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre du Collège des Bourgmestre et Échevins de Liège au Conseil de Fabrique, 7 juin 1843 : [S106](#) ; AÉSH, Archives de la Fabrique d'église de Saint-Pierre, délibérations 1842-1878, compte-rendu de la séance du 31 janvier 1864 : [CA118](#) ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4052, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 30 avril 1873 : [BA395](#) ; ACRMSF, dossier Beloeil 1.13, lettre de la CRM au Gouverneur du Hainaut, 9 juin 1899 : [HI55](#) ; ACRMSF, dossier Saint-Hubert 1.2, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 20 juillet 1877 : [R361](#) ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 15, lettre du Ministre de l'Intérieur au Conseil de Fabrique, 21 août 1834 : [JB479](#) ; ACRMSF, dossier Bruxelles 1.3, farde II, lettre du Ministre de la Justice à la CRM, 3 décembre 1859 : [KR170](#)). On notera par ailleurs la proximité du champ lexical avec la sphère française (TIMBERT Arnaud, 2013, p. 133).

⁶¹⁹ ACRMSF, dossier Walcourt 1.1, lettre du Ministre de la Justice à la CRM, 14 décembre 1874 : [DG381](#) ; BCRAA, t. 1, p. 491.

⁶²⁰ ACRMSF, dossier Beloeil 1.13, lettre de la CRM au Gouverneur du Hainaut, 9 juin 1899 : [HI55](#) ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4702, note anonyme, non datée : [JU214](#) ; ACRMSF, dossier Liège 1.2, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 26 décembre 1847 : [J79](#) ; AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 2 décembre 1844 : [S151](#) ; BCRAA, t. 1, p. 491 ; t. 2, p. 262.

à la spécialité des travaux de restauration de notre magnifique monument », déclarait le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Pierre à Saint-Hubert au Ministre de la Justice Victor Tesch⁶²¹.

Ce second discours, qui met en exergue l'importance de conserver l'atelier de restauration et de faire appel à une main-d'œuvre qualifiée, est fréquemment invoqué de l'indépendance du pays à la Première Guerre mondiale. Ainsi, en 1834, le Ministre de l'Intérieur Barthélémy de Theux de Meylandt spécifiait au Conseil de Fabrique de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles que « *Votre architecte [nda : Tilman François Suys], avant de mettre la main à l'œuvre, aura soin de se procurer quelques ouvriers familiarisés avec ce genre de travail & qui puissent guider et former d'autres ouvriers. Je pense qu'il pourra aisément en obtenir vu que des travaux de cette nature s'exécutent depuis plusieurs années déjà, à l'hôtel de ville de Louvain et à l'Eglise de Notre-Dame, à Anvers*⁶²². Cette précaution paraît nécessaire, non seulement pour assurer la bonne exécution des travaux, mais encore pour les faire avec toute l'économie nécessaire, vu surtout leur grande importance »⁶²³.

Toujours à propos du même site, le Ministre de la Justice Mathieu Leclercq précisait en 1841 qu'« *Il eut été impossible de fermer les ateliers, car c'eut été laisser beaucoup de pères de familles sans occupation & sans moyen d'existence, surtout pendant la saison d'hiver ; l'on eut perdu pour l'avenir la plupart de ces bons ouvriers, formés de longue main à ces travaux spéciaux et difficiles dans lesquels on ne les remplacerait qu'avec beaucoup de tems et de peine ; enfin cela eut retardé beaucoup les travaux qu'il importe cependant de pousser avec activité, pour arrêter le progrès des dégradations qui ne sont déjà que beaucoup trop grandes* »⁶²⁴. [nda : la première partie de cette citation renvoie au premier des deux discours présentés]

Un rapport anonyme détaillant les travaux réalisés en 1845 à l'église Saint-Martin à Liège précise que les « *pinacles et [les] aiguilles accolées [des contreforts]* » du chœur exécutés au cours de cette année s'avèrent être de meilleure facture que ceux réalisés au cours de l'année

⁶²¹ AÉSH, Archives de la Fabrique d'église de Saint-Pierre, délibérations 1842-1878, compte-rendu de la séance du 31 janvier 1864 : CA118.

⁶²² Ces deux édifices sont en restauration depuis la décennie précédente et constituent une sorte de laboratoires expérimentaux à l'échelle du pays.

⁶²³ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 15, lettre du Ministre de l'Intérieur au Conseil de Fabrique, 21 août 1834 : JB479. Ce discours est régulièrement mobilisé pour ce site (voir les courriers de ce dossier).

⁶²⁴ *Idem*, lettre du Ministre de la Justice au Roi, 6 décembre 1841 : JB3.

précédente « *parce qu'il avait fallu le temps de dresser les ouvriers* »⁶²⁵. Cette remarque rejoint celle de la Fabrique de la cathédrale Saint-Paul à Liège qui, en 1839, projette de restaurer cet édifice emblématique en débutant « *par les parties les moins apparentes et dont l'exécution ne peut donner lieu à aucune contestation afin d'habituer les ouvriers aux formes de l'architecture gothique* »⁶²⁶.

Ne pas délivrer aux administrations concernées les moyens d'assurer une marche régulière des opérations, c'est donc prendre le risque de renvoyer des gens de métiers rompus aux tâches les plus difficiles, sans garantie aucune de pouvoir réembaucher à aussi bon compte⁶²⁷. Ces enjeux sont clairement exposés dans un rapport de l'architecte-dirigeant Charles-François Sury visant à évaluer les conséquences d'un arrêt du chantier de restauration de l'église Sainte-Waudru à Mons, document partiellement reproduit ici pour son caractère exemplaire (cf. annexe 28) : « *les ouvriers des différentes catégories employés à cette restauration ont acquis depuis 7 années une assez grande habilité dans le genre de travail qu'ils doivent faire, et dont il serait regrettable de ne pas profiter maintenant, attendu que c'est en définition aux dépens des travaux qu'ils ont fait cette espèce d'apprentissage d'un travail que l'on ne peut exiger d'eux lorsqu'ils commencent, parcequ'il est tout exceptionnel et complètement en dehors de leurs occupations habituelles. Il n'y a pas le moindre doute que si ces ouvriers doivent chômer la campagne prochaine à Ste Waudru, ils se pourvoiront de besogne ailleurs et il est à craindre et même à peu près certain que lorsque l'on reprendra les travaux beaucoup ne se représenteront plus et que l'on devra en remettre de nouveaux au [courant ?] ce qui augmentera considérablement le prix de la main d'œuvre, et l'on en peut juger d'après ce relevé exact des comptes ou l'on trouve que les deux premières années que l'on a commencé les travaux, le prix de revient de main d'œuvre et de pose d'un mètre cube de pierre s'élevait à la somme de 190 à 200 francs et que ce prix a graduellement diminué et n'est plus maintenant que de 100 à 110 francs* ».

Notons qu'il n'est guère étonnant que Charles-François Sury porte une attention particulière à la question de la formation et de l'apprentissage des ouvriers, puisque cet architecte communal,

⁶²⁵ AFÉSML, dossier VII.A.3, note anonyme, non datée : S131.

⁶²⁶ HENDRIX Louis, 1929, p. 8.

⁶²⁷ À ce titre, notons que les prix de la main-d'œuvre sont généralement fixés au début de chaque entreprise.

autre être issu d'une famille de charpentiers (il travaille d'ailleurs avec son père et son frère à Sainte-Waudru⁶²⁸), enseigne également à l'Académie des Beaux-Arts de Mons⁶²⁹.

Une lettre de l'architecte-dirigeant Louis de Curte, adressée en 1878 au Ministre de la Justice Jules Bara en vue de défendre la solution d'une entreprise par voie de régie contre une entreprise à adjudication générale pour la restauration de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles, déploie des arguments similaires (cf. annexe 29) : *« J'estime également, Monsieur le Ministre, qu'il serait profondément regrettable que ce travail soit exécuté par entreprise, au lieu de l'être par l'atelier en régie, attaché aux travaux de restauration de S^{te} Gudule. Cet atelier formé en 1834, est composé d'ouvriers d'élite, ayant jusqu'à 40 ans de service, rompu à toutes les difficultés de la construction ogivale, et qui ont mené jusqu'à présent les travaux de restauration de façon à provoquer l'admiration de tous les constructeurs pour le fini et l'exactitude de leurs travaux. Il me paraîtrait irrationnel, de confier l'exécution du nouveau porche, qui sera en quelque sorte, le couronnement de l'œuvre de la restauration de S^{te} Gudule à un entrepreneur quelconque qui ne pourrait jamais réunir une phalange d'ouvriers aussi expérimentés que ceux formant l'atelier actuel. Ces ouvriers qui ont passé leur vie à l'ombre de S^{te} Gudule, tiennent à honneur de parachever la restauration de cet édifice, que l'appât d'un salaire plus élevé n'a jamais pu leur faire quitter ». [...] Mr Victor Tesch, avait reconnu, dans sa lettre du 23 décembre 1859, qu'il serait fâcheux de discontinuer les travaux de restauration avec les ateliers formés, et par une autre lettre du 19 décembre suivant, la Commission Royale des Monuments avait également reconnu que la dislocation de cet atelier serait déplorable pour la bonne exécution des travaux. Du reste, la restauration de nos grandes basiliques du Moyen-âge, a amené partout la formation de noyaux d'ouvriers spéciaux que l'on se garde bien de disperser avant l'achèvement total des travaux, pour conserver à l'exécution ce caractère d'unité qui est la marque d'une restauration intelligente. [...] Je pense du reste, Monsieur le Ministre, qu'il ne vous paraîtrait pas juste, de faire discontinuer dès à présent les travaux exécutés par l'atelier en régie : on ne pourrait du jour au lendemain renvoyer les ouvriers qui le forment et cela précisément au commencement de la mauvaise saison, c'est là une question d'humanité sur laquelle je n'ai pas besoin d'insister. »*

⁶²⁸ AÉM, Fabrique d'église Mons. Sainte-Waudru, dossier 265, factures 1840-1843.

⁶²⁹ Voir le mémoire de Charline Piscart à l'Université Libre de Bruxelles portant sur cet architecte (en cours).

Peut-être cette « *question d'humanité* » liée au maintien d'ouvriers qualifiés sur le chantier de restauration de la cathédrale bruxelloise fait-elle écho à la « *fibre sociale* » observée chez Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc⁶³⁰, Louis de Curte ayant accompagné ce dernier sur les chantiers de restauration des cathédrales de Beauvais, Noyon et Senlis⁶³¹.

Le spectre de perdre « *une phalange d'ouvriers aussi expérimentés* » est particulièrement prégnant au sein des régions rurales peu fournies en main-d'œuvre⁶³², comme en témoignent les courriers du curé Théophile Hamoir ayant trait à la restauration de la petite église Saint-Martin à Avennes au début du XX^e siècle, commune dont l'activité économique est essentiellement tournée vers l'agriculture (nous renvoyons le lecteur au chapitre dédié à cette intervention pour qu'il puisse mesurer la portée exacte de ce témoignage, qui intervient dans le cadre d'un chantier des plus particuliers) : « *J'espère [...] que la commission me permettra de renverser la tour existante qui ne tient plus, qui est ancrée de tout côté, depuis que la foudre l'a endommagée. C'est vous en somme qui prononcez en dernière analyse. Le gouverneur demandera votre avis – il sera favorable – pourquoi ne pas m'autoriser directement. Ce n'est pas l'usage me direz-vous ? soit en temps ordinaire. Mais ici, nous sommes dans une situation exceptionnelle, urgente, où un retard est une perte d'argent, on pourrait bien faire une exception. Les ouvriers vont avoir fini l'ouvrage possible. S'ils ne peuvent pas travailler à renverser la tour, ils devront être licenciés et je ne les retrouverai plus en temps utile. Je compte Monsieur Lagasse, sur votre grande influence pour obtenir cette faveur de ces messieurs. C'est déjà assez malheureux pour moi d'avoir de nouveau à courir le pays, tendre la main partout pour me procurer ce surcroît de dépenses, sans que je fasse encore des pertes d'argent provoquées par un retard apporté à l'exécution des travaux* »⁶³³. [dans un courrier ultérieur]

⁶³⁰ TIMBERT Arnaud, 2017, p. 143 et, plus généralement, l'intégralité du chapitre deux : les hommes du chantier (p. 101-162).

⁶³¹ STYNEN Herman, 1998, p. 355. Notons que ce témoignage fait écho à celui du conseil de fabrique, se défendant de critiques non précisées en 1860 : « *Notre atelier est composé d'un personnel de choix sous la direction du chef-ouvrier, attaché aux travaux depuis l'origine modèle de probité et d'exactitude et sous la surveillance de Mr Vandenbrande délégué par le Gouvernement, les ouvriers remplissent tous leurs devoirs et leur constante activité ne semble pas laisser à désirer. Nous pensons donc que la responsabilité de la lenteur des restaurations ne doit pas tomber sur eux* » (ACRMSF, dossier Bruxelles 1.3, II, lettre du conseil de fabrique de Saints-Michel-et-Gudule au ministre de la Justice, 1^{er} juin 1860 : KR129).

⁶³² ACRMSF, dossier Liège 1.2, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 26 décembre 1847 ; AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 4260, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, incomplète ; rapport de Jules-Jacques Van Ysendyck, 15 mars 1866 : CT102, CT107 ; BCRAA, t. 1, p. 491 ; t. 2, p. 262.

⁶³³ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre de Théophile Hamoir à Charles Lagasse de Locht, 22 avril 1905 : AV3092. Cette autorisation avait déjà été demandée quelques jours avant (*Idem*, lettre de Théophile Hamoir à Charles Lagasse de Locht, 18 avril 1905 : AV3095).

« *Demain, les ouvriers vont avoir fini toute besogne possible présentement. Si vous ne m'autorisez pas à abattre la tour, je serai obligé de les renvoyer, sans plus d'espoir de les retrouver en temps utile* »⁶³⁴.

Enfin, notons par ailleurs que la nécessité de conserver des ouvriers expérimentés entraîne souvent le maintien d'un noyau d'ouvriers tailleurs de pierres au sein de l'atelier de restauration durant la saison hivernale, ce qui permet de constituer un stock de matériaux prêts à la pose pour les premières opérations du printemps⁶³⁵. Mais cette nécessité entraîne également des pratiques plus douteuses, des architectes n'hésitant pas à entamer des travaux imprévus et non autorisés. Ainsi, durant l'hiver 1875-1876, l'architecte Auguste Van Assche charge les ouvriers du chantier de restauration de l'église Notre-Dame à Dinant de débadigeonner intégralement l'intérieur de l'édifice, sans que la Commission royale des Monuments n'en soit avertie⁶³⁶. Il ne faut cependant pas interpréter ce geste qu'à l'aune de ce seul critère. Si la « fibre sociale » (et chrétienne) d'Auguste Van Assche peut transparaître dans son implication dans le mouvement des écoles Saint-Luc, cette action se justifie aussi par la conjoncture locale, car elle participe à « balayer » le projet de son prédécesseur, Jules-Jacques Van Ysendyck, et peut-être faire oublier au Conseil de Fabrique de cette église les lourds tracassés des années précédentes⁶³⁷. De même, une telle décision permet de faire sécher le bois des échafaudages durant la saison hivernale, avant de les employer pour réaliser la charpente du déambulatoire (cf. chapitre III).

Réalités socio-professionnelles

Salaire et temps de travail

Les salaires et temps de travail des ouvriers du bâtiment au XIX^e siècle ne sont que rarement cités dans les correspondances techniques et administratives, et les factures détaillées reprenant ces informations ne demeurent quant à elles conservées qu'exceptionnellement (cf. *infra*)⁶³⁸. À ce premier écueil s'en ajoute un second, déjà rencontré pour la rémunération des surveillants et des conducteurs des travaux : le caractère hétérogène et non harmonisé des quelques documents consignants ces informations, comme en témoignent plusieurs exemples présentés ci-dessous.

⁶³⁴ *Idem*, lettre de Théophile Hamoir à Charles Lagasse de Locht, 26 avril 1905 : **AV3091**.

⁶³⁵ Cette pratique s'observe sur tous les grands chantiers : Sainte-Croix et Saint-Martin à Liège, Saint-Hubert, etc.

⁶³⁶ AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 4260, lettre du Ministre de la Justice à la CRM, 12 avril 1876 : **CT331**.

⁶³⁷ Sur cet épisode, se référer à BAUDRY Antoine, 2015, p. 41-63.

⁶³⁸ Pour un bref aperçu à Bruxelles au XIX^e siècle, consulter VAN DEN EECKHOUT Patricia, 1995, p. 2-11.

Les salaires des ouvriers peuvent ainsi être inscrits à l'heure, comme sur le chantier de restauration de la cathédrale d'Anvers⁶³⁹, ou en journées complètes, comme sur la plupart des autres chantiers (Sainte-Croix et Saint-Martin à Liège, Saint-Pierre à Saint-Hubert, Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles, etc.). Dans le second cas, le nombre d'heures quotidiennes prestées auxquelles se rapportent ces émoluments n'est cependant que rarement précisé (entre 10 et 12 heures, six jours par semaine, ce qui correspond au temps de travail observé dans le secteur industriel⁶⁴⁰).

D'autres « absences » rendues perceptibles par les factures détaillées, lorsque celles-ci sont conservées, aggravent encore les difficultés d'approcher cette matière. Ainsi, sur le chantier de restauration de l'église Sainte-Croix à Liège, le salaire des ouvriers fluctue plusieurs fois au cours de l'année, en fonction du rythme des saisons. Une distinction peut également être de rigueur entre les hommes d'un même corps de métier. À Sainte-Croix toujours, il existe par exemple cinq taux de rémunération différents pour les maçons et les manœuvres (cf. chapitre XIV). Les archives des autres sites ne laissent pas percevoir cette réalité pourtant bien prégnante.

Enfin, il convient de garder à l'esprit que les prix de la main-d'œuvre, qui peuvent par ailleurs être alignés sur certaines administrations (les administrations communales notamment⁶⁴¹), sont d'ordinaire fixés par l'entrepreneur ou bien par la Fabrique d'église⁶⁴². Il en résulte donc, au sein d'une ville ou d'une aire géographique restreinte, des salaires journaliers variant d'un chantier à l'autre. Mais les prix peuvent également différer au sein d'un même chantier, lorsqu'au moins deux entrepreneurs y travaillent simultanément. Tel est notamment le cas sur le chantier de la cathédrale Notre-Dame d'Anvers, où les entreprises des travaux de la nef et de la tour sont dissociées, pour des raisons que nous ignorons⁶⁴³. Une harmonisation des salaires est d'ailleurs réclamée en 1862, avec un alignement sur les paies les plus élevées. Cette proposition est acceptée par les autorités supérieures avec l'appui de la Commission royale des

⁶³⁹ AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 177, état des travaux exécutés à la tour de l'église de Notre-Dame à Anvers, 1859 : **LB116**.

⁶⁴⁰ GEERKENS Éric, 2016, p. 158. Voir notamment DEVROEY Jean-Pierre & VAN MOL Jean-Jacques (éd.), 1991, p. XX ; *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants*, 1848.

⁶⁴¹ AÉL, cure de Saint-Servais à Liège, dossier 48, contrat du 16 novembre 1851 : **AS2**.

⁶⁴² ACRMSF, dossier Bruxelles 1.3, farde II, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 29 juin 1867 : **KR88**. La Commission royale des Monuments doit d'ailleurs donner son accord, car cette augmentation a un impact sur le budget général de l'entreprise de restauration.

⁶⁴³ Recherches en cours.

Monuments, qui perçoit dans cette démarche « *un encouragement bien mérité et [qui] évitera la retraite d'hommes spéciaux, dont le remplacement serait très-difficile* »⁶⁴⁴.

Le salaire et les horaires des ouvriers du chantier de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule, que l'on peut supposer avoir été fixés au début des opérations en 1834 (cf. annexe 23), est renseigné en août 1841 dans un courrier du surveillant et conducteur des travaux Jean-François Vanden Branden adressé au Ministre de la Justice Mathieu Leclercq, afin d'informer ce dernier qu'une grève générale frappe le site (cf. *infra*). L'intéressé précise que ces ouvriers – sans évoquer leur spécification, mais il pourrait s'agir de tailleurs de pierres – demeurent « *dans une situation beaucoup plus avantageuse que les autres ouvriers du même état* », puisqu'ils sont rémunérés 53 centimes par quart de journée, soit « *2 fr 65 par journée de 5/4 et de plus une gratification d'un quart ou 53 centimes par jour que j'ai trouvé établie, ce qui fait en tout 3 fr 18 par journée de 5/4* ». Au cœur de la saison estivale, les journées de travail se déroulent de 06h00 à 18h30, « *ainsi que cela a lieu partout ailleurs depuis le 1^{er} août* », le détenteur de la plume évoquant ici le territoire de Bruxelles. Si les données apportées par un tel document demeurent précieuses – il s'agit de la seule archive renseignant à ce jour les salaires et horaires des ouvriers de ce chantier si important⁶⁴⁵ – elles ne sont que partielles et, au demeurant, difficiles à exploiter. En effet, le surveillant et conducteur des travaux ne précise pas la catégorie d'ouvrier à laquelle se rapportent ces données, ni leur évolution au cours de l'année.

À Saint-Martin, les salaires du surveillant et conducteur des travaux, du maître ouvrier tailleur de pierres, des ouvriers maçons et tailleurs de pierres ainsi que des femmes et manœuvres ne sont renseignés que sur une feuille volante datée des 22 et 23 avril 1844, soit au commencement des travaux de restauration (cf. annexe 26). Aucune donnée n'est en revanche consignée pour les charpentiers, ardoisiers, vitriers, peintres, serruriers et plombiers, pourtant bien présents dans la comptabilité générale cette année-là et les années suivantes⁶⁴⁶. En outre, aucune distinction entre les saisons hivernale et estivale n'est renseignée, mesure pourtant avérée à la même époque sur les chantiers de restauration de Sainte-Croix à Liège et Saint-Pierre à Hubert.

⁶⁴⁴ BCRAA, t. 1, p. 491.

⁶⁴⁵ Le chantier de restauration de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles est souvent cité en exemple au cours des années 1830-1850 (recherches en cours).

⁶⁴⁶ AFÉSML, dossier II.A.12, année 1844.

À Saint-Servais, le contrat passé le 16 novembre 1851 entre la Fabrique d'église et les frères charpentiers-entrepreneurs Leclercq pour la démolition et la construction de cinq fermes de charpente contient un bordereau de prix fixes pour les matériaux et la main d'œuvre, établi « *de concert par l'entrepreneur et mr Dechesne* », surveillant et conducteur des travaux⁶⁴⁷, membre du génie belge⁶⁴⁸, sur une base de dix heures quotidiennes (cf. annexe 30).

À Saint-Hubert, les horaires et salaires des ouvriers travaillant sur le chantier de l'église Saint-Pierre sont inscrits, sous forme de tableau, dans un document intitulé « *relevé des dépenses faites pour la restauration de l'église de St Hubert, depuis le 8 juin 1844 ./. époque de l'ouverture des travaux ./. jusqu'au 1 décembre 1849* ». De tels documents laissent ici percevoir les différentes rémunérations annuelles de tous les ouvriers, sur la base de journées de dix ou douze heures, durant six années consécutives. En revanche, ils ne permettent pas de préciser à quel moment de l'année s'opère une augmentation ou une diminution des salaires et des horaires, ni même si une distinction salariale existe au sein d'une même catégorie professionnelle, réalité pourtant effective à Sainte-Croix à Liège (cf. chapitre XIV).

Le caractère lacunaire des archives relatives aux salaires et temps de travail de la main-d'œuvre, couplé aux écueils présentés ci-dessus, qui peuvent par ailleurs s'expliquer par des motifs administratifs (puisqu'il faut budgétiser les opérations ou en contrôler les comptes) rend prématurée toute tentative de synthèse sur la question pour l'ensemble du territoire belge. Il appert néanmoins que les prix fluctuent selon divers facteurs (aire géographique, chantier, entreprise, qualification, période de l'année, et bien entendu, corps de métier). En outre, les ouvriers du bâtiment semblent, au moins au cours du deuxième quart du XIX^e siècle, bénéficier d'une rémunération plus ou moins équivalente aux manœuvres et artisans des milieux industriels, dont la moyenne quotidienne est évaluée à 1,25 francs pour les premiers et entre 2 à 3 francs pour les seconds⁶⁴⁹.

Enfin, si la synthèse nationale reste en suspens, soulignons vigoureusement que les « *états des journées employées par les ouvriers aux grosses réparations de l'Eglise Ste. Croix à Liège* » constituent une source exceptionnelle pour appréhender la question salariale à l'échelon local

⁶⁴⁷ AÉL, cure de Saint-Servais à Liège, dossier 48, contrat du 16 novembre 1851 : AS2.

⁶⁴⁸ AÉL, cure de Saint-Servais à Liège, dossier 52, entrée du 12 juillet 1877 : AX217.

⁶⁴⁹ DEVROEY Jean-Pierre & VAN MOL Jean-Jacques (éd.), 1991, p. 17-18 ; SCHOLLIERS Peter, 1993, p. 221-238 ; SCHOLLIERS Peter, 1995, p. 106-137.

et, plus généralement, pour cerner le fonctionnement d'un chantier de restauration en Belgique au XIX^e siècle, notamment du point de vue des ressources humaines et matérielles déployées. Le caractère hautement précieux de ces documents pour l'histoire de la construction en Belgique, déjà souligné dans plusieurs publications dédiées à l'atelier des tailleurs de pierres du site⁶⁵⁰, justifie un développement monographique plus approfondi de ces archives dans un chapitre spécifique (cf. chapitre XIV).

Mobilité spatiale

Si la mobilité spatiale sur des zones géographiques étendues est clairement attestée pour les architectes et les surveillants et conducteurs des travaux (cf. chapitres IV et V), qu'en est-il de la main-d'œuvre du bâtiment ? La recherche scientifique, bien qu'elle ait portée une attention soutenue à cette problématique pour les ouvriers industriels, n'a cependant pas investigué ce secteur, ni celui des travaux publics⁶⁵¹.

Plusieurs courriers attestent de la mobilité des ouvriers du bâtiment au sein de bourgades peu peuplées et ne disposant pas d'une main-d'œuvre locale suffisamment qualifiée. En 1839-1840, des « *maçons experts* » de Namur travaillant pour les frères entrepreneurs Wilbrand⁶⁵² sont employés par le Conseil de Fabrique de l'abbatiale de Saint-Hubert pour des travaux de maçonnerie et de recrépissage, « *au grand désapointement des ouvriers de Saint-Hubert* ». Le document précise que le sieur Wilbrand est « *un artiste en réputation, [...] connu par les ouvrages de restauration de la cathédrale de Namur et d'autres édifices religieux*

⁶⁵⁰ BAUDRY Antoine, 2019a, p. 377-391 ; BAUDRY Antoine, 2020b, p. 59-86.

⁶⁵¹ Voir notamment ORIS Michel, 1993, p. 191-225 ; PASLEAU Suzy, 1993, p. 227-250 ; JACQUEMIN A., 1994, p. 346-360 ; PASLEAU Suzy, 1995, p. 173-194 ; PASLEAU Suzy, 1998a ; PASLEAU Suzy, 1998b. À Bruxelles toutefois, Patricia Van den Eeckhout stipule qu'au cours du XIX^e siècle, des « *campagnards* » et ouvriers de la zone correspondant à l'actuel Brabant Wallon quittaient leur domicile le dimanche soir, emportant du beurre et du pain pour six jours, et séjournaient en groupe dans des logements. Cette mobilité s'accru à partir des années 1880, avec l'introduction des chemins de fer vicinaux et de certains abonnements afférents (VAN DEN EECKHOUT Patricia, 1985, p. 4-5). Notons, par ailleurs, que les enquêtes ouvrières réalisées dans les années 1840 mettent effectivement en lumière une certaine mobilité dans le milieu industriel. Ainsi, le rapport du docteur Alphonse-Isidore-Joseph Didot de 1847 précise que les ouvriers de la région dinantaise, quand ils ne demeurent pas dans leur établissement et ne peuvent regagner chaque jour leurs pénates, peuvent se loger pour un loyer hebdomadaire compris entre 1 et 1,5 francs, situation qui pourrait être aisément transposable pour notre sujet d'étude (DEVROEY Jean-Pierre & VAN MOL Jean-Jacques (éd.), 1991, p. 17). Si les passages évoquant la perte des ateliers (cf. *supra*), en mettant l'accent sur les risques de ne pas pouvoir retrouver des ouvriers si les ateliers de restauration venaient à être dissous, suggèrent une certaine mobilité professionnelle, leur interprétation est cependant plus complexe et requiert une grande prudence, car d'autres données entrent en ligne de compte : le caractère hautement qualifié des ouvriers, leur embauche sur d'autres sites ou d'autres secteurs géographiquement proches, l'objectif du message transmis aux autorités politiques, etc. (cf. *supra*). Il convient dès lors d'interroger les maigres sources primaires dont nous disposons aujourd'hui.

⁶⁵² Diverses orthographes sont possibles : Wilbrand, Willebrant, etc.

importants »⁶⁵³, propos confirmés par les archives de la Province de Namur relatives à cet édifice⁶⁵⁴. Une telle mobilité « vers » Saint-Hubert à cette époque est par ailleurs attestée par l'Administration communale, qui précise ne pas pouvoir bénéficier « *d'ouvriers capables* »⁶⁵⁵ dans les environs. Le premier surveillant et conducteur des travaux, Limonier père, originaire de Bouillon (cf. chapitre V), semble apporter un crédit supplémentaire à ce témoignage.

Lors de la restauration de l'église Saint-Hadelin à Celles en 1861-1862, qui entraîne la destruction fortuite d'une ancienne pierre tombale, la Commission royale des Monuments précise que : « *les ouvriers, en cachant les débris, sans prévenir personne, ont espéré que leur maladresse et leur faute resteraient inconnues. Ces ouvriers qui n'appartiennent pas au village, sont dispersés et leur résidence actuelle est inconnue* »⁶⁵⁶. Un tel passage sous-entend que le village est dépourvu d'hommes de l'art et que ces derniers doivent nécessairement venir « de l'étranger », ce que confirme par ailleurs « en creux » un courrier plus tardif, de 1873, qui précise que le coût des travaux de restauration du bâtiment comprend la nourriture et l'hébergement des ouvriers⁶⁵⁷.

Mais cette mobilité professionnelle peut également s'observer au sein de villes importantes, telles Bruxelles et Namur, bien que le contexte spécifique des entreprises au sein desquelles elle est mentionnée doive être pris en compte. Ainsi, comme évoqué plus haut, lors de la mise en place du chantier de restauration de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule en 1834, le Ministre de l'Intérieur Barthélémy de Theux de Meylandt stipule clairement qu'il serait bénéfique de mobiliser des ouvriers travaillant à l'hôtel de ville de Leuven ainsi qu'à la cathédrale Notre-Dame d'Anvers, « *familiarisés avec ce genre de travail & qui puissent guider et former d'autres ouvriers* »⁶⁵⁸. Ce document, outre poser la question de la main-d'œuvre qualifiée, de son expérience et de son apprentissage sur un chantier particulièrement précoce

⁶⁵³ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4052, lettre du Conseil de Fabrique au Bourgmestre de Saint-Hubert, 6 septembre 1840 : [BA14](#).

⁶⁵⁴ AÉN, Administration provinciale, culte catholique, édifices de culte, dossier 876. Ce dossier contient plusieurs lettres expliquant que les frères Wilbrand ont été financièrement lésés lors des travaux réalisés à la cathédrale Saint-Aubain. Ne pourrait-on pas percevoir la présence de ces artistes à Saint-Hubert comme une volonté de l'évêque de Namur, autorité épiscopale dont dépend Saint-Hubert, de compenser cette perte auprès d'artistes estimés ?

⁶⁵⁵ *Idem*, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 30 avril 1873 : [BA395](#).

⁶⁵⁶ ACRMSF, dossier Houet 1.3, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 21 août 1862 : [HT33](#).

⁶⁵⁷ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 4440, lettre de l'architecte provincial de Namur au Commissaire d'arrondissement de Dinant, 24 septembre 1873 : [IC85](#).

⁶⁵⁸ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 15, lettre du Ministre de l'Intérieur au Conseil de Fabrique, 21 août 1834 : [JB479](#).

(cf. *supra*), suggère ici une mobilité entre chantiers de restauration, au moins pour les meilleurs éléments (maître ouvrier ou surveillant et conducteur des travaux ?). Aucun document ne permet néanmoins de vérifier si cette suggestion a été suivie⁶⁵⁹.

En 1889, l'entrepreneur liégeois C. Loyens, alors en charge de la restauration de la façade de la cathédrale Saint-Aubain à Namur, presse le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Jean-Baptiste de cette ville d'arrêter une décision sur sa soumission pour les travaux de restauration de la tour. Il précise notamment qu'« *étant sur le point d'avoir terminé mes travaux de restauration de la cathédrale de Namur, je dois commencer d'ici peu de jour le transport de mes bois d'échafaudage et le renvoi sur Liège de mes ouvriers* »⁶⁶⁰. Ce passage démontre clairement qu'un entrepreneur liégeois œuvrant à Namur mobilise une main-d'œuvre issue de sa ville au détriment d'une main-d'œuvre locale, quoiqu'il faille d'emblée soumettre ce document à la critique. En effet, la qualification des ouvriers n'est pas précisée. Or, la restauration de la façade de la cathédrale exige des ouvriers habiles, notamment pour de délicats travaux de sculpture, ou encore pour la pose d'échafaudages complexes⁶⁶¹, ce qui justifierait le recours à des hommes en qui l'entrepreneur place sa confiance. D'autre part, ce courrier est destiné à faire pression sur un Conseil de Fabrique afin d'emporter un marché public, ce qui doit bien évidemment inviter le chercheur à tempérer ces propos.

Enfin, mentionnons le cas de Nicolas Joseph Leclercq, charpentier originaire de Romsée et œuvrant au Palais des Princes-Évêques (env. 8 kilomètres de distance à vol d'oiseau) et qui y trouvera la mort en 1862 (cf. *infra*). C'est notamment en raison de ce tragique incident que de tels détails nous sont aujourd'hui connus.

Même si elle ne peut être observée aujourd'hui que par le trou d'une étroite serrure, la mobilité spatiale des ouvriers du bâtiment semble effectivement être attestée dans les zones aussi bien rurales qu'urbaines, même si une enquête plus approfondie devrait être menée sur la question.

Les accidents : le cas du charpentier Nicolas Joseph Leclercq

Les accidents de chantier entraînant d'importantes blessures ou la mort d'un ouvrier ne sont que très rarement mentionnés dans les archives des restaurations et, en corollaire, ne sont pas

⁶⁵⁹ Seules les archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles et du Ministère des Cultes ont été investis dans le cadre de cette étude. Recherches en cours.

⁶⁶⁰ AÉN, APSJBN, dossier 291, lettre de C. Loyens au Conseil de Fabrique, 25 novembre 1889 : **KC112**.

⁶⁶¹ AÉN, Administration provinciale, culte catholique, édifices de culte, dossiers 876, 877, 881, 883.

évoqués par la littérature spécialisée⁶⁶². Ce vide documentaire, qui participe à invisibiliser la main-d'œuvre, pourrait éventuellement être le témoin de mesures sécuritaires efficaces déployées sur les chantiers étudiés⁶⁶³. Mais il peut, également, n'être que le reflet d'un rouage et d'une production administrative peu adaptée à consigner de telles données. À ce titre, plusieurs points doivent être soulignés.

En premier lieu, et pour rappel (cf. chapitre V), la tenue d'un carnet dépeignant la réalité quotidienne d'un chantier ne constitue manifestement ni une obligation, ni une tradition en Belgique. Or, si l'on se réfère aux exemples français, ces documents sont par essence les plus susceptibles de renfermer ces informations, qui dès lors, font défaut pour la sphère belge.

Ensuite, notons que les cahiers des charges précisent d'ordinaire que les accidents survenus sur un chantier – sans en préciser la nature matérielle ou humaine – demeurent généralement à charge de l'entrepreneur⁶⁶⁴. Les archives des entrepreneurs du bâtiment n'ayant que très peu été conservées pour l'époque étudiée (cf. *supra*), le manque constaté apparaît d'autant plus compréhensible.

Enfin, précisons qu'en raison de leur caractère majoritairement administratif ou technique, les archives investiguées à ce jour ne mentionnent que rarement des accidents de chantier, sauf si ces derniers sont susceptibles d'impacter les budgets dévolus aux restaurations. Les mentions, dès lors, en plus d'être rares, demeurent laconiques, à l'instar d'un accident survenu sur le chantier de l'abbatiale de Saint-Hubert en 1861-1862 et consigné dans le premier tome du Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie de Belgique, et dont aucune trace n'est conservée dans les autres fonds disponibles⁶⁶⁵ : « *M. le Ministre de la Justice, adoptant la proposition de la Commission, autorise le conseil de fabrique de l'église de Saint-Hubert à*

⁶⁶² À notre connaissance, il n'existe aucune étude sur les accidents de chantier, les procédures administratives mises en place et les indemnités en vigueur à cette époque. Les travaux en la matière ne concernent que la fin du XIX^e siècle et le XX^e siècle et ne prennent pas en compte le champ de la construction (voir notamment BRUNO Anne-Sophie, GEERKENS Éric, HATZFELD Nicolas & OMNES Catherine (dir.), 2011 ; DEBAENST Bruno, 2011, p. 83-154 ; DEBAENST Bruno, 2013, p. 247-273 ; BRUNO Anne-Sophie & GEERKENS Éric, 2016a, 2016b).

⁶⁶³ À titre comparatif et en l'état de la recherche actuelle, les accidents répertoriés sur les chantiers d'Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc en France demeurent peu nombreux, à l'exception du château de Pierrefonds et de la cathédrale Notre-Dame de Paris (TIMBERT Arnaud, 2013, p. 131-132 ; 2017, p. 141-142).

⁶⁶⁴ Voir, par exemple, AÉL, cure de Saint-Servais à Liège, dossier 48, contrat du 16 novembre 1851 : AS4 ; AÉM, Travaux publics de la Ville de Mons, 775.2, devis et cahier des charges pour la construction d'un échaffaudage devant servir à la restauration de la tour du château, 8 avril 1850 : KP34.

⁶⁶⁵ Les fonds investigués pour l'étude des restaurations de ce bâtiment sont ceux de la fabrique d'église, de la commune de Saint-Hubert et de la Commission royale des Monuments. Le fonds provincial des bâtiments communaux doit encore être dépouillé.

prélever un secours sur le subside de l'Etat, en faveur de la famille de Victor Bonhiver, ouvrier, mort des suites d'une chute qu'il a faite en travaillant à la toiture de ce monument »⁶⁶⁶.

Ce constat nous incite à porter une attention particulière à un accident de travail mortel qui frappa le charpentier Nicolas Joseph Leclercq le 23 février 1862 alors que celui-ci œuvrait à la restauration du Palais des Princes-Évêques à Liège. En effet, la procédure administrative faisant suite à cet épisode tragique est remarquablement éclairée par un dossier spécifique, conservé dans le fonds des archives provinciales de Liège relatif à la restauration du bâtiment⁶⁶⁷. S'attarder sur cet unique cas s'avère donc une démarche pertinente pour illustrer une réalité trop peu documentée.

Le 23 février 1862⁶⁶⁸, Nicolas Joseph Leclercq (19 nov. 1824 – 23 fév. 1862⁶⁶⁹), ouvrier charpentier originaire de Romsée et employé par l'entrepreneur Lhonneux⁶⁷⁰ « *aux plus difficiles et aux plus dangereux travaux de restauration du Palais de Liège* », fait une chute mortelle du haut des toitures de l'édifice⁶⁷¹. Il laisse derrière lui une veuve enceinte et cinq orphelins en bas âge, « *dont l'ainé n'a que dix ans, dépourvus et réduits à la misère, ne possédant aucun bien duquel ils puissent retirer aucun moyen de subsistance* »⁶⁷².

Dans un premier temps, l'architecte-dirigeant Jean-Charles Delsaux précise qu'il a « *pourvu avec l'entrepreneur et quelques personnes dévouées aux nécessités les plus pressantes de cette pauvre famille* ». Par après, il s'adresse à son administration pour qu'une pension annuelle de 300 francs soit attribuée à la veuve Jeanne Malherbe jusqu'à ce que son fils aîné puisse prendre

⁶⁶⁶ BCRAA, t. 1, p. 149.

⁶⁶⁷ APL, fonds du Palais des Princes-Évêques, boîte 19.

⁶⁶⁸ *Idem*, lettre du Bourgmestre de Liège au Gouverneur de Liège, 20 mars 1862 : EP5.

⁶⁶⁹ *Idem*, état détaillé présentant la situation et les moyens d'existence de la famille du sieur Leclercq, Nicolas, Joseph, de Romsée, mort accidentellement le 23 février dernier, à Liège : EP14. Il pourrait s'agir du charpentier Nicolas Leclercq répertorié à plusieurs reprises dans la comptabilité du chantier de restauration de la collégiale Sainte-Croix à Liège, en mars-avril 1846 et avril-juin 1851 (AFÉSCL, factures 1846, 1851). Notons également que la charpente de la collégiale Saint-Servais est restaurée en 1851 par les frères Leclercq demeurant rue pécheurue n°69 à Liège (AÉL, cure de Saint-Servais à Liège, dossier 48, contrat du 16 novembre 1851 : AS2). Ces deux édifices sont situés à un jet de pierre du Palais des Princes-Évêques.

⁶⁷⁰ APL, fonds du Palais des Princes-Évêques, boîte 19, lettre de l'Administration provinciale au Commissaire d'arrondissement de Liège, 18 mars 1862 : EP3.

⁶⁷¹ Il « *n'a survécu que quelques instants après la chute* » (*Idem*, lettre du Bourgmestre de Liège au Gouverneur de Liège, 20 mars 1862) : EP5.

⁶⁷² *Idem*.

la relève de son défunt père⁶⁷³. L'explorée introduit quant à elle une demande de pension au Roi⁶⁷⁴.

Le Gouverneur de la province de Liège, Ferdinand de Macar, charge le Commissaire d'arrondissement de lui fournir des informations détaillées sur la famille du malheureux, soit « *un état détaillé, suivant le modèle en usage, présentant la situation de cette famille, ses moyens d'existence, ainsi que des renseignements sur la moralité du défunt et de la veuve* »⁶⁷⁵. Le Gouverneur demande également à Jean-Charles Delsaux « *de me faire connaître si cet accident est le résultat d'un défaut de précautions de la part soit de l'entrepreneur soit de la victime, et si le dit Leclercq n'était pas dans l'état d'ivresse* »⁶⁷⁶. À la première question, Jean-Charles Delsaux répond par la négative, assurant que toutes les mesures de sécurité sont prises par lui-même et l'entrepreneur. À la seconde question, Delsaux précise que « *Lorsque ce malheur est arrivé, cet ouvrier travaillait seul au sommet des charpentes, personne n'a vu au juste comment ni pourquoi il est tombé, et on l'a seulement relevé lorsqu'il était mourant sur le sol du rez de chaussée. Je ne crois pas qu'il fut en état d'ivresse, car il était assez sobre. Il était peut être un peu téméraire, mais c'était le résultat de son métier et de son aptitude qui le portait à se montrer hardi et intrépide pour exécuter les ouvrages de charpentes qui sont toujours les plus dangereux et en résumé les plus difficiles. Dans tous les cas, Monsieur le Gouverneur, je pense que c'est à la fatalité seule qu'il y a lieu d'attribuer cet accident, et qu'on ne peut reprocher cette mort au manque de précaution de personne* »⁶⁷⁷.

Quant à l'enquête sur les mœurs, elle se solde positivement ; « *La victime ainsi que son épouse actuellement enceinte, ont toujours eu de bonnes mœurs et n'ont jamais cessé de tenir une conduite exemplaire* »⁶⁷⁸.

Fort de ces assurances, le Gouverneur plaide la cause auprès du Ministre de l'Intérieur Alphonse Vandenpeereboom (1812-1884), en listant les arguments susmentionnés et en arguant qu'une issue positive « *ferait honneur au Gouvernement et montrerait la sollicitude en faveur de la*

⁶⁷³ *Idem*, lettre de Jean-Charles Delsaux au Gouverneur de Liège, 13 mars 1862 : EP7.

⁶⁷⁴ *Idem*, lettre de Jeanne Malherbe au Roi, 18 mars 1862 : EP28.

⁶⁷⁵ *Idem*, lettre de l'Administration provinciale au Commissaire d'arrondissement de Liège, 18 mars 1862 : EP3.

⁶⁷⁶ *Idem*.

⁶⁷⁷ *Idem*, lettre de Jean-Charles Delsaux au Gouverneur de Liège, 24 mars 1862 : EP9.

⁶⁷⁸ *Idem*, état détaillé présentant la situation et les moyens d'existence de la famille du sieur Leclercq, Nicolas, Joseph, de Romsée, mort accidentellement le 23 février dernier, à Liège : EP14.

Classe ouvrière »⁶⁷⁹. La demande, bien qu'appuyée par les Administrations communales de Liège et de Romsée⁶⁸⁰, reçoit néanmoins une issue négative, le Ministre stipulant laconiquement qu'aucun crédit n'est actuellement disponible⁶⁸¹. Jeanne Malherbe est alors aiguillée vers le bureau de bienfaisance de sa commune⁶⁸². Une nouvelle demande de sa part à la députation permanente de la province fait, elle aussi, chou blanc⁶⁸³.

Si le dossier ne contient pas d'autres éléments, il souligne d'emblée la solidarité immédiate de l'entrepreneur, de l'architecte et « *de quelques personnes dévouées* » envers la famille du défunt autant qu'il renseigne et interroge la procédure administrative. Ainsi, il appert que quatre critères doivent être mobilisés pour que le dossier soit considéré comme viable : l'absence de revenus familiaux, les mesures sécuritaires générales prises sur chantier, l'ivresse éventuelle du défunt et enfin, les bonnes mœurs du couple dont la procédure administrative ne détaille guère l'enquête. Il conviendrait également de s'interroger sur ce dont témoigne la question relative à l'état d'ivresse de l'ouvrier : s'agit-il d'une question rhétorique posée systématiquement, mêmes à des individus jugés souvent plus « respectables » tels des architectes ou des inspecteurs ? Est-elle le reflet de la propension des ouvriers à consommer de l'alcool, par ailleurs attestée par les enquêtes ouvrières du XIX^e siècle (cf. *supra*) ainsi que par les récentes recherches d'Arnaud Timbert sur la restauration du château de Pierrefonds⁶⁸⁴, ou trahit-elle les préjugés des « classes supérieures » sur la « classe ouvrière » ?

L'étude de cas ici dévoilée, pour l'heure esseulée, souligne la nécessité d'entreprendre un dépouillement plus vaste pour appréhender la question des accidents de chantier d'un point de vue global, peu importe la nature des travaux (restauration, construction, travaux publics, etc.). Pour ce faire, il faut investiguer de nouveaux fonds documentaires et se focaliser sur des ressources en grande partie inexplorées pour cette thématique, notamment les archives du Ministère de l'Intérieur, des administrations communale et provinciale intéressées, ou encore, celles des hospices civils. À ce titre, notons que la Fabrique d'église de Saint-Georges à Limbourg conserve quelques pièces d'une correspondance avec l'hôpital de Bavière de

⁶⁷⁹ *Idem*, lettre de l'Administration provinciale au Ministre de l'Intérieur, 1^{er} avril 1862 : EP24.

⁶⁸⁰ *Idem*, lettre du Collège des Bourgmestre et Échevins de Liège au Commissaire d'arrondissement de Liège, 25 mars 1862 : EP12 ; note du Bourgmestre de Liège, 3 mars 1862 : EP33.

⁶⁸¹ *Idem*, note du Ministère de l'Intérieur, 3 avril 1862 : EP26.

⁶⁸² *Idem*, lettre de l'Administration provinciale au Commissaire d'arrondissement de Liège, 9 avril 1862 : EP36.

⁶⁸³ *Idem*, lettre anonyme à la députation permanente du conseil provincial de Liège, 1^{er} juin 1862 : EP40.

⁶⁸⁴ TIMBERT Arnaud, 2017, p. 139-141.

Verviers, à la suite d'une hospitalisation de l'ouvrier Mathias Knops en 1881 à la suite d'un accident non précisé⁶⁸⁵. Si ces documents demeurent strictement administratifs – il n'est question que d'une somme à prélever par l'hôpital sur les budgets de la restauration –, une prospection systématique dans les archives de ces établissements de soin permettrait une première approche plus détaillée de la question.

Soulignons, par ailleurs, un témoignage des plus exceptionnels : celui de Nicolas Rigo, fabricant de l'église Saint-Martin à Liège qui, en 1872, relate la besogne dont il fut chargé lors de la restauration de la tour du monument au cours des années 1868-1871⁶⁸⁶. L'intéressé évoque, de manière très concrète, l'organisation du chantier ainsi que les mesures sécuritaires prises au bénéfice des ouvriers. L'on notera par ailleurs la pertinence du témoignage par rapport aux autres thématiques traitées dans ce présent chapitre : « *En second lieu, il fallait m'occuper de l'organisation du travail. Je ne voulais admettre que des ouvriers capables et d'une bonne conduite. Il y avait déjà au chantier de l'église un noyau de bons tailleurs de pierres ; le nombre en fut porté à douze et même parfois à quatorze. Ces ouvriers travaillaient toute l'année ; mais pendant l'hiver ils n'étaient occupés qu'à la préparation et à la taille des pierres qui, dans la bonne saison, devraient être employées pour la maçonnerie. Le poste d'été se composait en outre de un ou deux menuisiers charpentiers, deux ou trois maçons et six à huit manœuvres. La journée de travail fut fixée à dix heures et rétribuée comme ailleurs, à l'exception cependant de celle des tailleurs de pierres dont le prix fut un peu en dessous du salaire ordinaire, en considération de ce qu'ils étaient admis à travailler pendant les douze mois de l'année. L'ivrognerie, cause imminente de danger, non seulement pour l'ouvrier qui s'y adonne, mais aussi pour ceux qui travaillent avec lui, fut sévèrement interdite. L'ouvrier surpris en cet état était renvoyé avec perte du salaire de sa journée et en cas de récidive, il était immédiatement et définitivement exclu des travaux. Il en était de même pour querelles et pour injures envers un compagnon. Tout ouvrier quittant le travail pendant l'été ou renvoyé définitivement pour une des causes susmentionnées ne pouvait plus, dans aucun cas, se présenter au chantier. Défense formelle était faite de fumer dans la tour. Les dangers auxquels les ouvriers allaient se trouver constamment exposés, m'engagèrent à vous proposer de les faire assurer, aux frais de la fabrique, à une société contre les risques de l'espèce. Cette mesure prise ensuite de votre*

⁶⁸⁵ Voir les divers documents concernant cet accident dans AFÉSGL, dossier E1.

⁶⁸⁶ Sur ce chantier, cf. chapitre XII.

autorisation, n'eut pas d'effet direct, puisque nous n'avons aucun accident à déplorer. Cependant, le léger sacrifice pécuniaire qu'elle vous imposa est loin d'avoir été perdu, car les ouvriers appréciant l'intérêt que vous leur portiez ainsi qu'à leur famille et rassurés sur leur sort en cas d'accident, travaillèrent, croyons-nous, avec plus de courage et d'ardeur [...]. [Concernant l'échafaudage], Un plancher, formé de solides madriers, fut placé au sommet de l'échafaudage, pour recevoir les ouvriers, puis un deuxième et enfin un troisième à mesure qu'ils descendaient et cela de manière à ce qu'il y eut toujours immédiatement au dessus des travailleurs, deux planchers superposés pour les abriter contre les pierres qui pouvaient se détacher de la muraille dénudée ; des madriers furent en outre relevés sur le devant de ces planchers pour y retenir ces pierres et les empêcher de venir atteindre les manœuvres travaillant au pied de l'échafaudage. Par surcroit de précaution j'avais en outre fait établir un 4me plancher au dessus de ces derniers ouvriers. Ces précautions n'ont pas été inutiles si l'on en juge par la grande quantité de pierres qui seront arrêtées, particulièrement à l'étage supérieur. [...] Enfin, le 17 octobre 1871, la galerie, le toit et la crois se trouvant placés, une messe d'action de grâce suivie d'un Te Deum, fut chantée en reconnaissance de la protection que le ciel nous avait accordée en nous permettant de conduire ce travail à bonne fin et d'avoir préservé non braves ouvriers de tout accident. La grosse cloche qui avait été rajustée dans sa chambrée, sonna à toute volée pour annoncer cet heureux évènement »⁶⁸⁷.

Moments conviviaux et de solidarité

Les archives ne laissent que trop rarement apercevoir la solidarité effective au sein d'un groupe d'individus partageant les mêmes conditions de travail, ni même les instants conviviaux que ceux-ci sont amenés à partager. De tels moments sont pourtant attestés dans les études historiques portant sur les chantiers de restauration et octroyant à cette dimension humaine une attention particulière⁶⁸⁸. Ici encore, le caractère technique et administratif des courriers, l'absence de carnet de chantier, de même que la difficulté d'accéder aux archives des fabriques d'églises contribuent à occulter ce phénomène. De timides exemples en attestent néanmoins.

⁶⁸⁷ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre de Nicolas Rigo aux fabriciens de Saint-Martin, 6 janvier 1872. Nicolas Rigo précise par ailleurs que les ouvriers du chantier assistent à une messe rendue le 25 mars 1869 à l'occasion de la pose de la première pierre du chantier : **CSS12, CSS15**.

⁶⁸⁸ TIMBERT Arnaud, 2017, p. 138-162 et les références afférentes à cette partie.

À la fin du mois d'août 1841, les ouvriers du chantier de restauration de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles n'hésitent pas à entamer une grève – appelée « *coalition* » par le surveillant et conducteur des travaux Jean-François Vanden Branden – pour revendiquer une diminution de leur temps de travail. Cette grève est manifestement suivie par les ouvriers travaillant à la restauration de l'hôtel de ville, revendicatifs des mêmes droits⁶⁸⁹. Suite à cette action, le surveillant en question ferme le chantier et prévient le Ministre de la Justice Mathieu Leclercq (cf. annexe 23). Cette situation est cependant d'une courte durée, puisqu'elle semble résolue dès le 4 septembre, comme l'intéressé le précise au Ministre : « *presque tous les meilleurs ouvriers employés à la restauration de l'Eglise de S^{te} Gudule, sollicitent l'autorisation de reprendre leur travail en se conformant à la règle, à laquelle ils ont d'abord refusé de se soumettre ; c'est-à-dire de travailler depuis 6 heures du matin jusqu'à 6 ½ du soir. J'espère, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien pardonner pour cette fois à ces pauvres gens, dont je n'avais jamais eu qu'à me louer et que je crois avoir été trompés et poussés par quelques hommes jaloux et mécontents des justes mesures d'économie que vous avez prises et qui ont porté sur eux* » (cf. annexe 24).

La solidarité au sein d'un groupe peut également se manifester lors d'une situation aussi funèbre que celle de la mort d'un ouvrier, lorsque l'architecte-dirigeant, l'entrepreneur et une partie des ouvriers offrent à la famille du défunt de quoi parer « *aux nécessités les plus pressantes* », comme en témoignent les courriers relatifs à la mort du charpentier Nicolas Joseph Leclercq (cf. *supra*).

Enfin, dans un registre plus festif, des moments conviviaux sont parfois organisés sur ces chantiers, même si les mentions demeurent timides. En 1835, un « *régal* »⁶⁹⁰ contenant des « *rafraichissements* »⁶⁹¹ est offert au maître-plafonneur Vitz et ses ouvriers⁶⁹², « *le jour du placement du bouquet sur la tour de l'église* » Saint-Georges à Limbourg⁶⁹³, bouquet lui-même

⁶⁸⁹ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 15, lettre de Jean-François Vanden Branden au Ministre de la Justice, 4 septembre 1841 : [JB628](#).

⁶⁹⁰ AFÉSGL, dossier E1, note du régale donné par ordre de Monsieur N.J. Kasion doyen à mr Vitz maître plafonneur et ses ouvriers pour le bouquet qui lui ont présenté pour l'église : [KN347](#).

⁶⁹¹ *Idem*, annexe n°3 – au chap. II. – dépenses – du compte de la reconstruction de l'église : [KN338](#).

⁶⁹² *Idem*, note du régale donné par ordre de Monsieur N.J. Kasion doyen à mr Vitz maître plafonneur et ses ouvriers pour le bouquet qui lui ont présenté pour l'église : [KN347](#).

⁶⁹³ *Idem*, annexe n°3 – au chap. II. – dépenses – du compte de la reconstruction de l'église : [KN338](#).

offert par lesdits ouvriers⁶⁹⁴. Le festin comprend « *le diné d'onze personnes [...] trois verres d'eau vie et treize verres de bières [...] deux bouteille geniève* »⁶⁹⁵. À saint-Martin à Liège, les ouvriers reçoivent en 1850 une « *dringuel* [nda : une récompense monétaire] *pour la pose de la grosse pierre* »⁶⁹⁶, peut-être un pinacle de contrefort. Les moments de solidarité peuvent également apparaître « en creux », à l'instar de cette photographie immortalisant le curé Antoine Édouard Guillaume et les tailleurs de pierres œuvrant à la reconstruction de l'église Notre-Dame de Bon-Secours à Péruwelz, à la fin du XIX^e siècle (fig. 46).

Conclusions et perspectives

Longtemps demeurée en friche, la question des ouvriers œuvrant sur les chantiers de restauration – thématique qu'il faudrait d'ailleurs étendre aux chantiers de construction et aux travaux publics – dévoile, au gré des menues informations délivrées par les archives, une série de constats qui ne constituent, pour l'heure, qu'une première approche d'un sujet ô combien vaste, mais pourtant si difficilement appréhendable historiquement. Et ce d'autant plus que, nous l'avons vu, il n'est pas évident d'exploiter les documents aujourd'hui en notre possession, dans la mesure où ceux-ci poursuivent souvent un objectif pécunier (délivrer un subside, planifier un budget, vérifier des comptes) et que les réalités qu'ils synthétisent demeurent quelque peu éloignées des réalités perceptibles dans les comptabilités détaillées (cf. chapitre XIV). Leur analyse permet néanmoins de dresser plusieurs constats, comme autant de pistes de recherches futures.

Tout d'abord, l'on retiendra que la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée est un sujet particulièrement sensible et ce, aussi bien en zone urbaine qu'en région rurale. Au cours des premières décennies suivant l'Indépendance, de nombreux courriers soulignent ainsi la préciosité d'une ressource humaine formée au travail de restauration des édifices médiévaux, expérience « inhabituelle » que les hommes ne peuvent forger que sur les chantiers. Il serait pertinent de mettre ces données en parallèle avec l'enseignement technique de l'époque. La conservation d'une main-d'œuvre qualifiée, même si la critique des discours établis reste ici de

⁶⁹⁴ *Idem*, note du régal donné par ordre de Monsieur N.J. Kasion doÿen à mr Vitz maître plafonneur et ses ouvriers pour le bouquet qui lui ont présenté pour l'église : KN347. Une note du doyen N. J. Kasion explique que « *Le bouquet a été offert à Dieu dans l'église, mais pas à moi* ».

⁶⁹⁵ *Idem*, note du régal donné par ordre de Monsieur N.J. Kasion doÿen à mr Vitz maître plafonneur et ses ouvriers pour le bouquet qui lui ont présenté pour l'église : KN347.

⁶⁹⁶ AFÉSML, dossier II.A.15 (comptabilité générale 1850-1862), entrée du 3 juin 1850.

mise, semble constituer un enjeu de taille pour la bonne tenue des opérations et ce, aussi bien en matière de disponibilité, d'économie et d'unité dans le travail réalisé. Plusieurs courriers affirment par ailleurs la persistance des ouvriers durant des décennies au sein d'un même chantier, une réalité que confirme par ailleurs, pour certains individus, la comptabilité détaillée de l'église Saint-Croix à Liège. Comment, face à de telles situations, ne pas imaginer une solidarité entre ces hommes ? Ici aussi, nous avons pu le constater, les documents probants pour étudier cet aspect de manière approfondie font pour l'heure largement défaut.

L'on notera par ailleurs l'importance du contexte économique particulièrement tendu des années 1840. En promouvant la restauration des monuments historiques pour mettre à l'œuvre une ressource ouvrière paupérisée, le Gouvernement s'est ainsi engagé, pour des décennies, dans la sauvegarde de nombreux édifices. En effet, une fois la crise apaisée, les travaux entamés ou poursuivis au cours de cette période ne pourront être stoppés, notamment pour assurer la sécurité publique. Cette crise, et les décisions prises pour y remédier, peuvent donc paradoxalement être perçues comme une « impulsion » non négligeable pour l'histoire patrimoniale du pays.

Ensuite, saisir la réalité socio-professionnelle des ouvriers est, nous l'avons entraperçu, un exercice ardu, dans la mesure où, par exemple, les salaires des ouvriers et la durée du temps de travail fluctuent selon les aires géographiques, les chantiers, les entreprises, les périodes de l'année et bien évidemment les corps de métiers et les qualifications. Avec de telles variations, l'approche monographique de la main d'œuvre du chantier de l'église Sainte-Croix à Liège trouve ici tout son sens, car elle renforce aussi bien nos connaissances sur la main-d'œuvre ouvrière que notre regard critique sur les documents généraux évoquant cette dernière. Nous ne pouvons qu'insister, une fois de plus, sur la nécessité de réaliser des approches monographiques lorsque les archives, toutefois, le permettent.

Il existe effectivement une mobilité spatiale des ouvriers, aussi bien dans les zones urbaines que dans les régions rurales. Outre poser la question de la circulation des savoirs et des savoir-faires de chantier en chantier, ce constat invite à s'interroger sur le quotidien de cette main-d'œuvre gyrovague, notamment pour ce qui relève des déplacements mais surtout, de l'hébergement. Cette mobilité spatiale semble par ailleurs répondre à de multiples critères, notamment la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée sur place, ou encore, les habitudes

liées à certains entrepreneurs, tous deux très certainement corrélés étroitement à des enjeux économiques.

Enfin, les accidents de chantier, quant à eux, sont très peu documentés par les archives, et l'on mesure, à l'aune de ce constat, le caractère précieux du dossier administratif relatif à la mort du charpentier Nicolas Joseph Leclercq. Étaient-ils monnaie courante, ou relevaient-ils de l'exception ? L'absence d'archive ne permet pas de répondre à cette question, à moins qu'elle ne témoigne en soi du caractère inhabituel de tels drames, ce que tendraient à confirmer les mesures de prévoyance prises par les entrepreneurs et les administrations locales, mais aussi, le peu d'accident répertoriés, à la même époque, au sein des chantiers pilotés par Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc en France. Un travail comparatif entre la Belgique et la France, notamment des normes administratives en la matière, se révélerait pertinent à l'avenir.

VII

Experts et expertises

« Il en est de l'architecture comme de tous les arts, qui ne sont pas faits par les seuls initiés. Si l'observation que présente à ce sujet la Commission était fondée, les questions d'architecture et de constructions d'édifices devraient être examinées et résolues par des architectes, à l'exclusion de toutes autres personnes et il deviendrait parfaitement oiseux de prendre les avis des conseils de fabrique, des conseils communaux ainsi que des députations permanentes et le Gouvernement lui-même devrait s'abstenir ».

La Commission royale des Monuments au Ministre de la Justice pour le dossier de restauration de l'église Saint-Loup à Namur, 28 juillet 1863⁶⁹⁷.

Les expertises et les experts qui y sont associés ne constituent pas un champ d'investigation particulièrement fécond pour la recherche historique traitant des restaurations du patrimoine architectural en Belgique au XIX^e siècle, bien que cette dernière reconnaisse néanmoins le rôle crucial, en la matière, de l'architecte-dirigeant, de certains architectes-fonctionnaires (communal, provincial) ainsi que de la Commission royale des Monuments (cf. chapitre I). Toutefois, les archives révèlent parfois des expertises méconnues au cours desquelles des acteurs insoupçonnés sont mobilisés. Ces grands oubliés de l'histoire contribuent ponctuellement, mais de manière décisive, au processus de restauration, notamment parce qu'ils résolvent d'importants problèmes et contribuent à définir un cap ou un *modus operandi* que suivra ensuite l'auteur de projet. La littérature scientifique, en raison d'un tropisme bien marqué pour la figure de proue qu'est l'architecte-restaurateur, tropisme qu'exacerbent des recherches archivistiques limitées, passe au large de cette réalité dont elle peine à percevoir les contours, aveuglée par l'architecte-phare. En réalité, qu'il s'agisse d'un Jean-Charles Delsaux à Liège,

⁶⁹⁷ ACRMSF, dossier Namur 1.6, lettre de la CRM au Ministre de la Justice au sujet de la restauration de l'église Saint-Loup à Namur, 28 juillet 1863 : [EM263](#).

d'un Émile Vierset-Godin à Huy ou d'un Tilman-François Suys à Bruxelles, l'architecte n'est pas le seul maître à bord.

L'objectif du présent chapitre n'est pas d'analyser les solutions techniques et matérielles proposées lors de ces expertises correctement documentées, mais bien d'identifier et de mettre à l'honneur la ressource humaine sollicitée pour effectuer de telles missions, et ainsi appréhender les chantiers de restauration sous un angle nouveau, celui du collectif et du collaboratif. Les quelques études de cas suffisamment étoffées pour cerner cette réalité sont ci-dessous regroupées sous trois catégories pour des besoins de synthèse : les études préalables, les expertises en cours de chantier et, enfin, les commissions spéciales, dont nous détaillerons par après les spécificités.

En raison de la conservation lacunaire des archives, de l'éclatement géographique des fonds mobilisés (et à mobiliser), de la diversité des situations administratives et juridiques ainsi que de la multitude des acteurs ici envisagés, le présent chapitre ne poursuit d'autre objectif qu'un premier essai sur l'expertise dans la restauration des édifices historiques en Belgique au XIX^e siècle.

Les expertises préalables

Les expertises réalisées en amont des restaurations ne semblent pas être régies par un cadre règlementaire ou une procédure stricte ou, du moins, clairement définie par une institution ou un groupe d'acteurs. De ce fait, parce qu'elles sont tributaires des problématiques posées par un site, de certaines attentes sociétales et de géographies administrative et institutionnelle spécifiques, ces expertises peuvent revêtir des formes variées et faire appel à des individus aux compétences multiples. Pour appréhender ces initiatives et les experts sélectionnés, trois études de cas relativement précoces pour l'histoire de la Belgique sont abordées dans cette première partie : celles des églises Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles (1833-1834), Sainte-Croix et Saint-Paul à Liège (respectivement 1840-1841 et 1850). Nous y adjoignons également la conclusion que nous formulons sur une expertise plus tardive, celle de la tour de l'église Saint-Martin à Liège (1864-1867), donc le déroulé chronologique est traité de long en large dans un chapitre spécifiquement dédié à cet édifice (cf. chapitre XII). Nous avons choisi de valoriser ces quelques exemples en raison de leur cohérence chronologique, de leur diversité et des détails intéressants que délivrent à leur propos des archives souvent inédites.

Bruxelles, Saints-Michel-et-Gudule

C'est en 1833 qu'apparaissent les premières démarches administratives visant la restauration de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles, « *l'un des plus beaux monuments gothiques du Royaume* »⁶⁹⁸. Il est notamment question de restaurer les vitraux « *en verre peint & cuit qui font en quelque sorte le principal ornement de ce vaste temple* »⁶⁹⁹, de restaurer les charpentes, de stabiliser le clocheton de la croisée et d'effectuer d'importants travaux aux maçonneries extérieures, notamment au portail occidental⁷⁰⁰. Pour mener à bien cette mission techniquement délicate et onéreuse, deux commissions sont provisoirement nommées. La première, dédiée à la surveillance des restaurations des vitraux du XVI^e siècle, a déjà été partiellement abordée dans plusieurs ouvrages⁷⁰¹. La seconde, dont l'objectif est de déterminer le procédé de restauration à employer pour les parements extérieurs, n'a quant à elle fait l'objet d'aucun développement dans la littérature relative à l'église⁷⁰². C'est sur cette dernière commission que portent les lignes suivantes.

La commission est mise sur pied à l'initiative du Ministre de l'Intérieur Charles Rogier (1800-1885), qui entend bénéficier de la meilleure expertise technique au vu des subsides importants que réclament les opérations⁷⁰³. Elle est exclusivement destinée à trancher le *modus operandi* le plus performant pour la restauration des maçonneries extérieures : soit des « *incrustations en pierre dure, mode suivi en ce moment pour la restauration de l'hôtel de ville de Louvain* »⁷⁰⁴, soit du « *mastic romain* », appelé également « *pierre artificielle* »⁷⁰⁵.

À l'origine, la proposition du ministre consiste à former une commission composée de trois architectes désignés respectivement par le Conseil de Fabrique, par le Gouvernement et enfin,

⁶⁹⁸ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 15, lettre du Ministre de l'Intérieur à Louis Roelandt, 17 juillet 1834 : JB473.

⁶⁹⁹ *Idem*, lettre du Gouverneur au Ministre de l'Intérieur, 25 novembre 1833 : JB422.

⁷⁰⁰ *Idem*, lettre du Gouverneur au Ministre de l'Intérieur, 25 novembre 1833 ; lettres de Nicolas Roget au Ministre de l'Intérieur, 11 février 1834 et 13 février 1834 ; lettre du Ministre de l'Intérieur au Conseil de Fabrique, 12 juin 1834 : JB422 ; JB424 ; JB427 ; JB443.

⁷⁰¹ Voir notamment DE CROMBRUGGHE Diane, 2000, p. 193-202 ; LECOQ Isabelle (dir.), 2005.

⁷⁰² DE BRUYN Hyacinthe, 1870 ; VELGE Henri, 1925 ; MAERE René, 1925 ; DE RIDDER Paul, 1988, p. 46 ; *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*, t. 53, 1976 ; *Restauration de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule. 1983-1988*, 1989, p. 20 ; *La cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule*, 2000, p. (à confirmer).

⁷⁰³ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 15, lettre du Ministre de l'Intérieur au Roi, 6 juin 1834 : JB432.

⁷⁰⁴ *Idem*, lettre du Ministre de l'Intérieur au Roi, 6 juin 1834 : JB429.

⁷⁰⁵ *Idem*, lettre du Ministre de l'Intérieur au Roi, 6 juin 1834 ; lettre de Nicolas Roget au Ministre de l'Intérieur, 11 février 1834 ; note du Ministère de l'Intérieur, 9 juin 1834 : JB424, JB429 JB438.

par la Ville de Bruxelles et la Province de Brabant associées⁷⁰⁶. Les travaux se révélant urgents, le prélat insiste à plusieurs reprises pour qu'une décision soit rapidement prise et ainsi entamer les opérations promptement⁷⁰⁷. Il précise, en outre, que le caractère restreint de la commission est destiné à « éviter de trop longues discussions »⁷⁰⁸.

La Commission, *in fine*, se compose de cinq praticiens : Tilman-François Suys et Stielemans⁷⁰⁹, nommés par la Fabrique, Henri Partoes, désigné par la Ville, Nicolas Roget, choisi par la Province de Brabant et enfin Louis Roelandt, à la demande expresse du Gouvernement⁷¹⁰. La nomination de ces individus semble s'expliquer par le fait qu'ils exercent tous, ou presque, d'importantes fonctions publiques ou sont particulièrement en vue⁷¹¹. Le renforcement ultérieur de cet aréopage s'explique par deux facteurs. D'une part, la Ville de Bruxelles et la Province de Brabant désirent manifestement chacune désigner une personne qui défendra leurs intérêts propres, ces institutions participant au financement des opérations avec des portefeuilles distincts. D'autre part, le Ministre de l'Intérieur est contrarié par la nomination de l'architecte Henri Partoes⁷¹². En effet, ce dernier est favorable à l'emploi du mastic, à l'instar de Nicolas Roget⁷¹³. À l'annonce de cette nouvelle, le Ministre, dont la vue est clairement orientée pour des raisons que nous ignorons, craint que l'architecte Tilman-François Suys, qui a été proposé à la Fabrique par le Gouvernement et se montre favorable à l'emploi de la pierre, ne puisse

⁷⁰⁶ La commission est également destinée à surveiller les travaux de maçonnerie selon le procédé arrêté. Le courrier ne précise pas les raisons motivant l'association de la ville de Bruxelles et de la province de Brabant (*Idem*, note du Ministère de l'Intérieur, 9 juin 1834 : JB438).

⁷⁰⁷ *Idem*, note du Ministère de l'Intérieur, 9 juin 1834 ; lettre du Ministère de l'Intérieur au Conseil de Fabrique, 12 juin 1834 ; lettre du Ministre de l'Intérieur à la députation des états de la province de Brabant, non datée : JB446 ; JB440 ; JB450.

⁷⁰⁸ *Idem*, lettre du Ministre de l'Intérieur à la députation des états de la province de Brabant, non datée : JB450.

⁷⁰⁹ Probablement le dénommé Stillemans, qualifié de sous-architecte du palais royal et des bâtiments de l'État à Bruxelles en 1830 (PHILIPPART Robert, 2013, p. 92).

⁷¹⁰ *Idem*, lettre du Ministre de l'Intérieur à Louis Roelandt, 17 juillet 1834 : JB473.

⁷¹¹ Henri Partoes s'illustre dans la construction d'édifices hospitaliers à Bruxelles ; Louis Roelandt est architecte communal de la Ville de Gand et professeur à l'Académie des Beaux-Arts ; Nicolas Roget, anciennement architecte de la Ville de Bruxelles, est ingénieur des Ponts et Chaussées et enseigne la construction, la stéréotomie et l'histoire de l'architecture au Musée des sciences et des lettres ; Tilman-François Suys est architecte du roi ; nous n'avons pas d'information sur le dénommé Stielemans (STYNEN Herman, 1998, p. 373, 376-377, 380-381).

⁷¹² La nomination de l'architecte Payen, favorable à l'emploi des pierres dures, avait été annoncée à l'origine (AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 15, note du Ministère de l'Intérieur, 11 juillet 1834 : JB468). Notons que Nicolas Roger et A. Payen collaborent au sein du même bureau (STYNEN Herman, 1998, p. 376-377).

⁷¹³ En 1834, Roger estime qu'il faut restaurer l'église avec mastic romain et pierre artificielle, et se base pour cela sur le prix de telles réparations effectuées dans la ville avant 1831 au mètre carré (AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 15, lettre de Nicolas Roget au Ministre de l'Intérieur, 11 février 1834 : JB426).

remporter les suffrages de ses confrères. La note ministérielle contenant ces données, et qui s'ouvre sur l'énigmatique passage « *Je désire causer de ceci avec M Cools* », précise clairement qu'en raison de ces changements, « *maintenant la fabrique devra nommer deux nouveaux architectes, pour faire triompher les pierres dures, Mr. Roget étant également pour le mastic. Il paraît qu'il eu beaucoup d'allées et venues sous main et que chaque architecte aura son thème fait d'avance, qu'il défendra par amour propre ; ainsi, en définitive, la délibération ne serait qu'une vaine formalité et ne nous apprendra pas si un système vaut mieux que l'autre. Il me paraît que dans cet état des choses, il n'y a que deux partis à prendre. Ou bien engager la fabrique à nommer un seul architecte et Mr Geefs, qui sera là comme arbitre. De cette manière, il y aura partage de voix entre les architectes et la voix de Mr Geefs, désintéressé dans la question, l'emportera. Ou bien adjoindre aux cinq architectes deux amateurs éclairés en architecture. Il me paraît que le premier de ces deux partis est préférable, mais dans ce cas, il conviendrait de mettre préalablement Mr Geefs sur ses gardes, sans cela la fabrique, qui veut à toute force les pierres dures [note marginale du Ministre : elle a raison], va mettre tout en œuvre pour l'influencer* »⁷¹⁴.

Les archives ne précisent cependant pas si l'une des deux propositions a été concrétisée. L'on peut toutefois en douter, car le rapport final, présenté à la fin de cette étude, n'est signé « que » par les architectes préalablement évoqués. L'éventuelle intervention du sculpteur royal Guillaume Geefs n'en demeure pas moins intéressante compte tenu des relations particulières que celui-ci entretient avec les édiles belges⁷¹⁵. Notons que l'intéressé s'est fait connaître au cours de cette année par une statue de Frédéric de Mérode, placée sur un monument funéraire élevé dans la cathédrale bruxelloise⁷¹⁶.

Parallèlement à la formation de cette commission, un rapport produit par la Ville de Louvain est adressé au Gouverneur de Brabant à la demande expresse de ce dernier. Le document en question fait le point sur « *des renseignemens sur le mode et l'état des travaux qu'on exécute à notre hôtel de ville, les avantages ou les inconvénients qu'il présente, ainsi que sur la différence de prix entre ce mode et ceux qui sont suivis ailleurs pour des travaux de même nature* ».

⁷¹⁴ *Idem*, note du Ministère de l'Intérieur, 11 juillet 1834 : JB468.

⁷¹⁵ DEVIGNE Marguerite, 1958, col. 393-409.

⁷¹⁶ *Idem*, col. 395.

En outre, si le Bourgmestre et les Échevins de Louvain expliquent de long en large les procédés d'incrustation employés et s'en trouvent pleinement satisfaits, ils concluent en invitant à la prudence : *« Nous ignorons si le mode de réparation suivi ici doit ou peut être appliqué à l'Eglise des Sts Michel & Gudule à Bruxelles, que nous ne croyons pas avoir la multiplicité de petites saillies, de bas reliefs, de sculptures, de décors d'un détail infini que présente la façade de notre hôtel de ville. Pour en juger il nous semble qu'il est à désirer que des gens de l'art fassent par eux-mêmes un examen très détaillé de la situation de l'Eglise des Sts Michel & Gudule, qu'ils la comparent avec la partie non encore réparée de notre hôtel de ville, qu'ils examinent ensuite les parties restaurées les premières ainsi que celles auxquelles on travaille. C'est à ce qu'il nous parait le seul moyen de connaître à fond le mode suivi en cette ville, d'en apprécier les résultats bons et mauvais, et de s'assurer jusqu'à quel point il seroit utile de l'appliquer à la réparation de l'Eglise des Sts Michel & Gudule à Bruxelles »* (cf. annexe 31)⁷¹⁷.

À la suite de ce rapport et de la réunion prévue le 21 juillet 1834⁷¹⁸ à l'hôtel du Ministère de l'intérieur⁷¹⁹, et à laquelle l'architecte Stielemans ne peut assister, la Commission conclut que *« après avoir conféré sur les divers modes employés jusqu'à ce jour à la réparation d'édifices publics, et après avoir pris inspection de l'Eglise de ss. Michel & Gudule et examiné les parties de l'hotel de ville réparées en ciment dit romain est d'avis 1° que les joints, nervures, arrêtes et parties planes de l'Edifice doivent être restaurés avec le ciment dit romain. 2° que les parties saillantes P.E. les flèches des tourelles, les consoles, ornements &c doivent être réparées ou reconstruits avec de la pierre blanche semblable à celle dont l'Edifice est composé. 3° quant à la réparation des angles des contreforts, un des membres de la Commission, Monsieur Suys, désirerait que ces parties fussent reconstruites en pierre blanche. Les trois autres Membres ne partagent pas le même avis et pensent que la réparation de ces contreforts doit être faite, ainsi que celles des autres parties au ciment dit romain »*⁷²⁰.

Le rapport en question est accepté par toutes les autorités publiques concernées⁷²¹ et les travaux réalisés dans la foulée⁷²².

⁷¹⁷ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 15, lettre de l'Administration communale de Louvain au Gouverneur, 22 mai 1834 : JB459.

⁷¹⁸ *Idem*, lettre du Ministre de l'Intérieur à Louis Roelandt, 17 juillet 1834 : JB473.

⁷¹⁹ *Idem*, lettre du Ministre de l'Intérieur à Louis Roelandt, 17 juillet 1834 : JB475.

⁷²⁰ *Idem*, rapport de la commission du 21 juillet 1834 : JB477.

⁷²¹ *Idem*, lettre du Ministre de l'Intérieur au Conseil de Fabrique, 21 août 1834 : JB479.

⁷²² *Idem*, note sur les ouvrages exécutés en 1834 et à exécuter en 1835 : JB490.

Ce premier cas d'étude, dont la compréhension globale souffre malheureusement de l'exploitation, à ce jour, d'un unique fonds documentaire⁷²³, met en lumière plusieurs aspects humains de la création d'une commission d'experts aux premières lueurs du Royaume. D'abord, il faut souligner que celle-ci est mise sur pied par le Ministre de l'Intérieur en prévision des dépenses importantes que son département et les autres administrations seront appelées à couvrir. Si la composition de la commission demeure à la libre appréciation de chaque administration, le Ministre cherche néanmoins à imposer ses vues, en proposant l'architecte Tilman-François Suys à la Fabrique d'église, mais aussi, en élargissant le nombre des experts. À ce titre, le passage concernant les idées préconçues et convictions des architectes est savoureux. Ensuite, il faut remarquer le recours à des témoignages et des pratiques empiriques, notamment ceux de l'administration communale de Louvain, confrontée à la restauration de son hôtel de ville depuis 1829. Enfin, notons que l'éventuelle mobilisation de Guillaume Geefs ou de plusieurs « *amateurs éclairés en architecture* » est intéressante dans la mesure où ces individus ne sont pas architectes. À ce titre, soulignons vivement que les deux commissions mises sur pied pour l'étude de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule comportent six des neuf membres originaux que comportera la Commission royale des Monuments lors de sa création le 7 janvier 1835⁷²⁴ : le comte François de Robiano, le comte Amédée de Beaufort, le peintre François-Joseph Navez (pour les vitraux), les architectes Tilman-François Suys et Louis Roelandt et enfin, l'ingénieur Nicolas Roget⁷²⁵. Henri Partoes, quant à lui, rejoindra les rangs de l'institution en 1846⁷²⁶.

L'église Sainte-Croix à Liège

En juillet 1840, des travaux d'entretien dans l'église Sainte-Croix à Liège amènent à la découverte de peintures et de sculptures médiévales alors occultées par des badigeons des Temps modernes⁷²⁷. Frappés par cette « *trouvaille archéologique* », les fabriciens s'adressent aux autorités publiques afin que des mesures soient prises pour « *restituer à l'édifice son*

⁷²³ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 15. Les événements étant antérieurs à la création de la Commission royale des Monuments en 1835, ils ne sont pas consignés dans le fonds de l'institution consacré à l'église (ACRMSF, dossier Bruxelles 1.3). Le dépouillement des archives communales, provinciales et fabriciennes constitue une perspective de recherche pertinente pour affiner cet épisode.

⁷²⁴ La littérature spécialisée ne souffle mot de cet événement, qui apparaît comme des prémices intéressants de la Commission royale des Monuments (STYNEN Herman, 1998, p. 27-33).

⁷²⁵ BCRAA, t. 1, p. 231.

⁷²⁶ STYNEN Herman, 1985, p. 373.

⁷²⁷ Sur ce contexte, consulter PIAVAUX Mathieu, 2013, p. 78-79.

ordonnance première »⁷²⁸. La Commission royale des Monuments inspecte rapidement l'édifice dont elle reconnaît la haute valeur patrimoniale et préconise une importante restauration⁷²⁹. L'administration communale met alors sur pied une commission pour « *rendre à l'édifice son caractère primitif* ». Sont mandatés, pour cet exercice, l'architecte communal Julien-Étienne Rémont⁷³⁰, l'architecte-ingénieur Louis-Désiré Lemonnier⁷³¹, les peintres Joseph Barthélemi Vieillevoye⁷³² et Édouard Jean Charles Van Marcke⁷³³ ainsi que le chimiste, géologue et pharmacien Charles-Joseph Davreux⁷³⁴.

À l'origine fixée au 27 août à 9h00⁷³⁵, la réunion à laquelle sont évidemment conviés les fabriciens se déroule *in fine* les 21 et 28 août ainsi que les 9 et 16 septembre⁷³⁶. Le rapport qui s'ensuit formule diverses solutions pour parvenir aux fins souhaitées⁷³⁷. Par après, la Fabrique confie le soin à Louis-Désiré Lemonnier de réaliser un devis des opérations⁷³⁸, tâche dont l'intéressé s'acquitte promptement, le document en question étant finalisé le 25 novembre

⁷²⁸ AFÉSCL, correspondance 1827-1880, lettre du Conseil de Fabrique au Ministre de la Justice, 28 juillet 1840 : **AK75**.

⁷²⁹ *Idem*, correspondance varia, lettre du Conseil de Fabrique au Ministre de la Justice, 9 août 1840 : **AM280**.

⁷³⁰ Sur cet architecte (1800-1883) déjà plusieurs fois évoqué dans notre travail, consulter DOMINIQUE Fanny, 2003.

⁷³¹ Louis-Désiré Lemonnier (1800-1862) est architecte, ingénieur en chef à l'Administration du Chemin de Fer de l'État, et récipiendaire de l'Ordre de Léopold. À Liège, il est surtout connu pour avoir légué son nom au passage Lemonnier qu'il réalise en collaboration avec l'architecte Henri-Victor Beaulieu, en 1836-1839 (MICA Édith, 2010, p. 68).

⁷³² Joseph Barthélemi (ou Barthélémy) Vieillevoye (1798-1855) est un peintre originaire de Verviers. Formé à l'Académie d'Anvers et adepte du néoclassicisme, il reçoit de nombreuses commandes de portraits et de sujets historiques. Il dirige l'Académie de Liège de 1836 à 1855 (*Vers la modernité. Le XIX^e siècle au Pays de Liège*, 2001, p. 521 ; *Mémoires de Barthélemy Vieillevoye*, 1856, p. 133-185 ; SABATINI Liliane, 1988).

⁷³³ Édouard Jean Charles Van Marcke (1815-1884) est un peintre romantique originaire de Liège. Il suit diverses formations, notamment à l'Athénée des Arts à Liège, à l'Académie des Beaux-Arts de Paris ainsi qu'à l'Académie de Liège. De 1856 à 1859, il voyage sur le Rhin jusqu'à Mayence, voyage dont témoignent aujourd'hui de nombreux dessins, esquisses et tableaux. Particulièrement actif à Liège où il collabore avec son frère Joseph, il devient professeur à l'Académie et dans d'autres établissements en 1860. Il réalise, en collaboration avec Jules Helbig, le décor des églises Sainte-Croix, Saint-Denis et Saint-Jacques (*Vers la modernité. Le XIX^e siècle au Pays de Liège*, 2001, p. 520).

⁷³⁴ Sur cette sélection, voir AFÉSCL, correspondance varia, lettre du Collège des Bourgmestre et Échevins aux marguilliers, 24 août 1840 : **AM70**. Originaire de Liège, Charles-Joseph Davreux (1800-1863) est chimiste, géologue et pharmacien. En 1822, il fonde la Société des sciences naturelles de Liège. Membre titulaire de l'Académie royale de Médecine de Belgique, il figure également parmi les membres fondateurs de l'Institut archéologique liégeois. Il est l'auteur de plusieurs publications, notamment DAVREUX Charles-Joseph, 1827-1828, 1833 (FOSSION N.G., 1863, p. 294-298 ; DEWALQUE G., 1873, col. 733-736).

⁷³⁵ AFÉSCL, correspondance varia, lettre du Collège des Bourgmestre et Échevins aux marguilliers, 24 août 1840 : **AM70**.

⁷³⁶ *Idem*, lettre du Collège des Bourgmestre et Échevins au Conseil de Fabrique, 11 septembre 1840 : **AM279**.

⁷³⁷ *Idem*, devis et soumission des travaux, lettre des experts à l'administration communale, 29 septembre 1840 : **AN70**.

⁷³⁸ *Idem*, correspondance 1827-1880, lettre du Conseil de Fabrique au Collège des Bourgmestres et Échevins, 25 février 1843 : **AK90**.

1840⁷³⁹. Face à l'inaction des hommes et la dégradation progressive du bâtiment, mais aussi en raison de divergence d'opinions sur les stratégies à adopter⁷⁴⁰, de nouveaux devis s'accumulent⁷⁴¹. Les opérations sont finalement confiées à l'architecte Jean-Charles Delsaux en 1843 pour des raisons non précisées (cf. chapitre IV)⁷⁴². Ce choix est d'autant moins compréhensible que les ambitions concrétisées par après par le praticien ne semblent guère s'éloigner des lignes directrices du rapport réalisé par les cinq experts.

Cette expertise préalable, mandatée par l'Administration communale liégeoise, met donc en scène plusieurs acteurs en vogue : l'architecte communal Julien-Étienne Rémond, dont la présence est aisément compréhensible compte tenu du commanditaire, l'architecte Louis-Désiré Lemonnier, certainement auréolé du prestige de la réalisation du passage Lemonnier (1836-1839), et par ailleurs peut-être prétendant à la direction des travaux de restauration⁷⁴³, ainsi que deux peintres et un chimiste-géologue, dont la présence s'explique légitimement par la nécessité de restaurer des peintures murales anciennes et d'abondants parements. Il est par ailleurs cocasse de constater qu'aucun de ces cinq experts n'assurera la direction des ouvrages, mais que leur constat sera en grande partie suivi par l'architecte Jean-Charles Delsaux⁷⁴⁴. Leurs conclusions seront également mobilisées lors de la découverte de peintures murales en l'église Saint-Jacques à Liège l'année suivante⁷⁴⁵.

Saint-Paul à Liège

En 1839, l'idée de restaurer la cathédrale Saint-Paul à Liège émerge dans les discussions fabriennes. Le chanoine et marguillier Joseph-Théodore Devroye⁷⁴⁶ est alors chargé de

⁷³⁹ *Idem*, devis de Louis-Désiré Lemonnier du 25 novembre 1840 : AK79 DW101 DW80. Lemonnier est rémunéré 110 francs pour ce travail (*Idem*, délibérations marguillières 1833-1866, compte rendu de la séance du 23 mars 1841 : DU74).

⁷⁴⁰ *Idem*, correspondance 1827-1880, lettre du Conseil de Fabrique au Collège des Bourgmestres et Échevins, non datée : AK94.

⁷⁴¹ *Idem*, devis et soumission des travaux, rapport de Julien-Étienne Rémond et Toussaint-Isidore Jamolet, 25 mars 1844 ; lettre de Julien-Étienne Rémond au Collège des Bourgmestres et Échevins, 23 juin 1841 : AN65 AN59.

⁷⁴² *Idem*, lettre de Jean-Charles Delsaux au Conseil de Fabrique, 27 mars 1845 : AN55.

⁷⁴³ Puisqu'en effet, le devis des opérations lui est confié (cf. *supra*).

⁷⁴⁴ Sur les opérations, voir PIAVAUX Mathieu, 2013, p. 80-100.

⁷⁴⁵ Recherches en cours.

⁷⁴⁶ Aucune étude d'envergure n'a à ce jour été entreprise sur cette figure savante liégeoise du XIX^e siècle. Originaire de Villers-la-Ville, Théodore-Joseph Devroye se forme aux séminaires de Liège et de Malines et est ordonné prêtre en 1828. Curé de la paroisse Saint-Christophe à Liège entre 1830 et 1835, il devient ensuite chanoine et grand chantre de la cathédrale Saint-Paul. Membre correspondant de la Commission royale des Monuments pour la province de Liège dont il assure la vice-présidence de la chambre, il participe à de nombreux rapports concernant la restauration des édifices historiques de la région liégeoise. Il est par ailleurs l'auteur de

« dresser des plans et devis, à consulter tels architectes qu'il voudra ; ... ces plans ne seront mis à exécution qu'après avoir été approuvés par le conseil et soumis à une commission d'architectes nommés par lui »⁷⁴⁷.

Pour des raisons non précisées, mais probablement par manque de fonds, une telle entreprise ne se met toutefois en branle que onze années plus tard. Le 29 avril 1850, l'architecte provincial Jean-Charles Delsaux présente aux administrateurs de la cathédrale un « *plan général provisoire* [...] *qui embrasse toute la façade sur le vinave d'isle* », adopté le 25 mai cette année-là⁷⁴⁸. Il est alors convenu « *1° Que ces plans seraient soumis à l'examen d'un architecte étranger en renom, à choisir soit en France, soit en Allemagne, et que cet architecte serait prié de faire un rapport sur les projets de restauration afin de mettre à couvert la responsabilité de Mr Delsaux et celle du conseil. On désigna provisoirement à cet égard Mr Zwirner, architecte de la cathédrale de Cologne et Mr Gau, architecte de l'église Ste Clotilde à Paris. 2° Que Mr Delsaux ferait aux plans soumis par lui, les modifications jugées nécessaires, soit par l'architecte étranger désigné soit par la Commission Royale des Monuments* »⁷⁴⁹.

Le choix de Jean-Charles Delsaux se porte sur François-Christian Gau, bien qu'aucune archive ne renseigne les motifs de cette préférence⁷⁵⁰. L'architecte-consultant, arrivé à Liège le 6 juillet, se livre à une étude de l'église et du projet de son confrère. S'ensuit alors une correspondance entre les deux praticiens au sein de laquelle deux vues radicalement opposées de la restauration s'opposent. En effet, François-Christian Gau plaide pour une intervention « minimaliste » et respectueuse des diverses formes qu'arbore l'église. Jean-Charles Delsaux, au contraire, souhaite une intervention plus « musclée » visant à harmoniser et accentuer le caractère médiéval du bâti, tout en débarrassant ce dernier des « *errements inintelligents* »,

plusieurs contributions relatives à l'histoire religieuse et la musique liturgique (SLONIMSKY Nicolas, KUHN Laura & MCINTIRE Dennis ; BAUDRY Antoine, 2019c, p. 282).

⁷⁴⁷ HENDRIX Louis, 1929, p. 8. Une fois n'est pas coutume, les propos ici rapportés ne se basent pas sur des sources primaires. En effet, un registre de procès-verbaux (des fabriciens ou des marguilliers ?) contenant des informations cruciales sur l'implication de l'architecte François-Christian Gau dans l'élaboration du projet de restauration de la cathédrale était autrefois conservé par la Fabrique d'église, mais nous n'en avons trouvé aucune trace lors de nos dépouillements. Le curé Louis Hendrix a néanmoins exploité ce document dans un article daté de 1929 et dont nous avons déjà souligné le caractère précurseur (cf. chapitre I).

⁷⁴⁸ *Idem*, p. 8.

⁷⁴⁹ *Idem*, p. 8-9 ; ACRMSF, dossier Liège 1.4, rapport du comité provincial correspondant de la Commission royale des Monuments sur les travaux de restauration de la cathédrale de Liège, 18 mars 1876 : P85.

⁷⁵⁰ François-Christian Gau (1790-1853) est un architecte d'origine allemande (Cologne) et naturalisé Français en 1825. Architecte de la ville de Paris, il y réalise notamment la basilique Sainte-Clotilde, de style néogothique. Consulter notamment KRAMP Mario, 2000, p. 193-202.

« *raccomodages* » et « *traces d'ouvrages incomplets* »⁷⁵¹. Le 20 août, François-Christian Gau envoie son rapport final⁷⁵². Si ce dernier n'a pas été retrouvé à ce jour, sans doute est-il contraire aux vues de Jean-Charles Delsaux, conformément aux courriers échangés entre les deux praticiens peu de temps auparavant.

Le 2 septembre 1850, la Fabrique de la cathédrale informe le Ministre de la Justice qu'elle « *Décide que l'église sera restauré au fur et à mesure des ressources dont elle pourra disposer [nda : il s'agit d'une entreprise sur fonds propres] conformément aux plans tels qu'ils seront définitivement approuvés après l'avis de la commission des monuments. Que cette restauration s'étendra à toutes les parties du monument y compris un portail sous la tour* »⁷⁵³.

Probablement en raison de l'expertise négative de François-Christian Gau, Jean-Charles Delsaux sollicite l'avis éclairé de la Commission royale des Monuments, en adressant à cette dernière une liste de dix questions relatives à son projet personnel. Pour y répondre, l'institution mobilise quatre de ses membres (alors que d'ordinaire, deux à trois membres suffisent ; il s'agit de Louis Roelandt, Nicolas Roget, Henri Partoes et Tilman-François Suys⁷⁵⁴) qui se rendent sur les lieux le 28 octobre 1850⁷⁵⁵. Un rapport conséquent est alors renvoyé à l'architecte pour avaliser son projet, moyennant quelques modifications⁷⁵⁶. Les travaux sont autorisés en avril 1851⁷⁵⁷ et entamés en juin cette année-là⁷⁵⁸.

Cette situation des plus singulières mérite ici d'être soulignée, car elle constitue certainement un des facteurs expliquant le recours à un expert étranger de renom. En effet, en ne sollicitant aucun subside auprès du Ministère de la Justice et des administrations communales et provinciales, la Fabrique bénéficie d'un suivi administratif et technique léger, voire quasi inexistant, contrairement à la plupart des fabriques qui elles, sont subventionnées. Il en résulte

⁷⁵¹ ACRMSF, dossier Liège 1.4, rapport du comité provincial correspondant de la Commission royale des Monuments sur les travaux de restauration de la cathédrale de Liège, 18 mars 1876 : P85 ; HENDRIX Louis, 1929, p. 9-18 (pour la citation : *Idem*, p. 12).

⁷⁵² ACRMSF, dossier Liège 1.4, rapport du comité provincial correspondant de la Commission royale des Monuments sur les travaux de restauration de la cathédrale de Liège, 18 mars 1876 : P85.

⁷⁵³ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 3238, compte rendu de la séance du Conseil de Fabrique, 2 septembre 1850 : FL8.

⁷⁵⁴ ACRMSF, dossier Liège 1.4, lettre de la CRM au Gouverneur, 7 octobre 1850 : P166.

⁷⁵⁵ *Idem*, lettre de l'évêque de Liège à la CRM, 18 octobre 1850 : P148.

⁷⁵⁶ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 3238, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 6 novembre 1850 : FL13.

⁷⁵⁷ *Idem*, décision de la députation permanente, non datée ; arrêté royal du 30 avril 1851 : FL29 ; FL30.

⁷⁵⁸ ACRMSF, dossier Liège 1.4, lettre de Théodore-Joseph Devroye à un anonyme, 2 novembre 1854 : P122.

une liberté d'action nettement plus développée, pour l'architecte et les fabriciens, dans leur œuvre de restauration. Ce défaut de surveillance sera d'ailleurs pointé des décennies plus tard... en 1875-1876 (cf. annexe 7) !⁷⁵⁹ L'expertise de François-Christian Gau ayant été défavorable envers le projet de Jean-Charles Delsaux, ce dernier n'hésite dès lors pas à solliciter une importante expertise auprès de la Commission royale des Monuments, qui se révèle nettement plus favorable envers les vues du praticien liégeois.

Notons que l'intervention d'experts étrangers, quoique peu courante, ne constitue pas une situation exceptionnelle. Avant d'être mis en œuvre par les architectes Jacques et Auguste Marie Vivroux en 1834, les plans pour la construction de l'église Saint-Remacle à Verviers, conçus par l'architecte et inspecteur des bâtiments aixois Jean-Pierre Cremer⁷⁶⁰, sont « revus » par l'architecte parisien Louis-Hippolyte Lebas⁷⁶¹. Les archives investiguées ne permettent pas, toutefois, d'appréhender cette expertise, qui constitue une piste d'investigation pertinente à creuser pour mettre en perspective le cas de la cathédrale Saint-Paul.

Saint-Martin à Liège (1864-1867)

Cette expertise (cf. chapitre XII, pages 315-318), plus tardive que les précédentes, est intéressante à plus d'un titre. D'abord, elle met clairement en scène de nouveaux acteurs : les membres correspondants de la Commission royale des Monuments, instaurés en 1860 et rattachés à l'Administration provinciale. Si, dans le cadre de l'expertise sur la tour de l'église Saint-Martin, la Commission royale des Monuments et ses membres correspondants défendent des positions identiques, tel ne fût pas toujours le cas. En effet, de vives oppositions entre ces deux institutions demeurent fréquentes dans le dernier tiers du XIX^e siècle et impactent souvent sensiblement la teneur des projets, comme à Saint-Christophe et Saint-Paul à Liège, ou encore, à Notre-Dame-et-Saint-Domitien à Huy (cf. chapitre X). Ensuite, il est intéressant de constater la création d'un comité réunissant une kyrielle d'acteurs, dont l'ingénieur Hubert-Guillaume Blonden, chargé du bureau des travaux publics de la Ville de Liège, mais également plusieurs membres du conseil de fabrique et du conseil communal, dont le rôle est probablement

⁷⁵⁹ *Idem*, rapport du comité provincial correspondant de la Commission royale des Monuments sur les travaux de restauration de la cathédrale de Liège, 18 mars 1876 : P85.

⁷⁶⁰ Outre Saint-Remacle à Verviers, Jean-Pierre Cremer est notamment l'auteur de l'église Saint-Martin à Hergenrath (BALaT). Nous n'avons pas d'autres informations sur cet architecte.

⁷⁶¹ BALaT. Louis-Hippolyte Lebas (1782-1867) est un architecte français, auteur, entre autres, de l'église Notre-Dame de la Lorette à Paris (recherches en cours).

moins d'apporter une expertise technique ou esthétique que de défendre les intérêts pratiques et économiques de ces institutions. À ce titre, ce comité constitue une « *commission spéciale* », spécificité dont nous aurons l'occasion de reparler plus bas. Enfin, notons que cette expertise, si elle revêt une importance particulière pour l'église Saint-Martin, puisqu'elle déterminera en grande partie la teneur des opérations effectuées sur la tour occidentale, l'est tout autant pour d'autres sites. Ainsi, lorsque l'architecte Évariste Halkin entreprend la restauration de la tour de l'église Saint-Georges à Limbourg à la même période, structure qui présente un contexte matériel et des pathologies similaires, l'expertise réalisée sur l'église Saint-Martin est également mobilisée pour analyser, critiquer et réévaluer les projets de l'architecte. Ce phénomène, que nous avons déjà abordé et aborderons encore, n'est pas unique (cf. *infra* et *supra*).

Les expertises en cours de chantier

Des expertises en cours de chantier sont fréquemment sollicitées lorsque survient un incident technique imprévu mettant en péril le devenir du monument en cours de restauration. De nombreux spécialistes sont alors mobilisés afin de résoudre, souvent dans l'urgence, des problèmes structurels ou épidermiques soudains. Les archives, cependant, ne laissent percevoir qu'une étroite portion de cette réalité, car elles ne dévoilent que rarement la composition des assemblées et les solutions que celles-ci adoptent. Il en résulte, comme évoqué en introduction, une vue tronquée de l'architecte-dirigeant, de ses compétences et de ses décisions. En l'état actuel de nos recherches, l'expertise la mieux documentée à ce jour est celle de la voûte du chœur de l'église Saint-Martin à Liège, en 1849-1851 (que le lecteur pourra consulter dans le chapitre dédié au monument ; cf. chapitre XII, cf. pages 300-303).

Cette expertise présente plusieurs aspects importants. D'une part, elle mobilise progressivement et en fonction de l'urgence de la situation des acteurs qui interviennent à des stades et des degrés divers. D'autre part, il faut noter la présence de trois experts extérieurs au chantier, et dont le rôle est crucial pour la conservation de la voûte du chœur, puisque cette dernière est restaurée selon les principes définis par ces spécialistes des matériaux lithiques. Enfin, et ce phénomène a déjà été souligné auparavant, les solutions privilégiées à Saint-Martin seront également proposées par les architectes Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux pour la restauration des voûtes de l'église Saint-Jacques à Liège, qui présentaient un contexte matériel

et des pathologies similaires⁷⁶². Les archives relatives à cette dernière église ne précisent pas l'intervention d'experts extérieurs comme tel fut le cas à Saint-Martin. Il faut soit considérer ce vide comme une lacune due à la perte des documents, soit comme une transposition partielle des résultats de l'expertise réalisée à Saint-Martin quelques années auparavant.

Les commissions spéciales

Si la notion de « *commission spéciale* » n'est pas clairement explicitée dans les archives, une première définition peut néanmoins être proposée après l'étude des situations au cours desquelles de telles assemblées sont mobilisées. Ainsi, une commission spéciale désigne une fédération ponctuelle et éphémère d'individus aux postes et aux compétences multiples, et dont l'objectif est de produire un avis motivé sur une problématique urgente et épineuse ayant trait à une intervention à effectuer sur un édifice historique de grande envergure. L'intervention en question est vivement débattue par les acteurs et les institutions en charge du chantier de restauration, et l'absence de consensus ne permet pas aux autorités supérieures, confrontées à des enjeux importants et peu évidents, de trancher le nœud gordien (cf. annexes 32-33)⁷⁶³. D'où l'instauration de commissions éphémères pour « *élucider [une] affaire* »⁷⁶⁴, « *examiner et [...] discuter toutes les questions qui se rattachent à cette affaire et de soumettre ensuite des propositions définitives au Gouvernement* »⁷⁶⁵. « *il importerait que la question d'art soit définitivement résolue par des hommes compétents, sur tous les points* »⁷⁶⁶ et qui pourraient en assumer l'entière responsabilité⁷⁶⁷, peut-on lire dans le dossier de restauration de l'église Notre-Dame à Dinant en 1873, lorsque le clocher de l'antique collégiale pose de graves problèmes aux autorités publiques (cf. chapitre VIII).

Les trois « *commissions spéciales* » analysées dans cette dernière partie concernent les églises Notre-Dame à Dinant, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Aubain à Namur. Elles ont été formées pour débloquer plusieurs situations problématiques concernant ces importants chantiers du Namurois

⁷⁶² GILLES Isabelle & TONON Xavier, 2016, p. 294.

⁷⁶³ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4260, lettre du Ministre de la Justice au Ministre des Travaux publics, 24 novembre 1873 ; rapport relatif à l'examen des questions qui se rattachent à la restauration de l'église primaire de Dinant, non daté ; AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 316, note n°41170 : DT34 ; CT271 ; CT288.

⁷⁶⁴ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4260, lettre du Ministre de la Justice à la CRM, 12 janvier 1874 : CT277.

⁷⁶⁵ *Idem*, lettre du ministre de la Justice à la députation permanente du conseil provincial, 10 novembre 1873.

⁷⁶⁶ AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 316, note n°36405 : DT69.

⁷⁶⁷ *Idem*, compte-rendu de la séance du conseil de fabrique du 8 mars 1873 : DT76.

au cours du dernier quart du XIX^e siècle. Leur étude est rendue possible grâce à l'abondante matière délivrée par le fonds de l'Administration provinciale namuroise récemment inventorié et intégralement accessible aux Archives de l'État à Namur⁷⁶⁸.

L'instauration de telles commissions est cependant plus ancienne, comme en témoigne le cas, déjà abordé, de la tour de l'église Saint-Martin à Liège en 1864-1867, mais également celui de l'appropriation du Palais des Princes-Évêques à Liège, pour laquelle une commission spéciale est établie en 1845-1848 – commission qui mériterait par ailleurs une étude approfondie (recherches en cours).

Les deux études de cas présentées ci-dessous et celle développée dans un chapitre spécifique (cf. chapitre VIII) permettent d'appréhender concrètement plusieurs aspects de ces commissions spéciales mises sur pied en province de Namur au cours du dernier quart du XIX^e siècle, notamment leur contexte de création, leur composition et, plus généralement, le rôle qu'elles ont joué pour le devenir de ces trois édifices.

La tour de l'église Saint-Jean-Baptiste à Namur

À Namur, l'état de la tour de l'église Saint-Jean Baptiste inquiète fortement les autorités publiques, et ce au moins depuis 1863, année au cours de laquelle la Commission royale des Monuments est dépêchée sur place⁷⁶⁹ et met en garde les pouvoirs publics sur les risques d'écroulement du bâtiment⁷⁷⁰. Aucune opération de grande envergure n'est cependant entreprise⁷⁷¹, et ce malgré les risques envers la sécurité publique, la place du Marché aux herbes hautement fréquentée s'étendant devant la façade occidentale de l'église.

En 1873, le collège échevinal de la Ville de Namur désigne une première commission de trois experts destinée à statuer sur l'état de l'église et, plus particulièrement, sur sa tour⁷⁷². Cette commission se compose de l'architecte provincial Ladislas Degreny, de l'architecte communal Frédéric Léanne, ainsi que de l'entrepreneur namurois Servais Dinant. Ces hommes concluent

⁷⁶⁸ Nous remercions Julie Godinas pour nous avoir renseigné ce fonds et nous en avoir facilité l'accès.

⁷⁶⁹ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4529, lettre du Ministre de la Justice à la CRM, 17 novembre 1863 : [KA21](#).

⁷⁷⁰ *Idem*, lettre du Ministre de l'Intérieur au Ministre de la Justice, 27 janvier 1864 : [KA23](#). Le rapport en question n'est pas conservé.

⁷⁷¹ Il existe un conflit entre province et commune au sujet de la restauration de l'église. Se référer au courrier suivant : *Idem*, lettre du Ministre de l'Intérieur au Ministre de la Justice, 27 janvier 1864 : [KA18](#).

⁷⁷² AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 888, note anonyme au Gouverneur, 23 mai 1873 : [JZ9](#).

qu'un renouvellement total des parements des parties hautes de la tour s'impose afin de garantir la conservation du monument et la sécurité publique aux abords⁷⁷³.

Deux ans plus tard, alors qu'aucune opération n'a été effectuée, une nouvelle commission d'expert est mise sur pied à la demande de l'Administration communale. Celle-ci comprend l'architecte communal Frédéric Léanne, Louis Dinant, qualifié de surveillant et entrepreneur domicilié Place Saint-Aubain, et enfin Charles Tasiaux-Parmentier, entrepreneur namurois⁷⁷⁴. « *Après avoir prêté serment en mains de M^r le Bourgmestre* », le trio inspecte l'église à plusieurs reprises. Leur constat est alarmant : « *tous les contreforts sont en fort mauvais état. Les agrafes qui reliaient les pierres entre elles sont pourries, et la maçonnerie complètement désagrégée [...]* ». À l'instar de l'expertise précédente, ces hommes de l'art préconisent de démolir et de reconstruire les parties périlicantes⁷⁷⁵, et l'Administration communale enjoint donc la Fabrique d'église à se conformer au dit rapport⁷⁷⁶.

À la suite de ce constat, deux devis des opérations sont dressés, le premier par l'architecte provincial Ladislav Degreny⁷⁷⁷, le second, par l'architecte communal Frédéric Léanne⁷⁷⁸, ce dernier ayant en charge les opérations. Plusieurs divergences apparaissent néanmoins entre les praticiens, notamment sur le prix et l'étendue des travaux⁷⁷⁹. Compte tenu de l'urgence de l'intervention, une commission spéciale est instituée et une réunion planifiée sur le site le 30 septembre⁷⁸⁰. L'aréopage est conséquent, puisqu'il comprend le directeur général des Cultes Pierre Lentz, le chef de division auprès du Ministère de la Justice Jules Dugniolle, les membres de la Commission royale des Monuments De Curte et Rousseau, les membres de l'Administration communale Lelièvre, Hock et Cuvelier⁷⁸¹, l'architecte de la Ville de Namur

⁷⁷³ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4529, lettre de Ladislav Degreny au Gouverneur de Namur, 4 juin 1875 : [KA26](#).

⁷⁷⁴ AÉN, paroisse de Saint-Jean-Baptiste, dossier 291, lettres anonymes au conseil de fabrique, 24 et 25 mars 1875 : [KC1](#), [KC2](#). Charles Tasiaux-Parmentier a été désigné suite au refus de l'entrepreneur Désiré Landry (?).

⁷⁷⁵ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4529, rapport des experts, 12 avril 1875 : [KA32](#).

⁷⁷⁶ AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 888, lettre du collège des Bourgmestre et Échevins de Namur au Gouverneur de Namur, 26 mai 1875 : [JZ14](#).

⁷⁷⁷ AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4529, lettre de Ladislav Degreny au Gouverneur de Namur, 29 juin 1875 : [KA38](#).

⁷⁷⁸ *Idem*, lettre du Gouverneur de Namur au Ministre de la Justice, 20 août 1875 : [KA42](#).

⁷⁷⁹ *Idem*, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 9 octobre 1875 : [KA49](#).

⁷⁸⁰ AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 888, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 28 septembre 1875 : [JZ45](#).

⁷⁸¹ Un autre courrier précise que celui-ci est échevin des Travaux publics (AÉN, paroisse de Saint-Jean-Baptiste, dossier 291, lettre de l'Administration communale de Namur au Gouverneur de Namur, 24 novembre 1888 : [KC97](#)).

Frédéric Léanne, le commissaire-voyer en chef de la province de Namur Radiguès de Chennevière, l'ingénieur du troisième arrondissement de la Province De Burlet, le curé Descamps, un fabricant resté anonyme, ainsi que les membres correspondants Stanislas Bormans, Ladislas Degreny et Legrand. L'inspection se clôture au presbytère, où les différentes parties s'accordent sur le fait qu'un plan et un devis détaillés réalisés conjointement par Ladislas Degreny et Frédéric Léanne⁷⁸² doit être soumis à l'examen de la Commission royale des Monuments⁷⁸³ qui avalisera lesdits documents ultérieurement⁷⁸⁴.

Malgré l'urgence de la situation et l'important déploiement de moyens humains, aucune opération n'est toutefois entamée⁷⁸⁵, si bien qu'en 1886, une nouvelle expertise est commandée par l'Administration communale, à laquelle participent Frédéric Léanne, l'entrepreneur Guillaume Delvaux et l'architecte Donat Joseph Glibert. Sans surprise, le constat est à l'avenant : « *La tour se trouve dans un tel état, tant comme toiture et charpente, que comme parements de mur qu'il y a lieu de craindre des accidents sérieux par la suite de la chute des pierres ou l'effondrement du clocher qui, inévitablement tomberait vers les rues St Jean, des fripiers et de l'ange, et écraserait ainsi non seulement l'église mais un important pâté de maisons [...]. Pour parer à ces inconvénients, il faudrait ordonner la démolition de la tour et du clocher* »⁷⁸⁶.

La tour sera effectivement restaurée en 1891 en suivant les plans et devis réalisés en 1876 à la suite de l'inspection de la commission spéciale⁷⁸⁷. Ainsi, ces diverses expertises qui se succèdent relativement rapidement mettent en scène de nombreux acteurs issus du milieu du bâtiment et des pouvoirs administratifs. En outre, notons ici la présence récurrente d'entrepreneurs namurois auxquels il faudrait consacrer des études spécifiques pour mesurer avec plus de pertinence les choix opérés par les pouvoirs publics.

⁷⁸² AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4529, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 9 octobre 1875 : [KA49](#).

⁷⁸³ ACRMSF, dossier Namur 1.3, lettre du Ministre de la Justice à la CRM, 20 septembre 1876 : [KB53](#). Pour l'avis détaillé de la CRM, voir AGR, Ministère Justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 4529, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 9 octobre 1875 : [KA49](#).

⁷⁸⁴ AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 888, lettre du Ministre de la Justice au Gouverneur de Namur, 25 octobre 1875 : [JZ54](#).

⁷⁸⁵ AÉN, paroisse de Saint-Jean-Baptiste, dossier 291, lettre du conseil de fabrique à la députation permanente du conseil provincial, 10 juin 1885 : [KC81](#).

⁷⁸⁶ *Idem*, rapport des experts, 24 mai 1886 : [KC84](#).

⁷⁸⁷ ACRMSF, dossier Namur 1.3, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 9 mai 1891 : [KB67](#).

La façade de la cathédrale Saint-Aubain à Namur

Le dernier cas, celui de la cathédrale Saint-Aubain, est le moins bien documenté du trio ici présenté, principalement en raison du fait qu'aucun dossier relatif à cet édifice n'existe dans le fonds des archives du Ministère de la Justice⁷⁸⁸. Le dossier arbore néanmoins une facette intéressante dans la mesure où il consigne certaines réticences de la Commission royale des Monuments à instaurer une commission spéciale.

Depuis 1878, le *modus operandi* de la restauration de la façade de la cathédrale Saint-Aubain à Namur fait l'objet de divergences assez prononcées entre la Commission royale des Monuments et l'architecte-dirigeant Cels, notamment sur la nature des démolitions et la portée des réemplois⁷⁸⁹. Chaque parti maintenant fermement ses opinions et sa stratégie⁷⁹⁰, les travaux s'en retrouvent dès lors bloqués et ce, alors que la dégradation de la façade se poursuit. La Commission en vient d'ailleurs à proposer des solutions particulières, comme l'évoque le passage retranscrit ci-après : « *Il nous semble fort regrettable que ces travaux urgents restent si longtemps suspendus, et en présence des hésitations de Mr Cels à assumer la responsabilité du projet qu'il a lui-même dressé, nous ne voyons qu'une transaction à proposer à la fabrique si elle conserve cet architecte : ce serait de lui adjoindre un autre architecte doué de plus de décision, pour le seconder et le suppléer dans l'exécution du travail suivant les conditions du cahier des charges dans les limites du devis réduit, approuvés par notre collègue le 31 août 1882* »⁷⁹¹.

Face à cette impasse, les députations permanentes des provinces de Namur et de Luxembourg exigent la création d'une commission spéciale pour ne pas scléroser davantage les opérations. Le 12 janvier 1885, la Commission royale des Monuments, après avoir pris connaissance de la teneur de rapports non retrouvés à ce jour, stipule qu'elle se retire de l'examen du dossier, manifestement piquée dans son orgueil, et qu'il n'appartient désormais plus qu'au gouvernement « *de juger s'il peut être utile de soumettre au contrôle d'ingénieurs et*

⁷⁸⁸ À ce titre, il faudrait investiguer les archives de l'Évêché de Namur.

⁷⁸⁹ Ces divergences sont complexes à contextualiser en format court, car la situation s'échelonne sur plusieurs années et les positions évoluent au fil du temps. Une série de courriers résume la question, et nous y renvoyons le lecteur (ACRMSF, dossier Namur 1.1, lettre du Ministre de la Justice à la CRM, 23 août 1884 ; fiche signalétique des travaux, 30 juillet 1884 ; note anonyme, non datée ; lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 23 août 1884 : [HH289](#) ; [HH292](#) ; [HH293](#) ; [HH296](#)).

⁷⁹⁰ *Idem*, lettre de la CRM à Cels, 29 mars 1884 : [HH285](#).

⁷⁹¹ *Idem*, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 20 décembre 1884 : [HH301](#). Le devis en question est conservé dans AÉN, Administration provinciale, Culte catholique, Édifices du culte, dossier 881.

d'entrepreneurs les avis motivés que nous avons émis sur une affaire dont l'importance ne nous a pas échappé et que nous avons examinée avec une sérieuse attention ».

En outre, l'institution précise au Ministre les dangers que peut encourir le bâti à la suite d'une telle démarche : *« En vous proposant d'approuver le projet restreint, nous étions convaincus qu'il peut suffire pour rétablir en bon état la façade de l'église de Saint-Aubin : notre conviction sur ce point reste entière. Mais ensuite de la proposition qui vous est soumise, M^r le Ministre, votre département est appelé à examiner la situation que peut lui créer la nomination d'experts. Il est présumable qu'ils seront guidés ou conseillés dans la mission qui leur sera confiée par m. l'architecte Cels, dont les craintes exagérées sont connues de l'entrepreneur très intéressé à les soutenir : les experts subiront donc une influence qui ne sera pas contrebalancée. Un avis de leur part conforme à celui de M^r Cels et aux désirs de l'entreprise est donc possible et d'autant plus probable qu'en général les experts cherchent à se dégager de la responsabilité de travaux qu'ils ne sont appelés ni à diriger ni à contrôler. Cette hypothèse se réalisant, les administrations devront non seulement renoncer au bénéfice d'une entreprise qui offre toutes les garanties nécessaires, mais elles seront en outre entraînées à faire une dépense de près de cinq cent mille francs, dont la part la plus élevée incombera sans doute au Gouvernement. Il s'agit donc, M le Ministre, de poser un acte administratif des plus importants pour votre département et les deux administrations provinciales intéressées. Quant à nous, M le Ministre, nous nous référons à l'avis que nous avons donné en conscience, à la suite d'une inspection sérieuse de l'édifice. Nous avons déjà signalé les contradictions où M^r l'architecte Cels était tombé au sujet de cette affaire ; nous nous refusons aujourd'hui comme précédemment à partager ses craintes dont l'entrepreneur ne peut manquer de se prévaloir pour augmenter ses exigences et nous sommes convaincus que si l'on fait appel à d'autres architectes, il se trouvera sans peine des hommes compétents et expérimentés qui n'hésiteront pas à entamer le travail dans les conditions où il a été adjugé. Nous appellerons tout particulièrement votre attention sur cette dernière observation qui peut amener une solution conforme aux intérêts du Gouvernement et les administrations provinciales intéressées »*⁷⁹².

Au vu de ce témoignage et de quelques courriers complémentaires, il semblerait que la Commission royale des Monuments craigne l'intervention d'experts ingénieurs et entrepreneurs, dont les avis pourraient avoir un caractère hautement néfaste sur la tenue des

⁷⁹² ACRMSF, dossier Namur 1.1, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 12 janvier 1885 : [HH307](#).

opérations, notamment pour ce qui relève de la sauvegarde des parties originelles du monument et du coût des travaux, influencés en cela par l'architecte Cels qui préconise une intervention lourde sur la façade. Si les archives conservées n'éclairent pas cet épisode, toujours est-il qu'une commission spéciale est effectivement établie par le Ministre de la Justice. Celle-ci se compose d'un délégué des députations provinciales de Namur et de Luxembourg, d'un représentant du conseil de fabrique, du président de la Commission royale des Monuments (Wellens), et de deux fonctionnaires du Ministère de la Justice (Dugniolle, directeur, et Englebert, inspecteur des constructions)⁷⁹³. L'aréopage se réunit à Namur le mardi 31 mars⁷⁹⁴. Si aucun rapport ne permet de statuer sur les échanges et les décisions de cette réunion, un nouveau projet de restauration de la façade est néanmoins soumis à la Commission le 6 octobre 1885⁷⁹⁵. La façade sera restaurée au cours des années suivantes à l'aune des solutions privilégiées par cette commission.

Conclusions et perspectives

Que conclure de cette litanie d'études ciblées, sinon qu'il faut affiner ces premières analyses, en investiguant des fonds d'archives complémentaires (qui offriront la position de chaque institution ou administration), en identifiant plus clairement chacun des acteurs impliqués et leur réseau (tâche ingrate en raison du manque d'études biographiques consacrées à la plupart des personnes ici citées) et en mettant en parallèle ces initiatives avec les lois et règlements, notamment communaux et provinciaux (démarche qui, il faut bien l'avouer, s'avère chronophage) ?

Contrairement à ce que laisse transparaître l'historiographie, influencée en cela par l'exploitation des fonds d'archives traditionnels⁷⁹⁶, certaines expertises réalisées sur les chantiers de restauration au XIX^e siècle ne sont l'apanage ni des architectes-dirigeants, ni des architectes-fonctionnaires (communal ou provincial), ni de la Commission royale des Monuments. En effet, en fonction de l'objet ou du problème technique à expertiser, des individus aux profils et compétences hétérogènes sont amenés à intervenir : chimistes, artistes,

⁷⁹³ *Idem*, lettre du Ministre de la Justice à la CRM, 2 mars 1885 ; lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 21 février 1885 : [HH311](#) [HH310](#).

⁷⁹⁴ *Idem*, lettre de l'Administration provinciale de Namur au président de la CRM, 25 mars 1885 : [HH314](#).

⁷⁹⁵ *Idem*, fiche signalétique des travaux, 10 octobre 1885 ; lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 24 octobre 1885 : [HH317](#) et [HH320](#).

⁷⁹⁶ Les ACRMSF, majoritairement exploitées à ce jour, n'offrent souvent qu'une vue très partielle des expertises.

industriels, ingénieurs, entrepreneurs, etc. – non sans parfois certaines réticences pour ces derniers, encore mal cernées malheureusement, nous l’avons vu. Ce constat amène d’emblée à s’interroger, en guise de perspective, sur les liens qui unissent ces individus, hommes du bâtiment, de l’industrie, des sciences ou de l’art, avec les administrations qui les sollicitent. On soulignera par ailleurs la nécessité d’entreprendre une enquête plus approfondie sur le rôle des membres correspondants de la Commission royale des Monuments. En effet, ces derniers sont souvent amalgamés à cette institution par l’historiographie, alors qu’en réalité, ils sont rattachés à l’Administration provinciale et peuvent nourrir, de ce fait, des opinions divergentes avec la commission centrale, ce qui provoque parfois des situations particulièrement conflictuelles.

Certaines expertises sont d’autant plus cruciales à circonscrire finement qu’elles semblent percoler d’un chantier à l’autre, comme en témoigne les multiples liens qui ont été établis : l’hôtel de ville de Leuven et la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles pour ce qui concerne des procédés de reurementage, les églises Saint-Martin, Sainte-Croix et Saint-Jacques à Liège, pour ce qui relève des voûtes gothiques défectueuses et des procédés de débadigeonnage à mettre en œuvre, ou encore les églises Saint-Martin à Liège et Saint-Georges à Limbourg, pour le reurementage de leurs tours. Il s’agit là d’une démarche essentielle à systématiser pour des recherches futures : l’analyse d’un chantier X peut amener, moyennant une contextualisation critique, des données intéressantes sur un chantier Y. Cette nécessité d’interconnecter des chantiers contemporains, on le concèdera volontiers, n’est pas une mince affaire, d’autant plus qu’une telle approche n’en est ici qu’à ses prémices ; Rome ne s’est pas faite en un jour...

En outre, plusieurs études de cas démontrent que certaines expertises sont étroitement corrélées avec la sphère politique, et que cette dernière n’hésite pas à influencer la composition d’un comité en fonction des vues qu’elle souhaite imposer ou privilégier, tel à la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles par exemple. Les édiles politiques ne sont toutefois pas hégémoniques sur ce point ; nous l’avons vu, l’architecte Jean-Charles Delsaux n’hésite pas à solliciter une lourde expertise auprès de la Commission royale des Monuments, très probablement pour contrebalancer l’avis contraire de l’expert extérieur François-Christian Gau – expertise « extérieure » dont on rappellera, par ailleurs, l’occurrence singulière et qui mériterait une étude plus étendue.

Enfin, on notera le caractère particulier des « *commissions spéciales* » amenées à trancher une importante question d'ordre patrimoniale. En effet, si ces comités se composent certes de praticiens pour l'expertise technique, ils englobent également de nombreux individus étrangers au milieu de la construction, dont le rôle reste à définir ; sans doute doivent-ils défendre les intérêts (économiques, pratiques, politiques) de leurs administrations. Nous l'avons vu, dans ces commissions spéciales réside au moins une partie de la nature véritable des choix patrimoniaux propres à certains sites, et à l'aune de ce constat, leur étude apparaît d'autant plus cruciale à systématiser.

Au terme de ces analyses, dont nous rappelons une fois encore le caractère incomplet, nous pouvons d'ores et déjà conclure que la restauration des édifices historiques au XIX^e siècle semble nettement plus collective et collaborative que ne le laisse sous-entendre, par omission ou méconnaissance, la littérature. Il nous semblerait pertinent de systématiser cette approche pour prendre le pouls véritable des expertises et des décisions patrimoniales. Affirmons-le vigoureusement, il en va d'une connaissance plus fine de l'histoire de la conservation et de la restauration architecturales en Belgique au XIX^e siècle.

Deuxième partie : études monographiques

VIII

Consolider ou démolir ? Le clocher bulbeux de la collégiale Notre-Dame de Dinant à l'épreuve du XIX^e siècle (1853-1903)

« cette grosse citrouille n'est pas en harmonie avec l'ensemble du monument et [...] elle devra nécessairement disparaître afin de restaurer l'église dans son état primitif ».

Auguste Van Assche, 1874

L'église Notre-Dame à Dinant est une imposante collégiale gothique de l'ancien diocèse de Liège bâtie sur la rive droite de la cité des Copères entre la première moitié du XIII^e siècle et la seconde moitié du XV^e siècle (fig. 47)⁷⁹⁷. Elle constitue un jalon historique, archéologique et architectural de premier plan pour la paisible localité mosane, dont l'identité est marquée depuis des siècles par l'imposant « clocher bulbeux » trônant entre les deux tours de la façade occidentale du monument. Érigée entre 1566 et 1570, cette structure particulière, destinée à abriter les cloches de la ville, devait à l'origine coiffer une des piles du pont enjambant la Meuse, mais un doute sur la viabilité technique de cette opération poussa les édiles locaux à lui préférer l'emplacement original qu'on lui connaît⁷⁹⁸. Incendiée en août 1914, la flèche fut reconstruite « à l'identique » au cours des premières années de l'entre-deux-guerres⁷⁹⁹.

Particulièrement apprécié au cours du XIX^e siècle pour son aspect pittoresque, l'édifice attire l'attention des curieux, des touristes, des savants, des érudits et des artistes. À partir des années 1840, il est considéré par les administrations belges comme l'un des monuments historiques majeurs de la Province de Namur et, à plus vaste échelle, du Royaume de Belgique. À ce titre, la vieille dame fait l'objet d'une ambitieuse campagne de restauration entre 1853 et 1903⁸⁰⁰. Au cours de ce chantier de longue haleine émaillé de plusieurs crises relationnelles et

⁷⁹⁷ Pour la chronologie de l'église gothique, consulter principalement BAUDRY Antoine, 2013, p. 7-65 ; BAUDRY Antoine & JOLY Emmanuel, 2016, p. 123-137 ; BAUDRY Antoine & WILMET Aline, 2019, p. 39-56.

⁷⁹⁸ DESTRIÉE Joseph, 1923, p. 1-7, 17-20, 33-39.

⁷⁹⁹ Voir en dernier lieu BAUDRY Antoine, 2019b, p. 9-26.

⁸⁰⁰ Sur cette campagne, voir BAUDRY Antoine, 2015, p. 31-72.

financières surgit une âpre controverse sur l'avenir du clocher, dont la stabilité s'avère compromise. Que faire de cette « *charpente colossale* » du XVI^e siècle qui « *menace ruine* » et dont la conservation ne fait pas l'unanimité auprès des divers acteurs et administrations impliqués ? Cette épineuse discorde, déjà abordée succinctement dans diverses contributions⁸⁰¹, est aujourd'hui mieux perçue grâce à l'ouverture de plusieurs fonds d'archives inédits qui permettent d'en ciseler plus finement les contours⁸⁰². En outre, le présent chapitre s'intéresse aux débats et aux initiatives qui amenèrent deux mesures conservatrices importantes pour le monument et la ville de Dinant : la consolidation de la charpente du clocher en 1875 et la restauration de ce dernier en 1903.

Les premiers constats et travaux envisagés (1853-1866)

En 1853, la Commission royale des Monuments est sollicitée par le conseil de fabrique afin de dresser un devis provisoire des consolidations urgentes à effectuer sur l'ancienne collégiale qui réclame d'importantes restaurations depuis plusieurs décennies⁸⁰³. Le document en question fait aujourd'hui défaut, si bien qu'il n'est pas possible d'appréhender les opérations prévues à cet effet sur le clocher⁸⁰⁴. La conservation de ce dernier est néanmoins hautement probable, puisqu'en 1856, la Commission exige que des « *réparations* » y soient effectuées⁸⁰⁵.

La position de l'institution se précise quelques années plus tard. En effet, le devis pour la restauration complète de l'édifice, dressé le 4 janvier 1862 par l'architecte-dirigeant Jean-Baptiste Léopold Schoonejans (1833-1865), englobe clairement la flèche⁸⁰⁶. L'heure n'est

⁸⁰¹ DESTRÉE Joseph, 1923, p. 1-7, 17-20, 33-39 ; HAYOT Évariste, 1950, p. 14, 21-22, 48-52 ; STYNEN Herman, 1985, p. 119-127 ; STYNEN Herman, 1998, p. 256-261 ; BAUDRY Antoine, 2019b, p. 9-26.

⁸⁰² Le présent chapitre se base sur trois principaux fonds d'archives : Archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, dossier Dinant 1.1 ; Archives générales du Royaume, archives du Ministère de la Justice. Direction générale de la Législation civile et des Cultes. Service des Cultes et de la laïcité. Bâtiments du culte catholique, dossiers 4260 et 4261 ; Archives de l'État à Namur, archives de l'administration provinciale de Namur, série culte catholique, édifices de culte, dossiers 311-321.

⁸⁰³ AGR, dossier 4260, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 10 novembre 1853 : CT27. L'édifice a été malmené à la fin du XVIII^e siècle et durant les premières décennies du XIX^e siècle (HAYOT Évariste, 1950, p. 15-21). Des demandes de subsides sont introduites auprès de diverses administrations à partir de 1841 (AÉN, dossier 311).

⁸⁰⁴ Les courriers de cette époque insistent sur les mesures anti-incendie ainsi que sur le dégagement des maisons accolées à l'église (AÉN, dossier 312, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 10 novembre 1853 ; lettre de la CRM à des destinataires anonymes, 16 juin 1854 : DU53 ; DU88).

⁸⁰⁵ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à l'administration communale, 29 février 1856 : DU214.

⁸⁰⁶ L'opération est chiffrée à 12 000 francs sur un montant total de 315 700 francs (ACRMSE, dossier Dinant 1.1, devis du 4 janvier 1862 : GG68). Notons par ailleurs que Jean-Baptiste Léopold Schoonejans est un ancien élève-architecte de la Commission royale des Monuments (STYNEN Herman, 1998, p. 342). La flèche est d'ailleurs considérée « en creux » comme digne d'intérêt, si l'on en croit le passage suivant : « *La tour et la façade seront*

cependant pas favorable à une telle entreprise, car les maigres subsides octroyés au chantier dinantais entravent toute tentative de mener des travaux de grande envergure⁸⁰⁷.

Après le décès de Jean-Baptiste Léopold Schoonejans en mars 1865, le chantier échoit à l'architecte Jules-Jacques Van Ysendyck (1836-1901)⁸⁰⁸, qui souscrit intégralement aux analyses et évaluations de son prédécesseur⁸⁰⁹. À la suite d'une inspection réalisée le 5 septembre⁸¹⁰, la Commission royale des Monuments constate que le « *clocher piriforme* » dévie de son axe « *dans des proportions fâcheuses* ». La flèche manifeste effectivement une inclinaison prononcée vers le sud, situation qu'illustrent plusieurs photographies (fig. 48-49). La Commission charge alors l'architecte de dresser un rapport sur la solidité de la structure, en précisant à celui-ci qu'il « *examinera s'il est urgent de la démolir, et [...] présentera, le cas [contraire], un projet complet pour la restauration de ce clocher* »⁸¹¹.

Compte tenu des opérations pressantes à effectuer sur les tours de la façade, il faut attendre le troisième trimestre de l'année 1866 pour que Van Ysendyck identifie le nœud du problème : plusieurs pièces de charpente situées à la base de la flèche « *paraissent avoir fait un mouvement comme l'indiquent quelques assemblages* », et quelques éléments défectueux sont à signaler dans la partie supérieure. La base du clocher est alors provisoirement consolidée par « *une poutre formant poussard* » et la sonnerie des cloches est suspendue⁸¹².

Cette situation embarrassante, au demeurant, ne semble pas être récente. En effet, un défaut de conception avait déjà été pointé par des experts mandatés par la Ville lors de la construction de l'ouvrage en 1568. Un affaissement général de la structure fut constaté en 1590, ce qui poussa les édiles dinantais à réclamer par deux fois la démolition de la flèche, en 1591 et en 1609-

dégagées des maisons qui en détruisaient la grandeur » (AGR, dossier 4260, rapport de l'administration communale, non daté : [CT64](#)).

⁸⁰⁷ BAUDRY Antoine, 2015, p. 39-41.

⁸⁰⁸ AGR, dossier 4260, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 31 mars 1865 : [CT91](#).

⁸⁰⁹ *Idem*, lettre de Jules-Jacques Van Ysendyck à la CRM, 12 juillet 1865 : [CT95](#). Lui aussi ancien élève-architecte de la Commission, Jules-Jacques Van Ysendyck collabora par ailleurs avec Jean-Baptiste Léopold Schoonejans sur le chantier dinantais (AÉN, dossier 312, lettre de l'administration communale au Gouverneur, 19 juin 1865 : [DU599](#)).

⁸¹⁰ AÉN, dossier 312, rapport anonyme, non daté : [DU694](#).

⁸¹¹ AGR, dossier 4260, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 22 septembre 1865 : [CT101](#).

⁸¹² ACRMSF, dossier Dinant 1.1, rapport des travaux, 10 janvier 1867 : [GG65](#).

1611. Des ennuis financiers eurent cependant raison de ces velléités⁸¹³ et malgré cet état de fait, la flèche traversa sans encombre des siècles mouvementés.

Des inquiétudes, des incertitudes et des conflits (1868-1873)

La situation s'aggrave au cours des années suivantes. Un rapport de l'architecte Van Ysendyck daté du 15 novembre 1868 met en avant le « *caractère d'urgence incontestable* » des restaurations à réaliser sur la tour sud et le clocher. Le praticien alarme notamment ses confrères sur l'état des maçonneries sur lesquelles s'appuie la flèche : « *Les parements [intérieurs de la tour sud] sont dans le plus mauvais état, plusieurs pierres tombent en poussière, le beffroi repose sur les murs disloqués et lézardés, la grande charpente de la flèche placée en porte-à-faux sur le g^d arc qui termine la nef haute et sur un des murs de la tour a un poids considérable qui s'accroît encore lorsque de violentes bourrasques, si fréquentes dans cette gorge du rocher, viennent frapper cette flèche et lui imprimer de fortes secousses. En raison de son élévation, l'effort pour résister au bras de levier que présente la flèche mal assise, est incalculable, en ajoutant à cette situation dangereuse l'ébranlement produit dans toute la maçonnerie de la tourelle de l'escalier, on comprendra qu'il est impossible d'entamer la restauration de cette portion de l'édifice sans s'assurer les fonds nécessaires et extraordinaires capables de les entreprendre sur plusieurs points à la fois, il faudra étançonner les murs et les parements, soutenir le beffroi, ancrer fortement les maçonneries supérieures, consolider le pied de la flèche, avant de pouvoir démonter les parements existants, s'assurer enfin de plusieurs points d'appui qui pour le moment font complètement défaut* ».

En outre, l'architecte précise que Eugène del Marmol (1812-1898) et Nicolas Hauzeur, membres correspondants de la Commission royale des Monuments pour la Province de Namur, considèrent que la sécurité des ouvriers et des habitants est désormais gravement compromise. En conséquence, ces hommes réclament la démolition du clocher, « *dont les formes bizarres ne sont nullement en rapport avec ce remarquable édifice du XIII^e siècle[,] le plus important de la province de Namur* »⁸¹⁴. Dans ces propos transparaît l'idéologie dominante du XIX^e siècle visant à restituer aux monuments médiévaux leurs formes supposées « primitives » au détriment des ajouts des époques ultérieures.

⁸¹³ AGR, dossier 4260, rapport des experts, non daté : [CT288](#) ; SIDÉRIUS Émile, 1859, p. 165 ; DESTREE Joseph, 1923, p. 16-17.

⁸¹⁴ AGR, dossier 4260, rapport de l'architecte Jules-Jacques Van Ysendyck, 19 novembre 1868 : [CT116](#).

Le 7 mai 1869, Van Ysendyck signale qu'en raison de « *grandes dégradations* »⁸¹⁵ provoquées par de récentes bourrasques particulièrement violentes⁸¹⁶, il est désormais impossible de consolider la flèche : « *Toute consolidation est impossible à l'intérieur comme à l'extérieur. Tout étançonnage est impraticable* », déclare-t-il. Le praticien prie la Commission royale des Monuments d'inspecter l'église pour arrêter une solution de restauration au plus vite ou, le cas contraire, de l'autoriser à démolir le clocher. Par ailleurs, il précise que « *Comme architecte chargé de la restauration de l'église de Dinant, je me vois forcé de dégager ma responsabilité. Cette flèche d'une hauteur de 43m est placée au dessus de la grande nef sur laquelle elle est mal assise ; elle causera en s'écroulant des malheurs sinon des dégâts incalculables* »⁸¹⁷. Ces propos, nous le verrons, auront par après de fâcheuses conséquences sur les relations entre l'architecte et les autorités locales. Au conseil de fabrique, Van Ysendyck ne cache pas ses vues personnelles : « *J'ose espérer que votre conseil sera bientôt autorisé à démolir cette flèche qui menace, au premier grand vent, tout le voisinage de l'église* »⁸¹⁸.

Quatre jours plus tard, le 11 mai, la Commission royale des Monuments inspecte la flèche. L'institution constate qu'excepté l'étage de la lanterne⁸¹⁹, la charpente est en bon état. En revanche, elle signale que les maçonneries supérieures de la tour sud sont trop désagrégées et ne constituent plus un appui valable pour la structure. De commun accord avec l'architecte, elle conclut qu'il est impératif de conforter ces maçonneries avant d'entamer une restauration ou une démolition. Van Ysendyck est dès lors invité « *à se rendre immédiatement à Dinant et à exécuter ces travaux par les moyens les plus convenables* ». En outre, la Commission se montre confiante : « *Nous avons tout lieu de croire que la consolidation de la tour permettra de maintenir la flèche* »⁸²⁰.

Le 15 septembre 1869, Van Ysendyck déclare à la Commission royale des Monuments que les travaux de consolidation susmentionnés sont achevés. L'architecte précise le procédé employé et décidé collégalement quelques mois auparavant : les joints de mortier ont été grattés,

⁸¹⁵ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 18 mai 1869 : [CT122](#).

⁸¹⁶ Il s'agit peut-être de l'ouragan du 12 février, qui met à mal de nombreux édifices ; l'ancienne église Sainte-Walburge à Liège ne s'en remettra pas (*Idem*, dossier 3263, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 20 octobre 1875 : [FQ12](#)).

⁸¹⁷ *Idem*, dossier 4260, lettre de Jules-Jacques Van Ysendyck à la CRM, 7 mai 1869 : [CT127](#).

⁸¹⁸ *Idem*, lettre de Henri Pierlot au ministre de la Justice, 7 mars 1873 : [CT213](#).

⁸¹⁹ Un rapport ultérieur de l'architecte Van Ysendyck précise que les montants et les supports des cloches doivent être renouvelés (ACRMSF, dossier Dinant 1.1, lettre de Jules-Jacques Van Ysendyck à la CRM, avril 1870 : [GG122](#)).

⁸²⁰ AGR, dossier 4260, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 18 mai 1869 : [CT122](#).

nettoyés et comblés de ciment « à l'aide d'un entonnoir en zinc garni d'un tube d'environ un mètre de longueur ». L'intéressé se révèle toutefois des plus dubitatifs quant à cette méthode qui, si elle permet de « sceller [les pierres] ensemble au moins sur une certaine profondeur », n'ajoute que peu de solidité à cette partie du monument : « la plupart [des pierres] sont placées en délit, elles sont toutes fendues et séparées en une infinité de petites tranches qui n'ont plus la moindre liaison, toutes donnent un son creux et tombent en morceaux lorsqu'on les frappe. Le résultat obtenu ne me paraît pas suffisant, pour assurer sur des murs composés de matériaux si peu résistants la stabilité de la gigantesque charpente qui repose entre les deux tours sur la façade et sur l'arcade du jubé là où la construction n'est pas disposée pour recevoir une charge de cette importance »⁸²¹. Dans un rapport ultérieur, l'architecte précise que « la pierre employée pour la construction de l'église de Dinant est une espèce de marbre qui se délite facilement et qui ne présente aucun grain s'oppose à l'adhésion du ciment, la consolidation est donc loin d'être complète »⁸²².

Le 5 mai 1870, une délégation de la Commission royale des Monuments composée de Henri Beyaert (1823-1894) et Louis de Curte (1817-1891) procède à une nouvelle inspection du bâtiment. Si l'institution souscrit aux réticences de l'architecte sur la qualité des matériaux mis en œuvre dans le bâti médiéval et l'insuffisance des restaurations effectuées à ce jour⁸²³, elle se félicite néanmoins des travaux réalisés, constate une timide amélioration, et encourage dès lors la poursuite des opérations⁸²⁴. En outre, la Commission se positionne en majorité pour le

⁸²¹ ACRMSF, dossier Dinant 1.1, lettre de Jules-Jacques Van Ysendyck à la CRM, 15 septembre 1869 : GG47. Ce doute est rappelé dans plusieurs courriers (AGR, dossier 4260, lettre de Jules-Jacques Van Ysendyck au ministre de la Justice, 25 juillet 1869 ; lettre de Jules-Jacques Van Ysendyck à la CRM, 30 octobre 1869 : CT125 CT129).

⁸²² ACRMSF, dossier Dinant 1.1, lettre de Jules-Jacques Van Ysendyck à la CRM, avril 1870 : GG123.

⁸²³ « Le coulage du ciment dans l'un des murs de la tour nous a paru fait avec autant de soin qu'il était possible d'apporter à ce travail. Tous les grands vides des crevasses sont bouchés mais cela ne peut empêcher que toutes les pierres placées la plupart en délit et broyées par les chocs très-violents que la flèche donne sur les murs à chaque bourrasque, sont réduites en miettes et qu'il s'en détache constamment des fragments. Le ciment ne peut du reste remplir que les joints, ouverts, et non les simples disjonctions et il n'adhère pas à la pierre » (Idem, rapport d'inspection, 7 mai 1870 ; AÉN, dossier 317, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 23 janvier 1873 : GG120 ; ET98).

⁸²⁴ « L'architecture nous a déclaré en outre que l'on procède actuellement à des essais pour renouveler par parties la maçonnerie sur laquelle la flèche est assise, nous ne pouvons que donner notre entière approbation à ces travaux » (AGR, dossier 4260, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 19 mai 1870 ; rapport du conseil provincial, non daté ; AÉN, dossier 317, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 23 janvier 1873 : CT133 ; CT152 ; ET98). Le 4 janvier 1873, la Commission se déclarera satisfaite de ces travaux, la flèche ayant affronté avec succès quelques récents ouragans (AGR, dossier 4260, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 4 janvier 1873 : CT171).

maintien de la flèche et invite Van Ysendyck à examiner minutieusement les moyens à mettre en œuvre pour soutenir la charpente et éviter ainsi les chocs brusques sur la maçonnerie⁸²⁵.

Malgré ces observations, ces conclusions et le danger imminent mainte fois évoqué⁸²⁶, la situation dinantaise n'évolue guère au cours des deux années suivantes, et pour cause : le chantier est sclérosé en raison de nombreux problèmes économiques⁸²⁷. Les analyses, pourtant, se poursuivent. Ainsi, le 20 juin 1872, la Commission royale des Monuments invite le conseil de fabrique à faire dresser un échafaudage volant autour du clocher pour inspecter ce dernier une semaine plus tard, le 27 juin⁸²⁸. Un procès-verbal daté du 10 août précise succinctement qu'à cette date, Van Ysendyck s'engage à consolider la charpente, en prenant pour point d'appui soit les reins de la voûte de la première travée, soit le sol de l'église⁸²⁹. Le 12 octobre, l'architecte remet une proposition concrète à la Commission royale des Monuments qui, malheureusement, demeure nébuleuse à défaut de document explicatif⁸³⁰. Des modifications y sont introduites et, le 4 janvier 1873, la Commission informe le ministre de la Justice Théophile de Lantsheere (1833-1918) qu'une solution viable se présente et qu'il importe de la mettre en œuvre promptement⁸³¹. En outre, l'institution réaffirme une fois encore son point de vue, refusant la démolition de la flèche en raison de son coût économique, du bon état de conservation de la « *charpente colossale* » et aux dangers que ce travail représenterait eu égard aux maçonneries dégradées. Qui plus est, elle précise qu'il importe de « *conserver*

⁸²⁵ AGR, dossier 4260, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 19 mai 1870 ; ACRMSF, dossier Dinant 1.1, rapport d'inspection, 7 mai 1870 ; AÉN, dossier 317, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 23 janvier 1873 : GG120 ; CT133 ; ET98. Le 27 avril, Van Ysendyck a par ailleurs établi un premier devis pour la restauration du clocher. Les opérations, chiffrées à 13 640,69 francs, comprennent le renouvellement du voligeage et de la couverture en ardoises, le placement d'ancrages et de diverses pièces de bois et de plomb (« *enlever et replacer les poteaux, les jambes de force, le poinçon supérieur, les chevrons etc. le tout en bois de chêne* ») ainsi que l'établissement d'un échafaudage *ad hoc* et l'évacuation des matériaux (ACRMSF, dossier Dinant 1.1, lettre de Jules-Jacques Van Ysendyck à la CRM, avril 1870 : GG123).

⁸²⁶ « *le péril est imminent et doit être conjuré* » ; « *prévenir une catastrophe les conséquences seraient aussi épouvantables que douloureuses* » ; « *le danger imminent de voir s'effondrer la flèche de l'église, au péril de l'édifice, des propriétés avoisinantes et surtout à celui des personnes* », etc. (AGR, dossier 4260, lettre du conseil de fabrique au ministre de la Justice, 10 juillet 1872 : CT165 ; CT166).

⁸²⁷ BAUDRY Antoine, 2015, p. 39-45.

⁸²⁸ AGR, dossier 4260, lettre du conseil de fabrique au ministre de la Justice, 17 mars 1873 : CT224.

⁸²⁹ *Idem*, procès-verbal de la séance du conseil de fabrique du 10 août 1872 : CT182.

⁸³⁰ *Idem*, lettre de Henri Pierlot au ministre de la Justice, 7 mars 1873 : CT212. Un autre document signale que Van Ysendyck ne transmet son plan de bataille que le 20 novembre 1872 (*Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 4 janvier 1873 : CT171).

⁸³¹ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 4 janvier 1873 : CT171. Van Ysendyck maintient manifestement son opinion personnelle sur la question de la démolition de la flèche (AÉN, dossier 316, rapport anonyme, non daté : DT65).

définitivement cet amortissement auquel une grande partie de la population dinantaise tient comme à une sorte de tradition locale »⁸³².

C'est au cours de cette période que les esprits des uns et des autres s'échauffent progressivement. Le 10 juillet 1872, exaspéré par cet immobilisme, par les avis contradictoires de l'architecte-dirigeant et de la Commission royale des Monuments, par la mauvaise gestion du chantier, par des problèmes de comptabilité⁸³³ ainsi que par les dangers que soulève cette affaire, le conseil de fabrique adresse une plainte au ministre de la Justice⁸³⁴. En outre, il affirme désirer la conservation du clocher, mais confesse qu'il ne dispose pas des fonds nécessaires pour mener à bien cette tâche⁸³⁵. Pour accentuer sa demande, le conseil de fabrique précise que la flèche est « prête à s'effondrer » et met une nouvelle fois en garde l'autorité publique sur les « malheurs incalculables et imminents » qui adviendront si aucune mesure n'est prise⁸³⁶. Cette démarche est par ailleurs soutenue par l'administration communale, dont le bourgmestre Henri Pierlot est également le président honoraire du conseil de fabrique⁸³⁷. Au cours des mois suivants s'enchaînent les accusations, défenses et règlements de compte entre les autorités locales, l'architecte-dirigeant et la Commission royale des Monuments, en opérant de poussives relectures et des interprétations approximatives des courriers des années précédentes⁸³⁸.

⁸³² AGR, dossier 4260, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 4 janvier 1873 : CT170.

⁸³³ Sur l'épineux problème des comptes du chantier, se référer à AÉN, dossier 317, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 23 janvier 1873 : ET90.

⁸³⁴ AGR, dossier 4260, lettre du conseil de fabrique au ministre de la Justice, 17 mars 1873 : CT224.

⁸³⁵ *Idem*, lettre du conseil de fabrique au ministre de la Justice, 10 juillet 1872 : CT167 ; AÉN, dossier 316, compte-rendu de la séance du conseil de fabrique du 8 mars 1873 : DT75.

⁸³⁶ AÉN, dossier 317, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 23 janvier 1873 : ET95.

⁸³⁷ AGR, dossier 4260, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 4 janvier 1873 ; lettre de Henri Pierlot au ministre de la Justice, 7 mars 1873 : CT204 ; CT170.

⁸³⁸ Les administrations locales reprochent à Van Ysendyck son refus d'endosser la responsabilité des opérations et, en corollaire, l'accusent de ne pas déployer suffisamment d'énergie pour dégager une solution viable. Elles se plaignent également de ne pas être soutenues par la Commission royale des Monuments, notamment pour ce qui relève des subsides étatiques. En outre, elles pointent également un manque de communication envers elles, car elles ne sont pas mises au courant suffisamment tôt des décisions prises dans les hautes sphères. La Commission est également accusée d'incurie pour ne pas suivre le chantier et surveiller l'exécution des opérations avec assiduité. Les principaux accusés s'en défendent. La Commission royale des Monuments, qui précise à juste titre que la surveillance des chantiers ne constitue pas une de ses prérogatives puisqu'elle n'est qu'un organe consultatif, accuse la fabrique de ne pas consacrer son argent et les subsides octroyés à la restauration de la flèche et, de surcroît, de fermer les ateliers du chantier sans aucun avertissement, à une heure aussi cruciale. Elle affirme également avoir appuyé vigoureusement toutes les demandes de subsides transmises. Van Ysendyck explique son manque d'implication en rejetant la faute sur la fabrique qui, selon ses dires, met sans cesse en avant le manque de fonds disponibles (*Idem*, lettre du conseil de fabrique au ministre de la Justice, 17 mars 1873 ; lettre de Henri Pierlot au ministre de la Justice, 7 mars 1873 ; lettre de Jules-Jacques Van Ysendyck à la CRM, 13 janvier 1873 ; lettre de la CRM au ministre de la Justice, 23 janvier 1873 ; lettre de la CRM au ministre de la Justice, 24 mai 1873 ; AÉN, dossier 317, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 23 janvier 1873 : CT221 ET90 ; CT225 ET95 CT189 ; CT222 ; CT203 ; CT212 ; CT215 ; CT212 ; CT214 CT227 ; CT222).

La situation est d'autant plus problématique qu'au cours de ces débats, la Commission royale des Monuments nuance drastiquement son point de vue, probablement en raison du caractère délicat de l'affaire. En effet, au ministre de la Justice, l'institution déclare que « *Nous avons dû nous demander, Monsieur le Ministre, quelles étaient les causes réelles de la négligence et des lenteurs apportées dans ces travaux de consolidation dont on affecte aujourd'hui de proclamer si haut l'extrême urgence. Tiennent-elles, comme on nous l'assure, à ce que ces travaux doivent avoir pour résultat de rendre possible le maintien d'une flèche dont la démolition est vivement souhaitée ? S'il en était ainsi, nous nous bornerions à rappeler les considérations développées à ce sujet dans notre précédent rapport. Ainsi que nous l'avons fait remarquer, les travaux de consolidation de la tour n'étaient pas moins nécessaires pour démolir la flèche avec sécurité que pour la conserver. Son maintien était surtout pour nous une question d'économie. Une nouvelle flèche devait occasionner une dépense énorme pour laquelle les fonds eussent manqué de longtemps ; l'église devait donc rester décapitée pendant un temps indéfini, et l'amortissement actuel, sans être d'une valeur artistique sérieuse, lui laisser du moins un complément relativement pittoresque. Mais, si, nonobstant ces considérations, la ville de Dinant et le conseil de fabrique persistent à demander la démolition du clocher de l'église primaire, nous n'avons aucune raison, en ce qui nous concerne, d'insister pour son maintien, que nous n'avons jamais songé à leur imposer et qui n'avait d'autre but que de leur épargner des frais inutiles, selon-nous, de démolition et de reconstruction* »⁸³⁹.

Effrayé par les enjeux économiques et sécuritaires, peu convaincu par les moyens techniques et matériels mis en œuvre jusqu'à présent, doutant de l'implication de l'architecte-dirigeant et étant par ailleurs informé des divergences de point de vue entre ce dernier et la Commission royale des Monuments, le conseil communal de Dinant prend la décision de démolir la flèche de l'église, probablement au cours du mois de mars ou avril 1873⁸⁴⁰.

⁸³⁹ AGR, dossier 4260, lettre de Henri Pierlot au ministre de la Justice, 7 mars 1873 : CT203

⁸⁴⁰ *Idem*, lettre de Henri Pierlot au ministre de la Justice, 7 mars 1873 : CT214. Le bourgmestre Pierlot précise que le conseil échevinal s'est rallié aux vues de Van Ysendyck en date du 6 mars 1873, et que la question de la flèche sera prochainement débattue par le Conseil communal (*Idem*, lettre de Henri Pierlot au ministre de la Justice, 7 mars 1873 : CT235). Si la date demeure incertaine, deux courriers datés des 19 et 24 mai 1873 confirment la décision prise par l'autorité communale à cette époque. En outre, ces courriers précisent que l'architecte n'a pas encore été officiellement mis au courant de cette décision, ce qui témoigne des rapports conflictuels (ACRMSF, dossier Dinant 1.1, lettre de Jules-Jacques Van Ysendyck à la CRM, 19 mai 1873 : GG114 ; AGR, dossier 4260, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 24 mai 1873 : CT217).

À la demande de la Commission des Travaux publics de la Ville de Dinant, l'architecte de la Ville B. L. Carlier procède à une analyse de la structure, de concert avec un certain M. Disière, conseiller communal. Leur rapport, daté du 9 avril 1873, conclut que la flèche « *subit d'une manière effrayante l'action du mauvais vent* » et présente, de ce fait, un « *hors plomb épouvantable* » d'1,75 mètres. La charpente, cependant, présente un bon état de conservation, à l'exception de sa base qui constitue le nœud du problème. L'architecte conclut qu'il faut donc consolider cette partie et propose, pour ce faire, trois solutions : établir des piédroits sur lesquels reposerait la première plate-forme une fois celle-ci restaurée ou renforcée, établir des ouvrages charpentés qui épauleraient la base de la structure, ou encore soumettre cette question à un concours d'architecte⁸⁴¹.

Malgré ce rapport encourageant, la Commission des travaux publics de la Ville de Dinant, dirigée par Louis Watrisse, tranche nettement avec les solutions proposées par l'architecte : « *Ce rapport corrobore celui de m. l'architecte du gouvernement [nda : Van Ysendyck], mais il ne tranche pas suffisamment la question qui doit être, selon nous envisagée sous un tout autre aspect. Pour nous la flèche de l'église n'étant pas en rapport avec l'édifice, et devant être tôt ou tard démolie, il convient d'en hâter la démolition et de parer ainsi au danger qu'elle présente pour la sécurité publique. Car, consolider la flèche ne servirait qu'à reculer la date de l'achèvement de l'église dans le style que celle-ci comporte et de plus ce ne serait que du replatrage. Or, on sait par expérience ce que valent ces sortes de travaux. Mais il convient d'envisager la chose sous un autre aspect encore. Cette démolition à qui incombera-t-elle ? Et la flèche démolie, qui la reconstruira ? La Commission des travaux publics propose de poser ces deux questions au Gouvernement, avant de statuer sur l'objet qui lui a été soumis* »⁸⁴².

À la suite de ce rapport, le 10 avril, le conseil communal prend la décision de lancer un appel public aux entrepreneurs « *pour connaître les conditions qu'ils pourront proposer pour la démolition de la flèche de l'église primaire* »⁸⁴³. Plusieurs hommes de l'art y répondent⁸⁴⁴.

⁸⁴¹ AGR, dossier 4260, rapport de l'architecte de la Ville de Dinant, 9 avril 1873 : CT243.

⁸⁴² *Idem*, lettre de Louis Watrisse au conseil communal, 10 avril 1873 : CT241.

⁸⁴³ *Idem*, procès-verbal du conseil communal, 10 avril 1873 : CT242.

⁸⁴⁴ Au cours du premier appel, seul un entrepreneur se manifeste : un certain J. Somme, maître menuisier et charpentier résidant à Dinant. Celui-ci est néanmoins éconduit par l'Administration communale en raison de ses tarifs (4 000 francs). Au cours d'un second appel visant à démolir la « *malencontreuse flèche de notre collégiale* », à « *nous débarrasser de cette monstrueuses et disparate tour* », plusieurs candidats postulent : les entrepreneurs du Palais de Justice, qui demandent 2 000 francs, l'ingénieur Soreil, impliqué dans les travaux de l'abbaye de Maredret, qui propose 1 000 francs, ainsi que d'autres gens de métiers demeurés anonymes (*Idem* lettre de Henri

La création d'une commission spéciale et la consolidation du clocher (1874-1875)

Face à tant d'avis contradictoires⁸⁴⁵, aux dangers que représente ce statu quo⁸⁴⁶ et à l'impossibilité de prévoir les budgets nécessaires pour la suite des opérations⁸⁴⁷, le ministre de la Justice déclare qu'il convient de « *charger une commission ad hoc d'examiner et de discuter toutes les questions qui se rattachent à cette affaire et de soumettre ensuite des propositions définitives au Gouvernement* »⁸⁴⁸, initiative acceptée par toutes les parties en présence⁸⁴⁹. L'aréopage doit comporter un fonctionnaire du département de la Justice, un membre de la députation permanente du conseil provincial, deux délégués du conseil communal de Dinant, deux délégués du conseil de fabrique, deux membres de la Commission royale des Monuments et enfin, deux ingénieurs des Ponts et Chaussées des 3^e et 4^e arrondissements de la Province de Namur⁸⁵⁰.

Présidée par le Gouverneur de Namur⁸⁵¹, la Commission se réunit une première fois à l'hôtel de ville de Dinant le 29 janvier 1874⁸⁵². Outre les délégués du conseil communal, du conseil de fabrique et de la députation permanente du conseil provincial restés anonymes, elle se compose de Pierre Lentz (?-1877), directeur général des cultes et des établissements de bienfaisance,

Pierlot au ministre de la Justice, 20 juin 1873 ; soumission de J. Somme, 12 juin 1873 ; lettre de Henri Pierlot à un destinataire non précisé, 18 octobre 1873 : [CT238](#) ; [CT239](#) ; [CT262](#)).

⁸⁴⁵ *Idem*, lettre du ministre de la Justice au ministre des travaux publics, 24 novembre 1873 : [CT271](#) ; AÉN, dossier 316, lettre de la députation permanente du conseil provincial au ministre de la Justice, 24 octobre 1873 ; *idem*, 18 juillet 1873 : [DT29](#) ; [DT59](#).

⁸⁴⁶ AGR, dossier 4260, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 2 juillet 1873 : [CT246](#).

⁸⁴⁷ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 24 septembre 1873 ; lettre de la députation permanente du conseil provincial au ministre de la Justice, 24 octobre 1873 : [CT264](#) ; [CT250](#).

⁸⁴⁸ Une note marginale d'un membre du ministère précise ceci : « *Je me suis assuré que c'est le seul moyen d'arriver à une solution dont personne ne veut assumer la responsabilité* » (*Idem*, lettre du ministre de la Justice à la députation permanente du conseil provincial, 10 novembre 1873 : [CT270](#)).

⁸⁴⁹ Le Gouverneur de la Province de Namur déclare lui aussi qu'il faut faire intervenir les hommes de l'art pour « *s'assurer si, au point de vue des exigences du goût et de l'architecture, il ne faudrait pas démolir la flèche, qui, paraît-il, n'a rien de commun comme style et comme origine avec l'église* », très certainement influencé en cela par le rapport des membres correspondants. Concernant ladite commission, le Gouverneur déclare « *Ce ne serait, du reste, qu'un essai, qu'une sorte d'enquête préliminaire, qui pourrait être complétée si elle ne donnait pas des résultats assez concluants* » (*Idem*, lettre de la députation permanente du conseil provincial au ministre de la Justice, 15 novembre 1873 : [CT268](#)).

⁸⁵⁰ *Idem*, lettre du ministre de la Justice à la députation permanente du conseil provincial, 10 novembre 1873 : [CT270](#). La Commission royale des Monuments soulève l'idée de remplacer ses deux délégués par deux architectes « *ordinaires* », mais la proposition n'est pas acceptée par le ministre. Ce dernier précise néanmoins que deux architectes membres correspondants peuvent remplacer les délégués au besoin (*Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 20 décembre 1873 ; lettre du ministre de la Justice à la CRM, 12 janvier 1874 : [CT276](#) ; [CT277](#)).

⁸⁵¹ *Idem*, lettre du Gouverneur au ministre de la Justice, 21 mai 1874 : [CT287](#).

⁸⁵² *Idem*, lettre du ministre de la Justice à la CRM, 24 janvier 1874 : [CT281](#).

d'un certain Dugniolle, fonctionnaire au département de la Justice⁸⁵³, de Émile Fendius (1839/1840-1910) et Constantin de Burlet (1846-1925), respectivement ingénieurs de deuxième et troisième classe à Dinant et Namur⁸⁵⁴ et enfin, de l'architecte Louis de Curte, qui représente la Commission royale des Monuments⁸⁵⁵.

À la suite de cette réunion, Émile Fendius, Constantin de Burlet et Louis de Curte signent un rapport circonstancié (de dix-sept pages) reprenant l'historique du clocher ainsi qu'une description détaillée de l'état de la charpente, de ses pathologies et des solutions envisageables pour conforter la structure. La conclusion des spécialistes est sans appel : « 1° L'état actuel de la flèche de Dinant n'est pas menaçant pour la sécurité publique. Elle se trouve dans des conditions de stabilité qui lui permettent de résister longtemps encore et qui doivent écarter toute crainte d'une chute prochaine. Il n'y a donc pas lieu de la démolir. 2° Toutefois, la base de la flèche ayant été primitivement mal construite, il en est résulté que les maîtresses-fermes de la première enrayure soumises à une charge trop considérable ont été déformées. Il est vrai que les travaux de consolidation successivement exécutés pour soulager ces pièces ont eu pour résultat d'améliorer notablement l'assiette de la flèche et d'écarter tout danger pour un temps assez long ; mais eu égard aux déficiences que nous avons signalées à l'article précédent dans les pièces de consolidation telles que chevalets, jambes de force, aisseliers, etc., et dans la confection de ces charpentes supplémentaires, il importe de remanier quelques pièces, de mieux relier l'une à l'autre ces différentes parties de la construction, afin de rendre plus efficace le système de consolidation construit en dernier lieu. 3° Les travaux devront avoir pour résultat d'établir une solidarité plus complète entre la charpente primitive et les cinq chevalets de consolidation. Il faudra pour cela reviser les assemblages dont plusieurs laissent à désirer, consolider les points faibles, remplacer ou renforcer les pièces dont les dimensions ne sont pas en rapport avec la fatigue qu'elles ont à supporter. Moyennant ces quelques améliorations qui rentrent dans la pratique ordinaire des travaux de charpente, et sur lesquels nous ne croyons

⁸⁵³ AÉN, dossier 316, lettre du ministre de la Justice à la députation permanente du conseil provincial, 24 janvier 1874 : DT20.

⁸⁵⁴ AGR, dossier 4260, lettre du ministre des travaux publics au ministre de la Justice, 2 décembre 1873 : CT272.

⁸⁵⁵ *Idem*, lettre du Gouverneur au ministre de la Justice, 21 mai 1874 : CT287. Les architectes Jean-Pierre Cluysenaar et Gustave de Man avaient été initialement désignés pour remplir cette fonction (*Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 21 janvier 1874 : CT279).

pas devoir donner plus de détails, nous pensons que la construction présentera toute la sécurité désirable »⁸⁵⁶.

À la suite d'une seconde séance organisée une nouvelle fois à Dinant le 10 juin 1874, à laquelle étaient conviés, en sus des acteurs précédemment évoqués, l'architecte Jean-Pierre Cluysenaar (1810-1880)⁸⁵⁷ et Eugène del Marmol, membre correspondant⁸⁵⁸, toutes les parties concernées adoptent définitivement les conclusions du rapport⁸⁵⁹.

En mai 1875, Émile Fendius et Constantin de Burlet sont invités par le conseil de fabrique à produire le devis des opérations détaillées dans leur rapport ainsi qu'à en surveiller l'exécution⁸⁶⁰. Le 7 juin⁸⁶¹, ils se réunissent à Dinant afin de délivrer à l'entrepreneur des travaux, un maître-charpentier désigné par le conseil de fabrique demeuré anonyme, « *tous les renseignements nécessaires, avec croquis à l'appui, pour que le travail pût être entamé* » (croquis non retrouvés). La consolidation est effectuée en septembre, une fois la livraison des « *bois spéciaux* » effectuée⁸⁶². Seul Émile Fendius semble prendre part à la surveillance des travaux⁸⁶³.

Il est par ailleurs intéressant de constater que l'architecte-dirigeant n'intervient pas dans ce processus. En raison des vives tensions relationnelles évoquées ci-dessus, Jules-Jacques Van Ysendyck est limogé ou démissionne de son poste au cours des premiers mois de l'année 1873⁸⁶⁴. Lui succède l'architecte Auguste Van Assche (1826-1907), officiellement nommé par le conseil de fabrique le 18 octobre 1873 (cf. chapitre IV)⁸⁶⁵. Le praticien n'est toutefois pas impliqué dans le processus décisionnel, ni dans l'exécution des travaux, ce qui peut s'expliquer

⁸⁵⁶ *Idem*, rapport des experts, non daté : [CT288](#).

⁸⁵⁷ AÉN, dossier 316, lettre du Gouverneur à l'administration communale, 4 juin 1874 : [DT11](#).

⁸⁵⁸ *Idem*, lettre du Gouverneur aux divers intervenants nommés, 26 janvier 1874 : [DT16](#). Celui-ci ne peut toutefois pas se rendre à la réunion (*Idem*, note paginale : [DT18](#)).

⁸⁵⁹ *Idem*, lettre du Gouverneur au ministre de la Justice, 19 juin 1874 : [DT3](#) ; AGR, dossier 4260, lettre du Gouverneur au ministre de la Justice, 19 juin 1874 ; lettre du ministre de la Justice au Gouverneur, 3 juillet 1874 : [CT317](#) ; [CT318](#) ; [EU240](#).

⁸⁶⁰ AGR, dossier 4260, lettre de Constantin de Burlet au ministre de la Justice, 2 septembre 1875 : [CT330](#).

⁸⁶¹ *Idem*, lettre du curé Charles Houba à Pierre Lentz, 7 juin 1875 : [CT325](#).

⁸⁶² *Idem*, lettre de Constantin de Burlet au ministre de la Justice, 2 septembre 1875 : [CT330](#).

⁸⁶³ AÉN, dossier 318, lettre du conseil de fabrique à l'administration communale, non datée : [EY130](#). Pour leur rapport, leurs déplacements et leur implication, les deux ingénieurs seront rémunérés 707,20 francs (*Idem*, dossier 317, lettre du conseil de fabrique à l'administration communale, 12 mai 1875 : [ET168](#)).

⁸⁶⁴ Deux courriers précisent que Jules-Jacques Van Ysendyck « *s'est retiré* », « *a renoncé* » à la direction des travaux (*Idem*, dossier 318, note anonyme, non datée, n°100390 : [EY116](#) ; AGR, dossier 4260, lettre de Constantin de Burlet au ministre de la Justice, 2 septembre 1875 : [CT330](#)).

⁸⁶⁵ AGR, dossier 4260, lettre de Henri Pierlot à des destinataires anonymes, 18 octobre 1873 : [CT262](#).

par la sclérose économique du chantier. Sa position envers le clocher est néanmoins des plus hostiles. Le 6 août 1874, il déclare que « *cette grosse citrouille n'est pas en harmonie avec l'ensemble du monument et [...] elle devra nécessairement disparaître afin de restaurer l'église dans son état primitif* »⁸⁶⁶.

L'architecte propose d'ailleurs de démolir le clocher afin de rehausser les deux tours de la façade occidentale (fig. 50)⁸⁶⁷. Si la proposition est soutenue par le conseil échevinal, l'architecte se voit contraint de reporter ses ambitions, certaines parties de l'église réclamant d'urgentes interventions⁸⁶⁸. Elle est d'ailleurs reléguée à des temps plus favorables par la Commission royale des Monuments, qui précise que « *Ce travail [...] ne pourrait être entamé qu'après la restauration complète de l'édifice, et il importera alors d'en faire [...] une instruction tout à fait séparée* »⁸⁶⁹.

La restauration du clocher (1897-1903)

L'avenir du clocher est une nouvelle fois porté devant les autorités publiques en 1897, époque au cours de laquelle se clôture progressivement le chantier de restauration de l'église⁸⁷⁰. La Commission royale des Monuments, en séance du 15 janvier 1898⁸⁷¹, se prononce alors en faveur de la démolition de la flèche, car elle considère que le coût de la restauration (11 657,19 francs pour des travaux de couverture), constitue « *une somme relativement importante pour assurer le maintien d'un hors-d'œuvre dépourvu de tout mérite et qui a l'inconvénient par une situation en porte-à-faux de fatiguer considérablement la voute du portail. Étant donnée cette situation, nous pensons qu'il est désirable d'engager les administrations locales à abandonner le projet de restauration soumis et à prendre le parti de compléter les deux tours de l'édifice par les amortissements qu'elles attendent* »⁸⁷².

⁸⁶⁶ L'expression « *grosse citrouille* » semble empruntée à un chroniqueur anonyme que cite, quelques années plus tard, Constantin Rodenbach : « *une citrouille que l'illustre Nostradamus, du XVI^e siècle, aurait coiffé de son bonnet pointu d'astrologue* » (RODENBACH Constantin, 1879, p. 11).

⁸⁶⁷ AÉN, dossier 317, lettre d'Auguste Van Assche au conseil de fabrique, 6 août 1874 : ET117.

⁸⁶⁸ *Idem*, dossier 318, lettre d'Auguste Van Assche au conseil de fabrique, 27 octobre 1875 : EY131. Le bourgmestre de Dinant est alors Louis Watrisse depuis janvier 1875, anciennement président de la Commission des Travaux publics de la Ville de Dinant, farouche opposant à la conservation du clocher.

⁸⁶⁹ *Idem*, lettre du ministre de la Justice à la députation permanente du conseil provincial, 28 octobre 1876 : EY161.

⁸⁷⁰ *Idem*, dossier 321, lettre du ministre de la Justice à l'administration communale, 31 janvier 1898 : GF8 ; BAUDRY Antoine, 2015, p. 46-58.

⁸⁷¹ AGR, dossier 4261, compte-rendu de la séance de la CRM, 6 décembre 1902 : FY9.

⁸⁷² AÉN, dossier 321, lettre du ministre de la Justice à l'administration communale, 31 janvier 1898 : GF8.

Ainsi, l'institution se prononce cette fois en faveur du projet d'Auguste Van Assche qu'elle avait rejeté vingt ans auparavant. Ce changement de cap s'explique par le renouvellement des membres de la Commission, dont une grande partie adhère au principe d'unité de style et au néogothique tel que prôné par les écoles Saint-Luc⁸⁷³. En outre, la Commission n'est pas esseulée, car son point de vue est alors partagé par le conseil de fabrique et l'administration communale⁸⁷⁴. Cette dernière déclare d'ailleurs que « *l'église débarrassée du hors d'œuvre qui la couronne, hors d'œuvre remplacé par les travaux projetés, constituerait une vraie merveille au point de vue de l'art* »⁸⁷⁵.

Quelques années plus tard, et pour des motifs indéterminés, le conseil communal change son fusil d'épaule. Le 14 juin 1901, celui-ci approuve en effet un devis et un cahier des charges pour la restauration du clocher⁸⁷⁶. L'année suivante, il vote un crédit conséquent pour sa consolidation⁸⁷⁷. Cette prise de position est partagée par la députation permanente du conseil provincial ainsi que par l'Évêché de Namur, au seul motif affirmé que « *la ville et les habitants tiennent essentiellement à la conservation de leur clocher* »⁸⁷⁸, ce qui suppose des manifestations locales importantes de la part de la presse et/ou de la population dinantaise(s).

En séance du 6 décembre 1902, la Commission royale des Monuments maintient son opinion par sept voix contre deux⁸⁷⁹, opinion à laquelle souscrivent dans un premier temps les ministères de l'Agriculture⁸⁸⁰ et de la Justice⁸⁸¹. Le ministre de la Justice Jules Van den Heuvel (1854-1926), principal bailleur de fonds potentiel, est alors sommé de trancher. Considérant la décision des autorités locales et le soutien de la population dinantaise, les prises de position de l'Évêché et de la Province de Namur, les menaces qui planent sur la sécurité publique des habitants, le prix considérable du surhaussement des deux tours, ainsi que les vives protestations

⁸⁷³ Auguste Van Assche est d'ailleurs membre de l'institution depuis 1895. Son proche collègue Jules Helbig, avec qui il collabore pour la restauration intérieure de l'église, est membre de la Commission depuis 1889 et en devient vice-président précisément en 1897 (STYNEN Herman, 1998, p. 363-364, 381-382).

⁸⁷⁴ AÉN, dossier 321, lettre du ministre de la Justice au Gouverneur, 25 mars 1898 : GF10.

⁸⁷⁵ AGR, dossier 4261, note anonyme, 12 février 1903 : FY4.

⁸⁷⁶ AÉN, dossier 321, lettre de l'administration communale au Gouverneur, 7 janvier 1903 : GF27.

⁸⁷⁷ *Idem*, compte-rendu de la séance du conseil communal, 15 février 1902 : GF14.

⁸⁷⁸ *Idem*, lettre du ministre de l'agriculture au ministre de la Justice, 22 décembre 1902 : GF24. Une note ministérielle explique d'ailleurs qu'il s'agit là du seul argument avancé dans cette affaire (AGR, dossier 4261, note anonyme, 12 février 1903 : FY5).

⁸⁷⁹ AGR, dossier 4261, compte-rendu de la séance de la CRM, 6 décembre 1902 : FY9. Seuls Charles Lagasse de Locht et Gédéon Bordiau se prononcent pour la restauration du clocher.

⁸⁸⁰ *Idem*, lettre du ministre de l'agriculture au ministre de la Justice, 26 janvier 1903 : FY13. Ce ministère pouvait intervenir dans des travaux de restauration d'ordre artistique.

⁸⁸¹ *Idem*, note anonyme, 12 février 1903 : FY5.

qui émaneraient des cercles archéologiques du pays et des amoureux du patrimoine qui perçoivent au clocher « *un caractère d'originalité* », le ministre entérine la décision de restaurer la flèche le 12 février 1903⁸⁸². Le 18 février 1903, il autorise la mise en adjudication publique des travaux conformément aux documents approuvés par le conseil communal l'année précédente⁸⁸³. Le 23 mars, Gustave Mabilie, ardoisier-entrepreneur résidant à Évrehailles, est déclaré adjudicataire au prix de 15 669,10 francs, accompagné par l'ingénieur Louis Druez, chargé quant à lui de placer un paratonnerre sur le clocher pour 433 francs⁸⁸⁴. De nombreuses photographies ont immortalisé cette restauration qui clôture un chantier entamé un demi-siècle auparavant (fig. 51-52).

Les décisions prises en 1874 et 1903 auront un impact crucial sur la physionomie du monument et, plus largement, sur celle de la ville de Dinant. Incendié et entièrement détruit en août 1914, le clocher est au cœur de vifs débats idéologiques durant l'entre-deux-guerres, entre les partisans d'une reconstruction « à l'identique » et les défenseurs d'un projet de façade « à la française » inspiré par Auguste Van Assche, mais conduit cette fois-ci par l'architecte Guillaume Chrétien Veraart (1872-1951). Si la reconstruction du clocher s'est finalement imposée au terme de longues luttes, nul doute qu'il en aurait été autrement si sa démolition avait été mise en œuvre dans les décennies précédentes...⁸⁸⁵

Ainsi, « *la citrouille avait pris droit de cité à Dinant* »⁸⁸⁶.

Synthèse

Érigé entre 1566 et 1570, le clocher bulbeux de la collégiale manifeste des problèmes structurels dès sa conception, ce qui pousse les édiles dinantais à arrêter sa démolition à deux reprises, en 1590-1591 et en 1609-1611, sans succès. La flèche est remise à l'honneur lors de l'importante campagne de restauration de l'église au XIX^e siècle. S'il n'est question que de réparations et de consolidation au cours de la première décennie du chantier, la situation évolue drastiquement au cours des années suivantes, nourrie d'idéologie et de pragmatisme. En 1865 en effet, constatant une fâcheuse inclinaison de la charpente, la Commission royale des Monuments

⁸⁸² *Idem*, note anonyme, 12 février 1903 : **FY7**. Voir également STYNEN Herman, 1985, p. 119.

⁸⁸³ AÉN, dossier 321, lettre du ministre de la Justice au Gouverneur, 18 février 1903 : **GF32**.

⁸⁸⁴ *Idem*, compte-rendu de la séance du conseil communal, 23 mars 1903 : **GF38**.

⁸⁸⁵ Sur ce sujet, consulter STYNEN Herman, 1985b, p. 119-127 ; STYNEN Herman, 1998, p. 256-261 ; BAUDRY Antoine, 2019b, p. 9-26.

⁸⁸⁶ BCRAA, t. LXII, 1920, p. 236.

invite Jules-Jacques Van Ysendyck à examiner scrupuleusement s'il faut démolir ou restaurer celle-ci. L'état du clocher s'aggrave à compter de 1868-1869, tant et si bien que Van Ysendyck affirme que sa démolition est la seule issue valable, position qu'il maintiendra jusqu'à la résolution de cette affaire. La Commission royale des Monuments, sans réfuter une telle éventualité, enjoint néanmoins l'architecte à consolider les maçonneries de la tour sud, préalable indispensable à toute intervention, qu'il s'agisse d'une démolition ou d'une restauration. Ces opérations de reurement se poursuivent jusqu'en 1870, bien que les acteurs susmentionnés soient dubitatifs quant à leur efficacité. Le maintien de la flèche est néanmoins décidé par la Commission, qui enjoint le praticien à étudier les moyens à mettre en œuvre pour remplir cet objectif. Après deux années marquées par d'importantes difficultés financières et plusieurs arrêts de chantier, des pistes sont enfin proposées et une solution – non renseignée – semble se profiler en janvier 1873. Toutefois, les relations entre les divers protagonistes chargés de la restauration et de la conservation de l'église se détériorent au cours de ces années, pour des motifs liés à la gestion générale du chantier, ce qui amène à une situation excessivement tendue. En témoigne, en mars 1873, la décision de l'administration communale de démolir la flèche, solution une nouvelle fois entérinée en avril contre l'avis et l'expertise de l'architecte de la Ville B. L. Carlier. Face à cette situation chaotique, le ministre de la Justice Théophile de Lantsheere met sur pied une commission spéciale pour trancher le nœud gordien. Le rapport des ingénieurs et architecte Émile Fendius, Constantin de Burlet et Louis de Curte constitue une véritable assurance-vie pour le clocher, dont la consolidation, rendue possible suite à l'expertise de janvier 1874, est décrétée en juin cette année-là et exécutée durant l'été 1875⁸⁸⁷. Notons par ailleurs que l'établissement d'une « *commission spéciale* » ne constitue pas un évènement unique dans l'histoire de la restauration architecturale à cette époque, bien qu'il faille néanmoins signaler le caractère peu courant de telles initiatives (cf. chapitre VII)⁸⁸⁸.

La question du clocher bulbeux est une nouvelle fois portée devant les autorités publiques en 1897-1898. La démolition de la structure est alors vivement souhaitée par la plupart des acteurs concernés, qui souhaitent remanier la façade occidentale du monument en suivant un projet

⁸⁸⁷ Ainsi est-il cocasse de constater qu'après quelques années d'immobilisme, ce sont les démarches initiées par la Ville de Dinant pour démolir le clocher en 1873 qui aboutirent, par la succession d'initiatives exposées ci-dessus, à la conservation du monument.

⁸⁸⁸ En province de Namur, des commissions spéciales sont établies pour trancher les questions relatives à la restauration de la tour de l'église Saint-Jean-Baptiste et de la façade de la cathédrale Saint-Aubain à Namur, respectivement en 1874 et 1885.

d'Auguste Van Assche élaboré une vingtaine d'année auparavant, et visant à faire disparaître la « *grosse citrouille* » au profit d'une façade « à la française ». Au bénéfice d'un changement de cap de l'administration communale auquel souscrit la majeure partie des Dinantais, mais aussi l'Évêché et la Province de Namur, le Ministre de la Justice Jules Van den Heuvel se prononce *in fine* pour le maintien et la restauration de la flèche, option par ailleurs la moins dispendieuse...

Conclusions et perspectives

Outre affiner l'histoire du clocher bulbeux de la collégiale aux XIX^e et XX^e siècles, cette étude de cas met en évidence la grande diversité des acteurs et des institutions impliqués dans les choix patrimoniaux opérés par la société belge à ces époques. Ce constat est d'autant plus nécessaire que l'historiographie actuelle, si elle concède volontiers le rôle crucial des architectes-dirigeants et de la Commission royale des Monuments, ne prend que rarement en compte cette hétérogénéité. Qui plus est, elle ne s'intéresse *in fine* que très peu aux processus décisionnels « au long cours », dont l'étude amène pourtant une compréhension plus fine des opérations réalisées ou rejetées et donc, de l'histoire générale de la restauration architecturale. La présente contribution souligne de surcroît l'importance de consacrer des approches monographiques étendues aux chantiers de restauration du XIX^e siècle, en investiguant tout particulièrement la sphère des relations professionnelles entretenues par les principaux protagonistes et ce, sur le temps long du chantier.

Si la chronologie des débats et des initiatives ayant mené à la consolidation et la restauration du clocher bulbeux de la collégiale dans la seconde moitié du XIX^e siècle et à l'aube du XX^e siècle est désormais solidement balisée, plusieurs démarches doivent encore être entreprises pour renforcer nos connaissances du sujet. Parmi celles-ci, soulignons la nécessité d'investiguer des fonds d'archives inédits pour l'histoire du monument⁸⁸⁹, ou encore, les articles parus dans la presse locale et régionale⁸⁹⁰.

⁸⁸⁹ Nous pensons plus particulièrement aux archives de l'Évêché et des Ponts et Chaussées de Namur. Les archives de la fabrique d'église et de l'administration communale ne semblent malheureusement pas avoir été conservées pour la période couverte par le présent chapitre.

⁸⁹⁰ La tâche est conséquente ; consulter GILLES Michel, 1981.

IX

Agrandir et restaurer l'église Saint-Martin à Avennes (1899-1911)

Un « édifice néo-roman en moellons de silex et calcaire, élevé en 1905-1906 sur les plans de l'architecte gantois A. Van Assche [...] composé d'une large nef, avec tour occidentale, et d'un chœur copié sur celui de la 2^e moitié du XII^e s. [...] [pourvu d'une] intéressante galerie rhénane à colonnettes de remplissage »⁸⁹¹. Ces maigres données, glanées dans l'inventaire du *Patrimoine monumental de la Belgique*, constituent, à l'aube de la présente recherche doctorale, l'essentiel des informations aujourd'hui publiées sur l'église Saint-Martin à Avennes...

Entre 1899 et 1911, cette modeste paroissiale au substrat roman et moderne est drastiquement restaurée par les architectes Auguste Van Assche (1826-1907)⁸⁹² et Louis Corthouts (1867-1925)⁸⁹³. À en croire la bibliographie, cette campagne de restauration entraîne la reconstruction intégrale du bâtiment en style néo-roman. Aucune étude approfondie n'a pourtant été consacrée à cet épisode crucial de la vie de l'édifice, une observation par ailleurs transposable à la plupart des restaurations effectuées sur les petites églises rurales de Belgique⁸⁹⁴. La présente contribution entend pallier cette lacune, en proposant une première approche historique de la question. Son objectif premier est d'établir une chronologie précise du « long » processus d'intervention, depuis les premières démarches visant la reconnaissance patrimoniale du bâti jusqu'aux différentes étapes du chantier, en passant par les diverses tractations budgétaires et l'évolution du projet d'agrandissement et de restauration. Il convient, pour ce faire, d'identifier les protagonistes à l'œuvre dans ce dossier, car les relations que ceux-ci entretiennent influent, nous le verrons, sur les décisions et le déroulé des opérations. Ce travail, nous l'espérons, permettra d'obtenir un panorama objectif de cette aventure humaine et posera les premiers jalons d'une meilleure compréhension globale du monument. Mais il poursuit également un

⁸⁹¹ MALAISE-DHEM Catherine, 1994, p. 60.

⁸⁹² VERPOEST Luc, 2003, p. 547.

⁸⁹³ COOMANS Thomas, 2003, p. 227.

⁸⁹⁴ MALAISE-DHEM Catherine, 1994, p. 60 ; *Trésor d'art de la Hesbaye liégeoise et ses abords*, 1972, p. 33-34, 56. La plupart des données du présent chapitre ont été publiées par nos soins au cours des années précédentes (voir BAUDRY Antoine, 2017a, p. 227-265 ; BAUDRY Antoine, 2017b, p. 253-256). Ce chapitre constitue une mise à jour des données existantes à l'aune de notre recherche doctorale. Il a notamment été augmenté de réflexions offertes par l'approche monographique de cette intervention.

autre objectif : démontrer la pertinence, sinon l'urgence, de consacrer une approche monographique aux restaurations effectuées sur les édifices historiques nationaux aux XIX^e et XX^e siècles, qu'ils soient patrimoniallement perçus, aujourd'hui ou par le passé, comme de modestes bâtisses anodines ou comme de colossaux monuments de premier plan.

Pour ce faire, le présent chapitre s'appuie sur les fonds d'archives de diverses institutions, notamment ceux de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, du Ministère de la Justice (administration des cultes), du Ministère de l'Agriculture (administration des sciences et des Beaux-Arts) et de la Fabrique d'église⁸⁹⁵. Il collige également divers documents graphiques et iconographies anciennes aujourd'hui éparpillés dans des fonds divers⁸⁹⁶.

L'église, avant les restaurations

Afin de cerner au mieux la stratégie de restauration adoptée par les architectes et des administrations concernés, il est primordial d'identifier la physionomie de l'église à la veille de sa grande mue. Les documents disponibles, souvent lacunaires et imprécis, n'autorisent toutefois qu'une restitution partielle et incomplète de l'édifice.

Sur les clichés, le chœur apparaît peu étendu et comprend une travée droite terminée par une abside semi-circulaire (fig. 53-59). Cette dernière est ornée d'une série de sept arcatures monumentales plein cintre reposant sur d'étroits pilastres peu saillants, excepté à l'ouest, où les retombées des deux arcatures jouxtant la travée droite s'amortissent directement dans les maçonneries. Les trois arcatures axiales sont percées de petites ouvertures bouchées par des briques et partiellement dissimulées par une sacristie (cf. *infra*). Au-dessus de ces structures s'épanouit une galerie naine, composée de quatorze arcatures plein cintre soutenues par des colonnettes dont le rythme est le suivant : AAABAACAABAAA (A pour simple, B pour double, C pour quadruple). Cette galerie est aveugle, comblée par une maçonnerie masquée derrière un enduit aux multiples lacunes. La travée droite est quant à elle percée sur chaque flanc d'une ample ouverture similaire à celle de la nef (fig. 60). L'ensemble est bâti dans un appareil irrégulier de moellons et couronné par un mur de surcroît en appareil anglais de briques

⁸⁹⁵ Les archives de la Province de Liège et les archives ecclésiastiques conservées aux Archives de l'État à Liège n'ont pas encore révélé de données sur ce cas.

⁸⁹⁶ Outre dans les fonds précédemment cités, ces illustrations proviennent de l'Institut royal du Patrimoine artistique, du Musée de la Vie Wallonne et des collections de l'Université de Gand.

culminant à hauteur de la corniche des murs-gouttereaux de la nef⁸⁹⁷. Notons qu'une différence chromatique – et d'appareillage ? – existe entre la travée droite et l'abside. Cette dernière est couverte par une croupe ronde.

La sacristie, une petite annexe en moellons dans les parties basses et en briques dans les parties hautes, est accolée à l'est de l'abside et couverte par une bâtière située dans l'axe de l'église, garnie à l'est d'une cheminée. Une porte et deux petites fenêtres rectangulaires s'observent respectivement dans le mur-pignon oriental et dans les murs-gouttereaux.

La nef, légèrement plus large que le chœur, comprend cinq travées. Chaque travée est percée de deux fenêtres néo-classiques à linteau surbaissé, au même aplomb et de hauteur dégressive, sauf la première travée qui n'en comporte qu'une (fig. 61). Les maçonneries sont homogènes et réalisées en briques, la pierre de taille étant réservée aux chaînes d'angles et aux encadrements des baies. Le vaisseau est couvert par une bâtière longitudinale à coyaux soutenus par des blochets en légère saillie des murs-gouttereaux.

À l'ouest se dresse une modeste tour axiale, dont le retrait des murs extérieurs par rapport aux murs-gouttereaux de la nef laisse suggérer un alignement avec la travée droite du chœur (fig. 62). L'on y pénètre par un haut portail plein cintre orné d'encadrements moulurés et d'un rouleau d'archivolte s'amortissant sur deux culots sculptés⁸⁹⁸. Les ancrs trahissent quant à elles la présence d'au moins trois étages. Les deux premiers sont éclairés par quelques petites baies rectangulaires visibles sur les flancs nord et ouest, tandis que le troisième, écrien des cloches, est percé de quatre larges ouvertures plein cintre encadrées de trous de boulins dans leur partie sommitale. La baie orientée vers le levant est néanmoins plus restreinte que ses consœurs, son seuil se situant à hauteur du faîtage de la nef. Dans les parties basses se mêlent pierres de taille et moellons, alors que les parties hautes possèdent des maçonneries en briques identiques à celles de la nef, où sont parfois insérés des blocs pierreux. L'ensemble est couronné d'une flèche à coyaux. Une petite cave d'environ 5 x 3,5 x 1 m est curieusement aménagée sous cette tour⁸⁹⁹. Son utilisation demeure inconnue à ce jour.

⁸⁹⁷ Dans la construction, les moellons sont toujours irréguliers, de même que les briques sont toujours disposées dans un appareil anglais. Ces données ne seront désormais plus répétées dans le corps du texte.

⁸⁹⁸ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettres du Conseil communal à la CRM, 27 octobre 1904 et 15 décembre 1905 : AV3100, AV3081.

⁸⁹⁹ *Idem*, devis de Louis Corthouts, 12 mars 1906 : AV3082.

À l'intérieur, le chœur est orné d'un maître-autel situé sur un emmarchement que surmontent trois niches flanquées de colonnettes et ornées de statues – en réalité, les anciennes baies bouchées visibles au chevet (fig. 63-65). Les maçonneries sont sommées d'une moulure en légère saillie servant d'appui à un cul-de-four dans l'abside et à un berceau plein-cintre dans la travée droite⁹⁰⁰. Une porte située au nord du maître-autel offre un accès à la sacristie. La nef est rythmée par de puissants piliers à impostes qui soutiennent des voûtes en berceau plein-cintre, formant ainsi autant de chapelles latérales. Chaque niveau d'élévation est sommé d'un entablement continu interrompu par un pilastre s'épanouissant depuis la base des piliers jusqu'à la retombée des doubleaux du couverture en berceau plein-cintre. De nombreux éléments mobiliers – autel, chaire, confessionnal, banc de communion sur emmarchement, prie-Dieu – parsèment cet espace. Quant aux fonts baptismaux, ils se situent au rez-de-chaussée de la tour.

À l'aube de leur restauration, le chœur et la nef sont perçus par les spécialistes comme une construction du XII^e siècle remaniée au cours du XVIII^e siècle⁹⁰¹. Compte tenu des descriptions présentées ci-dessus, il semble en effet plausible de considérer que le chœur, les piliers de la nef et peut-être les soubassements de la tour datent effectivement de l'époque romane. D'importants aménagements auraient vu le jour au XVIII^e siècle, notamment la construction du portail occidental, l'érection d'une sacristie, le surhaussement de l'abside et de la tour ainsi que la reconstruction des murs-gouttereaux et du couverture de la nef. Ce schéma demeure toutefois hypothétique en l'absence de données tangibles.

Un document de l'administration française mentionne que l'église, en 1803-1804, est « *En bon état* » et peut accueillir 1 685 personnes⁹⁰².

Aux origines de l'intervention et du premier projet de restauration

À la fin du XIX^e siècle, la commune rurale d'Avennes doit faire face à un essor démographique considérable – elle compte alors 683 habitants⁹⁰³. L'église Saint-Martin, perchée sur un étroit

⁹⁰⁰ Dans un de ses rapports où il commente les plans d'Auguste Van Assche, le Conseil de Fabrique émet des craintes envers « *la voûte du chœur en briques du pays [qui] pourrait déterminer une poussée dangereuse sur les vieux murs du chœur et que ces briques doivent être remplacées par des briquettes creuses incontestablement plus légères* » (AFÉSMA, rapport du Conseil de Fabrique, 23 janvier 1901 : AF10). Cette crainte relative aux poussées d'une nouvelle voûte en briques est peut-être issue d'un précédent voûtement lambrissé.

⁹⁰¹ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre du Conseil de Fabrique à Charles Lagasse de Lochet, 27 juillet 1899 : AV3116.

⁹⁰² AÉL, fonds français, organisation générale des paroisses, succursales et chapelles auxiliaires du département de l'ourte, entrée du 23 thermidor an X.

⁹⁰³ AFÉSMA, rapport du Conseil de Fabrique, 1^{er} octobre 1901 : AF6.

promontoire au cœur du village, confesse sa modestie pour satisfaire aux besoins du culte. Sa superficie pratique oscille selon les estimations de 96 à 114m²⁹⁰⁴, ce qui ne permet d'accueillir que 200 fidèles dans des conditions décentes⁹⁰⁵ : « *il résulte que l'hiver, sous le vent, la pluie, le froid et la gelée, l'été, aux couleurs du soleil, une bonne partie des hommes est obligée de rester au dehors, ce qui constitue une situation non seulement pénible, mais aussi hautement préjudiciable aux intérêts religieux, et facilement dangereuse au point de vue moral. Il faut ajouter que de leur côté, les personnes qui remplissent l'édifice trop étroit sont mal ici à l'aise, et que les cérémonies du culte, qui demanderaient à se déployer dans l'intérieur du temple, la simple bénédiction des fidèles entres autres, sont quasiment impossibles* »⁹⁰⁶.

En 1899, le Conseil de Fabrique et le Conseil communal décident d'agrandir l'église. La décision est d'autant plus aisée à prendre à l'échelon local qu'à l'instar de nombreuses autres entités rurales, la plupart des fabriciens siègent au conseil communal (cf. annexe 34).

Un premier devis pour une « *estimation approximative des dépenses à effectuer pour l'agrandissement et la restauration de l'église paroissiale de Saint Martin* »⁹⁰⁷ est établi le 28 février cette année-là par l'architecte gantois Auguste Van Assche⁹⁰⁸. L'habile restaurateur, qui ne s'est pas appliqué à la réalisation de plan à ce stade, propose diverses opérations. La sacristie accolée au chevet est sacrifiée pour permettre la réouverture des trois baies axiales. Pour la remplacer, deux annexes sont prévues de part et d'autre de la travée droite du chœur, soit une sacristie et un refuge/garde-meuble, avec de nouveaux percements « *avec encadrement en pierre dans le style roman* » pour y accéder. Les maçonneries du chœur doivent également être restaurées et garnies d'un soubassement et d'un nouvel emmarchement en pierre de taille. Nœud de l'intervention, Van Assche prévoit d'aménager deux nouveaux collatéraux d'environ 4,25 x 20,5 m pour élargir la nef, en reconstruisant les murs-gouttereaux tout en épargnant les piliers romans. Afin d'optimiser l'espace praticable des fidèles, il propose également de dégager le rez-de-chaussée de la tour en grignotant « *la muraille [...] [qui] ne sert pas d'appui au beffroi* »⁹⁰⁹ et en reléguant l'escalier d'accès au premier étage dans une nouvelle cage d'escalier en hors œuvre. Quant aux fonts baptismaux qui trônaient jadis à cet endroit, ils sont déplacés

⁹⁰⁴ *Idem* ; feuille volante anonyme, non datée : AF6, AF25.

⁹⁰⁵ *Idem*, feuille volante anonyme, non datée : AF25.

⁹⁰⁶ *Idem*, lettre du Conseil communal au ministre de la Justice, 31 mai 1902 : AF90.

⁹⁰⁷ *Idem*, devis d'Auguste Van Assche, 28 février 1899 : AF12.

⁹⁰⁸ *Idem*.

⁹⁰⁹ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre du Conseil communal à la CRM, 7 février 1901 : 3118.

dans une chapelle à chevet polygonal s'épanouissant contre la première travée du collatéral nord⁹¹⁰. Des aménagements mobiliers sont également envisagés⁹¹¹.

Le devis des restaurations se chiffre à 31 250 francs, une somme que ni le Conseil communal, ni la Fabrique ne peut fournir compte tenu de la faiblesse de leurs revenus. Une difficulté supplémentaire s'ajoute au financement des opérations. En effet, probablement pour ne pas avoir soumis ses comptes aux autorités publiques par le passé, la Fabrique d'église est « *déchue* », conformément à l'article 15 de la loi du 4 mars 1870, et comme le « *monument* » n'est pas classé, aucun subside étatique ne peut être engagé⁹¹².

Le 27 juillet 1899, le Conseil de Fabrique et le Conseil communal adressent une missive commune à Charles Lagasse de Locht, président de la Commission royale des Monuments, pour vanter le mérite architectural du monument et déclencher une procédure de classement : « *l'Eglise d'Avennes, province de Liège, paraît présenter un intérêt suffisant au point de vue archéologique et artistique pour être classée, croyons-nous, parmi les monuments du culte du pays. Le chœur date du 12^{me} siècle, et le vaisseau transformé au siècle dernier doit appartenir également à la même époque* »⁹¹³.

Le curé Théophile Hamoir (fig. 66)⁹¹⁴, qui est l'un des principaux instigateurs du projet⁹¹⁵, met l'accent sur l'urgence des travaux ainsi que sur les maigres ressources financières locales. La Fabrique, précise-t-il, « *a un revenu qui lui permet [à peine] de faire face à ses obligations*⁹¹⁶ et la commune *est une des plus pauvres du pays* »⁹¹⁷. Dans ses missives, l'homme d'église

⁹¹⁰ AFÉSMA, devis d'Auguste Van Assche, 28 février 1899 : AF12 ; ACRMSF, lettre du Conseil communal à la CRM, 7 février 1901 : 3118.

⁹¹¹ AFÉSMA, devis d'Auguste Van Assche, 28 février 1899 : AF12.

⁹¹² *Idem*, lettre anonyme à Monsieur Heptia, 3 juillet 1901 : AF15.

⁹¹³ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre du Conseil de Fabrique à Charles Lagasse de Locht, 27 juillet 1899 : AV3116.

⁹¹⁴ Théophile Hamoir est né à Andenne-sur-Meuse le 15 avril 1863. Il fut ordonné prêtre le 19 décembre 1886 et fut ensuite vicaire à Soumagne durant onze ans. Il fut nommé curé à Avennes quelques jours après le décès de son prédécesseur, l'abbé Ernest Ghislain, le 23 mars 1897 à Ciplet. Il assure sa charge jusqu'en 1920, année au cours de laquelle il devient curé de Trognée jusqu'à sa mort, le 11 juin 1925 (AFÉSMA, notes anonymes, non datées : AF24 ; informations situées au verso d'un cadre abritant une photo de l'homme d'église : KUI).

⁹¹⁵ Théophile Hamoir semble être actif pour sa paroisse dès sa prise de fonction ; ainsi, c'est en septembre 1897 que la décision est prise de reconstruire les murs de clôture du presbytère, par l'architecte Cornet de Fallais (AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, séances du Conseil de Fabrique des 16 septembre et 3 octobre 1897 : FH5-6).

⁹¹⁶ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre de Théophile Hamoir à Charles Lagasse de Locht, non datée : AV3110.

⁹¹⁷ *Idem*, lettre de la CRM au Ministre de l'Agriculture, 26 février 1902 : AV3106.

nourrit l'espoir que le Gouvernement prenne en charge toutes les dépenses, en arguant que les travaux se limiteront au strict nécessaire⁹¹⁸.

La Commission déclare que l'église « *présente [effectivement] quelques particularités intéressantes, vers le chœur* »⁹¹⁹, et recommande donc au Conseil de Fabrique d'entamer une procédure de classement. Cette proposition ne tombe pas dans l'oreille de sourds, et l'institution se met à l'ouvrage. Elle envoie les documents nécessaires⁹²⁰, ainsi que six photographies de l'église⁹²¹, probablement pour accélérer le traitement du dossier. La Commission dépêche à Avennes une délégation de spécialistes⁹²² et, le 10 août, elle répond positivement à cette démarche : « *au cours de notre dernière séance, nous avons reconnu à la nef et au chœur de l'église d'Avennes un caractère artistique et archéologique suffisant pour qu'il y ait lieu de les ranger dans la 2^e classe des édifices monumentaux du culte* »⁹²³.

En revanche, elle estime que la tour occidentale ne possède « *pas de valeur artistique ou archéologique* »⁹²⁴. La Fabrique peut se réjouir : elle peut désormais prétendre aux subsides de l'État, et rêver à une intervention sur son édifice.

Les plans du projet défini l'année précédente et le devis estimatif – de désormais 50 000 francs –, élaborés par Auguste Van Assche, sont remis le 30 octobre 1900 au Conseil de Fabrique⁹²⁵. Ce dernier reconnaît que « *le cachet de la nouvelle construction a une valeur architecturale incontestable* »⁹²⁶ et se montre particulièrement satisfait d'une part par le gain de superficie de la partie dévolue aux fidèles (qui passe à 170,5 m²) et, d'autre part, de la valorisation du chœur,

⁹¹⁸ *Idem*, lettre de Théophile Hamoir à Charles Lagasse de Locht, non datée : [AV3110](#).

⁹¹⁹ AFÉSMA, lettre anonyme à Monsieur Heptia, 3 juillet 1901 : [AF15](#). Les deux termes présentés en italique sont soulignés dans le courrier.

⁹²⁰ Le dossier de classement doit comporter *Le tableau analytique exigé pour la circulaire du 5 novembre 1878 [...], l'état résumant sa situation financière au cours des cinq dernières années [...], une copie de ses derniers comptes et budgets approuvés par l'autorité diocésaine [...], les plans, devis et cahiers des charges [...], une délibération du conseil de la Fabrique, exposant la nécessité des travaux et leur moyen de pourvoir à la dépense, [et] une délibération-avis du conseil communal (Idem : [AF15](#))*.

⁹²¹ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre de Théophile Hamoir à Charles Lagasse de Locht, 1^{er} août 1899 : [AV3115](#).

⁹²² *Idem* ; lettre de la CRM au Conseil de Fabrique, 10 août 1899 : [AV3113](#). La composition de la délégation n'est malheureusement pas précisée.

⁹²³ *Idem*, lettre de la CRM au Conseil de Fabrique, 10 août 1899 ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, lettre de la CRM au Ministre de la Justice, 10 août 1899 : [AV3113](#), [FH8](#).

⁹²⁴ Ces propos sont légèrement postérieurs mais trahissent néanmoins la perception de l'institution à cette époque (*Idem*, lettre de la CRM au Gouverneur de Liège et à Théophile Hamoir, 27 avril 1905 : [AV3089](#)).

⁹²⁵ AFÉSMA, notes anonymes, non datées : [AF5](#) ; il s'agit d'un plan terrier et d'une élévation sur carton épais.

⁹²⁶ *Idem*, rapport de la Fabrique d'église du 23 janvier 1901 : [AF7](#). Le courrier précédent précise que le devis comprend un plan terrier et une élévation sur carton épais, alors que celui-ci évoque quatre planches : deux états actuels du bâti, et deux états de l'église agrandie et restaurée.

qui « *retrouve ce beau caractère roman que tant de restaurations mal entendues ou de négligences regrettables avaient malheureusement détérioré* »⁹²⁷. Les maigres ressources financières disponibles engagent toutefois les administrations locales à demander une série de modifications à l'architecte, et ce, afin de garantir l'unité de l'édifice, d'obtenir un gain de place et de diminuer le coût des opérations : ajourner et réduire les travaux des sacristies, du mobilier et de la chapelle des fonts baptismaux (et amaigrir cette dernière, car elle « *apporte à la façade un enjolivement de prix* »⁹²⁸) ; élargir l'étroit rez-de-chaussée de la tour en « grignotant » les maçonneries intérieures pour ainsi rendre cet espace praticable aux fidèles, au buffet d'orgues et au jubé à l'étage⁹²⁹ ; faire disparaître les pilastres intérieurs accolés aux murs gouttereaux de la nef⁹³⁰ ; amoindrir l'épaisseur de ces maçonneries et compenser la poussée du couverture par l'utilisation de tirants métalliques ; enfin, remplacer les briques de la voûte du chœur par des briquettes creuses, afin de diminuer les risques de provoquer « *une poussée dangereuse sur [ses] vieux murs* »⁹³¹. Plans et remarques sont transmis à la Commission, dans un courrier enjoignant l'institution à « *examiner si les plans ne contiennent pas un luxe inutile et si les travaux ne seraient pas encore susceptibles d'amélioration au point de vue économique* »⁹³².

La Commission donne carte blanche pour les aménagements de la tour, qu'elle n'estime pas, pour autant que la tourelle d'escalier prévue soit aménagée dans la même pierre. En revanche, elle n'approuve pas la démolition des piliers de la nef, fraîchement classés. Par ailleurs, elle consent à modérer l'ampleur de la sacristie et du refuge/garde-meuble pour préserver le cimetière. Ces derniers doivent toutefois être positionnés au sud du chœur, d'une part pour favoriser la conservation des objets d'arts qu'ils renferment, d'autre part pour préserver la façade nord du chœur « *qui est la plus intéressante* » (nous ignorons les raisons de ce commentaire). Quant à la chapelle des fonts baptismaux, l'institution ne conçoit aucun changement, sinon de l'achever par une abside semi-circulaire et non par une abside polygonale, probablement pour harmoniser cette nouvelle structure avec les parties orientales

⁹²⁷ *Idem*, rapport de la Fabrique d'église du 23 janvier 1901 : AF8.

⁹²⁸ *Idem*.

⁹²⁹ « *l'étroit couloir de communication du parvis intérieur de la tour [...] soit remplacé par une ouverture spacieuse qui rende l'intérieur de la tour pratiquement utilisable, en bas pour les fidèles, en haut pour le buffet d'orgues, jubé, etc. Nous faisons d'ailleurs observer que la muraille à entamer ne sert pas d'appui au beffroi* » (AFÉSMA, rapport de la Fabrique d'église du 23 janvier 1901 : AF9 ; ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre du Conseil communal à la CRM, 7 février 1901 : AV3118).

⁹³⁰ Pour y placer notamment des confessionnaux et des bancs.

⁹³¹ AFÉSMA, rapport de la Fabrique d'église du 23 janvier 1901 : AF9.

⁹³² ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre du Conseil communal à la CRM, 7 février 1901 : AV3118.

de l'église. Enfin, un point d'honneur est mis à la restauration du chœur, qui ne peut en aucun cas être détruit. L'institution estime que globalement, il n'est pas possible d'effectuer de nouvelles économies « *sans s'exposer à des mécomptes fâcheux* »⁹³³.

En séance du 1^{er} octobre 1901, le Conseil de Fabrique entérine la décision d'agrandir et de restaurer l'édifice d'après le projet de Van Assche⁹³⁴. Le cahier de charges « définitif » est dressé le 2 janvier 1902 et se chiffre désormais à 43 400 francs, dont 36 400 francs uniquement pour la restauration des parties classées du monument et l'érection des nouvelles annexes. La stratégie du restaurateur scinde le chantier en deux volets distincts : la construction de la nouvelle nef, de la chapelle des fonts baptismaux et de la sacristie durant les huit premiers mois, et la restauration du chœur et de la tour, durant les quatre mois suivants⁹³⁵. Dès lors, il ne reste plus qu'à réunir un financement pour concrétiser ces ambitions...

Les premières négociations budgétaires

Après le 1^{er} octobre 1901 s'engage une série de tractations visant à obtenir les financements nécessaires à la réalisation des travaux. Certains courriers sont directement destinés à des politiciens influents, à l'instar de celui-ci, dont le destinataire demeure malheureusement anonyme (il pourrait potentiellement s'agir du baron et sénateur Alfred Ancion ; cf. *infra*) : « *nous osons vous recommander vivement cette œuvre, si importante pour l'avenir religieux de la paroisse d'Avennes. Vous savez, mieux que nous, combien le culte s'affaiblit quand il est comme étouffé dans un édifice, qui ne peut même contenir la moitié des fidèles. De plus, il ne s'agit pas ici d'un service personnel, mais de combler les vœux d'une population toute entière, et d'enraciner en elle des motifs d'inébranlable attachement. Nous ajoutons qu'en outre vous rendrez à notre Hesbaye un véritable bijou du style roman du XII^e siècle, et qu'ainsi la Religion, la Politique, et l'Art s'unissent pour vous déterminer à un effort énergique en faveur de cette grande œuvre de la restauration d'un temple du Seigneur, si digne des hautes et chrétiennes préoccupations des hommes de foi ardente, qui représentent notre peuple dans les Conseils de la Nation* »⁹³⁶.

⁹³³ *Idem*, lettre de la CRM au Conseil communal, 23 février 1901 : AV3109.

⁹³⁴ AFÉSMA, séance du Conseil de Fabrique du 1^{er} octobre 1901 : AF19.

⁹³⁵ *Idem*, cahier des charges d'Auguste Van Assche, 2 janvier 1902 : AF30 ; ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre du ministre de l'Agriculture à la CRM, 8 février 1902 : AV3108 ; lettre de la CRM au ministre de l'Agriculture, 26 février 1902 : AV3106.

⁹³⁶ AFÉSMA, séance du conseil de fabrique du 1^{er} octobre 1901 : AF22.

C'est au début de l'année 1902 que surgissent les premiers débats financiers qui, autant pour le Conseil communal que pour le Conseil de Fabrique, sont loin d'être une sinécure. En effet, ces deux institutions ne pouvant réunir respectivement que 5 000 et 3 000 francs, « *un réel sacrifice* »⁹³⁷, elles sollicitent dès lors les pouvoirs publics pour obtenir leur aide financière⁹³⁸, par l'intercession de la Commission royale des Monuments. La « stratégie » de ces administrations consiste à faire valoir leur insolvabilité et à demander le financement quasi intégral des opérations par les autorités publiques⁹³⁹.

Le ministre de l'Agriculture, à qui est confiée la direction des Sciences et des Beaux-Arts, n'est pas enclin à financer l'agrandissement de l'édifice car une telle opération n'entre pas dans ses prérogatives. En revanche, il accepte de financer une partie des travaux artistiques des parties classées du monument⁹⁴⁰. La Commission tente de le convaincre, en arguant que « *l'agrandissement de l'édifice joue un rôle très peu important dans l'ensemble des travaux projetés ; il s'agit plutôt d'une restitution de la situation primitive, donc d'une restauration. [...] il importe de l'aider [nda : la Commune] à reconstituer un monument remarquable dans son ensemble. Il est nécessaire de conserver surtout l'abside qui, avec celle de l'église Ste Croix, à Liège, sont les seuls spécimens d'absides à galerie extérieure, d'importation rhénane, qui soient restées debout dans nos contrées, depuis la destruction regrettable de celle de St. Nicolas-en-Glain. Nous insistons surtout pour que cette partie si intéressante de l'édifice fasse l'objet des premiers soins lors de l'entreprise projetée* »⁹⁴¹.

La Commission enjoint donc le Ministre à intervenir généreusement sur la partie du devis dévolue aux travaux de restauration des parties classées du monument. Conformément aux

⁹³⁷ *Idem*, lettre du conseil communal au Ministre de la Justice, 31 mai 1902 : [AF90](#).

⁹³⁸ *Idem*, rapport du Conseil communal, 7 février 1906 : [AF103](#) ; lettre du Conseil communal au Gouverneur et au Conseil provincial de Liège, 1902 : [AF87](#) ; AGR, Administration des Beaux-Arts, dossier 1404, lettre de l'administration communale au ministre de la Justice, 8 juillet 1904 : [KS14](#).

⁹³⁹ Les situations économiques précaires dans lesquels se trouvent la commune et la fabrique sont évoqués dans de nombreux courriers : ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre de Théophile Hamoir à Charles Lagasse de Locht, non datée ; AFÉSMA, lettre du conseil de fabrique au Gouverneur de Liège, 1902; séance du conseil communal, 1902 ; lettre du conseil communal au ministre de la Justice, 31 mai 1902 : [AV3110](#), [AF67](#), [AF87](#), [AF90](#).

⁹⁴⁰ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre du ministre de l'agriculture à la CRM, 8 février 1902 : [AV3108](#).

⁹⁴¹ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de l'agriculture, 26 février 1902 : [AV3106](#) ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 23 avril 1902 : [FH9](#). Bien connue des historiens de l'architecture, l'ancienne priorale romane de Saint-Nicolas-en-Glain a été démolie peu de temps auparavant en raison de son état de conservation désastreux (recherches en cours ; GHISLAIN Jean-Claude, 1973, p. 49-87).

pratiques habituelles de son administration depuis « *l'affaire de l'église d'Aubechies* »⁹⁴², celui-ci accepte de financer un sixième des opérations, soit 6 066 francs⁹⁴³. Notons que le Ministre de la Justice avait enjoint son confrère à porter sa participation du sixième au quart, sans succès : « *La situation d'Avenues – village petit et pauvre, église avec des parties intéressantes, rangée dans la 2e classe, non-intervention de la province, – mériterait une majoration du 6e habituel; mais dans l'état du crédit, je crois qu'il faut se montrer rigoureux* »⁹⁴⁴.

Un courrier similaire, reprenant ces mêmes arguments additionnés de la part consentie par le ministre de l'Agriculture, est envoyé au ministre de la Justice. La situation étant critique, la Commission demande si, dans le cas d'Avenues, il ne serait pas possible « *de déroger à la règle établie en augmentant généreusement la subvention de votre département* »⁹⁴⁵, en proposant de financer la moitié des opérations de restauration, soit 18 200 francs⁹⁴⁶. Mais le ministre n'accepte de financer qu'un sixième de la dépense totale des travaux (43 400 francs), là aussi, conformément aux us et coutumes de son administration⁹⁴⁷.

Parallèlement à ces tractations, l'administration provinciale est également sollicitée par la commune et la fabrique. En s'appuyant sur les arguments de la Commission royale des Monuments, ces institutions tentent de convaincre une administration provinciale particulièrement frileuse : « *Plusieurs d'entre vous connaissent, cette gracieuse arcature romane, qui couronne extérieurement le chevet de notre église, et la marque d'une originalité artistique, qui frappe tous les voyageurs qui passent de Huy à Landen. Ce serait incontestablement une perte sérieuse pour le trésor artistique de la province, que la ruine de ce monument, dont tous les connaisseurs admirent la pureté archéologique* ».

⁹⁴² AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, notes anonymes, 28 avril 1902 : [FH14](#). La restauration de cette église est manifestement âprement débattue d'un point de vue budgétaire et abouti à un financement conséquent de la part des ministères de la Justice et de l'Agriculture (recherches en cours).

⁹⁴³ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre de la CRM au ministre de l'Agriculture, 26 février 1902 : [AV3106](#) ; lettre de la CRM au ministre de la Justice, 23 avril 1902 : [AV3104](#) ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, notes anonymes, 28 avril 1902 ; lettre de la CRM au ministre de la Justice, 23 avril 1902 : [FH9](#), [FH14](#) ; AGR, Administration des Beaux-Arts, dossier 1404, lettre du ministre de l'agriculture au ministre de la Justice, 16 avril 1902 : [KS9](#).

⁹⁴⁴ AGR, Administration des Beaux-Arts, dossier 1404, lettre du ministre de l'agriculture au ministre de la Justice, 13 août 1902 : [KS2](#).

⁹⁴⁵ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 23 avril 1902 ; lettre de la CRM au ministre de la Justice, 23 avril 1902 : [AV3106](#), [AV3104](#) ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 23 avril 1902 : [FH9](#).

⁹⁴⁶ AGR, Administration des Beaux-Arts, dossier 1404, lettre du ministre de l'agriculture au ministre de la Justice, 3 avril 1902 : [KS8](#).

⁹⁴⁷ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, notes anonymes, 28 avril 1902 : [FH14](#).

En outre, la restauration prévue se veut être une œuvre où est « *harmonieusement confondu[e], dans un noble souci, l'utilité publique et l'intérêt artistique* »⁹⁴⁸. Une liste d'arguments est dressée à l'occasion pour tenter de desserrer les cordons de la bourse provinciale : « *1° Les centimes additionnels payés depuis plusieurs années par nos contribuables, au profit de la commune sont au nombre de 130. 2° Le territoire de notre commune n'a que 242 hectares de superficie, ce qui explique le rendement médiocre de nos impôts très élevés. 3° Notre crédit à la caisse du crédit communal est presque entièrement épuisé, il ne saurait même nous fournir les 5.000 francs de notre part d'intervention. 4° Nous avons à exécuter des travaux d'une urgence absolue à savoir, au centre même de la commune, plus de 2.000 mètres de route. Nous disons au centre de la commune car nous n'osons même envisager la perspective des routes à faire en dehors de l'agglomération pour nous relier utilement aux localités voisines. 5° Un nouveau cimetière ou l'agrandissement du cimetière actuel s'impose, et nous oblige en tout état de cause à une dépense ad minima de 10.000 francs. 6° Le village d'Avennes est un village agricole peuplé pour la totalité presque de petits cultivateurs et d'ouvriers agricoles. Il n'y a pas de château, et pas de seigneur. On ne peut donc faire fonds sur ce que des appels à sa charité pourraient fournir : ce serait illusoire. 7° La fabrique d'église possède peu de biens et le peu qu'elle possède est grevé de fondations. 8° L'excédent annuel des budgets de la fabrique d'église varie entre 6 et 12 francs. 9° L'église actuelle fournit au public une superficie de 19 mètres de long sur 6 mètres de large, et la population est de près de 700 âmes. 10° Il résulte que l'hiver, sous le vent, la pluie, le froid et la gelée – l'été, aux ardeurs du soleil, une bonne partie des hommes est obligée de rester au dehors, ce qui constitue une situation non seulement pénible, mais aussi hautement préjudiciable aux intérêts religieux, et facilement dangereuse au point de vue moral. Il faut ajouter que de leur côté, les personnes qui remplissent l'édifice trop étroit sont mal à l'aise, et que les cérémonies du culte, qui demanderaient à se déployer dans l'intérieur du temple, la simple bénédiction des fidèles entr'autres, sont quasiment impossibles* »⁹⁴⁹.

Malgré cet argumentaire, par ailleurs également envoyé aux ministres susmentionnés, l'Administration provinciale refuse de financer les opérations⁹⁵⁰. Les raisons demeurent

⁹⁴⁸ AFÉSMA, lettre du conseil de fabrique au Gouverneur de Liège, 1902 : AF66.

⁹⁴⁹ *Idem*, lettre du conseil de fabrique au ministre de la Justice, 1902 ; lettre du conseil communal au ministre de la Justice, 31 mai 1902 : AF94, AF79.

⁹⁵⁰ *Idem*, lettre du conseil communal au ministre de la Justice, 31 mai 1902 : AF94.

laconiques : « la province de Liège a pour principe de ne pas intervenir dans les dépenses de ce genre »⁹⁵¹, précise le Ministre de l'Agriculture⁹⁵².

Fait assez rare pour être signalé, un courrier est également envoyé au Ministre des Finances pour expliquer la situation particulière face à laquelle sont confrontées les autorités locales : « les travaux projetés [...] s'imposent d'une manière absolue tant dans l'intérêt public qu'au point de vue de l'art. les dimensions insuffisantes de l'édifice actuel, – inintelligemment ~~rétréci~~ amputé au siècle dernier, – causent au culte un dommage, dont on ne peut calculer exactement les tristes conséquences. D'autre part, il serait vraiment déplorable de laisser tomber en ruine ce monument de l'art rhénan du XII^e s., dont l'arcature absidiale extérieure est un véritable bijou, très-rare dans notre pays [...] nous ne pouvons pas ne pas restaurer et ne pas restituer au monument ses proportions primitives. [...] Dans cette extrémité, vous seul, Monsieur le Ministre, pouvez aider notre administration, et réaliser le vœu de notre population, qui est aussi celui de vos honorés collègues et de tous les hommes ; qui ont à cœur la conservation du patrimoine artistique de notre pays. Selon une jurisprudence déjà suivie en ces matières, - et notamment, cette année même pour la restauration des ruines des abbayes de Villers et d'Aulne, - il vous suffirait d'inscrire sous la rubrique « Dépenses exceptionnelles » du budget de 1904 un crédit spécial, qui serait affecté exclusivement aux travaux de l'Eglise d'Avennes. [...] les nobles préoccupations artistiques et religieuses du Gouvernement ne sauraient se manifester avec plus de solide raison qu'en cette occurrence, où, grace à vous, serait accomplie cette œuvre si haute et si profondément méritoire, de donner au peuple les moyens d'épancher sa foi devant Dieu, et de rendre en même temps sa primitive beauté à un monument archéologique d'une incontestable valeur »⁹⁵³.

⁹⁵¹ AGR, Administration des Beaux-Arts, dossier 1404, lettre du ministre de l'agriculture au ministre de la Justice, 3 avril 1902 : [KS7](#).

⁹⁵² L'administration provinciale de Liège semble traverser une « crise du financement » des édifices religieux aux alentours de 1900. En effet, outre Avennes, l'institution refuse de financer la restauration de l'église romane Saint-Pierre-et-Saint-Paul à Saint-Séverin-en-Condroz (ce qu'elle finira par consentir, pour des sommes toutefois minimes) ainsi que l'ancienne priorale romane de Saint-Nicolas-en-Glain, ce qui entrainera sa destruction (ACRMSF, dossier Nandrin 1.1, lettre du Ministre de la Justice à Monsieur Massaux, 13 novembre 1898: [DI201](#) ; lettre du curé R. Pirotte à la CRM, 18 février 1898 : [DI182](#) ; BCRAA, 1899, p. 311-322). Cet état de fait mériterait des recherches complémentaires.

⁹⁵³ AFÉSMA, lettre du conseil de fabrique au ministre de la Justice, 1902 : [AF77](#).

Malgré cet argumentaire, l'initiative fait chou blanc, si bien qu'il manque toujours 23 450 francs pour que l'œuvre puisse être réalisée⁹⁵⁴. Aussi, le 14 mai 1902, le couperet tombe : « *le projet relatif à l'agrandissement et à la restauration de l'église d'Avennes ne pourra être examiné à nouveau que lorsque les autorités locales auront réuni les ressources nécessaires pour faire face à la partie de la dépense non couverte par les subsides de l'Etat*⁹⁵⁵.

Notons que quelques courriers épars envoyés au cours de ces tractations laissent entrapercevoir les manœuvres de réseautage de la machinerie étatique afin de débloquent les précieux subsides. Ainsi, un brouillon de lettre envoyée par le Conseil de Fabrique à un sénateur, probablement le baron Alfred Ancion⁹⁵⁶, révèle les pratiques de lobby : « *Nous savons que la Province, à moins d'autorisation du ministre, ne poursuivra pas l'instruction de cette affaire, si la commune n'intervient pas. Elle transmettra donc, dès réception de notre dossier complet, à m le ministre, lui demandant si elle peut instruire dans ces conditions. Or nous aurions un immense intérêt à faire instruire de la sorte, pour voir augmenter nos subsides. Nous vous demandons donc deux choses : la première est d'obtenir de M. le Ministre de la Justice qu'il renvoie [rajouté : immédiatement] notre dossier à Liège avec autorisation de suivre sans autre exigence ; la seconde serait de vous employer, par vos démarches, à stimuler la générosité des pouvoirs publics à l'effet attendu qu'il y a une nécessité absolue et urgente d'agrandir l'église de notre commune devenue ~~absolument~~ insuffisante pour la population* »⁹⁵⁷.

Plusieurs lettres au ton particulièrement amical⁹⁵⁸ sont également envoyées par l'architecte Henri Maquet au curé Théophile Hamoir. Ce fait n'est guère étonnant, car Henri Maquet est né à Avennes ; son père, le menuisier Alexandre Maquet, réalisa au demeurant la chaire de vérité

⁹⁵⁴ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, lettre du ministre de la Justice au ministre de l'agriculture, 30 juillet 1902 : [FH19](#).

⁹⁵⁵ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre du ministre de la Justice à la CRM, 8 février et 21 mai 1902 : [AV3103](#), [AV3108](#) ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, lettre du ministre de la Justice à la CRM, 17 mai 1902 : [FH16](#).

⁹⁵⁶ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, séance du sénat du 22 avril 1904 : [FH21](#). L'homme est mentionné dans plusieurs pièces d'archives. Il défendra par ailleurs le cas de l'église Saint-Martin au sénat en séance du 22 avril 1904 (*Idem* ; AGR, Administration des Beaux-Arts, dossier 1404, lettre du ministre de l'agriculture au ministre de la Justice, 21 avril 1904 : [KS19](#), [KS20](#)).

⁹⁵⁷ AFÉSMA, lettre du conseil de fabrique à un sénateur anonyme, 1902 : [AF86](#) ; s'ensuivent les arguments habituels sur la valeur architecturale de l'église

⁹⁵⁸« *Vous pouvez venir à Bruxelles quand bon vous semblera et le jour qui vous convient le mieux. Vous êtes toujours le Bienvenu. Comme on vous l'a du reste déjà dit, vous êtes entièrement chez vous* » (*Idem*, lettre du conseil de fabrique au Gouverneur de Liège, 1902 : [AF73](#)).

de l'église Saint-Martin en 1848⁹⁵⁹. Ces missives précisent que l'architecte fait le tour des chapelles ministérielles pour tenter de débloquer la situation : « [Henri Maquet] *se débat* [avec le Ministre de la Justice] *pour obtenir le subsidé. Veuillez, je vous prie, la lui retourner en lui faisant connaître quel est le minimum qu'il vous faudrait. Je crois, comme je vous l'ai dit déjà, que la Commune devra faire une promesse ou faire un emprunt, ne fût-ce que de 10 000 francs. Henri va maintenant faire une visite au Ministre des Finances, afin d'obtenir une augmentation* »⁹⁶⁰.

Accords budgétaires, début du chantier et second projet

En 1903-1904, deux appels aux dons sont lancés au sein des réseaux du diocèse de Liège afin de récolter les sommes nécessaires aux travaux d'agrandissement et de restauration de l'église⁹⁶¹. Le 22 avril 1904, le baron Alfred Ancion⁹⁶² plaide la cause des administrations locales auprès du Sénat⁹⁶³, et les négociations budgétaires sont relancées, avec succès. Un courrier daté du 23 août 1904 renseigne qu'à cette date, une somme de 14 446 francs correspondant au tiers du devis arrêté en 1902 a été réunie par les ressources locales et ventilée sur l'administration communale (5 000 francs), l'administration fabricienne (3 000 francs) et les dons de particuliers (6 446 francs)⁹⁶⁴. Sur ces bonnes nouvelles, le Ministre de la Justice consent à financer le second tiers du coût total des travaux, tandis que le Ministre de l'Agriculture accepte de financer un tiers des frais de la restauration des parties classées (pour rappel, 36 400 francs), soit 12 133,33 francs⁹⁶⁵. Trois particuliers, le curé Théophile Hamoir, Émile Royer et Théophile Schyrgens, tous membres du Conseil de Fabrique, acceptent quant à eux de prendre en charge les 2 354,01 francs déficitaires⁹⁶⁶.

⁹⁵⁹ Henri Maquet (1839-1909) est un architecte influent. À la mort d'Alphonse Balat en 1895, Léopold II le nomme architecte consultant et lui confie des chantiers prestigieux. Très impliqué dans la Commission royale des Monuments, il y fut tour à tour élève-architecte, membre correspondant, membre effectif avant d'accéder à la vice-présidence en 1906 (RANIERI Liane, 2001, p. 288-291 ; BALaT).

⁹⁶⁰ AFÉSMA, lettre de Henri Maquet à Théophile Hamoir, 17 juin 1902 : [AF98](#). Voir également les lettres suivantes : lettre de M. Lohisse à Théophile Hamoir, 31 mai 1902 ; lettre de Henri Maquet à Théophile Hamoir, 2 juin 1902 : [AF99](#), [AF100](#).

⁹⁶¹ *Idem*, appel aux dons, 1903 ; ACRMSF, dossier Braives 1.4, appel aux dons, 18 avril 1904 [AF101](#), [AV3077](#).

⁹⁶² Sur la carrière d'Alfred Ancion (1839-1923), consulter CAULIER-MATHY Nicole, 2007, p. 17-21.

⁹⁶³ AGR, Administration des Beaux-Arts, dossier 1404, lettre du ministre de l'agriculture au ministre de la Justice, 11 août 1904 : [KS20](#).

⁹⁶⁴ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, lettre du ministre de l'agriculture au ministre de la Justice, 23 août 1904 : [FH22](#).

⁹⁶⁵ *Idem* ; lettre du ministre de la Justice au Gouverneur de Liège, 2 septembre 1904 : [FH22](#), [FH24](#).

⁹⁶⁶ *Idem*, note de Théophile Hamoir, Émile Royer et Théophile Schyrgens, 16 septembre 1904 : [FH32](#).

Entre temps, à la demande expresse du Conseil de Fabrique cherchant à obtenir la nef la plus vaste possible, Auguste Van Assche porte la largeur intérieure de cette dernière à 12 mètres, entraînant une dépense supplémentaire de 2 725 francs (devis de 46 125 francs), que le trio susmentionné consent une fois encore à assurer, « *après avoir reçu de M. l'architecte Van Assche l'assurance que le caractère et l'esthétique du monument s'y prêtaient harmonieusement* » (fig. 67-73)⁹⁶⁷.

Le 29 octobre, la Commission royale des Monuments avalise ces légères modifications⁹⁶⁸, approuve le projet global le 4 novembre⁹⁶⁹ et donne le feu vert au Gouverneur et au Ministre de la Justice pour autoriser le début des travaux⁹⁷⁰. Ces derniers sont adjudés à l'entreprise Renoir Frères et J. Crèvecoeur d'Orp-le-Grand⁹⁷¹, pour 46 000 francs⁹⁷². Un arrêté royal du 8 mai 1905 officialise ces engagements, en autorisant les ministères de la Justice et de l'Agriculture à financer les opérations à hauteur de 14 376,61 et 12 098,38 francs. Le solde restant, soit 19 525,01 francs, demeure à charge des ressources locales⁹⁷³.

Entamés en mars 1905⁹⁷⁴, les travaux laissent rapidement les autorités locales perplexes car la nef, telle qu'elle se présente sur les plans de 1904, ne satisfait pas aux besoins de la population toujours croissante⁹⁷⁵. Cette dernière, comme le fait remarquer Théophile Hamoir, assiste à des

⁹⁶⁷ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre du conseil communal à la CRM, 27 octobre 1904 : [AV3100](#) ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, lettre d'Auguste Van Assche à l'administration communale d'Avennes, 25 octobre 1904 ; note de Théophile Hamoir, Émile Royer et Théophile Schyrgens, 27 octobre 1904 : [FH26](#), [FH28](#).

⁹⁶⁸ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre de la CRM au Gouverneur de Liège, 4 novembre 1904 : [AV3098](#) ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, procès-verbal de la séance du conseil communal du 11 novembre 1904 : [FH29](#).

⁹⁶⁹ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, lettre de la CRM au Gouverneur de Liège, 27 avril 1905 : [FH39](#).

⁹⁷⁰ *Idem*, lettre de la CRM au Gouverneur de Liège, 4 novembre 1904 ; lettre du Gouverneur de Liège au ministre de la Justice, 22 novembre 1904 : [FH31](#), [FH33](#).

⁹⁷¹ AFÉSMA, notes anonymes, non datées ; décompte des travaux de l'entreprise, 12 avril 1905 : [AF228](#).

⁹⁷² AGR, Administration des Beaux-Arts, dossier 1404, lettre du ministre de la Justice au ministre de l'agriculture, 11 mai 1905 : [KS29](#).

⁹⁷³ Le coût total des opérations s'élève dès lors à 46 000 francs (ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre du Conseil communal au ministre de la Justice, 14 mars 1906 : [AV3074](#) ; AFÉSMA, lettre du Gouverneur de la Province au Commissaire d'Arrondissement, 20 décembre 1905 : [AF109](#)).

⁹⁷⁴ AFÉSMA, notes anonymes, non datées ; décompte des travaux de l'entreprise, 12 avril 1905 : [AF228](#). Des modifications sont introduites au début du chantier. La Commission royale des Monuments avalise effectivement l'abaissement des seuils des fenêtres du monument, et refuse par ailleurs que le cuivre de ces ouvertures soit remplacé par du fer, comme les pouvoirs locaux l'avaient probablement souhaité (la demande est introduite par Henri Maquet) (ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre de la CRM à Théophile Hamoir, 13 avril 1905 : [AV3097](#)). Une élévation plus importante est également recommandée (*Idem*, lettre de Théophile Hamoir à Charles Lagasse de Loch, 22 avril 1905 : [AV3092](#)).

⁹⁷⁵ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre de Théophile Hamoir à Charles Lagasse de Loch, 22 avril 1905 : [AV3092](#) ; lettre du Conseil communal au ministre de la Justice, 14 mars 1906 : [AV3074](#).

offices de fortune dans la grange de la ferme Leurquin⁹⁷⁶, dont la superficie équivaut à celle de la nouvelle nef, et par ailleurs déjà trop exigüe pour accueillir les fidèles⁹⁷⁷. Le vaisseau de l'église ne pouvant plus être élargi en raison du promontoire et/ou de la portée de la charpente, un nouveau projet est alors échafaudé par Van Assche (fig. 74-79). Dans son devis provisoire du 21 avril 1905, l'architecte sacrifie l'ancienne tour occidentale au profit d'une travée supplémentaire, sur le flanc nord de laquelle viendrait s'épanouir une tour néo-romane flambant neuve⁹⁷⁸. Deux raisons justifient ce désaxement. Premièrement, le promontoire, obstacle rédhibitoire s'il en faut, ne permet pas l'érection d'une structure de quelque ampleur à l'ouest. Deuxièmement, la position de la nouvelle tour n'entrave pas un éventuel agrandissement des parties occidentales du bâtiment si le besoin s'en faisait ultérieurement ressentir, et ce, à moindre coût. L'ingénieur-architecte Joris Helleputte encourage ces démarches (sans que son intervention ne soit expliquée), en précisant que « *si plus tard l'église devient encore trop petite à cause du grand accroissement de la population, en mettant la tour sur le côté, outre que vous ferez présentement une économie, vous pourrez sans beaucoup de frais l'agrandir à l'avenir* »⁹⁷⁹.

Les opérations sont organisées en trois temps : d'abord la démolition de l'ancienne tour et l'érection de sa remplaçante, ensuite la construction de la nef et de la sacristie, et enfin la restauration du chœur... pour un total se chiffrant désormais à 79 116,03 francs⁹⁸⁰ !

Théophile Hamoir, inquiet par la perspective d'un arrêt de chantier provoquant la dispersion de la main d'œuvre dans une région où elle demeure rare et la perte d'argent afférent, envoie plusieurs courriers à la Commission pour presser cette dernière de rendre son avis. Le 22 avril, il écrit : « *J'espère [...] que la commission me permettra de renverser la tour existante qui ne tient plus, qui est ancrée de tout côté, depuis que la foudre l'a endommagée. C'est vous en*

⁹⁷⁶ Un Leurquin est renseigné comme membre du conseil communal (cf. annexe 34).

⁹⁷⁷ *Idem*, lettre de Théophile Hamoir à Charles Lagasse de Loch, 22 avril 1905 : [AV3092](#) ; AFÉSMA, notes anonymes, non datées. Ces notes précisent que « *l'on fit la messe dans la grange de la ferme Leurquin très bien aménagée, il y avait un autel, une petite sacristie sur le côté droit et même, dans le fond, un jubé auquel on accédait par 5 ou six marches. Le banc de communion de l'ancienne église était là et aussi la chaire de vérité qui se dressait à gauche du banc de communion* ».

⁹⁷⁸ AFÉSMA, devis d'Auguste Van Assche, 21 avril 1905 : [AF116](#).

⁹⁷⁹ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre de Théophile Hamoir à Charles Lagasse de Loch, 22 avril 1905 : [AV3093](#).

⁹⁸⁰ AFÉSMA, devis d'Auguste Van Assche, 21 avril 1905 : [AF228](#). Le prix se répartit comme suit : 13 015,93 francs pour la tour, 53 057,61 francs pour la nef et la sacristie, et 4 949,15 francs pour le chœur, majoré des honoraires de l'architecte et de frais divers.

somme qui prononcez en dernière analyse. Le gouverneur demandera votre avis - il sera favorable – pourquoi ne pas m’autoriser directement. Ce n’est pas l’usage me direz-vous ? soit en temps ordinaire. Mais ici, nous sommes dans une situation exceptionnelle, urgente, où un retard est une perte d’argent, on pourrait bien faire une exception. Les ouvriers vont avoir fini l’ouvrage possible. S’ils ne peuvent pas travailler à renverser la tour, ils devront être licenciés et je ne les retrouverai plus en temps utile. Je compte Monsieur Lagasse, sur votre grande influence pour obtenir cette faveur de ces messieurs. C’est déjà assez malheureux pour moi d’avoir de nouveau à courir le pays, tendre la main partout pour me procurer ce surcroît de dépenses, sans que je fasse encore des pertes d’argent provoquées par un retard apporté à l’exécution des travaux »⁹⁸¹. Le 26 avril, il écrit de nouveau : « Demain, les ouvriers vont avoir fini toute besogne possible présentement. Si vous ne m’autorisez pas à abattre la tour, je serai obligé de les renvoyer, sans plus d’espoir de les retrouver en temps utile »⁹⁸².

Le 27 avril, la Commission royale des Monuments, avalise le projet de l’architecte, la tour « n’ayant pas de valeur artistique ou archéologique, nous ne voyons pas d’inconvénient à ce qu’elle soit démolie pourvu que les autorités locales soient d’accord sur ce point »⁹⁸³. Tout au plus demande-t-elle « qu’au cours de la construction l’inclinaison de la toiture de la nef soit un peu augmentée et que l’on donne aux arcatures du pignon la forme en usage à l’époque romane » (fig. 80-84)⁹⁸⁴. Le Gouverneur de la province donne également son feu vert le 8 mai⁹⁸⁵.

L’épineux problème du financement refait alors surface, puisqu’il faut désormais dénicher de nombreux deniers supplémentaires – la dépense est estimée à 21 875 francs selon les

⁹⁸¹ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre de Théophile Hamoir à Charles Lagasse de Locht, 22 avril 1905 : [AV3092](#) ; l’intéressé avait déjà demandé des autorisation 4 jours avant (*Idem*, lettre de Théophile Hamoir à Charles Lagasse de Locht, 18 avril 1905 : [AV3095](#)).

⁹⁸² *Idem*, lettre de Théophile Hamoir à Charles Lagasse de Locht, 26 avril 1905 : [AV3091](#).

⁹⁸³ *Idem*, lettre de la CRM au Gouverneur de Liège, 27 avril 1905 : [AV3089](#) ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, lettre de la CRM au Gouverneur de Liège, 27 avril 1905 : [FH39](#).

⁹⁸⁴ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre de la CRM au Gouverneur de Liège, 27 avril 1905 : [AV3089](#). Il est possible que ces remarques émanent du curé, qui écrivait « mon messenger vous soumettra quelques observations relatives aux nouveaux plans. Elles me paraissent pratiques, marquées au coin du bon sens. Si vous en jugez de même vous voudrez bien me rendre le précieux service de les présenter à la commission des monuments » (*Idem*, lettre de Théophile Hamoir à Charles Lagasse de Locht, 22 avril 1905 : [AV3092](#)).

⁹⁸⁵ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, lettre du Gouverneur de Liège au ministre de la Justice, 26 mai 1905 : [FH41](#).

archives⁹⁸⁶. Si Théophile Hamoir, Théophile Schyrgens et Émile Royer s'engagent une fois de plus à fournir cette importante somme⁹⁸⁷, des démarches sont également entamées auprès des institutions publiques. Le ministre de l'Agriculture refuse catégoriquement tout soutien⁹⁸⁸, aux motifs que ces travaux supplémentaires ne concernent pas les parties classées de l'église ; « *Ceci est le point qui domine l'affaire* », écrit-il en note marginale d'un courrier⁹⁸⁹. Le Ministre de la Justice, quant à lui, concède de financer un sixième de ces dépenses supplémentaires, soit 3 645,83 francs⁹⁹⁰.

Un arrêté royal du 9 décembre 1905 autorise les travaux de restauration et d'agrandissement⁹⁹¹. Un projet définitif est arrêté par la Commission royale des Monuments le 20 décembre 1905⁹⁹².

Il semblerait qu'au cours du chantier, la Commission ait cherché à évincer Auguste Van Assche, probablement en raison de sa santé chancelante. La retranscription partielle d'un courrier de Théophile Hamoir destiné à Charles Lagasse de Locht va en ce sens : « *Il n'y a pas eu moyen de décider M. Van Assche à abandonner les travaux d'Avennes. Je ne vous ai pas mis en cause. J'ai jugé que c'était inutile. M. Van Assche fait les plans de l'agrandissement dans le sens que vous m'avez proposé. Je les recevrai jeudi [...]. Je n'ai pas trouvé M. Van Assche tellement affaibli. L'intelligence et la mémoire n'ont plus la puissance d'il y a 30 ans, mais il est encore capable de juger un plan. S'il y avait chez lui un peu plus de ressort, vous le verriez encore à la Commission* »⁹⁹³.

Quoi qu'il en soit, le dernier devis des travaux établi le 12 mars 1906 est signé par l'architecte louvaniste Louis Corthouts, qui apporte peut-être quelques modifications à l'ouvrage, la

⁹⁸⁶ AGR, Administration des Beaux-Arts, dossier 1404, lettre du ministre de la Justice au ministre de l'agriculture, 15 mai 1905 : [KS30](#) ; ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre de la CRM au ministre de l'agriculture, 24 juillet 1905 : [AV3088](#).

⁹⁸⁷ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, lettre du Gouverneur au ministre de la Justice, 8 mai 1905 ; note de Théophile Hamoir, Émile Royer et Théophile Schyrgens, 29 avril 1905 : [FH38](#), [FH40](#).

⁹⁸⁸ AGR, Administration des Beaux-Arts, dossier 1404, lettre du ministre de l'agriculture au ministre de la Justice, 17 novembre 1905 : [KS33](#).

⁹⁸⁹ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de l'agriculture, 24 juillet 1905 : [KS32](#). La Commission royale des Monuments essaye tant bien que mal de convaincre l'édile : « *mais nous devons faire remarquer que si ces ouvrages pris isolément ne rentrent pas dans la catégorie de travaux de restauration, ils n'en poursuivent pas moins un but artistique éminent attendu qu'ils doivent avoir pour conséquence la restitution de la situation primitive d'un édifice roman des plus remarquable* ».

⁹⁹⁰ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre du conseil communal au ministre de la Justice, 14 mars 1906 : [AV3075](#) ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, lettre du ministre de la Justice au Gouverneur de Liège ; 19 décembre 1905 : [FH44](#).

⁹⁹¹ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, arrêté royal du 9 décembre 1905 : [FH43](#).

⁹⁹² ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre de la CRM au conseil communal, 20 décembre 1905 : [AV3080](#).

⁹⁹³ *Idem*, lettre de Théophile Hamoir à Charles Lagasse de Locht, 18 avril 1905 : [AV3095](#).

configuration de la tour et de la charpente ne correspondant pas aux derniers plans connus de Van Assche (cf. *infra*)⁹⁹⁴. Précisons que ce dernier s'éteint quelques mois plus tard, à l'âge respectable de 80 ans⁹⁹⁵. Le coût des travaux est une nouvelle fois augmenté de 10 486,80 francs (11 116 francs avec les frais de l'architecte)⁹⁹⁶, dont 8 500 pour la restauration du chœur et de la nef⁹⁹⁷.

Face à cette nouvelle dépense, les administrations locales en appellent une nouvelle fois à la générosité du Ministre de la Justice pour « *restituer à l'édifice roman sa physionomie primitive remarquable et les nécessités du culte* »⁹⁹⁸, en demandant à ce dernier de porter sa contribution du sixième au tiers sur la première série des travaux supplémentaires (21 875 francs), mais aussi, de financer un tiers des travaux supplémentaires de la deuxième série (11 116 francs), attendu que la population locale, pauvre et déjà fortement sollicitée, ne peut supporter de nouvelles charges et que par ailleurs, « *ces nouvelles constructions participent au même titre que les premières d'une nécessité absolue reconnue par toutes les autorités compétentes. Les unes ne se conçoivent pas sans les autres. Elles donnent à l'église une beauté architecturale remarquable qui en fera certainement un des édifices religieux les plus admirés de la contrée* »⁹⁹⁹.

La première demande est acceptée, tandis que la seconde est reportée après la réception des travaux (cf. *infra*)¹⁰⁰⁰. Parallèlement à ces débats, les opérations se poursuivent. Une fois le gros-œuvre achevé entre mars et mai 1906 (fig. 85-91)¹⁰⁰¹, les messes sont rendues à l'église, consacrée par l'évêque Martin-Hubert Rutten le 8 juillet 1907¹⁰⁰². La restauration n'est

⁹⁹⁴ *Idem*, devis de Louis Corthouts, 12 mars 1906 : AV3082.

⁹⁹⁵ VERPOEST Luc, 2003, p. 547.

⁹⁹⁶ AGR, Administration des Beaux-Arts, dossier 1404, lettre du ministre de la Justice au ministre des sciences et des arts, 22 mai 1907 : KS34.

⁹⁹⁷ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de l'agriculture, 5 février 1908 KS38. (ACRMSF, dossier Braives 1.4, devis de Louis Corthouts, 12 mars 1906 : AV3082).

⁹⁹⁸ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 25 avril 1906 : FH48.

⁹⁹⁹ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre du conseil communal au ministre de la Justice, 14 mars 1906 : AV3076 ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, lettre du Gouverneur de Liège au ministre de la Justice, 21 avril 1906 : FH47 ; AFÉSMA, lettre de l'administration communale à un ministre, non datée : AF318 ; lettre du conseil de fabrique au commissaire d'arrondissement de Waremme, 1^{er} avril 1906 : AF322.

¹⁰⁰⁰ AFÉSMA, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 25 avril 1906 : AF323 ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 25 avril 1906 ; lettre du Gouverneur de Liège au ministre de la Justice, 21 avril 1906 : FH47, FH48.

¹⁰⁰¹ La réception provisoire des travaux s'effectue le 25 mars 1907 (AGR, Administration des Beaux-Arts, dossier 1404, procès-verbal de la réception provisoire des travaux, 25 mars 1907 : KS37).

¹⁰⁰² AFÉSMA, notes anonymes, non datées.

toutefois pas encore achevée, puisqu'il faut désormais doter le nouveau joyau de la commune d'une parure mobilière convenable. Les commandes de mobilier se succéderont jusqu'en 1911¹⁰⁰³.

In fine, en 1908, le Ministre de l'Agriculture accepte de financer un sixième des travaux supplémentaires de restauration, soit 1 416,66 francs¹⁰⁰⁴, tandis que le Ministre de la Justice conçoit de financer un tiers du coût total, soit 2 078,94 francs¹⁰⁰⁵. Sans doute la somme restante est-elle rassemblée par les ressources locales¹⁰⁰⁶. « *qui bâtit, pâtit* », commentait Charles Lagasse de Locht au curé Théophile Hamoir¹⁰⁰⁷.

Bilan et synthèse des opérations

Quel bilan pouvons-nous dresser de ces opérations ? De la tour et de la nef, probablement romanes et remaniées au cours du XVIII^e siècle, cette courte campagne de restauration a fait table rase¹⁰⁰⁸. Le chœur médiéval en revanche, bien qu'ayant fait l'objet de transformations, a bel et bien été préservé. Cette hypothèse pour le moins surprenante va à l'encontre de la théorie formulée par Richard Forgeur au début des années septante, et aujourd'hui souveraine, stipulant que le chœur primitif avait été démoli en 1905 pour être reconstruit six mètres plus à l'est¹⁰⁰⁹. Une fois n'est pas coutume, nous ne pouvons être d'accord avec ce fin connaisseur de l'architecture mosane, et ce pour plusieurs raisons. D'abord, parce que les archives de la Commission mentionnent explicitement que cette partie du monument était classée et qu'il était expressément interdit de la détruire¹⁰¹⁰. Ensuite, parce que les plans et devis finaux renseignent clairement non pas une « *reconstruction* » du chœur, mais bien une « *restauration* », ce qui justifie, entre autres, une répartition budgétaire inégale : 13 015,93 francs pour la tour,

¹⁰⁰³ Voir BAUDRY Antoine, 2017a, p. 246-247.

¹⁰⁰⁴ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2951, lettre du ministre des sciences et des arts au ministre de la Justice, 23 mars 1908 : FH50.

¹⁰⁰⁵ *Idem*, lettre du ministre de la Justice au Gouverneur de Liège, 31 mars 1908 : FH51.

¹⁰⁰⁶ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre anonyme au commissaire d'arrondissement de Waremme, avril 1906 ; lettre de Théophile Hamoir à Charles Lagasse de Locht, 17 mars 1906 : AV3071, AV3072 ; AFÉSMA, lettre du conseil de fabrique au commissaire d'arrondissement de Waremme, 1^{er} avril 1906 ; lettre de l'administration communale d'Avennes au ministre de l'agriculture, 7 février 1906 : AF277, AF321. Théophile Hamoir s'y implique pour un tiers, et un autre fabricant pour un deuxième tiers.

¹⁰⁰⁷ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre de Théophile Hamoir à Charles Lagasse de Locht, 17 mars 1906 : AV3072.

¹⁰⁰⁸ Certains matériaux provenant de la démolition des parties anciennes ont néanmoins été réemployés, notamment des pièces de charpente dans la nouvelle tour (AFÉSMA, devis d'Auguste Van Assche, 21 avril 1905 : AF116).

¹⁰⁰⁹ *Trésor d'art de la Hesbaye liégeoise et ses abords : exposition, Lexhy, 1972, 1972, p. 56.*

¹⁰¹⁰ ACRMSF, dossier Braives 1.4, lettre de la CRM au ministre de l'Agriculture, 26 février 1902 : AV3106.

53 057,61 francs pour la nef et la sacristie, et seulement 4 949,15 francs pour le chœur¹⁰¹¹. Ce dernier présente d'ailleurs des maçonneries en moellons qui tranchent radicalement avec celles des autres parties de l'église, une donnée illogique si l'on plaide la cause de la reconstruction, compte tenu de la grande homogénéité constructive du chantier de restauration. En outre, si les restaurateurs avaient effectivement reconstruit le chœur au début du XX^e siècle, ils l'auraient de toute évidence aménagé en bordure orientale du promontoire, pour optimiser la superficie de la nouvelle église. Or, il subsiste encore aujourd'hui un large espace derrière le bâtiment actuel, correspondant à l'emprise de l'ancienne sacristie démolie et du cimetière. Enfin, pour clore cet argumentaire, il convient de se poser une question fondamentale : la Commission royale des Monuments aurait-elle classé, en 1933, un chœur « néo-roman » « *en raison de [...] sa valeur artistique, archéologique et historique* »¹⁰¹², alors qu'une valorisation du patrimoine « néo » n'est apparue que dans les dernières décennies du XX^e siècle ?

La raison d'être de ces nouvelles parties occidentales étant l'essor démographique considérable de la commune, celles-ci ont dès lors été conçues pour accueillir un maximum de fidèles, en prenant toutefois en compte les deux contraintes majeures que sont la topographie du site et la conservation du chœur roman primitif. Ces facteurs ont entraîné la destruction de la tour et des piliers de la nef, et ont de plus conditionné la physionomie des parties néo-romanes. La nef ne comporte ainsi qu'un vaste vaisseau unique (25,5 m long x 12,3 m large x 13,2 m haut) permettant de rassembler des foules conséquentes. Elle s'achève, en outre, par un mur-pignon autorisant un agrandissement ultérieur à moindres coûts. Le désaxement de la nouvelle tour, bien que partiellement régi par le promontoire rocheux, s'explique également pour ces mêmes raisons. Par ailleurs, la présence de cette structure se justifie par la nécessité d'abriter les cloches de l'église et d'offrir un accès au buffet d'orgue installé au revers de la façade occidentale – mais peut-être aussi pour conserver visuellement le souvenir de feu la précédente tour, sacrifiée sur l'autel de la restauration ?

Si elle rappelle l'élévation de l'abside et de l'ancienne nef, l'élévation extérieure des murs-gouttereaux, composée d'arcatures monumentales sur pilastres couronnés d'impostes sous

¹⁰¹¹ Sur les plans de Van Assche, les parties coloriées en noir symbolisent les zones épargnées par les reconstructions. Son devis stipule « *la démolition de la tour [...], la construction de la tour [...], la construction de la nef et de la sacristie, (et) la restauration du chœur* » (AFESMA, devis d'Auguste Van Assche, 21 avril 1905 : **AF116**).

¹⁰¹² ACRMSF, dossier Braives 1.4, arrêté de classement du 1^{er} août 1933.

lesquelles sont percées des hautes baies, puise formellement sa source dans l'élévation des nefs de Saint-Hadelin à Celles-lez-Dinant et Notre-Dame à Hastière-par-Delà, deux étendards de l'architecture (néo)romane¹⁰¹³. Il n'est d'ailleurs pas superflu de préciser que cette dernière fut également restaurée par Auguste Van Assche¹⁰¹⁴. La tour et le mur-pignon occidental emploient quelques poncifs de l'architecture romane (lésènes, baies géminées) plutôt qu'ils ne citent une référence architecturale particulière. Le portail à linteau mitré encastré sous un arc de décharge plein cintre fait quant à lui certainement écho à Saint-Séverin-en-Condroz, moins probablement, à Notre-Dame de Neuville¹⁰¹⁵. Quant aux parements, le choix des moellons de silex l'a emporté sur celui des moellons de Moha par souci d'unité avec les parties primitives du bâti¹⁰¹⁶.

À l'intérieur, la voûte en berceau lambrissé s'est manifestement imposée comme choix idoine compte tenu de la portée conséquente de l'ouvrage et de la nécessité de construire parcimonieusement. Elle semble par ailleurs faire écho au système de voûtement précédent, mais aussi à celui adopté par l'architecte deux décennies plus tôt pour l'église Saint-Christophe à Liège¹⁰¹⁷. Le rapprochement est encore plus flagrant si l'on observe les coupes transversales des projets non réalisés, lesquels prévoyaient des fermes de charpente à entrants et poinçons. Les piliers engagés amortis sur consoles et la corniche soutenue par des corbeaux permettent quant à eux d'élargir discrètement la tête des maçonneries et de renforcer l'assise de la charpente, sans avoir recours à des contreforts ou à une imposante corniche extérieurs qui n'étaient pas en phase avec le style recherché.

Ainsi, sans amoindrir la part créative des architectes, la conservation du chœur médiéval, la topographie des lieux, la conjoncture économique tendue et quelques étendards de l'art roman dit « mosan » auront indubitablement et profondément marqué la stratégie de restauration et les partis architecturaux adoptés.

Bilan et perspectives

¹⁰¹³ L'on pourrait également évoquer les bas-côtés nord de la nef de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul à Saint-Séverin-en-Condroz, quoique les ouvertures y soient plus restreintes.

¹⁰¹⁴ LAYEUX Maud, 2009, p. 9-58.

¹⁰¹⁵ TOLLENAERE Lisbeth, 1957, p. 285 et pl. 12D.

¹⁰¹⁶ ACRMSF, dossier Braives 1.4, devis de Louis Corthouts, 12 mars 1906 : [AV3082](#).

¹⁰¹⁷ COOMANS Thomas, 2006, p. 359-376.

Cette étude permet de renouveler substantiellement l'histoire de ce site largement délaissé par l'historiographie contemporaine, d'une part en affinant l'importante campagne de restauration néo-romane jusqu'alors méconnue et, d'autre part, en mettant en lumière l'existence d'un chœur effectivement roman, datable vers 1145-1165 d'après le décor monumental conservé¹⁰¹⁸. Elle démontre notamment l'intérêt de se départir de la simple analyse des formes, qui ne rend pas hommage à la complexité des travaux réalisés, et de se focaliser sur cet instant-pivot qu'est le chantier, d'en comprendre les rouages techniques, économiques, institutionnels et humains. Nous l'avons vu, ces facteurs, de même que les intérêts religieux défendus par certains acteurs, influencent à plus d'un titre les choix opérés et les solutions privilégiées par les architectes, offrant ainsi une vision plus pragmatique, plus honnête, et par conséquent plus valorisante, des restaurations historicistes des XIX^e et XX^e siècles.

En outre, cette étude de cas met en lumière plusieurs facettes intéressantes de la restauration architecturale, notamment les interactions entretenues par les divers protagonistes et administrations concernés¹⁰¹⁹. Elle invite également à investiguer d'autres interventions contemporaines d'Avennes, notamment celles de Glain, d'Aubechies ou de Saint-Séverin-en-Condroz, car celles-ci détiennent des clefs de lecture pour contextualiser les décisions empiriques de certaines administrations.

Elle ouvre également de nombreuses pistes de recherches, notamment sur l'utilisation des photographies, l'aménagement de lieux de culte provisoires, le financement des opérations et les mécanismes à l'œuvre dans ce domaine – notamment lorsqu'il s'agit de restaurations d'édifices ruraux –, les procédures de classement, de reconnaissance du patrimoine et les discours qui y sont associés, la disponibilité des ouvriers dans la campagne, etc. L'on peut notamment s'intéresser au cas de la reconstruction de l'église Notre-Dame à Braives, située dans le village voisin, où s'observent de nombreuses similitudes avec l'étude ici présentée¹⁰²⁰.

¹⁰¹⁸ Se référer à BAUDRY Antoine, 2017a, p. 255-265.

¹⁰¹⁹ Le succès de ce dossier tient notamment au fait que le conseil communal et le conseil de fabrique étaient au même diapason idéologique. L'on notera également l'importance de Charles Lagasse de Loch, Henri Maquet, Théophile Hamoir ou encore Alfred Ancion. Par ailleurs, notons qu'Henri Maquet écrivait au bourgmestre de Braives en 1908 lors des débats relatifs à la reconstruction de l'église Notre-Dame : « *je suis loin d'être indifférent, moi, enfant de Braives, aux embellissements et à l'avenir de la commune* » (ACRMSF, dossier Braives 1.2, lettre d'Henri Maquet au Bourgmestre de Braives, 25 janvier 1908 : GQ30).

¹⁰²⁰ Voir à ce titre les fonds suivants : *Idem*, dossier Braives 1.2 ; AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 2952 (recherches en cours).

Cette modeste contribution est toutefois loin d'épuiser l'histoire du monument. Gageons qu'une campagne d'archéologie du bâti et la découverte de nouvelles archives élargiront notre horizon sur la question.

X

Vie et mort d'un projet de tour occidentale pour l'église Saint-Christophe à Liège (1853-1865)

L'église Saint-Christophe est l'un des plus anciens témoins d'architecture religieuse gothique de Liège. À l'origine rattachée à un béguinage dont la fondation est attribuée, à tort, au prédicateur Lambert « li Beges », elle est érigée au cours de la première moitié du XIII^e siècle, comme l'atteste sinon une charte de l'archevêque de Cologne Conrad de Hochstaden de 1241, l'étude des formes architecturales, du décor sculpté et des techniques de construction. Épicentre d'une importante paroisse, elle accueille près d'une centaine de béguines jusqu'à ce qu'en 1796, le béguinage soit confié à la Commission des Hospices civils et que ses occupantes en soient expulsées¹⁰²¹. L'église passe néanmoins entre les mailles du filet révolutionnaire en raison de son statut paroissial et des accords concordataires de 1801-1802. Sévèrement ébranlée par l'exploitation du charbonnage de Belle-Vue, elle est drastiquement restaurée par l'architecte gantois Auguste Van Assche et l'artiste liégeois Jules Helbig entre 1887 et 1892¹⁰²². Depuis lors, sa physionomie n'a que peu évolué (fig. 92)¹⁰²³.

Le présent chapitre est dédié à un épisode méconnu de l'histoire de l'église, soit un projet de construction de tour occidentale datant du XIX^e siècle. Ardemment désirée par le Conseil de Fabrique et la Ville de Liège, entérinée et encouragée par la plupart des institutions en charge de la conservation de l'édifice, cette intention connaît une évolution poussive avant d'être finalement descendue en flèche en 1865 par plusieurs membres correspondants de la Commission royale des Monuments. Si cette thématique n'apporte pas de précision quant à l'histoire *stricto sensu* matérielle du bâti actuel, elle offre néanmoins un éclairage sur une œuvre qui, si elle avait été concrétisée, aurait modifié sensiblement le visage de l'église et de son quartier. En outre, les raisons pour lesquelles ce projet fut mis au ban mettent en exergue une facette de la restauration architecturale au XIX^e siècle jusqu'à présent peu développée dans la

¹⁰²¹ Elles réintègrent ensuite les lieux, la communauté s'éteignant définitivement au milieu du XIX^e siècle.

¹⁰²² ACRMSF, dossier Liège 1.18, lettre de Jules Helbig à la CRM, 6 février 1883 ; devis d'Auguste Van Assche, 25 février 1886.

¹⁰²³ Outre la référence précédente, les informations de ce paragraphe sont issues de COOMANS Thomas, 2006, p. 359-360, 364-365, 367. Voir également WILMET Aline, 2017, p. 169-170.

littérature scientifique belge : le poids des rapports de force institutionnels et des personnalités influentes¹⁰²⁴.

Historiographie et présentation des sources

Probablement parce qu'il ne fut pas concrétisé, ce projet n'a pas déchaîné les passions des érudits. En effet, les auteurs ne l'évoquent guère¹⁰²⁵ ou, au mieux, renseignent quelques informations anecdotiques¹⁰²⁶. Au demeurant, les sources écrites le concernant sont des plus ténues : tout au plus trente-huit courriers égrenés sur douze années, ainsi que diverses mentions succinctes dans les volumes du *Bulletin administratif de la Ville de Liège*¹⁰²⁷. Enfin, précisons que malgré une recherche tous azimuts, aucun document graphique n'a été épinglé à ce jour¹⁰²⁸. Si cette pauvreté documentaire participe certainement à l'absence d'engouement des historiens de l'architecture pour ce sujet, elle n'est toutefois qu'apparente. En effet, ces archives contiennent des données qui permettent de retracer, non sans imprécision, la genèse et l'évolution du projet, mais aussi d'élucider les raisons de son refus définitif.

La genèse du projet (1853-1857)

Durant la première moitié du XIX^e siècle, les travaux d'entretien et de réparation de l'église se concentrent exclusivement sur les toitures¹⁰²⁹. Il faut attendre la fin de l'année 1853 pour que le Conseil de Fabrique arrête la construction d'une tour¹⁰³⁰. Cette dernière doit se substituer à un clocheton charpenté couronnant le chœur, dont l'état « *périclitans [occasionne] de la fatigue [...] aux charpentes et aux murs du chœur* » (fig. 93)¹⁰³¹. En effet, la partie sommitale de ces

¹⁰²⁴ Le présent chapitre est issu de cet article : BAUDRY Antoine, 2019c, p. 257-283. Des réflexions plus approfondies lui ont été adjointes en conclusion.

¹⁰²⁵ Consulter HELBIG Jules & VAN ASSCHE Auguste, 1877, p. 3 ; DARIS Joseph, 1885, p. 159-162 ; BAGE A., 1904, p. 339-344 ; PISSART Madeleine, 1951, p. 79-97 ; PISSART Madeleine, 1952, p. 113-130 ; *Le Patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 3, 1974, p. 304-308 ; COLMAN Pierre (dir.), 1986, p. 32-35, 97 ; GRAULICH Isabelle, 2005, p. 76-83.

¹⁰²⁶ Théodore Gobert et Thomas Coomans nous renseignent qu'un projet de tour, amorcé en 1853, est finalement rejeté par la CRM douze ans plus tard (GOBERT Théodore, 1925, p. 365 ; COOMANS Thomas, 2006, p. 375).

¹⁰²⁷ ACRMSF, dossier Liège 1.18 ; AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du culte, 3252 ; AÉL, Ministère des Travaux publics, Administration des Ponts et Chaussées, Direction de Liège, 2528 ; BAVL, années 1852-1865.

¹⁰²⁸ Aucune obligation légale de dépôt des plans ne sera imposée avant 1862, ce qui explique partiellement cette lacune (BCRAA, t. 1, 1862, p. 238-239). Les plus anciens documents graphiques sont des plans, des coupes et des élévations dressés par l'architecte Eugène Halkin en avril 1874 pour la restauration du collatéral sud de la nef. Ils sont aujourd'hui conservés aux ACRMSF.

¹⁰²⁹ COLMAN Pierre (dir.), 1986, p. 32 ; AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du culte, 3252, lettre de la députation permanente de la Province de Liège au ministre de la Justice, 26 octobre 1841.

¹⁰³⁰ COLMAN Pierre (dir.), 1986, p. 32 ; BAVL, 1855, p. 93-94. Théodore Gobert situe cette décision en 1854 (GOBERT Théodore, 1925, p. 368).

¹⁰³¹ ACRMSF, dossier Liège 1.18, lettre de Julien-Étienne Rémond à l'Administration communale, 24 juillet 1855.

maçonneries se déverse sensiblement en raison du poids du beffroi et de la poussée des charpentes, dont les entrants ont été sciés lors des aménagements intérieurs à la fin du XVIII^e siècle (fig. 94)¹⁰³². Pour pallier ce problème, le Conseil de Fabrique souhaite détruire le clocheton et reconstruire une nouvelle tour « *derrière le chevet de l'église* »¹⁰³³, expression pour le moins ambiguë qui pourrait correspondre soit à une structure en hors œuvre à l'est du bâtiment, soit à une nouvelle structure établie sur le chœur. Ce projet est confié à Évariste Halkin, un architecte liégeois rompu aux travaux de restauration et bénéficiant d'une bonne réputation au sein de la ville¹⁰³⁴. Toutefois, cet emplacement est rapidement abandonné car jugé « *très défectueu[x]* »¹⁰³⁵, mais aussi, parce qu'il s'éloigne d'un projet d'aménagement urbain de l'époque.

Si l'on se fie à Théodore Gobert, cette même année, la Commission des Hospices civils en charge de l'administration du béguinage Saint-Christophe souhaite modifier ce dernier en profondeur, en y aménageant une place et une rue devant l'église¹⁰³⁶. Il est toutefois possible que ce projet soit légèrement antérieur et qu'il émane de l'Administration communale de la Ville de Liège car, en 1852, cette dernière prévoit déjà d'importants travaux dans le quartier¹⁰³⁷. Quoiqu'il en soit, le Conseil communal entérine la décision d'y percer plusieurs rues le 9 décembre 1853¹⁰³⁸. L'objectif est de désenclaver le quartier, toujours isolé par un enclos du XVII^e siècle¹⁰³⁹ et de faciliter, par cette mesure, la circulation en cet endroit et l'accès au lieu de culte (fig. 95-96). En séance du 3 mars 1854, après avoir reçu plusieurs courriers (non retrouvés) de la Commission des Hospices Civils et du Conseil de Fabrique, la Ville de Liège arrête le percement d'une rue de douze mètres de large dans l'axe de l'église. Cette artère doit déboucher sur une place aménagée devant l'édifice, dont la réalisation est confiée à Julien-Étienne Rémond, architecte de la Ville... et beau-père d'Évariste Halkin¹⁰⁴⁰.

¹⁰³² Des tirants métalliques, visibles sur les iconographies anciennes, rattrapent toutefois cette opération.

¹⁰³³ *Idem*.

¹⁰³⁴ *Idem*, lettre des marguilliers à la CRM, 26 juillet 1855.

¹⁰³⁵ *Idem*, lettre de Julien-Étienne Rémond à l'Administration communale, 24 juillet 1855.

¹⁰³⁶ GOBERT Théodore, 1925, p. 365.

¹⁰³⁷ BAVL, 1853, p. 6. Théodore Gobert affirme qu'une métamorphose du quartier était déjà prévue en 1832 et, qu'à ce titre, le curé Devroye fit élargir la rue des Chapelains deux ans plus tard (GOBERT Théodore, 1925, p. 368). Le détail de ces travaux n'est pas précisé.

¹⁰³⁸ BAVL, 1853, p. 92.

¹⁰³⁹ COOMANS Thomas, 2006, p. 360 ; GOBERT Théodore, 1925, p. 367.

¹⁰⁴⁰ BAVL, 1853, p. 93.

En raison du caractère lacunaire des archives, il semble difficile d'établir à qui revient la paternité du projet¹⁰⁴¹. La proximité chronologique des faits établis ci-dessus de même que les échanges clairement visibles entre les diverses institutions nous incitent à y voir une décision concertée. Quoi qu'il en soit, l'avenue et la place prévues devant l'église impactent substantiellement le projet de la nouvelle tour encore balbutiant. D'une part, deux arrêtés royaux des 31 mai 1854 et 30 janvier 1855 fixent la construction de cette tour à l'ouest de l'église, dans l'axe de la nouvelle artère, pour ainsi créer un projet urbanistique monumental et cohérent¹⁰⁴². D'autre part, et en corollaire, Julien-Étienne Rémont précise à Évariste Halkin que cette structure requière « *non seulement plus d'ornementation, mais encore d'être liée à un portail* »¹⁰⁴³. L'architecte formule ainsi à son collègue quatre recommandations majeures pour l'élaboration de son projet : « *1° Donner à la tour le style primitif de l'église pour qu'elle ne fasse pas obstacle à une restauration générale ou se lier à une reconstruction si cela devenait nécessaire à l'avenir. 2° La tour se trouvant en face d'une rue et au fond de l'église au dessus de l'entrée principale, la lier à un portail, qui aujourd'hui n'est qu'un mur en moëlons. 3° L'église étant vaste et appartenant à une paroisse très populeuse, donner à la tour une certaine importance architecturale. 4° Enfin, détacher la tour du mur actuel, pour que lors de sa construction elle puisse subir un tassement uniforme* »¹⁰⁴⁴.

Le projet est soumis à la Commission royale des Monuments le 26 juillet 1855¹⁰⁴⁵. La correspondance renseigne qu'il comporte « *deux tourelles octogones annexées à la tour principales [...] [et] trois portes d'entrée* »¹⁰⁴⁶, l'ensemble relevant du style « *romano byzantin* »¹⁰⁴⁷. Évariste Halkin précise que cette composition est notamment celle adoptée au Moyen Âge pour la tour de l'église Saint-Jean à Liège, sans pour autant conférer à cette dernière le statut de modèle (fig. 97)¹⁰⁴⁸. La Commission, peu favorable aux deux tourelles qui ne

¹⁰⁴¹ La Ville de Liège a produit un *Rapport de la Commission des travaux sur des modifications à apporter au plan arrêté pour les rues à ouvrir à travers le béguinage St.-Christophe, en ce qui concerne l'Église de ce nom*, mais ce document n'a malheureusement pas été retrouvé (*Idem*, p. 92).

¹⁰⁴² ACRMSF, dossier Liège 1.18, lettre de Julien-Étienne Rémont à l'Administration communale, 24 juillet 1855 ; GOBERT Théodore, 1925, p. 369. Selon l'arrêté hollandais du 16 août 1824, toute construction neuve projetée sur un édifice religieux doit être soumise à l'autorité du souverain (BCRAA, t. 1, 1862, p. 228-230 ; STYNEN Herman, 1998, p. 23).

¹⁰⁴³ ACRMSF, dossier Liège 1.18, lettre de Julien-Étienne Rémont à l'Administration communale, 24 juillet 1855 ; GOBERT Théodore, 1925, p. 365.

¹⁰⁴⁴ ACRMSF, dossier Liège 1.18, lettre de Julien-Étienne Rémont à la CRM, 30 août 1855.

¹⁰⁴⁵ *Idem*, lettre des marguilliers à la CRM, 26 juillet 1855.

¹⁰⁴⁶ *Idem*, lettre de la CRM à Julien-Étienne Rémont, 31 juillet 1855.

¹⁰⁴⁷ *Idem*, lettre d'Évariste Halkin à la CRM, 09 janvier 1856. Il s'agit globalement d'un style néo-roman.

¹⁰⁴⁸ *Idem*.

« *semblent pas heureuses* »¹⁰⁴⁹, fixe une inspection le 12 novembre, à laquelle participent les deux architectes intéressés ainsi qu'Amédée de Beaufort, Tilman-François Suys et Nicolas Roget¹⁰⁵⁰. Des modifications sont adressées verbalement à l'auteur du projet, qui transmet une nouvelle mouture amendée en janvier 1856. Sans document graphique à l'appui, les propos de l'architecte demeurent toutefois difficiles à cerner : « *j'ai essayé différents moyens pour orner la partie du pignon de l'ancienne église se raccordant avec la tour ; je n'ai rien trouvé de satisfaisant. En effet [...], si je fais une corniche rampante suivant l'inclinaison du toit, je rentre dans le genre d'une église de village, et il me reste deux timpans assez difficiles à orner convenablement. Si je fais un versant de toit finissant carrément sur le cordon de la façade, je sors du style. J'ai donc l'honneur de vous prier [...] de m'autoriser à construire la façade [...] avec des deux tourelles placées comme il est indiqué sur la façade latérale ci jointe, ce qui est parfaitement dans le style que j'ai adopté (Romano Byzantin). [...] Si vous jugez indispensable [...] de supprimer mes tourelles, veuillez avoir l'obligeance d'indiquer [...] par quoi je dois les remplacer* »¹⁰⁵¹.

La Commission royale des Monuments formule manifestement de nouvelles remarques à l'architecte, puisque ce dernier lui transmet, en avril, « *un calque de la façade [...] modifié d'après vos indications. [...] cette façade avec les tourelles un peu écartées de la tour principale présente un bien plus bel aspect* »¹⁰⁵². Le projet est alors entériné par la Commission, qui enjoint néanmoins Évariste Halkin à monumentaliser le portail¹⁰⁵³. Le projet définitif est soumis et accepté par l'institution le 10 janvier 1857¹⁰⁵⁴. Dès lors, il ne « reste plus qu'à » rassembler les fonds nécessaires à la construction.

L'argent, le nerf de la guerre (1857-1860)

Le devis de la tour se chiffre à 72 450 francs¹⁰⁵⁵, auxquels il faut ajouter 18 735 francs supplémentaires pour l'acquisition d'une maison proche de la façade, soit un total de

¹⁰⁴⁹ *Idem*, lettre de la CRM à Julien-Étienne Rémond, 31 juillet 1855.

¹⁰⁵⁰ *Idem*, lettres de la CRM à Julien-Étienne Rémond, 08 septembre 1855 et 08 novembre 1855 ; lettre de la CRM à la Fabrique d'église, 10 novembre 1855. Pour une courte biographie des trois membres de la CRM, voir STYNEN Herman, 1998, p. 354-355, 376-377 et 380-381.

¹⁰⁵¹ *Idem*, lettre d'Évariste Halkin à la CRM, 09 janvier 1856.

¹⁰⁵² *Idem*, lettre d'Évariste Halkin à la CRM, 27 avril 1856.

¹⁰⁵³ *Idem*, lettre de la CRM à Évariste Halkin, 30 avril 1856.

¹⁰⁵⁴ *Idem*, lettre d'Évariste Halkin à la CRM, 07 janvier 1857 ; lettre de la CRM à la Fabrique d'église, 10 janvier 1857.

¹⁰⁵⁵ BAVL, 1859, p. 518.

91 185 francs¹⁰⁵⁶. Cette somme ne pouvant être intégralement pourvue par la Fabrique, des négociations sont entamées avec les diverses institutions en charge de la conservation du monument : la Ville de Liège, la Province de Liège et le Ministère de la Justice, ce dernier ayant en charge d'Administration des Cultes.

La Fabrique estime qu'elle peut concourir à la réalisation de la tour à hauteur de 6000 francs, en recueillant des souscriptions auprès de ses paroissiens. La Ville, quant à elle, accepte d'intervenir à hauteur de 28 000 francs, participation particulièrement généreuse dont la rareté mérite d'être soulignée¹⁰⁵⁷. La Province accueille elle aussi favorablement cette initiative, mais ne peut voter qu'une aide financière annuelle d'à peine 800 francs à partir de 1859¹⁰⁵⁸. Si les étoiles semblent toutes s'aligner, les espoirs sont toutefois sévèrement douchés par le ministre de la Justice.

Au cours de l'année 1860, une enquête est introduite par le ministre de la Justice afin de déterminer si l'église Saint-Christophe peut être classée au nombre des monuments intéressants du Pays¹⁰⁵⁹ et ce, afin de pouvoir prétendre à des subsides étatiques. Bien que toutes les autorités compétentes reconnaissent à l'unisson le mérite architectural de l'édifice¹⁰⁶⁰ et s'accordent sur l'urgence de démolir « la tourelle actuelle [qui] est dans le plus mauvais état et compromet la solidité du chœur sur les voûtes duquel elle est construite »¹⁰⁶¹, le ministre en question stipule qu'il ne peut financer la moindre opération, car « ses fonds [sont] entièrement engagés jusqu'en 1866 et [qu'] il ne peut donner pour le moment, qu'un appui moral à l'entreprise »¹⁰⁶².

La Commission royale des Monuments procède à une nouvelle inspection le 6 novembre et argumente ensuite auprès de son ministre de tutelle : « La ville fait percer une large rue en face de cet édifice et une place fera bientôt disparaître les chétives habitations qui s'élèvent au pied

¹⁰⁵⁶ AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du culte, 3252, lettre du Gouverneur au ministre de la Justice, 14 décembre 1860.

¹⁰⁵⁷ BAVL, 1859, p. 517-519. Au XIX^e siècle, la contribution financière de l'Administration communale de Liège pour la conservation des monuments historiques publics de la cité est en général assez faible (recherches en cours).

¹⁰⁵⁸ AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du culte, 3252, lettre du Gouverneur au ministre de la Justice, 14 décembre 1860.

¹⁰⁵⁹ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 28 avril 1860.

¹⁰⁶⁰ ACRMSF, dossier Liège 1.18, lettre de l'Administration communale au ministre de la Justice, 04 août 1859 ; lettre du ministre de la Justice à la CRM, 16 février 1860 ; lettre de la CRM à Julien-Étienne Rémond, 25 février 1860 ; lettre de la CRM à la Fabrique d'église, 7 avril 1860 ; lettre de la CRM au ministre de la Justice, 28 avril 1860.

¹⁰⁶¹ *Idem*, lettre de Julien-Étienne Rémond à la CRM, 13 septembre 1860.

¹⁰⁶² *Idem*, lettre du ministre de la Justice à la CRM, 22 août 1860. Cette situation n'est pas propre qu'à Saint-Christophe.

même de la façade. La construction immédiate d'une façade digne de l'ensemble de l'édifice est à nos yeux le complément indispensable des travaux que l'administration communale exécute à grands frais. Du reste [...], l'intérêt de la conservation du monument milite aussi en faveur de ce parti : la tourelle qui renferme la sonnerie se trouve en porte-à-faux, au centre du transept et fatigue la vieille charpente d'une façon inquiétante. Il est donc fort à désirer que le plus tôt possible les nouveaux clochers puissent être érigés »¹⁰⁶³.

Cette ultime tentative de desserrer les cordons de la bourse ministérielle se solde toutefois par un cuisant échec ; le projet est reporté en attente de jours meilleurs.

Notons qu'entretemps, la Ville de Liège met en œuvre son projet urbanistique. Depuis 1855 se succèdent effectivement les ventes, achats, cessions, échanges et démolitions de propriétés dans le quartier entre la Ville, la Commission des Hospices civils, la Fabrique d'église et les particuliers¹⁰⁶⁴. La rue Saint-Christophe – aujourd'hui rue Rutxhiel – est d'ailleurs percée en 1857 et la place éponyme aménagée en 1863 (fig. 98-100)¹⁰⁶⁵.

1865, un cru décisif

L'année 1865 marque une reprise de la correspondance administrative, le ministre de la Justice pouvant à nouveau délivrer des subsides dès l'année suivante. La Fabrique et la Ville de Liège étant toujours favorables au projet, ce dernier est une nouvelle fois soumis à l'approbation du gouverneur de la Province, afin de négocier au mieux sa participation financière. L'affaire est alors passée au crible par les membres correspondants de la Commission royale des Monuments, instaurés trois ans auparavant et inféodés au gouvernement provincial. Elle est plus particulièrement confiée à trois protagonistes : le chanoine Théodore-Joseph Devroye, l'architecte hutois Émile Vierset-Godin et le peintre liégeois Jules Helbig. Dans un rapport daté du 29 mars 1865 (cf. annexe 35), les trois hommes se montrent farouchement hostiles au projet. D'une part, ils le jugent trop coûteux, dangereux pour le bâti en place et démesuré par rapport aux besoins de la paroisse. D'autre part, ils pointent du doigt le manque d'harmonie stylistique avec l'église médiévale mais, surtout, le fait que cette dernière n'ait pas été conçue pour accueillir une tour, comme ils le démontrent grâce à un examen approfondi du bâtiment et

¹⁰⁶³ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 16 novembre 1860 ; AGR, Ministère Justice, Cultes, Bâtiments du culte, 3252, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 16 novembre 1860.

¹⁰⁶⁴ Voir BAUDRY Antoine, 2019c, p. 268.

¹⁰⁶⁵ GOBERT Théodore, 1925, p. 368-369.

diverses comparaisons typologiques. En outre, ils plaident pour que la restauration du monument prenne une autre orientation : *« on peut affirmer que ce qu'il y aurait de mieux à faire pour ce spécimen fort intéressant de l'architecture du commencement du 13^e siècle, se serait tout simplement de le rétablir dans son état primitif, dont heureusement il subsiste partout assez de restes pour que cette restauration n'offre pas de difficultés sérieuses. On rendra par là un véritable service à l'art de l'architecture religieuse en lui conservant un modèle de construction, à la fois économique et satisfaisant pourtant, malgré son absence de luxe, à toute la dignité de sa destination ; deux conditions que l'on rencontre si rarement réunies dans les églises de construction moderne »*¹⁰⁶⁶.

Enfin, et pour ces multiples raisons, ils préconisent, soit de consolider ou de reconstruire le clocheton existant, soit, si cette éventualité s'avérait impossible, d'ériger une nouvelle tour *« sur le côté du monument [...] Une petite annexe accolée franchement à l'église et qui pourrait être mise en communication avec le transept nord servirait de chapelle des morts. Quant aux fonds baptismaux, bien peu d'églises ont une chapelle spéciale pour les recevoir et c'est là un besoin qui n'est pas de première nécessité »*¹⁰⁶⁷.

Suite à ce rapport, et à la demande expresse du gouverneur¹⁰⁶⁸, la Commission royale des Monuments procède à une nouvelle inspection du bâti le 23 juin 1865¹⁰⁶⁹. Si la délégation juge cette fois-ci le projet peu harmonieux, elle marque cependant son profond désaccord face à l'avis de ses membres correspondants : *« les besoins du culte exigent impérieusement la construction 1^o d'une tour destinée à remplacer le clocher élevé à l'intersection des transepts, et qui menace ruine ; 2^o d'un dépôt des morts, 3^o d'un baptistère. [...] cette église [...] n'avait et ne pouvait avoir aucune des constructions citées ci-dessus. [Mais] Devenue église paroissiale, elle doit nécessairement satisfaire à toutes les exigences de sa destination nouvelle, exigences d'autant plus incontestables que la paroisse de st Christophe est très étendue et fort peuplée. En admettant la nécessité d'introduire des dispositions nouvelles dans cet édifice, nous le faisons à regret et en présence de besoins bien constatés. Il est de règle que quand un édifice*

¹⁰⁶⁶ ACRMSF, dossier Liège 1.18, rapport du 29 mars 1865.

¹⁰⁶⁷ *Idem*.

¹⁰⁶⁸ *Idem*, lettre du Gouverneur à la CRM, 10 avril 1865.

¹⁰⁶⁹ La composition de la délégation n'est pas renseignée.

*change de destination, une des conditions essentielles de ce changement est de répondre aux besoins nouveaux »*¹⁰⁷⁰.

Néanmoins, sachant pertinemment qu'elle doit prendre en compte les réticences de ses trois collègues, la Commission enjoint Évariste Halkin à se conformer aux vues de ces derniers. En outre, elle lui demande d'envisager le rétablissement de la façade dans son état primitif et de faire la lumière sur la présence historique d'une entrée et d'un porche dans les collatéraux de l'église¹⁰⁷¹.

Évariste Halkin se montre désagréablement surpris par ce changement de cap (et le travail supplémentaire qu'il réclame). En effet, celui-ci estime qu'établir une tour sur un des flancs de l'église ne constitue pas une solution viable, car « *l'administration communale qui a percé des rues dans la prévision de l'exécution du plan approuvé en 1857, et qui a pris avec la fabrique des arrangements pour l'échange de diverses parcelles de terrain à l'effet de régulariser les abords de l'église, ne permettra pas d'empiéter sur la voirie pour élever une construction qui viendra rompre les alignements qu'elle est parvenue, non sans peine à exécuter. [...] il résulte du rapport de messieurs les commissaires inspecteurs [...] que les besoins du culte exigent impérieusement une salle pour les morts et un baptistère ; si l'on construit la tour sur le côté, il devient impossible de ménager ces locaux »*¹⁰⁷².

De plus, l'architecte précise qu'il n'a trouvé aucun vestige de porche dans les bas-côtés et que la restitution de l'état primitif de la façade ne lui paraît pas envisageable compte tenu des rares éléments originaux préservés¹⁰⁷³.

Cette lettre d'Évariste Halkin constitue, hélas, le dernier courrier relatif au projet de tour conservé dans les fonds d'archives. Si les événements ultérieurs ne sont pas éclairés par des sources textuelles, les mécanismes institutionnels de l'époque ne laissent toutefois planer que peu de doute sur leur issue. D'une part, les craintes de l'architecte d'un refus catégorique de la part de la Ville étaient certainement fondées, compte tenu des nombreux aménagements urbanistiques réalisés par l'Administration communale dans le quartier au cours de la décennie précédente, et ce qu'ils impliquaient en termes de coûts financiers et d'accords avec les

¹⁰⁷⁰ *Idem*, lettre de la CRM au Gouverneur, 22 juillet 1865.

¹⁰⁷¹ *Idem*, lettre de la CRM à Julien-Étienne Rémond, 14 août 1865.

¹⁰⁷² *Idem*, lettre d'Évariste Halkin à la CRM, 22 août 1865.

¹⁰⁷³ *Idem*.

différents propriétaires. Une situation relativement analogue se présente d'ailleurs un an plus tard pour la conservation de l'ancienne salle capitulaire médiévale de l'abbatiale Saint-Jacques. Malgré un intérêt historique et architectural indéniable du bâtiment, la Ville se montre intransigeante sur sa démolition, aux motifs qu'elle craint de perdre les souscriptions promises par les habitants du quartier pour aménager une place publique au sud de l'église, à l'emplacement de ladite salle capitulaire. En menaçant la Fabrique de Saint-Jacques de lui retirer ses subsides, cruciaux pour la bonne marche du chantier, la Ville obtient gain de cause, et la salle capitulaire tire sa révérence au profit de l'actuelle place Émile Dupont¹⁰⁷⁴. Compte tenu de cette analogie contextuelle et des données évoquées ci-dessus, il est donc plausible que la Ville se soit montrée hostile à une tour accolée sur le flanc de Saint-Christophe. D'autre part, en s'opposant au projet tel qu'arrêté en 1857, les trois membres correspondants de la Commission royale des Monuments entraînent inexorablement le refus de leur supérieur, le gouverneur de la Province, d'épauler financièrement une partie des opérations, une participation économique pourtant vitale pour débloquer des subsides à l'échelon national auprès du Ministère de la Justice. Compte tenu de la somme importante encore à pourvoir malgré les apports de la Fabrique et de la Ville, sans l'appui économique ministériel et provincial, le projet ne pouvait donc qu'échouer.

Jules Helbig, personnage-clé de cette histoire ?

Le rapport du 29 mars 1865 relègue aux oubliettes le projet de tour occidentale destiné à Saint-Christophe. S'intéresser à ses signataires apparaît être une démarche pertinente pour contextualiser cette décision. En outre, notre attention se portera exclusivement sur la personnalité de Jules Helbig. D'une part, car certains faits et discours postérieurs liés à cet homme nous interpellent et qu'ils peuvent être corrélés à des données déjà mises en exergue par des travaux récents, notamment ceux d'Anna Bergmans (cf. *infra*) ; d'autre part, car l'état des connaissances sur Théodore-Joseph Devroye et Émile Vierset-Godin ne permet pas d'approfondir leur implication dans ce dossier sans entreprendre des recherches complémentaires outrepassant de loin le cadre du présent chapitre. Est donc exposée ci-dessous une série d'événements plaidant pour une certaine « mainmise » de Jules Helbig sur l'église et son devenir.

¹⁰⁷⁴ COURA Geneviève & GILLES Isabelle, 2016, p. 284-287.

Le 30 août 1876, l'influente Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc, dont Jules Helbig est un des cofondateurs¹⁰⁷⁵, inspecte l'église et la reconnaît comme un modèle à suivre : « *Par la simplicité de son plan en même temps que par l'ampleur de ses nefs, l'église Saint-Christophe doit être étudiée par nos architectes, quand ils ont à dresser le plan d'une église paroissiale. Cette étude d'un monument construit avec des matériaux du pays, sera préférable à des inspirations que l'on ne va que trop demander aux grandes cathédrales de France et d'Allemagne, alors qu'il ne faut construire qu'une simple église de village* »¹⁰⁷⁶.

Ces propos rapportés par le chanoine Adolphe Delvigne font étrangement écho à ceux employés dans le rapport auquel participa Jules Helbig plus de dix ans auparavant, énonçant qu'il fallait rendre « *un véritable service à l'art de l'architecture religieuse en lui conservant un modèle de construction, à la fois économique et satisfaisant pourtant, malgré son absence de luxe, à toute la dignité de sa destination ; deux conditions que l'on rencontre si rarement réunies dans les églises de construction moderne* »¹⁰⁷⁷. Au demeurant, les membres de la Gilde n'hésitent pas à critiquer sévèrement le projet de tour occidentale d'Évariste Halkin qui leur fut présenté lors de cette visite¹⁰⁷⁸.

En 1877, un an seulement après ces encouragements paraît la *Monographie de l'église paroissiale de Saint-Christophe à Liège*, un ouvrage réalisé par Jules Helbig et Auguste Van Assche, dans lequel est proposée une reconstitution de l'état primitif de l'église sur la base de critères « archéologiques »¹⁰⁷⁹. Véritable « *pré-étude à compte d'auteur visant à obtenir le marché de la restauration* »¹⁰⁸⁰ selon Thomas Coomans, l'on y retrouve le principe général déjà formulé par Helbig en 1865 : « *ce qu'il y aurait de mieux à faire pour ce spécimen fort intéressant de l'architecture du commencement du 13^e siècle, se serait tout simplement de le rétablir dans son état primitif, dont heureusement il subsiste partout assez de restes pour que cette restauration n'offre pas de difficultés sérieuses* »¹⁰⁸¹.

Enfin, lorsqu'en 1882 surviennent d'inquiétantes lézardes dans l'église, c'est encore une fois Jules Helbig, en sa qualité de membre correspondant de la Commission royale des Monuments,

¹⁰⁷⁵ BERGMANS Anna, 2008, p. 57.

¹⁰⁷⁶ COOMANS Thomas, 2006, p. 362.

¹⁰⁷⁷ ACRMSF, dossier Liège 1.18, rapport du 29 mars 1865.

¹⁰⁷⁸ COOMANS Thomas, 2006, p. 362.

¹⁰⁷⁹ HELBIG Jules & VAN ASSCHE Auguste, 1877.

¹⁰⁸⁰ COOMANS Thomas, 2006, p. 363-364.

¹⁰⁸¹ ACRMSF, dossier Liège 1.18, rapport du 29 mars 1865.

qui sonne l'alerte auprès des instances officielles, en leur précisant que « *l'église Saint-Christophe est, par l'ampleur de son plan et la sobre simplicité de sa construction qui remonte au treizième siècle, l'un des monuments historiques les plus intéressants [...], c'est l'une des églises de Liège que l'antiquaire et l'archéologue aiment le plus à visiter. Comme église de Béguinage c'est un édifice type* »¹⁰⁸².

Fruit d'une rédaction individuelle démontrant le lien étroit qui unit l'homme au bâtiment, ce travail est ensuite transmis aux autres membres correspondants ainsi qu'au gouverneur qui n'y apportent aucune modification. Cette affaire débouche *in fine* sur la restauration complète du monument entre 1887 et 1892 au cours de laquelle Jules Helbig et Auguste Van Assche appliquent la plupart des principes exposés dans leur monographie¹⁰⁸³.

L'omniprésence de Jules Helbig dans la gestion des restaurations de l'église Saint-Christophe, de même que les références constantes, par lui-même ou ses proches collègues, dans le vocabulaire employé ou dans les idées du rapport du 29 mars 1865 dont il est le coauteur, est révélateur. Si l'historiographie affirme que l'édifice est considéré comme modèle d'architecture suite à la visite de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc en 1876¹⁰⁸⁴, il appert que Jules Helbig développe un tel point de vue bien avant cet événement, en réalité dès 1865 au moins. L'homme s'évertue ensuite à orienter, canaliser ou faire échouer toute intervention sur le bâti en contradiction avec sa vision personnelle, jusqu'à saisir le moment opportun et l'architecte adéquat pour concrétiser son ambition. Sa position privilégiée au sein de l'Administration provinciale de Liège lui offre évidemment une possibilité inouïe d'interagir et de peser dans les débats pour octroyer ou restreindre les subsides indispensables à la réalisation de projets architecturaux¹⁰⁸⁵. Celui de la tour occidentale de Saint-Christophe en fait ainsi les frais, car il ne correspond pas à ce que Jules Helbig souhaite pour le monument. Nul doute que si cette tour avait pu être concrétisée, la physionomie actuelle de l'église s'en serait trouvée profondément modifiée, et la restauration de la fin du XIX^e siècle aurait peut-être pris une tout autre tournure.

¹⁰⁸² *Idem.*

¹⁰⁸³ HELBIG Jules & VAN ASSCHE Auguste, 1877 ; COOMANS Thomas, 2006, p. 359-376.

¹⁰⁸⁴ COOMANS Thomas, 2006, p. 362.

¹⁰⁸⁵ Anna Bergmans précise que suite à sa nomination en 1889 en tant que membre de la CRM, Jules Helbig utilisa cette fonction « *pour faire passer ses convictions ultramontaines également dans le domaine de la sauvegarde des monuments historiques "car il s'agit là d'un rouage gouvernemental dont nous devons nous emparer"* » (BERGMANS Anna, 2008, p. 59).

Conclusion et perspectives

La réalisation d'un projet architectural ne tient parfois qu'au bon vouloir d'une poignée d'individus stratégiquement bien positionnés dans l'administration étatique. Avantageés par cette place de choix, ceux-ci peuvent être tentés d'imposer leurs vues personnelles au détriment de l'intérêt général ou, du moins, d'un intérêt commun immédiat reconnu par une majorité écrasante d'acteurs issus d'institutions variées. C'est en outre ce que démontre cette étude de cas sur la tour occidentale de Saint-Christophe, un épisode aussi éclairant que peu abordé dans la littérature scientifique. Pourtant, au même titre que les entreprises concrétisées, les projets non aboutis constituent un terreau particulièrement fertile pour l'histoire de l'architecture, puisqu'ils nous renseignent, eux aussi, sur les acteurs, leurs enjeux et leurs idéologies, les diverses contraintes et pressions intervenant dans l'élaboration d'une œuvre ou, plus largement, sur la société au sein de laquelle prennent place ces événements. Une telle analyse apparaît donc comme une démarche pertinente à systématiser pour des recherches ultérieures. Ensuite, nous l'avons brièvement évoqué dans le cadre de cette contribution, la conservation des monuments historiques en Belgique au XIX^e siècle est inféodée à de multiples institutions, et les rapports de force engendrés par cette géographie administrative complexe peuvent impacter sensiblement la teneur des projets initiaux. Reconsidérer l'histoire de la restauration architecturale à la lecture de ces données présenterait l'avantage de renouveler considérablement les discours aujourd'hui établis. Et ce d'autant plus que nos recherches ont permis d'identifier plusieurs cas similaires de rapports de force et de conflits d'intérêts, notamment pour ce qui retourne des restaurations des églises Saint-Gilles, Saint-Jacques et Saint-Paul à Liège ou encore Notre-Dame-et-Saint-Domitien à Huy¹⁰⁸⁶. Concernant Saint-Christophe *stricto sensu*, le dépouillement des fonds d'archives non investigués permettrait d'éclairer les quelques zones d'ombres qui persistent, voire, de dénicher de précieux documents graphiques dont l'absence est préjudiciable à la compréhension globale de la matière ici traitée. Pour poursuivre, si la personnalité et l'œuvre artistique de Jules Helbig sont aujourd'hui mieux définies, entre autres grâce aux travaux d'Anna Bergmans, son implication au sein de la Commission royale des Monuments demeure encore nébuleuse. Compte tenu de l'influence de l'homme au sein des réseaux catholiques ultramontains, le dépouillement systématique de sa correspondance permettrait de cerner davantage l'impact qu'il eut sur la préservation et la

¹⁰⁸⁶ Recherches en cours.

restauration du patrimoine architectural en Belgique au XIX^e siècle, et plus particulièrement en province de Liège. Enfin, cette étude de cas démontre une fois de plus l'utilité de réaliser des approches monographiques de chantiers ou de dossiers « au long cours », qui révèlent bien souvent le sens des opérations réalisées ou rejetées à l'aune des acteurs y étant impliqués.

XI

Agrandir, maintenir ou reconstruire ? À la recherche d'un consensus pour moderniser l'église Notre-Dame de Bon-Secours à Péruwelz au XIX^e siècle (1858-1883)

L'église Notre-Dame de Bon-Secours à Péruwelz est un joyau de l'architecture religieuse néogothique belge de la fin du XIX^e siècle (fig. 101-103). Établi en 1885 à moins d'un mètre de la frontière française à l'emplacement d'une ancienne chapelle, ce monument pittoresque, aujourd'hui classé à l'inventaire du patrimoine exceptionnel de Wallonie, trône au sommet d'une colline aux pentes abruptes dont l'histoire et l'urbanisation sont étroitement liées au succès d'un pèlerinage marial amorcé sur le site au XVII^e siècle.

La mue de la chapelle primitive en une somptueuse église, couronnée par ailleurs basilique mineure en 1910, est l'aboutissement d'un quart de siècle de débats et de conflits idéologiques, politiques et institutionnels, dont les contours restent largement à préciser malgré quelques études sur le sujet¹⁰⁸⁷. L'analyse « au long cours » de ces débats et des divers projets proposés et rejetés durant cette période, objet du présent chapitre, constitue un angle d'approche pertinent pour comprendre à la racine l'édifice actuel, qui frappe les esprits par sa disposition, ses perspectives monumentales, son ornementation soignée, l'articulation de ses volumes ou encore par son plan centré singulier. Elle offre également l'opportunité d'étudier l'évolution et la résolution d'un important dossier patrimonial belge de la seconde moitié du XIX^e siècle à travers le prisme des acteurs, des institutions et des administrations impliqués, des intérêts qu'ils défendent, des stratégies qu'ils mettent en place et des rapports de force qu'ils entretiennent.

La chapelle primitive

¹⁰⁸⁷ Deux études historiques axées sur le village de Bon-Secours évoquent ces débats de manière synthétique et approximative (PHILIPPART Solange, 1985, p. 110-113 ; KAJDANSKI Dimitri, 2008, p. 42-46). L'accès aux fonds d'archives des principales institutions impliquées (la CRM, le ministère de la justice, l'Administration communale, la fabrique d'église) permet d'éclairer de nombreuses zones d'ombres et de mieux cerner les enjeux multiples et souvent difficilement conciliables de ce dossier passionnant. Les archives de l'évêché ont quant à elle été détruites lors des bombardements de 1940, tandis que celles de l'administration provinciale ne sont pas encore inventoriées à ce jour.

La colline sur laquelle sera bâtie la chapelle et ensuite l'église est le point culminant d'un étroit plateau gréseux et sablonneux s'étendant depuis Hergnies au sud-ouest jusque par-delà le village de Granglise, à l'est. Elle marque la partie septentrionale d'une opulente forêt qui y déployait ses frondaisons avant l'expansion humaine des Temps modernes (fig. 104). Sur ce site, véritable borne entre les bois de Condé, Blaton et le domaine de l'abbaye de Saint-Ghislain, émerge au XVI^e siècle une discrète dévotion à une statuette de la sainte Vierge liée à un chêne : « *Notre-Dame du chêne d'entre deux bois* »¹⁰⁸⁸.

Au début du XVII^e siècle, cette modeste ferveur populaire prend de l'ampleur, car elle cristallise des enjeux politiques, économiques et religieux conséquents. En 1603 en effet, au sortir des guerres de religions, la statuette disparaît, mais la dévotion au chêne persiste (certains fidèles emportent d'ailleurs des branches de l'arbre après leurs prières). Martin Lebrun († 1656), curé de Saint-Quentin à Péruwelz, craignant l'émergence d'une superstition, fait abattre l'arbre et remplace ce dernier par un oratoire en « *pyramide* » abritant une statuette mariale flambant neuve.

En 1634-1636, la région est en proie à de sévères épidémies. Nombre de Péruwelziens se rendent alors fréquemment sur la colline pour demander à la sainte Vierge d'intercéder en leur faveur et d'épargner leurs vies. La ville étant effectivement préservée des calamités, les villageois se cotisent pour bâtir un écrin digne de ce nom à leur protectrice. Une chapelle est érigée en 1636-1638 (fig. 105). Elle comprend une travée droite percée de baies brisées ainsi qu'un chevet à trois pans coupés illuminé de baies plein cintre et d'oculi, et est couronnée par un clocheton rudimentaire. La voûte, d'après un témoignage tardif, aurait été lambrissée et panneautée. Des sentiers sont également aménagés aux abords. Un pèlerinage s'amorce alors.

Compte tenu de l'affluence des pèlerins, cette chapelle primitive est agrandie entre 1643 et 1645. Le bâti initial est préservé, transformé en chœur et agrandi en direction de Péruwelz pour former une croix grecque (fig. 105-111). La partie centrale, octogonale, est surmontée d'une voûte en stuc (fig. 112-113) ainsi que d'un imposant lanternon ajouré de fenêtres en anse de panier, visible à des kilomètres. Les maçonneries sont percées de baies brisées et soulignées par un bandeau continu. La façade principale est ornée d'un portail baroque garni de niches, de colonnes à refents, de cartouches et de frontons (fig. 114). Les blasons des nouveaux seigneurs

¹⁰⁸⁸ Les sources ne sont pas unanimes sur la disposition de la statuette. Selon les auteurs, elle est attachée à l'arbre, placée sous une de ses branches ou logée dans un de ses creux.

de Péruwelz et généreux mécènes, Philippe Emmanuel Ambroise de Croÿ (1611-1670) et son épouse Isabelle Claire de Gand-Vilain (1619-1664), y sont ostensiblement exposés¹⁰⁸⁹. Une inscription y trône également : « *Notre-Dame de Bon-Secours, priez pour nous* ». De part et d'autre du porche sont bâties deux petites annexes abritant les offrandes et les cierges. Afin de compenser la déclivité du terrain et d'insuffler à l'édifice plus de majesté qu'il n'en a déjà, celui-ci est placé sur un « *piédestal* » composé d'un mur de clôture et d'un escalier d'une quinzaine de marches. Des tilleuls sont ultérieurement plantés aux abords.

La chapelle, desservie par des prêtres, dépend de l'église Saint-Quentin à Péruwelz, elle-même placée sous la double autorité de l'abbé de Saint-Ghislain, collateur de la cure, et du décimateur, le comte de Solre-le-château, seigneur de Péruwelz.

L'expansion des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, le site s'urbanise et se développe parallèlement au pèlerinage (fig. 115)¹⁰⁹⁰. Un hameau s'agglomère progressivement autour du sanctuaire, et lui emprunte son nom : Bon-Secours. La chapelle confesse alors sa modestie face aux foules qui se pressent à ses portes. Un projet d'agrandissement « *par un prince de la maison de Croÿ* » voit d'ailleurs le jour au XVIII^e siècle, sans être concrétisé¹⁰⁹¹.

À la fin du XVIII^e siècle, nonobstant de nombreuses péripéties, la chapelle passe entre les mailles du filet révolutionnaire et échappe à la démolition. Le 16 octobre 1803, le décret épiscopal réglant l'organisation du diocèse de Tournai érige Bon-Secours en paroisse indépendante, dédiée à la Sainte-Vierge. Celle-ci est toutefois supprimée par décret impérial le 28 août 1808, car le Gouvernement français estime trop nombreuses les 399 succursales instaurées dans le département de Jemmapes. L'église Saint-Quentin, située à un kilomètre, suffira pour les besoins du culte.

Le XIX^e siècle est marqué par un essor démographique conséquent. La région s'industrialise et voit fleurir tanneries, filatures, bonneteries ou encore brasseries, ce qui entraîne une augmentation significative de la population. De plus, le pèlerinage draine dans son sillage une aisance économique pour certains villageois qui établissent cafés, restaurants, hôtels et pensions

¹⁰⁸⁹ Ces blasons sont encore aujourd'hui conservés dans la crypte de l'église néogothique.

¹⁰⁹⁰ De 1 000 habitants en 1698, la population péruwelzienne passe à 5 000 en 1790.

¹⁰⁹¹ Ce projet, conservé à l'Évêché de Tournai, a été détruit en 1940.

de famille à proximité de la chapelle (fig. 116)¹⁰⁹². Le développement de nouvelles infrastructures liées aux moyens de locomotions modernes en constitue un moteur et un corollaire¹⁰⁹³.

Le 22 juin 1834, le Gouvernement belge reconnaît à la chapelle le statut d'annexe, avant de la proclamer succursale par arrêté royal le 11 juillet 1842, rétablissant ainsi la paroisse autonome¹⁰⁹⁴. En 1860, cette dernière comprend entre 1 200 et 1 800 âmes, et l'église accueille entre 100 000 et 150 000 pèlerins annuellement, dont 10 à 15 000 lors de certaines cérémonies religieuses¹⁰⁹⁵. Le petit édifice ne peut toutefois pas accueillir plus de 300 personnes simultanément, ce qui pose de sérieux problèmes d'hygiène et de sécurité publiques, de mœurs ou encore de promotion de la foi. Pour pallier ce problème, au moins huit projets visant la construction d'une seconde église, l'agrandissement de la chapelle ou sa reconstruction voient le jour dans la seconde moitié du XIX^e siècle¹⁰⁹⁶.

Premiers projets, premiers débats (1858-1861)

En 1858, les fabriciens arrêtent la construction d'un clocher digne de ce nom pour remplacer l'ancien clocheton du chœur et ainsi abriter les cloches nécessaires à la vie paroissiale. La tâche est confiée à un architecte péruwelzien en vogue, fêru d'histoire et d'archéologie hennuyères, et promis à une belle carrière, Charles-Damas Vincent (1820-1888)¹⁰⁹⁷. Ce choix est d'ailleurs peut-être influencé par des contacts familiaux, car le président du conseil de fabrique se nomme Charles Sauval-Vincent¹⁰⁹⁸. Nous le verrons, l'architecte aura le site chevillé au corps lors des deux décennies suivantes.

¹⁰⁹² 95 maisons sont répertoriées sur le Mont de Péruwelz en 1795, contre 229 en 1830.

¹⁰⁹³ Notamment la ligne de chemin de fer desservant les stations de Blaton en 1859 et de Péruwelz en 1868, ou encore les lignes de tramway reliant Bon-Secours à la gare de Péruwelz en 1880 et à Valenciennes en 1892.

¹⁰⁹⁴ La fabrique, quant à elle, est instaurée le 19 mars 1849.

¹⁰⁹⁵ Les chiffres varient selon les auteurs. La destruction des archives diocésaines ne permet pas de trancher la question.

¹⁰⁹⁶ Pour des précisions sur cette introduction, nous invitons le lecteur à se référer aux ouvrages suivants, qui traitent une matière historique identique, sans pour autant citer systématiquement leurs sources pour les auteurs les plus anciens : VINCENT Charles-Damas, 1846 ; BAUDELET Louis, 1869, p. 252-296 ; PETIT Louis, 1871 ; PHILIPPART Solange, 1985, p. 100-113 ; KAJDANSKI Dimitri, 2008, p. 32-46 ; AFÉND BSP, actes de la paroisse, p. 1-11 : [GJ14-23](#).

¹⁰⁹⁷ Originaire de Péruwelz, Charles-Damas Vincent réalise ses études aux Académies des Beaux-Arts de Valenciennes et de Bruxelles. Fortement intéressé par l'histoire et l'archéologie, il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur ces thématiques, dont *Promenade aux environs de Péruwelz*, paru en 1846. Il est nommé membre correspondant de la Commission royale des Monuments en 1861 et accède au poste d'architecte provincial du Hainaut l'année suivante (VANDER LINDEN Albert, 1938, col. 770-771).

¹⁰⁹⁸ Des études manquent pour confirmer ou infirmer ce lien éventuel.

L'établissement d'un clocher constitue manifestement la seule option viable, aux yeux des fabriciens, pour doter l'édifice de tels organes. En effet, l'exiguïté des lieux est reconnue et fait débat de longue date localement, mais aucune initiative n'est cependant prise pour régler ce problème. En effet, l'idée d'ériger une nouvelle église ne rencontre pas un franc succès ; elle est même « désapprouvé[e] par plusieurs architectes distingués¹⁰⁹⁹ et fortement repoussé[e] [...] par tous les paroissiens sans que l'on puisse espérer jamais vaincre cette opposition », selon une mention laconique des actes paroissiaux¹¹⁰⁰. Quant à un éventuel agrandissement, à en croire un courrier tardif de l'architecte Vincent, trois projets auraient déjà vu le jour en 1843, 1844 et 1856¹¹⁰¹, mais les archives aujourd'hui disponibles n'en soufflent mot.

L'autorité diocésaine réfrène cependant les fabriciens, car elle-même ambitionne une intervention sur le bâti : « Vous pouvez prévenir l'architecte que tout travail qu'on lui demanderait pour la chapelle serait inutile, puisque sur ce point il y a décision prise au vicariat »¹¹⁰². De fait, en 1860 ou peu avant, l'évêché déclare officiellement vouloir reconstruire la chapelle, en profitant pour ce faire des revenus annuels confortables de la fabrique, alimentés par les dons généreux des pèlerins. La volonté de l'autorité épiscopale de promouvoir ce haut site de pèlerinage marial est-elle influencée par les apparitions mariales à Lourdes survenues entre février et juillet 1858, ainsi que par le succès du pèlerinage qui s'ensuivit¹¹⁰³ ?

Outre les paroissiens (dont les avis motivés sont développés plus bas), la démarche contrarie particulièrement les cabaretiers établis à proximité de la chapelle, dont les estaminets servent de refuges aux fidèles rejetés à l'extérieur du temple. Leur opposition est soutenue par un précieux allié, Louis Jean-Baptiste Bacquin (1820-1862¹¹⁰⁴), bourgmestre de Péruwelz d'obédience libérale anticléricale, peu enclin à promouvoir les affaires religieuses¹¹⁰⁵. L'autorité communale est d'autant moins enthousiaste à l'idée de réaliser des travaux sur le site qu'elle est légalement obligée de suppléer économiquement la fabrique si cette dernière ne peut soutenir les frais (cf. chapitre II). Qui plus est, quinze ans auparavant, elle a contribué à la reconstruction quasi-complète de l'église Saint-Quentin, un édifice qu'elle juge suffisamment

¹⁰⁹⁹ Il s'agit peut-être des architectes de la Commission royale des Monuments.

¹¹⁰⁰ AFÉNDDBSP, actes de la paroisse, p. 11 : GJ24.

¹¹⁰¹ *Idem*, correspondance, lettre de Vincent au conseil de fabrique, 22 septembre 1873 : GH55.

¹¹⁰² *Idem*, actes de la paroisse, p. 11 : GJ24.

¹¹⁰³ BOUFLET Joachim & BOUTRY Philippe, 1997.

¹¹⁰⁴ Louis Jean-Baptiste Baquin fut échevin et ensuite bourgmestre de Péruwelz, mais également membre du parlement et du conseil provincial du Hainaut (DE PAEPE Jean-Luc & RAINDORF-GERARD Christiane, 1996, p. 13).

¹¹⁰⁵ PHILIPPART Solange, 1985, p. 101.

vaste et proche pour accueillir les fidèles de Bon-Secours¹¹⁰⁶. Par ailleurs, plusieurs membres ou proches du conseil communal siègent au sein du conseil de fabrique et en orientent les décisions (cf. infra). Le témoignage du vicaire-général Charles-Joseph Voisin (1802-1872¹¹⁰⁷) offre un éclairage sur les manigances de l'époque : « *Je ne croyais pas le mal si grand ; et, dans l'espoir de faire cesser cette opposition, j'avais consenti à aller assister à une séance du conseil de fabrique, pour lui faire entendre raison. C'est là que j'ai pu sonder la plaie, et c'est là que mr Backin m'a dit à moi-même la résistance qu'on veut faire à l'autorité Episcopale et ses motifs. La tactique des opposants consiste à proposer chaque année au budget des dépenses considérables pour des embellissements, des adjonctions etc. de manière à faire renoncer au projet de reconstruction*¹¹⁰⁸. *La question de ces travaux a été discutée, il y a peu de temps encore, et mr le curé*¹¹⁰⁹, *débordé par les collègues eu recours à un moyen d'opposition, qui lui a paru une planche de salut ; il a proposé de soumettre la chose au jugement de la Commission Royale des Monuments, et cette proposition a été acceptée* »¹¹¹⁰.

Le 12 avril 1860, la Commission royale des Monuments inspecte effectivement l'édifice¹¹¹¹. Les praticiens affirment qu'il n'est pas possible d'agrandir la chapelle « *sans détruire ses belles proportions et sans en altérer complètement le caractère* ». Il faut donc se borner à reconstruire et transformer en porche les deux salles jouxtant le portail (soit l'offranderie et la pièce aux cierges), en leur donnant plus d'ampleur et en y établissant deux portes pour faciliter « *l'aérag*

¹¹⁰⁶ Le conseil communal met notamment en exergue le fait que l'écrasante majorité des habitants de la paroisse de Bon-Secours est de nationalité française, « *et que si des besoins sont à satisfaire sous le rapport du Culte, c'est bien au Gouvernement Français qu'ils incombent* ». Qui plus est, les édiles communaux craignent des sanctions de la part de l'État et de la Province, car ces derniers ont contribué financièrement à l'érection de l'église Saint-Quentin, à la condition que le nouvel édifice satisfasse aux besoins de la population « *pendant de longues années* », pour ainsi ne pas devoir intervenir à nouveau. L'argument économique est donc particulièrement prégnant (AÉT, décisions du conseil communal de Péruwelz, séance du 23 août 1858 : PZE31).

¹¹⁰⁷ Originaire de Frasnes, Charles-Joseph Voisin suit des études théologiques au séminaire de Tournai et est ordonné prêtre en 1825. Il est successivement vicaire à Ellezelles, curé de Willemeau en 1828, curé d'Havré en 1835, chanoine-archiviste de l'évêché en 1837, vicaire-général du diocèse de Tournai en 1842 et doyen du chapitre cathédral en 1866. Passionné par l'histoire et l'architecture, il publiera de nombreux ouvrages sur le sujet, dont *L'histoire et le projet de restauration de la Halle-aux-Draps* en 1863, ouvrage qui participera à la sauvegarde d'un important bâtiment tournaisien de la Renaissance. Il est d'ailleurs membre de la commission de surveillance établie pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame (LEFEBVRE Gaston, 1990, p. 271-272).

¹¹⁰⁸ Cette opposition est certainement l'œuvre des membres Charlez-d'Autreppe, Désiré Quitton et Philippe Baugnies, qui démissionneront en 1863 (cf. infra). Ce dernier est peut-être lié à l'échevin Edmond Baugnies.

¹¹⁰⁹ Il s'agit soit de Hippolyte-Joseph Baise (1811-1887, curé de novembre 1842 à décembre 1858), soit d'Augustin-Joseph Dejardin (1813-1874, curé du 10 décembre 1858 à août 1861 ; AFÉNDBSP, actes de la paroisse, p. 9-11 : GJ23-25).

¹¹¹⁰ ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, lettre de Voisin à un destinataire anonyme, 15 février 1860 : EN31.

¹¹¹¹ *Idem*, lettre de la CRM à Voisin, 7 avril 1860 : EN37. Il s'agit des architectes Tilman-François Suys et Henri Partoes.

et la circulation »¹¹¹². Confié à l'architecte Vincent, le projet est avalisé par l'institution les 15 mai et 29 septembre (fig. 117)¹¹¹³. Il ne plaît cependant guère aux fabriciens, qui pointent du doigt la circulation maladroite et la nécessité de reconstruire les annexes susmentionnées à un endroit moins évident pour le service cultuel¹¹¹⁴.

L'évêque de Tournai Gaspar-Joseph Labis (1792-1872¹¹¹⁵) critique lui-aussi vivement cette première mouture, qu'il qualifie péjorativement de « *travaux d'embellissement* », car elle ne résout pas le problème majeur du site : l'exiguïté de la chapelle¹¹¹⁶. L'objectif du prélat est simple et pragmatique, mais éloigné des considérations patrimoniales de la Commission : « *procurer à cette paroisse une chose indispensable qu'elle n'a pas, une Eglise suffisante pour sa population, en tenant compte du pèlerinage [et] procurer un local convenable pour l'exercice du Culte paroissial* »¹¹¹⁷. Si l'autorité diocésaine propose de reconstruire intégralement l'édifice, cette proposition est rapidement écartée en raison de l'opposition des administrations locales (Commune et fabrique) et des habitants du bourg¹¹¹⁸. En effet, d'après la Commission royale des Monuments, les premières « *semblent croire que toute modification de certaine importance aurait une funeste influence sur les innombrables pèlerins et comptent s'opposer de tout leur pouvoir à n'importe quel projet qui d'après eux, nuirait aux intérêts locaux* », tandis que les seconds « *sont hostiles à tout déplacement, à toute modification grave de la chapelle qui leur a été légué par leurs ancêtres et qui à leurs yeux, comme à ceux des nombreux pèlerins, est un sanctuaire sacré qui doit rester intact. C'est là un fait que nous constatons, sans avoir à l'apprécier* »¹¹¹⁹. Pour ménager ces forces locales et la Commission

¹¹¹² La Commission propose également de modifier le clocher du chœur afin d'y installer « *une cloche suffisante* », de placer une horloge au-dessus du portail et enfin, d'orner l'église de vitraux peints et de sculptures (*Idem*, lettre de la CRM au ministre de la justice, 28 avril 1860 : EN40).

¹¹¹³ *Idem*, lettre de l'administration communale à la CRM, 11 juillet 1860 ; lettre de la CRM à Vincent, 11 août 1860 ; lettre de la CRM à l'administration communale, 29 septembre 1860 ; AFÉNDDBSP, actes de la paroisse, p. 13 : GJ26 ; EN41 ; EN43 ; EN51.

¹¹¹⁴ ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, lettre de Vincent à la CRM, 17 août 1860 : EN47.

¹¹¹⁵ Gaspard-Joseph Labis fut nommé évêque de Tournai le 10 mai 1835. Il n'est guère étonnant que l'évêque ait accordé une attention soutenue au cas péruwelzien. En effet, Labis a répandu la dévotion de l'Immaculée Conception dans son diocèse avant de participer à la proclamation du dogme à Rome en 1854. Il s'intéressa également particulièrement aux conditions ouvrières, et fut souvent en proie à de vives oppositions de la part des libéraux au sujet de l'enseignement. Il est par ailleurs qualifié comme étant « *autoritaire et soupçonneux à l'égard des pouvoirs civils* » (SIMON Aloïs, 1958, col. 493-496).

¹¹¹⁶ En outre, le prélat affirme que le percement des deux portes entraînerait d'importants courants d'air et un froid pénétrant constant, préjudiciable au bon exercice du culte.

¹¹¹⁷ « *Il s'agit de procurer une église à une paroisse qui peut être considérée comme n'en ayant pas* » (ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, lettre de l'évêque de Tournai à la CRM, 29 septembre 1861) : EN60.

¹¹¹⁸ AFÉNDDBSP, correspondance, lettre de la CRM à l'évêque de Tournai, 19 septembre 1861 : GH20.

¹¹¹⁹ ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, notes de la CRM, non datées : EN72.

royale des Monuments, l'évêque plaide alors pour la construction d'une église plus vaste, une « *rotonde* » pourvue d'une crypte, au nord-est de la chapelle, en aménageant un couloir de communication entre les deux bâtisses. « *Si le dôme de Bonsecours pouvait être construit, cette paroisse aurait non seulement une Eglise qui lui manque, mais elle posséderait un véritable monument qu'on pourrait lui envier. Je fais les vœux les plus sincères pour que ces deux avantages lui soient procurés* »¹¹²⁰.

Confié à l'architecte tournaisien Justin Bruyenne (1811-1896), particulièrement actif dans le diocèse¹¹²¹, le projet, de style néo-roman comme l'affectionne le praticien, est refusé lors d'une réunion survenue au Grand Logis¹¹²² au début du mois de septembre 1861 et à laquelle participent le vicaire-général Voisin, des délégués de la Commission royale des Monuments¹¹²³, un certain Dujardin, député provincial, les fabriciens et enfin Edmond Baugnies, échevin de la ville de Péruwelz. Le nouveau curé de la paroisse assiste également aux discussions. Il s'agit de Louis Baudalet (1821-1880), « *prêtre capable, érudit, perspicace et zélé* », qui ne cessera de s'impliquer pour la reconstruction de son église au cours des vingt prochaines années¹¹²⁴.

Si aucun document graphique n'éclaire ce projet – probablement conservé aux archives diocésaines, détruites –, les remarques à son encontre sont consignées dans plusieurs courriers. Ainsi, la Commission royale des Monuments craint que l'élévation prononcée de la rotonde n'écrase la chapelle, qui deviendrait dès lors un « *accessoire tout à fait secondaire* ». Qui plus est, la présence de deux édifices aux styles radicalement différents et étrangement reliés apparaît comme une solution peu harmonieuse aux yeux de l'institution. Cette dernière allègue également que les perspectives idéales du site s'en trouveraient fâcheusement modifiées ; « *on*

¹¹²⁰ *Idem*, lettre de l'évêque de Tournai à la CRM, 9 avril 1861 : EN54. Cet épisode rejoint la pensée du vicaire Voisin, qui expliquait qu'il faudrait ou bien ériger une « *rotonde avec galerie, en renfermant dans l'œuvre les quatre absides de la chapelle actuelle* », ou bien bâtir une nouvelle paroissiale à proximité (*Idem*, lettre de Voisin à un destinataire anonyme, 15 février 1860) : EN31.

¹¹²¹ Le choix de cet architecte n'est guère étonnant. Originaire de Tournai où il réalise ses études à l'Académie, Bruyenne s'occupe de nombreuses constructions et reconstructions d'églises. L'intéressé restaure également la cathédrale Notre-Dame à compter de 1849. Il fut également membre correspondant de la Commission royale des Monuments et récipiendaire de la croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold. On lui prête une très forte amitié avec le vicaire-général Voisin (LEFEBVRE Gaston, 1990, p. 31-32).

¹¹²² Il s'agit d'un édifice du XVII^e siècle détenu par la fabrique et localisé au nord-est de la chapelle, de l'autre côté de la place publique.

¹¹²³ Il s'agit d'Alphonse Balat et de Louis de Curte.

¹¹²⁴ Originaire de Hellebecq (Ath), Louis Baudalet fut successivement professeur de poésie et de rhétorique et principal au collège de Soignies (1845-1851), vicaire à Péruwelz (1851-1855) et curé à Bury (1855-1861). Il publiera deux contributions relatives à l'histoire de la chapelle et démontrant la nécessité d'intervenir pour résoudre son étroitesse (BAUDELET Louis, 1863 ; BAUDELET Louis, 1869, p. 252-296 ; AFÉND BSP, actes de la paroisse, p. 12 : GJ25).

est frappé de la majesté de l'édifice placé sur une élévation dans l'axe de deux grandes routes [...]. Il ne s'agit pas ici d'un simple effet de perspective, mais d'un ensemble monumental, d'une rare harmonie, déterminé par la colline qui forme pour ainsi dire piédestal, et la coupole qui la surmonte »¹¹²⁵. Des considérations économiques sont également prises en compte, car le projet exige des expropriations et des modifications de voiries¹¹²⁶.

D'autres solutions sont alors évoquées, mais aucune ne satisfait les parties en présence. Par exemple, l'érection de trois nefs au nord-est de la chapelle déplaît à la Commission pour des raisons esthétiques. Quant à la construction d'une seconde église à un nouvel emplacement, dans une partie du village non précisée, elle entraînerait une hausse des coûts ainsi que le désarroi des habitants qui verraient « *avec peine et regret le clergé paroissial abandonner le vieux sanctuaire, pour aller célébrer les offices dans un autre* »¹¹²⁷. La Commission, qui milite « *pour qu'aucun changement qui puisse dénaturer le caractère de la construction actuelle ne soit adopté* », préconise d'agrandir celle-ci à l'aide de quatre chapelles rayonnantes ; « *De cette façon, la chapelle, loin d'être déformée, recevrait un complément qui ajouterait à son aspect architectural dont on ne peut méconnaître l'élégance* »¹¹²⁸.

L'évêque n'est guère séduit par ces propositions et quitte la table des négociations, manifestement vexé : « *Vous avez jugé mon projet susceptible de pouvoir être exécuté et répondant à un besoin réel ; mais vous vous êtes arrêtés devant le défaut d'harmonie qu'il y aurait entre les deux constructions, croyant en cette circonstance devoir sacrifier l'utile à l'agréable [...]. Il est certainement louable de chercher à conserver des points de vue, mais il est des intérêts d'un ordre plus élevé, qu'on ne peut sacrifier à l'amour de la perspective* »¹¹²⁹.

Cette opposition, entre d'une part une Commission royale des Monuments qui souhaite conserver l'ancienne chapelle et n'y effectuer que des agrandissements modérés pour préserver l'esthétique du site et du bâtiment, et d'autre part, un pouvoir religieux défendant l'idée de

¹¹²⁵ ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, notes de la CRM, non datées : EN72. L'architecte Suys a manifestement émis le souhait d'éloigner davantage les constructions afin que l'élévation de la nouvelle rotonde ne soit pas trop visible par rapport à l'ancienne chapelle ; l'évêque est contre ces remarques, au motif qu'une telle option rendrait difficile et peu harmonieuse la communication entre les deux édifices et que la différence d'élévation serait quand même visible.

¹¹²⁶ *Idem*, lettre de Voisin à un destinataire anonyme, non datée : EN64.

¹¹²⁷ *Idem*, notes de la CRM, non datées : EN72.

¹¹²⁸ AFÉNDBSP, correspondance, lettre de la CRM à l'évêque de Tournai, 19 septembre 1861 : GH19.

¹¹²⁹ ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, lettre de l'évêque de Tournai à la CRM, 29 septembre 1861 ; lettre de Voisin à un destinataire anonyme, non datée ; lettre de la CRM à l'évêque de Tournai, 19 décembre 1861 ; lettre de la CRM au ministre de la justice, 19 décembre 1861 : EN62-64-68-76-79.

pourvoir aux besoins du culte et du pèlerinage, s'installait pour vingt ans. Ces positions partisans allaient être soutenues par diverses administrations en fonction de leurs compositions et de leurs intérêts propres.

Une volonté religieuse qui tente de s'affirmer (1862-1866)

L'affaire stagnant, deux décisions sont prises par les fabriciens en janvier 1862. D'une part, craignant que les débats ne s'éternisent, le conseil vote une somme de 4 000 francs pour « réparer et mettre à neuf les plafonds de la voûte et les parois, gratter les nervures et les reliefs en pierre et placer deux vitraux peints aux fenêtres du chœur »¹¹³⁰. D'autre part, il décide de relancer le projet de Vincent consistant à transformer en porche les deux annexes jouxtant la façade, convaincu, pour rappel, qu'il ne faut pas modifier en profondeur le site pour préserver les intérêts locaux. Présentée à l'Évêché, cette proposition ne reçoit pas les faveurs du vicaire-général Voisin, partisan du projet de rotonde¹¹³¹. La Commission, quant à elle, botte en touche, car elle n'estime pas le dossier prioritaire, aucun changement n'y ayant été apporté depuis septembre 1861¹¹³².

Le 14 mai 1863, le vicaire-général Jean-Baptiste Ponceau (1806-1882¹¹³³) propose à la fabrique de remplacer la chapelle par « un nouvel édifice de forme polygonale ressemblant le plus possible à l'ancien, mais d'une dimension plus grande », tout en préservant les routes alentours (fig. 111). L'autorité diocésaine relance ici son idée initiale visant à reconstruire l'édifice, en essayant probablement, par ces modifications, de ménager la Commission royale des Monuments et les autorités locales. Étonnamment, la fabrique entérine ce choix. Ce revirement de bord s'explique manifestement par la démission de plusieurs de ses membres hostiles au changement et probablement saturés par les débats et les pressions des années précédentes¹¹³⁴. Sans doute les fabriciens sont-ils également rassérénés par la volonté de maintenir le souvenir de l'ancienne chapelle, d'en préserver les accès et de dégager des bénéfices religieux (et

¹¹³⁰ L'année suivante, décision sera prise de blanchir la chapelle (AFÉNDDBSP, bureau des marguilliers, séance du 8 février 1863 : **G17**). L'autorité communale avalise ces travaux car ceux-ci ne modifient en rien le caractère de l'édifice (AÉT, décisions du conseil communal de Péruwelz, séance du 25 avril 1862 : **PZE34**).

¹¹³¹ AFÉNDDBSP, actes de la paroisse, p. 14 : **GJ27**.

¹¹³² ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, lettre de la CRM à Vincent, 8 février 1862 : **EN81**.

¹¹³³ Originaire de Tournai, Jean-Baptiste Ponceau est ordonné prêtre en 1832. Il est nommé chanoine honoraire de la cathédrale en 1842, chanoine titulaire en 1855, vicaire-général en 1858, prélat domestique en 1861 et doyen du chapitre en 1872. Il fut par ailleurs inspecteur diocésain des écoles primaires (LEFEBVRE Gaston, 1990, p. 213).

¹¹³⁴ AFÉNDDBSP, actes de la paroisse, p. 16 ; ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, lettre de Vincent à la CRM, 31 mai 1862 : **EN82 GJ29**. Il s'agit de Philippe Baugnies, Charlez-d'Autrepe et Léopold Quitton (cf note 1137).

financiers) plus importants (cf. *infra*). Charles-Damas Vincent, désormais architecte provincial, est une nouvelle fois chargé du projet¹¹³⁵. Ce dernier, chiffré à 180 000 francs, est « *un édifice octogonal de 28m d'axe, surmonté d'un dôme de 50m d'élévation* » pouvant accueillir 1030 personnes (fig. 118-126)¹¹³⁶.

Malgré de vives tensions locales¹¹³⁷, le 3 juillet 1864, les autorités ecclésiastiques prennent la décision de reconstruire l'église sur fonds propres, pour ainsi éloigner toute entrave économique de l'administration communale, désormais pilotée par le bourgmestre libéral et opposant Édouard-Auguste Simon (1825-1902¹¹³⁸). Elles sollicitent également l'autorisation du conseil provincial (au sein duquel siège ledit bourgmestre...) pour réaliser une tombola destinée à financer le projet¹¹³⁹. La démarche, néanmoins, fait chou blanc : le conseil communal émet un avis défavorable, se réfugiant derrière les vues de la Commission royale des Monuments¹¹⁴⁰, et la députation permanente du conseil provincial, si elle souscrit collégialement au projet¹¹⁴¹, rejette cependant la tombola, dont le résultat est trop incertain : la fabrique doit réunir elle-

¹¹³⁵ AFÉNDDBSP, actes de la paroisse, p. 14 : GJ27.

¹¹³⁶ *Idem*, p. 14 ; ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, notes anonymes, 22 septembre 1865 : GJ27 EN85. L'inspiration de l'église Sainte-Marie à Schaerbeek est ici manifeste.

¹¹³⁷ « *La question commençait à passionner la foule et l'opposition à toute reconstruction s'accroissait de plus en plus, basée sur les considérations les plus absurdes. C'est pour y répondre que parut (1863) une brochure intitulée : Construction d'une église à Bonsecours. M. Baudelet, qui en était l'auteur, démontrait mathématiquement l'insuffisance de l'édifice pour l'exercice du culte et faisait bonne justice de l'argumentation de la foule en prouvant que l'érection de la nouvelle chapelle ne pouvait que favoriser tous les intérêts en donnant une plus grande vogue au pèlerinage. Cet écrit fut vivement attaqué par l'Echo de la frontière belge, journal de Péruwelz. L'auteur de la brochure refusa les critiques que son écrit avait soulevées, dans deux feuilles volantes et dans un article inséré dans le Belge de Tournay n° du 14 avril 1863. – Le dimanche 12 avril un meeting, auquel les affiches imprimées placardées pendant la nuit précédente, convoquaient les habitants de Bonsecours, fut tenu dans l'estaminet de la jardinière, sous la présidence de M. Phil. Baugnies. On proposa plusieurs discours contre la reconstruction et un comité composé de 4 membres (Ph. Baugnies, Charlez d'Autrepepe, Pilverdier, François et Quitton Léopold) se chargèrent de rédiger et de faire signer une pétition adressée au conseil communal pour l'engager à s'opposer par tous les moyens légaux à tout projet de démolition de la chapelle et de construction d'une nouvelle église* » (AFÉNDDBSP, actes de la paroisse, p. 16) : GJ29.

¹¹³⁸ Notaire, Édouard Simon fut nommé échevin de Péruwelz en 1857 et accède à la fonction de bourgmestre en 1862. Il sera par ailleurs conseiller provincial du Hainaut cette même année et en assurera la présidence à compter de 1886. Membre de la chambre des représentants en 1882, il est fortement impliqué dans les cercles libéraux et industriels tournaisiens. (*Édouard Simon et son temps (1825-1902)*, 2003 ; LEFEBVRE Gaston, 1990, p. 508).

¹¹³⁹ AFÉNDDBSP, actes de la paroisse, p. 16 ; *Idem*, correspondance, lettre de Vincent au conseil de fabrique, 2 juin 1864 : GH8 GJ29.

¹¹⁴⁰ *Idem*, actes de la paroisse, p. 16 ; *Idem*, bureau des marguilliers, séance du 12 décembre 1864 ; *Idem*, correspondance, lettre du conseil de fabrique à l'administration communale, 20 septembre 1864 : GJ29 ; GI13 ; GH6. L'administration communale, qui estime la chapelle suffisante pour les besoins du culte et craint pour les finances publiques, s'appuie également sur une « *requête signée par 68 chefs de famille de Bonsecours, qui protestent contre la nouvelle construction projetée* » (AÉT, décisions du conseil communal de Péruwelz, séance du 26 août 1864 : PZE40).

¹¹⁴¹ AFÉNDDBSP, correspondance, lettre du conseil de fabrique au gouverneur, 12 décembre 1864 : GH11.

même les sommes indiquées¹¹⁴². Pour contrer cette décision, les fabriciens tentent d'obtenir l'accord provincial pour effectuer un emprunt, arguant que ce dernier serait garanti « à l'aide [des] économies annuelles, des dons des fidèles, et spécialement des pèlerins [...]. Déjà, après avoir placé un tronc avec cette inscription : Pour la reconstruction de la chapelle, nous avons recueilli une somme importante depuis un an. Les offrandes seraient bien plus considérables si l'on nous voyait mettre la main à l'œuvre : nous avons à cet égard des promesses, des assurances, des engagements formels ; mais jusqu'ici on hésite et cette défiance est toute naturelle, à donner beaucoup, pour l'érection d'un sanctuaire qui reste si longtemps à l'état de simple projet »¹¹⁴³. Sollicitée par le Gouverneur libéral Louis Troye (1804-1875) sur la viabilité du projet, la Commission royale des Monuments douche une fois encore les ambitions des autorités religieuses¹¹⁴⁴ : il faut ou bien ériger quatre chapelles rayonnantes, ou bien construire une nouvelle église, ailleurs dans le village¹¹⁴⁵. Le conseil de fabrique reviendra plusieurs fois à la charge, sans succès aucun¹¹⁴⁶.

Le 1^{er} avril 1866, alors que le conseil communal manifeste une fois encore son hostilité à toute reconstruction¹¹⁴⁷, le conseil de fabrique déclare forfait et annonce qu'il consent à se plier aux

¹¹⁴² *Idem*, bureau des marguilliers, séance du 12 décembre 1864 : [GH13](#).

¹¹⁴³ La fabrique dispose alors d'un capital de 90 000 francs, qui s'accroît d'env. 10 000 francs chaque année (*Idem*, correspondance, lettres du conseil de fabrique au gouverneur, 12 décembre 1864 et 14 avril 1865) : [GH14](#) [GH12](#).

¹¹⁴⁴ *Idem*, actes de la paroisse, p. 16 : [GJ29](#).

¹¹⁴⁵ ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, lettre de la CRM au gouverneur, 21 novembre 1865 : [EN88](#).

¹¹⁴⁶ Ainsi, le conseil explique que les chapelles rayonnantes ne peuvent résoudre le défaut d'espace et, qui plus est, « déformeraient » la chapelle. La construction d'une nouvelle église à un autre emplacement s'apparente quant à elle à une chimère, car la fabrique ne dispose pas des ressources nécessaires pour acquérir des terrains, payer l'entretien des deux édifices, les pourvoir correctement, etc. Qui plus est, les dons des pèlerins doivent être employés pour le projet annoncé, soit une reconstruction *in situ*. Le cas contraire, « Ce serait donc se rendre coupable d'un véritable détournement que d'employer les oblations dont il s'agit à la construction d'un édifice qui devrait être éloigné de la chapelle » (AFÉNDBSP, correspondance, lettre du conseil de fabrique au gouverneur, 31 janvier 1866 : [GH22](#)). Au Gouverneur, les fabriciens écrivent « Il s'agit, dit la Commission royale des monuments [...], "d'un ensemble monumental, d'une rare harmonie, déterminé par la colline qui forme pour ainsi dire piédestal, et la coupole qui la surmonte". Or, [...] la construction sur le même emplacement d'une église plus vaste, d'une plus grande élévation, ne pourrait que compléter cette harmonie, en donnant à cet ensemble monumental des proportions plus régulières et plus parfaites, qui n'existent pas aujourd'hui, précisément parce que la petite coupole n'est pas en rapport avec la colline qui lui sert de base. Enfin ns espérons, M. le Gouverneur, que la Com^{on} des roy. des mon^{ts} ne voudra pas, pr la conservation d'une petite chapelle de date assez récente, qui n'offre rien d'extraordinaire ds son architecture, sacrifier des intérêts de l'ordre le plus élevé, priver à tout jamais une paroisse d'une église convenable, empêcher les habitants de remplir leurs devoirs religieux, exposer la santé de tous ceux qui veulent fréquenter la chapelle actuelle, et perpétuer le triste spectacle qu'offrent les alentours de l'édifice, occupés pendant la célébration des offices religieux par une foule de personnes obligés de demeurer en plein air » (*Idem*, actes de la paroisse, p. 17) : [GJ30](#).

¹¹⁴⁷ Les mêmes arguments demeurent : l'insuffisance de la chapelle n'est pas démontrée et l'avis de la Commission royale des Monuments prévaut (AÉT, décisions du conseil communal de Péruwelz, séance du 9 mars 1866 : [PZE43](#)).

vues de la Commission royale des Monuments¹¹⁴⁸. Sans doute la situation locale est-elle de moins en moins soutenable en raison de l'accroissement démographique constant et du succès grandissant du pèlerinage. L'architecte Vincent est donc remis à contribution pour élaborer un projet d'agrandissement par le biais de quatre chapelles rayonnantes (fig. 127-128)¹¹⁴⁹.

Le 11 octobre toutefois, les plans sont passés au crible par le Comité provincial des Monuments, qui émet un avis hautement défavorable à leur encontre : « *Tous les Membres du Comité connaissent l'édifice dont on propose l'agrandissement, et sont d'avis unanime, sauf une abstention (M. Vincent), que l'exécution de ce projet serait sans utilité et causerait de graves inconvénients. Elle serait inutile, parceque l'agrandissement ne consisterait qu'en de petits espaces de quelques mètres carrés, où l'on pourrait placer si peu de personnes, que l'encombrement, et tous les dangers qui en résultent, ne cesseraient pas d'exister. Puis, comme la construction de quatre petits hors d'œuvre dans les angles de la chapelle coûterait une somme très-considérable, cette dépense mettrait la fabrique dans l'impossibilité de construire une église, dont la nécessité est maintenant mieux comprise et devient tous les jours plus urgente. En conséquence, et en présence de tous les accidents qui ont déjà été occasionnés par la réunion trop nombreuse, tant des habitants que des étrangers qui se rendent à la chapelle de Bon-Secours, accidents fréquents qui ont été souvent signalés, le Comité se voit obligé d'émettre une opinion tout-à-fait défavorable au sujet du projet de l'agrandissement de cette chapelle* »¹¹⁵⁰. La position défendue par le comité n'est guère étonnante, car celui-ci se compose, entre autres, de l'architecte Justin Bruyenne, du vicaire-général Charles-Joseph Voisin et d'Idesbald Le Maistre d'Anstaing, des proches de l'autorité diocésaine tournaïsiennne...¹¹⁵¹

La Commission souscrit partiellement à cette analyse car, dit-elle, « *les indications que nous avons données pour cet objet n'y ont pas été interprétées selon nos vues, et nous partageons le sentiment de nos honorables membres correspondants qui n'ont pas cru pouvoir l'approuver* ». Maintenant son opinion, elle déclare qu'il faut donc bâtir une nouvelle église à

¹¹⁴⁸ AFÉNDBSP, correspondance, lettre du conseil de fabrique à l'administration communale, 10 novembre 1866 : GH25.

¹¹⁴⁹ *Idem*, actes de la paroisse, p. 16 : GJ29.

¹¹⁵⁰ ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, lettre du comité provincial des monuments au gouverneur, 24 décembre 1866 : EN91.

¹¹⁵¹ Idesbald Le Maistre d'Anstaing fut membre correspondant de la Commission royale des Monuments et conseiller provincial du Hainaut de 1849 à 1866. Passionné d'histoire et d'archéologie, il fit notamment partie de la commission de surveillance pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame (LEFEBVRE Gaston, 1990, p. 167).

un autre emplacement¹¹⁵². Le dossier sombre dans une léthargie administrative au cours des années suivantes, probablement en raison des désaccords qui animent les institutions impliquées et l'impossibilité d'en dégager un consensus¹¹⁵³.

Le projet parallèle de la Commission royale des Monuments (1871-1873)

La question d'une reconstruction basée sur les plans de l'architecte Vincent élaborés en 1863-1864 est relancée par la fabrique en mars 1871¹¹⁵⁴, probablement en raison des importantes économies réalisées par l'institution et de l'urgence de la situation¹¹⁵⁵. L'idée est toujours encouragée par l'autorité diocésaine pour les motifs habituels : exigüité, hygiène, préservation des intérêts matériels et religieux des habitants et des pèlerins, etc.¹¹⁵⁶ Elle est combattue, sans surprise aucune, par le conseil communal, acquis aux vues de la Commission royale des Monuments¹¹⁵⁷. Des jugements de goût orientés accompagnent ces prises de position partisans. Pour les fabriciens, la chapelle « *n'offre rien d'extraordinaire ni de magnifique dans son architecture* »¹¹⁵⁸. Il ne s'agit que d'« *une petite chapelle de date assez récente*¹¹⁵⁹, nous serions étonnés [qu'on] attribuât un caractère monumental à ce modeste édifice construit en 1645 »¹¹⁶⁰. Pour la Commune en revanche, il faut au contraire lutter « *contre la destruction de ce magnifique édifice, tant au point de vue de l'art architectural qu'au point de vue des finances*

¹¹⁵² AFÉNDDBSP, correspondance, lettre de la CRM au gouverneur, 29 janvier 1867 : GH29.

¹¹⁵³ La question de la propriété de l'église, mise sur le devant de la scène par l'administration communale pour tenter de contrecarrer les projets de la fabrique, est notamment âprement débattue durant des années. C'est au cours de cet épisode, qui ne fera que confirmer que la fabrique demeure l'unique propriétaire des lieux, que les premières études historiques approfondies voient le jour, notamment celles des curés Louis Baudalet et Louis Petit en 1869 et 1871 (PHILIPPART Solange, 1985, p. 106-107). Pour l'issue de cette affaire, se référer à AÉT, décisions du conseil communal de Péruwelz, séance du 8 novembre 1871 : PZE74.

¹¹⁵⁴ AFÉNDDBSP, correspondance, lettre du conseil de fabrique au ministre de la justice, 3 mars 1871 : GH42.

¹¹⁵⁵ *Idem*, lettre anonyme, 7 mars 1872 ; AGR, ministère de la justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 2711, lettre du gouverneur au ministre de la justice, 10 avril 1872 : GH50 ; FH8. En 1872, le conseil affirme disposer d'un capital de 95 000 francs placé en banque, une somme à laquelle s'ajoutent 40 000 francs mis à disposition par l'évêché dès 1864. À titre d'assurance, il précise que les bénéfices annuels sont généreux et combleront les déficits, d'autant plus que la fabrique dispose de propriétés bâties estimées entre 50 et 60 000 francs. Dix ans plus tôt, elle ne disposait que d'un capital de 32 000 francs... (*Idem*, correspondance, lettre anonyme au gouverneur, 3 décembre 1872) : GH52.

¹¹⁵⁶ « *L'on peut facilement comprendre les inconvénients qui doivent résulter de la présence d'un corps parfois en putréfaction au milieu d'une foule de personnes qui ne peuvent s'en éloigner* » (*Idem*, correspondance, lettre du conseil de fabrique à l'évêque de Tournai, 10 mai 1871 ; lettre anonyme, 7 mars 1872) : GH50 ; GH47.

¹¹⁵⁷ *Idem*, lettre de l'administration communale au gouverneur, 20 avril 1871. GH43.

¹¹⁵⁸ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à l'évêque de Tournai, 10 mai 1871 : GH47.

¹¹⁵⁹ *Idem*, actes de la paroisse, p. 17 : GJ30.

¹¹⁶⁰ *Idem*, correspondance, lettre du conseil de fabrique au gouverneur, 3 décembre 1872 : GH53.

de la ville » et privilégier le projet de la Commission, « *qui avait le [...] mérite de conserver le caractère de l'édifice, tout en l'ornant d'une manière splendide* »...¹¹⁶¹

Parallèlement à ces démarches qui lui déplaisent, la Commission encourage l'architecte Vincent à revoir son projet d'agrandissement, avec pour seuls mots d'ordre « [tendre] *surtout à conserver autant que possible la silhouette de l'édifice actuel* »¹¹⁶². À l'instar du projet précédent, le nouveau plan comprend quatre chapelles rayonnantes couronnées de dômes, mais comporte un élément neuf : un porche et un avant-corps d'environ six mètres de long prolongent le bras nord de la chapelle vers la place publique, ce qui permettrait d'accueillir 532 personnes¹¹⁶³. Alors qu'elle s'était positionnée contre un tel ajout en 1861 (cf. *supra*), la Commission avalise ce travail le 2 juillet 1873¹¹⁶⁴. Le 9 août, le ministre de la justice Théophile de Lantsheere (1833-1918) en autorise l'adjudication publique¹¹⁶⁵. « *Nous sommes donc arrivés, après un quart de siècle d'études et de démarches, à une solution : l'agrandissement de l'église de Bonsecours traduit par un plan approuvé. C'est un grand pas, Messieurs, et je suis heureux d'avoir pu contribuer à ce résultat* »¹¹⁶⁶, clame l'architecte Vincent à ses collègues. C'était toutefois sans compter sur l'opiniâtreté des fabriciens, dont les projets sont nettement plus ambitieux...

Les projets Duray-Van de Wiele (1873-1878)

Constatant que sa rotonde octogonale est à deux doigts de se faire torpiller par l'agrandissement de Vincent piloté par la Commission¹¹⁶⁷, la fabrique, particulièrement échaudée¹¹⁶⁸, commande

¹¹⁶¹ *Idem*, lettre de l'administration communale au gouverneur, 20 avril 1871 : GH43.

¹¹⁶² ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, lettre de la CRM à Vincent, 30 juillet 1872 : EN102. Voir aussi *Idem*, lettre de la CRM à Vincent, 8 mai 1872 ; lettres de Vincent à la CRM, 24 mai et 15 juillet 1872 : EN97 ; EN98 ; EN100.

¹¹⁶³ AFÉNDBSP, correspondance, lettre de Vincent au conseil de fabrique, 22 septembre 1873 ; lettre de l'administration communale au ministre de la justice, 13 août 1877 ; ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, notes de la CRM, 20 mai 1873 ; lettre de la CRM au gouverneur, 28 mai 1873 : EN114 ; GH55 ; GH73 EN112.

¹¹⁶⁴ AGR, ministère de la justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 2711, lettre de la CRM au gouverneur, 2 juillet 1873 : FH9.

¹¹⁶⁵ AFÉNDBSP, actes de la paroisse, p. 17 : GJ30. Les archives précisent que ce projet augmente la superficie de la chapelle de 276 à 554m². L'espace praticable réservé aux fidèles, de 213m², permettra d'accueillir 532 personnes (ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, notes de la CRM, 20 mai 1873) : EN112.

¹¹⁶⁶ AFÉNDBSP, correspondance, lettre de Vincent au conseil de fabrique, 22 septembre 1873 : GH55.

¹¹⁶⁷ *Idem*, lettre de Vincent au conseil de fabrique, 22 septembre 1873 : GH55.

¹¹⁶⁸ Les fabriciens n'hésitent pas à critiquer vivement le projet de Vincent dans une lettre particulièrement développée ; « [La chapelle] *forme une croix grecque surmontée d'une coupole en style gothique bâtard. Sa façade est chargée de lourds enroulements, de fronton brisé, de colonnes bosselées de la renaissance. Voilà le prétendu monument qu'il faudrait conserver à tout prix, ou plutôt qu'il s'agit d'englober dans des constructions nouvelles, qui lui feraient perdre complètement sa forme primitive, et tout cela sans pouvoir apporter un remède efficace aux inconvénients signalés* » (*Idem*, lettre du conseil de fabrique au ministre de la justice, 1^{er} mars 1875 : GH64).

à un autre architecte une nouvelle étude visant la reconstruction intégrale de l'édifice¹¹⁶⁹, encouragée comme de coutume par l'autorité épiscopale¹¹⁷⁰. Le plan centré est alors abandonné : il n'utilise pas le terrain de manière optimale, s'avère moins commode pour le culte, « *ingrat* » pour le chant et la prédication et enfin, « *Il ne se détacherait pas aussi puissamment de son cadre de la forêt de Bonsecours* »¹¹⁷¹.

Le nouveau projet est présenté au conseil de fabrique le 3 janvier 1875¹¹⁷². Les actes paroissiaux précisent qu'il « *avait pour auteur M [Vital] Duray*¹¹⁷³, *curé d'Ellignies Ste Anne et était connu sous le nom de plan du curé d'Ellignies, quoique pour des nécessités administratives, il fût signé du nom de Vandewiele, architecte à Bruxelles* »¹¹⁷⁴. Aucun document graphique n'éclaire ce projet, mais certaines descriptions¹¹⁷⁵ rapprochent fortement ce dernier des plans réalisés l'année suivante par l'architecte Félix Van de Wiele¹¹⁷⁶, dont les contours sont mieux établis, et détaillés plus bas (cf. *infra*). Par ailleurs, la mise à l'écart de l'architecte Vincent peut se comprendre à l'aune de nombreux facteurs : le décès de Charles Souval-Vincent (éventuellement), la volonté de se départir des projets de rotonde qui n'aboutissent à aucun consensus, la collaboration du praticien avec la Commission royale des Monuments, ou encore, la suspicion de l'autorité diocésaine à l'encontre de l'Administration provinciale, à majorité

¹¹⁶⁹ *Idem*, lettre du conseil de fabrique au ministre de la justice, 22 décembre 1873 : GH59.

¹¹⁷⁰ *Idem*, lettre de l'évêque de Tournai au ministre de la justice, 10 décembre 1873 : GH58.

¹¹⁷¹ AGR, ministère de la justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 2711, annexe au projet de reconstruction de l'église de Bon secours à Péruwelz (Hainaut), 3 janvier 1876 : FH16.

¹¹⁷² AFÉNDDBSP, actes de la paroisse, p. 17 : GJ30.

¹¹⁷³ Originaire de Chièvres, Vital Duray (1823/1825-1892) reste une figure énigmatique. Curé d'Ellignies-Sainte-Anne durant 26 années (non précisées) et pratiquant l'architecture, il est l'auteur de plusieurs édifices religieux en Hainaut, dont Saint-Pierre à Ransart, Saint-Vincent à Arc-Ainières, Notre-Dame de la Fontaine à Chièvres et Notre-Dame d'Ellignies-Sainte-Anne. Il sera par ailleurs membre correspondant de la Commission royale des Monuments (LIETARD Paul, 1980, p. 54-61).

¹¹⁷⁴ AFÉNDDBSP, actes de la paroisse, p. 17 : GJ30.

¹¹⁷⁵ « 1° Il ne comprend que le terrain occupé par la chapelle actuelle et le chemin de ronde [nda : le trottoir], sauf un empiètement de quelques mètres sur la place publique, empiètement qui pourrait être compensé par la cession d'un espace égal ou plus grand de terrain appartenant à la fabrique de l'autre côté de la place. 2° Il fournit aux fidèles un emplacement pouvant contenir 1800 à 2000 personnes. 3° La sacristie serait beaucoup plus grande, le chœur plus vaste et plus approprié aux cérémonies sacrées. 4° Dans une crypte, dont le pavement est à niveau du sol environnant, se trouveraient toutes les dépendances, telles que offranderie, salle de catéchisme, remise, galerie pour les ex-voto, brûloir des bougies, chambre à calorifère, etc. etc. 5° Les tours pourraient contenir une horloge, et les cloches en rapport avec le reste de l'édifice. 6° L'église projetée serait construite en style gothique du XIII^e siècle, et servirait de couronnement à cet "ensemble monumental imposant, d'une rare harmonie, déterminé par la colline qui forme pour ainsi dire piédestal, et la coupole qui la surmonte" » (*Idem*, correspondance, lettre du conseil de fabrique au ministre de la justice, 1^{er} mars 1875 : GH65).

¹¹⁷⁶ Félix Van de Wiele est un architecte bruxellois, auteur de plusieurs églises, dont Saint-Vincent à Mesvin, Sainte-Gertrude à Lasne-Chapelle-Saint-Lambert et l'ancienne église Sainte-Croix à Ixelles. Il est également l'un des restaurateurs en charge de la cathédrale de Malines (BALaT).

catholique libérale entre 1870 et 1878, l'évêque de Tournai Edmond Dumont (1828-1892) combattant vivement ce parti¹¹⁷⁷.

Après moult insistances¹¹⁷⁸, le projet est défendu par son auteur et les autorités religieuses devant la Commission royale des Monuments, le 29 décembre 1875¹¹⁷⁹. Les maîtres d'ouvrage prévoient notamment de conserver la chapelle et ses services durant les travaux de reconstruction, en proposant pour ce faire diverses solutions : préserver les épaulements, ancrer les structures, démolir la voûte tout en maintenant les charpentes, etc.¹¹⁸⁰ Face à cette stratégie, l'institution se montre des plus frileuses. En effet, si elle reconnaît la nécessité d'agir pour le bien commun, ce qui représente un embryon d'évolution dans son opinion, elle estime trop dangereux de maintenir le culte durant les travaux, en raison des fondations à creuser et des échafaudages à dresser. Un autre bâtiment doit donc être désigné à cet usage durant le chantier. De plus, la construction projetée requiert une emprise sur la place publique, que l'Administration communale ne semble pas disposée à concéder. Il faut donc impérativement obtenir des garanties en la matière. Enfin, elle précise que *les plans [...] « soumis ne sont rien moins que satisfaisants et dénotent chez leur auteur une grande inexpérience du style adopté [...] ». Le projet repose donc sur des bases mal assurées et son exécution rencontrerait des difficultés de toute nature »*¹¹⁸¹.

En juin 1876, de nouveaux plans dressés par « Van de Wiele » sont présentés aux autorités (fig. 129-135). L'église, de plan basilical, s'étend vers la place publique et en partie sur le terrain communal. Elle comprend une ample crypte ainsi qu'un vaisseau principal à double collatéraux et tribunes, une imposante tour de croisée située dans l'axe des routes Péruwelz-Condé et une façade ornée d'un mur-pignon duquel se détachent deux tours. La fabrique précise qu'elle supportera l'intégralité des dépenses colossales, évaluées à 596 840 francs¹¹⁸², et procèdera aux

¹¹⁷⁷ Edmond Dumont est évêque de Tournai du 2 février 1873 au 12 novembre 1880. Il attacha une grande importance à l'organisation de son diocèse et pratiquait de fatigants pèlerinages. Il fut particulièrement opposé aux catholiques libéraux à la fin de sa mandature (SIMON Aloïs, 1958, col 351-352).

¹¹⁷⁸ AFÉNDDBSP, actes de la paroisse, p. 18 ; ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, lettre du ministre de la justice à la CRM, 3 décembre 1875 ; lettre anonyme de l'évêché à la CRM, 29 novembre 1875 ; lettre de Baudalet à la CRM, 8 décembre 1875 : [GJ31](#) ; [EN124](#) ; [EN125](#) [EN127](#).

¹¹⁷⁹ ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, lettre de la CRM à Duray, 27 décembre 1875 : [EN130](#).

¹¹⁸⁰ AGR, ministère de la justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 2711, annexe au projet de reconstruction de l'église de Bon secours à Péruwelz (Hainaut), 3 janvier 1876 : [FH16](#).

¹¹⁸¹ « *Les colonnes, les moulures à l'extérieur, les meneaux, les contreforts et les pinacles seront en pierre bleue des carrières des Ecaussinnes ou de Soignies, les parements à l'intérieur en pierre blanche dure et les voûtes en briques de Boom* » (*Idem*, lettre de la CRM au ministre de la justice, 18 janvier 1876 : [FH14](#)).

¹¹⁸² AFÉNDDBSP, correspondance, lettre du ministre de la justice au conseil de fabrique, 8 mars 1877 : [GH66](#).

échanges de parcelles nécessaires¹¹⁸³. Le 15 juillet, après quinze ans de militance, la Commission avalise enfin ce projet faisant table rase du passé, « *bien que, dans les élévations et les détails, il demande encore, selon nous, certaines études* »¹¹⁸⁴. Son avis n'est malheureusement pas motivé.

Si, dans un premier temps, le ministre de la justice est disposé à accepter ce projet¹¹⁸⁵, il émet cependant un avis défavorable le 8 mars 1877. La raison de ce refus provient une nouvelle fois du conseil communal de Péruwelz. Si ce dernier reconnaît le caractère « *habile* » de la construction, il se positionne néanmoins contre le plan soumis qui ne semble pas adapté aux reliefs du terrain et aux voiries existantes (fig. 136). Outre ne pas vouloir céder les parcelles réclamées, le conseil dénonce l'anéantissement de la place publique, ce qui entravera les mouvements de foule importants, ainsi que le danger qu'entraînera les pentes abruptes du nouveau chemin de Bernissart à aménager (soit la voirie située entre l'église et la place communale)¹¹⁸⁶. « *La pratique en cette circonstance, domine tous les détails théoriques* », scande-t-il¹¹⁸⁷. La fabrique revoit donc sa copie pour circonscrire le bâti au territoire qu'elle occupe (fig. 137-138). Elle propose de réduire l'ampleur de la crypte et du chœur pour ne pas modifier la route Péruwelz-Condé, mais aussi, de ne construire provisoirement que deux travées de la nef, pour ainsi ne pas empiéter sur la place publique et déplacer le chemin de Bernissart¹¹⁸⁸. En outre, les fabriciens réclament l'érection immédiate de la crypte, volume qui leur permettrait d'accueillir correctement deux fois plus de fidèles que dans la vieille chapelle¹¹⁸⁹.

¹¹⁸³ ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, lettre du ministre de la justice à la CRM, 7 juillet 1875 : EN144.

¹¹⁸⁴ AGR, ministère de la justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 2711, lettre de la CRM au ministre de la justice, 22 juillet 1876 : FH15. Notons que l'institution pointe l'ampleur et la richesse excessives de l'église, mais tolère cependant ces caractéristiques, puisque seule la fabrique doit intervenir financièrement ; « *Dans le cas contraire on pourrait, selon nous, contester l'utilité d'un monument de cette importance et de cette richesse* » (*Idem*, lettre de la CRM au ministre de la justice, 22 juillet 1876 ; ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, lettre de la CRM au ministre de la justice, 22 juillet 1876 : FH15/EN146/EN147). Le 13 août, l'architecte Vincent transmet des projets pour régler les emprises de terrain et reconstruire en partie sur la parcelle du Grand Logis. Il n'avait pas été informé de son remplacement par Van de Wiele (*Idem*, lettre de Vincent à la CRM, 13 août 1876 ; lettre de la CRM à Vincent, 16 septembre 1876 : EN148 ; EN149).

¹¹⁸⁵ AGR, ministère de la justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 2711, lettre du ministre de la justice au gouverneur, 5 septembre 1877 : FH22.

¹¹⁸⁶ AFÉND BSP, correspondance, lettre du ministre de la justice au conseil de fabrique, 8 mars 1877 : GH66.

¹¹⁸⁷ AÉT, décisions du conseil communal de Péruwelz, séance du 26 janvier 1877 : PZE98.

¹¹⁸⁸ *Idem*, lettres du conseil de fabrique au ministre de la justice, 27 juin et 22 août 1877 ; lettre du conseil de fabrique au gouverneur, 28 juillet 1877 ; lettres du gouverneur au conseil de fabrique, 7 et 18 août 1877 : GH68-69-71.

¹¹⁸⁹ *Idem*, lettre du conseil de fabrique au ministre de la justice, 27 août 1877 : GH76.

La Commune vote contre cette proposition, car elle n'estime pas convenable de laisser l'église inachevée et anticipe les demandes qu'une telle situation ne manquera pas de provoquer à l'avenir. Une fois encore, elle plébiscite le projet de Vincent de 1873 qui, selon elle, n'altère pas la chapelle et ne nécessite pas de complexes changements de voirie¹¹⁹⁰, analyse à laquelle souscrit l'Administration provinciale¹¹⁹¹. Malgré cette opposition, le ministre de la justice consent néanmoins à accepter le projet de « Van de Wiele », aux conditions énoncées par la fabrique : financer l'entreprise sur fonds propres et limiter l'emprise de la nouvelle église¹¹⁹². Le 1^{er} octobre 1877, la construction est autorisée par arrêté royal¹¹⁹³, pour autant qu'elle se restreigne, dans un premier temps, à la crypte, au chevet, au transept, ainsi qu'à la tour et sa flèche.

Un nouveau coup de boutoir émane de l'Administration communale le 22 décembre 1877 : après une ultime vérification sur site, il s'avère que les derniers plans soumis ne sont pas exacts, et que la construction empiète notablement sur la voirie et le territoire communal, notamment au chevet. La Ville exige que cette affaire soit réglée avec l'administration des Ponts et Chaussées, et entendue avec le Gouvernement français, car l'église doit être érigée à moins de deux mètres de la France, ce qui contrevient à l'article 69 du traité sur les limites des frontières de 1820¹¹⁹⁴.

Vers un projet définitif (1879-1883)

Au début de l'année 1879, après de multiples tractations¹¹⁹⁵, la fabrique annonce aux autorités publiques qu'en raison des difficultés posées par l'Administration des Ponts et Chaussées – sur

¹¹⁹⁰ AÉT, décisions du conseil communal de Péruwelz, séance du 27 juillet 1877 : [PZE102](#).

¹¹⁹¹ *Idem*, arrêt du conseil communal, 18 mai 1877 ; lettre de l'administration communale au gouverneur, 20 mai 1877 : [GH73](#) [GH75](#).

¹¹⁹² *Idem*, lettre du ministre de la justice au gouverneur, 12 septembre 1877 ; ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, lettre du ministre de la justice à la CRM, 11 septembre 1877 : [EN150](#) ; [GH79](#). Le cas faisant débat, des précédents sont évoqués à l'échelle nationale pour justifier la construction sans l'accord des administrations communale et provinciale.

¹¹⁹³ AGR, ministère de la justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 2711, arrêté royal du 1^{er} octobre 1877 : [FH26](#).

¹¹⁹⁴ Cet article stipule qu'il est interdit d'ériger une nouvelle bâtisse à moins de 10 mètres de la frontière, ou 5 mètres si la frontière est incluse dans l'axe d'une route mitoyenne. (AFÉNDBSP, actes de la paroisse, p. 19 ; *Idem*, correspondance, lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 22 décembre 1877 : [GH81](#) ; [GJ32](#). La question avait déjà été soulevée en 1872 (ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, notes de la CRM, 17 avril 1872 : [EN96](#)).

¹¹⁹⁵ Des négociations sont notamment entamées entre la fabrique et la Commune pour orienter l'église dans l'axe de la rue menant à Péruwelz, en expropriant pour cela plusieurs habitations. Le curé Duray serait alors mobilisé pour dresser de nouveaux plans. Nous ignorons le résultat de cette démarche (AFÉNDBSP, bureau des marguilliers, séance du 19 mai 1878 : [GI39](#)).

la démolition de plusieurs maisons, les modifications de voiries, leurs coûts et les lourdes formalités qu'elles entraînent –, elle renonce au projet avalisé deux ans auparavant¹¹⁹⁶. En revanche, l'institution propose de mettre à l'étude un projet plus simple et moins dispendieux, visant à inclure la nouvelle église dans l'emprise de la chapelle, en conservant l'orientation générale de celle-ci. Les avantages sont nombreux : un empiètement minime sur la place publique, des voiries laissées intactes et augmentées de trottoirs, une perspective marquée, la conservation du lieu de culte et la préservation des intérêts privés des voisins, l'assurance que les offrandes soient employées en respectant leurs donateurs et enfin, « *Le vœu des habitants de Bonsecours, de voir cesser l'état provisoire actuel, sera accompli* »¹¹⁹⁷. Le 14 mars, le conseil communal, qui entretient des relations de plus en plus cordiales avec l'autorité religieuse, se rallie à ces vues, en émettant toutefois quelques réserves : la fabrique doit céder des terrains pour compenser son emprise sur la place publique, fournir les autorisations administratives des gouvernements belges et français pour bâtir si près de la frontière, financer elle-même les opérations et procéder à une enquête de voisinage. Enfin, elle émet le souhait de soumettre le projet à un concours d'architecte¹¹⁹⁸. Au terme de longues tractations, ces demandes se résolvent toutes positivement¹¹⁹⁹ et, le 20 mars 1881, un accord est enfin conclu entre la fabrique et la Commune¹²⁰⁰. Un arrêté royal du 30 janvier 1882 autorise les achats et échanges des parcelles tant convoitées, tandis que l'adjudication publique des travaux pour le déplacement de la route Péruwelz-Condé est réalisée le 5 juin¹²⁰¹.

¹¹⁹⁶ Le 14 juin 1879, l'architecte Vincent transmet à l'administration communale le croquis « *d'une nouvelle pensée dont le point de départ est la réponse aux objections sérieuses formulées par les différentes études* » (*Idem*, correspondance, lettre de Vincent à l'administration communale, 14 juin 1879 : [GH108](#)). Cette proposition « *n'eut pas les honneurs d'une prise en considération* » (*Idem*, actes de la paroisse, p. 19) : [GJ32](#).

¹¹⁹⁷ *Idem*, correspondance, lettre du ministre de la justice au conseil de fabrique, 11 juin 1878 : [GH95](#).

¹¹⁹⁸ *Idem*, lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 16 mars 1879 ; AÉT, décisions du conseil communal de Péruwelz, séance du 14 mars 1879 : [PZE108](#) ; [GH98](#).

¹¹⁹⁹ Plus de 150 personnes souscrivent au projet de la fabrique. Quelques habitants se plaignent des travaux projetés et réclament diverses modifications, souvent contradictoires, relatifs à leurs intérêts propres. Ces réclamations ne sont pas prises en compte. Le concours d'architecte est également avalisé par l'autorité supérieure, à la seule condition que le terrain soit rigoureusement défini en amont (*Idem*, lettres de l'administration communale au conseil de fabrique, 26 août et 23 septembre 1879, 2 février, 12 juin et 18 décembre 1880 ; lettres du conseil de fabrique à l'administration communale, 27 novembre 1879, 22 février, 16 mai et 13 juin 1880 ; AGR, ministère de la justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 2711, lettre du ministre de la justice au gouverneur, 5 juillet 1879 ; AÉT, décisions du conseil communal de Péruwelz, séances des 21 novembre et 19 décembre 1879 : [GH109](#) [GH113](#) [FH46](#) [GH111](#) [GH115-121](#).

¹²⁰⁰ AGR, ministère de la justice, cultes, bâtiments du culte, dossier 2711, séance du conseil de fabrique du 2 janvier 1881 ; accord entre l'administration communale, l'administration des ponts et chaussées et le conseil de fabrique, 12 novembre 1881 ; ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, lettre de Guillaume à la CRM, 20 mars 1881 : [EN172](#) ; [FH59](#) ; [FH63](#).

¹²⁰¹ AFÉND BSP, bureau des marguilliers, séance du 5 juin 1882 : [GI49](#).

En prévision de la reconstruction, une chapelle provisoire est érigée dans la cour du Grand Logis par le curé Vital Duray pour une somme de 12 000 francs¹²⁰², ce qui ne manque pas de crisper l'architecte Félix Van de Wiele, à couteaux tirés avec la fabrique. En effet, cette dernière refuse de payer les honoraires du praticien, sinon les 1 000 francs d'acompte déjà versés, au motif que le projet arrêté en 1877 restera *in fine* sans suite. Qui plus est, il semblerait que certaines modifications introduites audit projet l'année suivante aient été confiées au curé Duray et non au praticien¹²⁰³, ce qui d'ailleurs, ne manque pas de faire réagir la Commission royale des Monuments : « *Il est impossible d'admettre que l'église de Bonsecours soit confiée à une autre personne qu'à un architecte capable et expérimenté [...]. Ces conditions, mr. Vandewiele les réunit tandis que les projets dressés par mr. l'abbé Duray qui nous ont été soumis, nous ont permis de constater qu'il ne possède ni les connaissances, ni l'expérience nécessaires pour diriger des travaux aussi importants* »¹²⁰⁴. Si la résolution de ce conflit personnel n'est pas renseignée par les archives, toujours est-il que l'intéressé ne sera pas retenu par la fabrique¹²⁰⁵.

Contrairement à ce qu'avance la littérature¹²⁰⁶, la Commission royale des Monuments se positionne *in fine* contre l'organisation d'un concours, probablement en raison du financement sur fonds propres garanti par la fabrique, mais aussi peut-être pour ménager l'architecte Félix Van de Wiele. Dès lors, l'Administration communale déclare retirer « *cette charge morale* » de l'équation¹²⁰⁷. Le 2 juillet 1881, après avoir manifestement approché sans succès l'architecte Henri Beyaert (1823-1894)¹²⁰⁸, les fabriciens désignent l'architecte Frans Baeckelmans (1827-

¹²⁰² Aucun détail architectural sur ce bâtiment n'apparaît dans les archives.

¹²⁰³ *Idem*, séance du 19 mai 1878 ; ACRMSF, lettre de Van de Wiele à la CRM, 12 mars 1878 ; lettre de Van de Wiele au ministre de la justice, 15 avril 1878 ; lettre du ministre de la justice à la CRM, 8 mai 1878 : **GI39 ; EN152 ; EN159 ; EN163**.

¹²⁰⁴ ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, lettre de la CRM au ministre de la justice, 21 mars 1878 : **EN154**. La Commission défend les honoraires de l'architecte, aux motifs que les pourcentages sont fixés de longue tradition et qu'il s'agit d'un travail difficile (*Idem*, lettre de la CRM au ministre de la justice, 6 juin 1878) : **EN164**.

¹²⁰⁵ L'architecte précise que suite à ses réclamations, « *nos relations sont plus ou moins tendues* ». La fabrique ne répond plus aux lettres du praticien qui, dès lors, menace d'une procédure judiciaire (*Idem*, lettre de Van de Wiele à Beyaert, 28 mai 1889 ; lettre de Van de Wiele à la CRM, 31 mai 1880) : **EN196 ; EN170**.

¹²⁰⁶ PHILIPPART Solange, 1985, p. 111 ; KAJDANSKI Dimitri, 2008, p. 44.

¹²⁰⁷ AÉT, décisions du conseil communal de Péruwelz, séance du 24 juin 1881 : **PZE140**. AFÉNDBSP, correspondance, lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 25 juin 1881 : **GHI23**.

¹²⁰⁸ AÉT, décisions du conseil communal de Péruwelz, séance du 24 juin 1881 : **PZE140**. Membre de la CRM, Henri Beyaert est l'un des architectes belges les plus importants de la seconde moitié du XIX^e siècle. Il a notamment marqué le paysage néogothique avec la restauration de la porte de Hal à Bruxelles à partir de 1863 et la construction du château de Faulx-les-Tombes en 1868 (VICTOIR Joseph, 1990, p. 34-37).

1896¹²⁰⁹) pour assurer la reconstruction de leur église, sans préciser les raisons de ce choix¹²¹⁰. Son projet (fig. 139-142), chiffré à 863 830 francs, est approuvé le 14 mars 1883 par le conseil de fabrique et ensuite par la Commune et la Commission royale des Monuments, le 14 mai¹²¹¹, agrémenté du commentaire suivant, dont la rareté mérite d'être souligné : « [ces plans] *constituent une étude des plus remarquables et nous nous faisons un devoir d'adresser toutes nos félicitations à l'auteur pour cette conception vraiment artistique* »¹²¹².

Le 16 juin 1884, un arrêté royal autorise ces travaux¹²¹³. La démolition de l'ancienne chapelle est entamée le 1^{er} mai 1885¹²¹⁴. Le 2 juillet, la première pierre du nouvel édifice est posée lors d'une cérémonie rassemblant 30 000 pèlerins et de nombreuses personnalités ecclésiastiques¹²¹⁵. S'engage alors une nouvelle aventure, celle de la construction de l'église actuelle, qui sera menée de main de maître par le successeur de Louis Baudalet, décédé quelques mois avant les accords entre la fabrique et la Commune : l'énergique curé Antoine Edouard Guillaume (1836-1922¹²¹⁶), nommé par l'évêque « *avec la mission spéciale de travailler à mener à bonne fin la grande œuvre de la reconstruction de l'église* »¹²¹⁷.

¹²⁰⁹ Originaire d'Anvers, Frans Baeckelmans se forme à l'Académie des Beaux-Arts de sa ville natale de 1845 à 1848 et s'illustre ensuite dans une brillante carrière dont l'activité se concentre essentiellement dans la province septentrionale. À Anvers, il est notamment l'auteur d'édifices prestigieux, tel l'ancien Palais de Justice, et dirige par ailleurs le chantier de restauration de la cathédrale Notre-Dame. En 1858, il reçoit le prix de Rome de la section architecture. Au fil de sa carrière, il est nommé à plusieurs postes : membre correspondant de la Commission royale des Monuments en 1867, professeur à l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers en 1886 et membre effectif de l'Académie royale des Beaux-Arts en 1891. Chevalier de l'Ordre de Léopold, il se voit par deux fois décerner les éloges de la Commission royale des Monuments, pour les églises Notre-Dame de Bon-Secours à Péruwelz et Saint-Jean-L'Évangéliste à Borgerhout. Lorsqu'il décède le 25 janvier 1896, l'église de Bon-Secours est en grande partie achevée, à l'exception du campanile et de quelques œuvres mobilières (*Bulletin mensuel de Notre Dame de Bonsecours (Péruwelz)*, n°1, 1887, p. 12-13).

¹²¹⁰ AFÉNDDBSP, actes de la paroisse, p. 35 : GJ36.

¹²¹¹ *Idem*, p. 38 : GJ39.

¹²¹² Seule une remarque est formulée à l'architecte, celle d'abaisser la pointe du dôme, et de remplacer la terminaison projetée soit par une couronne, soit par une statue seule ou placée sous un dais ; « *nous croyons, pour ces détails, pouvoir nous en rapporter au talent de l'architecte* » (ACRMSF, dossier Péruwelz 1.2, lettre de la CRM au ministre de la justice, 14 mai 1883 : EN181).

¹²¹³ AFÉNDDBSP, correspondance, arrêté royal du 16 juin 1884 : GH139.

¹²¹⁴ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à l'administration communale, 1^{er} mai 1885 : GH146.

¹²¹⁵ *Idem*, actes de la paroisse, p. 47 : GJ55.

¹²¹⁶ Antoine Edouard Guillaume est originaire du Grand-Duché du Luxembourg. Né à Weiswampach le 18 décembre 1836, il est professeur et régent de l'école normale épiscopale de Bonne Espérance de 1860 à 1866, directeur du collège de Leuze de 1866 à 1879, mais aussi chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, conseiller épiscopal pour l'enseignement primaire et moyen, et directeur de l'école Saint-Joseph à La Louvière. Il devient curé de l'église Notre-Dame de Bon-Secours le 24 mai 1880. Il exercera cette fonction jusqu'à sa mort, survenue le 4 janvier 1922 (*Idem*, p. 34 : GJ34).

¹²¹⁷ *Idem*, p. 34 : GJ34.

L'église est déjà livrée au culte depuis quelques années lorsque sonne l'heure de son complet achèvement avec la pose du campanile en décembre 1898, soit deux ans après la mort de Baeckelmans, dont le projet est scrupuleusement respecté. Ce dernier, idéalement adapté au terrain, s'appuie sur certaines formes architecturales de l'ancienne chapelle tout en mobilisant, du moins est-il séduisant de le croire, certains éléments de ses prédécesseurs : un plan centré, composé d'une nef centrale octogonale flanquée d'un déambulatoire et de chapelles rayonnantes, une crypte, des tribunes, un style néogothique inspiré du XIII^e siècle (on notera la persistance d'oculi dans le chœur), un porche flanqué de deux tours, une tour centrale située dans l'axe des routes Péruwelz-Condé, une ornementation foisonnante, des vitraux, un lanternon visible à des kilomètres, etc.¹²¹⁸ Baeckelmans satisfait ainsi à tous les souhaits de l'autorité épiscopale, en offrant à celle-ci un véritable monument d'art, à la fois respectueux des traditions locales et pleinement adapté aux exigences de son époque. L'architecte Henri Beyaert, délégué par la Commission royale des Monuments, en fera d'ailleurs un éloge concis ; « *Ce sera, a-t-il dit, une des meilleures œuvres gothiques qui aura été faite, ce siècle* »¹²¹⁹.

Synthèse et conclusions

La chapelle érigée au cours de la première moitié du XVII^e siècle pour magnifier la statuette miraculeuse confesse progressivement sa modestie au cours des Temps modernes, en raison de l'essor démographique conséquent du hameau de Bon-Secours ainsi que du succès grandissant du pèlerinage marial, deux phénomènes dont l'amplitude ne fait que croître au cours du long XIX^e siècle. Lorsqu'est promulguée la paroisse en 1842, l'édifice ne satisfait plus aux exigences du culte ni aux normes hygiénistes depuis longtemps. Si des projets d'agrandissement voient le jour au cours des années suivantes, toute intervention lourde sur le bâti ou sur le site est néanmoins vivement combattue par les habitants du bourg, par l'administration communale ainsi que par certains fabriciens, pour des motifs principalement idéologiques et économiques, mais aussi, en raison d'un attachement aux traditions.

¹²¹⁸ Les blasons du XVII^e siècle exposés sur l'ancienne façade de la chapelle, de même que certaines pierres de fondation retrouvées lors des excavations, sont réemployés dans la crypte.

¹²¹⁹ *Idem*, bureau des marguilliers, séance du 29 décembre 1889 : [GI53](#).

La décision de reconstruire la chapelle en 1858-1860 émane de l'autorité diocésaine, soucieuse de favoriser l'important pèlerinage local et les affaires paroissiales¹²²⁰, peut-être influencée en cela par les évènements de Lourdes. La question chevillée au corps, l'Évêché n'aura de cesse de promouvoir et d'encourager cette entreprise par de multiples moyens, notamment en proposant et soutenant des projets, en supportant les fabriciens acquis à cette cause (les deux institutions font front commun en 1863 suite à la démission des fabriciens récalcitrants), en apportant à ceux-ci un soutien financier, en nommant un personnel compétent (les curés Louis Baudelet et Antoine Édouard Guillaume) et en profitant de certains alliés idéalement positionnés dans l'Administration provinciale (Justin Bruyenne, Charles-Joseph Voisin, Idesbald Le Maître d'Anstaing, etc.). Des stratégies financières sont également mises sur pied pour contourner les obstacles, ce qui amènera au financement des opérations sur fonds propres (cf. chapitre II) ; il en résultera une liberté créative exacerbée.

À cette volonté de doter Bon-Secours d'une église « *suffisante* » et d'un monument digne de ce nom s'oppose celle de la Commission royale des Monuments, à l'origine sollicitée pour faire taire toute opposition, mais qui souhaite quant à elle préserver l'ancienne chapelle en raison de ses formes architecturales, de son implantation harmonieuse dans le paysage et de ses perspectives édifiantes, bien que d'autres motifs soient également évoqués – maintien des traditions, respect des habitants, etc¹²²¹. Cet avis sert de bouclier idéologique au conseil communal, hostile à tout changement et à la promotion des affaires religieuses, et dont le point de vue est mâtiné d'importantes considérations économiques. Ces deux institutions changeront toutefois leur fusil d'épaule au fil du temps, probablement au gré de leurs compositions, de leurs intérêts et de la situation locale de plus en plus délicate. Ainsi, la Commission royale des Monuments accepte-t-elle de sacrifier l'ancienne chapelle à partir de 1875-1876, tandis que l'Administration communale, si elle privilégie de nouveaux arguments à compter de cette date (les législations, les échanges de parcelles, les modifications de voiries, etc.), se montre progressivement encline à la négociation à compter de 1878-1879. *In fine*, ces débats et ces conflits, échelonnés sur une vingtaine d'années, aboutissent à la reconstruction d'une chapelle

¹²²⁰ Il serait d'ailleurs pertinent de comparer l'implication de l'autorité diocésaine à Bon-Secours avec d'autres églises hennuyères, pour ainsi mesurer plus finement l'importance du site à l'échelle du diocèse (recherches en cours).

¹²²¹ Il est intéressant de constater que malgré son rôle consultatif, la Commission royale des Monuments n'hésite pas à promouvoir et mettre sur le devant de la scène à plusieurs reprises les projets de Vincent visant l'agrandissement de la chapelle, en réponse aux projets parallèles défendus par la fabrique et l'Évêché, une pratique qui interpelle et appelle à des études approfondies sur la question.

telle que l'évêque Labis l'avait rêvé, et en nourrissent, à plus d'un titre, la composition et les choix architecturaux.

XII

La restauration de l'église saint-martin à liège au XIX^e siècle : des acteurs, des projets, un chantier (1804-1877)

Élégant vaisseau de pierres toisant fièrement la Cité ardente du haut de son promontoire, l'ancienne collégiale Saint-Martin est un chef-d'œuvre du patrimoine architectural liégeois (fig. 143-144). Fondée peu avant 965 par l'évêque Éracle qui souhaitait à l'origine en faire sa cathédrale¹²²², l'église est réédifiée plusieurs fois au fil du temps¹²²³. Elle comprend aujourd'hui une imposante tour occidentale érigée au XIV^e siècle ainsi qu'une nef, un transept et un chœur remontant au XVI^e siècle¹²²⁴. Au XVIII^e siècle, son intérieur est doté d'une nouvelle décoration qui disparaît en grande partie au siècle suivant¹²²⁵. Réquisitionnée par les révolutionnaires français, Saint-Martin est transformée en écuries, saccagée et pillée¹²²⁶. Après le Concordat de 1801-1802, elle est rendue au culte et progressivement restaurée, d'abord par les soins exclusifs de la fabrique sous les régimes français et hollandais, ensuite, à partir de 1839, avec le concours de différentes administrations belges et sous l'égide de plusieurs architectes. Pendant près d'un siècle, le monument est stabilisé et fait l'objet de nombreux ajouts et transformations visant à unifier et magnifier ses lignes gothiques¹²²⁷. Restauré à plusieurs reprises dans la seconde moitié du XX^e siècle, sa physionomie générale demeure inchangée depuis la fin de l'entre-deux-guerres¹²²⁸.

Le présent chapitre se focalise sur la genèse, l'évolution et le suivi du projet de restauration de l'église, depuis les premières expertises du bâti réalisées en 1839 jusqu'à l'achèvement du collatéral nord de la nef en 1877, période bien documentée au cours de laquelle se succèdent les architectes Jean-Charles Delsaux, Évariste Halkin et son fils Eugène Halkin¹²²⁹. En effet, si

¹²²² KUPPER Jean-Louis, 1990, p. 15-22.

¹²²³ IKER Robert, 1980, p. 102-113.

¹²²⁴ PAQUET Pierre, 1990, p. 123-130.

¹²²⁵ LHOIST-COLMAN Berthe, 1982, p. 141-154.

¹²²⁶ Cf. *infra*.

¹²²⁷ Consulter en priorité DI CAMPLI Flavio, 1988, p. 52-59 ; DI CAMPLI Flavio, 1990a, p. 259-270 ; DI CAMPLI Flavio, 1990b, p. 271-274 ; RÉMON Régine, 1990, p. 275-278.

¹²²⁸ *Le Patrimoine monumental de la Belgique*, t. 3, 1974, p. 221-225. L'église a notamment été restaurée durant la seconde moitié du XX^e siècle par les architectes Jean Francotte et Jean-Louis Joris.

¹²²⁹ DI CAMPLI Flavio, 1990a, p. 259-261.

l'histoire générale de ces restaurations est balisée par diverses contributions, force est de constater qu'une approche faisant la part belle au projet architectural « au long cours » demeure encore marginale, aussi bien à l'échelle du site qu'à celle de la Belgique (cf. *historiographie et sources*). Ce chapitre poursuit donc un double objectif. D'une part, comprendre les stratégies d'intervention des architectes-restaurateurs au regard de l'état sanitaire du bâti et de l'évolution du chantier de restauration. À cette fin sont notamment reproduits *in extenso* des extraits d'expertises, de constats de bâti, de critiques ou de projets qui, par ailleurs, sont également susceptibles d'attirer l'attention des médiévistes. D'autre part, démontrer qu'une restauration à cette époque n'est pas le pur produit d'un auteur de projet, comme le laisse trop souvent croire la littérature, mais bien le fruit d'un travail essentiellement collectif et collaboratif. Cette démarche, nous l'espérons, permettra d'affiner l'histoire de l'église et de sa perception au XIX^e siècle, tout en proposant de nouvelles pistes de réflexion pour l'histoire de la restauration architecturale en Belgique.

Historiographie et sources

L'église Saint-Martin n'a jamais laissé chercheurs et érudits indifférents, favorisée en cela par une armada de caractéristiques intrinsèques légitimant plus que de raison son statut administratif de patrimoine exceptionnel de Wallonie¹²³⁰. De ce fait, nombreux sont les auteurs à s'être penchés au chevet de la vieille dame pour mettre en exergue son histoire millénaire, mais seuls quelques-uns se sont intéressés à ses restaurations.

Pour rappel, les premières études approfondies et rétrospectives sur les restaurations du XIX^e siècle apparaissent au lendemain de la Première Guerre mondiale. La plupart d'entre elles sont alors dédiées à des édifices sinistrés durant le conflit et sont réalisées avec un objectif idéologique précis, celui de nourrir les projets de restauration contemporains alors soumis à de vives discussions. De ce fait, elles ne se focalisent que sur le travail des architectes avec, en contrepoint, la quête d'une meilleure connaissance du bâti ancien ; leurs propos évoluent de la neutralité bienveillante à la critique particulièrement incisive selon les auteurs et leur position

¹²³⁰ Une fondation remontant au X^e siècle, un pittoresque prononcé dû tant à sa localisation privilégiée qu'à la puissance et l'élégance de ses formes architecturales, un ensemble de somptueux vitraux du XVI^e siècle, les souvenirs historiques dont elle témoigne – au premier rang desquels tout bon féru d'histoire liégeoise citera le Mal Saint-Martin –, son érection au rang de basilique en 1886, etc.

partisane¹²³¹. Mais débarrassée de son filtre idéologique, la littérature de l'entre-deux-guerres réserve d'agréables surprises, parmi lesquelles figure la monographie de l'église Saint-Martin publiée par le curé de Lamine, Jean-Mathias Lechanteur en 1927¹²³². Demeurant très factuel, Lechanteur rédige dans cet ouvrage une courte chronique des restaurations, abordant cette thématique selon un schéma « classique » auquel souscrit la majorité des études du XX^e siècle : identifier l'architecte, les travaux et leur année de réalisation. L'auteur manifeste également un goût prononcé pour le coût financier des opérations et n'hésite pas à mentionner, de manière toutefois anecdotique, certains ouvriers, entrepreneurs et artistes ayant œuvré sur le site, informations rarement précisées par la littérature. La place accordée à ces restaurations de même que le regard et les propos modérés de l'homme d'église font de cette contribution une œuvre pionnière pour son époque¹²³³.

La période comprise entre les décennies 1930 et 1980 n'est pas des plus fertiles pour les études sur les restaurations du XIX^e siècle. L'heure est majoritairement aux monographies d'édifices médiévaux et modernes, ainsi qu'aux contributions transversales traitant d'un style d'architecture régional. De telles interventions ne sont alors mobilisées, sauf exception, que pour affiner la critique d'authenticité du bâti ancien, quand elles ne sont pas survolées, dépréciées ou simplement ignorées¹²³⁴. Difficile, dans un tel contexte, de consacrer une étude approfondie et bienveillante aux restaurations de Saint-Martin, dont les connaissances ne s'étoffent guère¹²³⁵. Ainsi, dans un article paru en 1982 et dévolu aux aménagements du XVIII^e siècle mis à mal au siècle suivant, Berthe Lhoist-Colman concluait qu'« *au temps de la croisade néo-gothique, de nouvelles interventions font à leur tour des ravages dans l'aménagement intérieur [...]. On le voit, Saint-Martin fournit une éloquente illustration d'un*

¹²³¹ Consulter par exemple SMETS Marcel (dir.), Bruxelles, 1985 ; voir aussi le cas de la collégiale de Dinant (BAUDRY Antoine, 2019b, p. 9-26).

¹²³² LECHANTEUR Jean-Mathias, 1927, p. 50-56. La monographie publiée trois ans plus tard par le curé Charles Haaken est nettement plus synthétique et n'apporte aucun élément novateur (HAAKEN Charles, 1930, p. 17-19).

¹²³³ Il faut aussi remarquer, pour Liège, la publication de Louis Hendrix sur la cathédrale Saint-Paul qui présente elle aussi des propos modérés et aborde la restauration sous l'angle neuf de l'élaboration du projet (HENDRIX Louis, 1929, p. 7-18).

¹²³⁴ À titre représentatif, voir par exemple DEGAND Albert, 1948, p. 47-159 ; BRIGODE Simon, 1949, p. 85-353 ; HAYOT Évariste, 1950, p. 8-75 ; JOSIS-ROLAND Françoise, 1970, p. 63-106.

¹²³⁵ La publication de Richard Forgeur ne s'étend pas sur cette thématique (FORGEUR Richard, 1956).

phénomène général : l'ambition d'embellir n'est que trop souvent une des formes du vandalisme »¹²³⁶.

Dans le catalogue de l'exposition *La restauration des monuments à Liège et dans sa province depuis 150 ans*, publié sous la direction de Pierre Colman quatre ans plus tard, et dont il faut par ailleurs souligner le caractère particulièrement novateur, les jugements de valeur demeurent variables. Alors que la notice rédigée par Pierre Paquet est une chronique neutre et factuelle, à l'instar des autres études de cas de l'ouvrage, la conclusion générale déprécie largement les restaurations du XIX^e siècle, principalement pour les pertes matérielles engendrées par le principe d'unité de style¹²³⁷.

Comme en témoigne le catalogue précédent, il faut attendre le dernier quart du XX^e siècle pour assister à l'envol des recherches sur l'histoire des restaurations effectuées en Belgique au XIX^e siècle¹²³⁸, dynamique s'inscrivant par ailleurs dans un élan de revalorisation largement européen¹²³⁹, et dont Saint-Martin est bénéficiaire. Dans l'ouvrage qu'il publie en 1988 à la suite de son mémoire de fin d'étude dédié à l'architecte provincial et restaurateur prolifique Jean-Charles Delsaux, Flavio Di Campli concède aux restaurations de la collégiale une place de premier choix¹²⁴⁰. Il réitère d'ailleurs l'entreprise deux ans plus tard, en signant une paire d'articles dans l'ouvrage collectif piloté par Marylène Laffineur-Crépin¹²⁴¹. Outre mettre en exergue le travail de Jean-Charles Delsaux, ces contributions présentent un double objectif : affiner les connaissances et la lecture du bâti médiéval d'une part, valoriser et comprendre les restaurations d'autre part. Par une approche essentiellement guidée par le rôle des architectes-dirigeants, l'auteur établit une chronologie générale des opérations au sein de laquelle il développe les motivations et les vues des praticiens, leurs succès et leurs échecs, les interventions de la Commission royale des Monuments, etc.

¹²³⁶ LHOIST-COLMAN Berthe, 1982, p. 154.

¹²³⁷ COLMAN Pierre (dir.), 1986, p. 50-54, 175-176.

¹²³⁸ Des articles précurseurs existent néanmoins, tel DESSAER-DE MAESSCHALCK M. & R. GEERAERTS, 1976, p. 17-80.

¹²³⁹ Ici aussi nous ne citons que quelques ouvrages représentatifs : JOKILEHTO Jukka, 1986 ; CHOAY Françoise, 1992 ; LENIAUD Jean-Michel, 1993 ; LENIAUD Jean-Michel, 1994 ; DIERKENS-AUBRY Françoise & VANDENBREEDEN Jos, 1994.

¹²⁴⁰ DI CAMPLI Flavio, 1984 ; DI CAMPLI Flavio, 1988, p. 52-59.

¹²⁴¹ DI CAMPLI Flavio, 1990a, p. 259-270 ; DI CAMPLI Flavio, 1990b, p. 271-274. L'ouvrage comporte aussi un article sur les peintures murales de Jules Helbig et Adolphe Tassin (RÉMON Régine, 1990, p. 275-278).

À la suite des études réalisées depuis plusieurs décennies sur les chantiers médiévaux et modernes, et toujours dans ce processus global de revalorisation des restaurations du XIX^e siècle, de récents travaux se sont attachés à investiguer un domaine largement laissé en friche jusqu'alors : le chantier, ses contraintes et ses multiples aspects logistiques, matériels, techniques, ou encore socio-économiques¹²⁴². Saint-Martin en est une fois de plus bénéficiaire, comme en témoigne un article focalisé sur la chaîne opératoire de la pierre à bâtir sur le site au cours des premières restaurations, publié par nos soins en 2018¹²⁴³.

De cette approche rétrospective, quel bilan historiographique dresser ? L'histoire générale des restaurations de l'église Saint-Martin au XIX^e siècle est balisée par les travaux de Flavio Di Campli, essentiellement tournés vers la figure de l'architecte-restaurateur, selon une nouvelle approche majoritairement amorcée dans le dernier quart du XX^e siècle. Ce prisme de lecture, loin d'être propre à l'auteur, est notamment favorisé par les traditionnelles études monographiques d'architectes, et est par ailleurs accentué par les formats courts de publication souvent imposés dans les ouvrages collectifs¹²⁴⁴. Pour autant, l'architecte est-il vraiment le seul maître à bord ? Qu'en est-il des autres praticiens, acteurs ou institutions impliqués dans le processus de restauration ? Quel rôle jouent-ils et en quoi participent-ils au projet ? Pour tenter d'éclaircir ces points, les propos développés ci-dessous s'appuient sur plusieurs fonds d'archives particulièrement bien achalandés, notamment ceux de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, du Ministère de la Justice et de la paroisse de Saint-Martin¹²⁴⁵.

Chute et redressement (fin du XVIII^e siècle-1839)

Afin de cerner au mieux les premiers diagnostics du bâti ainsi que les premières stratégies d'intervention des restaurateurs, il est primordial de s'intéresser aux dégradations subies par l'église à la fin du XVIII^e siècle, ainsi qu'aux premières réfections dont elle bénéficie après le Concordat de 1801-1802 (fig. 145-148). Si la correspondance et les décisions fabriennes de

¹²⁴² En témoigne, par exemple, le colloque international *Matériaux, Métiers et Techniques. Vers une histoire matérielle du chantier de restauration (1830-1914)*, coorganisé par l'Institut national d'Histoire de l'Art à Paris, l'Université de Namur et l'Université de Liège, du 14 au 16 décembre 2017. Voir aussi TIMBERT Arnaud, 2017.

¹²⁴³ BAUDRY Antoine, 2018, p. 413-424, cf. chapitre XIII.

¹²⁴⁴ En outre, ceci explique partiellement le manque d'études réalisées sur les aspects matériels, techniques ou encore socio-économiques de ces opérations.

¹²⁴⁵ ACRMSF, dossier Liège 1.9 ; AGR, Ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 3274 ; AFÉSML, dossiers II.A.1 à 16 ; VII.A.1 à 3, 20. Le fonds des Travaux publics disponible aux Archives de la Ville de Liège n'a pu être consulté en raison de son récent déménagement. Quant aux archives de l'administration provinciale, elles n'ont pas encore été retrouvées à ce jour.

ces époques ne semblent pas avoir été conservées¹²⁴⁶, plusieurs documents apportent néanmoins un éclairage bienvenu sur la question : d'une part, un courrier du conseil de fabrique adressé au gouverneur Charles van den Steen de Jehay (1781-1846) en date du 23 décembre 1839 (cf. annexe 36), et d'autre part, les différents registres de comptabilité générale de la fabrique.

En substance, ledit courrier précise que l'église, déjà fortement dégradée au XVIII^e siècle, subit de plein fouet les affres de la période révolutionnaire. L'édifice, transformé en écuries, est saccagé ; le plomb des toitures et des chéneaux est pillé, entraînant ainsi l'infiltration des eaux pluviales, les vitraux du chœur sont endommagés, de nombreuses fenêtres sont brisées, les marbres sont spoliés et, enfin, la sacristie est dépouillée. Une fois le culte rétabli, la fabrique s'évertue à redresser l'édifice, en procédant durant plus de trois décennies à des réparations de fortune. Une cloche fêlée en 1809 est également refondue et l'intérieur du bâti est blanchi en 1817. Enfin, deux nouveaux autels confiés à « *Mr Remont* » sont érigés en 1835, pour satisfaire aux besoins d'un maillage paroissial fortement restructuré. Le courrier précise par ailleurs qu'une restauration plus ambitieuse était à l'étude, mais que cette dernière n'a toutefois pu être concrétisée en raison de difficultés juridiques posées par le gouvernement hollandais¹²⁴⁷.

Ce témoignage est accrédité par la comptabilité générale de la fabrique, moyennant quelques divergences sur l'année de réalisation des travaux, peut-être dû à un paiement différé dans les comptes ou à une mauvaise appréciation des rédacteurs du courrier. En effet, des livraisons de marbre et « *journées de marbrier* » commandées aux familles Dumont, Hennet et Lebrun s'observent fréquemment entre 1804 et 1807. Ces mentions peuvent s'apparenter aux réfections faisant suite aux spoliations évoquées, comme semble également l'indiquer la rémunération des sieurs Yerna et Vuisart pour la « *réparation des bas reliefs en stuc* » du chœur l'année suivante. Entre 1808 et 1811, plusieurs personnes participent à la refonte d'une cloche, dont les dénommés Doreye, fournisseur de bois, Bernimoulin¹²⁴⁸, charpentier de son état, et enfin

¹²⁴⁶ Seules sont conservées les décisions fabriennes des années 1825-1831, qui n'évoquent guère les travaux (AÉL, fonds des cures (ancien fonds Stekke), Saint-Martin à Liège, dossier 6). Quant au *Journal des doyens* évoqué dans l'article de Flavio Di Campli et censé être conservé par la paroisse, nous n'avons pas remis la main dessus (DI CAMPLI Flavio, 1990a, p. 269-270). *Idem* pour le registre aux correspondances de 1808-1817 (AFÉSML, dossier II.B.1).

¹²⁴⁷ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre du conseil de fabrique au Gouverneur, 23 décembre 1839 : S9.

¹²⁴⁸ Également orthographié Bernimolin.

Stroeyken¹²⁴⁹ et Vandengheyen¹²⁵⁰, deux louvanistes respectivement charpentier et fondeur. En 1822, l'architecte Dellehaische¹²⁵¹ et le peintre Alexandre sont amplement rémunérés pour le « *blanchiment* » de l'église. L'architecte Julien-Étienne Rémont (1800-1883) est quant à lui payé en 1836 « *pour plans, dessins et devis des deux autels* »¹²⁵². Par ailleurs, notons que de 1804 à 1839 – et même jusque 1843 –, des dépenses régulières et importantes concernent des commandes d'ardoises, de plombs et de planchettes ainsi que des rémunérations d'ardoisiers, de plombiers, de vitriers, de menuisiers ou encore de serruriers. Des travaux maçonnés sont également évoqués mais épisodiquement, et sauf exception, ne sont pas reliés à de grandes commandes de briques ou de pierres. Enfin, précisons également que le 28 mai 1819, trois « *experts* » anonymes sont « *païé[s] pour l'expertise de la tour* »¹²⁵³. Il s'agit manifestement des réparations extérieures envisagées par la fabrique avant d'être assignée en Justice par le gouvernement hollandais, hypothèse d'autant plus plausible que cette structure périlait depuis le XVIII^e siècle (cf. annexe 36).

En définitive, le monument livré aux mains des premiers restaurateurs a été fortement secoué par l'épisode révolutionnaire. La fabrique a néanmoins réussi à remettre son église à flot, en réparant les toitures et les fenêtres, ainsi qu'en procédant à des réparations intérieures – mobilier, stucs, boiseries, peintures, etc. Cependant, les contreforts et la tour présentent toujours d'importants problèmes structurels et épidermiques remontant au moins au milieu du XVIII^e siècle...

Vers une restauration : les premières expertises de bâti (1839-1841)

Le 23 septembre 1839, à la suite d'une visite réalisée à Liège¹²⁵⁴, la Commission royale des Monuments signale au ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères, Barthélémy de Theux de Meylandt (1794-1874), l'état de délabrement de l'église Saint-Martin, précisant que l'état de conservation de l'extérieur de l'édifice ne tardera pas à inquiéter la sécurité publique. Un constat sommaire est alors dressé : « *L'intérieur est en bon état ; on remarque cependant aux*

¹²⁴⁹ Également orthographié Stroykers et Stroyken.

¹²⁵⁰ Manifestement Vanden Gheyn (voir l'article *Matthias Vanden Gheyn et les fondeurs de cloches du nom de Vanden Gheyn*, accessible en ligne – URL : <http://tchorski.morkitu.org/10/matthias-van-den-gheyn.htm> [dernière consultation le 19/08/2020]).

¹²⁵¹ Également orthographié Delhaise. L'homme est probablement maître maçon.

¹²⁵² Notons que les marbres sont livrés par « *la veuve Fincoeur* » ; les stucs sont réalisés par Jacques Masson et Auguste Devillers ; les sculptures quant à elles sont confiées à P. Herman (AFÉSML, dossier II.A.11).

¹²⁵³ *Idem.*

¹²⁵⁴ Probablement pour inspecter les monuments de la ville en cours de restauration ou sur le point de l'être.

voûtes de la nef basse de gauche [nda : collatéral nord] des traces d'humidité qui proviennent de la filtration des eaux et dont plusieurs paraissent récentes. Les ancrages et les barres de fer qu'on a placé le siècle dernier ne suffiront plus longtemps pour prévenir la chute des pierres des parties qu'elles sont destinées à maintenir. La tour principalement est dans un état déplorable, elle se trouve en surplomb à différens endroits et notamment sur le front principal. Les vitraux que renferme l'Eglise de St Martin sont magnifiques ; il serait utile de les faire restaurer par Mr Capronnier, qui pensons-nous, est seul capable en Belgique de s'acquitter convenablement de ce travail¹²⁵⁵. Jusqu'aujourd'hui, on s'est contenté de remplacer les verres manquants par des verres de couleur unis. Une somme annuelle de 25,000 francs au moins serait nécessaire afin d'exécuter les ouvrages les plus urgents ».

Dans ce même courrier, la Commission manifeste par ailleurs son mécontentement à l'encontre du conseil de fabrique qui, au lieu de consacrer ses ressources financières à ces travaux urgents, a récemment commandé deux nouveaux autels néoclassiques « *qui n'ont pas le moindre rapport avec le style de l'édifice* », et sans l'accord du gouvernement qui plus est¹²⁵⁶. Le 6 décembre, le conseil de fabrique signale à la Commission qu'il est urgent de renouveler la grande baie de la tour ainsi que les quatre baies supérieures du flanc nord de la nef et, enfin, de blanchir l'église « *vu son état de malpropreté* » (sur cette dernière opération, cf. annexe 37)¹²⁵⁷. Ces remarques sur des travaux d'entretien « mineurs » à l'heure où la dégradation avancée du bâti est pointée du doigt sont difficiles à interpréter, d'autant plus que les délibérations fabriennes ne sont pas conservées. Par ces menus travaux, le conseil de fabrique souhaite certainement soigner l'apparence de son église aux yeux des paroissiens ; sa modeste situation économique ne lui permet par ailleurs pas d'entreprendre les importantes réfections que réclame le bâti.

Quoiqu'il en soit, à la demande du conseil de fabrique inquiété par les propos de la Commission, l'architecte Jean-Noël Chevron (1790-1867¹²⁵⁸) procède à une première analyse détaillée de

¹²⁵⁵ À la suite d'une inspection commandée par la Commission royale des Monuments en 1838, Jean-Baptiste Capronnier (1814-1891) avait déclaré que la restauration complète des treize vitraux coûterait entre 12 et 13 000 francs (ACRMSF, dossier Liège 1.9, lettre de Jean-Baptiste Capronnier à la CRM, 29 septembre 1838 : **Q21**).

¹²⁵⁶ AGR, Ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre de la CRM au ministre de l'Intérieur, 23 septembre 1839 : **CS5**. Le Conseil s'en justifiera (cf. annexe 36).

¹²⁵⁷ ACRMSF, dossier Liège 1.9, lettre du conseil de fabrique à la CRM, 6 décembre 1839 : **Q7**.

¹²⁵⁸ Formé à l'école spéciale d'architecture de Paris, Jean-Noël Chevron est architecte de la Ville de Liège de 1817 à 1825 (VAN DE VIJVER Dirk, 2003, p. 202 ; DOMINIQUE Fanny, 2003, p. 8). Il a déjà travaillé pour la fabrique de Saint-Martin par le passé. Le 14 janvier 1820, il est rémunéré pour l'expertise du presbytère de l'église Saint-

l'église. Le document, finalisé le 21 décembre 1839, est particulièrement inquiétant quant à l'état des maçonneries extérieures, et épingle notamment le mauvais état de conservation de la tour et des contreforts. L'intérieur du monument est quant à lui bien préservé, excepté la présence d'importantes fissures dans le bras nord du transept. Enfin, l'architecte préconise la suppression du « *peron* », soit l'escalier du bras sud du transept, en raison de son état périliclitant et parce qu'il obstrue la voie publique (cf. annexe 38)¹²⁵⁹.

En mars 1840, la Ville de Liège exige que soit établi un devis précis des travaux à effectuer¹²⁶⁰, en prenant soin de distinguer les « *grosses réparations* et les *ornemens* », dans l'optique de hiérarchiser les opérations et en prioriser/optimiser les coûts. Enfin, elle souscrit aux observations de Jean-Noël Chevron et demande d'ajouter au document un article visant spécifiquement la démolition du perron¹²⁶¹. Par cette action, la Ville souhaite probablement faciliter l'accès à l'ancien palais des Princes-Évêques, reconverti en palais de Justice durant la période française, en élargissant la voirie (fig. 149)¹²⁶². Ses desseins ne se réaliseront toutefois qu'à la fin du siècle (cf. *infra*). Le devis en question, impératif aux administrations pour budgétiser leur participation, est dressé par l'architecte le 6 juin 1840 (61 488,14 francs)¹²⁶³.

En 1843, après quatre années d'âpres négociations entre la fabrique, la Ville de Liège, la Province de Liège et le Ministère de la Justice, un accord budgétaire à court terme est enfin arrêté, permettant au chantier de prendre son envol (cf. annexe 39). Au cours de cette année-là sont notamment rédigés les contrats et les cahiers des charges pour la fourniture des matériaux de construction (pierres de taille, fer et plomb)¹²⁶⁴, seuls éléments à être soumis à la concurrence du marché. Notons que contrairement à ce qu'affirme la littérature¹²⁶⁵, les travaux effectués de 1839 à 1843 demeurent minimes et se situent dans la lignée des réfections précédentes :

Séverin, en collaboration avec un certain Detige, architecte et maître maçon travaillant régulièrement pour la fabrique de 1815 à 1827. Le 6 juin 1820, Jean-Noël Chevron est également rémunéré pour l'expertise d'un mur mitoyen à la maison du curé (AFÉSML, dossiers II.A.6 à II.A.9).

¹²⁵⁹ AFÉSML, dossier VII.A.3, rapport de Jean-Noël Chevron, 21 décembre 1839 : S14.

¹²⁶⁰ *Idem*, lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 2 mars 1840 : S35. Elle précise notamment que « *le rapport présenté [jusqu'à présent] par le sieur Chevron n'est qu'une description sommaire des réparations à faire, tandis qu'il doit contenir le métré cubique, superficiel ou linéaire des travaux avec le sous détail des prix de chaque objet ainsi qu'avec l'indication de l'endroit où ils seront exécutés* » (*Idem*, lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 27 mars 1840).

¹²⁶¹ *Idem*, lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 27 mars 1840 : S38.

¹²⁶² RAXHON Philippe, 2008, p. 87-99. Sur cette affaire voir également PIAVAUX Mathieu, 2013, p. 82-87, 101-103.

¹²⁶³ AFÉSML, dossier VII.A.3, devis de Jean-Noël Chevron, 6 juin 1840 : S41.

¹²⁶⁴ AFÉSML, dossier VII.A.2, devis et cahier des charges pour la mise en adjudication des matériaux : K84.

¹²⁶⁵ Flavio DI CAMPLI, *op. cit.*, 1988, p. 53.

livraisons d'ardoises, de plomb et de planchettes, rémunération d'ardoisiers, de menuisiers, de vitriers, de serruriers, blanchissage, réparations ponctuelles, etc.¹²⁶⁶.

La restauration du chœur et du transept (1844-1866)

La mise en place du chantier et les premières interventions (1844-1846)

À la demande du conseil de fabrique, l'architecte de la Ville de Liège Julien-Étienne Rémont se rend sur le site le 3 mai 1844 afin de contrôler la qualité des matériaux de construction récemment livrés et prodiguer audit conseil des recommandations sur la direction des travaux à venir. L'intéressé y trouve des matériaux de bonne qualité et des échafaudages bien établis. En outre, il précise la marche à suivre : démolir progressivement les parties hautes du mur-gouttereau occidental du bras nord du transept et reconstruire intégralement les deux contreforts d'angle¹²⁶⁷, conformément aux prescriptions de Jean-Noël Chevron. Le conseil de fabrique sollicite également à plusieurs reprises l'architecte provincial Toussaint-Isidore Jamolet (dates inconnues¹²⁶⁸) pour l'« *aider de ses talents et de son expérience* »¹²⁶⁹, mais cette initiative n'est pas développée dans les archives aujourd'hui accessibles¹²⁷⁰. Quoiqu'il en soit, la situation est préoccupante, comme l'indique un courrier du conseil de fabrique adressé au ministre de la Justice Jules d'Anethan (1803-1888) : « *les deux gros contreforts à l'angle nord-ouest du transept [...] sont fendus de haut en bas, écartés des murs et tellement mauvais que nous avons du les faire ancrer provisoirement pour pouvoir reconstruire la partie avoisinante du transept au dessus du bas côté. La chute de ces contreforts exposerait le transept nord tout entier* »¹²⁷¹.

Dans un courrier du 17 mai apparaît pour la première fois le nom de l'auteur de projet : Jean-Charles Delsaux (1821-1893), architecte alors âgé de vingt-deux ans et promis à une belle carrière au sein de l'administration provinciale liégeoise¹²⁷². Celui-ci soumet au conseil de fabrique un projet de restauration des principales structures endommagées, dont le courrier

¹²⁶⁶ AFÉSML, dossier II.A.12.

¹²⁶⁷ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre du conseil de fabrique à l'administration communale, 28 avril 1844 ; lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 1^{er} mai 1844 : S108S109.

¹²⁶⁸ Toussaint-Isidore Jamolet demeure encore une figure énigmatique, bien qu'il soit le premier architecte provincial de Liège, fonction qu'il exerce de 1838 à 1845 (CORNILLY Jeroen, 2010, p. 570, 597).

¹²⁶⁹ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre du conseil de fabrique au conseil provincial, 1^{er} juillet 1844 : S122.

¹²⁷⁰ Idem, lettre du conseil de fabrique au conseil provincial, 18 juillet 1844 : S129.

¹²⁷¹ Idem, lettre du conseil de fabrique au ministre de la Justice, 1^{er} juillet 1844 : S127.

¹²⁷² Nous ignorons les modalités de recrutement.

explicatif constitue un témoignage d'autant plus précieux que les plans originaux du praticien ne sont pas conservés (cf. annexe 40).

Jean-Charles Delsaux considère que les contreforts et la corniche du bras nord du transept (fig. 145, 147) ont été altérés par des restaurations de piètre qualité, et souhaite dès lors rétablir ces éléments dans leur style estimé primitif. Pour ce faire, il prend pour modèle les contreforts du bras sud du transept et ceux de l'église Saint-Jacques, pourvus de pinacles ; il s'inspire également de la corniche de la nef de Saint-Martin. Selon l'architecte, l'ajout des contreforts fait d'une pierre deux coups, puisqu'elle renforce à la fois la solidité et la beauté du monument¹²⁷³. Le projet en question est approuvé par l'administration communale le 26 juin¹²⁷⁴ et par la Commission royale des Monuments le 8 juillet¹²⁷⁵. Les travaux sont cependant entamés dès le début du mois de mai, comme l'attestent les comptes généraux de la fabrique¹²⁷⁶.

Lors d'une nouvelle inspection réalisée le 19 juillet à laquelle assistent, outre les membres du conseil de fabrique, Julien-Étienne Rémond, Jean-Charles Delsaux et un certain Gilkinet, membre du conseil communal¹²⁷⁷, il est constaté « 1° *Que la reconstruction du mur du transept au nord avec contrefort arqué a été faite suivant les règles de l'art. 2° Que les échafaudages pour la restauration des deux contreforts à l'angle nord-ouest sont établis convenablement. 3° Que la démolition de ces deux contreforts aura lieu simultanément jusque à la naissance des voûtes. 4° Qu'il sera avisé ultérieurement sur la question de savoir si la démolition sera achevée simultanément ou par partie* »¹²⁷⁸.

¹²⁷³ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre de Jean-Charles Delsaux au conseil de fabrique, 17 mai 1844. Notons que cette philosophie d'intervention transparait dans l'ouvrage qu'il rédige trois ans plus tard : « *Restaurer un monument, ce n'est pas seulement en prévenir ou en arrêter la chute, c'est le garder dans toute sa pureté, dans toute son intégrité ; pour cela les restitutions doivent se faire dans le style primitif avec les détails historiques ou symboliques qui s'y rapportent et surtout en employant les mêmes matériaux. [...] Le cadre d'un architecte restaurateur est donc nettement tracé : sa mission exige une abnégation raisonnée de sa personne ou de ses idées ; il doit s'effacer complètement et n'ambitionner que le désir de reconstituer convenablement les parties de l'édifice qui ont disparu, à l'aide des parties qui subsistent encore. Moins sa main sera visible, plus il y aura de mérite. Pour cela il faut beaucoup de recherches et surtout avoir la connaissance parfaite du monument, de son style et des faits moraux, historiques et politiques qui s'y rattachent* » (DELSAUX Jean-Charles, 1847, p. 53-55).

¹²⁷⁴ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 26 juin 1844 : [S121](#).

¹²⁷⁵ Cette dernière précisant qu'un de ses membres se rendra bientôt sur place pour donner des instructions au conseil de fabrique et aux agents chargés de la surveillance des travaux ; AGR, Ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 8 juillet 1844 : [CS2](#).

¹²⁷⁶ De nombreuses mentions de journées de maçons et de tailleurs de pierres à partir du 1^{er} mai (AFÉSML, dossier II.A.14). Voir aussi AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre du conseil de fabrique au conseil provincial, 1^{er} juillet 1844 : [S122](#).

¹²⁷⁷ La présence de cet homme ne trouve pas d'explication satisfaisante pour l'heure.

¹²⁷⁸ *Idem*, rapport de visite des travaux du conseil de fabrique, 19 juillet 1844 : [S33](#).

Cinq jours plus tard, au bénéfice d'une nouvelle visite, Julien-Étienne Rémont, après avoir examiné l'état des maçonneries à la naissance des voûtes et les mesures de précaution prises sur site, affirme que ladite démolition doit s'effectuer simultanément¹²⁷⁹.

Le 7 août, la démolition est achevée et les fondations sont mises au jour à une profondeur de 2,5 mètres. Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, accompagnés par Libert Bayet et Ferdinand Barbier, respectivement maître maçon et maître tailleur de pierre, concluent que celles-ci sont suffisamment robustes et bien préservées pour être réemployées, à condition « *de faire des entailles dans le mur de l'église pour y loger la queue des boutisses à la profondeur de 25 à 35 centimètres, afin de relier les ouvrages ; d'agraffer chaque pierre des contreforts et d'ancrer les contreforts avec les murailles de l'église* »¹²⁸⁰.

Le 24 août, Julien-Étienne Rémont et Toussaint-Isidore Jamolet inspectent le chantier et se montrent pleinement satisfaits des opérations accomplies¹²⁸¹. Une délégation de la Commission procède à une inspection des travaux le 14 novembre¹²⁸². Également satisfaite de la bonne marche du chantier, elle enjoint le conseil de fabrique à poursuivre les opérations par la restauration des contreforts du chœur, côté sud¹²⁸³.

Julien-Étienne Rémont et Toussaint-Isidore Jamolet inspectent une nouvelle fois le chantier le 31 mars 1845 et déclarent à la suite de cette visite qu'il est urgent d'intervenir sur deux contreforts du chœur, afin de ne mettre en péril ni la sécurité publique, ni la voûte du sanctuaire, qui présente manifestement des risques d'écroulement¹²⁸⁴. Une visite de la Commission royale

¹²⁷⁹ *Idem*, rapport de visite des travaux du conseil de fabrique, 7 août 1844 : **S34**.

¹²⁸⁰ *Idem*.

¹²⁸¹ *Idem*, rapport de visite des travaux du conseil de fabrique, 24 août 1844 : **S133**.

¹²⁸² ACRMSF, dossier Liège 1.9, lettre de la CRM au conseil de fabrique, 5 novembre 1844 : **Q57**.

¹²⁸³ AGR, Ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 2 décembre 1844 : **CS11**.

¹²⁸⁴ AFESML, dossier VII.A.3, lettre du conseil de fabrique à l'administration communale, 10 avril 1845 : **S155**.

Un autre courrier précise que « *on démolit le premier [contrefort] et on trouva à la partie inférieure un empiètement considérable des fondations. Ne pouvant perdre une seule minute pour le reconstruire quand ce contrefort fut démolé, parce que l'on avait remarqué un mouvement aux voûtes de l'église, la direction des travaux convoqua le conseil de fabrique où furent appelés l'architecte de la ville et de la province et on décida que les fondations du contrefort et de l'église seraient redoublés en pierres de taille le plus tôt possible et avec les plus grandes précautions pour ne pas occasionner d'ébranlement à l'édifice, on fit cette doublure la plus mince possible. Le motif de l'ajustement de la base du contrefort existe à St Denis et à St Jacques à Liège* » (*Idem*, rapport anonyme, non daté : **S131**).

des Monuments, le 14 juin, renseigne une bonne marche du chantier¹²⁸⁵ ; cette année est reconstruit un contrefort de l'abside du chœur face à la rue Mont Saint-Martin¹²⁸⁶.

À la demande du conseil de fabrique, Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, désormais architecte provincial¹²⁸⁷, procèdent à une nouvelle inspection du chantier le 25 mars 1846. Au cours de cette dernière, les deux intéressés approuvent les travaux réalisés l'année précédente et définissent la reconstruction du contrefort jouxtant le précédent, *vers l'entrée de l'église* [nda : il est difficile de localiser ledit contrefort], comme étant l'opération la plus urgente à effectuer cette année¹²⁸⁸. Notons qu'au cours des travaux qui s'ensuivent, les administrations sont interpellées par « *Un connaisseur* [demeuré anonyme¹²⁸⁹] [qui] *se plaint de ce que l'on change les formes et le style architectonique des anciens contreforts, tout en augmentant ainsi la dépense d'une manière fort considérable* »¹²⁹⁰.

Une délégation de la Commission royale des Monuments est mandatée par le ministre de la Justice pour éclaircir cette affaire¹²⁹¹, qui reste toutefois sans suite, le projet de Jean-Charles Delsaux ayant été avalisé deux ans auparavant.

Au cours des années 1847 et 1848, les subsides sont drastiquement revus à la baisse, conséquence de l'importante crise économique secouant l'ensemble du pays (cf. annexe 39)¹²⁹². Dans un tel contexte, le chantier se sclérose, et seuls des travaux d'entretien sont réalisés. Une partie du capital versé sert par ailleurs à épurer les dettes contractées les années précédentes, notamment auprès du maître de carrière Henri Mention (dates inconnues)¹²⁹³.

Drames et expertises de la voûte du chœur (1849-1850)

¹²⁸⁵ ACRMSF, dossier Liège 1.9, lettre de la CRM au conseil de fabrique, 8 décembre 1844 : [Q106](#).

¹²⁸⁶ *Idem*, rapport d'inspection de Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, 25 mars 1846 : [Q112](#).

¹²⁸⁷ DI CAMPLI Flavio, 1988, p. 8.

¹²⁸⁸ ACRMSF, dossier Liège 1.9, rapport d'inspection de Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, 25 mars 1846 : [Q112](#).

¹²⁸⁹ Il s'agit probablement d'un des membres du conseil de fabrique ; cf. *infra*.

¹²⁹⁰ *Idem*, lettre du ministre de la Justice à la CRM, 4 avril 1846 : [Q110](#).

¹²⁹¹ Composée de Henri Partoes et Tilman François Suys ; AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre de la CRM au conseil de fabrique, 27 avril 1846 : [S182](#).

¹²⁹² Sur la situation économique générale du pays à cette époque, voir WITTE Els, 2018, p. 139-161.

¹²⁹³ Réparations aux fenêtres, vitraux, toits, serrures et boiseries ; paiement des acomptes et intérêt de Henri Mention ; fourniture de cabestan (il peut s'agir du paiement d'une commande antérieure). Henri Mention travaille activement pour la fabrique de Saint-Martin de 1844 à 1846, et ensuite plus épisodiquement de 1849 à 1851 (AFÉSML, dossiers II.A.12, 14 et 15).

Le 11 février 1849, le conseil de fabrique signale aux autorités communales que « *les nervures de la voute du chœur de l'église sont détachées, les culs de four sont lézardés & que toute la voute périclite & paraît être prête à s'écrouler ; en effet depuis quelques jours des parcelles considérables de nervures se sont même détachées en tombant sur le parquet du chœur* » (fig. 150)¹²⁹⁴.

Le lendemain de cette alerte, Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux procèdent à une inspection du bâti, au demeurant peu rassurante, puisqu'elle ne fait que confirmer les observations précédentes. Les praticiens concluent à la défaillance d'un des contreforts du chœur, et qu'en l'attente de sa reconstruction, des mesures conservatoires doivent être rapidement prises pour préserver la voûte (cf. annexe 41)¹²⁹⁵.

La situation étant des plus délicates, l'avis de la Commission royale des Monuments est également réclamé¹²⁹⁶. Trois de ses architectes inspectent le bâti le 3 mars¹²⁹⁷, en compagnie de Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux¹²⁹⁸. Leur rapport écarte la possibilité d'incomber ces dégradations aux reconstructions des années précédentes, et pointe du doigt le poids des voûtes et des nervures, la mauvaise qualité de la pierre employée, et enfin, les vibrations fréquentes à cette hauteur du bâtiment (cf. annexe 42)¹²⁹⁹.

Face à la gravité de la situation, le devis pour la réparation des voûtes et des contreforts du chœur est rapidement dressé le 10 avril par Jean-Charles Delsaux. Il est chiffré à 77 025,41 francs¹³⁰⁰, dont 5 300 francs pour les opérations à effectuer sans retard¹³⁰¹. Urgence oblige, les opérations *in situ* sont mises en branle dès la seconde quinzaine de mai grâce au concours de nouveaux subsides arrachés aux autorités publiques (cf. annexe 39)¹³⁰². La voûte réserve toutefois de mauvaises surprises au cours des travaux, à en croire un rapport de

¹²⁹⁴ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre du conseil de fabrique à l'administration communale, 11 février 1849 : [S238](#).

¹²⁹⁵ AGR, Ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 3274, rapport d'inspection de Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, 12 février 1849 : [CS18](#).

¹²⁹⁶ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre du conseil de fabrique à la CRM, 15 février 1849 : [S244](#).

¹²⁹⁷ ACRMSF, dossier Liège 1.9, lettre de la CRM au conseil de fabrique, 24 février 1849 : [Q119](#).

¹²⁹⁸ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 27 mars 1849 : [Q128](#).

¹²⁹⁹ ACRMSF, dossier Liège 1.9, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 16 mars 1849 : [Q131](#).

¹³⁰⁰ AFÉSML, dossier VII.A.3, rapport du conseil de fabrique, non daté : [S256](#).

¹³⁰¹ *Idem*, lettre du conseil de fabrique au ministre de la Justice, 25 octobre 1849 : [S242](#).

¹³⁰² *Idem*, lettre de Henri Magis à Jean-Charles Delsaux, 17 mai 1849 : [S280](#).

l'architecte de la Commission royale des Monuments Tilman François Suys (1783-1861 ; cf. annexe 43)¹³⁰³.

Inspectant les travaux le 13 novembre, Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux constatent que des tirants ont été placés pour empêcher l'écartement des murs, que deux contreforts au sud du chœur ont été reconstruits et que les parties dégradées de la voûte sont en cours de réfection. Ils prescrivent par ailleurs la reconstruction de deux contreforts au nord du chœur « *pour rétablir l'équilibre* »¹³⁰⁴.

Le 22 juin 1850, un an après la reprise des travaux, Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux constatent que : « *1° Le badigeonnage et l'enduit ayant été enlevés aux voûtes de l'abside au fond du chœur, on a découvert, cachés sous cet enduit, des lézardes commençant [...] à la retombée ou naissance des voûtes [...], et s'ouvrant au sommet des culs de fours, de 10 à 11 centimètres [...]. 2° Plusieurs des lézardes étaient entièrement bouchées par des coins de briques [...] de sorte que les fissures étaient remplies déjà depuis longtemps. 3° Un hors plomb de 6 à 7 centimètres vers l'intérieur existe aux piédroits supportant les voûtes de l'abside. Ce hors plomb paraît avoir été la conséquence de la poussée des voûtes, ce qui a eu lieu anciennement. 4° Indépendamment du hors plomb des piédroits et de la lézarde [...], les nervures des voutes sont brisées et écrasées [...] sur environ la moitié de leur volume. Le point [...] de rupture se trouve à environ 1m50 cent plus haut que le chapiteau, où prend la naissance de la voûte. 5° Il existe plusieurs fissures plus ou moins apparentes dans les culs de fours. 6° Aucun mouvement ne s'est fait apercevoir depuis la construction des quatre contreforts élevés vers la rue, ni dans la partie correspondante aux nouveaux contreforts, ni au fond du chœur. A ce dernier point il n'existe encore aucun contrefort démoli ou reconstruit. 7° Pour toutes ces causes, les soussignés sont d'avis que la plus grande prudence devra être apportée au décintrement des voûtes, qui ne devra avoir lieu, dans tous les cas, que lorsque les contreforts auront été reconstruits. Pour la restauration des voûtes de l'abside du chœur, les soussignés pensent qu'il est convenable, mais d'abord sous forme d'essai, en attendant que la commission des monuments ait vérifié les voûtes, de placer des pierres se reliant*

¹³⁰³ ACRMSF, dossier Liège 1.9, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 27 mars 1849 : [Q128](#).

¹³⁰⁴ AGR, Ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 3274, rapport d'inspection de Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, 21 novembre 1849 : [CS21](#).

alternativement avec la voûte et le piédroit [...]. Les soussignés pensent qu'il faut ajourner toute peinture intérieure et même tout essai jusqu'au complet décintrement des voûtes »¹³⁰⁵.

Au début du mois de novembre, la Commission annonce de nouvelles perturbations dans la structure du bâtiment : « *Les reins de la voûte de l'abside du chœur se sont séparés des murs en plusieurs endroits et quelques nervures se sont écrasées* »¹³⁰⁶. Afin de résoudre ce problème de plus en plus délicat, une commission d'experts est mise sur pied. Celle-ci se compose des architectes Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, ainsi que de plusieurs hommes travaillant dans le milieu carrier, l'architecte J. J. Mathelot¹³⁰⁷, l'ingénieur civil Mathieu Franck¹³⁰⁸ et l'ingénieur des Ponts et Chaussées Léon Malécot (1817-1866)¹³⁰⁹. Leur rapport du 23 décembre propose de nouvelles solutions : « *L'examen le plus attentif des diverses parties des voûtes formant l'abside du chœur nous a fait reconnaître qu'il existe plusieurs fissures plus ou moins apparentes dans les culs des fours et des épaufrures aux nervures ; néanmoins nous avons été unanimement d'avis qu'on pouvait se dispenser, quant à présent de faire la démolition et la reconstruction de ces voûtes ; les épaufrures aux nervures pourront être réparées en y plaçant des morceaux de pierres de même nature et dont la coupe figurera en queue d'aronde. La commission est d'avis que la reconstruction de ces voûtes, s'il y a lieu, ne pouvait s'exécuter sans danger, qu'après la reconstruction des quatre contreforts. Nous ne voyons aucun inconvénient ni danger à ce que le décintrement des voûtes reconstruites dans le chœur, puisse s'effectuer ; cependant nous sommes d'avis unanime qu'il y a lieu de maintenir les tirants en fer provisoirement placés dans le but d'éviter l'écartement des murs ; et nous jugeons également prudent de faire placer deux nouveaux tirants en fer, à la dernière baie de fenêtre vers le transept* »¹³¹⁰.

¹³⁰⁵ *Idem*, rapport de Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, 22 juin 1850 : [Q93](#).

¹³⁰⁶ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 7 novembre 1850 : [Q96](#).

¹³⁰⁷ Nous ne possédons pas d'information sur cet architecte. Vu le profil de ses confrères, peut-être est-il de la même famille que François Mathelot, maître de carrière à Sprimont, ou encore de Jean-François Mathelot, appareilleur œuvrant également à Sprimont (*L'Écho du Parlement*, 5 août 1878 ; plan Popp, commune de Louvegnei, Sprimont, n° 3525).

¹³⁰⁸ Mathieu Franck est maître de carrière à Sprimont et fournit du petit granit pour la restauration de Saint-Martin de 1850 à 1877. Il délivre également des matériaux pour la restauration de Sainte-Croix, en 1845 et 1847 (AFÉSML, dossiers II.A.15 à II.A.17).

¹³⁰⁹ Il a notamment publié MALÉCOT Léon, 1866. Peu avant son décès, il était secrétaire de l'*Association des maîtres de carrière* (voir sa nécrologie dans *La Meuse*, 6 juin 1866).

¹³¹⁰ En conclusion de ce courrier, Jean-Charles Delsaux déclare par ailleurs au secrétaire Jules Dugniolle cette phrase des plus ambiguës : « *Les différents points dont je n'avais pas voulu prendre seul la responsabilité ont été décidés de manière à nous mettre à couvert maintenant et pour l'avenir* » (ACRMSF, dossier Liège 1.9, lettre de

La consolidation du chœur et du transept (1851-1866)

Fort de ces expertises, Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux décident à la date du 30 janvier 1851 que les opérations de reconstruction doivent se focaliser sur « *le premier contrefort du chœur contre le transept et vers la rue* », ainsi que sur le contrefort de l'abside vers « *la maison de M. le curé doyen* »¹³¹¹, proposition approuvée par la Commission royale des Monuments¹³¹² et concrétisée dans la foulée.

À la demande du gouverneur Ferdinand de Macar (1785-1866), les deux praticiens se rendent une nouvelle fois sur les lieux le 8 avril pour éclaircir deux points. Le premier est lié à une rectification de la voirie tandis que le second concerne la sacristie. Cette dernière, nichée au sud du chœur (elle n'est que peu visible sur les fig. 146, 148-149), est partiellement démolie suite à la reconstruction des contreforts, et sa conservation est discutée au sein du conseil de fabrique. Si les architectes reconnaissent que ce bâtiment peut encore servir au culte, ils affirment néanmoins qu'il doit disparaître car il « *dépare le monument avec lequel il n'est nullement en harmonie quant au style* » [nda : la construction date des années 1760-1765¹³¹³]. Qui plus est, les praticiens précisent qu'il est impératif de se focaliser sur la voûte et les contreforts du chœur et de reporter, de ce fait, les travaux de voirie¹³¹⁴. Suite à cette expertise, le gouverneur déclare à la Commission qu'« *il est surtout important de ne plus tolérer la reconstruction de batiments qui masquent la vue d'édifice du genre de celui-ci. La sacristie dont il s'agit déjà démolie à moitié peut facilement être placée ailleurs et il serait déplorable que pour satisfaire à des idées de routine on consentit à sa réparation* »¹³¹⁵, déclaration à laquelle souscrit l'institution¹³¹⁶.

Le 12 août 1853, les architectes Tilman François Suys et Julien-Étienne Rémont rédigent un rapport encourageant sur le chantier de Saint-Martin : « *Le dernier contrefort du chœur est en voie d'exécution. Il convient de reconstruire les deux contre-forts angulaires de la branche du transept du côté du nord, comme étant le travail le plus urgent. Toute cette partie nord de*

la commission d'expert à la CRM, 31 décembre 1850 : Q89). Évoque-t-il la protection du bâti ou la responsabilité des auteurs ?

¹³¹¹ *Idem*, rapport d'inspection de Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, 30 janvier 1851 : Q87.

¹³¹² *Idem*, lettre de la CRM au Gouverneur, 18 février 1855 : Q78.

¹³¹³ LHOIST-COLMAN Berthe, 1982, p. 150.

¹³¹⁴ AFÉSML, dossier VII.A.3, rapport d'inspection de Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux, 5 mai 1853 : S331.

¹³¹⁵ ACRMSF, dossier Liège 1.9, lettre du Gouverneur à la CRM, 15 mai 1851 : Q84.

¹³¹⁶ Tilman François Suys et Henri Partoes se sont rendus sur les lieux quelques jours avant (*Idem*, lettre de la CRM au Gouverneur, 19 mai 1851 : Q83).

l'édifice, ainsi que le chœur, seront consolidés et restaurés. Il conviendra ensuite d'entamer la reconstruction et la restauration du côté sud, en réédifiant les contreforts qui se trouvent en fort mauvais état. Il n'y a aucune nécessité de reconstruire actuellement la sacristie ; les deux contreforts du transept sud qui y sont engagés peuvent être réédifiés sans inconvénients et n'exigeront pas la démolition de ce bâtiment ; on opérera de la même manière qu'on l'a fait pour le contrefort du chœur, dont la base se trouvait également dans la sacristie. Des réparations peu coûteuses la remettront en bon état. La tour exige d'importantes réparations. Nous avons engagé Mon^{er} Delsaux, architecte à faire une étude spéciale de cette restauration, de manière à pouvoir entamer ces travaux tout aussitôt après la reconstruction des contreforts du côté sud de la branche du transept du même côté »¹³¹⁷.

La comptabilité générale de la fabrique témoigne qu'une intense activité de construction est à l'œuvre jusque dans la décennie 1860, ce qui semble correspondre aux travaux susmentionnés¹³¹⁸. Plusieurs problèmes surgissent néanmoins au cours des opérations...

Une fâcheuse discorde (1855-1860)

Le 5 août 1855, le conseil de fabrique confie à Jean-Charles Delsaux le soin d'établir un projet de restauration globale de l'église, conseillé en cela par la Commission royale des Monuments (cf. *supra*). Mais, fait plus surprenant, le praticien est également invité à étudier le percement d'un portail axial au pied de la tour, pour suppléer à l'entrée située sur le flanc sud¹³¹⁹, et établir les plans d'une nouvelle sacristie, des projets avancés par la fabrique de son propre chef mais désapprouvés par la Commission royale des Monuments. L'architecte n'est cependant pas prompt à s'exécuter, et ce d'autant plus que ses vues personnelles sont opposées à celles des fabriciens. La discorde qui s'en suit¹³²⁰, égrenée sur plusieurs années, aboutit cinq ans plus tard au renvoi du praticien, sans qu'aucun des projets évoqués ci-dessus ne se soit matériellement concrétisé. Les plans, réalisés poussivement, sont d'ailleurs renvoyés à Jean-Charles Delsaux

¹³¹⁷ *Idem*, rapport d'inspection de Julien-Étienne Rémond et Tilman François Suys, 12 août 1853 : **Q82**.

¹³¹⁸ AFÉSML, dossiers II.A.14 à II.A.15 ; AGR, Ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 28 mai 1857 : **CS33**. Notons que dans la deuxième édition de son ouvrage *Les monuments de Liège, reconstruits, agrandis ou restaurés*, Jean-Charles Delsaux écrit que les travaux du chœur sont achevés en 1863 (DI CAMPLI Flavio, 1988, p. 55).

¹³¹⁹ AFÉSML, dossier VII.A.2, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 5 août 1855 : **K412**.

¹³²⁰ Le contentieux est surtout prégnant entre Jean-Charles Delsaux et le président du conseil de fabrique.

pour éviter de lui payer des honoraires¹³²¹. Les pages suivantes relatent cet épisode, qui bien que présentant un caractère *a priori* anecdotique, est en réalité étroitement associé à l'élaboration du projet de restauration. Il faut toutefois souligner que cette histoire demeure partiellement nébuleuse à défaut de documents probants ; les plans originaux de l'architecte n'ont pas été conservés et la correspondance présente des lacunes.

Le 8 février 1857, le fabricant Henri Magis adresse un courrier au doyen de Saint-Martin dans lequel il exprime des griefs naissants à l'égard de l'architecte. Il semble que ce dernier, au lieu d'exécuter les plans « *sans innovation ni augmentation* » de la restauration complète de l'église souhaités par la Commission¹³²², n'a délivré jusqu'à présent que des plans incomplets et jugés d'une piètre qualité par la fabrique, entraînant ainsi des retards dans les subsides octroyés et un ralentissement général du chantier (cf. annexe 44)¹³²³.

Des plans et un devis sont arrêtés par l'architecte le 9 juillet mais ne correspondent manifestement ni à ce que la Commission royale des Monuments recommande, ni à ce que le conseil de fabrique réclame. Jean-Charles Delsaux, qui délivre dans ces documents sa vision personnelle de ce que devrait être la restauration de l'église (cf. *infra*), souhaite notamment prolonger vers l'ouest le collatéral sud à l'aide d'une nouvelle travée dotée d'un portail, mais le conseil se positionne contre cette initiative, notamment parce qu'aucun détail sur l'articulation avec les volumes existants ne transparaît (la chapelle attenante et la tourelle d'escalier de la tour). Les fabriciens critiquent également le fait que l'architecte n'a réalisé que des dessins sommaires et n'a pas étudié ce qu'ils avaient exigé, soit la restauration du portail du transept et de l'entrée située dans le collatéral nord, des vitraux et meneaux des fenêtres des parties orientales, des toitures, le percement d'un portail axial dans la tour, ou encore une modification de l'assise d'un des contreforts du bras sud du transept (cf. annexes 45-46 et *infra*)¹³²⁴.

¹³²¹ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 5 mai 1860 : K443. Ce dernier enverra de nombreux courriers, notamment au ministre de la Justice, pour réclamer ce qu'il estime être son dû (DI CAMPLI Flavio, 1990a, p. 260).

¹³²² Il s'agit soit des remarques formulées le 12 août 1853 (cf. *supra*), soit de nouvelles remarques non retrouvées à ce jour.

¹³²³ *Idem*, lettre de Henri Magis au doyen de Saint-Martin, 8 février 1857 : K418.

¹³²⁴ AFÉSML, dossier VII.A.2, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 28 juillet 1857 ; rapport du conseil de fabrique, non daté : K426 K428.

Après avoir été accusé de laxisme (car il ne répond pas aux courriers) et menacé d'être déchargé du projet¹³²⁵, Delsaux se manifeste vigoureusement, piqué dans son orgueil : « *absent depuis quelque temps, je viens de prendre connaissance de votre lettre du 28 juillet dernier. L'accueil que j'avais reçu de plusieurs membres distingués du conseil m'avait fait penser d'être traité autrement. Je dois d'abord vous rappeler que la même tête qui a restauré le Palais, la cathédrale, et le chœur de votre église, et qui a maintenant acquis plus d'expérience vous a présenté les plans tant critiqués. Pour leur rédaction j'ai supposé que votre conseil et la commission des monuments, lorsqu'ils m'ont chargé de vous présenter des projets, n'ont pas pensé indiquer à un automate sans volonté, la marche à suivre et le but à atteindre. Il est possible, Monsieur le Président, que je n'aie point rempli encore toutes les intentions du conseil mais les membres bienveillants avec qui j'ai conféré, auxquels j'ai soumis mes premiers projets, ont dû vous dire que mon devoir préalable, et ma dignité d'artiste, était de vous présenter d'abord mes vues propres et générales sur la restauration de votre édifice, sauf ultérieurement à traiter les différents détails successivement lorsque vous auriez pris connaissance de mon opinion générale, que je me suis donné le temps de murir avant de vous présenter. Je n'ai point traité la porte d'entrée sous la tour, parce que je crois qu'il ne peut en être question d'ici à longtemps et que Mr Labye [nda : Clément Labye, fabricant] s'est chargé du plan des abords et des nivellements. Les a-t-il arrêtés ? il ne me les a pas transmis. Dans tous les cas je tiens à ce que le conseil prenne note de ce que je le lui propose point l'entrée sous la tour pour motif actuel de dépense, de solidité de la tour et d'inopportunité. Si toutefois il persiste dans son opinion, je l'étudierai, en le priant de ne point abuser de mon temps inutilement. Il avait été convenu avec Monsieur le Doyen et Monsieur Magis que j'aurais une explication avec le conseil lorsqu'il aurait pris une 1^{ère} connaissance de mes projets ; je sollicite cette réunion pour répondre aux objections qui m'ont été faites, et continuer ensuite le travail qu'on m'indiquera »¹³²⁶.*

L'architecte ne s'étant une fois encore pas présenté à la réunion du conseil de fabrique, ce dernier lui envoie une missive dans laquelle il récapitule ses desiderata : « [nous voulons] *une étude sérieuse et complète de la restauration de la tour avec porte d'entrée dans la facade ouest. [...] Une étude également sérieuse et définitive de la restauration de l'entrée actuelle du*

¹³²⁵ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 10 août 1857 : K431.

¹³²⁶ *Idem*, lettre de Jean-Charles Delsaux au président du conseil de fabrique, 13 août 1857 : K423.

fond [nda : mur occidental du collatéral nord]. *Dans ce cas, comme dans le précédent, il faudra tenir compte de la démolition et de l'appropriation des bâtiments accolés à la tour* [nda : ces bâtiments, démolis ultérieurement, sont visibles sur les fig. 146, 149]. [...] *une étude complète de la restauration de l'entrée du transept et de la sacristie [...] enfin un plan général [...] pour la restauration de l'ensemble de l'édifice* »¹³²⁷.

À la demande de l'administration communale, Julien-Étienne Rémond, désormais architecte-consultant de la Ville de Liège¹³²⁸, rédige un long rapport au début de l'année 1858¹³²⁹ pointant une nouvelle fois du doigt l'état de conservation calamiteux de la tour et analysant la teneur du projet de restauration proposé par Jean-Charles Delsaux. Pour épauler le lecteur avec les documents graphiques parlants, les plans, coupes et élévations publiées par Delsaux dans son ouvrage *Les monuments de Liège reconstruits, agrandis ou restaurés*, édition 1861, sont ici reproduits (fig. 151-154). Il ne faut toutefois pas perdre de vue que ce projet constitue une version remaniée par l'architecte à la suite des critiques qui lui ont été formulées¹³³⁰.

Julien-Étienne Rémond considère ainsi qu'il faut supprimer l'entrée délabrée du collatéral nord, maintenir le portail du bras sud du transept, ne pas aménager d'entrée dans le collatéral sud et enfin, effectivement percer un portail axial au pied de la tour, légitimant ces choix par des motifs liés à la sécurité, la circulation et la tradition architecturale. Il critique par ailleurs fermement le style et l'articulation des structures à restaurer ou à construire et n'hésite pas à considérer les plans présentés comme largement insuffisants (cf. annexe 47)¹³³¹. À la suite de ce rapport, plusieurs courriers de l'architecte et de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Hubert-Guillaume Blonden (1816-1881), récemment nommé à la tête du service des Travaux publics

¹³²⁷ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 24 août 1857 : [K421](#).

¹³²⁸ DOMINIQUE Fanny, 2003, p. 11. Ce statut d'architecte-consultant de la Ville de Liège explique la teneur des remarques contenues dans le courrier reproduit en annexe.

¹³²⁹ AFÉSML, dossier VII.A.2, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 29 janvier 1858 : [K432](#) ; ACRMSF, dossier Liège 1.9, lettre du Gouverneur au ministre de la Justice, 21 avril 1859 : [Q68](#).

¹³³⁰ Il est curieux de constater que sur les plans analysés par Julien-Étienne Rémond sont manifestement figurés le portail axial au pied de la tour et le portail du bras sud du transept, alors que ces structures ne sont pas présentes sur les gravures de 1861. D'autres éléments présents sur ces gravures n'ont quant à eux pas été mentionnés dans l'analyse de Julien-Étienne Rémond et des fabriciens : la transformation des deux contreforts renaissants, l'installation d'un gâble en couronnement du portail projeté au collatéral sud, l'ornement des rampants du pignon du bras sud du transept, les épis de faitage, les pinacles couronnant le dernier étage de la tour, ou encore les balustrades de la nef et du bras nord du transept. Il est donc probable que ces plans, coupes et élévations constituent le projet avalisé le 16 juillet 1859. Cette hypothèse est d'autant plus probable que le conseil de fabrique demande à l'architecte le 8 janvier 1860 d'aménager un chevet à pan coupé à la sacristie, alors que cette dernière, sur les gravures de Delsaux, possède un chevet droit (cf. *infra*).

¹³³¹ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre de Julien-Étienne Rémond à l'administration communale, non datée : [S345](#).

de la cité¹³³², prie Jean-Charles Delsaux de leur transmettre diverses pièces, tâche dont l'intéressé, légèrement agacé, dit s'acquitter prochainement¹³³³.

En mars 1859¹³³⁴ se déroule un drame dans l'église qui aura d'importantes retombées sur son devenir : une partie importante de la grande fenêtre du bras sud du transept s'effondre, « *partie dans l'église et partie dans la rue, [si bien] que les meneaux et les vitraux ont été réduits en poussière* »¹³³⁵. À la suite d'une inspection réalisée le 31 de ce mois, la Commission déclare qu'« *il faut s'attendre à des accidents plus graves encore, si on ne met pas immédiatement la main à l'œuvre* », notamment sur les parties les plus dégradées (cf. *infra*). Elle précise également qu'il faut entamer dès cette année des travaux aux « *fenêtres les plus caduques* » et profiter de cette occasion pour déposer et restaurer les vitraux¹³³⁶. Le 16 juillet, le projet de restauration de Jean-Charles Delsaux, enfin finalisé et chiffré à 155 139,27 francs, est avalisé par l'institution. Cette dernière, en accord avec le conseil de fabrique et l'auteur de projet, définit l'ordre des priorités : d'abord intervenir sur le mur-pignon sud du transept, y compris le portail et la fenêtre écroulée, ensuite sur la grande baie du mur-pignon nord et le contrefort adjacent « *qui menace ruine* » et, enfin, sur la partie supérieure de la tour¹³³⁷. La Commission affirme par ailleurs qu'il faut se borner à ces travaux de consolidation et ajourner les opérations jugées superflues, tel le percement d'une entrée dans la tour¹³³⁸. Les travaux en question sont

¹³³² *Idem*. Hubert-Guillaume Blondin œuvre notamment à l'administration des Ponts et Chaussées en tant qu'attaché au Bureau de Création des Chemins de Fer belges. L'ingénieur participe activement aux aménagements urbanistiques liégeois – création de rues et de quartiers, assainissements, aménagements de cours d'eau, etc. (RASCHEVITCH Sonia, 1984, p. 125-151 ; RASCHEVITCH Sonia, 1986, p. 235-245).

¹³³³ AFÉSML, dossier VII.A.2, lettre de Julien-Étienne Rémond au conseil de fabrique, 23 février 1858 ; lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 8 mars 1858 ; lettre de Jean-Charles Delsaux au président du conseil de fabrique, 12 mars 1858 : **K435 ; 437 ; 438**.

¹³³⁴ ACRMSF, dossier Liège 1.9, lettre de la CRM au Gouverneur, non datée : **Q133**.

¹³³⁵ *Idem*, lettre du Gouverneur au ministre de la Justice, 21 avril 1859 : **Q68**.

¹³³⁶ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 7 avril 1859 : **Q71**.

¹³³⁷ AGR, Ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre de la CRM au Gouverneur, 16 juillet 1859 : **CS35**. Notons que le 14 octobre, à la suite d'une inspection, le service des travaux publics de la Ville de Liège conclut que la grande fenêtre de la tour représente un danger pour la sécurité publique, et qu'il faut donc y remédier (AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 14 octobre 1859 : **S354**).

¹³³⁸ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 4 août 1859 : **S349**. À ce titre, signalons ce courrier de Julien-Étienne Rémond adressé au doyen de l'église, dont le contexte est encore flou : « *Une affaire importante m'appelant à Spa demain matin, je ne pourrais assister à la réunion, bien à regret, mais j'ai prévenu mes collègues [nda : Tilman François Suys, Gustave Deman et Jules Dugniolle] que je tenais à faire l'entrée sous la tour en exhaussant un peu les orgues, d'après le plan de Mr Delsaux : je vous prie d'avoir la bonté de prévenir les membres de la fabrique [...] qu'il plaide la question de la solidité ; Suys paraît devoir faire l'objection qu'il serait dangereux pour la tour d'abaisser l'appui pour en faire une porte, ce qui selon moi est une erreur. Je le prends volontiers sur moi. D'un autre côté, Mr Labye sait que la rectification de la voirie comme la ville l'a approuvée n'a plus de raison d'être si on ne perce pas la porte sous la grande fenêtre dans l'axe de l'église* » (*Idem*, lettre de Julien-Étienne Rémond au doyen de Saint-Martin, 15 novembre 1859 : **S358**).

réalisés au cours des années suivantes, jusque 1866¹³³⁹. Mais Jean-Charles Delsaux n'est pas encore au bout de ses peines.

En 1860, le conseil de fabrique demande à Jean-Charles Delsaux de dresser immédiatement les plans du bras sud du transept et de la sacristie, en précisant qu'il souhaite voir cette dernière achevée par un pan coupé pour offrir une communication avec le chœur. Quant à la Commission royale des Monuments, qui est désormais favorable à un tel travail¹³⁴⁰, elle déclare qu'il faut « *comprendre [ces structures] dans le même plan et combiner leurs lignes avec le contrefort* », et invite par ailleurs l'architecte à étudier une nouvelle entrée avec escalier dans le bras sud du transept¹³⁴¹. Si l'architecte s'exécute sur ce dernier point, le conseil de fabrique n'est pas satisfait du plan « *sur lequel [a été] crayonné rapidement le croquis d'un escalier débouchant directement de la porte du transept dans la rue mont St Martin* », et demande à son auteur d'effectuer quelques modifications, spécifiant notamment qu'« *il faut le faire en gothique [nda : l'escalier] sans parties circulaires sur les côtés* ». Le conseil, agacé, demande une fois de plus à Delsaux « *une étude d'une porte d'entrée double avec pilier central, harmonisant avec la fenêtre actuelle* »¹³⁴².

Jean-Charles Delsaux s'exécute, en avouant qu'il n'a pas trouvé de solution satisfaisante pour le portail, et qu'il s'est conformé aux remarques émises sur place par la Commission royale des Monuments, « *dont [dit-il] je ne vous conseille pas de vous écarter [nda : remarques non trouvées]* ». L'architecte précise également qu'il n'est guère enjoué par la sacristie, qui rétrécit la rue et n'est « *pas en harmonie avec l'importante ni la régularité de l'édifice dont la restauration vous est confiée* ». Agacé, il conclut en précisant qu'il n'est pas d'accord avec les vues du conseil : « *Restaurez donc les parties périlicantes de votre édifice avant d'en commencer de nouvelles qui peuvent être ajournées, démolissez le portail extérieur du transept en style moderne vers la rue, restaurez la fenêtre, et commandez les tracés en grand, ensuite les pierres de la porte neuve* »¹³⁴³.

¹³³⁹ AFÉSML, dossier VII.A.2, lettre du conseil de fabrique à la CRM, 28 juin 1864 ; lettre du conseil de fabrique au ministre de la Justice, 28 juin 1864 ; lettre de l'administration communale au conseil de fabrique, 12 août 1864 ; lettre du conseil de fabrique au conseil provincial, 2 juillet 1865 : [K495](#) ; [K496](#) ; [K499](#) ; [K536](#).

¹³⁴⁰ Aucune explication n'est donnée dans les archives.

¹³⁴¹ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 8 janvier 1860 : [K439](#).

¹³⁴² *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 3 mars 1860 : [K440](#).

¹³⁴³ *Idem*, lettre de Jean-Charles Delsaux au président du conseil de fabrique, 16 mars 1860 : [K441](#).

Le conseil est furieux des plans transmis, déclarant que : « *Ce travail, non signé, ou votre dessinateur reçu la plus grande part n'a pas exigé de vous un quart d'heure de travail* », et retorque à l'architecte de se mettre au travail en respectant ses vues¹³⁴⁴. Comme l'intéressé ne s'exécute pas, le conseil de fabrique prend la décision de s'en séparer, en lui renvoyant tous ses plans : « *Cette persistance de votre part à vous refuser de satisfaire à ses légitimes demandes, a déterminé le conseil à vous ~~remereier~~ décharger [rajouté : quoique à regret] de la ~~fonction~~ mission qu'il vous avait confiée et à pourvoir à votre remplacement* »¹³⁴⁵.

La restauration du portail du bras sud du transept (1860-1866)

1860 est donc une année charnière pour la restauration de l'église. D'une part, suite à l'incident évoqué ci-dessus, que l'on peut supposer d'autant plus embarrassant pour les pouvoirs publics que le flanc sud de l'église est particulièrement exposé aux regards des Liégeois (fig. 155), d'importants subsides sont injectés dans l'entreprise (cf. annexe 39)¹³⁴⁶. D'autre part, le différend entre le conseil de fabrique et Jean-Charles Delsaux se résout par le renvoi définitif de ce dernier, remplacé en mai par son confrère Évariste Halkin (1815-1870)¹³⁴⁷. Dans les faits, celui-ci reprend les missions confiées à son prédécesseur et ne semble guère s'occuper de la tour au cours des premières années de sa prise de fonction, influencé en cela par le conseil de fabrique¹³⁴⁸.

Ainsi, au début de l'année 1861, Évariste Halkin finalise un projet visant à reconstruire le portail du bras sud du transept et à ériger une nouvelle sacristie – désormais à pan coupé comme

¹³⁴⁴ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 20 mars 1860 : K442.

¹³⁴⁵ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Jean-Charles Delsaux, 5 mai 1860 : K443.

¹³⁴⁶ *Idem*, lettre du conseil de fabrique au ministre de la Justice, 28 juin 1864 : K496.

¹³⁴⁷ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre d'Évariste Halkin au conseil de fabrique, 7 mai 1860 : S362. Ce choix semble libre, comme l'indique un courrier adressé à l'architecte : « *Le conseil de fabrique de l'église de S^t Martin a résolu de vous proposer de vouloir bien vous charger des études et de la confection des plans, devis etc que nécessite la restauration de l'édifice, confié à ses soins. Il a l'espoir que vous voudrez bien accepter cette mission dont vous saurez apprécier toute l'importance. Il compte pour cela sur le zèle et le talent donc vous avez fait preuve en d'autres circonstances* » (*Idem*, lettre du conseil de fabrique à Évariste Halkin, 5 mai 1860 : S361). Formé à l'Académie des Beaux-Arts de Liège entre 1842 et 1848, Évariste Halkin est un des architectes-restaurateurs liégeois les plus importants du deuxième tiers du XIX^e siècle. À Liège, il réalise les églises Saint-Pholien, Sainte-Foy et Sainte-Marie des Anges, et dirige les chantiers de restauration de Sainte-Croix, Saint-Martin, Saint-Jacques et Saint-Christophe, de même que celui de Saint-Georges à Limbourg. Il est marié à Victoire Rémond, fille de l'architecte Julien-Étienne Rémond qui fut son professeur à l'académie et l'un de ses plus proches collègues. L'historiographie le confond régulièrement avec son fils Eugène Halkin, également architecte, avec qui il collabore étroitement (BAUDRY Antoine, 2019c, p. 282 ; notice nécrologique dans *La Meuse*, 4 septembre 1870).

¹³⁴⁸ Dans un courrier où il précise être occupé aux plans de la sacristie, Évariste Halkin écrit « *Quant à la tour, Mr le doyen m'a dit de ne m'en occuper qu'à loisir* » (*Idem*, lettre d'Évariste Halkin à Henri Magis, 23 décembre 1862 : S409).

le souhaitait le conseil de fabrique – à l’intersection du chœur et du bras sud du transept, pour une somme de 17 000 francs (fig. 156-157)¹³⁴⁹. Le portail est des plus originaux en raison de son porche de plan triangulaire où s’articulent subtilement, sur un pilier central, deux arcs brisés et une abondante ornementation gothique. Si la Commission délivre à l’architecte son blanc-seing moyennant quelques modifications et insiste désormais sur l’urgence de ces ouvrages¹³⁵⁰, la Ville de Liège, elle, critique fermement le projet. En effet, l’ingénieur Hubert-Guillaume Blondin estime le devis du portail trop onéreux et juge la sacristie peu harmonieuse : « *les fenêtres sont à un niveau très élevé au dessus du pavé de la voirie ; la fenêtre centrale est plus large que les autres. L’auteur du projet semble avoir quelque peu sacrifié l’extérieur à l’intérieur* »¹³⁵¹.

Ces divergences entre l’architecte et l’ingénieur sclérosent la restauration et ce, malgré l’insistance de la Commission de hâter les opérations¹³⁵². Aussi, seuls de menus travaux sont effectués cette année-là : la reconstruction d’une fenêtre du chœur, dont les vitraux sont (enfin) confiés à Jean-Baptiste Capronnier¹³⁵³, et la préparation « *de timpans et de minarets* » pour les contreforts du transept¹³⁵⁴.

En 1862, l’architecte fait exécuter un modèle réduit du portail en plâtre, pour « *mieux se rendre compte de l’effet* » des modifications suggérées par la Commission¹³⁵⁵. Les coûts ayant été réduits et les plans avalisés, la construction du portail (fig. 158-161) est entamée en 1864 et achevée deux ans plus tard¹³⁵⁶. La structure sera démolie et l’entrée définitivement condamnée

¹³⁴⁹ *Idem*, lettre de l’administration communale au conseil de fabrique, 21 mai 1861 : S371.

¹³⁵⁰ *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Évariste Halkin, 3 juin 1861 : S372. Elle renouvelle son accord l’année suivante, stipulant qu’il serait préférable d’orner le pilier d’une statue au lieu de trois (AGR, Ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 3 mars 1862 : CS51). Notons que l’architecte est d’accord avec ces modifications (AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre d’Évariste Halkin à Henri Magis, 17 mai 1862 : S400).

¹³⁵¹ *Idem*, lettre de l’administration communale au conseil de fabrique, 21 mai 1861 : S371.

¹³⁵² *Idem*, lettre du conseil de fabrique à Évariste Halkin, 3 juin 1861 ; lettres d’Évariste Halkin au conseil de fabrique, 24 mai et 8 août 1861 ; lettre d’Évariste Halkin au doyen de Saint-Martin, 30 mai 1861 ; lettre de l’administration communale au conseil de fabrique, 29 juillet 1861 : S372 ; S373 S375 ; S384 ; S387 ; S390.

¹³⁵³ Son nom apparaît dans la comptabilité générale des années 1862 et 1865 (AFÉSML, dossiers II.A.15 et 17).

¹³⁵⁴ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre d’Évariste Halkin au conseil de fabrique, 8 août 1861 : S390.

¹³⁵⁵ *Idem*, lettre d’Évariste Halkin à Henri Magis, 17 mai 1862 : S400. De tels éléments ont rarement été préservés (voir notamment PIAVAUX Mathieu et ROUSSEAU Valérie, 2009, p. 207-214).

¹³⁵⁶ DI CAMPLI Flavio, 1990a, p. 260 ; AFÉSML, dossier VII.A.2, lettre du conseil de fabrique à Évariste Halkin, 28 janvier 1865 ; lettre de Herman au conseil de fabrique, 26 juin 1865 : K517, K535. L’arrêté royal du 10 avril 1862 en a autorisé la reconstruction (AGR, Ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 3274, arrêté royal du 10 avril 1862 : CS54).

en 1894 sous la direction d'Auguste Van Assche (1826-1907). La sacristie, quant à elle, n'est pas reconstruite ; elle sera au contraire démolie en 1893¹³⁵⁷.

Un contrefort « défectueux » (1863)

Le 22 juin 1863, Évariste Halkin manifeste quelques doutes sur la restauration d'un des deux contreforts de l'angle sud-ouest du transept s'appuyant en partie sur le collatéral de la nef (fig. 149, 152) : « *Il y a dans cette partie de l'édifice un vice de construction (porte-à-faux) qui doit à mon avis nécessairement disparaître. On peut remarquer la dépression que l'arcade de la fenêtre [nda : de la chapelle adjacente du collatéral] a subie à l'endroit où elle supporte le contrefort ; cette fenêtre est toute déformée, les meneaux sont écrasés. Je ne rétablirai ce vice de construction que si j'y suis forcé et en déclinant toute responsabilité. Je dois encore vous faire remarquer [...] que la poussée de la grande arcade de la fenêtre du transept s'exerce contre ce contrefort qui porte à faux. En reprenant le contrefort à partir de la base on fera un travail conforme aux règles de l'art sans nuire en aucune façon à l'aspect général de l'édifice puisque ce contrefort et la fenêtre adjacente seront semblables à la partie correspondante du transept Nord où l'on a évité ce vice de construction* »¹³⁵⁸.

La Commission se prononce quant à elle pour le maintien de la situation primitive : « *Il est à remarquer que les exemples de contreforts portés en encorbellement sur l'arc des fenêtres, sont fréquents et que ce mouvement signalé par Mr l'architecte Halkin, ne doit pas être attribué à une disposition vicieuse, attendu que des dégradations semblables se sont produites dans d'autres parties de l'édifice* »¹³⁵⁹.

Mais l'architecte n'est pas de cet avis : « *Je sais fort bien [...] que l'on rencontre quelquefois dans le style gothique des contreforts en encorbellement, et s'appuyant sur des arcades ; mais ce n'en sont pas moins, à mon avis, des constructions vicieuses, et je pense qu'il est sage, lorsqu'on restaure un monument tel que St Martin, de remédier autant que possible à ces défauts, lorsqu'on peut le faire sans nuire au caractère ni à l'ensemble de l'édifice ; comme c'est ici le cas, puisqu'en construisant le contrefort comme je l'ai projeté, on ne fait que mettre cette partie du transept sud et la fenêtre contigue du bas côté, en harmonie avec la partie*

¹³⁵⁷ DI CAMPLI Flavio, 1990a, p. 260 et 262. La Commission royale des Monuments donna son accord pour démolition en 1876 (AGR, Ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 30 août 1876).

¹³⁵⁸ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre d'Évariste Halkin au doyen de Saint-Martin, 22 juin 1863 : S414.

¹³⁵⁹ *Idem*, lettre de la CRM au Gouverneur, 11 juillet 1863 : S416.

correspondante vers le nord. Je persiste à dire [...] et je me fais fort de prouver à M^{rs} les membres de la commission des monuments qui voudront bien de nouveau visiter nos travaux ; que l'affaissement que l'on remarque dans l'arc de la fenêtre qui se trouve sous ce contrefort ne peut être attribué qu'à une disposition vicieuse »¹³⁶⁰.

Le 12 août, la Commission se voit contrainte de changer son fusil d'épaule, forcée en cela par la démolition non réglementaire dudit contrefort : *« on ne pourrait sans un certain péril tarder à reconstruire le contrefort qui a été radicalement démoli sans qu'on ait pris les précautions usitées en semblables circonstances. Les pierres nécessaires pour la reconstruction projetée par M. l'architecte Halkin sont à pied d'œuvre, tandis qu'il serait presque impossible de rétablir avant l'hiver, le contrefort ainsi qu'il existait. Nous ne pouvons nous dispenser [...] de signaler la voie irrégulière suivie en cette circonstance. Ni le conseil de fabrique, ni l'architecte n'avaient le droit de modifier en quoi que se soit la construction primitive sans l'assentiment du gouvernement, et consultés en temps utiles, nous n'eussions jamais proposé de faire un changement que nous ne cesserons de considérer comme regrettable. D'autres monuments [...] présentent des contreforts portés en encorbellement tel que celui qui existait à l'église de St Martin et la symétrie n'est nullement exigée dans les cas semblables »¹³⁶¹ ; le conseil de fabrique assume toutefois la manœuvre et s'en défend vigoureusement auprès du gouverneur (cf. annexe 48)¹³⁶².*

Notons également que cette même année, quelques courriers délivrent de menues informations sur l'élaboration *in situ* du projet de restauration du pignon du bras sud du transept : *« je [nda : Évariste Halkin] me suis rendu mercredi dernier 18 de ce mois [nda : novembre] avec un de mes employés pour prendre quelques mesures du pignon du transept de votre église, et le lendemain mon employé y est retourné pour continuer ce travail qui a été fait aussi loin que possible avec l'échafaudage existant. J'avais dit au maître ouvrier qu'il devait faire monter des échelles volantes sur ce fronton afin de continuer, et lundi dernier, elles n'étaient pas encore en place. Je ne me trouve donc pas en retard. J'apprends avec plaisir que cet échafaudage est*

¹³⁶⁰ *Idem*, lettre d'Évariste Halkin au doyen de Saint-Martin, 24 juillet 1863 : S418.

¹³⁶¹ *Idem*, lettre de la CRM au Gouverneur, 12 août 1863 : S421 ; *« Ce n'est pas sans une vive opposition de la part de plusieurs de ses membres que la Commission, en séance de ce jour, a consenti à laisser donner suite au projet de M. l'architecte Halkin en ce qui concerne le deuxième contrefort de la face sud du transept de l'église de St Martin. Tout en donnant un avis conforme à vos désirs, Monsieur le doyen, le collège a formulé à l'égard de la voie irrégulière, suivie en cette circonstance, les observations nécessaires pour sauvegarder sa responsabilité »* (AFÉSML, dossier VII.A.2, lettre de la CRM au doyen de Saint-Martin, 12 août 1863 : K110).

¹³⁶² AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre du conseil de fabrique au Gouverneur, 3 septembre 1863 : S423.

*prêt*¹³⁶³ *et j'irai samedi après-midi ou lundi au plus tard* »¹³⁶⁴. Si le passage est anecdotique, il n'en est pas moins intéressant car il permet de dater une des photographies les plus anciennes de l'église, traditionnellement datée vers 1880 (fig. 7).

La restauration de la tour et de la nef (1864-1877)

La restauration de la tour (1864-1871)

Le 30 décembre 1864, après avoir bénéficié des conseils de la Commission royale des Monuments¹³⁶⁵, Évariste Halkin finalise un mémoire visant à expliquer son projet de restauration pour la tour et sa stratégie d'intervention. L'ensemble de la structure apparaît fortement dégradé, si bien que l'architecte préconise une intervention matériellement conséquente : il faut reconstruire intégralement la partie supérieure, procéder à un reparalementage quasi-complet des quatre faces et enfin, épaissir la base de la construction afin d'offrir à celle-ci une meilleure assise (cf. annexe 49)¹³⁶⁶. Enfin, quatre clochetons en bois de chêne recouverts de plomb doivent également être ajoutés aux angles supérieurs du bâti¹³⁶⁷.

Estimés à 192 150 francs, ces travaux sont accueillis avec enthousiasme par le conseil de fabrique¹³⁶⁸, qui souhaite toutefois voir disparaître les clochetons : « *ils pourraient avoir une raison d'être si cette tour était surmontée d'une flèche et encore dans ce cas devraient-ils être remplacés par des minarets en pierre dans le même genre que ceux placés au dessus des contreforts du reste de l'édifice* » – tels que Jean-Charles Delsaux l'ambitionnait (fig. 151-152)¹³⁶⁹.

Évariste Halkin, qui pensait qu'une partie du conseil attendait une telle modification, précise qu'il préfère lui aussi conserver à la tour sa physionomie actuelle et se rallie donc à l'avis

¹³⁶³ Au 10 mai 1864 la comptabilité générale renseigne « *payé au sr De Smets de Liège [...] pr deux échelles volantes en sapin* » (AFÉSML, dossier II.A.17).

¹³⁶⁴ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre d'Évariste Halkin au doyen de Saint-Martin, 26 novembre 1863 : S434. Voir aussi sa lettre du 1^{er} décembre 1863 : S435.

¹³⁶⁵ Les conseils ne sont pas précisés ; AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre d'Évariste Halkin au conseil de fabrique, 21 octobre 1864 : S439.

¹³⁶⁶ AFÉSML, dossier VII.A.2, mémoire d'Évariste Halkin, 30 décembre 1864 : K513.

¹³⁶⁷ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre d'Évariste Halkin au conseil de fabrique, 21 octobre 1864 : S439.

¹³⁶⁸ Ils avaient déjà été présentés le 21 octobre 1864 (*Idem*).

¹³⁶⁹ DELSAUX Jean-Charles, 1858, pl. 17-20 et pages consacrées à Saint-Martin. Dans quelle mesure le conseil de fabrique ne souhaite-t-il pas ainsi se départir du projet de Jean-Charles Delsaux ?

général, réduisant au passage le coût des opérations à 183 750 francs¹³⁷⁰. De tels ajouts étaient par ailleurs condamnés par la Commission royale des Monuments qui les qualifiait d'« *innovation fâcheuse* »¹³⁷¹. Notons que l'architecte projettera un couronnement analogue pour la tour de l'église Saint-Georges à Limbourg quelques années plus tard, sans plus de succès, mais pour d'autres raisons¹³⁷².

À la suite d'une inspection réalisée le 9 août 1865, la Commission émet quelques remarques sur le *modus operandi* de reurementage proposé par l'architecte, enjoignant ce dernier à ménager le bâti médiéval¹³⁷³. À la fin de l'année se manifestent pour la première fois dans le dossier de restauration de Saint-Martin les membres correspondants du comité provincial, intervention tardive compte tenu du fait que l'institution a été instaurée cinq ans auparavant. Le 26 décembre, six de ses membres délivrent au gouverneur un rapport contenant d'importantes remarques sur le projet de restauration de la tour, jugé trop radical malgré l'état de dégradation avancé des parements. En outre, les membres correspondants se prononcent contre l'idée d'élargir la base de la tour, cette partie du monument étant justement bien préservée. Ledit rapport délivre également des conseils techniques pour et préconise une intervention moins lourde afin de préserver le caractère médiéval du bâti, souscrivant ainsi à l'avis de la Commission royale des Monuments (cf. annexe 50)¹³⁷⁴.

¹³⁷⁰ AFÉSML, dossier VII.A.2, rapport de la séance du conseil de fabrique, 25 octobre 1864 : [K507](#). Ce document précise que l'architecte compte accentuer la pente de la toiture pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales et de la neige, ayant constaté que la charpente actuelle est en partie pourrie en raison de telles infiltrations.

¹³⁷¹ La Commission estime par ailleurs ce montant raisonnable, mais qu'il faudra attendre la pose des échafaudages pour en avoir le cœur net, et que dix à douze ans de travaux devraient être nécessaires. L'institution réclame par ailleurs un mémoire complet à l'architecte (AGR, Ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 23 novembre 1864 : [CS67](#)).

¹³⁷² ACRMSF, dossier Limbourg 1.1, lettres du conseil de fabrique à l'administration communale, 30 octobre 1870 et 17 décembre 1871 ; procès-verbal de la séance du conseil provincial du 23 novembre 1871 ; procès-verbal de la séance du conseil de fabrique, 4 février 1872 : [G246](#) ; [G244](#) ; [G348](#) ; [G341](#).

¹³⁷³ « *En général, cet architecte ne relie pas assez solidement les parements avec les massifs de maçonnerie. Les ancrages de fer dont il compte se servir dans ce but, ainsi que cela résulte des plans ci-joints, ne constituent qu'un moyen tout à fait insuffisant ; il faudrait au moins des boutisses placées à des intervalles rapprochés. Il reste dans les parements des grandes parties de maçonnerie à peu près intactes, notamment du côté adjacent à l'escalier circulaire de la tour. Nous croyons que ces parties devraient être soigneusement respectées. Elles serviraient plus puissamment que tout moyen artificiel à relier les parties de parement neuves au corps de la maçonnerie. L'habileté de l'architecte consiste d'ailleurs à savoir conserver tout ce qui n'est pas nécessaire de démolir* » (AFÉSML, dossier VII.A.2, lettre de l'administration communale au ministre de la Justice, 22 août 1865 : [K542](#)). Un membre de la Commission, demeuré anonyme, conseilla la démolition complète de la tour jusqu'à ses fondations, mais il ne fut pas écouté (AGR, Ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre du Gouverneur au ministre de la Justice, 25 juin 1872).

¹³⁷⁴ AFÉSML, dossier VII.A.2, lettre des membres correspondants au Gouverneur, 26 décembre 1865 : [K551](#).

Le 12 janvier 1866, Évariste Halkin réagit au rapport des membres correspondants, expliquant qu'aucun des travaux qu'il projette de réaliser ne peut être évité (cf. annexe 51) Pour résoudre cette impasse, la tour est « *examinée scrupuleusement dans toutes ses parties* » le 19 février 1867 par un comité spécial constitué d'Évariste Halkin, de l'ingénieur Hubert-Guillaume Blonden, de plusieurs délégués provenant de la Commission royale des Monuments, du conseil de fabrique et du conseil communal et, enfin, du président du comité provincial des Monuments. L'aréopage conclut qu'il est possible de conserver la plupart des maçonneries médiévales, exception faite toutefois de celles de la façade occidentale, fortement dégradées, ainsi que de la partie supérieure de la tour à partir du beffroi, « *la seule partie de l'édifice où la solidité du corps même de la maçonnerie semble compromise* ». L'architecte est enjoint d'une part à étudier les éventuelles poussées du beffroi sur la charpente et, d'autre part, à « *commencer [le reparalementage] à la base de la tour et s'élever [ensuite] successivement en s'abstenant de toucher aux pierres qui sont susceptibles d'être conservées* », démarche qui présenterait l'intérêt de rendre inutile la consolidation de la base de la tour¹³⁷⁵. Le 7 avril, le conseil de fabrique avalise les remarques de la Commission royale des Monuments¹³⁷⁶. Le nouveau devis, dressé le 12 septembre, est réduit à 163 800 francs¹³⁷⁷.

La restauration de la tour (fig. 163) est autorisée par un arrêté royal du 12 août 1868¹³⁷⁸ et les travaux commencés cette année-là (fig. 6). Le chantier est inspecté le 7 avril 1869 par une délégation de la Commission royale des Monuments ; le flanc occidental de la tour a été intégralement renouvelé, et des reparalementages ponctuels sont effectués sur les autres faces¹³⁷⁹.

¹³⁷⁵ AGR, Ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 27 février 1867 : **CS60**.

¹³⁷⁶ *Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 13 juin 1867 : **CS58**.

¹³⁷⁷ AFÉSML, dossier VII.A.1, devis d'Évariste Halkin pour la restauration de la tour, 12 septembre 1867 : **B58**.

¹³⁷⁸ AGR, Ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 3274, arrêté royal du 12 août 1868 : **CS81**.

¹³⁷⁹ Remarquant que certaines pierres ont été retaillées, la Commission déclare qu'« *il serait utile que cette retaille n'eût pas lieu, et que dans le seul but d'empêcher les pierres nouvelles de faire tâche dans l'ancien parement on ne donnât pas au monument tout entier l'aspect d'une construction neuve, procédé justement désapprouvé par toutes les autorités de l'archéologie contemporaine. On avait reproché ainsi à l'architecte de donner aux pierres une sorte d'encadrement qui n'était pas conforme à l'ancienne taille ; mais le spécimen de ces encadrements [nda : ciselure périmétrale] a été retrouvé dans certaines parties de la construction primitive ; le seul défaut du nouveau travail est d'offrir une régularité que ne présentent pas les encadrements anciens. Nous ne croyons pas devoir insister sur ces menus détails. Un défaut plus sérieux du travail examiné, défaut sur lequel nous avons appelé l'attention de l'architecte, est d'avoir été exécuté avec une activité exagérée et avec des remplissages de mortier là où le ciment de Portland eut été nécessaire, système dont pourraient résulter des tassements. Nos délégués ont remarqué aussi le peu d'épaisseur de certaines pierres du parement et notamment de celles employées aux cordons. Il résulte toutefois de la déclaration de l'architecte que les plus petites pierres qu'il emploie ont 0,60 m de long et les plus grandes 0,80 ; et que c'est par inadvertance que des pierres d'une surface moindre ont été mises en œuvre* » (*Idem*, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 13 avril 1869 : **CS85**).

Un bref rapport du 16 avril 1870 précise qu'à cette date : « *La face vers le sud est entièrement restaurée, et celle vers l'ouest, reconstruite jusqu'à la hauteur de l'assise du beffroy. La grande fenêtre est terminée, et les vitraux placés. Les échafaudages ont été démontés et replacés à la façade nord, dont on a enlevé pendant l'hiver toutes les parties défectueuses. On est actuellement occupé à la restaurer* »¹³⁸⁰.

La commande d'un nouveau vitrail auprès de la maison messine *Maréchal et Champigneulle*, en 1869¹³⁸¹, de même que la confection d'une croix pour la tour passée en 1871¹³⁸², témoignent de la clôture progressive des opérations, un an après le décès de leur concepteur.

Qu'en est-il, par ailleurs, du projet de percement d'un nouveau portail au pied de la tour ? Évariste Halkin soumet au conseil de fabrique un premier projet le 24 février 1865, dont l'exécution n'est pas accordée. L'architecte revient à la charge le 3 avril 1869, mais le projet est alors jugé trop coûteux par ledit conseil. Enfin, un troisième et dernier projet voit le jour le 15 avril de la même année ; moyennant quelques modifications, il est entériné par la Commission royale des Monuments le 1^{er} septembre, mais n'est toutefois pas réalisé¹³⁸³.

La restauration du collatéral nord de la nef (1866-1877)

Si plusieurs courriers pointent la nécessité de restaurer la nef depuis au moins 1857, ce n'est qu'en 1866 qu'un tel projet voit le jour. Ce dernier se focalise sur la toiture des collatéraux, dont la pente est jugée trop faible alors que paradoxalement, elle occulte déjà partiellement les baies du clair-étage du vaisseau principal (fig. 162, 164-165). Afin de résoudre ce double problème, Évariste Halkin est notamment encouragé par la Commission royale des Monuments à investir le bâti pour y déceler d'éventuels vestiges de pignons formant des bâtières transversales. Si les conclusions de l'architecte sont négatives, l'institution précise néanmoins : « *Il ne sera pas inutile [...] qu'il soit dressé un projet de pignons, ce sera en effet le seul moyen*

¹³⁸⁰ *Idem*, rapport d'Évariste Halkin, 16 avril 1870 : **CS90**.

¹³⁸¹ AFÉSML, dossier VII.A.1, lettre du conseil de fabrique à Maréchal et Champigneulle, 31 octobre 1869 ; lettre d'Évariste Halkin au trésorier de la fabrique, 25 octobre 1869 ; lettres de Maréchal et Champigneulle au trésorier de la fabrique, 3, 18 et 29 novembre 1869 ; lettre de Maréchal et Champigneulle à Évariste Halkin, 7 décembre 1869 ; facture de Maréchal et Champigneulle, 30 novembre 1869 : **B2 ; B4 ; B8 ; B9 ; B10 ; B11 ; B12**.

¹³⁸² *Idem*, lettre des frères Fraigneux au trésorier de la fabrique, 21 juillet 1871 : **B14**.

¹³⁸³ *Idem*, lettre d'Évariste Halkin au trésorier Rigo, 25 octobre 1869 : **B7**.

de permettre le dégagement des fenêtres de la grande nef en donnant aux toitures une inclinaison suffisante »¹³⁸⁴.

En 1868, à la suite d'un rapport des membres correspondants non retrouvé – mais défavorable à l'installation des pignons en question –, la Commission se ravise et enjoint Évariste Halkin à établir une plate-forme en zinc ainsi qu'une balustrade ajourée au droit des murs-gouttereaux. Elle précise également que les contreforts épaulant ces structures doivent être préservés dans leurs formes, et donc, ne pas être harmonisés avec ceux du vaisseau principal de la nef. En revanche, elle déclare : « *Quant aux deux contre-forts renaissance du bas-côté sud [fig. 164], il est à regretter qu'ils soient trop dégradés pour être conservés. Comme la reconstruction en tout cas est nécessaire, on pourra les remplacer par des contre-forts semblables aux autres, conformément à la proposition de l'architecte qui dirige les travaux* »¹³⁸⁵.

Le projet proposé en 1868 par Évariste Halkin diffère légèrement de ces prescriptions pour des raisons que nous ignorons : les murs-gouttereaux sont surhaussés, ornés d'une frise et couronnés d'une balustrade, tandis que les contreforts, eux, sont surmontés de pinacles (fig. 166-167). Enfin, l'architecte prévoit l'érection d'un porche et d'une chapelle au collatéral nord (fig. 168-170). Le projet est repris par Eugène Halkin (1842/1843-1909¹³⁸⁶) à la suite du décès de son père en 1870 et est avalisé par les instances de contrôle la même année. Père et fils ayant œuvré ensemble, il n'est pas possible de préciser si les plans validés par la Commission ont fait l'objet de modifications de la part d'Eugène Halkin.

Quoi qu'il en soit, en 1872, la Commission approuve les cinq dessins de balustrade élaborés par l'architecte, « *de façon à varier le dessin à chaque travée suivant l'usage le plus suivi dans l'architecture ogivale* (fig. 171) »¹³⁸⁷. Les travaux au collatéral nord, comprenant également d'importantes reconstructions au mur-gouttereau du collatéral, des réfections sur les baies du clair-étage du vaisseau principal et un lifting complet des toitures de l'église¹³⁸⁸, sont exécutés jusqu'en 1876. Le résultat final diffère du projet, puisque la balustrade n'a pas été réalisée

¹³⁸⁴ L'institution précise que : « *Ces recherches n'ont pas abouti et l'on a pas trouvé trace des pignons dont il s'agit par la raison que la seconde partie des bas-côtés a été ajoutée après coups* ». AGR, Ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre de la CRM au ministre de la Justice, 27 février 1867 : **CS62**.

¹³⁸⁵ BCRAA, t. 7, 1868, p. 342-343.

¹³⁸⁶ Eugène Halkin collabore étroitement avec son père et reprend d'ailleurs la plupart de ses chantiers à sa mort. (Voir sa notice nécrologique dans *Le Petit bleu du matin*, 12 août 1909).

¹³⁸⁷ *Idem*, t. 11, 1872, p. 479-480.

¹³⁸⁸ Cette année-là, un ouragan emporte 400 m² d'ardoises et détruit une fenêtre du flanc nord de l'église (LECHANTEUR Jean-Mathias, 1927, p. 55).

(fig. 172-173)¹³⁸⁹. Aucune opération n'est exécutée sur le collatéral sud de la nef à cette époque (et ce jusqu'en 1932 !¹³⁹⁰), bien que des projets aient manifestement été proposés¹³⁹¹. En 1877, l'architecte gantois Auguste Van Assche reprend la direction des travaux pour des raisons que nous ignorons. L'intéressé se focalise alors sur la restauration intérieure de l'église et s'applique à faire disparaître les aménagements du XVIII^e siècle¹³⁹². Mais ceci est une autre histoire...

Synthèse, conclusions et perspectives

De la stratégie d'intervention

L'église Saint-Martin est livrée aux mains des premiers restaurateurs dans un état sanitaire pour le moins inquiétant. En effet, si les dégradations liées à la période révolutionnaire sont en grande partie compensées par les travaux menés par le conseil de fabrique entre 1802 et 1843, des problèmes structurels et épidermiques, concentrés sur la tour et les contreforts et identifiés dès le XVIII^e siècle, demeurent prégnants. Conformément aux prescriptions de Jean-Noël Chevron, la restauration entamée en 1844 s'attache à stabiliser les parties les plus fragilisées du monument, soit les contreforts des parties orientales. Cette première « phase » se poursuit jusqu'en 1866 sous la direction des architectes Jean-Charles Delsaux et Évariste Halkin. Elle est émaillée d'une crise relationnelle aigüe ainsi que d'importants problèmes financiers, ralentissant fortement la cadence des opérations et contraignant les praticiens à opter pour une structuration annuelle et ponctuelle des travaux. Ce déroulement n'est pas sans conséquence pour le bâti, comme en témoignent la fragilisation de la voûte du chœur en 1849 et l'effondrement de la baie du bras sud du transept dix ans plus tard. La puissance économique restreinte du chantier et l'urgence des opérations évoquées ci-dessus expliquent donc l'intervention tardive sur les parties occidentales de l'église (1868), alors que la restauration de la tour était déjà envisagée en 1819, soulignée en 1839 par la Commission royale des Monuments et Jean-Noël Chevron, et enfin, fortement encouragée par cette institution dès 1853. Cette seconde « phase », pilotée par les architectes Halkin père et fils, se poursuit sans

¹³⁸⁹ Contrairement à ce qu'affirme la littérature (DI CAMPLI Flavio, 1990a, p. 260-261, 269), porche et chapelle avaient été acceptés dès 1870.

¹³⁹⁰ *Idem*, p. 261.

¹³⁹¹ Le 15 juillet 1874, l'architecte Eugène Halkin dresse un devis estimatif pour la restauration du collatéral sud de la nef de l'église, chiffré à 35 870 francs (AFÉSML, dossier VII.A.1, devis d'Eugène Halkin pour la restauration du collatéral sud, 15 juillet 1874 : B130). Un deuxième projet, chiffré à 74 905,90 francs, est proposé en 1876 (DI CAMPLI Flavio, 1990a, p. 269).

¹³⁹² *Idem*, p. 261-262.

anicroche jusqu'en 1877. Si la tour bénéficie d'une intervention lourde et complète compte tenu de son état sanitaire déplorable, la restauration de la nef, moins urgente, n'est quant à elle que partielle ; elle ne sera d'ailleurs complétée... qu'en 1932 !

Du caractère collectif et collaboratif du projet de restauration

Contrairement à ce que laisse trop souvent croire l'historiographie, la restauration d'un monument historique en Belgique au XIX^e siècle n'est pas le fruit d'un unique travail solitaire dont les lignes directrices sont arrêtées en amont des opérations, mais bien une juxtaposition de divers projets, propositions et expertises formulés progressivement. Les architectes auteurs de projet que sont Jean-Charles Delsaux, Évariste Halkin et Eugène Halkin jouent bien évidemment un rôle primordial dans la restauration de l'église Saint-Martin, notamment parce qu'ils en définissent les contours, en assurent le suivi et en endossent la responsabilité. Pour autant, d'autres acteurs interviennent également dans ce processus global, aussi bien lors de l'élaboration du projet que lors du suivi de chantier. Ils en modifient ou en précisent souvent la teneur, quand ils ne sont pas eux-mêmes à l'origine de certains travaux, réflexions ou constats.

Ainsi, le premier état sanitaire du bâtiment est dressé par l'architecte Jean-Noël Chevron en 1839, à la suite d'un constat tout aussi sommaire qu'alarmant de la Commission royale des Monuments, plus tôt cette année-là. Ponctuelle, la contribution du praticien n'en est pas moins essentielle, puisque c'est sur la base de cette expertise que sont définies les premières interventions sur les parties orientales du monument.

D'autres acteurs manifestent une présence nettement plus marquée. Ainsi l'architecte de la Ville de Liège Julien-Étienne Rémont est-il présent sur tous les fronts depuis le début des opérations en 1844 jusqu'au moins 1858, année au cours de laquelle il juge le projet de restauration globale de Jean-Charles Delsaux. Si le praticien n'apparaît plus dans les courriers ultérieurs, c'est probablement en raison du fait qu'il n'intervient plus en tant qu'architecte de la Ville de Liège, poste qui lui échappe en 1857, mais bien en tant que membre de la Commission royale des Monuments depuis 1853, institution dont la composition des délégations n'est que trop rarement précisée. Ainsi, Julien-Étienne Rémont vérifie la qualité des matériaux de construction au cours des premières livraisons, précise souvent la marche à suivre des opérations, propose des solutions techniques, formule des remarques souvent pertinentes sur le degré pratique et artistique des projets et réalise la plupart des inspections et des suivis de

chantier. Sans doute l'expérience du praticien était-elle d'autant plus pertinente, nécessaire et appréciée au cours des premiers temps de la restauration en raison du peu d'expérience de Jean-Charles Delsaux qui, rappelons-le vigoureusement, prend les rênes de cet important chantier aux problèmes sensibles alors qu'il n'est âgé que de vingt-deux ans.

Le rôle de l'architecte provincial dans le cadre de ce chantier est quant à lui nettement plus nébuleux. Le premier architecte de la province, Toussaint-Isidore Jamolet, intervient aux côtés de Julien-Étienne Rémont au cours des deux premières années des travaux et réalise *a priori* des missions similaires. Mais en 1845, le poste échoit à Jean-Charles Delsaux ; cette fonction se confond alors avec celle d'auteur de projet jusqu'au licenciement de l'architecte en 1860. Notons que passé cette date, et toujours d'après les archives conservées, ni Jean-Charles Delsaux, ni son successeur à l'administration provinciale Lambert Noppius n'interviennent pour juger les projets d'Évariste et Eugène Halkin. Ce phénomène peut éventuellement se comprendre comme une retenue de la part du praticien. Le cas échéant, Jean-Charles Delsaux aurait effectivement dû juger les projets de son successeur à une époque où il était en litige avec le conseil de fabrique au sujet de la rémunération de ses plans et des opérations de stabilisation menées au transept.

Si le rôle de la Commission royale des Monuments est primordial et relativement bien établi par l'historiographie¹³⁹³, celui de ses membres correspondants est souvent peu développé. Il est pourtant crucial, comme le démontre la présente étude. En effet, à deux reprises au moins, les membres correspondants manifestent une vive critique du projet de restauration d'Évariste Halkin, aboutissant à un changement de *modus operandi* pour le reparamentage de la tour ainsi qu'à un changement drastique de parti pour la couverture du collatéral nord de la nef, parti auquel souscrivait pourtant la Commission.

Plusieurs ingérences du conseil de fabrique dans le projet de restauration peuvent être observées également entre 1855 et 1865. Contrairement à l'avis de nombreux praticiens, le conseil commande à Jean-Charles Delsaux et Évariste Halkin des projets qui ne sont en aucun cas estimés prioritaires, tels la construction d'une nouvelle sacristie, d'un nouveau portail au bras sud du transept ou encore le percement d'un portail dans le flanc ouest de la tour. Ces projets amèneront notamment au renvoi de Jean-Charles Delsaux qui ne s'implique que poussivement

¹³⁹³ Voir STYNEN Herman, 1998.

dans leur réalisation. Certaines irrégularités dans le déroulement du chantier peuvent également être partiellement créditées au conseil de fabrique ; en témoigne l'affaire du contrefort « défectueux » en 1863.

Les « hommes de l'art » sont également mis à contribution lorsqu'une décision délicate, requérant une connaissance ou un savoir-faire technique particulier, doit être prise. Ainsi, lors de la mise au jour des fondations anciennes d'un contrefort du bras nord du transept en août 1844, les architectes Julien-Étienne Rémont et Jean-Charles Delsaux prennent une décision en compagnie du maître maçon et directeur des travaux Libert Bayet, ainsi que du maître tailleur de pierre Ferdinand Barbier. Il est probable que de telles réunions devaient être plus fréquentes que ce que ne laissent percevoir *a posteriori* les archives.

Des commissions d'experts sont également mises sur pied pour résoudre un problème important et dont aucune solution préalable n'a pu être ou bien trouvée, ou bien emportée à l'unanimité. Ainsi, à la suite des « *mouvements* » observés dans la voûte du chœur en 1849, plusieurs constats sont rapidement dressés, impliquant Julien-Étienne Rémont, Jean-Charles Delsaux, Tilman François Suys et d'autres architectes de la Commission royale des Monuments demeurés anonymes. S'ensuivra une expertise collective à laquelle participent, outre les deux premiers praticiens susmentionnés, l'architecte J. J. Mathelot, l'ingénieur civil Mathieu Franck et l'ingénieur des Ponts et Chaussées Léon Malécot, tous trois issus du monde carrier. Une démarche relativement similaire s'observe autour de la restauration de la tour. Le projet d'Évariste Halkin dressé en décembre 1864 est en effet soumis à plusieurs critiques émanant de la Commission royale des Monuments et de ses membres correspondants. Le *modus operandi* final est avalisé en février 1867, à la suite d'une expertise collective à laquelle participent l'auteur de projet, l'ingénieur Hubert-Guillaume Blonden, des délégués de la Commission royale des Monuments, du conseil de fabrique et du Conseil communal et, enfin, le président du comité provincial des Monuments. Notons par ailleurs que de telles expertises poursuivent plusieurs objectifs. Si le diagnostic technique est le facteur de loin le plus déterminant, interviennent également des choix pratiques et politico-économiques, de même qu'un processus de dilution de la responsabilité personnelle.

À l'aune de ces faits, reposons la question initiale : l'architecte est-il vraiment le seul maître à bord ?

Perspectives

Plusieurs démarches doivent encore être entreprises pour affiner nos connaissances des restaurations de l'église Saint-Martin. D'abord, investiguer les opérations réalisées par les successeurs des architectes ici abordés avec un prisme de lecture similaire, le monument ayant été restauré périodiquement depuis lors. Ensuite, s'intéresser aux aspects logistiques, matériels, techniques, économiques et sociaux de ces travaux, en exploitant l'important fonds d'archives aujourd'hui conservé par la paroisse de Saint-Martin. Enfin, entreprendre une étude archéologique du monument pour confronter sources textuelles et vestiges matériels.

XIII

Du dessin au mur : la chaîne opératoire de la pierre à bâtir sur le chantier de restauration de l'église Saint-Martin à Liège durant le XIX^e siècle

Pour rappel, la collégiale Saint-Martin à Liège est fondée peu avant 965 par l'évêque Éracle, au sommet d'un promontoire appelé « Publémont », situé à l'ouest du centre historique de la cité¹³⁹⁴. Plusieurs fois rebâtie au fil du temps, l'actuelle église gothique présente une imposante tour occidentale du XIV^e siècle, une nef à quatre travées et chapelles latérales, un transept non-saillant, ainsi qu'un chœur composé de trois travées droites et d'une abside à sept pans coupés, structures érigées au XVI^e siècle (fig. 143-144)¹³⁹⁵. À la fin du XVIII^e siècle, l'édifice est réquisitionné par les révolutionnaires français et transformé en écuries. Jusqu'au rétablissement du culte paroissial à la suite du Concordat de 1801, de nombreux dommages sont occasionnés au bâtiment : la sacristie est pillée, des fenêtres sont brisées, des vitraux cassés, les marbres sont dérobés et, enfin, le plomb et les chéneaux des toitures sont arrachés pour être refondus, provoquant l'infiltration des eaux pluviales en de nombreux endroits¹³⁹⁶. Durant une trentaine d'année, la Fabrique d'église s'efforce de réaliser les réparations les plus urgentes pour maintenir le monument à flots, en renouvelant notamment les toitures. La tâche est d'autant plus délicate à assumer que la puissance économique de l'institution est nettement amoindrie par les saisies révolutionnaires, et qu'aucun soutien financier n'est apporté par les gouvernements français et hollandais successifs¹³⁹⁷. Cette situation précaire perdure jusqu'en 1839, année au cours de laquelle se met en branle l'engrenage administratif des institutions en charge de la restauration et de la conservation des monuments historiques du jeune Royaume de Belgique¹³⁹⁸.

¹³⁹⁴ KUPPER Jean-Louis, 1990, pp. 15-22.

¹³⁹⁵ PAQUET Pierre, 1990, p. 123.

¹³⁹⁶ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettres des 21 et 23 décembre 1839.

¹³⁹⁷ *Idem* ; dossiers II.A.1 à II.A.11 (nombreuses mentions).

¹³⁹⁸ ACRMSF, dossier Liège 1.9, lettre du 23 septembre 1839 ; AFÉSML, dossier VII.A.3, lettres des 23 septembre et 7 octobre 1839.

Si l'histoire générale des restaurations effectuées sur l'église Saint-Martin à partir de 1839 est solidement balisée par un article spécifiquement dédié à cette thématique¹³⁹⁹, force est de constater qu'aucune étude approfondie n'a pour l'heure été consacrée au chantier de restauration et ses multiples aspects logistiques, matériels, techniques, économiques ou encore humains. La documentation liée à cet épisode marquant du monument est cependant loin de faire défaut. En effet, la Cure de l'église conserve un fonds d'archive extrêmement riche et largement sous-exploité, qui permet d'appréhender, entre autres, l'approvisionnement en matériaux de construction ainsi que la main d'œuvre déployée durant les travaux, quoique les documents relatifs à cette dernière ne rivalisent pas avec ceux conservés pour l'église Sainte-Croix (cf. chapitre XIV).

Le présent chapitre se focalise sur l'utilisation de la pierre à bâtir lors des premières interventions réalisées sur le site, soit la reconstruction de plusieurs maçonneries et contreforts du chœur et du transept. Les propos sont axés sur les années 1839-1845, période pour laquelle la documentation est de loin la plus diversifiée et la plus abondante : débats et expertises des architectes, cahier des charges, contrats, comptabilité générale, cubages, quittances, factures, commandes, etc., bien que certaines lacunes soient néanmoins à déplorer – parmi lesquelles, les plans des architectes. Les vestiges matériels de cette époque autorisent par ailleurs des observations archéologiques *in situ*. Cette richesse documentaire permet de reconstituer, en minimisant les incertitudes, la chaîne opératoire du matériau durant les premières années d'un chantier de restauration figurant parmi les plus prestigieux et les plus précoces menés au sein de la ville de Liège et, à plus grande échelle, dans le Royaume de Belgique¹⁴⁰⁰.

Historique des expertises et des opérations

Pour rappel, en septembre 1839, une délégation de la Commission royale des Monuments, de passage à Liège, inspecte l'église Saint-Martin et constate que les maçonneries extérieures de l'édifice sont si dégradées qu'elles constitueront sous peu un danger pour la sécurité publique. L'institution envoie promptement un rapport au Ministre de l'Intérieur ainsi qu'au Gouverneur

¹³⁹⁹ DI CAMPLI Flavio, 1990, pp. 259-270.

¹⁴⁰⁰ D'autres chantiers majeurs le précèdent cependant : Saint-Jacques à Liège, Saints-Michel-et-Gudule à Tournai, Notre-Dame à Anvers, Notre-Dame à Tournai, etc.

de la Province, dans lequel elle leur expose ses craintes et préconise, en louant les mérites artistiques du monument, une intervention d'urgence¹⁴⁰¹.

En décembre, l'architecte Jean-Noël Chevron (1790-1867) dresse à la demande de la Fabrique d'église un rapport exhaustif sur l'état du bâtiment. Sa conclusion n'est guère reluisante : les maçonneries extérieures présentent plusieurs lézardes, de nombreux parements ont éclaté sous les effets du gel, certains murs accusent un bombement inquiétant, des fragments de pierre tombent au pied de l'édifice et enfin, certains pinacles couronnant les contreforts manifestent un surplomb. L'architecte identifie des faiblesses aux contreforts du chœur et du transept et recommande, pour plusieurs d'entre eux, une reconstruction partielle, notamment de leurs parties hautes¹⁴⁰². Suite aux multiples demandes de l'administration communale, un devis estimatif des travaux extérieurs est dressé en juin de l'année suivante. Dans ce document de 17 pages, l'architecte estime le coût de chaque opération pour remplacer un mètre cube de pierre : prix du matériau à la carrière, bardage, transport, façonnage et placement des pierres neuves, ravalement des maçonneries anciennes, installation des tirants et des ancrages, évacuation des décombres¹⁴⁰³.

Bien que l'urgence des travaux soit pointée par la Commission royale des Monuments, aucune restauration extérieure n'est amorcée au cours des années suivantes, alors que la situation ne fait qu'empirer et que de nombreux rappels sont envoyés aux instances supérieures¹⁴⁰⁴. Cette léthargie s'explique par les faibles revenus de la Fabrique d'église, qui ne permettent pas à cette dernière de financer de coûteuses initiatives. L'institution s'oriente alors vers divers acteurs pour négocier des subsides ô combien précieux pour l'avenir du monument : la Ville de Liège, la Province de Liège et le Ministère de la Justice par le biais de l'Administration des Cultes. Cet immobilisme ne se débloque qu'en avril 1843, à la suite d'une décision du Conseil communal d'octroyer une somme de 10 000 francs pour les travaux de restauration¹⁴⁰⁵. Le

¹⁴⁰¹ ACRMSF, dossier Liège 1.9, lettre du 23 septembre 1839 ; AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre du 7 octobre 1839.

¹⁴⁰² AFÉSML, dossier VII.A.3, rapport du 21 décembre 1839.

¹⁴⁰³ *Idem*, devis du 6 juin 1840.

¹⁴⁰⁴ ACRMSF, dossier Liège 1.9, lettres des 11 mars, 8 mai, 4 juin et 6 août 1840, 24 mai, 5 juin et 28 septembre 1841.

¹⁴⁰⁵ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre du 1^{er} juillet 1843.

financement du chantier demeurera cependant un épineux problème au cours des années à venir et ne manquera pas de perturber plus d'une fois le bon déroulement des opérations¹⁴⁰⁶.

La Commission royale des Monuments donne priorité au renouvellement d'une maçonnerie et de deux contreforts du bras nord du transept¹⁴⁰⁷. Se référant aux recommandations de son architecte¹⁴⁰⁸, la Ville de Liège conseille à la Fabrique d'église de ne pas désigner le futur entrepreneur par adjudication publique, comme de coutume, car ces travaux délicats « *exigent un travail de main d'œuvre soigné [...], de bons ouvriers et [...] une surveillance permanente par un piqueur intelligent* »¹⁴⁰⁹.

En revanche, elle autorise ce *modus operandi* pour choisir les fournisseurs de pierre¹⁴¹⁰. La Fabrique d'église élabore un cahier des charges, finalisé le 26 novembre 1843¹⁴¹¹. Un appel est ensuite lancé dans trois quotidiens : *Journal de Liège et de la Province*, *La Tribune* et *Gazette de Liège*¹⁴¹².

Le cahier des charges comprend quatre articles relatifs aux pierres à employer (cf. annexe 52). Le premier précise que le volume nécessaire pour restaurer les parties évoquées ci-dessus est d'environ 40 mètres cube. Le deuxième stipule que les pierres doivent être « *de la même espèce* »¹⁴¹³ que celles employées dans la construction primitive et être extraites « *dans les bancs les plus durs des carrières entre Samson et Namur et des carrières de l'Ourthe et de l'Amblève* »¹⁴¹⁴. Elles seront, en outre, homogènes et dépourvues de « *défauts qui pourraient nuire soit à la solidité, soit à la propreté de l'ouvrage* »¹⁴¹⁵. Le troisième article mentionne que les pierres doivent être taillées au fin ciseau sur leurs faces apparentes, afin d'obtenir une surface plane, et dégrossies à la grosse pointe sur leurs faces secondaires. Elles présenteront des arêtes vives et une queue non démaigrie. Enfin, le quatrième article indique l'agencement des carreaux et des boutisses, tout en précisant qu'il faut respecter les assises des maçonneries

¹⁴⁰⁶ *Idem*, dossiers VII.A.2 et VII.A.3 (nombreux courriers) ; ACRMSF, dossier Liège 1.9, note du 30 avril 1846.

¹⁴⁰⁷ AFÉSML, dossier VII.A.2, contrat du 13 décembre 1843 ; ACRMSF, dossier Liège 1.9, lettres des 20 décembre 1842 et 21 octobre 1843 (documents toutefois peu explicites).

¹⁴⁰⁸ AFÉSML, dossier VII.A.3, rapport du 21 décembre 1839.

¹⁴⁰⁹ *Idem*, lettre du 7 juin 1843.

¹⁴¹⁰ *Idem*.

¹⁴¹¹ *Idem*, dossier VII.A.2, contrat du 13 décembre 1843.

¹⁴¹² *Idem*, factures des 28 novembre, 5 et 9 décembre 1843.

¹⁴¹³ *Idem*, contrat du 13 décembre 1843.

¹⁴¹⁴ *Idem*.

¹⁴¹⁵ *Idem*.

médiévales, afin de pouvoir réemployer toutes les pierres en bon état et de raccorder harmonieusement les deux ouvrages¹⁴¹⁶.

Les sept soumissionnaires en lice sont jugés sur les prix qu'ils proposent pour le mètre courant des cordons larmiers, le mètre cube des claveaux et celui des blocs parallélépipédiques. En concurrence avec Philippe Fincoeur¹⁴¹⁷, Dieudonné Carpentier et Jean Joseph Lhoneux à Liège¹⁴¹⁸, A. P. Legrand et Tonglet à Huy¹⁴¹⁹, Jean-Louis Lambermont à Esneux et Antoine Joseph Lejeune à Lille¹⁴²⁰, c'est le maître-carrier Henri Mention à Tilff qui remporte la joute¹⁴²¹. Celui-ci exploite plusieurs carrières, dont une de « petit granit » à Comblain-au-Pont qui fournira l'essentiel des pierres nécessaires aux opérations. La bourgade se situe une quinzaine de kilomètres au sud de Liège et est arrosée par l'Ourthe, affluent de la Meuse, deux voies fluviales par lesquelles les pierres seront acheminées (cf. *infra*).

Précisons ici les matériaux dont il est question. La pierre mise en œuvre dans la construction médiévale est un calcaire issu des terrains viséens du Carbonifère inférieur, communément appelé « calcaire de Meuse » ou encore « pierre bleue ». Elle provient des carrières situées le long du fleuve, entre Namur et Engis. Le « petit granit » qu'exploite Henri Mention n'est pas un granit au sens géologique du terme. Il s'agit en réalité d'un calcaire crinoïdique, issu des terrains tournaisiens du Carbonifère inférieur. Ces deux variétés de pierres présentent des caractéristiques globalement similaires : une patine blanche-grise, une bonne résistance à la compression et aux pollutions atmosphériques, de même qu'une excellente aptitude à la taille autorisant la sculpture fine et le polissage. Le « petit granit » offre néanmoins l'avantage d'être non gélif, contrairement au « calcaire de Meuse »¹⁴²².

Dans le contrat qu'il signe le 13 décembre 1843, Henri Mention s'engage à verser une somme de 500 francs à la *Banque liégeoise* en guise de garantie pour la Fabrique, et présente également

¹⁴¹⁶ *Idem*.

¹⁴¹⁷ Le nom est associé à une famille de marbriers (cf. chapitre XIV).

¹⁴¹⁸ Sans doute l'un des entrepreneurs qui postule au marché de restauration du Palais des Princes-Évêques à Liège (AÉL, Ponts et Chaussées, dossier 4217, adjudication de l'entreprise des travaux de la reconstruction d'une partie de la voûte de la galerie du palais de Justice, conduisant à la prison des femmes, 10 juin 1842 : DW217). Peut-être le même Lhonneux œuvrant à ce même palais lors de la mort du charpentier Nicolas Leclercq (cf. chapitre VI).

¹⁴¹⁹ Sans doute les entrepreneurs du marché de restauration de l'église Notre-Dame-et-Saint-Domitien à Huy (ACRMSF, dossier Huy 1.1, recettes et dépenses de l'année 1855 : H87).

¹⁴²⁰ Il postule également au marché de restauration de l'église Sainte-Croix à Liège (cf. chapitre XIV).

¹⁴²¹ AFÉSML, dossier VII.A.2.

¹⁴²² DE JONGHE Sabine, GEHOT Hélène, GENICOT Luc Francis, TOURNEUR Francis et WEBER Philippe, 1996, p. 188-191 ; DOPERÉ Frans, HOFFSUMMER Patrick, PIAVAUX Mathieu et TOURNEUR Francis, 2005, p. 102.

deux garants solvables, Pierre Charlier et Maximilien Delbart, propriétaires à Tilff¹⁴²³. Le document précise que les matériaux seront livrés dans le jardin jouxtant l'église, aux frais et aux soins de l'entrepreneur. La « *baraque des tailleurs de pierres* » ou « *loge des ouvriers* » est toute proche, puisqu'elle se situe contre le presbytère, c'est-à-dire au nord du chœur¹⁴²⁴. Avant déchargement, les pierres seront inspectées par un responsable délégué par la Fabrique d'église, qui pourra les rebuter si elles ne correspondent pas aux attentes du cahier des charges. Toute pierre ainsi rebutée devra être remplacée dans un délai de quinze jours sous peine d'amende. Si les livraisons dépassent la date butoir, la Fabrique d'église pourra exiger 25 francs par jour de retard et se procurer des pierres chez un autre fournisseur de son choix, aux frais de l'entrepreneur. Le paiement s'effectuera en deux versements, un premier à la livraison, et un deuxième, six mois après¹⁴²⁵.

Les règles du jeu ayant ainsi été définies, il faut désormais choisir un auteur de projet. La restauration est confiée à l'architecte Jean-Charles Delsaux (1821-1893), promis à un bel avenir, puisqu'il deviendra architecte provincial l'année suivante et concrétisera, de fait, d'importantes réalisations en région liégeoise¹⁴²⁶. Les travaux débutent en avril 1844, par la réfection du mur du transept¹⁴²⁷. Les 1^{er} et 13 mai, les architectes de la Ville et de la Province de Liège, incarnés respectivement par Julien-Étienne Rémond (1800-1883) et Isidore-Toussaint Jamolet, inspectent l'église et constatent que les deux contreforts nord-ouest doivent être non pas partiellement, mais bien intégralement reconstruits, ce qui impacte le cubage prévu¹⁴²⁸.

Convaincu que ces contreforts avaient été altérés « *par des réparations faites au hasard ou par esprit d'économie* », Jean-Charles Delsaux entend les restaurer dans leur style « primitif », en prenant pour modèle leurs homologues du bras sud du transept, qui eux, sont couronnés de pinacles. Il justifie cette adjonction par deux arguments : donner du poids aux organes de contrebutement pour leur permettre de résister aux poussées des voûtes, et renforcer la beauté du monument, visible depuis de nombreux endroits de la ville (Fig. 155)¹⁴²⁹. La présence

¹⁴²³ Nous ignorons les liens qui unissent ces personnes.

¹⁴²⁴ « *Payé à Leclerc [...] pour placer & allumer la lanterne qui se trouvait à la porte du presbytère contre la baraque des tailleurs de pierres* » (AFÉSML, dossiers II.A.14 à 17, entrées des 25 juillet 1846, 5 décembre 1849 et 12 octobre 1861. Plusieurs mentions comptables confirment que le toit de cette structure se compose de tuiles en verres et que l'espace est chauffé (entrées des 27 avril 1846, 24 mai 1852, 7 août 1851 et 22 octobre 1864).

¹⁴²⁵ AFÉSML, dossier VII.A.2, contrat du 13 décembre 1843.

¹⁴²⁶ DI CAMPLI Flavio, 1988, p. 8.

¹⁴²⁷ ACRMSF, dossier Liège 1.9, lettre du 15 octobre 1844.

¹⁴²⁸ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre du 1^{er} juillet 1844.

¹⁴²⁹ *Idem*, lettre du 17 mai 1844.

d'ornements analogues sur l'église Saint-Jacques à Liège, contemporaine de Saint-Martin, achève de convaincre la Ville de Liège et la Commission royale des Monuments¹⁴³⁰. À Saint-Jacques, de tels organes avaient pourtant été adjoints au cours de la décennie précédente selon des principes pour lesquels un regard critique s'impose¹⁴³¹.

Les dessins de Jean-Charles Delsaux n'ont malheureusement pas été conservés. Cette lacune s'explique par le fait qu'aucune obligation légale de dépôt des plans ne sera imposée avant 1862, entraînant par conséquent la perte de documents précieux¹⁴³², mais aussi probablement en raison de l'importante discorde qui survient entre la fabrique et le praticien au cours des années 1855-1860 et qui entrainera le renvoi de ce dernier (cf. chapitre XII). La correspondance administrative livre néanmoins quelques informations sur ces éléments. Ainsi, les pierres sont standardisées et numérotées, en fonction de leurs dimensions, de A à Z et de a à h, soit une trentaine de formats différents, auxquels il faut ajouter les cordons, claveaux et pinacles¹⁴³³. Cette diversité se justifie par la volonté de respecter les hauteurs d'assises médiévales, inégales, et d'appareiller les pierres en alignant les joints montants une assise sur deux, bien qu'une telle caractéristique ne corresponde en rien au bâti primitif. Cette conception poursuit manifestement un double objectif : d'une part, rationaliser la construction pour optimiser les gestes techniques, le temps de travail et donc opérer un gain financier ; d'autre part, présenter une construction en harmonie avec l'édifice médiéval, mais néanmoins de qualité jugée supérieure.

La démolition des deux contreforts s'achève au début du mois d'août. Julien-Étienne Rémont, Jean-Charles Delsaux, le maître maçon Libert Bayet et le maître tailleur de pierres Ferdinand Barbier prennent dès lors des directives pour leur reconstruction : conserver les fondations médiévales, agraffer chaque nouvelle pierre, et enfin, liaisonner les constructions en entaillant les murs du transept pour y ancrer les contreforts¹⁴³⁴.

Une visite de Julien-Étienne Rémont effectuée le 7 octobre renseigne qu'à cette date, les contreforts sont reconstruits à neuf jusqu'à la naissance des voûtes¹⁴³⁵. Une autre visite, effectuée le 12 novembre par une délégation de la Commission royale des Monuments, indique

¹⁴³⁰ *Idem*, lettres des 17 mai, 26 juin et 8 juillet 1844.

¹⁴³¹ GILLES Isabelle & TONON Xavier, 2016, p. 290-291.

¹⁴³² BCRAA, t.1, 1862, pp. 238-239.

¹⁴³³ AFÉSML, dossier VII.A.2, pierres fournies pour le contrefort du chœur en 1845.

¹⁴³⁴ AFÉSML, dossier VII.A.3, notes du 7 août 1844.

¹⁴³⁵ *Idem*, lettre du 7 octobre 1844.

que les travaux prévus cette année sont clôturés¹⁴³⁶. Les pierres sont néanmoins livrées jusque tard dans l'année pour offrir du travail à l'atelier des tailleurs de pierre durant l'hiver (cf. *infra*)¹⁴³⁷.

Le 31 mars 1845, Julien-Étienne Rémont et Isidore-Toussaint Jamolet inspectent le chantier de restauration et constatent, d'une part, que les travaux effectués l'année précédente sont satisfaisants et, d'autre part, que les efforts de cette année doivent porter sur deux contreforts de l'abside, afin de ne pas mettre la voûte du sanctuaire en péril¹⁴³⁸. Faute d'argent cependant, seul un de ces deux contreforts est restauré cette année-là¹⁴³⁹.

Approvisionnement du chantier

Si les plans, devis et cubages permettent au maître-carrier de connaître à l'avance le volume exact des pierres à extraire¹⁴⁴⁰, les commandes ne sont toutefois passées que progressivement, en fonction des besoins du chantier, de l'occupation des tailleurs de pierres et des ressources financières disponibles. Sept à huit jours s'écoulent entre la commande et la livraison. Passé ce délai, la Fabrique d'église rappelle le maître-carrier à l'ordre¹⁴⁴¹.

Les cargaisons, des blocs dégrossis dont les dimensions excèdent de quelques centimètres celles des pierres à mettre en œuvre¹⁴⁴², sont acheminées par divers bateliers qui descendent le cours de l'Ourthe et de la Meuse, peut-être par hallage. Les blocs sont déchargés sur un quai situé près du Pont de la Boverie, aujourd'hui démoli, à environ deux kilomètres à vol d'oiseau de l'église (Fig. 174-175)¹⁴⁴³. Ils sont ensuite amenés par des voituriers jusqu'au jardin de la Fabrique d'église, où ils sont contrôlés et éventuellement rebutés au moindre défaut¹⁴⁴⁴. Au moins lors de la première livraison ou lors d'une livraison d'échantillonnage, Julien-Étienne Rémont est délégué pour s'assurer de ce contrôle, qui incombe ensuite à un membre de la Fabrique, probablement assisté par le directeur des travaux (cf. *infra*)¹⁴⁴⁵.

¹⁴³⁶ ACRMSF, dossier Liège 1.9, lettre du 5 novembre 1844.

¹⁴³⁷ *Idem*, lettre du 2 décembre 1844.

¹⁴³⁸ AFÉSML, dossier VII.A.3, lettre du 10 avril 1845.

¹⁴³⁹ ACRMSF, dossier Liège 1.9, lettre du 25 mars 1846.

¹⁴⁴⁰ AFÉSML, dossier VII.A.2, lettre du premier août 1845. L'équivalent de cette lettre pour l'année 1844 n'est pas conservé.

¹⁴⁴¹ *Idem*, lettres des 23 mai, 12 juin, 9 juillet, 2, 9, 14, 19, 20 et 22 août, 1^{er} et 9 octobre 1844.

¹⁴⁴² *Idem*, note du 17 mai 1844.

¹⁴⁴³ *Idem*, quittance du 28 septembre 1844.

¹⁴⁴⁴ *Idem*, lettre du 12 juin 1844.

¹⁴⁴⁵ *Idem*, dossier VII.A.3, lettre du 28 avril 1844.

Diverses quittances permettent d'appréhender l'approvisionnement du chantier en petit granit entre le 23 mai et le 3 décembre 1844. Durant cette période, 51 livraisons sont effectuées, totalisant 509 blocs, pour un volume de 107,268 mètres cube (cf. Annexe 53). Les cargaisons contiennent entre 1 et 20 blocs, quoique quelques voyages en présentent 36, 37 et 49, pour un volume maximal de 5,922 mètres cubes¹⁴⁴⁶. Ces données laissent sous-entendre que les bateliers délivrent de la pierre pour d'autres chantiers, puisqu'il est difficilement concevable que des voyages soient effectués pour de si petits volumes, voire des pierres isolées¹⁴⁴⁷. Les occasions, d'ailleurs, ne manquent pas à cette époque : Sainte-Croix, Saint-Paul, Saint-Jacques, pour n'évoquer que les chantiers de restauration les plus connus¹⁴⁴⁸.

Les pierres proviennent majoritairement des carrières d'Henri Mention, bien que certaines soient délivrées, à compter du 10 septembre, par le maître carrier François Dehan, qui exploite lui aussi une carrière à Comblain-au-Pont (respectivement 40 et 11 livraisons). L'intervention de ce deuxième maître carrier s'explique par certaines plaintes qu'adresse la Fabrique d'église à Henri Mention au cours du mois précédent. En effet, l'institution déplore les retards fréquents de ses livraisons et les défauts de certaines pierres. Ces dernières doivent dès lors être rebutées, ce qui retarde l'exécution des travaux¹⁴⁴⁹. Henri Mention emploie majoritairement le batelier Henri Ledent, tandis que François Dehan travaille avec son confrère Léonard Coulon. Le batelier Joseph Pahaut n'est, pour sa part, mentionné qu'une seule fois¹⁴⁵⁰.

En 1845, les commandes et livraisons s'effectuent toujours régulièrement, en lots restreints et dans les mêmes conditions que celles évoquées précédemment¹⁴⁵¹. Selon les quittances conservées, 39 livraisons sont effectuées du 12 janvier au 31 juillet, totalisant 377 blocs, pour un volume de 82,153 mètres cube (cf. Annexe 54). Les pierres proviennent désormais des carrières *Dehan Mention & Compagnie*, ce qui suggère qu'un accord entre les deux maîtres carriers a été établi. Ici aussi, les cargaisons comprennent entre 2 et 23 blocs, avec un voyage exceptionnel de 36 blocs, pour un volume maximal de 4,488 mètres cube. Si Henri Ledent et

¹⁴⁴⁶ *Idem*, dossier VII.A.2, quittances du 23 mai au 3 décembre 1844.

¹⁴⁴⁷ Les archives des autres chantiers de restauration sont en cours de dépouillement.

¹⁴⁴⁸ ACRMSF, dossiers Liège 1.2, 1.4 et 1.11.

¹⁴⁴⁹ AFÉSML, dossier VII.A.2, lettres des 14 et 30 août 1844. Pourtant, seules trois pierres sont rebutées avant le 10 septembre.

¹⁴⁵⁰ *Idem*, quittances du 23 mai au 3 décembre 1844.

¹⁴⁵¹ *Idem*, lettres des 11 février, 8 avril, 26 et 27 mai, 12 juin, 1^{er}, 5, 8, 14 et 27 août 1845.

Léonard Coulon sont toujours les bateliers les plus sollicités, Joseph Pahaut, Louis Hanson, Jaques Lagasse ou encore un certain Malo apparaissent également dans les archives¹⁴⁵².

Main d'œuvre à pied d'œuvre

Le maître maçon Libert Bayet est nommé directeur et surveillant des travaux par le Conseil de Fabrique le 22 avril 1844¹⁴⁵³. Ce choix s'explique probablement par le fait qu'un membre de sa famille, le maître maçon Simon Hairs-Bayet, est déjà employé par la Fabrique entre 1833 et 1842¹⁴⁵⁴. Cette dernière souhaite vraisemblablement embaucher des personnes dont la confiance et les compétences ont déjà été éprouvées par le passé. Les tailleurs de pierres, quant à eux, sont directement employés par le maître carrier Henri Mention et dirigés à pied d'œuvre par le maître tailleur de pierres Ferdinand Barbier¹⁴⁵⁵. La réparation de leurs outils incombe en revanche à la Fabrique d'église, qui embauche pour ce faire le serrurier P. J. Warnand¹⁴⁵⁶. Ce dernier confectionne également les louves utilisées pour le levage des blocs¹⁴⁵⁷. À cet effet, des cordes, poulies ainsi qu'un treuil à double roue sont achetés dès le début du chantier¹⁴⁵⁸. Tous sont rémunérés à la quinzaine¹⁴⁵⁹.

La comptabilité générale ne renseigne que le nom des chefs d'équipes, mais malheureusement pas leur composition. En 1845, la Fabrique d'église stipule au Ministre de la Justice qu'elle va devoir licencier les 90 ouvriers du chantier si des subsides ne lui sont pas accordés¹⁴⁶⁰. Ce nombre englobe néanmoins quantité d'ouvriers appartenant à des corps de métiers qui ne sont pas abordés dans le cadre de ce chapitre : charpentiers, menuisiers, plombiers, ardoisiers, peintres et ferblantiers¹⁴⁶¹. Nous avons cependant déjà pointé la nécessité de poser un regard très critique sur ce témoignage, destiné à arracher des subsides à l'État en pleine crise

¹⁴⁵² *Idem*, quittances du 12 janvier au 23 juillet 1845.

¹⁴⁵³ *Idem*, note du 22 avril 1844.

¹⁴⁵⁴ *Idem*, dossiers II.A.11 et II.A.12, entrées des 12 février 1833, 31 décembre 1836, 1837, 1839, 1840, 1841 et 1842. Ces mentions concernent des fournitures, livraisons et journées de travail pour l'église et le presbytère.

¹⁴⁵⁵ *Idem*, dossier VII.A.2, note du 22 avril 1844.

¹⁴⁵⁶ *Idem*, note du 22 avril 1844 ; dossier II.A.12 et II.A.14, entrées des 15 juin, 27 juillet, 24 août, 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre et 14 décembre 1844 ; 11 janvier, 8 février, 8 mars, 5 avril, 3 mai, 31 mai, 28 juin, 26 juillet, 30 août, 6 septembre, 2 octobre, 4 octobre, 18 octobre, 31 octobre, 15 novembre, 29 novembre et 9 décembre 1845.

¹⁴⁵⁷ *Idem*, dossier II.A.12, entrée du 15 mai 1844.

¹⁴⁵⁸ *Idem*, dossiers II.A.12 et II.A.14, entrées des 28 avril, 15 juin et 30 juillet 1844 ; 31 mai, 7 juin, 24 juillet et 23 août 1845.

¹⁴⁵⁹ *Idem*, comptabilité générale, dossiers II.A.12 et II.A.14 (entrées multiples).

¹⁴⁶⁰ *Idem*, dossier VII.A.3, lettre du 18 novembre 1845.

¹⁴⁶¹ *Idem*, comptabilité générale, dossiers II.A.12 et II.A.14 (entrées multiples).

économique (cf. chapitre VI). Durant l'hiver 1844-1845, une équipe composée de 13 à 14 tailleurs de pierres est maintenue dans l'atelier du chantier afin de préparer les pierres pour la saison suivante (cf. *infra*)¹⁴⁶². Notons que P. J. Warnand travaille également, au cours de la même période, sur le chantier de restauration de l'église Sainte-Croix, située à quelques centaines de mètres de Saint-Martin. Pour l'année 1846, il est rémunéré 43,84 francs pour avoir "repointé" les fers de 2923 outils, au prix de 1,5 francs les 100. À cette époque, l'équipe des tailleurs de pierres œuvrant à Sainte-Croix est constituée, en moyenne, de cinq à huit ouvriers hebdomadaires. Ils travaillent la même pierre, mais également du tuffeau de Maastricht, beaucoup plus tendre¹⁴⁶³. Cette comparaison laisse deviner, plus qu'elle ne montre, le travail conséquent et crucial que doit accomplir P. J. Warnand sur le chantier de Saint-Martin. Il n'est cependant pas possible d'extrapoler les chiffres présents dans la comptabilité générale en fonction des prix proposés par l'ouvrier, car celui-ci, outre « *racommoder* » les outils des tailleurs de pierre, forge également des louves, des agrafes, fournis des poulies, etc¹⁴⁶⁴. Il n'est pas le seul à la besogne, puisque les serruriers Larose et Marnette interviennent également dans la confection d'agrafes et de « *diverses ferailles* »¹⁴⁶⁵.

Les décombres résultant de la démolition des contreforts et les déchets liés au façonnage des blocs sont évacués par charrettes par le voiturier Noël Simon, sans que l'on ne connaisse ni leur destination finale, ni la fréquence des opérations¹⁴⁶⁶.

Les vestiges matériels

L'observation du monument confirme le respect du cahier des charges. Ainsi, les parements sont taillés au fin ciseau, dont les impacts, environ 35/dm², sont perpendiculaires aux faces de pose et d'attente (Fig. 176). Ils sont d'ailleurs si réguliers qu'il est bien malaisé de pouvoir identifier la largeur du tranchant, ce qui témoigne du savoir-faire technique de l'équipe. Une ciselure d'environ 5 à 6 cm borde les arrêtes des faces latérales. Le résultat tranche nettement avec les maçonneries primitives, certes taillées au ciseau, mais avec plus de liberté et moins de systématisme. Cette nouvelle esthétique participe à cette volonté de « faire mieux », déjà évoquée. Les joints, d'environ 0,5 cm d'épaisseur, présentent une mise en œuvre soignée et

¹⁴⁶² *Idem*, dossier VII.A.3, lettre du 5 mai 1845.

¹⁴⁶³ AFÉSCL, factures 1846.

¹⁴⁶⁴ AFÉSML, comptabilité générale, dossiers II.A.12 et II.A.14 (entrées multiples).

¹⁴⁶⁵ *Idem*, entrées des 1^{er} mai, 20 novembre et 31 décembre 1844, 23 et 31 décembre 1845.

¹⁴⁶⁶ *Idem*, comptabilité générale, dossier II.A.12, entrée du 31 décembre 1844.

régulière. Précisons que la chaux, fournie par Henri Mention et le maître maçon Libert Bayet¹⁴⁶⁷, est préparée par des manœuvres, mais également par des femmes, dont la présence sur les chantiers est souvent mésestimée¹⁴⁶⁸.

Conclusion

Cette étude, basée sur un fonds d'archives jusqu'à présent largement sous-exploité, apporte un premier éclairage sur les schémas d'approvisionnement des chantiers de restauration en matériaux lithiques à Liège, au cours d'une période où émerge une intense politique de restauration et de conservation des monuments historiques, directement corrélée à l'indépendance du Royaume de Belgique en 1830. Plusieurs démarches peuvent désormais être entreprises afin de compléter ce premier essai. D'une part, l'étude du chantier de restauration de l'ancienne collégiale Saint-Martin doit être complétée par une approche des autres matériaux de construction, eux aussi abondamment documentés par les sources historiques et archéologiques : plomb, fer, bois d'œuvre, etc. D'autre part, une analyse comparative des grands chantiers de restauration menés en province de Liège au cours du XIX^e siècle permettra de mieux comprendre les stratégies d'approvisionnement en matériaux de construction et leur évolution dans une région et un pays en plein essor industriel (cf. chapitre XIV).

¹⁴⁶⁷ *Idem*, comptabilité générale, dossier II.A.14, entrée du 2 novembre 1844 ; dossier II.A.15, entrée du 6 septembre 1845.

¹⁴⁶⁸ *Idem*, dossier VII.A.2, note du 22 avril 1844. Recherches en cours.

XIV

La ressource humaine sur le chantier de restauration de l'église Sainte-Croix à Liège (1845-1856)

La Fabrique de l'église Sainte-Croix à Liège conserve à l'heure actuelle un fonds d'archives considérable¹⁴⁶⁹ rassemblant la plupart des factures détaillées relatives aux opérations d'entretien et de restauration du monument et de ses bâtiments annexes entre 1831 et 1914¹⁴⁷⁰. Ces documents, décrits ci-dessous, présentent un intérêt historique exceptionnel, tant pour éclairer l'histoire du site que pour apporter une vive lumière sur le fonctionnement d'un chantier de restauration majeur en Belgique au XIX^e siècle, notamment pour ce qui relève des aspects matériels et humains. De ce fait, ils constituent une source privilégiée pour appréhender, à un échelon strictement local, diverses réalités de la main-d'œuvre du bâtiment à cette époque, thématique dont un chapitre précédent a déjà démontré le vide historiographique pour l'ensemble du territoire belge (cf. chapitre I)¹⁴⁷¹.

Ce constat invite à entreprendre une analyse monographique du chantier de restauration de l'église par ce prisme spécifique, pour ainsi offrir un premier point d'ancrage en la matière et établir un exemple pouvant nourrir de futures réflexions et être mobilisé à titre comparatif, en particulier pour des interventions datant de la même époque et dont aucune source archivistique ne subsiste aujourd'hui. Par essence, la plupart des chantiers de restauration devaient effectivement engendrer de tels documents, mais ces derniers, probablement en raison de leur « inutilité » toute subjective et de leur encombrement, ne sont que très rarement passés entre les mailles du filet des tris postérieurs¹⁴⁷². S'intéresser au fonds des factures de l'église Sainte-Croix permet donc de renforcer nos connaissances générales sur les chantiers de restauration

¹⁴⁶⁹ Le fonds des factures s'étend sur 3 à 4 mètres linéaires.

¹⁴⁷⁰ Conservé dans les bâtiments claustraux, ce fonds englobe également de très abondants documents postérieurs à la Première Guerre mondiale.

¹⁴⁷¹ Dans la récente thèse dédiée au bâti médiéval, Mathieu Piavaux s'est attaché à comprendre finement les restaurations effectuées sur l'église au XIX^e siècle (PIAUAUX Mathieu, 2013, p. 78-110). En raison de l'objectif poursuivi par l'auteur et du caractère chronophage de la démarche ici présentée, cet ouvrage ne traite pas de la main-d'œuvre du bâtiment.

¹⁴⁷² Certaines personnes dont nous taïrons l'identité nous ont affirmé s'être débarrassées ou avoir vu des quantités importantes de « vieux papiers inutiles » partir littéralement à la benne ou au feu au cours de ces dernières décennies...

par « extrapolation négative ». Une telle démarche permet en effet de mesurer pleinement les données perdues au fil du temps et de pondérer ainsi certaines croyances ou hypothèses jusqu'à présent abreuvées par les vides et les absences de l'histoire.

Toutefois, en raison du caractère excessivement chronophage des dépouillements, du traitement des données et de leur interprétation, le présent chapitre ne se focalise que sur une période relativement courte, soit les années 1845-1856/1859. Celle-ci correspond aux premières interventions réalisées sur le site sous l'égide de l'architecte-dirigeant Jean-Charles Delsaux¹⁴⁷³. La présente analyse s'attache à comprendre le fonctionnement des différents corps de métier et fournisseurs, à l'exception toutefois des menuisiers et des ardoisiers, catégories socio-professionnelles pour lesquelles les données ne sont malheureusement pas légion, pour des raisons que nous ignorons¹⁴⁷⁴. Par ailleurs, une attention soutenue a été portée sur les tailleurs de pierres en raison du caractère qualitatif des documents les concernant.

Les documents

Les documents sur lesquels se base cette analyse relèvent de différentes typologies. Tout d'abord, les « *états des journées employées par les ouvriers aux grosses réparations de l'Eglise Ste. Croix à Liège* » (fig. 177). Globalement homogènes, ceux-ci offrent un éclairage particulièrement lumineux sur la composition des équipes, puisqu'ils contiennent les horaires nominatifs de chaque ouvrier, moyennant des lacunes parfois préjudiciables¹⁴⁷⁵. Quelques écueils méthodologiques sont néanmoins à signaler. En effet, l'orthographe des noms de famille varie parfois selon les « *états* », ce qui pose ponctuellement un problème d'identification, surtout pour les hommes ne travaillant qu'un court laps de temps sur le chantier. De surcroît, plusieurs ouvriers possèdent un nom de famille identique, ce qui peut entraîner certaines confusions, en particulier lorsque ces individus travaillent ensemble et que le maître-ouvrier omet d'inscrire leur prénom.

¹⁴⁷³ Sur le détail de ces opérations, se référer à PIAVAUX Mathieu, 2013, p. 80-100.

¹⁴⁷⁴ Probablement en raison de leur intervention limitée.

¹⁴⁷⁵ La conservation des archives, bien qu'excellente, souffre de diverses lacunes. Outre les deux catégories très peu renseignées évoquées ci-dessus, certaines périodes peuvent l'être également. Il est cependant difficile de distinguer clairement une perte de document d'une absence de travail.

Ensuite, le contenu des bordereaux de livraison des matériaux, qui contiennent la description détaillée des diverses pièces livrées sur le site (fig. 178-179) varie en fonction des entreprises concernées et, en raison de cette diversité, n'offre pas toujours des comparaisons évidentes.

En outre, certains fournisseurs et entrepreneurs délivrent des documents dans lesquels toutes les données évoquées ci-dessus sont synthétisées et mélangées, à l'instar d'une comptabilité générale, ce qui n'aide pas à la compréhension fine des opérations. L'interprétation de ces archives est d'autant moins évidente qu'elle souffre d'une comparaison avec les documents précédemment évoqués qui eux, dévoilent de manière hautement fiable l'organisation du chantier à la même époque. En d'autres termes, les factures détaillées invitent irrémédiablement le chercheur à tempérer ses hypothèses et à se prémunir de toute extrapolation hasardeuse, raccourci ou surinterprétation qu'il est forcé à développer face aux comptabilités générales. Aussi, les informations présentées dans le cadre de ce chapitre ne se bornent-elles qu'aux archives les moins ambiguës et les plus complètes.

Enfin, notons que cette étude envisage également quelques comparaisons locales. La démarche, bien que très limitée, se focalise sur des églises liégeoises pour lesquelles la comptabilité générale est en partie préservée : Saint-Barthélemy (1811-1830, mais surtout 1826-1830), Saint-Martin (1804-1914) et Saint-Servais (1828-1854). À ce titre, un tableau des correspondances synthétise les données communes entre ces chantiers (cf. annexe 55). La comptabilité générale de Sainte-Croix, complémentaire avec la comptabilité détaillée, est quant à elle partiellement conservée (1803-1826 ; 1837-1856). Celle-ci délivre des précisions sur la nature des travaux effectués, ce qui n'est que rarement le cas des factures détaillées, qui se concentrent, elles, sur les sommes à délivrer aux ouvriers et aux entrepreneurs¹⁴⁷⁶.

Chronologie générale du chantier

La découverte de peintures murales médiévales dans l'église en 1840 suite à des travaux de badigeonnage frappe les esprits des contemporains et attire l'attention des administrations belges sur les problèmes de conservation posés par le monument¹⁴⁷⁷. L'état de délabrement de ce dernier est tel qu'une importante campagne de restauration est planifiée et amorcée cinq ans

¹⁴⁷⁶ En l'absence de références précises, les informations contenues dans le présent chapitre sont issues de ce fonds particulier (AFÉSCL, factures 1831-1914).

¹⁴⁷⁷ *Idem*, correspondance 1827-1880, lettre de la Fabrique d'église au Ministre (de la Justice ou de l'Intérieur), 28 juillet 1840.

plus tard. Confiées à l'architecte provincial Jean-Charles Delsaux (1821-1893¹⁴⁷⁸), les opérations se focalisent principalement sur le *Westbau* jusqu'en 1852, dont la physionomie initiale demeure en grande partie préservée malgré une intervention matériellement très lourde (fig. 180-181). Parallèlement, des consolidations et des modifications – notamment aux fenêtres et leurs remplages – sont effectuées sur le chœur et le transept vers 1847-1848 et 1851-1852 (fig. 182). La façade extérieure sud et les deux premières travées intérieures de la nef sont quant à elles restaurées en 1854-1855, phase au cours de laquelle des pignons sont aménagés au-dessus des chapelles latérales (fig. 183). Enfin, un nouveau portail est aménagé au nord du *Westbau* en 1858-1859 par l'architecte Évariste Halkin (1815-1870¹⁴⁷⁹), qui assure la succession de Jean-Charles Delsaux suite à un différend survenu entre ce dernier et la Fabrique d'église¹⁴⁸⁰.

La localisation de l'atelier

Bien que les archives liées à la restauration de l'église soient particulièrement riches et abondantes, aucun document n'évoque la création physique d'un atelier de restauration sur le site, à l'exception d'un courrier de 1844 précisant qu'il faut « *monter un atelier d'ouvriers expérimentés* »¹⁴⁸¹. L'expression demeure cependant courante dans les courriers administratifs de l'époque et n'est employée que d'une manière rhétorique pour évoquer le travail collectif à venir et la nécessité de mobiliser un personnel compétent. La présence d'un espace clairement défini où œuvraient conjointement les ouvriers ne fait cependant que peu de doute, même si la « matérialité » de cet atelier reste indéterminée – loges individuelles éparses pour les tailleurs de pierres, cabane commune ou zone appropriée de l'église ou des anciens cloîtres attenants ? L'omniprésence et le nombre élevé d'ouvriers sur le chantier tout au long de l'année (cf. *infra*) suggèrent l'individualisation d'un espace relativement vaste pour accueillir matériaux et main d'œuvre, mais néanmoins suffisamment restreint et au moins partiellement clos pour être chauffé durant la saison rigoureuse. Peut-être cet espace était-il accolé au nord des parties orientales de l'église, puisque les cahiers des charges précisent que les pierres doivent être

¹⁴⁷⁸ Sur l'architecte, voir DI CAMPLI Flavio, 1988.

¹⁴⁷⁹ Sur l'architecte, voir BAUDRY Antoine, 2019c, p. 282 ; notice nécrologique dans *La Meuse*, 4 septembre 1870.

¹⁴⁸⁰ PIAVAUX Mathieu, 2013, p. 78-101.

¹⁴⁸¹ ACRMSF, dossier Liège 1.11, lettre de la Commission royale des Monuments au Ministre de la Justice, 22 août 1844.

livrées « *sur la terrasse contre l'église et au pied de la tour* »¹⁴⁸², minimisant ainsi la manutention des pondéreux (fig. 184).

Le choix du surveillant et conducteur des travaux

Pour rappel, sur le chantier de restauration de l'église Sainte-Croix, le chef d'atelier des tailleurs de pierres et le surveillant-conducteur des travaux se confondent dans la même personne : Hubert Joseph Plomteux. Ce maître tailleur de pierre est originaire de Lavoir, un village de la Hesbaye situé à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de Liège (nord-ouest de Huy) et dont une partie importante de la population exerce une activité économique liée au travail de la pierre¹⁴⁸³.

L'intéressé rencontre les membres de la Fabrique d'église quelques mois avant l'ouverture du chantier, en janvier 1845, par un procédé non précisé – publicité dans la presse régionale, bouche à oreille, réseau de connaissances, etc. Cette rencontre s'apparente à un entretien d'embauche à la suite duquel l'ouvrier exprime se *tenir prêt à partir quand vous me commanderez*¹⁴⁸⁴. Pour ce dernier, le chantier de restauration cristallise certainement l'espérance d'un horizon professionnel confortable en ces temps économiquement troubles¹⁴⁸⁵.

Compte tenu de la distance importante séparant Liège et Lavoir et de la présence quotidienne du conducteur des travaux sur le chantier, Hubert Joseph Plomteux dispose manifestement d'un pied-à-terre en région liégeoise, d'autant plus qu'il travaillera quotidiennement sur ce site jusqu'en 1868¹⁴⁸⁶. L'annonce de son mariage avec la charcutière A.M. Dauzenberg dans la presse locale le 14 avril 1864 renseigne qu'à cette date, il réside rue Saint-Séverin, soit à moins d'une centaine de mètres de l'église (la rue se situe au nord de Saint-Martin)¹⁴⁸⁷. Outre la surveillance et la direction quotidienne des hommes et des opérations, il effectue divers voyages dans les carrières de la région et réalise les calibres nécessaires à son équipe (cf. chapitre V).

Les tailleurs de pierres

¹⁴⁸² AÉL, fonds des cures, Sainte-Croix à Liège, dossier 5 (correspondance relative aux restaurations), cahier des charges du 3 février 1845.

¹⁴⁸³ Plan Popp, Lavoir, n°119.

¹⁴⁸⁴ AFÉSCL, correspondance, lettre de Hubert Joseph Plomteux au curé de Sainte-Croix, 13 avril 1845.

¹⁴⁸⁵ Sur la situation économique du pays au cours des années 1840, voir la synthèse WITTE Els, 2018, p. 137-161.

¹⁴⁸⁶ AFÉSCL, factures 1845-1868. Un courrier du 28 avril 1868 précise que la santé d'Hubert Joseph Plomteux ne permet plus à ce dernier d'assurer la surveillance des travaux (*Idem*, correspondance 1850-1881, lettre du Conseil de Fabrique à Évariste Halkin, 28 avril 1868).

¹⁴⁸⁷ Journal *La Meuse*, 15 avril 1864.

Entre 1845 et 1859, 44 tailleurs de pierres se succèdent sur le site¹⁴⁸⁸. Certains ne travaillent que quelques jours ou quelques semaines avant de disparaître des comptes, ce qui peut au moins en partie s'expliquer par les motifs expliqués par le fabricant Nicolas Rigo : ivrognerie, querelle, insubordination, non respect des règles, insatisfaction, etc. (cf. chapitre VI), tandis que d'autres sont mieux établis, œuvrant durant plusieurs mois ou, pour de rares candidats, plusieurs années. Ainsi, 14 ouvriers travaillent moins d'un mois, 13 ouvriers entre un mois et un an, 7 ouvriers entre un et deux ans et 9 ouvriers seulement plus de deux ans. Le record est détenu par Pierre Lejeune, actif du 16 septembre 1845 au 13 mai 1852 et totalisant, au cours de cette période, 1725 jours de présence pour 281 jours d'absence¹⁴⁸⁹.

Les ouvriers travaillant sur le chantier durant plusieurs années constituent vraisemblablement la colonne vertébrale de l'atelier des tailleurs de pierres de par leur expérience et leur connaissance du site et des matériaux traités. Ils constituent une aide précieuse pour le maître tailleur de pierres, souvent appelé à délaissé le façonnage des blocs pour assurer son rôle de surveillant et conducteur des travaux. Leur présence est par ailleurs capitale pour garantir un travail qualitatif en continu, mais aussi manifestement pour former, épauler ou surveiller les nouveaux arrivants qui ne sont, pour la plupart, embauchés que sur de courtes périodes, probablement pour satisfaire aux « coups de feu » du chantier (cf. *infra*). Au cours des deux premières années, cette échine ouvrière est assurée par Joseph Smal, Joseph Piron, Pierre Dager, Théodore Florkin et Pierre Lejeune. Elle est ensuite assurée par le même Pierre Lejeune (septembre 1845 – mai 1852), Nicolas Leclerc (août 1846 – mai 1851, moyennant de longues interruptions), Ferdinand Barbier (juillet 1848 – février 1853), Clément et Hubert Plomteux (respectivement juillet 1849 – novembre 1855 et mai 1850 – décembre 1854), Auguste Dechamps (juin 1850 – avril 1855), Ferdinand et Alfred Sotiau (respectivement octobre 1852 – mai 1857 et juillet 1854 – juillet 1857, moyennant de longues interruptions) et, enfin, Théodore Plomteux (embauché à partir de mai 1858).

Il est intéressant de constater que cette ossature comprend essentiellement des membres de la famille du conducteur des travaux Hubert Joseph Plomteux et des ouvriers qualifiés tel Ferdinand Barbier, maître tailleur de pierre dont l'expérience a déjà été éprouvée sur le chantier

¹⁴⁸⁸ Y compris Hubert Joseph Plomteux.

¹⁴⁸⁹ Ces chiffres ne prennent en compte que les jours ouvrables.

de restauration de l'église Saint-Martin à Liège d'avril 1844 à mars 1847¹⁴⁹⁰. Ajoutons également que Pierre Lejeune, quoique possédant un nom commun, est peut-être quant à lui issu de la famille d'Antoine Joseph Lejeune, maître de carrière à Lillé (Sprimont) qui a postulé sans succès au marché des *petits granit* et des *pierres d'avoine*¹⁴⁹¹. Le cas échéant, peut-être son embauche témoigne-t-elle d'une volonté, de la part du chef d'atelier, d'engager un ouvrier rompu à travailler ces matériaux mais aussi, d'entretenir de bons rapports avec d'autres familles évoluant dans la même sphère professionnelle, pour ainsi garantir la vitalité économique de ce milieu tout en espérant, le moment opportun, un échange de bons procédés ? À ce titre, notons qu'entrepreneurs et maîtres carriers se servent parfois de garants mutuels lorsqu'ils postulent à une adjudication publique¹⁴⁹².

Les ouvriers embauchés durant une courte période, pour la plupart, ne s'absentent pas du chantier et y travaillent à temps plein, ce qui renforce l'impression selon laquelle ces individus constituent des renforts d'appoint pour répondre aux « coups de feu » du chantier avant de disparaître des écrans radars. Il arrive en effet rarement qu'un tailleur de pierres ayant presté quelques semaines ou quelques mois soit par la suite réengagé, probablement parce que la situation économique tendue du pays et la spécificité du travail du bâtiment poussent cette main d'œuvre à adopter un parcours professionnel gyrovague¹⁴⁹³. Le cas échéant, le caractère primordial de l'embauche reposerait donc aussi bien sur l'habileté technique des ouvriers que sur leur disponibilité.

Enfin, précisons qu'aucune donnée ne permet d'affirmer si certains individus étaient ou non spécialisés dans un matériau précis, ce qui est d'autant plus dommageable que ce critère est pertinent pour comprendre la composition des équipes et la répartition du travail. Une étude attentive du monument permettra peut-être d'affiner cette question, en étroite dialogue avec les données archivistiques, quoique l'on puisse déjà émettre de sérieux doutes à ce sujet. En effet, le traitement des blocs ordinaires était défini par des cahiers des charges stricts avec lesquels il s'avérait périlleux de prendre des libertés individuelles. Les pièces délicates et artistiques, tels

¹⁴⁹⁰ cf. chapitre XIII.

¹⁴⁹¹ AFÉSCL, correspondance 1827-1880, procès-verbal de l'adjudication publique du 15 février 1845. Il postule également en décembre 1843 au marché des pierres de taille de l'église Saint-Martin à Liège, là aussi sans succès (cf. chapitre XIII).

¹⁴⁹² Cette pratique, qui découle d'une clause des cahiers des charges imposant aux soumissionnaires de prendre des cautions, s'observe sur les chantiers de Sainte-Croix et Saint-Martin à Liège, ainsi que sur le chantier de Saint-Georges à Limbourg.

¹⁴⁹³ WITTE Els, 2018, p. 137-161.

pinacles, fleurons, chapiteaux, culots, colonnettes ou encore gargouilles, étaient quant à elles payées à la pièce et confiées à une équipe de sculpteurs (cf. *infra*), pratique qui s'observe sur les autres chantiers contemporains.

Les périodes 1845-1846 et 1850-1852 figurent parmi les plus intenses en termes de main d'œuvre déployée sur le site. La première correspond au lancement du chantier et à la reconstruction quasi-totale de la tour octogonale, la seconde, à l'achèvement du *Westbau* et au début des travaux sur le chœur et le transept. Au cours de ces années, la tendance générale est d'employer quotidiennement entre 5 et 8 tailleurs de pierres, excepté en 1850 où la fréquentation journalière oscille entre 6 et 11 tailleurs de pierres. À titre comparatif, treize à quatorze tailleurs de pierres sont employés au cours de la saison hivernale pour restaurer le chœur de l'église Saint-Martin à Liège en 1844-1845¹⁴⁹⁴. Lors de la restauration de la tour de cet édifice en 1868-1870, ce même atelier compte douze à quatorze individus¹⁴⁹⁵.

L'analyse des horaires permet également d'affirmer que, de manière quelque peu contre-intuitive, la saison hivernale ne rime pas forcément avec une baisse drastique des effectifs. Dans la plupart des cas, l'atelier maintient une activité importante¹⁴⁹⁶, souvent légèrement moins poussée qu'en haute saison, ce qui se traduit par la perte d'un ou deux tailleurs de pierres en moyenne – trois si les effectifs étaient importants au préalable. Mais parfois, l'activité est plus importante au cours des temps rigoureux qu'en haute saison, à l'instar des hivers 1851-1854, années dont le caractère exceptionnel a déjà été souligné. Des travaux conséquents étant prévus à chaque printemps ces années-là, il n'est pas étonnant de voir l'atelier être renforcé de quelques ouvriers supplémentaires pour préparer les pierres à mettre en œuvre au printemps. Cette pratique s'observe sur d'autres chantiers de restauration, tel celui de l'église Saint-Martin¹⁴⁹⁷. Les pouvoirs politiques s'en félicitent par ailleurs, puisqu'une telle pratique permet de limiter la misère du pays en procurant aux ouvriers un travail hivernal, tout en accélérant la bonne marche des travaux¹⁴⁹⁸.

¹⁴⁹⁴ Cf. chapitre XIII.

¹⁴⁹⁵ AGR, Ministère Justice, Culte, Bâtiments du Culte, dossier 3274, lettre de Nicolas Rigo aux fabriciens de Saint-Martin, 6 janvier 1872 : [CSS12-15](#).

¹⁴⁹⁶ Cf. chapitre VI.

¹⁴⁹⁷ Cf. chapitre XII.

¹⁴⁹⁸ De nombreux courriers attestent de cet objectif.

Un tailleur de pierre œuvrant sur le chantier de restauration de la collégiale Sainte-Croix preste six jours par semaine, du lundi au samedi, à l'exception des quelques jours fériés disséminés au cours de l'année et toujours chômés pour l'ensemble de la main d'œuvre¹⁴⁹⁹. Un jour de congé supplémentaire est par ailleurs souvent concédé pour faire le pont entre un jour férié et le dimanche suivant ou précédent. Une année complète compte donc, en règle générale, entre 306 et 313 jours ouvrables. L'ouvrier travaille par huitième de journée selon les besoins du chantier, du quart de journée à la journée et demi, ce dernier cas pouvant témoigner d'une prime de risque pour besogne périlleuse sur échafaudage¹⁵⁰⁰. Aucun document ne précise en revanche les pauses ou la durée d'une journée standard qui, au demeurant, est calquée sur la longueur du jour solaire (cf. *infra*). Nous l'avons abordé dans le chapitre général sur les ouvriers, la plupart des documents administratifs et témoignages s'accordent sur des journées-types variant de 10 à 12 heures (cf. chapitre VI).

À l'instar des autres corps de métiers présents sur le site, l'ouvrier tailleur de pierre est rémunéré à la journée, au prorata de son temps de travail, et sa solde payée tous les quinze jours, après vérification conjointe des comptes par le conducteur des travaux et le receveur de la Fabrique d'église. À la différence des maçons dont le salaire dépend de surcroît du degré de qualification – manœuvre, maçon, maçon expérimenté, etc. –, tous les tailleurs de pierre bénéficient d'une rémunération identique, excepté Hubert Joseph Plomteux, dont le salaire est plus élevé en raison de son statut de conducteur des travaux.

Le temps de travail étant en grande partie tributaire de la durée du jour solaire, le salaire journalier fluctue plusieurs fois au cours de l'année. De 1845 à 1855, il est de 1,75 francs en période hivernale (de début/mi-novembre à mi-février/début mars), de 2,5 francs durant la belle saison (de fin mars/début avril à fin septembre/mi-octobre) et de 2 francs durant les deux saisons intermédiaires. À compter d'octobre 1851, un quatrième taux de 2,25 francs est introduit pour les périodes d'octobre et de fin février/début mars. Cette évolution est malheureusement difficile à appréhender pour les quatre dernières années ici investiguées, période au cours de laquelle l'activité de l'atelier est sérieusement amoindrie, au point de ne comporter souvent

¹⁴⁹⁹ Ainsi, les lundi de Pâque et de Pentecôte, le jeudi de l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint, Noël et son lendemain et, enfin, le 28 ou 29 février lors des années bissextiles. Parfois, les 31 décembre et 1^{er} janvier sont également fériés, bien que cette pratique demeure minoritaire. Le travail lors d'une journée fériée est quant à lui plutôt exceptionnel. Nous ne répèterons plus ces données dans la suite de ce chapitre.

¹⁵⁰⁰ AFÉSML, dossier VII.A.2, note anonyme du 22 avril 1844.

aucun ouvrier en dehors d'Hubert Joseph Plomteux. Les archives laissent toutefois apparaître qu'à compter de 1855, seuls deux taux majeurs de 2 et 2,5 francs subsistent, avec une transition ponctuelle à 2,25 francs vers mars/avril – les données n'étant pas connues pour l'automne. Une légère augmentation s'opère à nouveau en mars 1859 (2,2, 2,48 et 2,75 francs) ; une étude poussée de la deuxième phase de chantier (1859-1879) permettra ultérieurement d'en appréhender l'évolution.

Au cours des quatre premières années, la rémunération du chef d'atelier poursuit la même trajectoire que celle des ouvriers, mais avec un taux cependant plus avantageux (2,25, 2,5 et 3 francs). À compter de mai 1849, ces taux augmentent nettement (2,75, 3 et 3,5 francs), s'harmonisent autour de deux cycles en 1850 (3 et 3,5 francs) avant de se stabiliser à 3,5 francs en avril 1851.

Notons que les ouvriers tailleurs de pierres bénéficient du meilleur salaire journalier parmi les autres corps de métiers présents sur le site (maçons, charpentiers, ardoisiers), à l'exception toutefois des sculpteurs et, nous l'avons évoqué, du surveillant et conducteur des travaux. Ce constat s'observe sur les autres sites contemporains où de telles données sont disponibles, bien que le taux de rémunération diffère car manifestement négocié au cas par cas (cf. chapitre VI).

Les sculpteurs

Les documents relatifs aux sculpteurs demeurent nettement plus rares que ceux de leurs homologues tailleurs de pierres, mais ils jettent néanmoins un timide éclairage sur certains travaux de sculpture fine. Sur le chantier de restauration de la collégiale Sainte-Croix, de tels ouvrages sont confiés au sculpteur Jean-Joseph Halleux (1815-1876¹⁵⁰¹), qui réside au n°27 du cloître de l'église. L'artiste ne travaille pas seul, comme l'atteste les « *états de journées* » pour l'année 1849, dans lesquels sont mentionnés quatre autres noms de sculpteurs : Évrard, Govinne, Champuimont et enfin Jean Ferrard, ce dernier étant peut-être le Jean Ferrard travaillant dans l'atelier des tailleurs de pierres du 14 janvier au 31 octobre 1850 (cf. *supra*). Excepté pour ce dernier cas, la composition des deux ateliers semble donc bien distincte.

À l'instar des ouvriers tailleurs de pierre, les sculpteurs sont également rémunérés par journée de travail. Si les archives ne permettent pas d'appréhender finement l'évolution de leurs

¹⁵⁰¹ JORIS Philippe, 2002, p. 931-940 ; MICHA Alfred, 1909, p. 207-208.

salaires, elles témoignent néanmoins de trois niveaux de rémunération pour l'année 1849, probablement en fonction de l'adresse de l'ouvrier et/ou du travail qui lui est assigné. La plupart est ainsi rémunérée 1,75 francs en période hivernale. Le dénommé Évrard, quant à lui, reçoit 2,5 francs en été et 2 francs en hiver. Enfin, Jean-Joseph Halleux est rémunéré 5 francs en haute saison et 3,75 francs en fin d'année¹⁵⁰².

Quelques documents délivrent de menues informations sur le prix de certaines pièces, ce qui permet d'appréhender la haute valeur ajoutée de celles-ci. Ainsi, dans un courrier de 1847, Jean-Joseph Halleux déclare pouvoir confectionner les chapiteaux des colonnes du chœur pour 25 francs/pièce et les clochetons pour le double, à condition que toutes les commandes lui soient confiées (soit huit pièces de chaque) ; les écoinçons des arcatures sont quant à eux estimés à 5 francs/pièce¹⁵⁰³. Un courrier de 1855 précise que les pinacles à façonner pour les bas-côtés de la nef sont rémunérés 190 francs/pièce (fig. 185). À titre comparatif, une telle somme équivaut à 76 journées à 2,5 francs, ou encore, à environ un tiers de la rémunération annuelle d'un tailleur de pierres assidu tel Pierre Lejeune (cf. *supra*).

Les maçons

De 1845 à 1856, entre 74 et 77 maçons et manœuvres sont nominalement recensés sur le site, y compris le maître maçon Henri Ernotte, domicilié Faubourg d'Amercoeur n°56¹⁵⁰⁴. Cependant, ces ouvriers ne travaillent pas à la même cadence sur le site. Ainsi, 26 ouvriers, soit 14 manœuvres et 12 maçons, sont inscrits sur le site pour moins de deux semaines, et certains n'y ont besoin que quelques journées. 23 ouvriers, soit 18 manœuvres et 5 maçons, restent sur le site entre un et huit mois. Enfin, 24 individus sont « ancrés » sur le chantier entre une et onze années, soit 14 manœuvres et 10 maçons.

L'atelier des maçons est constitué de plusieurs individus œuvrant sur le long terme et faisant office de véritable « colonne vertébrale » sur laquelle se greffe régulièrement, pour quelques jours, semaines ou mois, une abondante main-d'œuvre mobilisée par l'entrepreneur. La composition de l'équipe varie bien évidemment en fonction des besoins du chantier. Elle peut

¹⁵⁰² AFÉSCL, factures 1847, 1849.

¹⁵⁰³ *Idem*, devis et soumissions des travaux, note de Jean-Joseph Halleux, 3 février 1847.

¹⁵⁰⁴ *Idem*, correspondance varia, acte passé entre Henri Ernotte et le notaire Bertrand, 30 juillet 1838 : AM61.

être réduite à un, deux ou trois individus lors des périodes d'accalmie, ou compter jusqu'à quatorze personnes lors des « coups de feu » du chantier.

Notons qu'à l'instar du maître-charpentier Jean-Pierre Georis et son fils (cf. *infra*), le maître-maçon Henri Ernotte et son fils Victor demeurent peu présents sur le site. En effet, seule les factures de l'année 1846 référencent la présence d'un « *Ernotte fils* » le 29 janvier, ainsi que d'un « *Ernotte* » du 4 avril au 16 octobre, sans offrir d'autre précision. Sans doute l'entrepreneur est-il occupé sur d'autres chantiers qui pour l'heure ne sont pas répertoriés¹⁵⁰⁵.

Les factures laissent percevoir plusieurs rémunérations des manœuvres et des maçons, ce qui sous-entend, pour chacune de ces deux catégories, différents niveaux de qualification. Cette observation contraste avec le fonctionnement des équipes des charpentiers et des tailleurs de pierre, au sein desquelles la rémunération est homogène. Les salaires des manœuvres et des maçons n'évoluent que très peu entre 1845 et 1853. Les premiers perçoivent 1/1,18/1,25/1,47 francs en été, 0,88/1,03 francs en hiver et 0,8/0,94/0,95/1/1,18 francs durant les saisons intermédiaires. Le seconds, quant à eux, sont rémunérés 2,06/2,18 francs en été, 1,45/1,53 en hiver et 1,65/1,75 durant les saisons intermédiaires. L'année 1854 marque une augmentation des salaires : les manœuvre reçoivent 1,50/1,65 francs en été, 1,20/1,32 francs en hiver et 1,32/1,45 francs en période intermédiaire, tandis que les maçons touchent respectivement 2,06/2,21 francs, 1,77 francs et 1,94 francs.

Les charpentiers

De 1845 à 1856, entre 46 et 51 charpentiers sont nominalement recensés sur le site, y compris le maître-charpentier Jean-Pierre Georis, domicilié à Grivegnée, n°16¹⁵⁰⁶. À Sainte-Croix, les restaurations nécessitant des matériaux ligneux sont moins importantes que celles liées aux maçonneries¹⁵⁰⁷, d'où la présence d'équipes réduites, composées de deux à trois individus. Des groupes constitués de quatre à six personnes apparaissent néanmoins à deux reprises : entre le début mai et la mi-juin 1845, lors de l'installation des structures du chantier naissant – les palissades, les baraques, mais surtout les échafaudages – ainsi que de la mi-juillet à fin août 1847, probablement lors du démontage des échafaudages de la tour occidentale.

¹⁵⁰⁵ Un maçon Ernotte est référencé dans les comptes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin en 1829 et 1857.

¹⁵⁰⁶ Cette imprécision est due à l'encodage aléatoire de certains noms ou prénoms.

¹⁵⁰⁷ PIAVAUX Mathieu, 2013, p. 80-100.

Excepté neufs individus présents seulement quelques jours, l'écrasante majorité des charpentiers ne travaille à Sainte-Croix qu'entre une à dix semaines. Seuls quelques ouvriers besognent sur des périodes plus longues : Marichalle et J. Gillon (env. trois mois), J. Brette, Jean Coune et Kinet (env. cinq à six mois), Depireux (plus de treize mois) et Jean Demeuse, ce dernier constituant l'ouvrier principal de fin août 1851 à décembre 1855. À la différence des maçons et des tailleurs de pierres, ces équipes réduites ne sont donc pas constituées d'ouvriers faisant office de « colonne vertébrale » ou de « mémoire » du site, sinon les quelques éléments susmentionnés, mais bien d'individus qui vont et viennent au gré des besoins¹⁵⁰⁸. Ces observations contrastent avec le court chantier relatif à la démolition et la construction de cinq fermes de charpente en l'église Saint-Servais, du 24 mars au 4 mai 1852, au cours duquel les équipes (malheureusement non nominatives) sont majoritairement constituées de 5 à 8 charpentiers et menuisiers¹⁵⁰⁹.

Par ailleurs, notons qu'à l'instar de l'entrepreneur Henri Ernotte, et contrairement au surveillant et conducteur des travaux Hubert Joseph Plomteux et du maître-ardoisier Noël Delchef (cf. *infra*), l'entrepreneur Jean-Pierre Georis père et son fils ne sont que rarement présents sur le chantier, si ce n'est au cours des premières semaines qui en suivent l'ouverture, si cruciales pour l'organisation et l'installation des échafaudages, ainsi qu'en 1848-1850. En dehors de ces périodes, Jean-Pierre Georis ne se manifeste généralement qu'une fois par semaine, à raison d'un quart ou d'une demi-journée, probablement pour vérifier et organiser le travail¹⁵¹⁰. L'activité professionnelle soutenue de l'entrepreneur explique certainement cette faible présence. En effet, Jean-Pierre Georis intervient aussi sur l'église Saint-Martin à Liège entre 1838 et 1854, pour des travaux nettement plus gourmands en ressources ligneuses. Il travaille également à Saint-Servais en 1848, ce qui pourrait expliquer une présence accrue à Sainte-Croix cette année-là¹⁵¹¹.

À l'exception du maître-charpentier et entrepreneur Jean-Pierre Georis, le salaire des charpentiers est identique et stable de 1845 à 1851 : 2 francs en haute saison et 1,75 francs en

¹⁵⁰⁸ Notons également que certains ouvriers reviennent sur chantier après plusieurs mois ou années d'absence ; c'est notamment le cas de Libert et Nicolas Leclercq, de Jean Coune et de Joseph Heuse.

¹⁵⁰⁹ AÉL, fonds des cures, Saint-Servais à Liège, dossier 48 (travaux de charpenterie).

¹⁵¹⁰ Aucun Georis n'est répertorié dans les états des ouvriers en 1854 et 1855, documents par ailleurs lacunaires.

¹⁵¹¹ Il faut cependant relativiser ces propos ; la comptabilité générale de la Fabrique d'église de Saint-Servais indique qu'au 2 avril 1848, Jean-Pierre Georis est rémunéré 159,07 francs « pour réparations aux cloches de la tour », ce qui ne constitue pas un travail conséquent (*Idem*).

période hivernale (contre 2,5 francs et 2 francs pour le maître-charpentier). À compter d'avril 1851, la rémunération haute est revue à la hausse (2,5 francs) et deux taux intermédiaires sont introduits (2 et 2,25 francs), ce qui semble correspondre aux prix observés sur le chantier de Saint-Servais (soit 2,30 francs la journée de dix heures)¹⁵¹², mais nettement inférieurs aux prix de Saint-Hubert où la main-d'œuvre qualifiée, nous l'avons déjà signalé, est plus rare (cf. chapitre VI). Un changement s'opère une fois de plus en août 1854. La rémunération haute est une nouvelle fois relevée (2,70 francs) aux côtés de deux taux plus bas, 2,16 et 2,20 francs¹⁵¹³.

Les vitriers

Un premier vitrier, G. Bossy, est renseigné en 1845. L'année suivante, il cède sa place à J. Toby-Winand, qui travaille régulièrement sur le site jusqu'en 1855. La journée est payée 2 francs en 1846, 2,12 francs en 1848, et 2,25 francs en 1852.

Les charretiers

Le charretier « attitré » au chantier de restauration de l'église Sainte-Croix est Henry Degille, présent sur le site de 1845 à 1854. L'individu décède probablement en 1851, car à compter de cette date, les factures sont signées par la « *veuve Degille* ». Un certain F. Minette le remplace en 1855. Ces charretiers sont rémunérés à la voiture, dont le prix dépend des matériaux livrés et évacués, mais aussi des distances à parcourir¹⁵¹⁴.

Les serruriers

Sur le chantier de restauration de l'église Sainte-Croix, l'entretien des outils des sculpteurs et des tailleurs de pierres et, plus généralement, la confection d'éléments métalliques, sont très majoritairement confiés au serrurier itinérant P. J. Warnand. Ce dernier travaille également sur le chantier de restauration de l'église Saint-Martin de 1844 à 1867¹⁵¹⁵. Peut-être officie-t-il également au Palais des Princes-Évêques¹⁵¹⁶. Son labeur est aussi considérable que crucial. En 1850, année prise à titre illustratif et par ailleurs l'une des plus intenses pour l'atelier des tailleurs de pierres, l'artisan en question se rend 45 fois sur site pour retravailler 3434 outils, à

¹⁵¹² *Idem.*

¹⁵¹³ Le premier est peut-être le taux minimum rehaussé, puisqu'enregistré d'octobre 1854 à janvier 1855.

¹⁵¹⁴ Notons qu'au cours des deux premières années, les factures mentionnent parfois une charrette « à la bonne femme ». Nous ignorons la signification de cette tournure.

¹⁵¹⁵ AFÉSML, dossiers II.A.12 à II.A.17.

¹⁵¹⁶ BAUDRY Antoine, 2018b, p. 421.

raison de 1,5 francs les 100 fers « *repointés* »¹⁵¹⁷. Il n'est cependant pas le seul serrurier à œuvrer à Sainte-Croix ; l'on peut notamment citer Jean Quidonne (1845, 1847-1849), P. J. Ernotte (1851) ou encore Closon et C.E. Marneffe (1854). Les factures attestent néanmoins que P. J. Warnand demeure le serrurier le plus actif, avec Jean Quidonne.

Les plombiers

Le marchand-plombier L. Hanon fournit le chantier pendant les premières années (1845, 1847). Deux autres confrères le relèvent, soit Jean-Baptiste Lagasse, qui demeure le principal fournisseur en la matière, et F. Donnay-Toby, qui livre des étoiles en zinc en 1851-1852. Deux autres plombiers, François Bertrand et Pierre Willems, n'interviennent quant à eux que très ponctuellement, respectivement en 1849 et 1855. Quant au prix du plomb, il s'avère complexe à déterminer, car sa valeur évolue rapidement au fil du temps ; elle dépend de sa nature (neuf ou réemployé) mais aussi de sa qualité. En l'absence de documents pertinents, nous nous abstenons d'investiguer cette thématique pour l'heure.

Le batelier

Un seul batelier est renseigné de 1845 à 1848. Il s'agit de D.S. Joiris, qui livre des blocs de sable au chantier, c'est-à-dire des pierres en provenance de la région de Maastricht.

Le cloutier

Les clous sont exclusivement livrés par l'entreprise de Bleret-Dupont, de 1847 à 1856. Le type du clou détermine son prix.

Les cordiers

Les cordes utilisées sur le site sont livrées par trois marchands-cordiers : Libert Deveux-Libotte, qui demeure le principal fournisseur de 1845 à 1856, J.J. Godenne, présent en 1845-1846, et enfin Schiffers, en 1850. Les factures de Deveux-Libotte et Schiffers sont souvent signées par leurs femmes et leurs veuves. Les cordes sont vendues au kilogramme.

La marchande d'huile

¹⁵¹⁷ AFÉSCL, factures 1850.

L'huile est employée, entres autres, pour enduire les pierres de sable au cours des premières années du chantier (1846-1848). Malheureusement, seules les factures de 1847 sont détaillées. Elles témoignent qu'au moins 344 litres de cette substance sont livrés cette année-là, à 83 centimes par litre. En la matière, la négociante L. Libert-Dury ne souffre visiblement d'aucun autre concurrent.

Les marchands de bois

Sauf en de rares exceptions, le bois est principalement livré par les Scieries mécaniques de Sclessin (1845-1849, 1851), par P. Benoit-Lafleur (1845-1846, 1849-1850), J.H. Pieltain (1849-1850, 1852) et les frères Groven (1849, 1851-1853, 1855), personnalité que l'on rencontre également sur le chantier de l'église Saint-Martin (cf. chapitre III). L'on retrouve toutefois d'autres fournisseurs, tels L. Baudrihayé (1846), Léonard Lejeune et Michel Robeyns (1847), Bernimolin (1853) et Breckner-Charlier (1855). Le matériau peut également être livré par le maître-maçon Henri Ernotte, ou encore par le menuisier Garroy, bien que son usage ne soit pas précisé. Plusieurs essences sont mentionnées : le bois blanc, le sapin (de Riga, du nord, ou du pays), le chêne, ou encore le hêtre, bien que celle-ci soit rare. Diverses pièces sont acheminées sur le site : des horons, vernes, wères, refendages, perches, hesses, pièces et pièces cintrées, feuilletts, quartier, madrier, planches, posselets, terrasses, fonçures, lattes, rayes/rages, ou encore contregites.

Les marchands de pierres

Les pierres mises en œuvre dans l'église médiévale diffèrent en fonction des campagnes de construction et du rôle qui leur était assigné dans le bâti primitif – structurel, ornemental, maçonneries visibles ou occultées, etc. On y retrouve principalement des calcaires carbonifères extraits en vallée mosane, du grès houiller local, des tuffeaux provenant de Maastricht, des calcaires bajociens des Ardennes françaises et, dans une moindre mesure, des calcaires carbonifères de Tournai, du travertin et du *Buntsandstein* d'origine allemande¹⁵¹⁸. À cette diversité primitive complexe et aujourd'hui bien établie grâce à des analyses pétrographiques, les restaurateurs substituent trois types de pierres en fonction de leurs connaissances du matériau d'origine, d'impératifs technico-économiques et du marché disponible. Ainsi, un calcaire carbonifère de la vallée de l'Ourthe, le *petit granit*, remplace les calcaires de Meuse et

¹⁵¹⁸ PIAVAUX Mathieu, 2013, p. 195-199.

de Tournai. Un grès décalcifié du dévonien originaire de la même vallée, désigné *Pierre d'avoine*, remplace quant à lui le traditionnel grès houiller liégeois. Enfin, le tuffeau de Maastricht, plus communément appelé *Pierre de sable*, se substitue aux travertins, tuffeaux et calcaires bajociens historiques¹⁵¹⁹. Ces matériaux aux propriétés hétéroclites – la *Pierre de sable* se taille et se scie aisément, contrairement au *petit granit* qui brille par sa dureté – sont travaillés à pied d'œuvre et délivrés régulièrement, de 1845 à 1859, par 17 fournisseurs (cf. annexe 56)¹⁵²⁰.

L'appel à soumission pour la fourniture des *petits granits* et *pierres d'avoines* est diffusé dans la presse *Journal de la Province de Liège* et *Gazette de Liège* au cours de l'année 1844¹⁵²¹. Les éventuels soumissionnaires doivent respecter un cahier des charges rigoureux regroupant en 15 articles la qualité attendue des matériaux, les modalités de livraison, de reprise et de paiement, le déroulé général de l'adjudication et enfin, quelques notions juridiques (annexe 57).

Une première adjudication publique pour la fourniture de 7 mètres cubes de *petit granit* s'effectue le 15 février 1845 dans la maison pastorale située dans le cloître de l'église en présence des membres du Conseil de Fabrique, de l'architecte Jean-Charles Delsaux et des candidats (cf. annexe 57). Elle est remportée par l'entrepreneur de travaux publics Mathieu Franck¹⁵²², qui propose le *petit granit* à 47 francs le mètre cube¹⁵²³. Une seconde adjudication publique est à nouveau organisée le 3 décembre pour 30 mètres cubes de *petit granit*, l'entrepreneur Franck ne pouvant plus fournir le matériau à un prix si bas¹⁵²⁴. Seuls deux soumissionnaires y répondent, soit Antoine Joseph Lejeune, maître de carrière à Lillé, et François Baatard, comte de Berlaymont, domicilié à Florzée, ce dernier emportant le concours avec un *petit granit* à 56 francs le mètre cube¹⁵²⁵. L'adjudication publique de la fourniture des

¹⁵¹⁹ Les *Bundsandsteine* ne sont quant à eux pas impactés par la restauration.

¹⁵²⁰ AFÉSCL, factures 1845-1859. Les pierres ornementales (carreaux de sol, cheminées, etc.) ne sont pas reprises dans cette liste.

¹⁵²¹ *Idem*, registre de comptabilité générale 1837-1844, entrée du 31 décembre 1844 ; *Idem*, correspondance 1827-1880, procès-verbal de l'adjudication du 15 février 1845.

¹⁵²² Mathieu Franck est ingénieur civil, entrepreneur de travaux publics et maître de carrière à Sprimont. Outre Sainte-Croix, il fournit également du *petit granit* pour la restauration de Saint-Martin de 1850 à 1877 (recherches en cours).

¹⁵²³ AFÉSCL, procès-verbal de l'adjudication du 15 février 1845.

¹⁵²⁴ AÉL, fonds des cures, Sainte-Croix à Liège, dossier 5 (correspondance relative aux restaurations), lettre de Jean-Charles Delsaux au Conseil de Fabrique, 5 décembre 1845.

¹⁵²⁵ AFÉSCL, procès-verbal de l'adjudication du 3 décembre 1845. Le contrat sera très rapidement porté à 100 mètres cube dont la livraison se répartit sur 3 ans (*Idem*, lettre du Conseil de Fabrique au Comte de Berlaymont, 19 décembre 1845).

pierres d'avoine s'effectue le même jour ; elle est remportée par les frères Closon, exploitant une carrière au Hornay, et qui proposent 25 francs le mètre cube (cf. annexe 58)¹⁵²⁶. Aucune donnée expliquant le choix des fournisseurs de *Pierre de sable* et des fournisseurs ultérieurs de *petit granit* et de *Pierre d'avoine* n'a malheureusement été conservée.

Enfin, précisons qu'une ébauche de contrat non signé délivre quelques précisions sur le résultat final attendu des blocs après leur passage dans l'atelier des tailleurs de pierre : « *art. 5 Les doubleaux ou parements seront bien plans, et taillés au fin ciseau sur toutes leurs faces apparentes, les lits et joints seront taillés à la grosse pointe sans délardement sur toute l'étendue de la pierre, avec un encadrement ciselé de cinq centimètres. Les arrêtes seront vives, sans brèche ni écornure* »¹⁵²⁷.

L'embauche

Du dépouillement des différents fonds d'archives liés à la restauration de l'église Sainte-Croix, il ressort que seule la fourniture de certaines pierres de taille, le petit granit et la pierre d'avoine, fait l'objet d'une adjudication publique, négociée par le biais d'annonces dans la presse (cf. *supra*)¹⁵²⁸. La fourniture des autres matériaux, mais aussi l'embauche des entrepreneurs et de la main-d'œuvre, ne semblent guère être régies par de telles procédures, ce qui semble correspondre en grande partie aux situations observées sur les chantiers de restauration des églises Saint-Servais et Saint-Martin¹⁵²⁹. La question des critères et des conjonctures d'embauche, déjà évoquée pour les architectes et les surveillants et conducteurs des travaux, demeure donc en grande partie inconnue. Outre le critère économique, plusieurs éléments peuvent être avancés.

Tout d'abord, la proximité géographique et, *de facto*, la connaissance du voisinage. Les fournisseurs et les entrepreneurs habitent en majeure partie à proximité immédiate de l'église (En Glain, Faubourg Hocheporte, Rue Saint-Séverin, Place Saint-Pierre, etc.), ou à Liège, que

¹⁵²⁶ *Idem*, procès-verbal de l'adjudication du 3 décembre 1845.

¹⁵²⁷ AÉL, fonds des cures, Sainte-Croix à Liège, dossier 5 (correspondance relative aux restaurations), ébauche de contrat non datée.

¹⁵²⁸ Pour une description des procédures d'adjudication publique en Belgique dans le secteur du bâtiment au XIX^e siècle, voir CORNILLY Jeroen, 2012, p. 519-526.

¹⁵²⁹ La restauration et reconstruction de la charpente de l'église Saint-Servais, réalisée en 1851-1852, ne semble pas avoir fait l'objet d'un marché public avec publicité (AÉL, fonds des cures, Saint-Servais à Liège, dossiers 52 et 53). Concernant l'église Saint-Martin, seuls trois matériaux font l'objet d'une adjudication publique en 1844 : la pierre de taille, le fer et le plomb (AFÉSML, Devis et cahier des charges pour la fourniture des matériaux (pierre, fer, plomb), 1843 : **K84**).

se soit dans une zone centrale (Rue Pont d'Avroy, rue des Mineurs, vis-à-vis de l'Université, etc.) ou périphérique (Quai de Fragnée, Quai Saint-Léonard¹⁵³⁰, etc.). Cette réalité géographique explique certainement en grande partie le fait qu'environ 30 individus travaillant à Sainte-Croix sont également identifiés, à la même époque, sur les chantiers de Saint-Servais et de Saint-Martin (cf. annexe 55).

La réputation, certainement couplée avec une publicité et une visibilité efficaces, peuvent participer au choix du personnel. Ainsi, l'entrepreneur et maître-charpentier Jean-Pierre Georis, demeurant Grivegnée n°16, outre être actif pendant seize ans sur l'important chantier de Saint-Martin – et de manière plus anecdotique à Saint-Servais –, est manifestement reconnu dans son milieu professionnel, comme en témoigne un arrêté royal du 29 juin 1832 lui accordant un brevet d'invention de dix ans « *pour un nouveau pont en charpente* »¹⁵³¹.

Enfin, certains entrepreneurs, fournisseurs ou chef d'équipe, outre réunir certains critères évoqués précédemment, travaillaient déjà pour la Fabrique d'église avant que celle-ci ne soit amenée à restaurer son édifice. Tel est notamment le cas du maître-ardoisier Noël Delchef, présent sur le site dès 1842, ou encore le maître-maçon Henri Ernotte, qui réalise divers travaux pour l'institution depuis 1837. En outre, ce dernier est peut-être l'un de ces « hommes de l'art » attaché, selon un procédé opaque, à l'entretien ou aux travaux d'un ou de plusieurs édifices, conformément à une réalité observée à Liège sous l'Ancien Régime¹⁵³². Le marchand-plombier L. Hanon, le vitrier Guillaume Bossy et le maître-menuisier A. Renier travaillent également sur le site depuis 1831¹⁵³³. Idem pour le peintre Alexandre, présent depuis 1842, et le serrurier H. Lemaire, qui bien que n'intervenant qu'en 1844, collabore régulièrement avec la Fabrique depuis 1825.

Les filiations

Cette enquête, qui révèle la composition des équipes et leur fonctionnement, met par ailleurs en lumière certains liens familiaux entre les ouvriers du site, bien que ces filiations ne soient pas précisément déterminées et exigent une étude approfondie, notamment par le biais des états de

¹⁵³⁰ À ce titre, plusieurs fournisseurs semblent posséder un établissement sur les quais ou le long de la Meuse.

¹⁵³¹ *Pasinomie*, 1834, p. 388. Bien que de nombreuses études aient été réalisées sur les brevets et les ponts en Belgique au XIX^e siècle, nous n'avons pas souhaité rechercher si cet entrepreneur y apparaissait.

¹⁵³² Recherches en cours.

¹⁵³³ Un vitrier dénommé Bossy est cité dans la comptabilité de la fabrique en 1818, et deux frères menuisiers dénommés Renier, en 1822 (AÉL, fonds des cures, Sainte-Croix à Liège, dossier 15 (comptabilité 1819-1826)).

population de la Ville de Liège¹⁵³⁴. Ce constat peut notamment être dressé pour les charpentiers (les pères et fils Georis, Pillet et Depireux, les frères Donjon, les homonymes Leclercq et Dongen), les maçons (les pères et fils Ernotte, Piedboeuf, Niset, Dequinze, Jolet, Lohait, les homonymes Maréchal), les tailleurs de pierres (les homonymes Plomteux, Barbier, Bernard, Henquet, Lebrun, Sotiau, Leclercq) ainsi que pour certains fournisseurs (les frères Groven, Renard, Closon et Bacha, par exemple).

D'autres ouvriers, en revanche, nourrissent des liens familiaux sur d'autres chantiers. Le maître-ardoisier Noël Delchef, par exemple, qui travaille sur les chantiers de Sainte-Croix, Saint-Servais et Saint-Martin à partir de 1842, est le fils de Gilles Delchef, maître-ardoisier dont la présence est attestée à Saint-Martin au moins entre 1805 et 1829¹⁵³⁵.

La comptabilité des fabriques d'églises invite à entreprendre une enquête poussée sur les liens familiaux entretenus par les gens du bâtiment. Les tailleurs de pierre F. Sotiau (1852-1857) et Alfred Sotiau (1854-1857) sont peut-être apparentés au marbrier Sottieau, qui livre une cheminée en marbre à la Fabrique de Saint-Servais en 1853. Le tailleur de pierre H. Halleux est, quant à lui, peut-être lié au sculpteur J.J. Halleux. À Sainte-Croix, cinq charpentiers s'appellent Leclercq : Bl. Leclercq (1845), Denis (1846), Libert (1846, 1850), Nicolas (1846, 1851) et Barthelemi (1850), ce dernier étant peut-être le « Bl. » évoqué précédemment. Peut-être ces personnes sont-elles apparentées aux frères charpentiers J.J. Leclercq, domiciliés rue Pechenne n°69, entrepreneurs de la nouvelle charpente de l'église Saint-Servais en 1852¹⁵³⁶.

Mobilité spatiale

Seuls deux ouvriers sont à ce jour identifiés sur d'autres chantiers, soit Ferdinand Barbier et Nicolas Leclercq. Le premier est chef-ouvrier et maître-tailleur de pierres sur le chantier de restauration de l'église Saint-Martin de 1844 à 1847¹⁵³⁷. Il rejoint ensuite les rangs de l'atelier de restauration de l'église Sainte-Croix et en constitue l'épine dorsale de 1848 à 1853. Le second, quant à lui, est probablement le malheureux ouvrier décédé à la suite d'une chute du

¹⁵³⁴ Nous avons entamé cette démarche au cours de cette recherche, mais le déplacement des archives de la Ville de Liège et la fermeture du centre d'archives durant une longue période ne nous a pas permis d'investiguer ces documents. Consulter ORIS Michel & ALTER George, 2008, p. 115-138 ; LEBOUTTE René & OBOTELA Rashidi, 1988, p. 285-305.

¹⁵³⁵ La femme de Gilles Delchef est renseignée veuve à partir de 1831. Le « Delchef » présent dans la comptabilité de Saint-Martin de 1829 à 1842 est sans doute Noël Delchef.

¹⁵³⁶ AÉL, fonds des cures, Saint-Servais à Liège, dossier 48 (travaux de charpenterie).

¹⁵³⁷ Cf. chapitre XIII.

haut de la charpente du Palais des Princes-Évêques en 1862 (cf. chapitre VI). Bon nombre de fournisseurs, quant à eux, livrent pour d'autres chantiers à Liège (cf. annexe 55).

Conclusions et perspectives

Les archives de la Fabrique d'église de Sainte-Croix constituent une source exceptionnelle pour appréhender en détail le déroulement d'un grand chantier de restauration en Belgique au XIX^e siècle, sa dimension humaine et ses aspects socio-économiques. En outre, elles permettent de prendre conscience du caractère hautement hétérogène de ces aspects, ce qui doit inviter le chercheur à la plus grande prudence interprétative pour des chantiers où de telles données font défaut – autrement dit, l'écrasante majorité d'entre eux. Nous l'avons vu, les corps de métiers n'ont pas les mêmes organisations, ne travaillent pas au même rythme ou durant les mêmes périodes, et ne bénéficient pas des mêmes rémunérations qui, par ailleurs, évoluent différemment, même si l'on peut d'ores et déjà souligner des augmentations générales autour de 1851 et 1854, pour des raisons que nous ignorons (inflation ?)¹⁵³⁸. Nous sommes loin du groupe d'ouvriers « *homogène et stable sur la durée* » observé par Arnaud Timbert sur le chantier de restauration du château de Pierrefonds¹⁵³⁹. Il faut bien avouer que le chantier de Sainte-Croix a une administration toute différente, est de surcroît nettement plus modeste, et que la réalité géographique et socio-économique liégeoise tranche radicalement avec celle du cas pétrifontain. Liège étant une région hautement industrialisée où le travail dans le bâtiment, les travaux publics, les mines ou les usines ne manque guère, peut-être n'est-il pas étonnant de constater une abondante main-d'œuvre de passage (?). Il existe cependant un réel noyau d'ouvriers œuvrant sur de longues périodes et composant l'échine de l'atelier de restauration. Peut-être est-ce cette réalité que décrit l'architecte Louis de Curte en 1878 sur le chantier de restauration de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles, lorsqu'il évoque « *Cet atelier formé en 1834, est composé d'ouvriers d'élite, ayant jusqu'à 40 ans de service, rompu à toutes les difficultés de la construction ogivale, et qui ont mené jusqu'à présent les travaux de restauration de façon à provoquer l'admiration de tous les constructeurs pour le fini et*

¹⁵³⁸ À Bruxelles, les salaires des ouvriers de la construction ont augmenté à partir de 1855. Cette augmentation significative, entre 21,4 et 25%, a été rendue possible grâce à l'introduction de salaires minimum dans les cahiers des charges de la ville. La stagnation des salaires et l'augmentation du prix des denrées alimentaires, particulièrement sensibles entre 1853 et 1855, avaient provoqué des émeutes du pain en septembre 1854. Les édiles communaux avaient alors peur d'une révolte ouvrière (VAN DEN EECKHOUT Patricia, 1995, p. 2-3).

¹⁵³⁹ TIMBERT Arnaud, 2017, p. 121.

l'exactitude de leurs travaux » (cf. chapitre VI). Gardons-nous toutefois, pour l'heure, de toute extrapolation hâtive.

De multiples questions se posent, malheureusement sans réponse : comment fonctionnent les entrepreneurs, dont nous avons pu remarquer, grâce aux factures détaillées, la faible présence sur le site – alors qu'un coup d'œil dans la comptabilité générale inclinerait à penser qu'ils besognent de manière soutenue sur le chantier, puisque seul leur nom apparaît ? Qu'en est-il des femmes, qui aident manifestement leurs époux et fils dans leur travail et en reprennent l'activité à leur décès ? Quels liens familiaux et professionnels entretiennent les ouvriers et les fournisseurs entre eux, et en quoi ces liens favorisent-ils ou non leur embauche ? Où réside la main-d'œuvre ? Si nous avons pu avancer quelques pions sur cet échiquier complexe, la partie ne fait toutefois que commencer. Il conviendra, à l'avenir, d'investiguer prioritairement dans les états de population de la Ville de Liège pour cerner beaucoup plus finement le profil social de cette abondante main-d'œuvre, et ainsi offrir une première étude en la matière pour le plat pays.

La démarche ici entreprise n'est qu'une première approche qui, au cours des années à venir, devra être étendue à l'ensemble de la restauration du monument (1845-1879). Un étroit dialogue avec les vestiges matériels pourra être noué, nous l'espérons, au bénéfice d'une campagne d'archéologie du bâti rendue possible par la restauration globale imminente du monument.

Revers de la médaille, les données particulièrement riches du site liégeois peinent pour l'heure à s'extraire du cadre strictement monographique et souffrent d'un manque cruel de contextualisation. L'absence de point de comparaison en est la cause principale, pour les raisons aussi bien historiographiques que documentaires évoquées précédemment. Ainsi, de tous les chantiers de restauration menés à Liège au XIX^e siècle, seul celui de Sainte-Croix semble être documenté en détail sur les aspects ici abordés et ce, malgré des fonds particulièrement riches pour les églises Saint-Servais, Saint-Martin et le Palais des Princes-Évêques. Gageons que des dépouillements ultérieurs à l'échelle de la Belgique puissent amoindrir cette singularité¹⁵⁴⁰.

¹⁵⁴⁰ De telles archives existent pour la collégiale Sainte-Waudru à Mons qui, certes éloignée géographiquement de Liège, offrira des points de comparaison pertinents pour des recherches futures (AÉM, Fabrique d'église de Sainte-Waudru, dossiers 265 et suivants). Recherches en cours.

Conclusions et perspectives

L'analyse d'un corpus représentatif mais non exhaustif de publications abordant la question des interventions, et principalement des restaurations, réalisées sur les édifices historiques en Belgique au cours du long XIX^e siècle a mis en évidence, outre une reconnaissance progressive du sujet à compter du dernier quart du XX^e siècle par ailleurs affectée par la régionalisation du pays, un tropisme manifeste de la recherche pour la figure de l'architecte-restaurateur ainsi que pour certaines institutions¹⁵⁴¹, au travers de leurs rôles, de leurs idées ou encore de leurs philosophies¹⁵⁴². L'objectif de cette recherche doctorale était de dépasser cet état de l'art qui, par son caractère restreint, ne rendait pas pleinement hommage aux complexités cachées que soulèvent toute intervention sur le bâti ancien à cette époque. Il s'agissait donc de sortir des ornières thématiques creusées au cours des précédentes décennies pour appréhender la matière sous des angles différents, remplir les vides, explorer des zones d'ombres et développer, ainsi, un prisme de lecture novateur sur ces interventions. En somme, en parler autrement. Pour ce faire, notre recherche, au travers d'une série de chapitres transversaux ou monographiques, s'est intéressée à trois aspects fondamentaux d'une intervention, soit la gestion, le projet et le chantier, en prenant pour fil conducteur principal la question des acteurs, des administrations et des institutions impliqués et mobilisés à cette fin. Par cette approche originale, par ailleurs étroitement canalisée par les archives disponibles, de nouvelles réalités émergent, et plusieurs acquis sont à signaler.

Dans le champ méthodologique, cette étude, en s'intéressant de près aux acteurs, aux institutions et aux administrations mobilisés, et donc aux producteurs d'archives de cette époque, met en évidence non seulement l'abondance et la diversité typologique des documents produits lors de la restauration d'un édifice historique, les données que ceux-ci sont susceptibles de contenir, mais aussi, les centres d'archives dans lesquelles ils sont conservés à l'heure actuelle. Bien que nos recherches n'aient pas été exhaustives sur ce point, elles offrent néanmoins et désormais un balisage relativement solide en la matière, qui évitera à l'avenir aux

¹⁵⁴¹ Au premier rang desquelles figure la Commission royale des Monuments.

¹⁵⁴² Nous l'avons déjà souligné à titre de perspective, il conviendrait d'appréhender plus finement l'historiographie de ces interventions aux XX^e et XXI^e siècles. La démarche est cruciale pour cerner les regards patrimoniaux que porte notre société sur ces opérations depuis plus d'un siècle, et comprendre les initiatives que ceux-ci engendrent – protection, démolition, abandon, valorisation, etc.

chercheurs s'intéressant à ces questions l'écueil chronophage du tâtonnement. Elles permettront également de définir plus précisément des projets de recherche futurs, pleinement adaptés aux sources disponibles et à leurs contenus – car, nous l'avons vu, certaines données sont des plus fragmentaires, ou excessivement rares, et il est périlleux de ne pas prendre ces critères en considération dans la définition d'un axe de recherche¹⁵⁴³. Par ailleurs, les nombreux dépouillements effectués dans le cadre de cette thèse et la confrontation des archives administratives permettent de poser un regard critique sur le vocabulaire employé à cette époque, certains discours tenus ou données présentées aux autorités publiques¹⁵⁴⁴, parfois inexacts ou exagérés pour des raisons multiples. Un tel constat doit inciter à la plus grande prudence quant à l'interprétation de ces documents – pensons, par exemple, aux aspects méthodologiques que soulèvent les factures des ouvriers de l'église Sainte-Croix à Liège en matière de main-d'œuvre déployée, de rémunération, etc., face aux discours laconiques des hautes institutions en la matière.

Le financement des opérations demeure un aspect particulièrement complexe et hétérogène, dans la mesure où les bailleurs de fonds officiels et officieux sont nombreux, poursuivent des enjeux différents et témoignent d'habitudes ou de procédures spécifiques. Si des règles existent, chaque cas est unique, et les voies de contournement demeurent une réalité prégnante. On soulignera particulièrement le rôle de certains acteurs de premier plan, insoupçonnés, tels les curés, les fabriciens, les donateurs nantis, ou encore les paroissiens et la population locale. Il s'agit là d'un prisme nouveau par lequel comprendre aussi bien l'attachement au patrimoine que les opérations effectuées à cette époque. Nous l'avons en effet déjà signalé, pour être appréciées à leur juste valeur, les interventions réalisées sur les édifices historiques en Belgique doivent impérativement être comprises, soupesées et jaugées à l'aune des spécificités financières, budgétaires et économiques démontrées au cours de ce travail. Plusieurs démarches doivent encore être entreprises pour dresser une image plus complète du tableau financier :

¹⁵⁴³ On notera, par ailleurs, la nécessité de réaliser un *vade mecum* sur l'exploitation de ces archives. Nombreux sont aujourd'hui les travaux qui, par méconnaissance du paysage administratif du XIX^e siècle, dont nous avons par ailleurs fait partiellement les frais au cours des premières années de nos recherches, ne se focalisent que sur un ou deux fonds documentaires – principalement, celui de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles. Il conviendrait, ici aussi dans une optique méthodologique, de dresser un état des potentiels : quels fonds sont aujourd'hui disponibles, et surtout, quels types d'archives sont-ils susceptibles de renfermer ?

¹⁵⁴⁴ Certains discours établis, particulièrement saisissants s'ils sont appréhendés dans le cadre d'une monographie esseulée, possèdent une dimension partiellement rhétorique, qui ne se révèle qu'à la lumière d'une approche transversale.

investir d'autres typologies de bâtiments ou d'autres structures (privés, publics, civils, mobilier, etc.), affiner les politiques patrimoniales à l'aune d'une évolution des budgets (communaux, provinciaux, ministériels) et des mentalités (l'anticléricalisme, par exemple) dont l'histoire, pour la sphère financière, reste à écrire. Il conviendra également de s'intéresser aux premiers modes de financement (v. 1830-1845), à l'impact de la crise économique des années 1840, mais également de mesurer plus précisément les conséquences qu'entraîne le *modus operandi* de financement sur la gestion opérationnelle des chantiers. Enfin, on notera que certains « bailleurs de fonds » particuliers et situations spécifiques – le financement sur fonds propres, par exemple – réclament des études approfondies qui ne doivent pas se cantonner qu'aux aspects économiques ; celles-ci doivent en effet mesurer les retombées de ces schémas peu fréquents sur les opérations réalisées.

La question des réseaux et des rapports professionnels entretenus par les protagonistes est également au cœur de notre étude, dans la mesure où elle imprègne toutes les strates humaines investiguées et émerge dans la plupart des thématiques que nous avons ici abordées : l'embauche des ouvriers (avec un tropisme familial bien marqué), la nomination des surveillants, des architectes et de certains experts (avec parfois une ingérence manifeste des pouvoirs politiques), etc. À plus vaste échelle, posséder un « bon carnet d'adresse » ou être en relation avec des individus idéalement placés dans les hautes sphères administratives se révèle être un atout particulièrement efficace, surtout en matière de stratégies budgétaires, mais aussi, pour chercher à imposer certains points de vue, emporter telle ou telle décision. Nous l'avons abordé dans toutes les études de cas, ces interactions entre les acteurs, les administrations et les institutions en charge d'un patrimoine vont de pair avec une série de conflits d'intérêts et de rapports de force que sous-tendent bien souvent des enjeux idéologiques divergents, favorisés en cela par une géographie administrative et des législations où se mêlent et s'enchevêtrent statuts et fonctions, et accentués par des chantiers s'étalant sur plusieurs décennies. Ainsi, la réalisation d'un projet architectural ne tient parfois qu'au bon vouloir d'une poignée d'individus stratégiquement bien positionnés dans l'administration étatique. Avantagés par cette place de choix, ceux-ci peuvent être tentés d'imposer leurs vues personnelles au détriment de l'intérêt général ou, du moins, d'un intérêt commun immédiat reconnu par une majorité écrasante d'acteurs issus d'institutions variées, comme le démontre, par exemple, le cas du projet rejeté de tour occidentale pour l'église Saint-Christophe à Liège.

En outre, ce constat permet d'en dresser un second qui affleure tout au long de notre étude. Figure particulièrement prisée par l'historiographie qui tend à « isoler » son travail, l'architecte, s'il demeure un protagoniste d'une importance capitale dans l'élaboration et le suivi du projet architectural, est en réalité un pion parmi d'autres sur le vaste échiquier de la restauration. Outre les contraintes et contingences liées au chantier, et dont nous avons pu mesurer les modifications qu'elles peuvent entraîner, le projet demeure moins une création personnelle qu'un travail collectif et collaboratif, une accumulation de propositions émanant de nombreux intervenants (fabriciens, pouvoirs communaux et provinciaux, experts mandatés, membres correspondants, autorité diocésaine, etc.). Pour certains cas, le projet de l'architecte s'appuie également sur des documents ou des expertises réalisés par d'autres praticiens (prédécesseurs ou confrères), comme l'illustre le cas de l'église Saint-Martin à Liège. Ce travail collectif et collaboratif est malheureusement souvent invisibilisé par la recherche traditionnelle. Cette dernière, en se cantonnant, par méconnaissance du paysage administratif et institutionnel de l'époque, à un ou deux fonds d'archives – au premier rang desquels figure celui de la Commission royale des Monuments, passe en effet à côté de cette réalité pourtant bien prégnante.

Cette recherche offre également un premier éclairage sur un aspect des interventions largement délaissé par l'historiographie belge, soit l'organisation et la gestion de cet instant-pivot qu'est le chantier. On se gardera néanmoins de généraliser à l'ensemble du pays les données acquises lors du présent travail, le dépouillement des archives ayant laissé entrevoir une diversité, ou plutôt une absence d'homogénéité en la matière, quand bien même sur des chantiers pourtant contemporains et géographiquement proches. Il ressort néanmoins de cette étude l'émergence d'une personnalité particulièrement importante dans la direction de ces chantiers, soit le surveillant et conducteur des travaux. Cet individu hautement qualifié et auquel sont confiées des tâches et des missions aussi cruciales que variées demeure en effet un rouage humain essentiel à la cohésion et au bon déroulement des opérations, assurant des fonctions techniques et administratives de même qu'un suivi quotidien que l'architecte ne peut garantir. En outre, ces observations posent en corolaire la question des fonctions et du rôle exact que joue l'architecte-dirigeant.

L'attention portée sur les surveillants, les ouvriers, les fournisseurs et les entrepreneurs déployés sur ces chantiers offre par ailleurs une première perspective socio-économique de ces

catégories professionnelles, thématique largement laissée en friche par l'historiographie belge et qui intéresse, à plus large échelle, l'histoire de la construction ainsi que l'histoire sociale. Les données, pour l'heure, peinent cependant à se départir de leur cadre strictement monographique – nous avons vu, par exemples, les difficultés méthodologiques posées par les rémunérations –, et l'on plaidera pour que des études comparatives plus ciblées soient amorcées. Ce travail participe néanmoins à repousser hors de l'anonymat les acteurs principaux qui font et sont concrètement le chantier. Il s'agit là d'un préalable indispensable pour approfondir nos questionnements sur les relations familiales, les parcours de carrière, les critères d'embauche, la mobilité spatiale, l'âge des intervenants et leur profil socio-professionnel, etc.

Parallèlement à cette approche, l'étude transversale relative aux échafaudages et les enquêtes visant les chantiers de restauration des églises Sainte-Croix et Saint-Martin à Liège délivrent quant à elles des informations précieuses sur les aspects matériels, techniques et logistiques des chantiers. Ces analyses, si elles doivent être soumises à des approches comparatives plus étoffées, constituent néanmoins un premier point d'ancrage en la matière, dans la mesure où elles lèvent un coin du voile sur la sélection, l'approvisionnement et la mise en œuvre de certains matériaux, ainsi que sur certaines contraintes s'exerçant sur les sites : la livraison en flux tendu des matériaux lithiques, ou encore les échafaudages qui doivent faire une synthèse complexe et délicate entre les contraintes techniques et structurelles de l'ouvrage, les travaux à accomplir et les budgets annuels qui y sont dévolus.

En outre, cette recherche met en exergue la pertinence de réaliser des approches monographiques de projets ou de chantiers, dans leur globalité ou sur certains aspects spécifiques, dans la mesure où de telles enquêtes, malheureusement si rares à l'échelle du pays, et par ailleurs peu prisées par la recherche académique, offrent un éclairage complet sur les acteurs mobilisés, les enjeux qu'ils poursuivent ainsi que sur leurs initiatives, qu'elles aient été ou non concrétisées. Une telle démarche permet en effet de comprendre finement les interventions, stratégies d'interventions et les choix patrimoniaux effectués à l'échelle d'un site, en prenant en compte les multiples facteurs qui alimentent le couple projet-chantier, et ainsi ne pas surdimensionner l'importance ou le rôle d'un acteur ou d'un cercle restreint d'acteurs, ou encore subordonner intégralement l'intervention au champ des idées et des philosophies. La systématisation d'études monographiques est par ailleurs des plus souhaitables dans la mesure où, nous l'avons aperçu dans de nombreux cas, les décisions prises empiriquement par les

administrations, les conflits humains ou encore les expertises techniques réalisées ponctuellement par des spécialistes, sont poreux, et sont aisément transposées dans d'autres dossiers, ou au sein d'autres chantiers. Le défi est donc d'interconnecter les études de cas, pour autant que cette interconnexion soit pertinente et fasse l'objet d'un regard critique. À ce titre, notons qu'il est impératif de prendre en compte l'ensemble du spectre bâti et ne pas se limiter à une catégorie précise d'édifices, sinon pour répondre à une question spécifique (par exemple, l'organisation des premiers chantiers patrimoniaux peu après l'Indépendance du pays, car les édifices alors visés sont principalement des structures exceptionnelles). Un tel travail amènera *in fine* une vision d'autant plus nuancée que globalisée, et permettra de nourrir, avec plus de pragmatisme et de diversité, l'histoire de la restauration architecturale en Belgique pour le siècle romantique.

Pour l'heure, les conclusions de ce travail ne peuvent qu'être provisoires, et surtout, perspectivistes. Au travers de notre étude, nous avons forgé plusieurs maillons d'une chaîne étendue et qu'il conviendra de circonscrire, de compléter et d'achever au cours des années à venir. Ce n'est que lorsque les thématiques ici mentionnées auront été traitées que nous pourrons poser un regard, le plus exhaustif et juste possible, de ce qu'implique, pour les différentes strates humaines de la société belge au XIX^e siècle, intervenir sur un édifice historique.

Bibliographie

Archives

Archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, fonds de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.

Archives de la Province de Liège, Fonds du Palais des Princes-Évêques.

Archives de la Ville de Liège, Fonds des Travaux publics.

Archives de l'État à Liège, Administration des Ponts et Chaussées.

Archives de l'État à Liège, Archives de la Province.

Archives de l'État à Liège, Archives ecclésiastiques.

Archives de l'État à Liège, Fonds Français.

Archives de l'État à Mons, Archives de la Fabrique d'église de Sainte-Waudru à Mons.

Archives de l'État à Mons, section contemporaine.

Archives de l'État à Namur, Administration provinciale de Namur. Culte catholique. Édifices du Culte.

Archives de l'État à Namur, Archives ecclésiastiques.

Archives de l'État à Namur, Archives de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste à Namur.

Archives de l'État à Saint-Hubert, Archives de la Commune de Saint-Hubert.

Archives de l'État à Saint-Hubert, Archives de la Fabrique d'église de Saint-Pierre à Saint-Hubert.

Archives de l'État à Tournai, Travaux publics de la Ville de Tournai.

Archives de la Fabrique d'église de Notre-Dame de Bon-Secours à Bon-Secours.

Archives de la Fabrique d'église de Saint-Barthélemy à Liège.

Archives de la Fabrique d'église de Saint-Georges à Limbourg.

Archives de la Fabrique d'église de Saint-Gilles à Liège.

Archives de la Fabrique d'église de Saint-Martin à Avennes.

Archives de la Fabrique d'église de Saint-Martin à Liège.

Archives de la Fabrique d'église de Saint-Paul à Liège.

Archives de la Fabrique d'église de Sainte-Croix à Liège.

Archives générales du Royaume, Administration des Beaux-Arts.

Archives générales du Royaume, Administration des Ponts et Chaussées.

Archives générales du Royaume, Ministère de la Justice. Cultes. Bâtiments du culte.

Ouvrages

ADAM Jean-Pierre, 1984 : ADAM Jean-Pierre, *La construction romaine, matériaux et techniques*, Paris : Picard.

AERTS Willem & GRIETEN Stefaan, 1993 : La période de 1794 à 1830. AERTS Willem (dir.), *La cathédrale Notre-Dame d'Anvers*, Anvers : Fonds Mercator, 266-279.

AERTS Willem & DE CEULAER Roeland, 1993 : Les XIX^e et XX^e siècle. AERTS Willem (dir.), *La cathédrale Notre-Dame d'Anvers*, Anvers : Fonds Mercator, 280-303.

AMIC Sylvain & LE MEN Ségolène, 2014 : *Cathédrales, 1789-1914, un mythe moderne*, catalogue de l'exposition, Rouen, Musée des Beaux-Arts, 12/04/2014-31/08/2014 ; Cologne, Wallraf-Richartz-Museum & Fondation Corboud, 26/09/2014-18/01/2015, Paris : Somogy éditions d'art.

ANCION Laurence, 1995 : *Émile Vierset-Godin : un architecte hutois du XIX^e siècle*, mémoire de licence en Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Liège.

ANCION Laurence, 1997 : L'architecte hutois Émile Vierset-Godin (1824-1891). Biographie et restaurations de la collégiale de Huy. *Annales du Cercle hutois des Sciences et des Beaux-Arts*, t. LI, p. 57-106.

ANCION Laurence, 1999 : *L'œuvre de l'architecte Émile Vierset-Godin*, Namur : Institut du Patrimoine wallon (Carnets du Patrimoine, 29).

Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, t. 53, 1976.

Annales des Travaux publics de Belgique, Bruxelles 1843.

Annuaire industriel et administratif de la Belgique, 1^{ère} partie, 1832.

AUDUC Arlette, 2002 : Le budget des Monuments historiques 1830-1920 : les moyens d'une politique de protection. *Livraisons de l'histoire de l'architecture*, n° 3, p. 75-102.

BAECK Mario, 2008 : Eduard Careels (1857-1933), een veelzijdig provinciaal architect. *Land in zicht (Antwerpen)*, LXXVII, 4, p. 11-16.

BAGE A., 1904 : *L'église Saint-Christophe à Liège*, dans *Bulletin des métiers d'art*, t. 3, p. 339-344.

BAUD Anne, BERNARDI Philippe HARTMANN-VIRNICH Andreas *et alii*, 1996 : *L'échafaudage dans le chantier médiéval*, (Documents d'archéologie en Rhône-Alpes, 13).

BAUDELET Louis, 1863 : *Construction d'une église à Bonsecours (Péruwelz – Hainaut)*, Bruxelles.

BAUDELET Louis, 1869 : Études historiques sur Bon-Secours. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IX, p. 252-296.

BAUDEZ B., 2010 : La représentation du chantier urbain à l'époque moderne. Quelques pistes de réflexion. *Ligeia. Dossiers sur l'art*, vol. 23, n° 101-104, p. 88-95.

BAUDRY Antoine, 2013 : La reconstruction de la collégiale Notre-Dame de Dinant après le désastre de 1227 : analyse architecturale des parties orientales (1230-1250). *Bulletin de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 24, p. 7-65.

BAUDRY Antoine, 2015 : Mémoires et déboires de trois architectes : la restauration de la collégiale Notre-Dame de Dinant par Léopold Schoonejans, Jules Jacques Van Ysendyck et Auguste Van Assche. Chronique d'un chantier de longue haleine (1855-1903). *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 26, p. 31-72.

BAUDRY Antoine, 2017a : La restauration de l'église Saint-Martin à Avennes par Auguste Van Assche et Louis Corthouts (1899-1911). Pour une relecture du bâti roman et néo-roman. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. CXXI, p. 227-265.

BAUDRY Antoine, 2017b : Belgique, Avennes. Relecture des travaux de restauration effectués à l'église Saint-Martin par Auguste Van Assche et Louis Corthouts (1899-1911). *Bulletin monumental*, t. 175-3, Paris : Picard, p. 253-256.

BAUDRY Antoine, 2017c : Les marques de levage dans les constructions du bassin de la Meuse moyenne entre le XIII^e et le XVIII^e siècle. *Actes du XX^e Colloque International de Glyptographie de Joyeuse (France, Ardèche)*, s.l., p. 447-490.

BAUDRY Antoine, 2018a : La restauration de l'abbatiale de Saint-Hubert au XIX^e siècle : architectes, conducteurs des travaux et ouvriers (1839-1884). *Saint-Hubert d'Ardenne. Cahiers d'Histoire*, t. XIII, actes du colloque, Saint-Hubert, 24.11.2017, Saint-Hubert : Saint-Hubert d'Ardenne asbl, p. 141-156.

BAUDRY Antoine, 2018b : From the drawing to the wall : the operational chain of building stone on the restoration worksite of St. Martin's church in Liège during the nineteenth century. *Studies in the History of Services and Construction. The Proceedings of the Fifth Conference of the Construction History Society*, Cambridge, Queen's College, 06/04/2018-08/04/2018, Cambridge, p. 413-424.

BAUDRY Antoine, 2019a : The stonemason's workshop on the restoration worksite of the Collegiate church of the Holy Cross in Liège (1845-1859). *Waters, Doors and Buildings. Studies in the History of Construction. The Proceedings of the sixth Conference of the Construction History Society*, Cambridge, Queen's College, 05/04/2019-07/04/2019, Cambridge, Construction History Society, p. 377-391.

BAUDRY Antoine, 2019b : Embellir ou rétablir ? La restauration de la collégiale Notre-Dame de Dinant après la Première Guerre mondiale, ou l'histoire d'un compromis à la belge. *Art&Fact*, t. 37, p. 9-26.

BAUDRY Antoine, 2019c : Vie et mort d'un projet de tour occidentale pour l'église Saint-Christophe à Liège (1853-1865). *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 123, p. 257-283.

BAUDRY Antoine, 2020a : La nomination des architectes en charge de la restauration de l'abbatiale de Saint-Hubert au XIX^e siècle (1839-1884). PRINA Daniela N. (éd.), *L'Architecture*

et l'urbanisme du long XIX^e siècle en Belgique. Lieux, protagonistes, rôles, enjeux et stratégies professionnelles, Liège : Presses Universitaires de Liège, p. 113-124 (DIVAgations, 1).

BAUDRY Antoine, 2020b : L'atelier des tailleurs de pierres sur le chantier de restauration de la collégiale Sainte-Croix à Liège au XIX^e siècle : organisation et aspects socio-économiques (1845-1859). *La Pierre et les Carrières du Moyen Âge à nos jours*, actes de la journée d'étude, Maffle, Musée de la Pierre de Maffle, 27/09/2019-28/09/2019, Ath : Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la région et Musées athois, p. 56-86 (Études et Documents du Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la région et Musées athois, t. XXXI).

BAUDRY Antoine & JOLY Emmanuel, La restauration de la collégiale Notre-Dame à Dinant après le sac de 1466. SAINT-AMAND Pascal & TIXHON Axel (dir.), « Ici fut Dinant ». *Autour du sac de 1466*, Dinant, 2016, p. 123-137 (numéro spécial de la revue *Les Échos de Crèvecœur*, t. 44).

BAUDRY Antoine & WILMET Aline, 2019 : *L'étude du décor, du façonnage et de la mise en œuvre de la pierre et son impact sur la compréhension du chantier gothique. Le cas de la nef et de la façade occidentale de la collégiale Notre-Dame à Dinant (XIV^e-XV^e siècle)*, dans *La pierre comme porteur de messages du chantier de construction et de la vie du bâtiment*, actes du XXI^e colloque international de glyptographie, Amay, Centre des métiers du Patrimoine La Paix-Dieu, 8/7/2018-14/7/2018, Bruxelles, 2019, p. 39-56.

BAVAY Gérard & MERLAND Monique, 2013 : J. J. Van Ysendyck, élève-architecte à la Commission royale des Monuments et bâtisseur. *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 24, p. 93-116.

BAVAY Gérard & MERLAND Monique, 2017 : L'architecte Jules Jacques Van Ysendyck et la nouvelle église paroissiale de Jemappes (1862-1865). *Neuvième congrès de l'association des cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique et LVII^e congrès de la fédération des cercles d'archéologie et d'histoire de Belgique. Congrès de Liège 23-26 août 2012*, t. II, vol. 4, 1271-1284.

BECHET Christophe, 2015 : Léon Pety de Thozée. RAXHON Philippe (dir.), *Les Gouverneurs de la Province de Liège. Histoire d'une fonction, mémoire d'une action*, Bruxelles : Marot, 98-111.

BEERNAERT Brigitte, 2009 : Louis Delacenserie (1838-1909). De uitvinder van Brugge? VAN OUTRYVE D'YDEWALLE Bertil & VERTONGEN Katelijne (éd.), *De Uitvinding van Brugge. De Stad van Delacenserie*. p. 14-22.

BELHOSTE Jean-François, 2009 : La fonte et le fer dans la restauration des cathédrales au XIX^e siècle. TIMBERT Arnaud (dir.), *L'homme et la matière. L'emploi du plomb et du fer dans l'architecture gothique*, actes du colloque, Noyon, 16/11/2006-17/11/2006, Paris : Picard, p. 197-204.

BENOIST J, 1992 : *Le Sacré-Cœur de Montmartre de 1870 à nos jours*, Paris : Les éditions ouvrières, vol. 1.

BERGMANS Anna, 1998 : *Middeleeuwse muurschilderingen in de 19^{de} eeuw. Studie en inventaris van middeleeuwse muurschilderingen in Belgische kerken*, Leuven : Universitaire Pers Leuven (Collection KADOC-Artes, 2).

BERGMANS Anna, 2008a : Der Maler Jules Helbig (1821-1906), ein Grenzgänger zwischen Rhein und Maas. CORTJAENS Wolfgang, DE MAEYER Jan & VERSCHAFFEL Tom (éd.), *Historism and Cultural Identity in the Rhine-Meuse Region. Tensions between Nationalism and Regionalism in the Nineteenth Century*, Leuven : Leuven University Press, p. 380-393 (KADOC Artes, 10).

BERGMANS Anna, 2008b : Jules Helbig (1821-1906) : un peintre frontalier entre Rhin et Meuse. DE RUYT Claire, LECOCQ Isabelle, LEFFTZ Michel & PIAVAUX Mathieu (dir.), *Lumières, formes et couleurs. Mélanges en hommage à Yvette Vanden Bemden*, Namur : Presses universitaires de Namur, p. 49-66.

BERGMANS Anna, DECONINCK Els, SMEYERS Maurits & VERMEIREN Rie, 1996 : *Inventaris van de archivalia van Jules Helbig (1821-1906)*, Leuven : Universitaire Pers Leuven (Inventarissen en repertoria, 51).

BERGMANS Anna *et alii*, 1999 : *Negentiende-eeuwse restauratiepraktijk en actuele monumentenzorg*, actes du colloque de Leuven, 13/09/1996-14/09/1996, Leuven : Universitaire Pers Leuven.

BERTELS Inge, 2006 : The contractors' intellectual profile : knowledge and training of nineteenth-century public works' contractors in Antwerp, Belgium. DUNKELD Malcolm *et al.*

(dir.), *Proceedings of the 2nd International Congress on Construction History*, Cambridge : Construction History Society, p. 379-391.

BERTELS Inge, 2008 : *Building the city. Antwerp 1819-1880*, thèse de doctorat, KULeuven.

BERTELS Inge, 2011 : Building Contractors in late-Nineteenth-century Belgium : from Craftsmen to Contractors. *Construction History*, vol. 26, p. 1-18.

BERTELS Inge, 2018 : Construction History in Belgium (2004-2014). From Attas to Zastavni. BECCHI Antonio, CARVAIS Robert & SAKAROVITCH Joël (dir.), *L'Histoire de la construction. Relevé d'un chantier européen*, t. 1, Paris : Classiques Garnier, p. 35-70 (Histoire des techniques, 13).

BERTELS Inge, DENEWETH Heidi, HOREMANS Boris & VAN DE VOORDE Stephanie, 2016 : Pour une historiographie de l'entrepreneur du bâtiment (1400-2000). FLEURY François, BARIDON Laurent, MASTRORILLI Antonella, MOUTERDE Rémy & REVEYRON Nicolas (dir.), *Les temps de la construction. Processus, acteurs, matériaux*, Paris : Picard, p. 1189-1199.

BERTELS Inge & DOBBELS Jelena, 2015 : Cataloging contractors know-how. An analysis of late nineteenth- and early twentieth-century library catalogues of Belgian Industrial schools. BOWEN Brian, FRIEDMAN Donald, LESLIE Thomas & OCHSENDORF John (dir.), *Proceedings of the Fifth International Congress on Construction History*, Chicago : Construction History Society of America, p. 211-218.

BODIAUX Christian *et alii*, 2004 : *L'église Notre-Dame du Sablon*, Bruxelles : Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (Histoire et restaurations, 1).

BOUFLET Joachim & BOUTRY Philippe, 1997 : *Un signe dans le ciel. Les apparitions de la Vierge*, Paris : Grasset (Documents français).

BRANNER Robert, 1963 : St. Leonardus at Zoutleeuw and the Rhein Valley in the early thirteenth Century. *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 14, p. 257-268.

BRIGODE Simon, 1949 : L'architecture religieuse dans le sud-ouest de la Belgique, des origines à la fin du XV^e siècle. *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 1, p. 85-353.

BRIGODE Simon, 1952 : L'église Saint-Laurent de Couillet. *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 3, p. 81-117.

BRUNO Anne-Sophie, GEERKENS Éric, HATZFELD Nicolas & OMNÈS Catherine (dir.), 2011 : *La santé au travail, entre savoirs et pouvoirs (XIXe-XXe siècles)*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2011.

BRUNO Anne-Sophie & GEERKENS Éric, 2016a : L'indemnisation des accidents du travail. Justifications et contestations du forfait en France et en Belgique (1^{re} moitié du XXe siècle). LE ROUX Thomas (dir.), *Risques industriels. Savoirs, régulations, politique d'assistance fin XVIIe-début XXe siècle*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, p. 135-152.

BRUNO Anne-Sophie & GEERKENS Éric, 2016b : Le tarif des corps accidentés : genèse, mobilisations et pratiques judiciaires France-Belgique (premier XXe siècle). *Revue du Nord*, hors-série n°34, p. 129-147 (Histoire).

Bulletin administratif de la Ville de Liège, Liège, 1852-1865.

Bulletin mensuel de Notre Dame de Bonsecours (Péruwelz), Péruwelz, 1887-1903.

CARVAIS Robert, 2010 : Plaidoyer pour une histoire humaine et sociale de la construction. CARVAIS Robert, GUILLERME André, NÈGRE Valérie & SAKAROVITCH Joël (dir.), *Édifice & Artifice. Histoires constructives*, Paris : Picard, p. 31-43.

CAULIER-MATHY Nicole, 2007 : Ancion, Alfred. *Nouvelle biographie nationale*, Bruxelles : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, t. 9, p. 17-21.

CHARLIER Sébastien & MICHA Édith (dir.), 2010 : *Émile Deshayes. Architecte et dessinateur (1875-1946)*, catalogue de l'exposition, Collections artistiques de l'Université de Liège, 24.09-2010-06-11.2010, Liège.

CHOAY Françoise, 1992 : *L'allégorie du patrimoine*, Paris.

CIERKENS P.-J., 2018 : *Architectural Culture and Building Practice in 19th-Century Belgium. The Case of Louis Roelandt (1786–1864), Architect, Academic, Civil Servant*. Thèse de doctorat en ingénierie et architecture, Université de Ghent.

CLAES Marie-Christine, 2013 : Les débuts de la lithographie à Liège : autour d'Avanzo, Wittert et Fabronius. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. CXVII, p. 167-278.

CLÉMENT Jules, 1956 : Alphonse Balat, architecte du Roi (1819-1895). *Académie royale de Belgique, Classe des Beaux-Arts, Mémoires*, t. X, fasc. 3, p. 3-69.

COLMAN Pierre (dir.), 1986 : *La restauration des monuments à Liège et dans sa province depuis 150 ans*, catalogue de l'exposition, Liège, Musée de l'architecture, 21/02/1986-15/04/1986, Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique.

COLMAN Pierre, 1986 : L'architecture néo-gothique en Wallonie et à Bruxelles. Conflits d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Académie royale de Belgique, Bulletin de la classe des Beaux-Arts, LXVIII, p. 18-35.

CONDE REIS Guy, 2003 : *Suys, Tilman François*. VAN LOO Anne (dir.), *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Antwerpen : Fonds Mercator, p. 526-528.

COOMANS Thomas, 1991 : Pierre Langerock (1859-1923), architecte et restaurateur néo-gothique. *Revue des archéologues et des historiens de l'art de Louvain*, XXIV, p. 117-140.

COOMANS Thomas, 2002a : Veel zorgen, weinig zorg. De lotgevallen van negentiende eeuwse kerkgebouwen in de twintigste eeuw in België. BERGMANS Anna *et alii*, *Neostijlen in de negentiende eeuw - zorg geboden ?* actes du colloque, Leuven, 03/09/1999-04/09/1999, Leuven : Universitaire pers Leuven, p. 131-160.

COOMANS Thomas, 2002b : Op weg naar bescherming van 19de-eeuwse kerkgebouwen in Vlaanderen: een status quaestionis. *M & L: Monumenten en Landschappen*, 4, p. 38-61.

COOMANS Thomas, 2003 : Louis Corthouts. VAN LOO Anne (dir.), *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Antwerpen : Fonds Mercator, p. 227.

COOMANS Thomas, 2006 : Saint-Christophe à Liège : la plus ancienne église médiévale du mouvement béguinal. *Bulletin monumental*, t. 164-4, Paris : Picard, p. 359-376.

CORNILLY Jeroen, 2005 : Het belangenconflict tussen architecturaal ontwerp en toezicht. Het ambt van provinciaal architect in het 19^e-eeuwse België. *Revue belge d'Histoire contemporaine*, t. XL, n^o4, p. 557-601.

CORNILLY Jeroen, 2009a : Huib Hoste (1881-1957). *In de Steigers. Erfgoednieuws uit West-Vlaanderen*, 16, 2009, 1, p. 3-9.

CORNILLY Jeroen, 2009b : Jos Viérin als provinciaal ambtenaar. *In de Steigers. Erfgoednieuws uit West-Vlaanderen*, 16, 2009, 4, p. 97-102.

CORNILLY Jeroen, 2011 : Architect Jules Vercoutere en Izegem. *In de Steigers. Erfgoednieuws uit West-Vlaanderen*, 18, 2011, 4, p. 95-109.

CORNILLY Jeroen, 2010 : Het belangenconflict tussen architecturaal ontwerp en toezicht. Het ambt van provinciaal architect in het 19^e-eeuwse België. *Revue belge d'histoire contemporaine*, t. XL-4, p. 557-601.

CORNILLY Jeroen, 2012 : Contractors of 19th-Century Public Works in Belgium : Looking for a Research Approach for the Rural Areas. CARVAIS Robert, GUILLERME André, NÈGRE Valérie & SAKAROVITCH Joël (éd.), *Nuts & Bolts of Construction History. Culture, Technology and Society*, Paris : Picard, p. 519-526.

CORNILLY Jeroen, 2016 : *Architect en ambtenaar : de West-Vlaamse provinciaal architecten en de 19^e-eeuwse architectuurpraktijk*, Leuven : Universitaire pers Leuven.

CORNILLY Jeroen, 2019 : Administration on Show : Public Architects and Architectural Culture in XIXth-century Belgium. PRINA Daniela N. (éd.), *L'architecture et l'urbanisme du long XIX^e siècle en Belgique. Lieux, protagonistes, rôles, enjeux et stratégies professionnelles*, Liège : Presses universitaires de Liège, p. 79-94 (DIVAgations, 1).

COURA & GILLES 2016 : COURA Geneviève & GILLES Isabelle, 2016 : Du domaine abbatial au quartier Saint-Jacques. Histoire d'une évolution urbanistique. ALLART Dominique, PIAVAUX Mathieu, VAN DEN BOSSCHE Benoît & WILKIN Alexis (dir.), *L'église Saint-Jacques à Liège. Templum pulcherrimum. Une histoire, un patrimoine*, Namur : Institut du Patrimoine wallon, p. 278-287.

CREUSEN Alexia, 2003 : Art public à Liège au début du XX^e siècle. Regard sur trois projets monumentaux non réalisés. *Académie royale de Belgique : bulletin de la classe des beaux-arts*, 1-6, p. 11-39.

DARIS Joseph, 1885 : *Notices sur les églises du diocèse de Liège*, t. 12, Liège.

DEBAENST Bruno, 2011 : Een proces van bloed, zweet en tranen ! Juridisering van arbeidsongevallen in de negentiende eeuw in België. *Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten*, p. 83-154.

DEBAENST Bruno, 2013 : A Study on Juridification : the Case of Industrial Accidents. *Revue d'histoire du droit*, vol. 81, p. 247-273.

DE BRUYN Hyacinthe, 1870 : *Histoire de l'église de Sainte-Gudule et du Très Saint Sacrement de Miracle à Bruxelles, Bruxelles*

DE CEULAER Roeland, 1993 : Restauration de la cathédrale aux XIX^e et XX^e siècles. AERTS Willem (dir.), *La cathédrale Notre-Dame d'Anvers*, Anvers : Fonds Mercator, p. 142-157.

DE CORSWAREM Adrien-Jean-Lambert, 1904 : *De la législation civile des cultes et spécialement de l'administration des fabriques d'églises*, Hasselt : M. Ceysens.

DE CROMBRUGGHE Diane, 2000 : La renaissance de l'art du vitrail au XIX^e siècle. *La cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule*, Bruxelles : Racine, p. 193-202.

DEGAND Albert, 1948 : L'église romane Saint-Pierre-et-Paul de Saint-Séverin en Condroz. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. LXVI, p. 47-159.

DEGARD Marie-Sophie, 2003 : *L'église Saint-Gilles à Liège : du style roman au style néo-roman*, mémoire de licence en Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Liège.

DEGARD Marie-Sophie, 2004 : L'ancienne abbatiale Saint-Gilles à Liège. Du style roman au style néo-roman. *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, t. LXVI, p. 25-70.

DEGARD Marie-Sophie, 2006 : *La Collégiale Notre-Dame de Huy. Étude documentaire (archives et iconographie)*, rapport du service d'Histoire de l'Art et d'Archéologie du Moyen Âge, Université de Liège.

DEGARD Marie-Sophie, 2010 : *L'église Saint-Gilles à Liège*, Namur : Institut du Patrimoine wallon (Carnets du Patrimoine, 73).

DEGRAEVE Matthijs, VANDYCK Frederik, BERTELS Inge, DENEWETH Heidi, VAN DE VOORDE Stephanie, 2018 : Spatial analysis of timber construction SMEs in Brussels (1880-1980).

Studies in the History of Services and Construction. The Proceedings of the Fifth Conference

of the Construction History Society, Cambridge, Queen's College, 06.04.2018-08.04.2018, Cambridge : Construction History Society, p. 427-442.

DE JONGHE Sabine, GEHOT Hélène, GENICOT Luc Francis, TOURNEUR Francis et WEBER Philippe, 1996 : *Pierres à bâtir traditionnelles de la Wallonie. Manuel de Terrain*, Jambes : Ministère de la Région wallonne, p. 188-191.

DE KEYSER Bart, 1997 : *De ingenieuze neogotiek. Techniek & Kunst. 1852-1925*, Leuven : Davidsfonds-Universitaire Pers Leuven.

De la charpente comprenant les assemblages, les poutres armées, les pans de bois, les planchers, les combles, les escaliers, les cintres, les ponts, les échafaudages, etc., etc. et la manière d'exécuter ces ouvrages, Bruxelles, 1852.

DELATTE Ivan, 1949 : La vente des biens du clergé dans le département de l'Ourte. *Bulletin de la Société royale du Vieux-Liège*, 84, p. 391-402.

DELÉHOUZÉE Laurent, 2016 : *Tournai, cathédrale Notre-Dame. Études préalables à la restauration. Étude archéologique des charpentes du transept. 2003-2006*, Namur : SPW Éditions (Rapports, Archéologie, 4).

DELFERIÈRE L., 1978 : L'œuvre de Simon Brigode : bibliographie et liste des principales restaurations d'édifices anciens. *Documents et rapports de la Société royale d'Archéologie et de Paléontologie de Charleroi*, LVII, p. 20-22.

DELPECH Vivianne, 2014 : *Abbadia. Le monument idéal d'Antoine d'Abbadie*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes (Art & Société).

DELSAUX Jean-Charles, 1847 : *L'architecture et les monuments du Moyen Age à Liège*, Liège.

DELSAUX Jean-Charles 1858 : *Les monuments de Liège reconstruits, agrandis ou restaurés*, Liège, 1858.

DELVILLE, JACQUES & TONON 2017 : DELVILLE Jean-Pierre, JACQUES Yves & TONON Xavier, 2017 : La restauration du porche de l'église Saint-Jacques à Liège. *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 29, p. 53-76.

DE MAEYER Jan (éd.), 1988 : *De Sint-Lucasscholen en de neogotiek, 1862-1914*, Leuven : Leuven University Press (KADOC-studies, 5).

DE MAEYER Jan & VAN MOLLE Leen (dir.), 1998: *Joris Helleputte. Architect en politicus. 1852/1925*, vol. 1 : biografie, Leuven : Universitaire Pers Leuven (KADOC-Artes, 1).

DE MAEYER Jan & VERPOEST Luc (éd.), 2000 : *Gothic Revival. Religion, Architecture and Style in Western Europe 1815-1914*, actes du colloque, Leuven, 07/11/1997-10/11/1997, Leuven : University Press Leuven, p. 19-34 (KADOC-Artes, 5).

DEMEURE Quentin, LAMBERT Cécile, MARTOU Marie-Noëlle, 2013 : *La Maison du Roi. Reconstruction «à l'identique» d'un patrimoine emblématique de l'histoire de Bruxelles*, Bruxelles : Musée de la Ville de Bruxelles (Studia Bruxellae, 9).

DE PAEPE Jean-Luc & RAINDORF-GERARD Christiane 1996 : *Le Parlement belge, 1831-1894. Données biographiques*, Bruxelles : Académie royale de Belgique.

DEPAIRE Jean-Paul, 1995 : *Académie royale des Beaux-Arts de Liège. 1775-1995. 220 ans d'histoire*, Liège : Yellow Now.

DE RIDDER Paul, 1988 : *Sainte-Gudule, histoire d'une cathédrale*, Bruxelles.

De restauraties van het historisch stadhuis..., 1996 : *De restauraties van het historisch stadhuis van Halle in de 19e eeuw (Hallensia, XVIII, 1)*.

DE SÉJOURNET Donatienne, 2019 : Un chantier royal au XIX^e siècle : la serre du jardin d'hiver au palais de Laeken en Belgique. BIENVENU Gilles, MONTEIL Martial & ROUSTEAU-Chambon Hélène (dir.), *Construire ! Entre Antiquité et Époque moderne*, actes du 3^e congrès francophone d'histoire de la construction, Nantes, 21/06/2017-23/06/2017, Paris : Picard, p. 913-924.

DESSAER-DE MAESSCHALCK M. & GEERAERTS R., 1976 : A propos des restaurations successives de l'église Notre-Dame du Sablon à Bruxelles. *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 5, p. 17-80.

DESTRÉE Joseph, 1923 : À propos de l'église collégiale de Dinant et de son clocher. *L'Émulation*, n° 1-3, p. 1-7 ; 17-20 ; 33-39.

DEVIGNE Marguerite, 1958 : Geefs (Guillaume). *Biographie nationale*, t. 30, col. 393-409.

DEVROEY Jean-Pierre & VAN MOL Jean-Jacques (éd.), 1991 : *La condition ouvrière en région dinantaise au XIX^e siècle. Le rapport du docteur Didot de 1847*, Treignes : éditions DIRE (L'homme et son terroir, 3).

- DEWALQUE G., 1873 : Davreux (Charles-Joseph). *Biographie Nationale*, t. 4, col. 733-736.
- DE WILDE Peter J., 1997 : De kerk van Bazel in 'restauratie'... anno 1872-1882. *Heemkundige Kring Wissekerke (Bazel)*, XXII, 3. p. 1-9.
- DHUICQUE Eugène, 1935 : La conservation des monuments d'art et d'histoire en Belgique et la loi du 7 août 1931. *Bulletin de la Société royale d'Archéologie de Belgique*, t. 1, p. 9-45.
- DI CAMPLI Flavio, 1984 : *Jean-Charles Delsaux (1821-1893), architecte liégeois*, mémoire de licence en histoire de l'art, archéologie et musicologie, Université de Liège.
- DI CAMPLI Flavio, 1988 : *Jean-Charles Delsaux (1821-1893). Architecte provincial*, Herstal : Administration communale de Herstal (Documents herstaliens, 8).
- DI CAMPLI Flavio, 1990a : 1839-1939. Cent ans de restauration. LAFFINEUR-CRÉPIN Marylène (dir.), *Saint-Martin. Mémoire de Liège*, Allieur : éditions du Perron, p. 259-270.
- DI CAMPLI Flavio, 1990b : Le mobilier néo-gothique de la basilique Saint-Martin. LAFFINEUR-CRÉPIN Marylène (dir.), *Saint-Martin. Mémoire de Liège*, Allieur : éditions du Perron, p. 271-274.
- DIERKENS Alain, 1991 : Une œuvre du sculpteur Guillaume Geefs : le « cénotaphe de saint Hubert » (1847) offert par le roi Léopold I^{er} à l'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert. *Saint-Hubert d'Ardenne. Cahiers d'Histoire*, t. VIII, p. 495-510.
- DIERKENS-AUBRY Françoise & VANDENBREEDEN Jos, 1994 : *Le XIX^e siècle en Belgique, architecture et intérieurs*, Bruxelles : Racine (Architecture en Belgique).
- DOBBELS Jelena, 2018 : *Becoming professional practitioners. A history of general contractors in Belgium (1870-1970)*, thèse de doctorat, Vrije Universiteit Brussel.
- DOBBELS Jelena, 2020 : The Road to Professionalization for Belgian General Contractors. An analysis of *La Chronique des travaux publics, du commerce et de l'industrie* (1877-1914).
- PRINA Daniela N. (éd.), *L'Architecture et l'urbanisme du long XIX^e siècle en Belgique. Lieux, protagonistes, rôles, enjeux et stratégies professionnelles*, Liège : Presses Universitaires de Liège, p. 31-45 (DIVAgations, 1).
- DOBBELS Jelena, BERTELS Inge & WOUTERS Ine, 2016 : The professionalization of Belgian general contractors (1877-1914) ; an analysis of the construction journal *La chronique des*

Travaux Publics, du Commerce et de l'Industrie. CAMPBELL James (dir.), *Proceedings of the Third Annual Conference of the Construction History Society*, Cambridge : Construction History Society, p. 309-320.

DOMINIQUE Fanny, 2003 : *Julien-Étienne Rémont, ingénieur-architecte (1800-1883)*, mémoire de licence en histoire de l'art et archéologie, Université de Liège.

DOPERÉ Frans, HOFFSUMMER Patrick, PIAVAUX Mathieu et TOURNEUR Francis, 2005 : Églises liégeoises en chantier au XIII^e et au XIV^e siècle. Van den Bossche Benoit (dir.), *La cathédrale gothique Saint-Lambert à Liège. Une église et son contexte*, actes du colloque, Liège, 16/04/2002-18/04/2002, Liège, 2005, p. 97-110 (Études et recherches archéologiques de l'Université de Liège, 108).

DOUXCHAMP-LEFÈVRE Cécile, 1997 : De Liedekerke Beaufort, Hadelin, Stanislas, Humbert. *Nouvelle biographie nationale*, vol. 4, Bruxelles : Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, p. 104-107.

DUBOURG GLATIGNY Pascal, 2017 : *L'architecture morte ou vive. Les infortunes de la coupole de Saint-Pierre de Rome au XVIII^e siècle*, Rome : École française de Rome.

DUCARME Pierre, GOHY Françoise & TOURNEUR Francis, 1999 : Les carrières de marbre rouge de la région entre Rochefort et Humain. DIERKENS Alain, DUVOSQUEL Jean-Marie & NYST Nathalie (dir.), *L'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert*, Namur : Ministère de la Région wallonne, p. 84-85 (Études et Documents. Monuments et Sites, 7).

DUCASTELLE Jean-Pierre, 2020 : Entre maîtres et ouvriers, les employés de carrière. L'exemple de Maffle. *La Pierre et les Carrières du Moyen Âge à nos jours*, actes de la journée d'étude, Maffle, Musée de la Pierre de Maffle, 27/09/2019-28/09/2019, Ath : Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la région et Musées athois, p. 191-207 (Études et Documents du Cercle royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la région et Musées athois, t. XXXI).

DUCHESNE Jean-Patrick & GRAULICH Isabelle, 2008 : Avatars du ci-devant siège « princier-épiscopal » aux XIX^e et XX^e siècles. DEMOULIN Bruno (dir.), *Liège et le palais des Princes-Évêques*, Bruxelles : Fonds Mercator, p. 141-167.

DUMONT Hugues, 2001 : La genèse des principes directeurs du droit public belge de la culture entre 1830 et 1940. KURGAN-VAN HENTENRYK Ginette & MONTENS Valérie (éd.), *L'argent des*

arts. *La politique artistique des pouvoirs publics en Belgique de 1830 à 1940*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 25-42.

DUMOULIN J. & PYCKE J., 1983 : Contribution à l'étude des restaurations exécutées dans les églises au XIXe siècle. Le cas des peintures murales de la cathédrale de Tournai. *Mélanges offerts à M. René Robinet*, Lille : Archives départementales du Nord, p. 141-145.

DUPONT Pierre-Paul, 1971 : *L'abbaye et la basilique de Saint-Hubert en Ardenne*, Gembloux : J. Duculot (Wallonie, art et histoire, 6).

DUPONT-BOUCHAT Marie-Sylvie, 1981 : Le pénitencier de Saint-Hubert. *Saint-Hubert d'Ardenne. Cahiers d'Histoire*, t. V, p. 161-182.

Édouard Simon et son temps (1825-1902), Péruwelz, Cercle d'histoire et d'archéologie des deux Vernes, 2003.

Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants, 1848, Bruxelles : Th. Lesigne.

FABRE Daniel (dir.), 2013 : *Émotions patrimoniales*, Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme (Ethnologie de la France, 27).

FEYAERTS Jozefien, 2014 : De architect als ambtenaar. Philippe Van Boxmeer (1863- 1955) aan het hoofd van de Mechelse bouwadministratie (1893-1913). *Bulletin KNOB (Koninklijke Nederlandse Oudheidkundige Bond)*, 113, 3, p. 145-162.

FORGEUR Richard, 1956 : *La basilique Saint-Martin à Liège*, Liège (Feuillets archéologiques de la Société royale Le Vieux-Liège).

FORGEUR Richard, 1969 : la construction de la collégiale Saint-Paul à Liège aux temps romans et gothiques. *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 18, p. 155-204.

FORGEUR Richard, 1979 : La restauration de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège. *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 8, p. 15-38.

FOSSION N.G., 1863 : Discours prononcé sur la tombe de M. Davreux. *Mémoires de l'académie royale de médecine de Belgique*, t. 4, p. 294-298.

FOUCAUD Odile, 1989 : La collaboration Esquié-Viollet-le-Duc de 1860 à 1862 : 29 feuillets de dessins inédits. *Saint-Sernin de Toulouse, Trésors et Métamorphoses ; deux siècles de restauration (1802-1989)*, catalogue de l'exposition, Toulouse, Musée Saint-Raymond, p. 123-130.

FRAIKIN Nicolas 1954 : L'église Saint-Denis à Liège. *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 5, p. 7-140.

FUMIÈRE Théophile, 1880 : *Les arts décoratifs à l'exposition du Cinquantenaire belge*, Bruxelles : E. Guyot.

FUMIÈRE Théophile, 1883 : *L'exposition d'Amsterdam et la Belgique aux Pays-Bas*, Bruxelles : E. Guyot.

GEERKENS Éric, 2016 : Expériences et conditions du travail ouvrier. VANTHEMSCHE Guy (éd.), *Les classes sociales en Belgique, deux siècles d'histoire*, Bruxelles : CRISP, p. 151-181.

GEERKENS Éric, 2017 : De qui parle-t-on ? Les contours de la figure ouvrière dans les enquêtes ouvrières en Belgique (c. 1840-1960). Goin Émile & Provenzano François (dir.), *Usages du peuple. Savoirs, discours, politiques*, Liège : Presses Universitaires de Liège, p. 167-187.

GEERKENS Éric, 2019 : Les enquêtes ouvrières belges des années 1840 : un foisonnement sans lendemain. Geerkens Éric, Hatzfeld Nicolas, Lespinet-Moret Isabelle & Vigna Xavier (dir.), *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine, entre pratiques scientifiques et passions politiques*, Paris : La Découverte, p. 67-79.

GENICOT Luc-Francis, 1969 : La collégiale romane de Sclayn sur Meuse. *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 18, p. 41-82.

GHISLAIN Jean-Claude, 1973 : Saint-Nicolas-en-Glain. La priorale disparue et ses sculptures conservées. *Annales de la Société royale d'Archéologie et d'Histoire de Bruxelles*, t. 52, p. 49-87.

GILISSEN Pierre, 1999 : La Commission royale des Monuments et des Sites... des origines à 1958. *Les cahiers de l'urbanisme*, 25-26, p. 150-153.

GILLES Michel, 1981 : *La Presse dinantaise, 1777-1940*, Bruxelles : Mundaneum.

GILLES Isabelle & TONON Xavier, 2016 : Les restaurations, du XIX^e siècle à aujourd'hui. ALLART Dominique, PIAVAUX Mathieu, VAN DEN BOSSCHE Benoît & WILKIN Alexis (dir.), *L'église Saint-Jacques à Liège. Templum pulcherrimum. Une histoire, un patrimoine*, Namur : Institut du Patrimoine wallon, p. 288-304.

GOBERT Théodore, 1925 : *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, t. 2, Liège.

GODINAS Julie, 2013 : Le siècle des métamorphoses (1826-1914). BODART Émmanuel (dir.), *L'hôtel de ville de Namur (1213-2013). Huit siècles de vie d'un symbole urbain*, Namur, p. 101-128 (Namur, histoire et patrimoine).

GOURDEN Jean-Michel, 1992 : *Le peuple des ateliers. Les artisans du XIXe siècle*, Paris : Créaphis.

GUERIN Pierre, 1990 : Réparations à la tour de l'église de Fléron de 1810 à 1813. *Cercle historique de Fléron*, XXX, p. 35-52.

GUISSET-LEMOINE Catherine, 2005 : *Un maître du néoclassicisme. Bruno Renard, architecte (1781-1861)*, Mons : Hainaut culture et démocratie.

GRAULICH Isabelle, 2005 : *Liège – église Saint-Christophe*, dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 18, p. 76-83.

HAAKEN Charles, 1930 : *La basilique Saint-Martin à Liège*, Liège.

HAUGOMMARD Stéphane, 2015 : *Les églises du diocèse de Nantes au XIXe siècle. Des édifices pour le culte, des monuments pour une reconquête*, Rennes : Presses universitaires de Rennes (Art & Société).

HAYOT Évariste, 1950 : La collégiale Notre-Dame à Dinant. *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 2, p. 8-75.

HELBIG Jules & VAN ASSCHE Auguste, 1877: *Monographie de l'église paroissiale de Saint-Christophe à Liège*, Gand-Bruges : Gilde de Saint Thomas et de Saint Luc.

HENDRIX Louis, 1929 : Comment fut conçue la restauration de la cathédrale de Liège vers 1850. *Leodium*, t. 22, p. 7-18.

HENRION Marie, 2010 : Note sur la restauration du château de Gand au tournant des XIX^e et XX^e siècles. *Revue du Nord*, 92, 385, p. 383-424.

IKER Robert, 1980 : Les fouilles dans la tour de la basilique Saint-Martin à Liège. *Activités 79 du SOS Fouilles*, t. 1, Bruxelles, p. 102-113.

JACOBS Marcel, 1977 : Restaurations au XIX^e siècle de l'église collégiale des Saints Pierre et Guidon à Anderlecht. *Le Folklore Brabançon*, 215, p. 255-280.

JACOBS Marcel, 1993 : Restaurations au XIX^e siècle de l'Eglise collégiale Saints Pierre & Guidon à Anderlecht. *Anderlechtensia*, 67, p. 29-39.

JACQUEMIN A., 1994 : Un éclairage de la mobilité en milieu urbain à partir des actes de mariages liégeois (1840-1889). *Ile Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique*, 20/08/1992-23/08/1992, t. II, Liège, p. 346-360.

JAVAUX Jean-Louis, 2005 : Sur les pas d'André Noblesse, maître maçon, entrepreneur et architecte (Villers-le-Bouillet, 1724 – Huy, 1815). *Annales du cercle hutois des sciences et des beaux-arts*, t. 57, p. 129-140.

JOKILEHTO Jukka, 1986 : *A History of Architectural Conservation. The Contribution of English, French, German and Italian Thought towards an International Approach to the Conservation of Cultural Property*, thèse de doctorat en Philosophie, University of York.

JORIS Philippe, 2002 : Aspects du patrimoine néogothique de l'église Sainte-Croix à Liège. *Actes du 6e Congrès de l'Association des cercles francophones d'histoire et d'archéologie de Belgique*, Mons, p. 931 -940.

JOSIS-ROLAND Françoise, 1970 : La basilique Notre-Dame de Walcourt. *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 1, p. 63-106.

KAJDANSKI Dimitri, 2008 : Histoire de la commune de Bon-Secours. *Cercle d'Histoire et d'Archéologie des deux Vernes*, 2008, p. 32-46.

KRAMP Mario, 2000 : Zwischen Paris und Köln : Franz Christian Gau. DE MAEYER Jan & VERPOEST Luc (éd.), *Gothic Revival. Religion, Architecture and Style in Western Europe 1815-1914*, actes du colloque, Leuven, 07/11/1997-10/11/1997, Leuven : University Press Leuven, p. 193-202 (KADOC-Artes, 5).

KUPPER Jean-Louis, 1990 : Les origines de la collégiale Saint-Martin. LAFFINEUR-CRÉPIN Marylène (dir.), *Saint-Martin. Mémoire de Liège*, Alleur : éditions du Perron, p. 15-22.

KURGAN-VAN HENTENRYK Ginette & MONTENS Valérie (éd.), 2001 : *L'argent des arts. La politique artistique des pouvoirs publics en Belgique de 1830 à 1940*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.

La cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule, Bruxelles : Racine, 2000.

LADRIÈRE Gh. & DONNAY-ROCMANS C., 1982 : Les restaurations de la collégiale Sainte- Gertrude à Nivelles. *Monumentum*, t. 20-22, p. 97-116.

LANOTTE André & GENICOT Luc Francis, 1964 : L'ancienne collégiale Saint-Gengulphe à Florennes. *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 15, p. 159-205.

LAYEUX Maud, 2006 : *L'église abbatiale d'Hastière. Un monument roman à l'épreuve du temps : autopsie d'une restauration (1878-1914)*, mémoire de licence en Histoire de l'Art et Archéologie, Université libre de Bruxelles.

LAYEUX Maud, 2009 : L'église abbatiale d'Hastière-par-Delà. Histoire et restauration (1878-1914). *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 21, p. 9-58.

LE BAILLY DE TILLEGHEM Serge, 2006 : Charles Damas Vincent. Le bagage culturel d'un architecte érudit à la lumière de ses tableaux archéologiques. *Cercle d'Histoire et d'Archéologie des Deux Vernes*, 30, p. 20-30.

LEBENS 1881 : LEBENS Émile, L'architecture à Liège. *Liège : histoire, arts, lettres, sciences, industrie, travaux publics*, Liège : J. Daxhelet, p. 256-269.

LEBOUTTE René & OBOTELA Rashidi, 1988 : Les registres de population en Belgique. Genèse d'une technique administrative et d'une source de démographie historique. *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, CLIV, p. 285-305.

LECHANTEUR Jean-Mathias, 1927 : *Monographie de l'église Saint-Martin à Liège*, Liège : imprimerie Demarteau.

LECOCQ Isabelle (dir.), 2005 : *Les vitraux de la cathédrale Saints-Michel-et-Gudule de Bruxelles : histoire, conservation et restauration*, Bruxelles : Institut royal du Patrimoine artistique (Scientia artis, 2).

- LEDERER A., 1988 : Pierre Bruno Bourla, Architecte en chef de la Ville d'Anvers (Paris 1783-Anvers 1866). *Meded. van de Kon. Marineak.*, XXVIII, p. 157-173.
- LEFÈBVRE Gaston, 1990 : *Biographies tournaisiennes XIX^e-XX^e siècles*, Tournai : Association d'archéologie industrielle de Tournai, p. 271-272.
- LEFÈVRE Patrick, 1989 : *Intérêts économiques et idéologiques dans l'arrondissement de Mons de 1830 à 1870*, thèse de doctorat en Philosophie et Lettres, Université Libre de Bruxelles.
- LEMAIRE Raymond, 1949 : De Sint-Germanuskerk te Tienen. *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 1, p. 41-83.
- LENIAUD Jean-Michel, 1993 : *Les cathédrales au XIX^e siècle : étude du service des édifices diocésains*, Paris.
- LENIAUD Jean-Michel, 1994 : *Viollet-le-Duc ou les délires du système*, Paris.
- LENIAUD Jean-Michel (dir.), 2007 : *Le budget des cultes*, Paris : École des Chartes (Matériaux pour l'histoire, 5).
- LENIAUD Jean-Michel, 2012 : La cathédrale de Lausanne et Viollet-le-Duc. Kurmann Peter, *La cathédrale Notre-Dame de Lausanne*, Lausanne : La Bibliothèque des arts, p. 271-276.
- Le Patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 3, Liège, 1974.
- LHOIST-COLMAN Berthe, 1982 : Aménagements à la collégiale Saint-Martin à Liège au XVIII^e siècle. *Bulletin de la Société royale du Vieux-Liège*, t. 10, n° 216, p. 141-154.
- LIBAUT Hilaire, 1995 : Theodore Welvaert (1837-1900). Stadsarchitect te Lokeren. *Ann. van de Kon. Ouheidk. Kr. van het Land van Waas*, XCVIII, p. 183-325.
- LIETARD Paul, 1980 : Un curieux homme : Vital Duray, curé d'Ellignies-Sainte-Anne (1823-1892). *Coup d'œil sur Beloeil*, n°3, p. 54-61.
- LUNEAU Jean-François & PHALIP Bruno (dir.), 2012 : *Restaurer au XIX^e siècle*, Clermont-Ferrand (Histoires croisées).
- LOIX J., 1989 : La grande restauration de l'église de Flobecq (1895-1906). *Mélanges Albert Delcourt*, Ath : Cercle royal d'histoire et d'archéologie d'Ath et de la région et musées athois, p. 163-194.

MAERE René, 1925 : L'église Sainte-Gudule à Bruxelles : étude archéologique. *La Revue de l'Art*, t. 25, 1-2, p. 184-215.

MAERE René, 1936 : Van Assche (Auguste). *Biographie nationale*, t. 26, Bruxelles : Émile Bruylant, col. 131-132.

MAERE René & MORTIER Étienne, 1920 : Restauration de l'église Notre-Dame à Dinant. Examen des critiques. *Bulletin des Commissions royales d'Art d'Archéologie*, t. 62, p. 306-312.

MAES Krista (dir.), 1998 : *Joris Helleputte. Architect en politicus. 1852/1925*, vol. 2 : oeuvrecatalogus, Leuven : Universitaire Pers Leuven (KADOC-Artes, 1).

MALAISE-DHEM Catherine, 1994 : Avennes, Egl. Paroiss. St-Martin. *Le Patrimoine monumental de la Belgique. Province de Liège. Arrondissement de Waremme*, vol. 18/1, Liège : Mardaga, p. 60.

MALÉCOT Léon, 1866 : *Notice sur les matériaux de construction employés en Belgique comme pierre de taille*, Liège.

MARTENS Pieter, 2006 : Construction and Destruction of Military Architecture in the Mid-16th-Century Low Countries : Some Observations on Labour Force. Dunkeld Malcolm et al. (éd.), *Proceedings of the Second International Congress on Construction History*, vol. 2, Cambridge : Construction History Society, p. 2111-2123.

MARTHUS Patrick, 1991 : *L'architecte Edmond Jamar*, mémoire de licence en histoire de l'art, archéologie et musicologie, Université de Liège.

MARTINY Victor Gaston, 1959 : Étude historique et archéologique de l'église St. Martin à Limal. *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 10, p. 247-345.

MARTINY Victor Gaston, 1962 : Étude historique et archéologique de l'église Notre-Dame au-delà de la Dyle à Malines. *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 13, p. 1-298.

MARTINY Victor Gaston, 1971 : Balat (Alphonse-Hubert-François). *Biographie nationale*, t. 37, Bruxelles : Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, col. 15-18.

MARTINY Victor Gaston, 1981 : *À propos de la restauration de l'escalier des lions de l'hôtel de Ville de Bruxelles. Contribution de Viollet-le-Duc. Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, t. 58, p. 185-218.*

MARTINY Victor Gaston, 1982 : Vox populi, vox dei. À propos de la restauration de l'avant-corps de la collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles. *Monumentum, t. 20-22, p. 117-123.*

MATTHIEU Ernest 1929 : Sury (Charles-François). *Biographie nationale, t. 24, Bruxelles : Émile Bruylant, col. 277-279.*

Mémoires de Barthélemy Vieillevoye, s.l., 1856.

MICHA Édith, 2010 : Le Passage Lemonnier au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Histoire d'une construction. *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, t. 22, p. 65-78.*

MIDANT Jean-paul, 1989 : *Académie de Bruxelles. Deux siècles d'architecture, Bruxelles : Archives d'Architecture Moderne.*

MIHAIL Benoît, 2003: Dumont, Joseph Jonas. VAN LOO Anne (dir.), *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours, Anvers : Mercator, p. 289-290.*

MOÏS Christian, 2008 : Albert Jamot (1808-1874), architecte de première classe en province de Luxembourg. *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg, t. 139, p. 374-483.*

MONTENS Valérie, 2001 : Finances publiques et art en Belgique (1830-1940). KURGAN-VAN HENTENRYK Ginette & MONTENS Valérie (éd.), *L'argent des arts. La politique artistique des pouvoirs publics en Belgique de 1830 à 1940, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, 9-24.*

MOTTART Alphonse, 1957a : *Les travaux effectués au XVII^e siècle à l'avant-corps de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles d'après les sources d'archives. Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites, t. 8, p. 293-316.*

MOTTART Alphonse, 1957b : *L'abside occidentale de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles dans le cadre des absides rhénanes. Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites, t. 8, p. 317-353.*

NÈGRE Valérie, 2016 : *L'Art et la matière. Les artisans, les architectes et la technique (1770-1830)*, Paris : Classiques Garnier (Collection Histoire des techniques, 11).

NEUVILLE Jean, 1976 : *La condition ouvrière au XIX^e siècle*, Bruxelles : Vie ouvrière (Histoire du mouvement ouvrier en Belgique).

NORRO K., 1972 : De restauratie van de Burgelijke Griffie te Brugge 1877-1883. *Gentse bijdragen tot de Kunstgeschiedenis en de Oudheidkunde*, XXII, p. 91-107.

OGONOOVSZKY Judith, 2001 : Charles Rogier, mécène interposé d'un art national, KURGAN-VAN HENTENRYK Ginette & MONTENS Valérie (éd.), *L'argent des arts. La politique artistique des pouvoirs publics en Belgique de 1830 à 1940*, Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles, p. 63-71.

ORIS Michel, 1993 : La transition de la mobilité au XIX^e siècle. L'expérience de Huy-sur-Meuse (Belgique) entre 1847 et 1900. *Annales de démographie historique*, 1993, p. 191-225.

ORIS Michel & ALTER George, 2008 : *Effets de fratrie et mobilité sociale intergénérationnelle dans la Belgique urbaine et rurale au XIX^e siècle*. *Annales de Démographie Historique*, 1, pp. 115-138.

PAQUET Pierre, 1990 : L'architecture. LAFFINEUR-CRÉPIN Marylène (dir.), *Saint-Martin. Mémoire de Liège*, Aleur : éditions du Perron, p. 123-130.

Pasinomie ou collection complète des lois, décrets, arrêtés et règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique, troisième série, tome 2, Bruxelles : H. Tarlier, 1834.

PASLEAU Suzy, 1987 : Une population ouvrière au XIX^e siècle : les métallurgistes de Grivegnée. *La sidérurgie au XVIII^e et XIX^e siècles, aspects technologiques, économiques et sociaux*, actes du colloque, Mariemont (dates inconnues), La Louvière, p. 106-131.

PASLEAU Suzy, 1991 : Une approche de la force de travail : les tables de la vie active. *Historiens et populations. Liber Amicorum Étienne Hélin*, Louvain-la-Neuve : Société belge de Démographie, p. 747-762.

PASLEAU Suzy, 1993 : L'immigration des travailleurs à Seraing durant la seconde moitié du XIX^e siècle. *Annales de démographie historique*, 1993, p. 227-250.

- PASLEAU Suzy, 1995 : Les migrations de main-d'œuvre en Belgique. Landry Yves, Disckinson John A., Pasleau Suzy & Desama Claude (dir.), *Les chemins de la migration en Belgique et au Québec : XVIIe-XXe siècles*, Louvain-la-Neuve : Académia, p. 173-194.
- PASLEAU Suzy, 1998a : *La gestion d'une commune aux mutations économiques et sociales. Seraing. 1836-1993*, Bruxelles : Crédit communal de Belgique.
- PASLEAU Suzy, 1998b : *Industries et population : l'enchaînement des deux croissances à Seraing au XIXe siècle*, Liège : Université de Liège.
- PAULUS Guy, 1980 : La restauration de la maison du roi (1873-1895) à la Grand-Place de Bruxelles, par l'architecte Pierre Victor Jamaer (1825-1902). *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 9, p. 49-122.
- PÉRIER-D'ETEREN Catherine, 1991 : *La restauration en Belgique de 1830 à nos jours*, Liège.
- PETIT Louis, 1871 : *Histoire civile et religieuse de la ville de Péruwelz (Hainaut)*, Mons.
- PHILIPPART Robert, 2013 : La circulation des idées architecturales européennes à Luxembourg. DUJARDIN Vincent & TILLY Pierre (dir.), *Hommes et réseaux : Belgique, Europe et Outre-Mers. Liber amicorum Michel Dumoulin*, Bruxelles : P. Lang, p. 85-96 (Euroclio. Études et documents, 50).
- PHILIPPART Solange, 1985 : *Bonsecours au fil du temps...*, Péruwelz.
- PIAUAUX Mathieu, 2013 : *La collégiale Sainte-Croix à Liège. Formes et modèles dans l'architecture du Saint-Empire. XIII^e-XV^e siècles*, Namur : Presses universitaires de Namur.
- PIAUAUX Mathieu et ROUSSEAU Valérie, 2009 : Une maquette néo-romane de l'église Sainte-Croix à Liège : histoire, signification et conservation d'une œuvre singulière. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. CXIV, p. 207-214.
- PILLET E., 2015 : Protéger les ouvriers ? Deux inventions relatives aux échafaudages dans la première moitié du XIX^e siècle. *Documents d'histoire parisienne*, 17, p. 87-100.
- PISSART Madeleine, 1951 : *Le béguinage de Saint-Christophe à Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 68, 1951, p. 79-97.

PISSART Madeleine, 1952 : *L'administration du béguinage de Saint-Christophe à Liège*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 97, p. 113-130.

PITTIE Véronique, 1999 : Historique des restaurations des XIX^e et XX^e siècles. DIERKENS Alain, DUVOSQUEL Jean-Marie & NYST Nathalie (dir.), *L'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert*, Namur : Ministère de la Région wallonne, p. 67-78 (Études et Documents. Monuments et Sites, 7).

PRINA Daniela N., 2012 : Belgian decorative arts in the later nineteenth century. Needs for a national museum and debates surrounding didactic collections in Brussels. *Journal of the History of Collections*, vol. 24, n°2, p. 257-274.

PRINA Daniela N., 2018 : La néo-Renaissance flamande et la recherche d'une culture de l'habiter belge moderne et rationnelle. *Dix-Neuf. Journal of the Society of Dix-Neuviémistes*, vol. 22, n° 3-4, p. 262-275.

PRINA Daniela N., 2019 : The Search for an Official Architecture : The Grands Concours of the Government at Antwerp's Academy. PRINA Daniela N. (éd.), *L'architecture et l'urbanisme du long XIXe siècle en Belgique. Lieux, protagonistes, rôles, enjeux et stratégies professionnelles*, Liège : Presses universitaires de Liège, p. 125-144 (DIVAgations, 1).

RANIERI Liane, 2001 : Maquet, Henri Joseph. *Nouvelle biographie nationale*, Bruxelles : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, t. 6, p. 288-291.

RASCHEVITCH Sonia, 1984 : Hubert-Guillaume Blonden, Ingénieur-Directeur des Travaux publics de la Ville de Liège de 1857 à 1880. FRANKIGNOULLE Pierre (dir.), *Visages urbains de Liège depuis 1830*, Bruxelles, p. 125-151.

RASCHEVITCH Sonia, 1986 : Hubert-Guillaume Blonden et sa conception de l'urbanisme à Liège de 1857 à 1880. *L'initiative publique des communes en Belgique de 1795 à 1940*, Spa, p. 235-245.

RAXHON Philippe, 2008 : *Le palais : des révolutions aux restaurations*. DEMOULIN Bruno (dir.), *Liège et le palais des Princes-Évêques*, Bruxelles, p. 87-99.

RÉMON Régine, 1990 : *Les peintures murales du chœur*. LAFFINEUR-CRÉPIN Marylène (dir.), *Saint-Martin. Mémoire de Liège*, Allier : éditions du Perron, p. 275-278.

Restauration de la cathédrale des Saints-Michel-et-Gudule. 1983-1988, 1989.

RODENBACH Constantin, 1879 : *Dinant-pittoresque. Guide de l'excursionniste*, Dinant.

ROTOLO Émeline, 2017 : Vers une approche des chantiers de restauration des cathédrales concordataires comme espaces sociologiques dans les archives de l'administration des Cultes au XIX^e siècle. *Aedificare*, n°1, Paris : Classiques Garnier, p. 117-146.

SABATINI Liliane, 1988 : *Le Musée de l'Art wallon*, collection *Musea Nostra*, Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique / Crédit Communal de Belgique.

SÄGESSER Caroline, 2009 : Le financement public des cultes en France et en Belgique : des principes aux accommodements. Foret François (ed.), *Politique et religion en France et en Belgique : l'« héritage chrétien » en question*, Bruxelles, p. 91-108.

SCHOLLIERS Peter, 1993 : The Cost of Living in Nineteenth-Century Belgium. Aerts Erik, Henau Brigitte, Janssens Paul & Van Uytven Raymond (éd.), *Studia historica oeconomica : liber amicorum Herman Van der Wee*, Leuven : Universitaire Pers, p. 221-238.

SCHOLLIERS Peter, 1995 : A Century of Real Industrial Wages in Belgium, 1840-1939.

SCHOLLIERS Peter & ZAMAGNI Vera (dir.), *Labour's Reward. Real Wages and Economic Change in 19th- and 20th-Century Europe*, Aldershot : Edward Elgar, p. 106-137.

SCHREIBER Jean-Philippe & SÄGESSER Caroline, 2010 : *Le financement public des religions et de la laïcité en Belgique*, Louvain-la-Neuve : Academie Bruylant (Intellection 10).

SIDÉRIUS Émile, 1859 : *Dinant et ses environs. Fragments historiques*, Dinant.

SIMON Aloïs, 1958a : Labis (Gaspard-Joseph). *Biographie nationale*, t. 30, Bruxelles : Émile Bruylant, col. 493-496.

SIMON Aloïs, 1958b : Dumont (Edmont-Joseph-Hyacinthe). *Biographie nationale*, t. 30, Bruxelles : Émile Bruylant, col 351-352.

SIX Caroline, 2003 : *Inventaire des archives du Ministère de la Justice. Direction générale de la Législation civile des Cultes. Service des Cultes et de la laïcité. Bâtiments du culte catholique, 1830-2002*, s.l. : Archives générales du Royaume.

SLONIMSKY Nicolas, KUHN Laura & MCINTIRE Dennis : Devroye, Théodore-Joseph. *Baker's Biographical Dictionary of Musicians* (<https://www.encyclopedia.com/arts/dictionaries-thesauruses-pictures-and-press-releases/devroye-theodore-joseph>, consulté le 24 septembre 2018).

SMETS Marcel (dir.), 1985 : *Resurgam. La reconstruction en Belgique après 1914*, catalogue de l'exposition, Leuven, Passage 44, 27/03/1985-30/06/1985, Bruxelles.

SOIL E.J., 1901 : Payen (Antoine-Marie-Joseph), Payen (Auguste), Payen (Auguste). *Biographie nationale*, t. 16, Bruxelles : Émile Bruylant, 1901, col. 773-776.

SOSSON Jean-Pierre, 1979 : Corporation et paupérisme aux XIVe et XVe siècles. Le salariat du bâtiment en Flandre et en Brabant, et notamment à Bruges. *Ts. voor Gesch. (Groningen)*, XCII, p. 557-575.

SOSSON Jean-Pierre, 1986 : Structures associatives et réalités socio-économiques dans l'artisanat d'art et du bâtiment aux Pays-Bas (xiv-xve siècles) : perspectives de recherche. *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Age*, actes du colloque international, Centre National de la Recherche Scientifique, Université de Rennes II - Haute Bretagne, 02/05/1983-06/05/1983, vol 1 : Les Hommes, Paris, p. 111-121.

STYNEN Herman, 1985a : De koninklijke Commissie voor Monumenten en Landschappen : een terugblik over de periode van 1835 tot de jaren zestig. *Monumenten&Landschappen*, 4/1, p. 6-33.

STYNEN Herman, 1985b : Le rôle des institutions. SMETS Marcel (dir.), *Resurgam. La reconstruction en Belgique après 1914*, catalogue d'exposition, Bruxelles, Passage44, 27/03/1985-30/06/1985, Bruxelles, p. 119-123.

STYNEN Herman, 1998 : *De onvoltooid verleden tijd. Een geschiedenis van de monumenten- en landschapszorg in België 1835-1940*, Bruxelles : Stichting Vlaams Erfgoed.

TERRIER Didier & MAITTE Corine (dir.), 2014 : *Le temps du travail. Normes, pratiques, évolutions (XIVe-XIXe s.)*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes (Pour une histoire du travail).

THIMISTER Olivier-Joseph, 1890 : *Histoire de l'église collégiale de Saint-Paul actuellement cathédrale de Liège*, Liège : Grandmont-Donders, deuxième édition.

TIHON Camille, 1964 : Piot (Guillaume-Joseph-Charles). *Biographie nationale*, t. 32, Bruxelles : Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, p. 571-576.

TIMBERT Arnaud, 2013 : *Restaurer et bâtir. Viollet-le-Duc en Bourgogne*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion (Architecture et urbanisme, 1414).

TIMBERT Arnaud (dir.), 2014 : *Chartres. Construire et restaurer la cathédrale. XI^e-XXI^e s.*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion (Architecture et urbanisme, 1486).

TIMBERT Arnaud, 2017 : *Viollet-le-Duc et Pierrefonds. Histoire d'un chantier*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion (Documents et témoignages, 1749).

TOLLENAERE Lisbeth, 1957 : *La sculpture sur pierre de l'ancien diocèse de Liège à l'époque romane*, Louvain : Publications universitaires de Louvain, 1957 (Université de Louvain. Recueil des travaux d'histoire et de philologie, 4^e série, 11).

TORDOIR Joseph, 2008 : Jules De Becker 1847-1906. Architecte, politicien et francmaçon. Brania. *Revue du Cercle d'Histoire et de Généalogie de Braine-l'Alleud*, 1, p. 3-18.

TOURNEUR Francis, 1994 : Les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Hubert, reflets d'un demi millénaire d'utilisation de la pierre en Ardenne. LORENZ Jaqueline (dir.), *Comité des travaux historiques et scientifiques. Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophes. III*. Paris : Éditions du CTHS, p. 103-118.

TOURNEUR Francis, 1999a : Les pierres et les marbres de l'abbatiale. DIERKENS Alain, DUVOSQUEL Jean-Marie & NYST Nathalie (dir.), *L'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert*, Namur : Ministère de la Région wallonne, p. 79-83 (Études et Documents. Monuments et Sites, 7).

TOURNEUR Francis, 1999b : Études lithologiques de monuments historiques : quelques exemples en Région Wallonne. *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 16.2, p. 7-44.

TOURNEUR Francis, 2014 : L'ancienne collégiale Notre-Dame de Huy à la lecture de ses pierres. L'apport d'une approche lithologique à la compréhension d'un bâtiment historique complexe. BOLLE Caroline, COURA Geneviève & LÉOTARD Jean-Marc (dir.), *L'archéologie des bâtiments en question. Un outil pour les connaître, les conserver et les restaurer*, Namur : SPW Éditions, p. 83-90 (Études et Documents, Archéologie, 35).

TOURNEUR Francis & BOSSIROY Dominique, 2019 : L'approche des matériaux pierreux et des traitements de surface des façades du théâtre de Liège. *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, t. 31, p. 51-82.

Trésor d'art de la Hesbaye liégeoise et ses abords : exposition, Lexhy, 1972, Liège : Soledi.

Une perle archéologique. Notice sur l'église de Saint-Séverin en Condroz, Liège : J. Demarteau, 1857.

VALCKE Sibylle, 1994 : T. -F. Suys (1783-1861), architecte de la maison et des ateliers du peintre F.-J. Navez. *Maisons d'hier et d'aujourd'hui (Bruxelles)*, 103, p. 41-47.

VAN ACKER Jan, 1993 : De restauraties van de historische gebouwen in Veurne in de negentiende eeuw. *De Gidsenkring*, XXXI, p. 3-32.

VAN CLEVEN Jean *et alii*, 1994 : *Neogotiek in België*, Tiel : Lannoo.

VANDEKERCHOVE Veronique, 1998 : Zes eeuwen stadhuis van Leuven. Een overzicht van de restauraties en de opvulling van de nissen in de stadhuisgevels. SMEYERS Maurits, avec la collaboration de VAN DOOREN Rita, *Het Leuvense Stadhuis : pronkjuweel van de Brabantse gotiek*, catalogue de l'exposition, Leuven, 19/09/1998-06/12/1998, Leuven : Peeters, p. 83-94.

VAN DEN ECKHOUT Patricia, 1995 : Les salaires dans la construction de 1815 à 1990. *Les Cahiers de la Fonderie*, 19, p. 2-11.

VANDENABEELE Louis, 2018 : *Roofs with roots. The historical developments of timber roof structures in 19th- and early 20th-century Belgium*. Thèse de doctorat en ingénierie, Vrije Universiteit Brussel.

VANDENABEELE Louis, BERTELS Inge & WOUTERS Ine, 2016b : Baltic shipping marks on nineteenth-century timber : their deciphering and a proposal for classifying old timber.

Construction History. International Journal of the Construction History Society, vol. 31, n°2, Cambridge : The Construction History Society, p. 157-175.

VANDENABEELE Louis, BERTELS Inge & WOUTERS Ine, 2020 : Le savoir-faire des constructeurs de charpentes en bois en Belgique au XIX^e siècle. BIENVENU Gilles, MONTEIL Martial & ROUSTEAU-CHAMBON Hélène (dir.), *Construite ! Entre Antiquité et Époque moderne*, actes du 3^e congrès francophone d'histoire de la construction, Nantes, 21/06/2017-23/06/2017, Paris : Picard, 819-830.

VAN DEN EECKHOUT Patricia, 1995 : Les salaires dans la construction de 1815 à 1990. *Les cahiers de la Fonderie*, t. 19, p. 2-11.

VANDER LINDEN Albert, 1938 : Vincent (Charles-Damas). *Biographie nationale*, t. 26, Bruxelles : Émile Bruylant, col. 770-771.

VAN DE VIJVER Dirk, 2003 : Chevron, Jean-Noël. VAN LOO Anne (dir.), *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Antwerpen : Fonds Mercator, p. 202.

VAN DE VIJVER Dirk, 2004 : Construction History in Belgium. Becchi Antonio et al. (éd.), *Construction History. Research in Europe*, Genua : Associazione Edoardo Benvenuto, p. 157-196.

VAN IMPE Ellen, 2015 : 'Puisé aux Meilleures Sources' : Textual and Visual Strategies of Mid-19th-Century Architectural Historiography in Belgium. *Architectural Histories*, 3 (1), Art. 23 (<https://journal.eahn.org/articles/10.5334/ah.cy>).

VAN LOO Anne (dir.), 2003 : *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Antwerpen : Fonds Mercator.

VAN MOLLE F., 1952 : De Onze Lieve Vrouwkerk te Aarschot. *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 3, p. 21-79.

VELGE Henri, 1925 : *La collégiale des Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles*, Bruxelles.

VERBEEK Marie, HARDY Carole, DOPERÉ Frans, FRAITURE Pascale, CREMER Sarah, DE GROOTE Estelle & STUYCK Sofie, 2015 : Dinant/Dinant : archéologie préventive au chevet de la collégiale. Périodes anciennes et chapelle de la compagnie d'Angleterre. *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 23, Namur : SPW Éditions, 277-280.

VERBEEK Marie, HARDY Carole, GOEMAERE Éric, DOPERÉ Frans, DE GROOTE Estelle, STUYCK Sofie, CREMER Sarah & FRAITURE Pascale, 2016 : La collégiale Notre-Dame de Dinant à l'époque du sac de 1466 : la chapelle de la Compagnie d'Angleterre. SAINT-AMAND Pascal & TIXHON Axel (dir.), « Ici fut Dinant ». *Autour du sac de 1466*, Dinant : Les Échos de Crèvecœur, 139-150 (numéro spécial de la revue *Les Échos de Crèvecœur*, 44).

VERPOEST Luc, 1984 : *Architectuuronderwijs in België 1830–1890. Aspecten van institutionele geschiedenis*, thèse de doctorat en ingénierie et architecture, Université de Leuven.

VERPOEST Luc, 2003 : Auguste Van Assche. VAN LOO Anne (dir.), *Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours*, Antwerpen : Fonds Mercator, p. 547.

Vers la modernité, 2001 : *Vers la modernité. Le XIX^e siècle au Pays de Liège*, catalogue de l'exposition, Liège, Musée de l'Art wallon-Salle Saint-Georges, 5/10/2001-20/01-2002, Liège.

VICTOIR Joseph, 1990 : Beyaert, Henri. *Nouvelle biographie nationale*, vol. 2, Bruxelles : Académie royale de Belgique, 1990, p. 34-37.

VINCENT Charles-Damas, 1846 : *Promenades aux environs de Péruwelz*, Péruwelz.

VLEESHOUWERS J.M.E., 1997 : *De Limbrichtse architect Nicolaas Dukers (ca. 1778-1830)*. *Histor. Jb. voor het Land van Zwentibold*, XVIII, p. 35-62.

WAQUET Françoise, 2019 : *Une histoire émotionnelle du savoir. XVII^e-XXI^e siècle*, Paris : CNRS Éditions.

WILLAERT Carine, 1998 : Restauratiewerken aan de Sint-Martinuskerk te Overijse in de XIX^e eeuw. *Zoniën (Hoeilaart)*, XXII, 4, p. 159-172.

WILLAERT Carine, 1999 : De restauratie van de Sint-Martinuskerk in de XIX^e en XX^e eeuw. *Zoniën (Hoeilaart)*, XXIII, 1, p. 27-41.

WILMET Aline, 2017 : *Le décor sculpté des supports de l'architecture gothique en vallée mosane. Analyse des formes et des techniques pour une approche renouvelée du chantier médiéval*, thèse de doctorat inédite, Université de Namur.

WITTE Els, 2018 : *Nouvelle histoire de Belgique. 1828-1847. La construction de la Belgique*, Bruxelles : Le Cri Édition.

WITTEVRONGEL K., 1975 : De restauratie van Gruuthuse te Brugge, 1883-1911. *Gentse bijdragen tot de Kunstgeschiedenis en de Oudheidkunde*, XXIII, p. 139-166.

WOLFF Arnold, 1983 : The completion of Cologne Cathedral in the nineteenth century. *Monumentum*, 26-1, 23-44.

WOUTERS Wilfried, 1998 : *Basiliek: gotiek, neogotiek? Een historische reconstructie van de neogotische restauratie van de Sint-Martinusbasiliek te Halle (1860-1910)*, Halle (Koninklijke Geschieden Oudheidkundige Kring. Verhandelingen. Nieuwe reeks 31).

WYNANTS Paul, 2012 : *Les pouvoirs publics et les fabriques d'église. Aperçu historique*, Wavre.

YANTE Jean-Marie, 2001 : Les relations entre l'Église et l'État. Du Concordat de 1801 à la « loi de malheur ». NEUBERG André & SCHOLTES Thierry (éd.), *Le choc des libertés : l'Église en Luxembourg de Pie VII à Léon XIII (1800-1880)*, Bastogne : Musée en Piconrue, p. XX.

YANTE Jean-Marie, 2008 : Gestion et valorisation de l'héritage historique, artistique et culturel en Belgique (XIX^e-XX^e siècles). Fish Stefan (ed.), *National approaches to the Governance of Historical Heritage over time. A comparative Report*, p. 50-62 (Cahier d'Histoire de l'Administration, 9, vol. 29).

ZURSTRASSEN Yolande, 1989 : *Les Vivroux : cinq générations d'architectes verviétois, 1820-1985*, mémoire de licence en Histoire de l'Art et Archéologie, Université de Liège.

ZURSTRASSEN Yolande, 2001 : Les Vivroux : une dynastie de cinq générations d'architectes à Verviers, 1820-1985. *Art&Fact*, n°20, Liège : Art&Fact, p. 32-37.